Les ancrages des habitants des villes nouvelles franciliennes : des bassins de vie en construction

Christophe Imbert

▶ **To cite this version:**

Christophe Imbert. Les ancrages des habitants des villes nouvelles franciliennes : des bassins de vie en construction. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2005. Français. NNT : . tel-00012201v2

HAL Id: tel-00012201

https://theses.hal.science/tel-00012201v2

Submitted on 4 May 2006 (v2), last revised 4 May 2006 (v3)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS I PANTHEON – SORBONNE
U.F.R. de Géographie

2005

Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Paris I en Géographie
Présentée et soutenue publiquement le 9 décembre 2005

Christophe IMBERT

Les ancrages des habitants des villes nouvelles franciliennes : des bassins de vie en construction

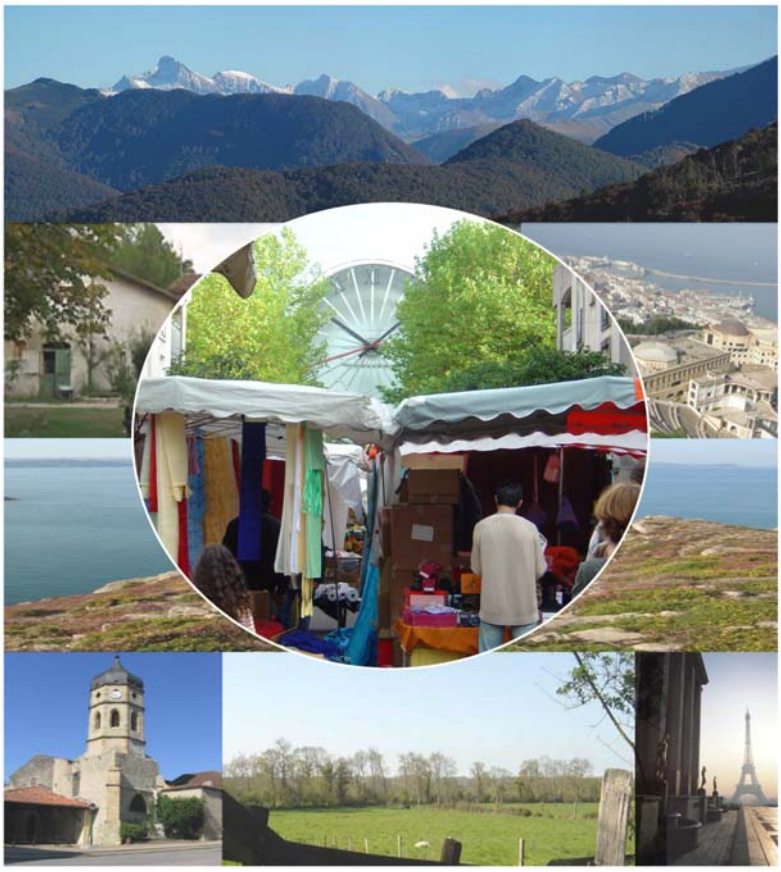

Sous la direction de Thérèse SAINT-JULIEN, Professeur, Université Paris I

Membres du jury :

- **Francis BEAUCIRE, Professeur, Université Paris I**
- **Catherine BONVALET, Directrice de recherche, INED**
- **Françoise DUREAU, Professeur, Université de Poitiers**
- **Thérèse SAINT-JULIEN, Professeur, Université Paris I**
- **Lena SANDERS, Directrice de recherche, CNRS**
- **Hervé VIEILLARD-BARON, Professeur, Université Paris VIII**

Je est rarement la personne appropriée pour l'écriture d'une thèse. Cette thèse, loin de faire exception, est avant tout la fructification de savoirs transmis. A ce jeu de transmission, je tiens tout d'abord à associer Thérèse Saint-Julien qui a su m'enseigner le plaisir d'un travail rigoureux, la patience nécessaire au recul, le courage pour affronter la page blanche, les ficelles de l'écriture scientifique, et j'en passe.

Les personnes qui ont piloté ce travail doivent être saluées pour leur générosité. Celle d'Eva Lelièvre ne fut pas la moindre. Resteront gravés dans ma mémoire : la bienveillance de son accueil à l'Ined, son écoute et son soutien, ses sollicitations pour des publications et des présentations et, surtout, ses compétences de chercheur qui m'ont guidé dans mon apprentissage du monde complexe des biographies. Je n'oublierai pas non plus la marque de confiance dont m'a témoigné Catherine Bonvalet qui, en plus de ses relectures régulières, m'a "donné les clés" de sa bibliothèque. Je ne manquerai pas d'adresser des remerciements chaleureux à Lena Sanders pour son suivi attentif et ses relectures finales non moins attentives qui m'auront permis de clarifier certains passages difficiles.

J'associe à Catherine Bonvalet et à Lena Sanders Francis Beaucire, Françoise Dureau, et Hervé Viellard-Baron en les remerciant tous de m'avoir fait l'honneur de siéger dans mon jury de thèse.

Je dois ensuite remercier tous les membres de l'unité Mobilités, Territoires, Habitat et Sociabilité de l'Ined avec une pensée particulière pour Michelle. Sans l'assistance du service des enquêtes et du service informatique, ce travail aurait été beaucoup plus laborieux. Merci donc à Bénédicte, André, Arnaud et Yann. Plus généralement, l'Ined a été pour moi un lieu de rencontres humainement et scientifiquement enrichissantes. Je salue celles et ceux avec qui pauses et déjeuners se sont nourris de franches rigolages et de discussions plus sérieuses, en particulier mes compagnons de bureau successifs : Thomas, Sara, Elise, Sandrine, Géraldine, Céline, Claudine, Nicolas et Caroline. Je ne passerai pas sous silence les coups de mains précieux de Jean-Louis et d'Aline. Toutes ces rencontres n'auraient été possibles si François Héran ne m'avait offert l'opportunité de réaliser cette recherche à l'Ined. Je lui en sais gré.

Sur l'autre rive de la Seine, j'ai trouvé à l'UMR Géographie-cités de nombreuses occasions d'échanges fructueux, notamment avec Antonine, Joël et Renaud (merci pour votre aide!) mais aussi avec Anne-Lise, Nadine, Guillaume et Sébastien. Avant de fermer la rubrique des rencontres qui ont alimenté cette recherche, mes pensées retournent à Toulouse pour saluer Olivier Orain qui fut pour moi un mentor. Sa présence m'a manqué ces dernières années.

Plus près de moi, mes vieux amis. Sans les hommages rendus à Epicure en leur compagnie, ces quatre années auraient pu tenir du long calvaire. Il n'en fut rien aussi parce que mes parents n'ont jamais cessé de me soutenir, pour l'exprimer par un euphémisme. Enfin, une pensée tendre pour toi, Marie-Hélène, à mes côtés en toutes circonstances.

SOMMAIRE

Introduction générale 4

PREMIERE PARTIE :

Les villes nouvelles franciliennes ou l'expérience d'un ancrage original 8

Chapitre 1 - De "l'imaginaire bâtisseur" à "l'imaginaire pionnier" : les villes nouvelles franciliennes 12

Chapitre 2 - L'ancrage au carrefour des lieux et des expériences 44

Chapitre 3 - Pour une approche comparative et compréhensive de l'ancrage 72

DEUXIEME PARTIE :

Des origines à l'installation en ville nouvelle ou la fondation particulière d'un ancrage 100

Chapitre 4 - "Déracinement" et distance aux lieux d'origine : un rapport complexe 104

Chapitre 5 - L'arrivée en ville nouvelle dans les parcours biographiques : une installation 132

TROISIEME PARTIE :

L'ancrage sur le long terme ou la formation de bassins de vie autour des villes nouvelles ... 164

Chapitre 6 - Un ancrage résidentiel dynamique à l'échelle du bassin de vie 168

Chapitre 7 - Les enfants de la première génération villes nouvelles : signes et significations d'un ancrage 196

QUATRIEME PARTIE :

Des pratiques quotidiennes au projet résidentiel ou les signes d'un vieillissement 218

Chapitre 8 - Les échelles en mouvement de l'ancrage au quotidien 222

Chapitre 9 - Ancrages en perspective, perspectives sur les villes nouvelles 252

Conclusion générale 280

Annexes 286

Références bibliographiques 356

Table des matières 382

Table des figures 386

Table des tableaux 388

INTRODUCTION GENERALE

C'est muni d'un terrain – les villes nouvelles franciliennes – et d'un matériau empirique – l'enquête *Biographies et entourage* – que l'on a débuté cette thèse. Voilà un double saut dans l'inconnu de notre part. Les villes nouvelles ? Nous ne connaissions d'elles que les clichés les plus répandus. Les approches biographiques et les méthodologies d'enquêtes aux principes de l'enquête *Biographies et entourage* ? Nous les regardions avec beaucoup d'ignorance et un peu de méfiance.

La première des tâches a donc consisté en un investissement dans ces deux domaines de connaissance différents de par leur nature. D'un côté, des villes qui ont pour particularité d'avoir été aménagées sur une courte période à la fin du vingtième siècle. De l'autre, les trajectoires résidentielles, professionnelles et familiales de 2 830 Franciliens des générations 1930-1950. D'un côté, des villes créées de toutes pièces par des acteurs : commis d'Etat, aménageurs, urbanistes, ingénieurs, architectes, géographes et sociologues, etc. De l'autre, des parcours on ne peut plus concrets d'individus qui ont en commun d'appartenir aux mêmes générations et de résider dans une même région, l'Île-de-France.

Comment échafauder un questionnement de recherche sur la base de ce constat ? Partant du principe que les géographes se distinguent en ce qu'ils caractérisent des objets localisés, on a envisagé les villes nouvelles comme une rencontre entre des bâtisseurs créant des lieux à l'image de ce qu'ils croient être *l'urbain modèle* de la fin du vingtième siècle et des personnes dotées d'histoires qui leur sont propres. Et puis le mot *expérience* s'est imposé au fil de nos lectures. D'une part, les villes nouvelles sont un terrain d'expérience pour un urbanisme ambitieux. D'autre part, de nouveaux résidents arrivent dans des lieux dont la mémoire de leurs prédécesseurs a été en grande partie effacée. Les habitants des villes nouvelles ont donc fait l'expérience d'îlots de peuplement nouveaux en bordure de l'agglomération parisienne.

Quelles connaissances sur les villes nouvelles cette expérience apporte-t-elle, ou plutôt ces expériences d'habitants, trente ans après le démarrage des opérations ? Cette question, au cœur de la thèse, n'a pas à ce jour été posée en ces termes. Certes, l'*expérience* des habitants a fait l'objet de nombreuses recherches, mais souvent de façon "morcelée". Les années 1970 et 1980 voient l'omniprésence de la figure du *pionnier*, notamment au cours des années 1980 (Tillette, 1985 ; Smadja, 1989 et 1990). L'année 1990 semble avoir marqué un tournant dans les recherches en même temps que naissaient les "politiques de la ville" (Donzelot, 1999). Alors les questions de ségrégation socio-spatiale (Behar, 1990 et 1991) ont fait leur apparition sur le théâtre des villes nouvelles où les premiers effets pervers de l'accession aidée se faisaient ressentir (Le Gall, 1991 ; Bourez, 1995). Or ces deux phénomènes s'inscrivent dans la continuité du peuplement des villes nouvelles, occultée par la nostalgie d'un âge d'or perdu *reléguant*, comme l'indique Loïc Vadelorge (2003-2, p.26), *l'histoire contemporaine à un long déclin de l'esprit pionnier*.

Le recul temporel est aujourd'hui suffisant pour porter un regard renouvelé sur le processus de peuplement des villes nouvelles qui a servi de cadre à l'expérience des habitants. Des personnes font l'expérience d'espaces urbains qu'elles sont les premières à habiter. Le

processus a été rapide puisqu'il s'est produit sur une trentaine d'années, un instant à l'échelle de l'histoire des établissements humains. A travers l'expérience de résidents qu'ont connue les personnes dont la trajectoire résidentielle est passée par une ville nouvelle, il s'agit au fond de dégager les éléments d'un mûrissement en cours. Que peut-on percevoir de ce mûrissement ?

Notre entrée est celle d'un discours à ce point présent dans la littérature qu'il en prend une dimension mythique : l'*enracinement*. Des personnes *déracinées* auraient fait l'expérience de villes sans *racines* et auraient cherché à s'y *enraciner* en créant localement des relations sociales afin de compenser l'éloignement de la famille. Si, comme tout mythe, le mythe des *racines* est par sa structuration porteur d'une vérité, une posture critique permet d'en extraire les écueils. La critique s'attaque au finalisme du mythe voyant dans tout habitant un *enraciné* en puissance, excluant par la-même la possibilité de lui associer d'autres lieux.

C'est précisément à ce moment de la réflexion qu'une rencontre fructueuse s'opère entre l'objet de la thèse (les villes nouvelles franciliennes) et le courant d'enquêtes biographiques menées depuis plusieurs décennies à l'Ined (Bonvalet, 1994). En travaillant au sein de l'Unité Mobilités, territoire, habitat et sociabilités de l'Ined, et plus particulièrement auprès d'Eva Lelièvre, la nécessité de replacer le rapport qu'ont les individus à leur lieu de résidence dans un espace plus large dans lequel ils évoluent au cours de leur existence – l'*espace de vie* (Frémont, 1979 ; Courgeau, 1980 ; Lelièvre, 1999) – nous est apparue évidente. C'est ce souci qui nous a amené à introduire la notion d'*ancrage*. L'ancrage est au carrefour des lieux et des expériences. Il est défini comme l'expérience que fait une personne d'un lieu, ici, les villes nouvelles, expérience aussi des lieux qu'elle fréquente.

Cette thèse n'est donc pas une recherche sur un improbable *enracinement* des populations dans les villes nouvelles, mais elle vise à mieux comprendre de quelle manière, depuis 30 ans, les populations se sont attachées à ces lieux. On se demande comment des structures sociales se sont recréées dans les villes nouvelles. Ce processus, en cours depuis 30 années, est analysé en partant des populations qui ont le plus contribué au peuplement des villes nouvelles, les générations 1930-1950. Ces cohortes étaient effectivement les "cibles" du projet des villes nouvelles dans la mesure où elles formaient, au début des années 1970, le contingent des jeunes ménages avec enfants. Ainsi, on s'attache plus particulièrement à étudier l'évolution de ces premières couches de peuplement qui ont donné aux villes nouvelles leurs structures sociales actuelles : tissu politique, réseau associatif, etc. (Guyart, 2003 ; Mottez, 2003 ; Dieudonné, 1991).

Une première hypothèse est que cet ancrage est divers à plusieurs égards : d'une part, les populations s'ancrent différemment dans les villes nouvelles, notamment en fonction de leur date d'arrivée ; d'autre part, les habitants des villes nouvelles ne sont pas seulement ancrés dans leur lieu de résidence, ils peuvent avoir d'autres lieux d'ancrage : lieux d'origine, de vacances, résidences secondaires, etc. L'ancrage résidentiel ne peut donc se comprendre sans la prise en compte d'autres lieux d'ancrage et de l'histoire résidentielle des personnes.

On formule également l'hypothèse qu'au regard des caractéristiques urbanistiques des villes nouvelles, l'ancrage résidentiel se déploie à des échelles spécifiques. Car les villes nouvelles sont construites sur un principe de mixité des types d'habitat organisée à l'échelle de la ville elle-même (SDAURP, 1965). Cela signifie que des personnes en situation d'ascension sociale résidant initialement dans de l'habitat collectif au centre de la ville nouvelle ont pu accéder, en

périphérie de la ville nouvelle, à l'habitat pavillonnaire[1] (Desponds, 2003). De plus, le principe de *liberté de choix* justifiant le maintien d'une accessibilité importante au cœur de la capitale conjointement à l'édification de centres multi-fonctionnels donne libre champ à une pratique diversifiée du lieu de résidence : le centre nouveau de la ville nouvelle, Paris ou les vieux centres dans ou à proximité de la ville nouvelle (Lagny-sur-Marne, Pontoise, Corbeil-Essonnes, Melun, Versailles). D'où l'idée d'introduire la notion de bassin de vie de manière à identifier à quelle(s) échelle(s) se joue l'ancrage résidentiel.

Or l'ancrage résidentiel en ville nouvelle, dernière hypothèse, tire sa spécificité principale de ce que les populations arrivant dans les parties aménagées ont supplanté par leur nombre les populations *installées* que nous pourrions appeler les populations *autochtones* (Elias et Scotson, 1997). N'ayant pas eu à faire face à des personnes dépositaires des normes du lieu et détentrices du pouvoir politique et associatif local, certains résidents ont pu former dans les villes nouvelles un nouveau groupe d'*installés* recréant une notabilité. Pour autant, il ne s'agirait pas, là non plus, d'un *enracinement*. *Enracinement, convivialité locale : il ne faudrait pas toutefois enfermer ce type de conduites dans une notion trop proche de l'enclavement* […] *le sens des comportements à échelle fine ne s'accompagne pas nécessairement d'une limitation à d'étroits horizons*, avertit Marcel Roncayolo (1997, p. 255). Car les pratiques contemporaines de l'espace métropolitain se jouent sur plusieurs échelles. Ainsi, un fort investissement dans la vie sociale locale ne s'accompagnerait pas nécessairement d'un *enclavement* tout comme, d'ailleurs, la précarisation des zones centrales d'habitat collectif ne se traduirait pas par la création de *ghettos* (Vieillard-Baron, 1992).

Ces hypothèses posées, il reste à expliciter notre démarche. Cette dernière pose l'ancrage comme un processus qui se déploie tout au long des biographies individuelles. Ce processus par lequel se fonde l'attachement à un lieu est analysé à travers différentes dimensions : les trajectoires résidentielles, les proximités familiales, les pratiques dans le lieu. Il est resitué dans des contextes individuels : lieux d'origines des personnes, lieu de résidence des parents, résidences secondaires, lieux de villégiature, etc.

En vue dégager tous ces aspects de l'ancrage, les données de l'enquête *Biographies et entourage* offrent la possibilité d'une étude comparative. C'est ainsi que l'on replacera le peuplement des villes nouvelles dans le processus plus général de périurbanisation de l'agglomération parisienne (Beaucire et Burgel, 1992 ; Berger, 2003). L'ancrage en ville nouvelle étant supposé spécifique, on s'attache à discerner des caractéristiques propres aux villes nouvelles en comparaison de ce qui est observé dans les autres parties de la grande couronne francilienne. En procédant de la sorte, la question de l'intégration des villes nouvelles dans la grande couronne environnante à travers l'ancrage des populations peut être traitée.

S'ajoute à cette approche comparative une approche compréhensive dont l'objectif est de mieux comprendre les processus sociaux qui fondent l'ancrage, la manière dont se négocient au niveau de chaque individu les différents ancrages qui peuvent parfois s'interposer les uns aux autres.

Cette thèse se propose en définitive de caractériser l'ensemble des villes nouvelles franciliennes au regard de l'ancrage de leurs résidents. Elle comprend 4 parties. Dans une première, des jalons sont posés. Il faut tout d'abord montrer en quoi les caractéristiques

[1] voire au-delà de la ville nouvelle où l'on trouve de l'habitat pavillonnaire plus ancien.

urbanistiques et démographiques des villes nouvelles suffisent pour les considérer comme une catégorie géographique à part entière dans le paysage urbain francilien (chapitre 1). Les contours de l'objet étant définis, on précise ensuite dans un deuxième chapitre quel regard on porte sur lui en définissant le terme d'ancrage. Dans un troisième chapitre 3, on présente les matériaux empiriques sur la base desquels cette recherche est entreprise.

L'ancrage est un processus complexe qui se déploie sur différentes temporalités dont chacune est appréhendée dans les trois parties suivantes. L'ancrage a tout d'abord un commencement qu'une deuxième partie s'attache à retracer, dans une première étape par un tableau des origines géographiques des résidents des villes nouvelles (chapitre 4). On cherche plus spécifiquement à établir, à partir de plusieurs indicateurs d'origines géographiques, dans quelle mesure un emménagement dans une ville nouvelle a pu constituer un éloignement aux lieux d'origines. Le moment de l'emménagement proprement dit fait l'objet du chapitre suivant où des indices d'un ancrage durable sont recherchés.

La durée de l'ancrage participe de l'attachement au lieu. Cette étude de l'ancrage sur le long terme, constituée de deux volets, est menée dans une troisième partie. D'une part, l'intérêt se porte sur les trajectoires résidentielles des personnes passées par les villes nouvelles. On s'efforce de démontrer à la fois que le choix résidentiel "villes nouvelles" est un choix durable et que les trajectoires résidentielles qui s'y fixent témoignent d'un ancrage dynamique (chapitre 6). D'autre part, on se demande si les descendants des résidents des générations 1930-1950, parmi lesquels on trouve les premières personnes qui ont passé leur enfance dans les villes nouvelles, demeurent à proximité de la ville nouvelle une fois devenus adultes. Là encore, cela serait le signe d'un attachement au lieu (chapitre 7). Dans les deux cas, l'échelle géographique de l'ancrage est explorée à partir d'une application de la notion de bassin de vie.

Enfin, une quatrième partie porte sur d'autres temporalités qui interviennent dans la construction de l'ancrage. Les pratiques quotidiennes, traitées dans le chapitre 8, en sont un élément moteur. L'objectif est notamment de retracer l'évolution des sociabilités qui témoignerait de l'apparition d'une *nouvelle autochtonie*. Ce constat établi, tous les éléments seront réunis pour mener une étude prospective de l'ancrage reposant sur une analyse des projets résidentiels des habitants (chapitre 9).

PREMIERE PARTIE

LES VILLES NOUVELLES FRANCILIENNES OU L'EXPERIENCE D'UN ANCRAGE ORIGINAL

Les villes nouvelles : des espaces aménagés (Photo aérienne du secteur 2 de Marne-la-Vallée, © Le Goix, 2005)

Introduction de la première partie

L'histoire récente de l'agglomération parisienne a été marquée par la construction de cinq villes nouvelles destinées à répondre à des objectifs d'aménagement et urbanistiques. Ces centres secondaires reliés au cœur de la capitale par des axes de transport majeurs ont accueilli depuis 1970 plusieurs centaines de milliers de migrants arrivant dans un environnement neuf à bien des égards. Car il s'agissait pour ces personnes non pas de s'installer dans des banlieues porteuses d'une mémoire d'habitants constituée au fil des générations mais bien plutôt d'emménager dans des villes véritablement nouvelles en occupant un logement neuf, en se promenant dans des espaces verts fraîchement aménagés, en voyant leurs enfants inaugurer les centres scolaires, en créant elles-mêmes des associations de culture, de sport et de loisirs, etc. (Chapitre 1).

On parle souvent de cette expérience comme d'une expérience pionnière en référence aux épisodes héroïques de la conquête de l'Ouest américain. Mais ne se prive-t-on pas d'une dimension essentielle de cette expérience en la ramenant à une aventure pionnière caractérisée par un *déracinement* ? Il faudrait d'autant plus se poser cette question que les villes nouvelles ont été conçues comme des zones de peuplement faisant partie d'une mégalopole et non pas sur des sites isolés. Alors que l'on commence aujourd'hui à avoir un recul suffisant pour appréhender cette expérience avec un regard moins mythifiant, cette thèse vise à mettre au jour la diversité des expériences qu'ont connues les habitants des villes nouvelles. C'est sur ce principe que l'on va proposer le concept d'ancrage dont l'objectif est de réinscrire l'expérience qu'ont des villes nouvelles leurs habitants dans l'ensemble des expériences territoriales vécues par ces derniers (Chapitre 2). Chaque habitant des villes nouvelles n'est plus alors assigné à son lieu de résidence, mais il est considéré à l'aune de l'ensemble des lieux qu'il fréquente. De cette façon, on souhaite porter un regard particulier sur les villes nouvelles vues comme des laboratoires des territorialités humaines contemporaines. Il faut dire que ces villes conçues sur le papier sur un principe de *liberté de choix* s'y prêtent bien.

Or un tel projet nécessite un corpus empirique adapté qui propose une information susceptible de restituer les différentes dimensions de l'ancrage appréhendé comme un processus sur le temps long. On tâchera de montrer que l'enquête *Biographies et entourage* dans sa conception même, répond aux exigences introduites par le point de vue de l'ancrage, à savoir, une information longitudinale et contextualisée (Chapitre 3). En plus de constituer un recueil de données originales sur les habitants des villes nouvelles, cette enquête permet non seulement de porter l'observation sur les générations "qui ont fait" les villes nouvelles, les générations 1930-1950, mais aussi de défendre une approche comparative, en considérant l'expérience des habitants des villes nouvelles au regard de l'expérience des autres périurbains franciliens. Enfin, la dimension narrative de cette expérience, particulièrement essentielle pour en révéler les mécanismes sociaux, pourra être traitée à partir d'entretiens semi-directifs menés auprès de résidents des villes nouvelles.

Chapitre 1 - De "l'imaginaire bâtisseur" à "l'imaginaire pionnier" : les villes nouvelles franciliennes

INTRODUCTION

C'est souvent au détour d'anecdotes, de petites phrases, que l'on saisit le mieux le sens que les gens donnent à leurs actions. Il en existe de nombreuses émaillant l'histoire des bâtisseurs des villes nouvelles, au premier rang desquelles on trouve celles qui concernent Paul Delouvrier. L'anecdote "des cimetières", presque aussi fameuse que le tour d'hélicoptère avec le Général de Gaulle[2], revêt un sens particulier. Souvent relatée dans la littérature, on choisit ici la version de Bruno Tilliette afin de profiter des commentaires de ce dernier : *le reproche qui vient le plus souvent dans la bouche de ceux qui l'habitent: "Cette ville n'a pas d'âme, pas d'histoire, il ne s'y passe rien, il n'y a pas de référence, de repères."* […] *il faudra attendre encore au moins deux ou trois générations, attendre que l'histoire des familles trame l'histoire de la ville, attendre, comme dit Paul Delouvrier, que les cimetières soient pleins…* (Tillette, 1985-1, p. 7)

Paul Delouvrier attirait l'attention sur la nécessité de laisser le temps faire son œuvre avant de pouvoir juger de la réussite des villes nouvelles. Cette anecdote ainsi présentée appelle plusieurs remarques permettant de poser les jalons de ce travail. Tout d'abord, le propos repose ici sur le constat que tout établissement humain ne prend véritablement forme qu'à partir du moment où il s'anime d'une mémoire d'habitants qui crée un sentiment d'appartenance locale: « Le lieu occupé par un groupe n'est pas comme un tableau noir sur lequel on écrit puis on efface des chiffres et des figures », comme l'a écrit Maurice Halbwachs (1950, p. 196). Or, les villes nouvelles sont bien des lieux conçus sur un tableau noir[3] par des aménageurs ayant pour préoccupation de créer les conditions du bonheur d'une population, elle aussi fictive. De plus, derrière tout peuplement nouveau, se cache un mythe pionnier. La citation qui précède : *l'histoire des familles trame l'histoire de la ville*, résume finalement bien le projet de notre thèse. Il s'agit d'un exercice de morphologie, définie par Maurice Halbwachs (1938), et résumée par Marcel Roncayolo (1988) comme un *entre la matière et le social*, appliqué au terrain des villes nouvelles franciliennes dont le trait distinctif est d'être situées au sein d'une grande métropole internationale. C'est n'est donc qu'après avoir établi dans (et sur)

[2] Cette anecdote, véritable mythe fondateur pour les bâtisseurs des villes nouvelles, est omniprésente dans la littérature qui leur est consacrée. Le Général de Gaulle, survolant en hélicoptère la région parisienne en compagnie de Paul Delouvrier, dit à ce dernier : *La région parisienne, mais c'est le "bordel", il y a ces banlieues inhumaines, mettez-moi de l'ordre là-dedans* (Delouvrier, entretien avec Pierre Bitoun, 1988, p. 168). Bordel est souvent édulcoré en bazar.

[3] pas tout à fait, on va le voir

quelle matière ont été conçues les villes nouvelles que l'on se donnera une grille de lecture du "social" qui y a pris place.

1.1. UN URBANISME DU "MIEUX VIVRE" : LA NAISSANCE DU PROJET DES VILLES NOUVELLES FRANCILIENNES

Après le plan Prost (1934), qui n'est appliqué qu'au moment de la reconstruction, et qui doit gérer l'urgence par une *priorité* […] *accordée au logement*, ce qui *occulta les préoccupations d'urbanisme* (Merlin, 1991-1, p.31), la conception des villes nouvelles s'est faite dans une période à la fois plus apaisée et plus prospère, propice à un urbanisme soucieux du bien-être des populations. L'équipe du District d'aménagement de la Région de Paris a donc élaboré son projet sur la base d'un principe réaliste (Merlin, 1982) tenant compte des dynamiques démographiques, sociales et spatiales de l'époque tout en s'efforçant d'anticiper le sens des évolutions à venir. L'objectif de cette première section est de bien comprendre, d'une part, à quels problèmes d'urbanisme et d'aménagement le projet des villes nouvelles a voulu répondre, et, d'autre part, dans quel contexte socio-démographique cette réponse s'est constituée.

1.1.1. L'urbanisme en chantier dans la région parisienne (1900 –1960)

La croissance démographique de l'agglomération parisienne était, depuis la fin du 19^{e} siècle, élevée. Les problèmes liés aux conditions et à l'offre de logements n'étaient donc pas nouveaux (Chombard de Lauwe, 1952 ; Girard et Bastide, 1952). La nouveauté consiste en ce que les villes nouvelles n'étaient pas seulement pensées, au contraire de ce qui a précédé, comme une offre de logements. Jusqu'au début des années 1960, la réponse à la crise du logement s'est à la fois, et consécutivement, traduite par une extension spatiale du bâti de l'agglomération parisienne (mitage) et par la construction de grands ensembles de logements collectifs dans une plus ou moins grande proximité de Paris. Ces processus, l'un spontané, l'autre planifié, sont ici rappelés dans la mesure où les villes nouvelles ont constitué une rupture.

Le mitage correspond à la construction plus ou moins spontanée et désordonnée de zones de lotissements pavillonnaires au-delà des limites du bâti préexistant d'une agglomération. Ces lotissements se sont rapidement étendus en bordure de l'agglomération parisienne le long des voies des principaux axes de communication (Chombart de Lauwe, 1952 ; Bastié, 1964).

En quoi la situation de ces lotissements était-elle problématique ? Si le qualificatif "mal-lotis" est resté en témoignage de cette époque, c'est que ces logements "faisaient tache" à côté des lustres de la capitale (Fourcault, 2000). Du fait que la construction de ces lotissements n'obéissait à d'autres règles que celles des promoteurs[4], les lots, sont généralement livrés aux

[4] La loi Loucheur (1928) met fin au règne sans partage des promoteurs sur la construction de lotissements en permettant *de construire sur les parcelles des lotissements les pavillons "Loucheur", et les crédits sont utilisés à 40% en région parisienne* (Fourcaut, 1990, p.14). Mais du fait de la crise économique internationale, ces crédits se sont révélés insuffisants pour infléchir le processus (Boyer, 2000).

acquéreurs sur terrain nu et donc dépourvus d'équipements : pas de chemin d'accès, d'adduction d'eau, d'électricité.

Il n'est pas anecdotique de rappeler ici cet épisode de l'urbanisation parisienne tant son ampleur, sur un plan démographique, fut importante au cours des années 1920 (Pourcher, 1964 ; Faure, 1991) [5]. D'après Annie Forcaut (1990, p. 12): *l'extension des lotissements défectueux autour de Paris, déjà entamée avant la Grande Guerre, prend un caractère massif entre 1919 et les années qui précèdent la crise économique mondiale: plus de 10 000 hectares sont lotis, 400 000 lotis concernés, les pavillons construits sur les parcelles absorbent l'essentiel de la croissance démographique de la région*. L'acquisition d'une parcelle de terrain dans une commune lointaine du centre est une solution. Les cités ouvrières construites dans la banlieue parisienne en sont une autre.

Tout a débuté avec le développement des habitations à bon marché (HBM), succédant aux cités ouvrières de la ceinture périphérique de Paris, dont la création remonte à 1894 puis a été entérinée par la mise en place de l'Office public d'HBM de la Seine en 1912. Il s'agit en fait, à cette échelle, de la première expérience de logement social en France (Guerrand, 1967). Et précisément, c'est ce qui permet d'expliquer que, dans un contexte de faible interventionnisme étatique et de concurrence des lotissements pavillonnaires, leur essor n'a été que limité. Quelque 10 000 logements ont été construits dans toute la France avant la Première Guerre mondiale, 80 000 en région parisienne durant l'entre-deux guerres (Merlin, 1982). Importance certes relative d'un point de vue quantitatif, mais bien plus grande d'un point de vue symbolique. En effet, la construction des HBM a en partie pris la forme, dans les années 1920, de 20 000 logements en cités-jardins (Boyer, 2000 ; Vieillard-Baron, 2001 ; Loiseau, 2002). Ces cités-jardins sont issues du mouvement howardien des *garden-cities* d'inspiration socialiste. Or ce mouvement a eu également en France un écho favorable dans les milieux patronaux chrétiens et hygiénistes (Choay, 1961). Les cités-jardins françaises, il faut le souligner ici, sont une expérience d'urbanisme en ce sens qu'elles n'avaient pas pour seule visée de loger des personnes, mais de les loger dans un cadre de vie confortable, aménagé de manière agréable, équipé de commerces de proximité et propice au développement de relations sociales communautaires. Echec ou pas, elles ont exercé une influence certaine sur les réflexions qui ont présidé à la conception des villes nouvelles (Merlin, 1969).

Les grands ensembles ont été construits quant à eux dès les années 1950, en un temps où il n'était pas permis de s'attarder sur des considérations urbanistiques[6]. Cependant, si le terme "grand ensemble" s'écrit parfois aujourd'hui avec un G majuscule qui en fait un symbole de la crise urbaine, la réalité qu'il désigne n'est pas aussi claire qu'on veut bien le dire (Vieillard-Baron, 2001 ; Coudroy de Lille, 2004), l'appellation "ville nouvelle" lui ayant d'ailleurs un temps servi de substitut. Les grands ensembles présentent cependant quelques caractéristiques communes : *forme architecturale faite de barres et de tours, taille de 500 ou 1 000 logements minimum, localisation généralement périphérique, financement aidé par l'Etat sous des formes diverses, nature du peuplement avec forme dominante du statut locatif, édification*

[5] On se réfère également à la thèse de Jean Bastié (1964-1). Pour des présentations récentes, claires et concises, voir Boyer (2000) et Vieillard-Baron (2001), et, pour des travaux traitant d'exemples précis de lotissements, le numéro 14 de *Villes en parallèle* (1989) et Fourcaut (2000).

[6] *Le grand ensemble*, écrit Jean Bastié dans sa thèse, *est fait pour répondre à des besoins urgents et importants. Il correspond à une production en masse de logements uniformes à durée limitée, construits dans le moindre temps et au moindre prix, selon certains, "machines à habiter" pour occupant supposé standardisé. Il accentue la ségrégation dans un cadre sans tradition où tout est fonctionnel, où il n'y a pas de place pour la variété, la fantaisie et l'initiative individuelle. Néanmoins il offre des logements sains, aérés et ensoleillés, dotés de confort* (Bastié, 1964-1, p. 401)

rapide suivant des techniques de préfabrication, construction concomitante ou prévision d'équipements permettant l'autonomie de l'ensemble (Fourcaut, 2004, p. 15). Plusieurs ruptures avec la période précédente marquent l'avènement des grands ensembles. D'abord, il s'agit du premier exemple d'intervention étatique d'envergure en matière de logement. Cet interventionnisme est pensé comme le contre-modèle des lotissements pavillonnaires (Fourcaut, 1990 ; Vieillard-Baron, 2004). L'historien et démographe Louis Chevalier (1948) présente la politique de construction de grands ensembles comme une nécessité économique permettant à la fois de limiter le coût des équipements et d'améliorer le rendement au travail de populations qui seraient logées plus confortablement.

Les grands ensembles se sont en effet imposés comme une solution pour construire rapidement et en nombre des logements dans la période de l'après-guerre où se mettait en place la planification, déjà impulsée sous Vichy (Amiot, 1981 ; Zylberberg, 1990)[7]. C'est à l'occasion des grands ensembles également que se systématise le principe de zonage qui opère une distinction entre les fonctions résidentielles, industrielles et de loisirs, rationalisation caractéristique du mouvement fonctionnaliste (Le Corbusier, 1948 ; Choay, 1961).

Quel bilan tirer de ces décennies d'urbanisation de la banlieue parisienne qui ont précédé l'édification des villes nouvelles ? Celui-ci doit être établi de plusieurs points de vue. Sous celui de l'aménagement, d'abord, qui nous ramène à l'échelle de l'agglomération parisienne, voire au-delà. Ce sont à cet égard les lotissements pavillonnaires qui posent le plus de problèmes : problème des coûts d'équipements[8] auxquels les planificateurs ont voulu faire face avec les grands ensembles (Chevalier, 1948), problèmes des transports et des temps de déplacement des populations vers les zones d'emplois auxquels les grands ensembles n'ont constitué qu'une solution partielle. Ces problèmes, exprimés en terme d'urbanisme, ont engendré un besoin de centralité pour les banlieusards vivant dans un grand ensemble ou dans un lotissement pavillonnaire. Le centre de Paris continue de polariser en effet leurs déplacements pour le travail ou les achats.

On comprend, à la lumière de la description qui vient d'être faite de ces deux types d'habitat, que le terme "banlieues dortoirs" leur ait été associé. Ce déficit de centralité à proximité des lieux de résidence est d'ailleurs explicitement évoqué par Paul-Henry Chombart de Lauwe (1965, p.120) qui conclut à la nécessité d'édifier des "noyaux secondaires". Selon lui, l*e citadin semble irrésistiblement attiré par le centre de l'agglomération où sont à la fois rassemblés les commerces de caractère exceptionnel, les lieux de spectacle, les bureaux et les monuments publics les plus importants. Mais plus l'agglomération est grande, plus le centre est éloigné, d'où une insatisfaction perpétuelle. La nécessité de développer des noyaux secondaires pouvant rivaliser avec lui est donc évidente.*

[7] Il y a bien eu le plan Prost en dont l'application fut votée en mai 1934, mais fut avortée par le manque de moyens et les circonstances historiques.

[8] *Les lotissements inaugurent le mitage des espaces ruraux, en toutes petites opérations à la sauvette ou en grosses transactions portant sur des centaines d'hectares comme en Plaine de France ou sur les plateaux du Hurepoix. Extension incontrôlable de la surface urbanisée, sous de terrains par de trop faibles densités car beaucoup de lots ne sont pas occupés ou pas construits, risque de congestion de la capitale étouffée par sa banlieue, tels sont les termes de la condamnation* (Fourcaut, 1990, p. 13).

1.1.2. La naissance d'un savoir des "aspirations"

C'est avec cet héritage historique que le projet des villes nouvelles prend forme. Ce dernier est également né dans un contexte particulier conjuguant un ensemble de facteurs favorables à la naissance d'une politique volontariste d'aménagement et d'urbanisme en Île-de-France. On assiste dans les années 1950, tout d'abord, au développement d'un savoir des *aspirations* à travers la sociologie de Paul-Henri Chombart de Lauwe alors dominante en France. Ce savoir s'est développé sur un substrat économique et social caractérisé par le passage d'une société de subsistance à une société de consommation. Or l'avènement d'une telle société a pris appui en France sur un Etat gaulliste dont de nombreux serviteurs avaient connu l'expérience coloniale, à l'instar de certains bâtisseurs des villes nouvelles.

Paul Delouvrier et Peul-Henry Chombart de Lauwe se sont croisés sous l'Occupation à la fois à l'Ecole des cadres d'Uriage – où le premier suit les cours du second (Comte, 1991) – et dans la Résistance (Delouvrier, 1990). Ces éléments biographiques, en particulier leur appartenance commune à "Uriage", ne sont pas à négliger[9]. Paul-Henry Chombart de Lauwe, véritable figure de la sociologie urbaine française de l'après-guerre est à l'origine de la création Centre d'ethnologie sociale et de psychosociologie et du Centre de sociologie urbaine. Ses principaux travaux, publiés les années précédant l'élaboration du schéma directeur en 1965, ont marqué la conception des villes nouvelles[10]. D'ailleurs l'équipe de Paul Delouvrier, qui s'est formée au moment de la création du District de la Région de Paris, en 1961, a fait appel à l'expertise des sociologues (Touraine, Lojkine, Melandres, 1968 ; Vadelorge, 2003-1) au point que Laurent Zylberberg affirme que *les villes nouvelles et plus largement le schéma directeur apparaissent comme l'expression d'un projet partagé par un certain type de fonctionnaires, ainsi que par des sociologues, des urbanistes et des chercheurs…* (1990, p. 67).

Il est donc important de souligner à quel point la conception par Chombart de Lauwe d'un urbanisme devant s'appuyer sur les *aspirations* des citadins (pléonasme?) marquera le projet des villes nouvelles. Pour preuve, dès 1952, Paul-Henry Chombart de Lauwe (1952, p.72) avertit qu'*il ne faut pas prévoir des transformations du cadre et de l'architecture avant d'avoir pensé aux structures sociales nouvelles. C'est la transformation des structures sociales qui doit précéder la transformation des structures urbaines et non l'inverse*. Chombart de Lauwe, on l'a vu, conclut à la nécessité de concevoir des centres secondaires, des zones de loisirs proches des zones d'habitations et des logements mieux insonorisés afin de répondre aux

[9] L'Ecole des cadres d'Uriage est un établissement qui fonctionna de 1940 à 1942, destiné, dans la mouvance du personnalisme communautaire d'Emmanuel Mounier, à former les élites françaises de l'après-guerre (Comte, 1991). De nombreuses personnalités, qui joueront une part active dans l'histoire de la France des années 1945 à 1990 (Bitoun, 1988), en sortiront, allant du haut fonctionnaire (Paul Delouvrier) au cinéaste (Yves Robert), en passant par le patron de presse (Hubert Beuve-Méry).

[10] En voici une preuve explicite, dans les propos de Paul Delouvrier, même si, tirant la couverture vers lui, ce dernier minore le rôle de la sociologie urbaine : *j'ai convoqué Chombart de Lauwe en lui disant: "tu as fait de nombreuses études sur la région parisienne que j'ai plus ou moins lues. On m'a confié l'aménagement de la capitale. Peux-tu m'aider?"* […] *En fait, et c'était bien là que résidait la difficulté, la sociologie n'était pas encore arrivée à dominer un sujet pareil. Elle était capable d'interpréter le comportement d'un certain nombre de groupes humains dans une ville existante.* […] *Penser une ville future, il aurait fallu que je brusque mon ami Chombart ou les autres sociologues avec lesquels je me suis entretenu à l'époque. Mais, en fin de compte, ces rencontres m'ont été utiles. Je me suis dit : "Puisque ces hommes théoriquement compétents, qui pouvaient penser, n'ont pas pensé, alors, je suis libre. Je suis en terrain vierge et il faut que j'essaie de me faire mon idée."* (entretien avec Pierre Bitoun, 1988, p.168 ; voir aussi Chenu, 1994)

besoins des populations. Ce faisant, il va plus loin qu'une simple association entre besoins et fonctions en introduisant le terme *aspirations*. Dans un ouvrage paru en 1971 intitulé *Pour une sociologie des aspirations*, Chombart de Lauwe opère une distinction entre besoins-obligations et besoins-aspirations, pour *ne pas revenir à des théories fonctionnalistes en sociologie* (p.115). Les premiers sont précisément ceux auxquels ont voulu apporter une réponse les grands ensembles, à savoir, des conditions de logement décentes. Les seconds *correspondent au logement désiré, aux améliorations que l'on recherche, aux aspects esthétiques, à ce qui donnera plus de facilité aux relations sociales*, même si *le partage entre ces besoins-aspirations et les besoins-obligations est difficile à faire* (Chombart de Lauwe[11], 1971, p. 117).

Ce partage correspond en quelque sorte à un passage du quantitatif qui prévalait dans l'immédiat après-guerre au qualitatif qui va caractériser la seconde moitié des "Trente Glorieuses". Car le contexte social n'est évidemment pas étranger au contenu du projet des villes nouvelles. Or à cet égard les Trente Glorieuses se caractérisent par ce passage, que Jean Fourastié (1979) fut un des premiers à décrire, d'une société de subsistance à une société de consommation. Comme l'explique Jean-François Sirinelli (1993), si les améliorations des conditions matérielles d'existence ont débuté dès le début des années 1950, l'évolution des mentalités conduisant à l'avènement d'une société de consommation ne s'est produite que la décennie suivante avec pour point d'orgue Mai 68. Cette évolution est portée par une nouvelle génération, celle des *baby-boomers*, dont Jean-François Sirinelli (2003) analyse les spécificités : premières générations disposant d'argent de poche, faisant des études plus tardives (notamment les femmes, qui entrent massivement dans le salariat) et connaissant, plus que les précédentes, l'insouciance de la jeunesse ; premières générations porteuses d'une culture de masse et qui, une fois devenues adultes, disposeront d'un temps de loisirs important alors même que la vie professionnelle se déroule plus souvent dans le secteur tertiaire. Ces changements vont bien au-delà, selon l'historien, de ceux que porte à lui seul Mai 68, qui n'a concerné qu'une partie de ces générations. Dès 1959, A. Sauvy, alors directeur de l'Ined, s'interrogeait sur ces nouvelles générations nées après la guerre dont il pressentait qu'elles porteraient les germes d'une nouvelle culture.

Parallèlement, la situation de l'aménagement et de l'urbanisme en région parisienne pose problème. La construction de grands ensembles n'était qu'une voie partielle et provisoire pour contrer l'urbanisme spontané des lotissements pavillonnaires. *La* solution, comme on va le voir, a pris la forme de villes nouvelles, dont le soubassement sociologique est déjà affirmé dans les études de l'équipe Chombart-de-Lauwe. Ainsi, si les villes nouvelles apparaissent comme une solution novatrice pour la France des années 1960, cette réponse s'est constituée sur un substrat matériel et social en pleine mutation, dont certaines "consciences" de l'époque, proches des bâtisseurs des villes nouvelles, avaient perçu la teneur. On observe durant les Trente Glorieuses, tout autant que des changements quantitatifs (rythme de croissance élevé de l'agglomération parisienne), des changements qualitatifs qui touchent aux modes de vie et aux représentations. Ces changements sociaux interviennent au moment même où la planification, en plein essor, s'appuie sur une élite technocratique dont l'avant-garde est sortie de l'école des cadres d'Uriage (Amiot, 1986).

[11] Ces idées sont déjà présentées dans un livre daté de 1963: *Des hommes et des villes*.

1.2. DES CENTRES PERIURBAINS SECONDAIRES

En ville ancienne, l'espace urbain existe déjà et on y travaille "à la marge", par des actions souvent ponctuelles (comme nombre des actions qui l'ont constituée); pour une ville nouvelle, rien n'existe au départ, d'où nécessairement une attitude de démiurge sur l'espace et la vie des futurs habitants.

(Clément Douady, 1988)

L'héritage de la période des lotissements pavillonnaires a pesé lourd sur la décision d'aménager la région parisienne, et ce, dès l'élaboration en 1932 du plan Prost. Ce dernier, dont l'application a été entravée par les vicissitudes historiques, n'a abouti, dans un premier temps, qu'à la construction de grands ensembles. Il a cependant par la suite formé l'ossature du Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (PADOG), publié par décret en 1960. Pierre Merlin (1982 et 1991-1) relève le conservatisme, pour ne pas dire la frilosité, du PADOG: *ce document est encore fortement marqué par une perspective malthusienne: il propose d'interdire toute construction à l'extérieur d'un "périmètre d'agglomération" correspondant aux limites de la banlieue existante* (1991-1, p. 31). Il s'agit donc, plutôt que de créer des centres urbains nouveaux, de densifier les parties déjà urbanisées sans s'en donner réellement les moyens (Béhar et al., 2002). Or il n'en sera rien, une solution alternative se mettant en place, les villes nouvelles.

1.2.1. Sur le papier…

En 1961, Paul Delouvrier est nommé à la tête du District de la région parisienne, institution sous la tutelle du Premier ministre chargée de mettre en application le PADOG. Or le District, en 1962, annonce des projections de population pour l'an 2000[12] qui prennent le contre-pied de celles élaborées dans le cadre du PADOG, tablant sur une stabilisation de la population francilienne autour de 8,5 millions d'habitants. C'est le point de départ d'une réforme du PADOG (Delouvrier, 1990), elle-même à l'origine de la naissance des villes nouvelles. Car, pour prendre en charge cette croissance démographique accentuée par le rapatriement des Français d'Algérie, et répondre aux besoins des populations, il fallait selon Paul Delouvrier faire preuve d'un volontarisme assez puissant face aux oppositions municipales tout en construisant au-delà de l'agglomération existante afin de ménager les susceptibilités.

L'année précédant la parution du Schéma directeur, Paul Delouvrier signe la préface[13] d'un livre du géographe Jean Bastié, *Paris en l'an 2000* (1964-2), exercice de prospective qui présente au grand public les nécessités et les options d'un aménagement futur de la région parisienne. Après avoir rejeté la voie *graviériste* d'une décentralisation en province d'activités parisiennes, Bastié propose la solution d'un desserrement qui *bien conduit et sélectif pourrait constituer un des aspects les plus importants de l'aménagement de la région urbaine* (Bastié,

[12] Ces fameux "14 millions d'habitants".

[13] Le délégué général du District d'alors profite de cette tribune pour souligner le besoin impérieux de «*remodeler Paris et sa région, préparer celle-ci aux mutations européennes , la rendre humaine pour des hommes plus nombreux, plus jeunes et plus libres*. » (in Bastié, 1964-2, p.7)

1964-2, pp. 89-90). Celui-ci est envisagé sous la forme d'une alternative dont les deux termes sont la création d'un nouveau centre et l'édification *de plusieurs noyaux secondaires, satellites certes, mais suffisamment éloignés pour que la soudure puisse être évitée et qui seraient créés soit ex-nihilo, véritables cités neuves, soit à partir de villes existantes qui en fourniraient le point de départ* (p. 93). Finalement, cet ouvrage a le mérite de cerner les options d'un aménagement de la région parisienne en rupture avec le PADOG, c'est-à-dire envisageant l'urbanisation de zones non encore urbanisées. D'après le témoignage de Pierre Randet (1990), la solution d'un deuxième Paris avait été celle d'Alfred Sauvy, qui le voyait à Orléans. Quoi qu'il en soit, les options choisies devront répondre aux exigences que le géographe décrit : *La partition de la région urbaine nécessite pour être réussie la création d'activités suffisantes dans le second pôle ou les satellites pour y retenir la plus grande partie de la population active, et même si possible en attirer de la banlieue actuelle, des mesures draconiennes pour éviter la soudure le long des axes de circulation, et malgré tout des liaisons rapides avec l'agglomération actuelle de manière à rendre faciles les échanges de main-d'œuvre inévitables et même souhaitables pour conserver une certaine unité du marché du travail au moins pour certaines professions. Les nouveaux noyaux devraient être suffisamment importants pour être dotés d'équipements urbains permettant de ne faire appel qu'exceptionnellement à ceux de centre actuel de l'agglomération.* (Bastié, 1964-2, p.93)

On croirait lire une version paraphrasée du schéma directeur de 1965. Tout y est dans ses principes : le polycentrisme, l'équilibre habitat-emploi, la volonté de polariser les banlieues environnantes dans ces centres secondaires pourvus en équipements leur faisant bénéficier d'une certaine autonomie vis-à-vis de Paris. Au fond, ce n'est peut-être pas étonnant de retrouver ici la quintessence du schéma directeur car, à l'encontre de l'hypothèse de Jean-Paul Alduy (1979), les villes nouvelles ne sont pas seulement nées au sein d'un cercle de technocrates issus des grands corps d'Etat: E.N.A., Mines, Ponts et Chaussées. Il fallait encore que ceux-ci trouvent leur inspiration dans l'air du temps[14]. On a déjà pu évoquer l'influence[15] plus ou moins directe, relayée en tout cas par les connivences héritées de l'école des cadres d'Uriage, des travaux de sociologues, de géographes[16] et de démographes. Mais plus nettement encore, avec la refonte dès son arrivée en 1960 à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP), Paul Delouvrier a décidé de doter le District de la région de Paris d'un cabinet d'expertise – celui-là même qui émettra en 1962 l'hypothèse des 14 millions d'habitants en 2000, la base de travail du futur schéma directeur – qui sollicite entre autres géographes et sociologues durant la préparation du schéma directeur.

Sylvia Ostrowetsky est employée par l'IAURP de 1962 à 1969. Autre exemple : le polytechnicien Pierre Merlin (2004), recruté par l'IAURP au moment de débuter son doctorat ès lettres sur les transports en région parisienne. C'est lui qui conduira une étude sur les expériences étrangères de villes nouvelles (Merlin, 1969), après avoir analysé les migrations alternantes dans la région parisienne (Merlin, Rebillard, 1962). C'est d'ailleurs surtout au

[14] ce d'autant plus que, comme le souligne Sylvia Ostrowetsky (1983, p.188) , *ce réel pouvoir politique qui étonne Alduy était doublé d'un progressisme social, d'un démocratisme qui les apparente plus, quant au contenu, au libéralisme social qu'à la stricte logique encore une fois des intérêts d'un groupe ou d'une classe.*

[15] que Paul Delouvrier a pu occulter (Voldman, 1990).

[16] Rappelons à ce titre que Pierre George, qui dirigea la thèse de Jean Bastié, participa sous l'Occupation, en compagnie de Louis Chevalier et de Jean-François Gravier (1947), à la Commission Dessus chargée entre autres de réfléchir à une décentralisation des activités industrielles (Baudoui, 1990).

moment des études préalables à la réalisation des villes nouvelles, entre 1965 et 1970, qu'on fera appel à des universitaires[17] (Touraine, Lojkine, Mélandres, 1968).

Le schéma directeur est élaboré entre 1962 et 1965 *en toute discrétion à l'IAURP* (Delouvrier, 1990, p. 95), bien qu'un livre blanc, posant les principes d'aménagement du schéma directeur sans en dévoiler le contenu, ait été publié en 1963, et que Paul Delouvrier arpentait le terrain pour habituer le public – chez qui le livre de Gravier (1947) est en odeur de sainteté – à l'idée d'une région parisienne en croissance continue.

Un bref passage en revue du sommaire d'un ouvrage de vulgarisation publié en 1964 est très instructif sur la stratégie mise au point par Paul Delouvrier pour anticiper l'offensive attendue des graviéristes[18] après la parution du schéma directeur. Ce texte préfigure le projet en voie de finalisation à tel point que la création de villes nouvelles y est clairement envisagée. S'y retrouvent les mêmes éléments que ceux présentés dans l'ouvrage de Bastié (1964-2) à ceci près que le polycentrisme y est défini de manière plus ambiguë. On passe de noyaux urbains autonomes, construits autour de centres d'attraction existants à *des villes satellites* (Delouvrier, 1964), quand Bastié énonce explicitement l'option entre *de véritables villes neuves* et *des villes existantes qui en fourniraient le point de départ*. Reste, sur la localisation de ces villes satellites, que le géographe et le délégué général du District[19] sont évasifs, et les cartes prospectives illustrant les deux ouvrages n'éclairent pas vraiment ce questionnement. Il faut, pour cela, s'en référer directement au schéma directeur de 1965. Sa lecture ne revêt pas seulement, on s'en doute, un intérêt informatif.

Il est intéressant tout d'abord de constater que les villes nouvelles sont introduites comme l'option la plus raisonnable, à travers un raisonnement en trois temps:

1) ne rien faire comme le préconise le PADOG serait suicidaire eu égard aux projections démographiques;
2) il faut donc construire des logements en nombre pour faire face au défi démographique dans des lieux qui, en rupture avec les cités-dortoirs, devront répondre aux aspirations des futurs habitants à travers la création de centres urbains de banlieue dotés des attributs d'une "vraie" ville (activités, commerces, zones de loisirs);
3) ces centres ne peuvent être situés dans des centres anciens périphériques de la région parisienne (à l'instar des 4 M: Meaux, Melun, Montereau et Mantes) car: ceux-ci pourraient concurrencer des villes dynamiques du bassin parisien (Orléans, Chartres, Evreux, Rouen, Amiens et Reims) ; comme le montre l'expérience des villes nouvelles anglaises, *les emplois sont plus difficiles à déplacer que les hommes et* […] *il est plus facile de décentraliser l'expansion que de faire déménager des usines déjà installées* (SDAURP, 1965, p. 81) ; enfin, ces centres éloignés ne permettraient pas d'endiguer l'urbanisation en tâche d'huile de l'agglomération.

La solution la plus raisonnable apparaît donc dans la construction de villes nouvelles suffisamment proches du centre et préférentiellement situées le long d'axes de communication de sorte à attirer des activités. Cela signifie, et ce sera la seconde remarque, que les villes nouvelles sont présentées comme une des solutions aux problèmes d'aménagement de la région parisienne dans son ensemble que vise à traiter le schéma directeur (Zylberberg, 1990;

[17] Voir le témoignage de Michel Marié sur les relations entre sociologues et aménageurs ainsi que la thèse de Michel Amiot (1986).

[18] pour qui la croissance de la région parisienne est incompatible avec le développement des autres régions (Gravier, 1947 ; Béhar et al., 2002).

[19] L'extrême discrétion de Delouvrier vise à la fois à éviter une levée de bouclier de la part des élus concernés et à empêcher toute spéculation foncière.

Béhar et al., 2002). D'une part, les villes nouvelles sont introduites dans un chapitre intitulé *Principes d'aménagement de la région de Paris dans son ensemble* dont la dernière partie est *L'unité de la région urbaine*. D'autre part, l'aménagement de la région parisienne est conçu en grandes zones dans lesquelles figurent les futures villes nouvelles : Le Nord et la vallée de l'Oise, le Sud-Ouest et l'Ouest, la vallée de la Seine en aval de Saint-Germain, l'Ouest proche de Paris, le Sud-Est et la vallée de la Seine en amont de Paris, et l'Est. Figurent également : pour la zone Nord, le futur aéroport de Roissy, pour la zone Sud-Est, la création de la plateforme logistique de Rungis et, pour la zone Centre-Ouest, la projet de La Défense. La Figure 1.1 l'illustre bien pour les zones Nord et Est avec l'emplacement de Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée.

Figure 1.1 - Principe d'aménagement des zones Nord et Est (reproduite à partir du SDAURP, 1965, p.104)

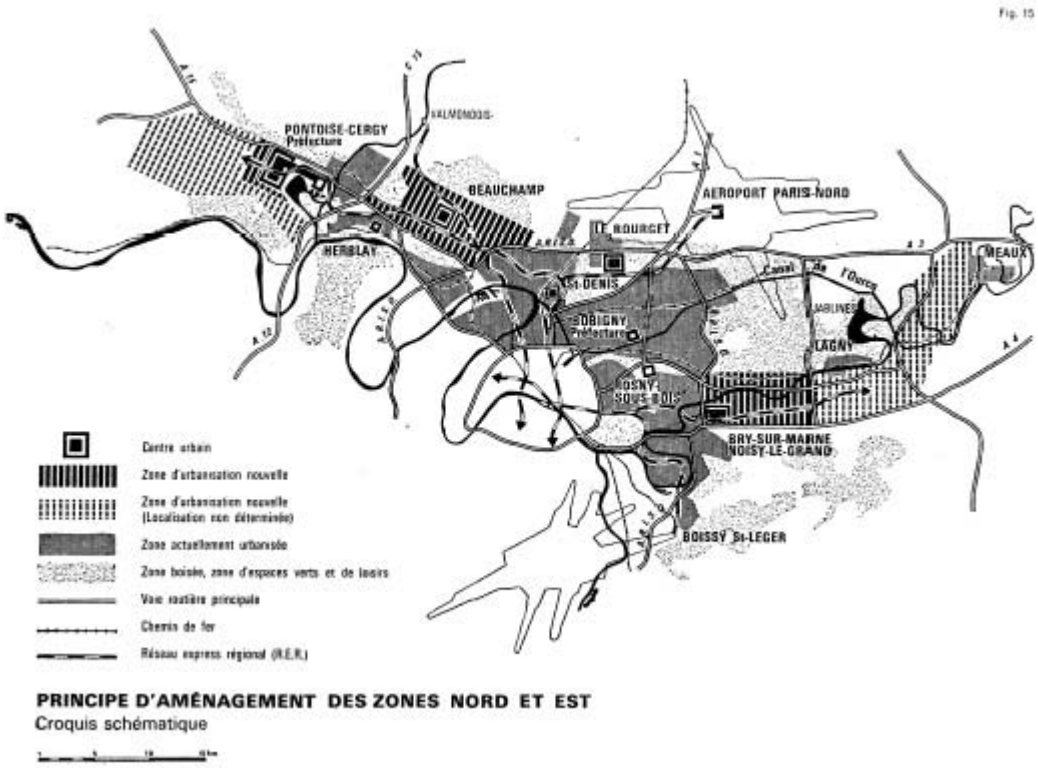

C'est l'occasion de noter que le schéma directeur ne donne pas la composition communale précise des villes nouvelles. Au Sud-Ouest, par exemple, la future ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines s'étend jusqu'au plateau de Saclay. Toutefois, les grandes lignes des cinq villes nouvelles franciliennes: Cergy-pontoise, Evry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin et Sénart, y sont inscrites avec des modifications à venir pour les deux dernières. Par ailleurs, les projets d'aménagement du centre de Beauchamp et de Mantes ne seront pas intégrés aux villes nouvelles. D'ailleurs, ils n'aboutiront pas (Merlin, 1991). Ce n'est qu'entre 1965 et 1970 que le périmètre des villes nouvelles telles que nous les connaissons aujourd'hui sera défini, cette période ayant été nécessaire pour la création des structures administratives chargée de la mise en œuvre des opérations[20], pour le recrutement du personnel travaillant sur chaque projet de

[20] Tout s'accélère après l'approbation par le Premier ministre en 1966 des grandes lignes du schéma directeur. Alors est créé un groupe de travail interministériel, présidé par Paul Delouvrier (d'abord en tant délégué général

ville nouvelle, pour la prospection des terrains à acquérir, pour les études d'urbanisme opérationnel (Merlin, 1982). L'année 1970 marque le véritable démarrage des villes nouvelles avec leur création institutionnelle (loi Boscher) et l'arrivée des tout premiers habitants dans les parties aménagées. En outre, dès 1969, l'IAURP publie dans ses *Cahiers*, le détail des réalisations à venir dans certaines villes nouvelles (le volume 15 est consacré à Evry et le volume 21, qui paraîtra en 1971, à Marne-la-Vallée).

C'est dans ces conditions – et avec ces convictions – qu'est devenu réalité le projet des villes nouvelles franciliennes. Les réalisations concrètes ont été largement présentées et analysées (Merlin, 1982 ; Steinberg, 1981). On se contente pour l'instant de souligner la rupture que constituent les villes nouvelles avec l'urbanisation passée de la région parisienne. A ce titre, quel retournement de tendance ne voit-on pas s'opérer en passant de lots disparates et de grands ensembles isolés à des centres urbains nouveaux, pensés sur le papier à la fois comme autonomes, comme pôles structurants de leur banlieue environnante et comme agents de l'unité de la région ! Mais qu'offrent-ils, en termes de "liberté de choix" ou de contraintes à ceux qui vont y élire domicile? En quoi cette production de "l'imaginaire bâtisseur" (Ostrowetsky, 1983) contribue-t-elle à créer un nouveau type d'habitant ? C'est désormais aux côtés de l'habitant que va se poursuivre cette recherche.

1.2.2. ...et sur le terrain

Après avoir retracé le contexte dans lequel s'est élaboré le schéma directeur et donné les grandes lignes de son contenu, il va donc s'agir d'en présenter les détails du point de vue des habitants. A cet effet, la consultation de différentes typologies de villes nouvelles peut s'avérer fructueuse.

Le plus souvent, le premier critère de classification qui intervient est leur localisation (Merlin 1969 ; Steinberg, 1981; Chaline, 1985). On trouve des villes nouvelles indépendantes[21] dont Brasilia est l'exemple récent le plus spectaculaire, des villes satellites dans l'environnement d'une métropole sans continuité, comme les cités satellites autour de Londres, et, enfin, des villes nouvelles situées en continuité avec une grande agglomération, à l'instar des quartiers nouveaux de Stockholm et de Copenhague. Les villes nouvelles franciliennes appartiennent à cette dernière catégorie. De par leur taille, le second critère retenu, elles se distinguent des villes scandinaves. Dans tous les cas, et c'est bien ce que caractérise le terme[22], les villes

---

au district de la région de Paris puis en tant que préfet de région) qui nomme, entre 1966 et 1969, une mission dans chaque ville nouvelle. Ces missions sont composées d'une vingtaine de membres issus de divers horizons : administrateurs, ingénieurs, urbanistes, architectes, voire géographes et sociologues. Sera aussi créée en 1966 une agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP) chargée d'acquérir des terrains. Dans une seconde étape, lorsqu'un certain consensus aura été obtenu avec les collectivités locales, ces structures s'institutionnaliseront. C'est entre 1969 et 1973 qu'est créé dans chaque ville nouvelle un établissement public d'aménagement (EPA) hérité des précédentes missions. Les communes concernées par les aménagements pourront, si elles l'acceptent, participer au projet en prenant en charge la gestion du budget et de la fiscalité des zones aménagées et en se regroupant dans une structure appelée alors syndicat communautaire d'aménagement (SCA), prévue par la loi Boscher (1970).

[21] On reprend ici la terminologie employée par Pierre Merlin (1969), pp. 235-238.

[22] Dans un numéro de la revue *L'Habitation* consacré aux villes nouvelles, on en trouve une définition "officielle": o*n réservera désormais le vocable de "villes nouvelles" aux communautés urbaines ayant vocation à exercer un éventail complet des fonctions urbaines, ce qui exclut les grands ensembles mais aussi les quartiers*

nouvelles sont issues de politiques volontaristes d'aménagement (Merlin, 1991-2). Cela étant, on peut avancer un autre point commun, lié à la nature de leur peuplement. Contrairement à des opérations de grands ensembles, les villes nouvelles "chamboulent" généralement les structures administratives, et, plus encore, les sociétés locales leur préexistant. C'est une évidence, mais cela a son importance du point de vue des populations. La spécificité de toute ville nouvelle tient à ce que les personnes venant y résider n'ont pas à s'intégrer à une population locale dépositaire de la mémoire du lieu, et sont considérées pour cela comme "pionnières".

Or précisément, la situation du "pionnier" varie considérablement selon la localisation de la ville nouvelle. Dans les villes nouvelles du premier type, les habitants se trouvent isolés dans un nouvel environnement, les villes-champignons de l'ex-URSS poussant cet isolement jusqu'à la caricature. Ils le sont à un degré moindre dans les villes du second type, ceux-ci pouvant retrouver en fin de semaine l'animation du cœur de l'agglomération. Toutefois, comme le montre l'exemple des villes nouvelles anglaises (Merlin, 1991-2), les habitants sont contraints, pour pouvoir y résider, de trouver préalablement un emploi sur place. Dans le dernier type, auquel appartiennent donc les villes nouvelles franciliennes, les habitants ont toujours la possibilité de se rendre quotidiennement dans le centre de la métropole. L'installation dans une ville nouvelle peut ne pas engendrer, dans ce cas, ni la même rupture avec l'environnement passé, ni le même sentiment d'isolement, ni le même besoin d'implication dans la vie locale que dans les deux premiers cas.

C'est bien ce que recouvre la notion de *liberté de choix* au fondement même des villes nouvelles franciliennes. Deux citations suffiront pour nous en convaincre:

> *Le SDAURP repose sur quelques grands objectifs: - en priorité, restaurer la liberté de choix des citadins et en particulier de ces citadins de seconde zone qu'étaient les banlieusards: choix de l'emploi, choix du type et du cadre d'habitat, choix des lieux d'achat, choix des loisirs, choix des amis, choix des amours. Les avantages d'une très grande agglomération étaient supprimés en région parisienne par sa dépendance excessive d'un centre parisien congestionné.* (Merlin, 1991-2, p. 28)

> *Rendre aux parisiens cette liberté du choix – de la résidence, du travail, des magasins, des distractions, des amis… -, tel est apparu le premier objectif de l'aménagement, auquel le choix spatial, que représente tout plan d'urbanisme, devait répondre.* […] *Les villes nouvelles retenues en région parisienne répondent donc bien à l'objectif d'offrir un autre mode de vie que celui des grands ensembles aux nouveaux citadins*. […] *Ainsi, les habitants pourront-ils trouver dans la ville nouvelle, résidence, travail, commerces, loisirs, etc. Mais cela ne voudra pas dire contrainte: la liberté du choix recouvrée implique la possibilité de se rendre ailleurs, pour travailler ou pour se distraire, et en particulier au centre de Paris, ce qui nécessite des réseaux satisfaisants de transport.* (Laure, 1971, pp. 9-11)

Cette idée de *liberté de choix*, que Pierre Merlin et André Laure mettent en tête de liste des principes d'aménagement du schéma directeur, débouche sur la nécessité, que souligne André Laure, de créer des villes nouvelles bien reliées au centre de Paris. Certes, la volonté est

---

nouveaux conçus pour faciliter la croissance d'une agglomération à laquelle ils restent intimement liés et au centre de laquelle ils restent largement dépendants. (1972, p. 13)

clairement affichée de limiter les migrations alternantes vers le centre de Paris, les longs trajets engendrant de la fatigue chez les habitants. Mais en même temps, les centres que sont les villes nouvelles ne sont pas conçus comme autonomes, la possibilité étant laissée aux habitants de travailler dans le cœur de l'agglomération. L'importance de la création d'activités dans les villes nouvelles ne consiste donc pas nécessairement, comme ce fut le cas dans les villes satellites autour de Londres, à fournir des emplois aux résidents. Là encore, il s'agit d'un point crucial que ne manqueront pas d'afficher les détracteurs des villes nouvelles, interprétant la persistance de migrations alternantes comme leur incapacité à fournir des emplois à leurs habitants, et donc comme leur échec (Fourcade, 1978).

De quels objectifs participe donc cette recherche d'un équilibre entre actifs résidents et emplois sur place? Ils sont multiples, en effet. Du point de vue de l'aménagement régional, les zones d'emplois des villes nouvelles s'inscrivent dans une politique de desserrement des activités parisiennes (SDAURP, 1965). Jean Vaujour (1970), qui a un temps assisté Paul Delouvrier au sein du district, fait valoir cet argument en réponse aux critiques formulées à l'encontre des villes nouvelles. Du point de vue de l'urbanisme, qui nous intéresse ici, on peut dire que le principe réaliste duquel ressortit le schéma directeur le fait apparaître comme un exercice appliqué de *time geography* (Hagerstrand, 1985 ; Chardonnel, 2002). En effet, tout est prévu, dans chaque ville nouvelle, pour optimiser les déplacements des habitants. Dans le centre, la gare RER assure une liaison rapide vers la capitale, un centre commercial d'envergure régionale, des centres administratifs et culturels et des zones d'emplois dans leur proximité immédiate, sont accessibles en bus, en voiture ou à pied, à la plupart des habitants depuis leur domicile. Dans chaque quartier, une école maternelle et primaire accompagnent la construction des logements, ainsi qu'un centre commercial de proximité et des locaux collectifs résidentiels. Des zones de loisirs, enfin, sont aménagées en épousant les caractéristiques de chaque site : plans d'eau à Cergy, Evry et Saint-Quentin, zones boisées à Marne-la-Vallée, Saint-Quentin et Sénart, etc.

La lecture des deux numéros des Cahiers de l'IAURP consacrés à Evry (1969) et à Marne-la-Vallée (1971) est cet égard très intéressante, car elle permet de voir comment un certain pragmatisme qui tient compte des spécificités de chaque site s'articule avec une volonté de répondre aux aspirations[23] des habitants. Prenons-en la mesure à travers un exemple. Dès le milieu des années 1960, sociologues et démographes se sont intéressés aux problèmes posés par le développement du salariat féminin dans un contexte résidentiel suburbain, qu'il s'agisse des lotissements pavillonnaires (Raymond, Haumont, Raymond., 1966 ; Haumont, 1975 ; Haumont, 1977 et 1978) ou des grands ensembles (Clerc, 1967). Ces études, si elles aboutissent à des conclusions contrastées[24], ont en commun d'introduire la problématique de

[23] Notons au passage que Jean Steinberg, dans sa thèse, relie la création des villes nouvelles à un courant urbanistique tirant les leçons du passé et où *il s'agit de tenir compte de l'homme au niveau de ses aspirations individuelles et non plus de satisfaire ses besoins de masse.* (1981, p. 78). On reconnaît ici un discours aux accents "Chombart de Lauwiens".

[24] Paul Clerc (1967) conclut que les femmes résidant dans les grands ensembles n'ont pas des trajets plus longs que les autres citadines, leurs trajets ayant la même durée moyenne que celle de leurs époux qui, quant à eux, sont absents plus longtemps du domicile. Jamais n'est évoquée la question de la double journée des femmes, qui doivent concilier vie professionnelle et travail domestique. Antoine Haumont (1977 et 1978), prolongeant les recherches menées par Nicole Haumont et Henry et Marie-Geneviève Raymond, l'étudie dans des enquêtes effectuées au milieu de la décennie 1970 dans le cadre de banlieues pavillonnaires franciliennes et souligne les différentes contraintes auxquelles les femmes sont soumises. Il montre que certaines femmes inactives, dont le conjoint ne rentre plus déjeuner, aimeraient travailler pour chasser leur ennui et leur sentiment d'inutilité mais ne le peuvent pas car les emplois auxquels elles auraient pu prétendre sont trop éloignés de leur domicile pour pouvoir leur permettre concilier vie de famille (l'école des enfants n'est souvent pas proche du domicile) et vie professionnelle. Pour les femmes actives qui travaillent généralement à Paris par transports collectifs, il faut

l'impact de la progression du salariat féminin sur les modes de vie des habitants des banlieues. La question de la double journée des femmes se pose particulièrement aux habitantes des banlieues de par les contraintes supplémentaires que posent de longues navettes et un sous-équipement scolaire. Or cette possibilité offerte aux femmes de pouvoir occuper un emploi à proximité de leur domicile est explicitement inscrite sur l'agenda des villes nouvelles, dans la rubrique *liberté de choix*, comme l'illustrent les cahiers de l'IAURP consacrés à Evry (1969, p.23) et à Marne-la-Vallée (1971, p.24) qui reprennent des principes édictés dans le Schéma directeur lui-même (SDAURP, 1965, p. 90). On est ici sur le double registre au fondement même de l'imaginaire bâtisseur que définit Sylvia Ostrowetsky (1983) : chaque fois qu'un principe d'aménagement est présenté (ici, la présence d'activités au sein de la ville nouvelle), des justifications liées aux aspirations d'habitants encore fictifs interviennent en vue d'édulcorer la froideur d'un discours technocratique, de donner une coloration humaine, voire vivante, au projet.

Précisément, cet imaginaire bâtisseur procure une dimension au projet qui dépasse le seul fonctionnalisme. Si l'objectif est de créer des emplois dans les centres des villes nouvelles, ce n'est pas pour y enfermer les habitants, ce n'est pas seulement pour donner aux femmes la possibilité de travailler à moindre coût de déplacement, c'est aussi pour doter ces villes d'une animation propre aux grands centres urbains. La ville comme lieu de maximisation de l'interaction sociale et de liberté est inscrite dans le projet: *la vie urbaine est faite de rencontres et d'échanges et, mieux que des équipements dispersés, un à un, au milieu d'usines ou d'habitat, les centres urbains nouveaux peuvent contribuer à donner aux habitants des banlieues ce que la vie urbaine peut leur apporter de facultés d'épanouissement humain* (SDAURP, 1965, p.73). L'idée est donc de faire des centres urbains multifonctionnels dont les activités constituent le ciment afin de créer de "vraies" villes (Steinberg, 1981). Mais les centres font-ils toute la ville nouvelle?

Les quartiers résidentiels ne sont pas oubliés, mais il existe en quelque sorte une rupture par rapport à l'urbanisme traditionnel des quartiers. Comme l'indique Nicole Haumont : *...dans l'urbanisme du 20^{ième} siècle la vie de quartier devait reposer sur des liens organiques caractéristiques de la communauté comme une structure idéalisée, et la fréquentation du centre devait être fondée sur des liens contractuels, caractéristiques de la société dans son ensemble. La nouveauté du projet du District est dans la perception des effets pervers de cette structure: les liens organiques des communautés provoquent des regroupements et des exclusions qui engendrent finalement trop de différences dans la composition du peuplement et trop de déséquilibres entre les quartiers : l'attraction excessive provoquée par les aires centrales suscite toutes sortes de problèmes. La solution logique est de suffisamment contrôler le destin des quartiers pour éviter ces inconvénients : la programmation des logements doit permettre le mélange social ou du moins des exclusives moins affirmées, l'équipement des quartiers doit tempérer l'attractivité du centre, réduire les déplacements et être une base pour les relations sociales.* (*in* Haumont et al., 1999, pp. 20-21)

Ce passage résume les objectifs en matière d'habitat présents dans le projet des villes nouvelles. Il est question tout d'abord de ne pas reproduire des quartiers dortoirs à l'échelle de la ville nouvelle en dotant ceux-ci d'équipements. Pour ce faire, ces quartiers doivent être suffisamment peuplés, condition nécessaire à une fréquentation effective des équipements de

adapter son mode de vie à la contrainte de navettes lointaines en recourant par exemple à des courses hebdomadaires dans des grandes surfaces.

proximité. Généralement, comme à Evry (Guyard, 2003; Mottez, 2003) ou à Cergy (Hisch, 1988), il s'agit de quartiers d'habitation comportant entre 500 et 3 000 logements, au moins pour les plus anciens, c'est-à-dire les plus proches du centre. De plus, d'après le schéma directeur, *la grande majorité des habitants de la région de Paris désirerait une maison individuelle avec jardin, mais, si possible, près du cœur de la ville. Ce "si possible" n'est pas possible, et le choix en ces termes sera toujours réservé à un nombre infime de gens riches* […] *La création des villes nouvelles doit redonner un sens – possible, celui-là – au choix: les centres assez denses doivent être habités pour l'essentiel en appartements et les quartiers composés de maisons individuelles pourront s'ordonner autour d'un centre qui ne sera pas trop lointain.* (SDAURP, 1965, p. 91)

La planification des unités d'habitation est donc équilibrée entre logements collectifs et individuels tout en suivant une logique spatiale centre/périphérie. Si la préférence est donnée aux logements collectifs près du centre, c'est bien entendu en vue d'assurer à ce dernier une densité de bâti et une animation dignes d'un centre-ville traditionnel. En outre, cette organisation spatiale du bâti répond à des objectifs sociaux, celui en particulier de permettre aux populations les plus pauvres de profiter à la fois des aménités offertes par le centre-ville et de la proximité de la gare RER. L'objectif est aussi de réaliser une mixité sociale dans chaque quartier qui, dans la tradition gaulliste, répond à l'idéal de coexistence harmonieuse des différentes couches sociales. Cette mixité est bien plus qu'une seule opposition logements individuels – population aisée / logements collectifs – population pauvre. Au sein même de chaque quartier, il est parfois prévu de composer différentes offres (en location ou en accession) en diversifiant les promoteurs, pouvant rassembler dans un même ensemble résidentiel des promoteurs privés classiques et des bailleurs sociaux[25]. Ainsi, dans un même quartier, c'est-à-dire au sein d'une unité de voisinage constituée de logements de construction contemporaine, on associe divers types de logements et divers statuts d'occupation, ce qui aboutit généralement, plus qu'à des quartiers mixtes (au sens du mélange observé de facto dans les grands ensembles[26]), à des îlots homogènes du point de vue de leur population. Cela étant, comme l'illustre la précédente citation du schéma directeur, priorité est donnée à la propriété, dans la mesure où cette dernière est perçue comme répondant aux aspirations des citadins mise en évidence par les résultats des Enquêtes Logement. Pour ce faire, toute une gamme de dispositifs de prêts aidés à l'accession est prévue, en plus des aides destinées aux locataires : *Les systèmes des aides avant l'entrée en vigueur de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) en 1978 se présente essentiellement sous la forme de prêts accordés par le Crédit Foncier et la Caisse des Dépôts et Consignations; ces prêts sont à faible taux d'intérêt et à long différé d'amortissement. En outre, il existe un système de primes qui, lorsqu'elles sont convertibles, consistent en une bonification des taux d'intérêt des prêts, rendants ces taux encore plus faibles. On distingue par conséquent suivant le niveau de l'aide, les logements très aidés, qui correspondent à ce que l'on appelle les logements "sociaux" autrement dit les HLM en location, les Programmes à Loyer réduit (PLR), et les Immeubles à Loyer Normal*

[25] Prenons l'exemple du quartier du Champtier de Coq à Evry, décrit par Jacques Guyard (2003, p. 57): « *220 logements en accession sont réalisés par la SCIC, filiale de la Caisse de Dépôts, et 250 par la société Manera. 110 logements HLM locatifs sont réalisés par l'Office interdépartemental d'HLM. La plus grosse opération regroupe 470 locatifs HLM réalisés par le Foyer du fonctionnaire et de la famille (FFF). Tous les logements sont en collectif, dont une seule tour élevée.* »

[26] L'échec de cette mixité dans les grands ensembles (Chamboredon, Lemaire, 1970) est interprété par certains (Girard, in Clerc, 1967) comme lié aux conditions de logements caractérisées par une faible insonorisation qui rendait insupportable la coexistence de ménages aux profils et aux attentes diversifiés (Amiot, 1986).

(ILN) ou Moyen (ILM), et les logements aidés, du type "Prêts Spéciaux Immédiats" (PSI) ou "Prêts Immobiliers Conventionnés (PIC). (Steinberg, 1981, p. 162)

Figure 1.2 - principe d'aménagement de Marne-la-Vallée (reproduite à partir des Cahiers de l'IAURP, 1971, n° 21, p. 21)

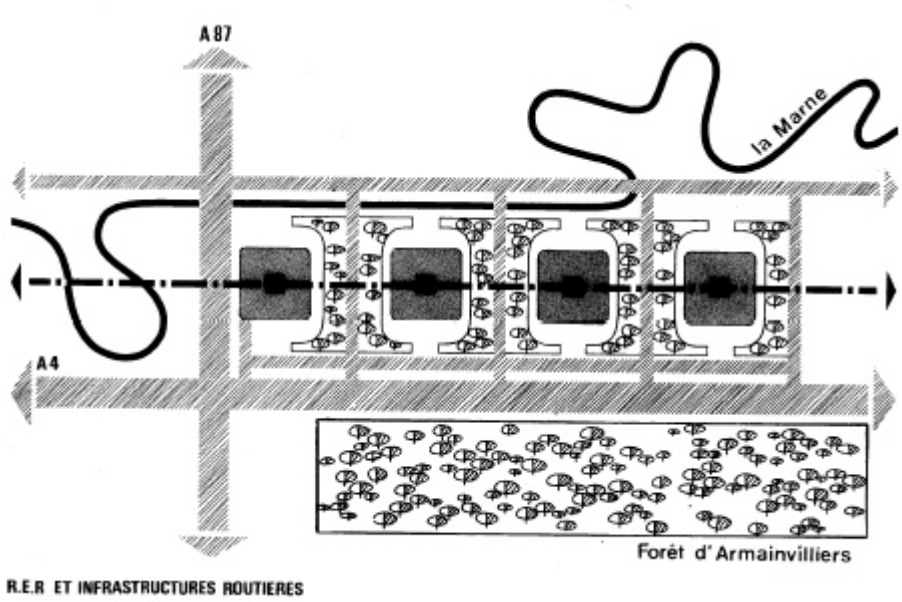

Figure 1.3 - principe d'aménagement des unités de voisinage d'Evry (reproduite à partir des Cahiers de l'IAURP, 1969, n° 15, p. 49)

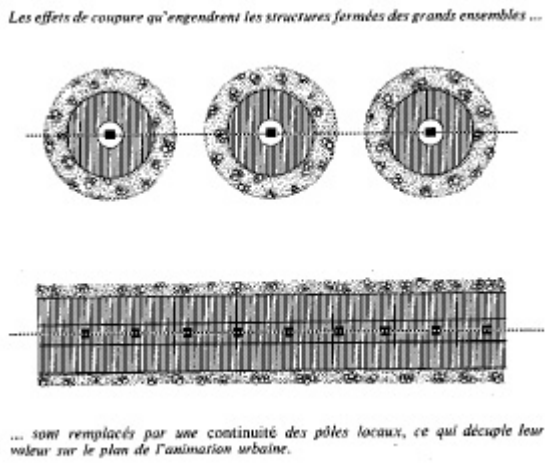

Les quartiers d'habitation se caractérisent non seulement par leur mixité, mais encore par leur animation. A cette fin, les aménageurs en poste dans chaque ville nouvelle trouvent des solutions adaptées à chaque site, comme l'illustrent les Figures 1.2 et 1.3. A Marne-la-Vallée, ville nouvelle conçue sur un schéma linéaire épousant le tracé de la vallée de la Marne, les espaces résidentiels enserrent chaque centre qui abrite une gare RER, de sorte que les

habitants ne sont jamais loin de l'animation du centre. A Evry, ville nouvelle dont le plan a une morphologie en X (Merlin, 1991-1), les deux lignes obliques se croisant au centre, les quartiers d'habitations sont ouverts sur chaque ligne afin de mélanger différents types de circulation piétonne qui procureront l'animation aux zones résidentielles. Eventuellement, la possibilité est laissée aux activités de s'y développer lorsque le centre sera congestionné. Il s'agit encore une fois de lutter contre l'écueil des banlieues dortoirs. Cette volonté de conférer au centre une animation nous fait comprendre l'ambition des aménageurs en ce qui les concerne : on prévoit d'y construire des administrations de premier ordre (préfectures à Cergy-Pontoise et Evry), des universités et des Grandes Ecoles, des hauts-lieux de culture comme des "scènes nationales" ou des opéras. En bref, tout est prévu pour que les centres soient des lieux d'animation urbaine et que ceux-ci exercent une attraction au-delà du périmètre des villes nouvelles en regroupant des services "rares" et des emplois en nombre.

Toutefois, l'animation ici recherchée est celle du spectacle de la ville. Un autre type d'animation, dont la réalisation est d'une toute autre complexité, consiste à impulser la création d'une vie sociale au sein de la population locale. Ce danger qu'est l'ennui est d'ailleurs pointé par certains élus hostiles aux villes nouvelles, à l'instar de Pierre Mignot, maire de Versailles en 1971[27]. C'est le défi de toute opération d'urbanisme d'envergure que d'avoir à mêler le matériel et le social. Or là, il n'est pas question d'idéal, d'idéologie, d'ingénierie ou de modèle social au principe de la création urbanistique, mais de la réalisation concrète d'une vie sociale dans des espaces initialement dépourvus de structures politiques et associatives – du moins dans les quartiers nouveaux –, le seul interlocuteur étant au départ l'établissement public d'aménagement. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que les bâtisseurs ont voulu pallier ce manque, en procédant à des actions de pré-animation. Jean Steinberg (1981, p.96) explique de quelle manière cette nécessité s'est imposée: *la vie sociale, c'est permettre à la famille de vivre autrement qu'isolée, de se faire des amis, de se sentir membre d'une communauté vivante. Ceci implique bien sûr la multiplication des points de rencontre : stades, gymnases, piscines pour les amateurs de sport, salles de réunion, de fêtes, de concert, maisons de la culture pour tous, etc. Il va sans dire que les équipements ne suffisent pas s'ils demeurent des coquilles vides sans animation et sans participants. Cette animation peut être en quelque sorte provoquée : ce sera le rôle des animateurs professionnels.*

Les aménageurs se sont donc sentis investis de cette tâche d'accueil, d'accompagnement, presque de parrainage, à l'endroit des nouveaux habitants. Le récit de Bernard Hirsch (1988), premier directeur de l'établissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise de1969 à 1975, est très éloquent. L'aménageur détaille avec minutie les conditions d'arrivée des nouveaux habitants auxquels il adresse une lettre qu'il a rédigée lui-même. Dans celle-ci, il essaie de faire adhérer les habitants au projet en tant que "pionniers" et, pour ce faire, il leur donne des indications concernant les structures d'accueil et les activités possibles. En effet, du personnel en poste dans les locaux de la préfecture est chargé de l'accueil des nouveaux habitants. C'est également le cas à Evry, mais seulement jusqu'à la fin des années 1970 (Mottez, 2003). Ça l'est toujours à Sénart, par l'intermédiaire du syndicat d'agglomération nouvelle[28] alors qu'un office d'information, installé dans le centre commercial régional de Saint-Quentin donne,

[27] *l'habitant, à moins d'y être contraint, ne viendra pas, en toute hypothèse, risquer une vie nouvelle, tant qu'il ne sera pas garanti d'un emploi et de loisirs.*[…] *A l'origine, la commune a ses traditions, ses liens, ses usages, autour de sa mairie, de son clocher et de ses associations locales. Si on implante en peu de temps une masse humaine dans un centre nouveau, aucun habitant ne connaîtra à l'origine même son voisin de palier, et ce phénomène a été constaté dans les grands ensembles, où quelquefois la neurasthénie a atteint les habitants et la délinquance juvénile s'est considérablement développée.* (Mignot, 1971, p. 42)

[28] http://www.senart.com/web/19326.htm

aujourd'hui encore, des informations aux personnes intéressées par un éventuel emménagement[29]. De plus, les équipements collectifs sont utilisés comme éléments facilitant la création de sociabilité. C'est en premier lieu le cas des écoles: *nous souhaitons faire de chaque école le centre de la communauté de quartier. Qu'elle soit aussi petite que possible pour que les enfants et les parents se connaissent, pour qu'ils s'y retrouvent volontiers même en dehors des heures de classe* (Hirsch, 1988, p. 152). Autre élément qui a son importance: l'incitation faite au personnel des établissements publics d'aménagement de résider sur place (Merlin, 1982). C'est en somme ici que se manifeste le plus clairement la tentation démiurgique que signale Clément Douady, car les bâtisseurs, non contents de créer un environnement nouveau, se sentent dépositaires de la société qui y prend place.

Aussi conclura-t-on cette section en soulevant un paradoxe. D'une part, les villes nouvelles sont nées d'une volonté de redonner aux banlieusards la *liberté de choix* supposée perdue dans les grands ensembles ou les lotissements pavillonnaires. D'autre part, tout est conçu pour guider l'habitant dans son nouvel environnement, qu'à chacune de ses aspirations s'impose ou, au moins, lui soit suggéré une réponse[30]. Comment les habitants ont-ils géré cette tension entre la liberté de faire le choix de leurs activités où bon leur semble et la sensation d'être le mouton du "Panurge bâtisseur"? Comment notamment concilier l'appartenance à une "communauté"[31] de quartier conçue comme telle du dehors tout en ayant la possibilité de garder des attaches au sein de la région ? C'est bien là la problématique spécifique aux villes nouvelles situées au sein d'un espace métropolitain. Au fond, cela revient à se demander comment des personnes qui ont une histoire propre, un passé en d'autres lieux, se sont accoutumées à des espaces neufs émanant de la volonté d'équipes d'aménageurs. Dans ce qui suit, on va s'attacher à décrire cette expérience en insistant sur ses spécificités.

1.3. DES ESPACES PIONNIERS

On montre ici en quoi les villes nouvelles sont des espaces pionniers au sein de l'Île-de-France. Les conséquences de cette particularité démographique se manifestent d'un point de vue social : un mythe pionnier naît dans les villes nouvelles afin de créer un sentiment d'appartenance parmi nouveaux habitants.

1.3.1. Un peuplement rapide et massif

On ne peut saisir la teneur de l'expérience des habitants sans avoir au préalable présenté les modalités et la vitesse du peuplement[32] des villes nouvelles. L'objectif est donc, plus que d'établir un calendrier exhaustif du peuplement de chaque ville, d'insister sur l'originalité de ce peuplement à l'échelle régionale. En quelque sorte, c'est la question *dans quelle mesure les*

[29] http://www.agglo-sqy.fr/san/fo/fr/gre_page/affiche_page.asp?categorie=Decouvrir_St-Quentin&id_page=357018

[30] Bernard Hirsch (1988) raconte qu'il est allé jusqu'à prévoir la construction d'une maison close qui n'a pas vu le jour suite à la promulgation d'une loi interdisant ce type d'établissements en France.

[31] terme à la fois employé par Jean Steinberg et Bernard Hirsch dans les deux citations précédentes, ce qui, au passage, contredit l'affirmation de Nicole Haumont.

[32] Il faut comprendre ici ce terme dans sa signification dynamique, que le *Robert* définit comme un « *processus démographique par lequel un territoire reçoit sa population* ».

villes nouvelles sont-elles des espaces neufs au sein de l'Île-de-France ? qui est traitée ici. De cette façon, on aura tout loisir d'évoquer par la suite l'expérience des habitants sans qu'il subsiste un doute sur les conditions de son originalité.

Qu'en est-il tout d'abord des compositions communales des villes nouvelles ? Celles-ci ont évolué. On l'a vu plus haut, l'adhésion des communes au projet des villes nouvelles se traduit par leur appartenance à un syndicat communautaire d'aménagement (SCA) dont les statuts ont été prévus par la loi Boscher (1970). Cependant, la loi Rocard, votée en 1983, ouvre une renégociation des statuts qui aboutit au remplacement des syndicats communautaires d'aménagement par les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN). C'est à cette occasion que certaines communes, à l'instar de Maurepas, se sont retirées du projet, au prix parfois de cessions ou d'échanges de territoire avec des communes restées dans le périmètre (Merlin, 1991-1). Dans le même temps, les secteurs d'agglomération 3 et 4 de Marne-la-Vallée créent leurs propres structures intercommunales. Cette ville nouvelle passe alors de 9 à 26 communes. Depuis cette reconfiguration, les villes nouvelles franciliennes rassemblent toujours 58 communes et c'est sur ce périmètre de référence que s'appuient la plupart des études statistiques portant sur les villes nouvelles, y compris celles qui prennent en compte des périodes antérieures à 1983. Ce sont également ces communes qui vont servir de référence aux analyses qui suivent.

LOCALISATION DES VILLES NOUVELLES FRANCILIENNES

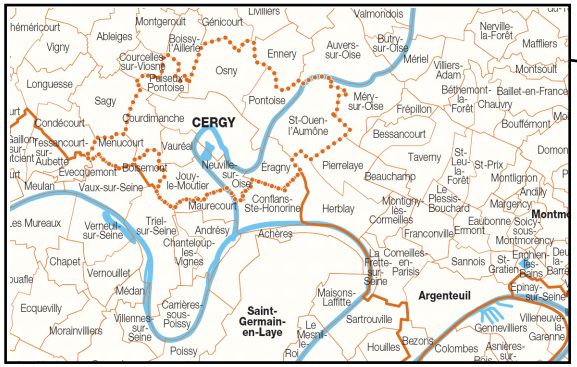

CERGY-PONTOISE

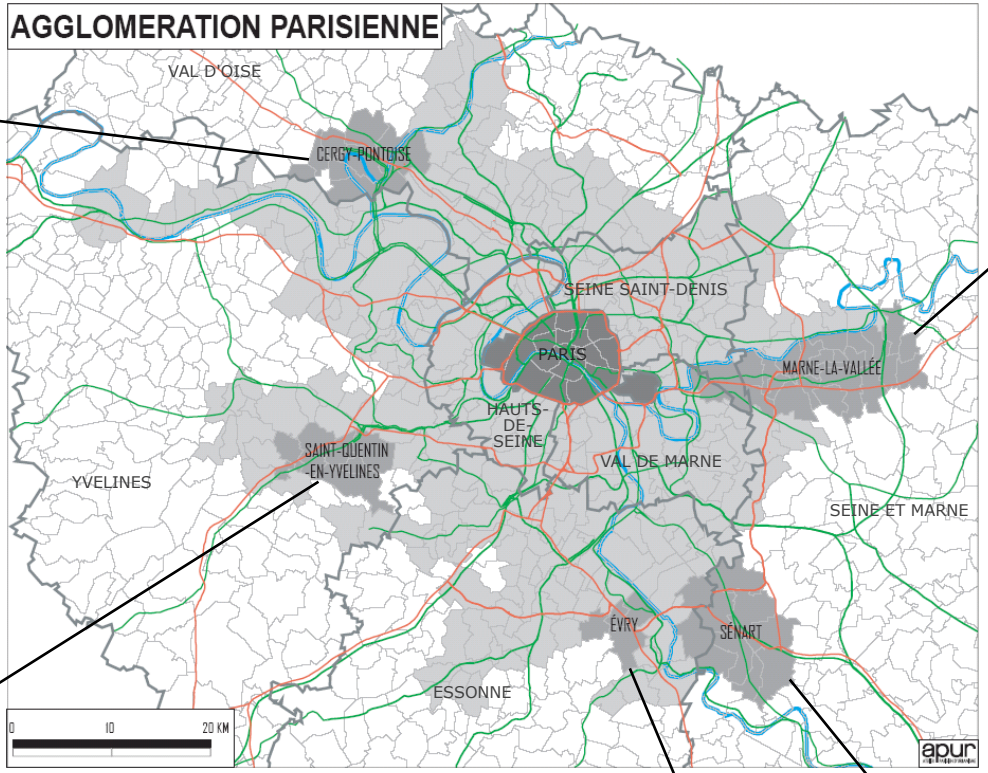

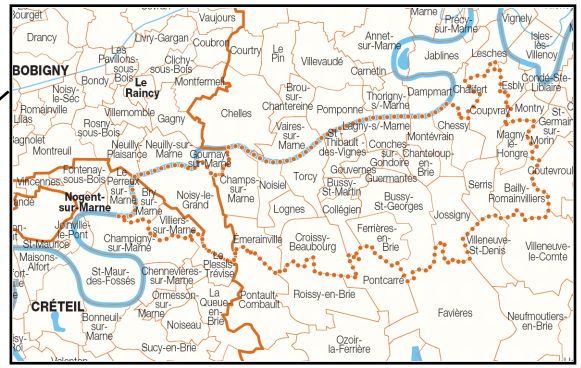

MARNE LA VALLEE

SAINT-QUENTIN EN YVELINES

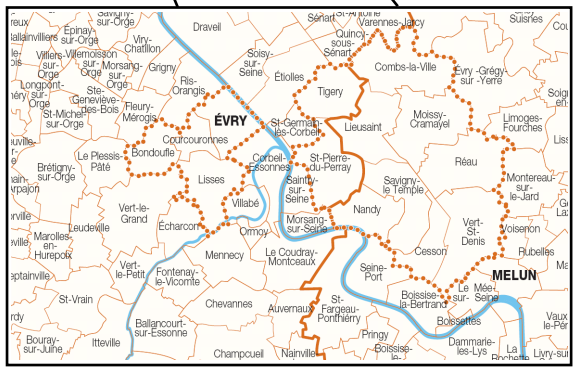

EVRY ET SENART

Ce n'est qu'à partir de la décennie 1970 que la réalisation des villes nouvelles a véritablement débuté. Les opérations ont démarré tantôt par le centre, comme à Evry et à Cergy[33], tantôt par les quartiers d'habitations, comme à Saint-Quentin et à Sénart. Les grands équipements de transports n'entrent en fonctionnement que très progressivement. La desserte RER vers Paris n'est réalisée qu'entre 1975[34] (gare SNCF d'Evry) et 1990 (gare RER de Chessy). Entre temps, les habitants utilisent encore les anciennes lignes SNCF, ce qui pose problème particulièrement à Sénart (Contal, 1992) et, dans une moindre mesure, à Saint-Quentin (Gervais, 2003-3) et Marne-la-Vallée. L'arrivée des habitants s'est donc faite à un rythme et dans des conditions variables d'une ville à l'autre. Il n'en demeure pas moins que les habitants sont arrivés par vagues continues à mesure que les unités de voisinage qui, répétons-le, regroupent de quelques centaines à 3 000 logements (à Cergy-Sud), sont construites. On ne réalise pas seulement des logements, mais l'objectif est clairement affiché – c'est ce que recouvre le terme unité de voisinage – de faire fonctionner les équipements collectifs dès l'arrivée des habitants (Steinberg, 1981 ; Merlin, 1982). Dans la réalité, l'achèvement des équipements prend parfois du retard (quartiers du Buisson à Magny-le-Hameau, et du Parc à Guyancourt, pour s'en tenir à Saint-Quentin en Yvelines), mais le plus souvent, ils sont livrés dans les temps (Denis, 1977 ; Steinberg, 1981).

Par ailleurs, il est faux d'affirmer que les villes nouvelles sont édifiées sur des territoires vides de population. Leur périmètre empiète à Marne-la-Vallée sur l'agglomération parisienne (Noisy-le-Grand, 25 440 habitants en 1968, Villiers-sur-Marne, 15 789 et Bry-sur-Marne, 11 672). Il comprend en outre plusieurs centres secondaires anciennement peuplés, Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône à Cergy-Pontoise et Lagny-sur-Marne à Marne-la-Vallée, ces trois communes rassemblant respectivement 19 435, 9 957 et 16 282 habitants en 1968. De plus, certaines communes, comme Trappes et la Verrière (16 799 et 2 790 habitants en 1968), ont connu avant le démarrage de la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines, la construction de grands ensembles. Néanmoins, la croissance démographique, à l'échelle l'ensemble des villes nouvelles, a été spectaculaire entre 1968 et 1999 (Tableau 1.1). Durant ces trois décennies, la population des villes nouvelles franciliennes, qui a plus que quadruplé, a gagné en importance non seulement au sein de la région, mais également au sein des départements de la grande couronne[35]. C'est durant la période 1975-1990 que l'ensemble des villes nouvelles franciliennes ont vu leur population augmenter le plus fortement. D'après Laurent Davezies (2004, p.8), qui intègre la période 1990-1999, *près de la moitié de la croissance démographique 1975-1999 de l'Île-de-France s'est portée dans les villes nouvelles. Avec une augmentation de 465 000 habitants, les villes nouvelles représentent ainsi 44% de la croissance nette de la population francilienne.*

[33] Dans ces deux villes nouvelles, la construction des centres a débuté par les préfectures. Celle d'Evry ouvre ses portes en 1971et celle de Cergy, en 1970. Le centre-ville de Saint-Quentin, situé à Montigny-le-Bretonneux et tout proche de Guyancourt, n'est inauguré que le 27 octobre 1987 alors qu'à Sénart, après une tentative avortée durant les années 1980, un centre qui n'a de fonction que commerciale, le Carré Sénart, est mis en service en 2002. Marne-la-Vallée est quant à elle conçue comme une fusée à 4 étages (secteurs) s'étalant sur une vingtaine de kilomètres le long de la vallée de la Marne. Chaque secteur accueille un centre structuré autour de la gare RER, d'autres gares s'intercalent entre les centres et desservent des zones habitées ou d'activité (Cité Descartes). Les centres sont progressivement mis en service, depuis le plus proche de Paris (Noisy-le-Grand, au début des années 1970) jusqu'au plus éloigné (Chessy durant les années 1990).

[34] A Cergy, les gares de Cergy-Préfecture et de Cergy-Saint-Christophe sont respectivement mises en service en 1979 et 1984. La ligne SNCF qui les traverse est connectée au RER A en 1988.

[35] On reprend ici la terminologie définie par l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île-de-France) selon laquelle la grande couronne comprend les 4 départements périphériques de la région (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise).

Tableau 1.1 - Evolution de la population totale des villes nouvelles et de leur poids au sein de l'Île-de-France et de la grande couronne

Année du recensement	*Population*	*Poids au sein de l'Île-de-France(%)*	*Poids au sein de la grande couronne* (%)*
1968	178 238	1.9	6.3
1975	273 947	2.9	7.6
1982	444 136	4.5	11.2
1990	653 814	6.1	14.5
1999	740 797	6.8	15.5

Sources : Insee, R.G.P. 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 (exploitations principales).
* les communes de Marne-la-Vallée de la Seine-Saint-Denis (Noisy-le-Grand) et du Val de Marne (Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne) ne sont pas prises en compte dans les calculs.

A l'échelle de chaque ville nouvelle, la croissance démographique a partout été rapide, même si son rythme est différent d'une ville à l'autre. Selon les calculs de Davezies (2004), le taux d'accroissement[36] de la population varie, entre 1975 et 1999, de 139 % à Marne-la-Vallée à 252 % à Evry alors que pendant la même période ces taux se sont échelonnés de 17 % dans les Yvelines et l'Essonne à 40 % dans la Seine-et-Marne – les villes nouvelles étant exclues de ces calculs. Ceci est d'autant plus considérable qu'au final, comme le fait remarquer Laurent Davezies (2002, p.3), *les villes nouvelles qui ne représentent que 4% de la superficie des départements de la deuxième couronne regroupent en 1999 près de 20% de leur population.* En ce qui concerne Marne-la-Vallée, le taux d'accroissement relativement faible masque une réalité contrastée au sein de la ville nouvelle. Le secteur 1 (Porte de Paris) était déjà urbanisé avant le début des opérations et ces dernières y ont démarré tôt, quelques quartiers ayant été achevés avant 1975. Au total, ce secteur n'a connu un accroissement de population de 67 % entre 1975 et 1999, tout comme le secteur 3 (Val de Bussy), qui quant à lui comprend des communes demeurées à forte dominante pavillonnaire autour de Lagny-sur-Marne. Les deux autres secteurs ont connu une croissance spectaculaire : 473 % pour la Val Maubuée (secteur 2) et 368 % pour le Val d'Europe (secteur 4), il est vrai très peu peuplé initialement.

Tout ceci nous invite à analyser rapidement l'ampleur de cette croissance à l'échelle de la commune et au sein de chaque ville nouvelle. Ce fut déjà précisé plus haut, les villes nouvelles sont organisées selon un modèle centre-périphérie. Le centre, qui regroupe les fonctions principales de la ville nouvelle, concentre également des logements collectifs lui conférant une forte densité de bâti. Ainsi, à l'opposé des communes urbanisées avant le début des opérations, on s'attend à retrouver les plus forts accroissements bruts de population dans les communes-centres. En position intermédiaire, certaines communes plus pavillonnaires ont pu connaître des aménagements plus ou moins importants, l'environnement de certaines ayant été protégé, limitant leur croissance démographique. Il faut par ailleurs tenir compte des situations spécifiques de Sénart (qui n'a de centre que depuis peu) et de Marne-la-Vallée (qui en a plusieurs et dont le dernier secteur est inachevé).

Ces éléments posés, un coefficient multiplicateur, exprimant le rapport de la population communale en 1999 sur celle de 1968, a été calculé. On comprend, pour les raisons que l'on vient de citer, qu'il existe des situations contrastées au sein des villes nouvelles, les coefficients multiplicateurs allant de 1,2 (Lagny-sur-Marne et Puiseux-Pontoise) à 78 (Courcouronnes). Cela étant, entre 1968 et 1999, la population de la grande couronne (hors villes nouvelles) a été multipliée par 1,5 pendant que celle de 42 des 58 communes des villes

[36] Rapport de la différence de population entre 1999 et 1975 sur la population de 1975.

nouvelles était multipliée par au moins 3. La moitié des communes des villes nouvelles (29) sont au moins cinq fois plus peuplées en 1999 qu'en 1968. Alors que ces 29 communes, en 1968, ne représentaient que 20 % de la population de l'ensemble des villes nouvelles, elles rassemblent, en 1999, 61 % de cette population (Figure 1.5). Ainsi plus de six habitants des villes nouvelles sur dix vivent dans une commune dont la population a été multipliée par au moins 5 depuis 1968, sept sur dix si l'on prend pour seuil un coefficient multiplicateur de 3**.** C'est tout à fait rare en Île-de-France, sur cette période du moins, les communes n'appartenant pas à une ville nouvelle qui sont dans cette situation se trouvant isolées dans le paysage communal francilien[37].

Tous ces chiffres permettent ainsi d'apprécier à quel point les villes nouvelles sont des espaces démographiquement "neufs". Mieux encore, chaque ville nouvelle peut être considérée comme un espace neuf dans la mesure où dans chaque ville, plus de la moitié des habitants vivent dans une commune au moins 6 fois plus peuplée en 1999 qu'en 1968, plus des trois-quarts, en prenant pour référence un coefficient de 3. L'ensemble des habitants d'Evry-ville nouvelle vivent dans une commune dont la population a été multipliée par au moins 7 depuis 1968. Pour Marne-la-Vallée, la précédente remarque ne vaut que si l'on exclut des calculs son secteur 1, déjà urbanisé avant le commencement des opérations. C'est là la seule restriction.

Figure 1.4 – proportion cumulée des habitants des villes nouvelles selon l'ampleur de la croissance démographique de leur commune de résidence entre 1968 et 1999

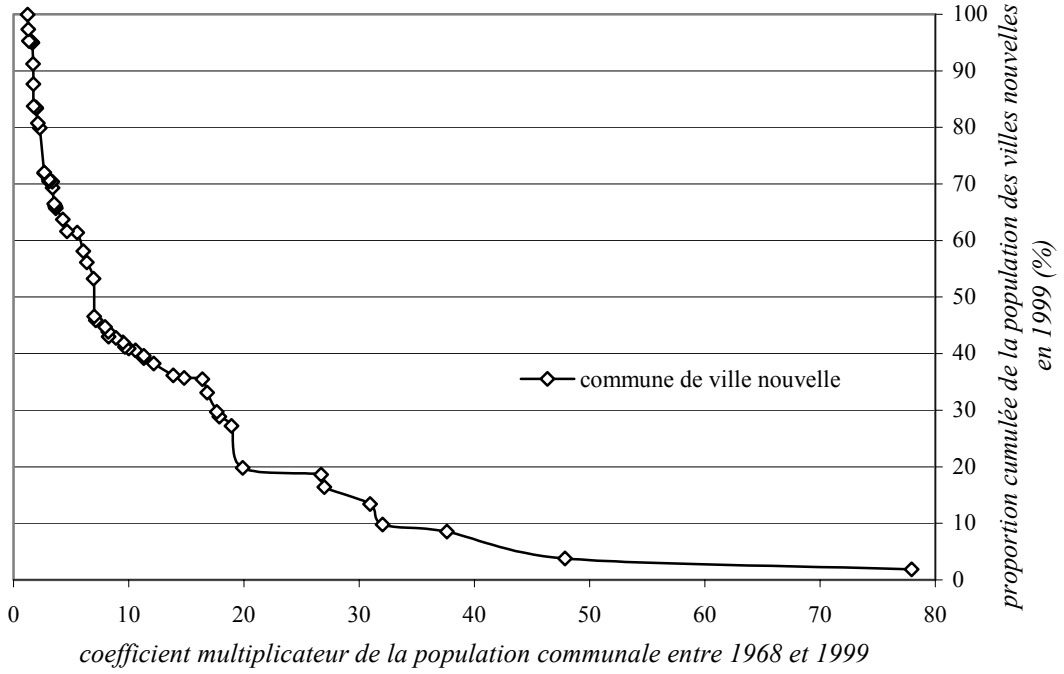

Sources: Insee, R.G.P. 1968 et 1999, données exhaustives.
Lecture: en 1999, 40 % des habitants des villes nouvelles résident dans une commune dont la population a été multipliée par au moins 10 depuis 1968.

[37] Une commune comme Pontault-Combault a vu sa population multipliée par 3,6 durant la période concernée. En revanche, la population de Mantes-la-Jolie, passant, entre 1975 et 1999, de 26 295 à 43 672 habitants, n'a été multipliée que par 1,6. Cette situation est à comparer avec celle de Noisy-le-Grand (secteur 1 de Marne-la-Vallée) qui passe de 25 400 à 58 217 habitants (x 2,3).

Il va sans dire qu'une telle croissance démographique s'accompagne d'un solde migratoire très positif. On peut se reporter aux analyses de Laurent Davezies (2004) et à celles de Vincent Fouchier[38] qui ont travaillé à partir des données du recensement de la population. Si l'on excepte la période intercensitaire 1990-1999, la croissance des villes nouvelles est principalement due, depuis leur création, à leur solde migratoire. Plutôt que détailler une nouvelle fois des évolutions chiffrées, on préfère illustrer l'originalité du peuplement des villes nouvelles par une carte (Figure 1.6), tirée de l'Atlas des Franciliens, dans laquelle les communes sont classées selon l'ancienneté de leur parc de logements.

Sur les 42 communes franciliennes qui présentent la parc de logements le plus récent (en couleur rouge, correspondant à une majorité de logements construits après 1981), 25 appartiennent à une ville nouvelle. Sur les 17 autres communes, qui sont relativement dispersées, aucune n'atteint en 1999 les 5 000 habitants (6 à peine dépassent le seuil de 1 000 habitants, dont Crégy-les-Meaux et Roissy-en-France). De plus, 12 communes appartiennent au second groupe des communes au parc de logements le plus jeune (en orange, correspondant à une majorité de logements construits après 1974). Au total, donc, 37 communes des villes nouvelles sur 58 ont un parc de logements très récent et ces 37 communes représentent 72 % de la population des villes nouvelles en 1999. Ainsi, près des trois quarts des habitants des villes nouvelles vivent, en 1999, dans un environnement résidentiel majoritairement composé de logements récents, voire très récents. Ceci est unique, là encore, à l'échelle de l'Île-de-France.

Le parc de logements des villes nouvelles se singularise non seulement par sa jeunesse, mais aussi par une faible représentation des logements de petite taille. Ce n'est pas tellement que les villes nouvelles se caractérisent par l'importance des très grands logements (au moins 5 pièces) au sein de la grande couronne. L'originalité réside plutôt dans la faible proportion de logements de petite taille (1-2 pièces). Ainsi, malgré une proportion, en 1999, de logements collectifs bien plus importante dans que dans le reste de la grande couronne[39], qui est censée favoriser les petits logements, les résidences principales se répartissent selon leur taille en ville nouvelle exactement de le même manière que dans le reste de la grande couronne. A savoir : 5,5 % de logements de 1 pièce, 11,5 % de logements de 2 pièces, 24,1 % de logements de 3 pièces et 58,9 % de logements de 4 pièces et plus. Si les villes nouvelles ont été conçues sur le modèle de la "vraie" ville, la faible part de studios et de 2 pièces, y compris dans les communes centres, les en éloigne. L'essentiel réside cependant dans la confirmation par les faits que les villes nouvelles sont des villes spécialisées dans les ménages avec enfants, à en juger par la seule structure de leur parc de logements[40].

[38] http://www.villes-nouvelles.equipement.gouv.fr/base/presg/P4_Bilan/index.html

[39] La proportion de logements collectifs est de 58 % en ville nouvelle, contre 48 % dans la grande couronne (hors villes nouvelles).

[40] On s'en tient ici à cette approche indirecte de la structure des ménages par la taille des logements car nous ne voulons pas dès le premier chapitre développer des aspects qui le seront très largement par la suite.

Figure 1.5 - Ancienneté du parc de logements (typologie communale, reproduite d'après Iaurif, Insee, 2001-2, p. 21)

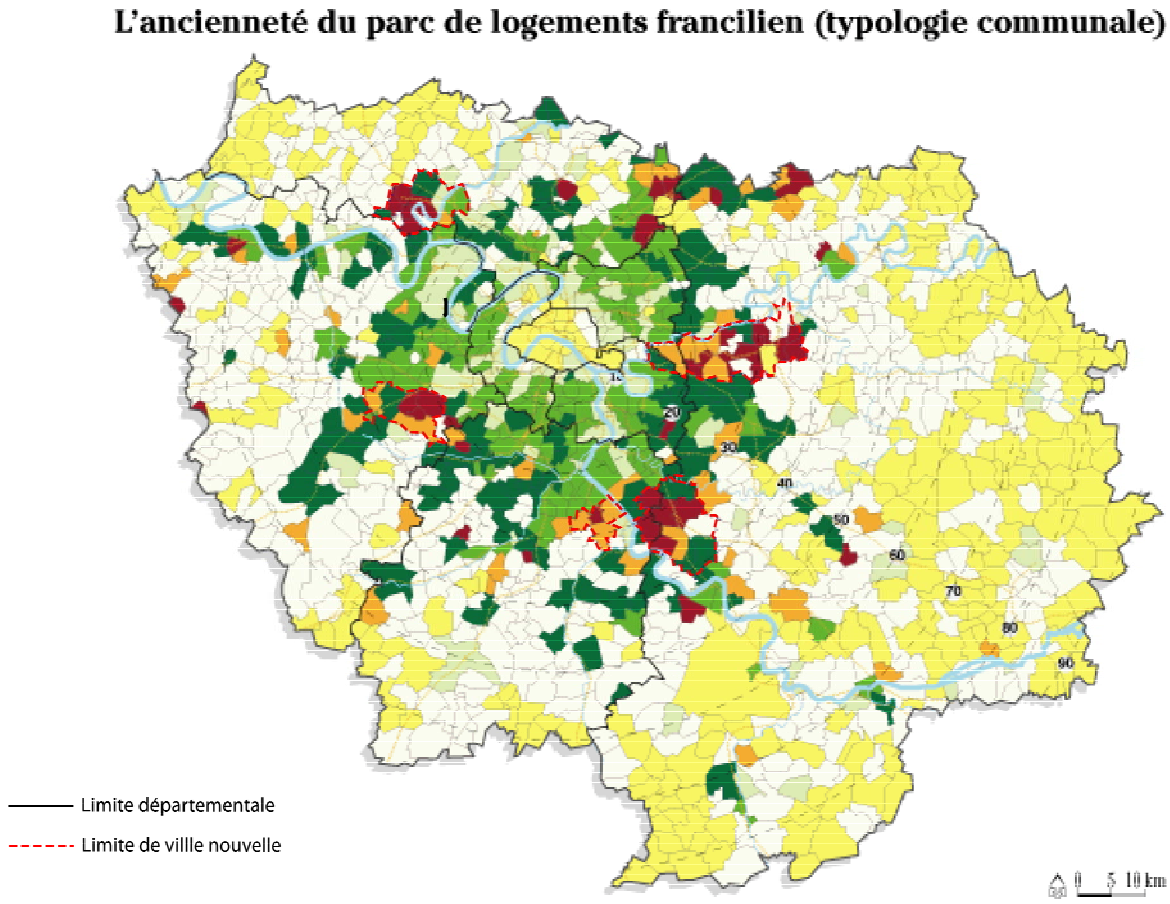

COMMUNES REGROUPEES SELON L'ANCIENNETE DE LEUR PARC DE LOGEMENTS EN 1999

REPARTITION SELON LA DATE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DE CHAQUE GROUPE (%)

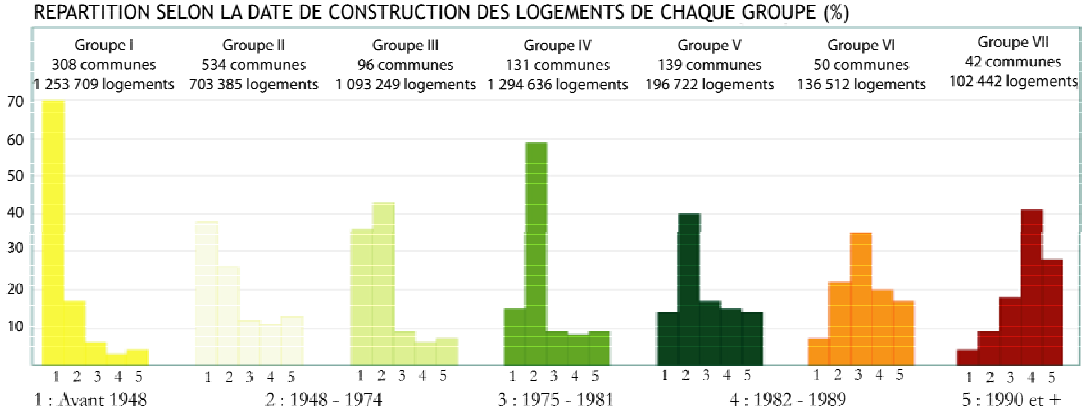

Lecture : Le groupe I regroupe 308 communes et 1 253 708 logements. 70 % ont été construits avant 1948. Inversement, dans le groupe VII, 41 % des logements ont été construits entre 1982 et 1989.

Source : Insee, recensement général de la population, 1999, exploitation principale (traitement Iaurif, classification ascendante hiérarchique effectuée sur la répartition communale des logements franciliens selon leur époque d'achèvement)

Au final, les villes nouvelles franciliennes sont bel et bien des espaces neufs. Une brève analyse démographique de leur peuplement a permis d'en dévoiler l'originalité au sein de l'Île-de-France. Chacune des cinq villes nouvelles a été peuplée massivement par des personnes qui n'en sont pas originaires. Ce peuplement a été rapide puisque la plupart des emménagements se sont faits durant la période 1975-1990. Les personnes sont arrivées dans un environnement neuf comme l'a montré une analyse de l'ancienneté du parc de logements. De plus, que les habitants s'installent dans un pavillon ou dans un appartement, à chaque fois, il s'agissait dans une très grande majorité de ménages avec enfants des générations du baby-boom devenues adultes (Le Bras et Chesnais, 1976). Ainsi, la population de chaque îlot est composée, tout du moins initialement, de couples avec enfants venant d'ailleurs et emménageant, tout au plus, sur quelques mois d'intervalle. A la différence d'expériences précédentes (lotissements pavillonnaires ou grands ensembles), plus dispersées, les personnes n'avaient pas pour interlocuteurs uniques les anciens habitants de quartiers voisins, il y avait aussi les personnels des établissements publics d'aménagement et, dans une seconde phase, d'autres habitants arrivés un peu plus tôt. C'est une question d'échelle : l'expérience des habitants des villes nouvelles ne s'est pas seulement déroulée dans un quartier neuf, mais bien dans une ville nouvelle, au sein d'une société locale nouvelle, en cours de constitution, qui s'est substituée à celle des "établis" (Elias et Scotson, 1997). Par ailleurs, pour reprendre les conclusions précédentes, ce nouvel environnement a été pensé comme ouvert sur le reste de l'agglomération en devant laisser aux personnes la liberté du choix de leurs activités. En même temps, les aménageurs, conduits par leur imaginaire bâtisseur – mais aussi par les vicissitudes du déroulement des opérations – à faire germer une société nouvelle, ont voulu faire des habitants des acteurs de la ville en les incitant à participer aux activités sur place.

En somme, nulle part ailleurs, les cadres de l'expérience des habitants ne s'enchevêtrent *a priori* autant que dans les villes nouvelles. Francilien accompli, l'habitant type, dont l'histoire s'est jusqu'alors écrite hors de la ville nouvelle, arrive dans un environnement pensé hors de la référence communale et est accueilli par une structure intercommunale, l'établissement public d'aménagement (plus tard, le syndicat d'agglomération nouvelle) ; il s'installe dans un quartier nouveau où il scolarise ses enfants, et s'adresse, enfin, à une multitude de services qui sont gérés par une commune dont il élit le maire. Qu'en est-il de la réalité de l'expérience des habitants ? Comment, en d'autres termes, des espaces nouveaux, conçus dans l'air du temps par un pragmatisme technocratique, et des histoires résidentielles, professionnelles et familiales diverses se sont-ils rencontrées ?

1.3.2. Figures et postures de pionniers

Cette expérience a été souvent décrite par la figure du "pionnier", véritable parangon de l'habitant d'un espace neuf née durant la conquête de l'Ouest américain. Cela étant, la figure du pionnier ne permet de restituer que partiellement l'expérience des habitants des villes nouvelles, car la "période pionnière", souvent regrettée comme un âge d'or enfoui dans la mémoire du lieu, n'est plus aujourd'hui d'actualité. Mais évoquer cette période est l'occasion d'entrer plus dans les détails du processus de peuplement des villes nouvelles. C'est sous cet angle que nous allons la considérer.

Tout d'abord, comment caractériser ce moment ? Gilbert Smadja (1989), et après lui, Caroline de Saint-Pierre (2003), interprètent cet élan pionnier comme la rencontre de deux aventures: "l'aventure urbaine des aménageurs" (de Saint-Pierre, 2003, p. 83) et celle des premiers

habitants venus souvent rechercher une vie nouvelle. En ce milieu des années 1970, les idées de la "deuxième gauche", et, plus généralement, celles de Mai 68, se sont diffusées chez ces jeunes ménages des générations du *baby-boom* (Duclert, 2004). Elles s'accompagnent de revendications pour l'amélioration du cadre de vie et pour une démocratie participative, expérimentée déjà par les groupes d'action municipaux (GAM), rompant avec le gaullisme étatique. Elles trouvent souvent leur expression, enfin, dans le secteur associatif (Touraine, 1973 et 1982) regroupant souvent, dans les villes nouvelles, des "chrétiens de gauche" (Grémion, 2004).

Ce nouvel état d'esprit se diffusant dans la société française mérite d'être rappelé car il semble avoir été partagé par nombre de ces premiers habitants (Samdja, 1989 et 1990), en dépit de leur diversité originelle. Il permet également de comprendre le déroulement de cette rencontre évoquée par Gilbert Smadja et Caroline de Saint-Pierre. Il y a ce qui unit les deux parties et ce qui les divise. Elles sont unies de fait dans la mesure où, comme on l'a déjà noté, des employés des établissements publics d'aménagement – à qui se joignent à Evry et à Cergy les fonctionnaires des nouvelles préfectures – résident sur place et forment une partie non négligeable du contingent pionnier (Hirsch, 1989; Mottez, 2003). Michel Mottez (2003, p. 49), par exemple, témoigne que nombreux sont ses collègues de l'établissement public d'Evry à venir vivre dans les nouveaux quartiers pavillonnaires de Courcouronnes, de Lisses ou de Bondoufle. Gilbert Smadja (1989) explique que les actions de pré-animation initiées par les établissements ont fonctionné, que les habitants se laissent, au moment de leur arrivée, guider dans la découverte de leur nouvel environnement. Néanmoins, cela ne signifie pas pour autant qu'il règne une coopération harmonieuse entre aménageurs et habitants pionniers. Si, initialement, les pionniers adhèrent au projet des villes nouvelles et font front avec les aménageurs contre des élus locaux récalcitrants, les revendications changent très vite de cible. Qu'il s'agisse des récits épiques de Bernard Hirsch et de Michel Mottez du point de vue des aménageurs, ou de Jacques Guyard du point de vue des habitants, on retrouve la genèse de cette incompréhension entre des bâtisseurs, désireux de voir "participer" les habitants mais à partir de canaux qu'eux-mêmes définissent, et des habitants qui cherchent à créer un contre-pouvoir à la toute-puissance des établissements d'aménagement[41].

De là, découle la naissance d'un mythe pionnier qui est au cœur de la mémoire des villes nouvelles. Et l'on trouve ici un protagoniste qui "colle" à ce mythe, la boue. Le calendrier des constructions est un véritable défi à tenir qui ne va pas sans quelques imperfections (problèmes de finition dans les logements, défauts tels que des fuites d'eau) et, malgré les efforts des établissements publics, un paysage de chantier règne au début autour des habitations. On comprend dès lors, qu'avec de telles difficultés partagées, les habitants s'unissent et revendiquent l'amélioration de leurs conditions de vie auprès des établissements publics. Même si, comme l'affirme Bernard Hirsch (1989, p. 222), l'établissement public de Cergy ne voulait pas que *l'installation se fasse dans le désert et dans la boue comme c'est trop souvent le cas dans les grands ensembles*, divers témoignages recueillis et compilés à Saint-Quentin par Marie-Christine Loriers (1992, p. 46) montrent le contraire : *il y a quinze ans, avec les voisins, on est arrivé en même temps. On a connu la boue du chantier ensemble. On*

[41] On peut lire, dans une revue de presse, publiée en 1978, faite à l'occasion d'un numéro spécial sur les villes nouvelles d'*Informations d'Île-de-France*, une citation d'un article du journal *J'Informe* du 23/11/1977, sur le dynamisme associatif des villes nouvelles signé Guy de Faramond : *Les villes nouvelles ont quinze ans. Une animation intense y est bien née… mais très différente de celle qu'on avait imaginée.* […] *on peut dire que les initiatives venant d'en haut ont échoué parce qu'on a voulu plaquer sur les villes nouvelles les structures des villes traditionnelles, alors que les initiatives qui viennent de la base ont réussi, parce qu'elles sont nées d'un besoin ponctuel, précis des habitants et qu'elles se sont ensuite étoffées.* […] *Il est intéressant de souligner que dans les villes traditionnelles, les associations regroupent 10% des habitants, alors que ce pourcentage est de 25 % dans les villes nouvelles.*

a pris l'habitude de se dépanner, de se prêter la perceuse (en appartement), la rallonge pour la tondeuse électrique (en pavillon).[42] Un autre exemple, cette fois à Evry, est trouvé dans le témoignage de Michel Mottez (2003, p. 56), l'atteste: *il se passait généralement une période de six mois pendant laquelle chacun parait au plus pressé, l'âme pionnière prenait racine, c'était la découverte de l'environnement physique et social, la solidarité était de mise, la boue partagée aidait*. Cette situation difficile et transitoire a donc son importance dans la constitution d'une solidarité pionnière. Cette boue symbolise l'état de chantier des villes nouvelles à telle enseigne qu'y compris les bâtisseurs l'évoquent[43].

Cependant, la solidarité pionnière ne se crée pas seulement dans l'adversité d'un environnement difficile, qu'elle soit médiatisée ou non par l'établissement public d'aménagement. Et, à ce titre, le profil démographique des habitants, largement déterminé par l'offre de logements, tient une place primordiale (Le Bras et Chesnais, 1976). Tous ces jeunes ménages ont pour particularité commune d'avoir des enfants scolarisés, et il s'avère que ces derniers ont été des acteurs essentiels de la création d'une sociabilité entre habitants, non seulement par l'intérêt partagé que les parents leur portent, mais aussi par le moment de rencontre privilégié qu'est la sortie des classes (Rausch, 1985 et Laske, 1985 pour Cergy ; Mesnier, 1991, Guyard, 2003 et Mottez, 2003 pou Evry ; Dieudonné, 1992 pour Marne-la-Vallée ; Loriers, 1992 pour Saint-Quentin, Contal, 1992 pour Sénart).

La vie sociale des pionniers ne se résume pas à l'organisation de ces derniers pour améliorer leur cadre de vie ou à une sociabilité informelle entre habitants. Les premiers habitants ont créé des structures afin d'exercer des activités de toutes sortes, qu'elles soient politiques[44] – les pionniers ont conquis, souvent sous l'étiquette socialiste, la mairie de nombreuses communes dès les élections municipales de 1977 – culturelles, cultuelles (Grémion, 2004) ou de loisirs (Smadja, 1989 et 1990). Ils l'ont fait d'autant plus aisément que les structures sociales communales antérieures aux villes nouvelles sont vite devenues obsolètes, dépassées par l'afflux des nouvelles populations.

Ce dynamisme originel des habitants est symbolisé, dans chaque ville, par un quartier pionnier : les Touleuses à Cergy, les Pyramides à Evry, les 7 Mares à Saint-Quentin, la Remise aux Fraises dans le secteur 2 de Marne-la-Vallée. Chacun de ces quartiers a en quelque sorte sa propre marque de fabrique. Aux Touleuses, c'est l'école, à l'architecture et au fonctionnement ouverts sur le quartier et novateurs, qui symbolise la vie des pionniers[45]. La notoriété des Pyramides se fonde quant à elle sur l'esprit frondeur des habitants du quartier : *la vie associative se structura rapidement et fortement, elle mena les combats d'usage pour améliorer le cadre de vie.* […] *C'était une petite république à part, pleine de dynamisme qui inconsciemment accentuait sa singularité; singularité dont elle tirait une certaine fierté.* (Mottez, 2003, pp. 117-118) Autre exemple, les 7 Mares, un quartier de Saint-Quentin qui se distingue par son dynamisme associatif, la Maison pour Tous ayant rassemblé jusqu'à 104 associations, cas unique selon certains (Gervais, 2003-1).

[42] On retrouve à Marne-la-Vallée cette même association entre boue et période pionnière. Pour preuve, le titre de la rubrique " Passé composé " du n° 87 de la publication trimestrielle du syndicat d'agglomération nouvelle du Val Maubuée, Val Magazine (2003) : *Les premiers pas : tête haute et pieds dans la boue*.

[43] On se réfère ici au commentaire que Caroline de Saint-Pierre (2002, p. 19) fait du récit de Bernard Hirsch (1989) à propos de ce qu'il a vécu, avec son équipe, au commencent de Cergy-Pontoise.

[44] Là encore, un titre de la rubrique " Passé composé " de Val Magazine est très évocateur (n° 90) : *Nouveaux habitants, trentenaires, ils se sont emparés du pouvoir politique local.*

[45] Karl Laske (1985, p.48) a interviewé des habitants du quartier des Touleuses, dont une qui raconte que « tous les gens avec qui on s'est liés, c'est par l'école. Trois mois après notre arrivée, ma fille partait déjà en vacances avec un voisin. »

Malgré tout, ce mythe pionnier est assez flou pour ne pas concerner seulement les tous premiers habitants. On peut dire, en suivant Michel Mottez (2003, p. 110), que chaque quartier, au moins jusqu'au milieu des années 1980, a connu sa période pionnière. Relatant sa propre expérience résidentielle dans le quartier du Champtier-du-Coq, cet ex urbaniste de l'établissement public d'aménagement d'Evry explique que : *lorsque le Champtier-du-coq s'agrandit suivant une structure urbaine identique, pour éviter une rupture que nous considérions déjà comme néfaste, il se manifesta chez les habitants des nouveaux immeubles, pris dans leur aventure pionnière, une volonté d'identification propre*. (Mottez, 2003, p. 114) L'étiquette de pionnier est à géométrie variable : certains habitants le sont à l'échelle de la ville nouvelle, d'autres le sont à l'échelle du quartier.

Mais l'aventure pionnière ne serait aujourd'hui plus qu'un mythe qui rappelle un passé glorieux. Dès 1985, Karl Laske, travaillant sur les Touleuses, intitule sa rencontre avec les habitants *Cergy : il est déjà loin le temps des pionniers*. La coexistence quasi-communautaire fait place, suivant un lent processus de décantation et d'institutionnalisation de la vie sociale, à la fois à des affinités plus électives et à une sélection au sein des pionniers. Une nouvelle fois, le récit autobiographique de Michel Mottez nous est utile pour comprendre le processus : *Ce qui nous réunissait avait finalement une vocation de solidarité, des amitiés pouvant en découler, mais pas nécessairement. Lorsque les choses vont bien, le besoin de solidarité se distend. Au fur et à mesure du temps, les sélections se font, les amitiés réelles prennent racine lorsqu'on se trouve en phase pour partager des convictions ou intérêts communs; les enfants sont souvent des catalyseurs de ces amitiés, elles ne sont pas toujours fonction d'origines sociales ou culturelles, c'est ce qui fait la grande richesse de cette organisation de vie.* (Mottez, 2003, p. 113) De son côté, Gilbert Smadja, insiste sur l'empreinte que laissent les pionniers sur les sociétés locales : *l'ensemble de ces actions, de ces pratiques organisées ou même quotidiennes, n'est pas le fait, on s'en doute, de tous les citadins: celles-ci sont "portées" par les plus disponibles et les plus motivés. Mais le faisceau dynamique qu'elles représentent imprime à la société urbaine de ces agglomérations des caractéristiques originales et une image globale dans laquelle tous finissent par se reconnaître: celle d'une société à la fois contemporaine dans ses exigences et ses penchants, mais sans goût pour l'anonymat des grandes cités modernes; une société qui n'évite pas la constitution d'un notabliat local mais où fonctionne une reconnaissance mutuelle fondée sur le sentiment de partager une situation particulière ; une société qui donne souvent l'impression de développer une expérience originale de démocratie urbaine.* (Smadja, 1990, p. 52)

Bruno Tillette (1985) voit ce processus comme le passage des pionniers "cow-boys", plein d'initiatives et rétifs à suivre les plans d'animation des établissements publics d'aménagement, aux pionniers "cobayes", qui auraient en quelque sorte vendu leur âme aux aménageurs en perdant leur puissance créatrice. Un autre phénomène, pointé par Daniel Béhar (1990 et 1991), semble aussi avoir joué. Il s'agit tout simplement de la continuation du processus de peuplement des villes nouvelles. D'une part, des populations plus diverses sont arrivées dans d'autres quartiers. D'autre part, les quartiers centraux d'habitat collectif ont vu, de la même manière que dans de nombreux grands ensembles, le départ des catégories les plus aisées (Chamboredon et Lemaire, 1970). De plus en plus, dans ces quartiers, le logement social prend le pas sur la mixité (Guyard, 2003). Daniel Béhar (1990 et 1991) interprète ce phénomène comme le signe, finalement positif, du vieillissement des villes nouvelles au sein desquelles pénètre la crise urbaine. Le déclin de l'ère pionnière est couramment daté du milieu des années 1980 (Béhar, 1990 et 1991 ; Mottez, 2003 ; Vadelorge, 2003-2).

Quoi qu'il en soit, l'expérience pionnière en ville nouvelle est riche d'enseignements. Elle permet de comprendre en particulier comment, à un moment où les structures sociales locales n'étaient plus adaptées d'un point de vue démographique, les habitants ont pu apprivoiser leur nouvel environnement physique et social en prenant appui sur leur unité de voisinage, véritable unité de peuplement des villes nouvelles. De plus, cette identification initiale au quartier se fait souvent par-delà, voire contre, la tutelle et les actions de pré-animation des établissements publics. Autrement dit, les habitants ont pris spontanément leur propre liberté de créer une vie locale en refusant, en amendant au mieux, celle proposée par les aménageurs. Voilà clairement une indication des limites de la capacité d'intervention des urbanistes.

Mais en définitive, le mythe pionnier présente l'inconvénient majeur de réduire l'expérience des habitants des villes nouvelles à une référence qui ne renvoie qu'au quotidien d'une minorité d'habitants. Le pionnier est condamné par définition à être un éclaireur, à être suivi par d'autres. En outre, il ne faut pas s'empresser d'assimiler les pionniers à l'ensemble des premiers habitants. Nombreux ont été ceux qui n'ont pas joué le jeu des villes nouvelles, ce qui est constamment rappelé dans la littérature consultée. Il y a donc des limites au mythe pionnier sur lesquelles Loïc Vadelorge apporte son éclairage d'historien : *la quête de la mémoire de la ville nouvelle court le risque de se limiter à la seule période pionnière. La plupart des histoires locales des villes nouvelles soulignent en effet le clivage, propre aux années soixante-dix, entre un territoire "* colonisé *" par l'appareil d'Etat et une ville que les premiers habitants, les "* pionniers *" s'approprient résolument. Les associations d'habitants auraient formé des contre-pouvoirs dirigés contre les notables locaux et, plus encore, contre les prétentions des Etablissements publics d'aménagement* […] *Cette histoire-épopée* […] *surestime le rôle de la période 1975-1985 dans l'histoire des villes nouvelles, reléguant la période la plus contemporaine à l'histoire d'un long déclin de l'esprit pionnier ; d'autre part, elle concourt à territorialiser l'histoire des villes nouvelles, comme si chaque cas relevait d'un irrésistible village gaulois*. (Vadelorge, 2003-2, p. 26)

C’est par cette invitation à un regard distancié du mythe pionnier que s’achève cette section. Si l’on peut assimiler, aux plans démographique et urbanistique, les villes nouvelles à des espaces pionniers originaux dans le paysage francilien, l’expérience des habitants des villes nouvelles ne peut se résumer à une expérience pionnière qui est située dans le temps et qui a pris des formes diverses selon les personnes.

CONCLUSION

Le projet des villes nouvelles constitue une rupture dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme en vigueur dans l'agglomération parisienne de la première partie du 20e siècle. Les villes nouvelles avaient pour objectif de répondre aux aspirations des populations urbaines qui ne résument plus, à l'époque des "trente glorieuses", à des revendications portant sur le confort et l'insonorisation des logements. L'idée de faire naître un *vie nouvelle* a reposé en particulier sur le principe de *liberté de choix* faisant des futurs habitants des Franciliens accomplis avant l'heure.

C'est bien là une spécificité fondamentale des villes nouvelles. Elles ne sont en effet pas seulement des espaces neufs au sein de l'Île-de-France peuplés initialement par des jeunes ménages des générations du *baby-boom*. Elles forment aussi des centres qui à la fois concentrent de nombreuses fonctions attribuées traditionnellement aux centres-villes (emplois, administrations, lieux de culture, de formation et de loisirs) et sont reliés au cœur de Paris. Dès lors se pose la question de l'expérience des habitants villes nouvelles qui, s'installant dans des lieux sans mémoire collective, ont la possibilité sur le papier d'en avoir des pratiques très diverses.

Formulée ainsi, cette question permet de ne pas aborder l'expérience des habitants des villes nouvelles sous le prisme déformant des pionniers. Ce faisant, afin de mieux analyser les processus sociaux qui ont façonné la mémoire collective dans les villes nouvelles, il est important de partir d'un récit. C'est bien là la fonction d'un mythe, à l'instar de celui des pionniers, que de permettre à des personnes de donner un sens à l'expérience qu'elles partagent, en l'occurrence ici, celle de résider dans une ville nouvelle. Notre hypothèse est que le mythe pionnier dans les villes nouvelles s'inscrit dans un processus socio-spatial d'envergure assez exceptionnelle pour marquer durablement le rapport des habitants à leur environnement. Ce mythe se rapporte en effet à un mythe englobant des *racines* dont la caractérisation permet de questionner les pratiques des habitants sans s'en tenir à une exploration tous azimuts. Ainsi, c'est autour d'une autre trame narrative, d'un autre mythe, que l'on va chercher à dérouler, sur toute sa longueur, le fil de l'expérience des habitants des cinq villes nouvelles franciliennes.

Chapitre 2 - L'ancrage au carrefour des lieux et des expériences

INTRODUCTION

Ce chapitre a pour point de départ la nécessité, soulignée dans le chapitre précédent, de dépasser la vision de l'expérience des habitants des villes nouvelles comme une simple expérience pionnière. Le mythe des racines qu'on met ici au jour propose, et c'est là son utilité, une grille pertinente pour l'analyse de l'expérience des habitants des villes nouvelles. Cela étant, cette utilisation n'est pas exempte de tout danger. Il faut alors ré-interroger le terme *racine* compte tenu de la charge idéologique de son contenu. Pourquoi, en définitive, lui préférons-nous la notion d'ancrage ? L'ancrage est selon nous un concept mieux à même de rendre compte de la complexité des sociétés contemporaines. Ce déplacement conceptuel est d'autant plus nécessaire que les villes nouvelles franciennes, de par leur situation géographique et de par la rencontre sur terrain neutre (sans *autochtones* au préalable) de personnes aux origines géographiques et sociales diverses dont elles sont les lieux, représentent un observatoire privilégié des pratiques contemporaines de l'espace.

Replaçant le questionnement de cette recherche dans son contexte socio-historique, on tentera d'expliciter par un schéma théorique celui-ci. Sur cette base, on ne parlera plus d'habitants, mais de personnes résidant en ville nouvelle ayant des pratiques, au passé, au présent et au futur, qui les mènent vers d'autres lieux. Or, et c'est bien là tout l'intérêt qu'il y a à parler d'ancrage, l'espace de vie des personnes ne se résume pas au seul lieu de résidence, mais il est composé d'un ensemble différencié de lieux d'ancrage. Ainsi pourra-t-on comprendre que les résidents des villes nouvelles ont pu s'attacher à ces dernières sans nécessairement s'y *enraciner*.

Le recours à la notion d'ancrage a pour visée de sortir d'un mythe qui enfermerait l'expérience des habitants des villes nouvelles dans l'alternative entre enracinement et non attachement. Notre perspective est donc réaliste Elle tient à restituer cette expérience de résident, sans définir un point de vue *a priori*. Elle est aussi individualiste dans la mesure où les lieux que constituent les villes nouvelles ne sont pas isolés des autres lieux que pratiquent chaque résidant.

2.1. LES RACINES OU LA DECONSTRUCTION D'UN MYTHE INSTRUCTIF

En être ou pas ? L'objectif est ici de dépasser la seule expérience pionnière. Celle-ci, on l'a vu, prend diverses formes selon les villes ou les quartiers et il serait, selon nous, illusoire de créer une dichotomie entre une période pionnière et une période post-pionnière. De même, est fallacieux le manichéisme qui consiste à opérer une distinction, parmi les habitants, entre pionniers et non pionniers. Il y a là un relativisme de la figure du pionnier et l'on serait tenté d'affirmer que chaque habitant connaît sa propre expérience pionnière. Pourquoi ? Il n'y a qu'à s'en référer à la littérature pour saisir cette spécificité des habitants des villes nouvelles. La citation qui suit, de Daniel Béhar, est le point de départ d'une généralisation du mythe pionnier par le mythe des racines : *Il s'agit du "mythe pionnier", fondateur de la ville nouvelle, reposant sur quelques valeurs convergentes : sur-investissement sur le local, et particulièrement le quartier, contrepartie au déracinement, idéalisation de cet espace du quartier comme territoire de l'identité, de la convivialité, et par déduction, toute puissance de la vie associative, légitimée par la gestion – l'autogestion? – d'un équipement symbolique, la Maison de son Quartier, succédané d'une mairie encore marginale, mais aussi tremplin pour sa conquête.* (Béhar, 1991, p. 16)

2.1.1. Un mythe fondateur de l'imaginaire habitant

Le sociologue explique le processus de création du mythe pionnier par un *déracinement* initial des habitants. Les personnes viennent en effet dans les villes nouvelles *du dehors*. Ce déracinement serait donc la conséquence d'un éloignement avec le milieu familial d'origine, mais pas seulement. Nos analyses l'ont montré, une grande partie des habitants des villes nouvelles résident en 1999 dans un environnement aux caractéristiques architecturales, urbanistiques et sociales neuves. Autre originalité de ces espaces nouveaux : cette expérience de *déracinement* est partagée par une majorité des habitants, qu'on leur colle ou non l'étiquette de pionniers – ou qu'ils s'en réclament ou non. Le *déracinement*, distanciation avec l'environnement familial et matériel d'origine, est donc une expérience bien plus rassembleuse que l'expérience pionnière, à telle enseigne qu'il est possible, concernant les villes nouvelles, de mettre au jour un mythe des racines.

Nul besoin de procéder à une recension fastidieuse de la presse locale pour l'identifier. Une consultation de la littérature générale consacrée aux villes nouvelles suffit, même si certaines coupures de presse y auront contribué. On a pu tout particulièrement tirer profit de diverses publications de la collection *Autrement*[46], mais également de travaux plus académiques, comme la thèse d'Etat de Jean Steinberg (publiée en 1981) ou les thèses de 3ème cycle universitaire de Nathalie Denis (1977) et de Caroline de Saint-Pierre (publiée en 2002). Par

[46] Un ouvrage consacré à l'ensemble des villes nouvelles françaises paraît dès 1985 (Tillette, 1985). La collection *Autrement* publie par la suite (1992) une série de quatre publications, dirigée par l'architecte Michèle Zaoui, concernant chacune des villes nouvelles franciliennes, exception faite de Cergy-Pontoise. Les auteurs, parmi lesquels on trouve des architectes, des journalistes ou des sociologues, enquêtent sur un terrain qui souvent ne leur est pas inconnu, en consultant habitants et acteurs locaux. Voilà donc une source très riche qui, si elle relève parfois du travail journalistique du point de vue de ses méthodes et donc ne sonde pas académiquement l'expérience des habitants, permet néanmoins d'en dégager les aspects essentiels. Or c'est bien ce qui nous intéresse ici.

ailleurs, cette référence à la racine se retrouve dans les témoignages publiés d'acteurs des villes nouvelles : Bernard Hirsch (1988), Jacques Guyard (2003), et Michel Mottez (2003). Aussi ces sources présentent-elles une diversité d'origines suffisante pour attester de la prégnance du mythe des racines au sein de la littérature consacrée aux villes nouvelles.

On discutera dans la section suivante de la dimension problématique du discours sur les racines, on se contente ici d'identifier ce dernier dans le cas de villes nouvelles. A cet égard, les encarts 1.1 à 1.4 montrent que la référence aux racines prend une dimension qui va bien au-delà d'une simple évocation de l'expérience pionnière. Autre remarque : cette référence peut concerner chaque ville prise séparément comme toutes les villes nouvelles franciliennes, ce qui renforce l'hypothèse selon laquelle elle est constitutive de l'expérience des habitants des villes nouvelles. Mieux encore, il s'agit d'un véritable mythe[47], d'une part – et c'est ce que l'organisation des différents encarts veut montrer – parce que la référence faite aux racines entre dans un discours structuré qui embrasse différents moments et différentes temporalités de l'histoire sociale des villes nouvelles et parce que ce discours rejaillit, d'autre part, de l'inconscient des habitants à tel point qu'il est repris par les auteurs d'ouvrages eux-mêmes[48]. Comme si l'association entre *racines* et *villes nouvelles* était implicite, pour ne pas dire naturelle. Mais au-delà du langage, que reflète ce mythe des pratiques des habitants ? Et dans quelle mesure ce mythe est-il représentatif de l'expérience concrète des habitants ? Avant d'aborder ces questions, détaillons le contenu du mythe des racines.

Les pionniers ne sont pas les premiers (Encart 2.1). Car l'édification des villes nouvelles ne s'est pas faite sur un tableau noir, pour reprendre l'expression de Maurice Halbwachs. Elle a fait plutôt table rase d'un passé agricole et villageois et, parfois, industriel. C'est une véritable dépossession de leur environnement qui est relatée par d'anciens habitants, dépossession qui peut aller jusqu'à l'expropriation. Bernard Hirsch (1988) a d'ailleurs bien décrit ces moments de tensions entre aménageurs et agriculteurs de Cergy-Pontoise. Au final, l'environnement physique est à ce point modifié que les anciens habitants s'en trouvent *déracinés*. Et lorsque l'imaginaire bâtisseur submerge les noyaux villageois, pour certains, le processus aboutit à des villes *sans racines*. Ainsi, l'effacement des anciennes racines caractérise tout autant le contenu que le contenant.

[47] Le mythe est défini par Bernard Debarbieux (2003, p. 647) comme *un système de représentations collectives, prenant souvent l'aspect d'un récit, qui met en ordre les connaissances et les expériences des membres d'un groupe et instaure un rapport de celui-ci au monde*.

[48] Ou plutôt, la mythification ne vient-elle pas de l'extérieur, à l'image de ce que Michèle de la Pradelle (1995) a montré dans le cas du marché de Carpentras ? Dans sa thèse, l'anthropologue dévoile la manière dont les élus, le syndicat d'initiative, les spectateurs aussi, s'y prennent pour créer un véritable mythe autour du marché aux truffes. Or le mythe des racines ne provient-il pas, dans les villes nouvelles, de la réaction des aménageurs, des journalistes, des chercheurs, au "spectacle" des habitants ?

Encart 2.1 – L'effacement des anciennes racines

LA PERTE DES RACINES DES ANCIENS HABITANTS

Un ancien maraîcher (Cergy-Pontoise), relatant son déménagement vers une exploitation agricole en province : *Il était pas évident qu'on nous attende (...) on n'était pas attendus à bras ouverts, et quand bien même on avait pas envie de partir, on avait nos maisons, nos familles, nos racines, on avait envie de rester.* (Monsieur Morin, cité in de Saint-Pierre, 2002, p. 36)

Un ancien habitant (Marne-la-Vallée) *: La blessure est plus grave pour ceux qui ont vécu dans les anciens villages: "Je n'ai plus aucun plaisir à aller dans Torcy, c'est fini, je n'ai plus de souvenirs ; il m'en reste quelques-uns avec des personnes, mais plus avec des milieux de vie. Je pense que ce n'est plus ma ville et ce déracinement n'est pas volontaire. On met les gens là, sans leur demander leur avis. Psychologiquement, au niveau de l'intégration, ça va un peu vite.* (cité in Dieudonné, 1992, p. 27)

DES VILLES SANS RACINES

Un employé du SAN (Marne-la-Vallée) : *En fait, les villes nouvelles ne sont même pas une banlieue parce qu'elles n'ont pas du tout de racines, pas de centre ancien, pas d'espace sur lequel l'aménageur n'a pas dit son mot ; il n'y a que des espaces voulus, concertés, organisés.* (cité in Dieudonné, 1992, p. 74)

Second moment du récit : l'arrivée des nouveaux habitants, eux aussi *déracinés* (Encart 1.2). Ce déracinement suscite, tant chez les universitaires que chez les personnes de terrain, une inquiétude mêlée de l'assurance que les villes nouvelles sont autre chose que des grands ensembles peu pourvus en équipements. Quand, pour les premiers, la crainte provient du constat qu'une partie des habitants n'a pas choisi de résider en ville nouvelle, le pragmatisme des derniers les pousse à se demander si la greffe prendra. Quoiqu'il en soit, il est souligné que le meilleur traitement au *déracinement* est administré par les actions de pré-animation à travers l'incitation faite aux habitants de fréquenter les équipements. Et ne croyons pas qu'il s'agisse d'un problème spécifique aux toutes premières années, car celui-ci est toujours d'actualité au début des années 1990. Enfin, le témoignage d'une femme nous apprend que les habitants sont loin d'avoir tous l'esprit pionnier.

Encart 2.2 – Le déracinement des nouveaux habitants

LE CONSTAT DU DERACINEMENT: UN NON-CHOIX ET UN VIDE

Une urbaniste (villes nouvelles franciliennes) : *beaucoup* [parmi les nouveaux habitants] *se voient attribuer autoritairement des logements en ville nouvelle (logement professionnel, expulsion) ou se voient l'objet d'un emménagement forcé. Ceux-là sont alors des déracinés qui ont peu de chance de réellement s'intégrer en ville nouvelle. Comme 70 % des nouveaux habitants viennent pour un motif autre que l'emploi, donc sans véritable contrainte, on peut penser que dans l'ensemble, la nouvelle population s'intégrera facilement à la ville nouvelle.* (Denis, 1977, p. 240)

Un géographe (villes nouvelles franciliennes) : *Le fait que généralement les équipements collectifs accompagnent largement la programmation des logements constitue certainement un facteur positif par rapport à ce que l'on observait dans les grands ensembles classiques. Mais cela ne suffit pas : les habitants des villes nouvelles sont des déracinés qui en général n'ont pas véritablement choisi d'habiter en ville nouvelle, ils appartiennent à des catégories sociales insuffisamment diversifiées.* (Steinberg, 1981, p. 474)

Une habitante (Saint-Quentin) : *Je suis une déracinée. En arrivant ici, en juillet 1981, j'ai perdu la plupart de amis de Neuilly-sur-Marne. Dans l'immeuble, les relations de voisinage n'existent pas.* (Parisis, 1985, p.44)

Une architecte (Sénart) : *Prendre le pouls de la communauté nouvelle, cerner ses aspirations à plus de villes, voilà donc ce qui importe au début des années 90, et pour cela une autre catégorie d'acteurs est précieuse: elle rassemble les personnes qui, dans les crèches, les écoles, les associations, animent la vie sociale d'une population qui n'a pas encore de racines et accède à sa première reconnaissance civique par la fréquentation des équipements.* […] *En l'absence d'histoire collective, c'est à ces équipements, lancés comme des filets, qu'il appartient de réunir les nouveaux habitants et de les aider à tisser des liens entre eux.* […] *Mais cet effort ne peut combler à lui tout seul le double vide créé par le déracinement des arrivants et l'absence d'histoire des nouveaux quartiers.* […] *Le binôme loisirs-culture entre alors en ligne de compte, qui donne les clefs d'un espace commun qui soit, sinon plus dense, au moins plus grand que celui du village.* (Contal, 1992, pp. 28-30)

INQUIETUDE FACE AU DERACINEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS

Un élu (Cergy-Pontoise) : *Arrivés en peu d'années de tous les horizons, ses habitants ont, plus qu'ailleurs, besoin de se constituer des racines, de créer une véritable vie de quartier, de tisser des liens* (maire de Cergy en 1997, cité in de Saint-Pierre, p. 47)

Un aménageur (Cergy-Pontoise) : *J'aimais beaucoup rencontrer ces deux prêtres et, bien que nos convictions religieuses fussent radicalement différentes, nous avions des préoccupations communes et nous parlions longuement de tous les problèmes et de tous les espoirs suscités par la venue de ces familles changeant d'enracinement et nous guettions les signes de la naissance d'une âme collective.* (Hirsch, 1988, p. 206)

Un journaliste (Saint-Quentin) : *Pour compenser leur déracinement, les aménageurs leur ont proposé un nombre impressionnant d'équipements et de services. Ça a marché un temps et il vrai que les maisons de quartiers et les travailleurs sociaux en général ont joué – et bien – leur rôle.* (Delannoy, 1985, p. 30)

Encart 2.3 – Le besoin d'enracinement

LA CREATION DE NOUVELLES RACINES

Un pasteur habitant (Evry) : *Moi je fonctionne comme pasteur, ce sont donc les individus qui m'intéressent. Je m'aperçois que les gens sont très ouverts et, en général, un peu déracinés. Ils cherchent à poser des fondements.* […] *Je ne sais pas si c'est parce qu'Evry est une ville où tout est neuf, où beaucoup de choses ont été remises en question, où l'on n'a plus ses racines, où, pour les habitants, un carcan a sauté, mais j'ai l'impression que les gens se posent des questions sur les choses essentielles.* […] *Il y a l'école, c'est un lieu de vie où se font les rencontres, c'est là que se dont les discussions, les contacts.* […] *J'ai l'impression que ça reflète ce qui va se passer en France dans les années à venir, comme si c'était un prototype.* (Mesnier Françoise, 1992, pp. 22-24)

Une brochure associative (Evry) : *A la fin de la journée, un rapporteur pour chaque groupe de travail a présenté une synthèse dans laquelle des points-clés sont apparus :* […]

- *au moyen de ces rencontres, créer des racines.* […]

(*La nouvelle*, Journée-rencontre des habitantes de la Ville nouvelle, 12/77-01/78, cité in Informations d'Île-de-France, 1978, n° 30)

Une architecte (Sénart), à propos du Festival mondial du théâtre à domicile: *Comment ne pas voir que c'est la propre histoire de la ville nouvelle que les habitants de Melun-Sénart et leurs invités ont accepté de jouer par l'entremise du festival? Brisant l'isolement du déracinement, répondant à l'absence d'histoire de la ville par une tentative de solidarisation entre "pionniers".* (Contal, 1992, pp. 34-35)

Une enseignante militante associative, qui cite aussi une habitante (Evry) : *Dans un nouveau quartier, l'idée peut germer rapidement pour autant qu'elle est soutenue par des institutions porteuses. En effet, les habitants arrivent en même temps, ils n'ont pas de racine, ils ont des problèmes communs à résoudre, souvent des savoirs à acquérir, connaissance de la ville, de la langue, de techniques, ...*[cite une habitante]*: "Quand je suis arrivée à Evry, j'étais quelqu'un de complètement déracinée, seule. A travers les réseaux, je me suis fait petit à petit un cercle de connaissances."* (Héber-Suffrin, 1990, p.38)

Un ancien maire (Evry) : *La ville bénéficie jusqu'à la fin des années 1980 de conditions favorables. La population est jeune et n'a pas de racines locales. Ainsi, dans les conseils municipaux de 1977 à 1995, personne n'est né à Evry.* (Guyard, 2003, p. 135)

Un architecte (Marne-la-Vallée) : La recherche d'un enracinement a même donné à l'étude de l'histoire locale un souffle qu'elle avait rarement connu et que le caractère militant de ces nouveaux acteurs ne cesse de raviver. (Dieudonné, 1992, p. 51)

DES RACINES SELECTIVES ET ILLUSOIRES

Une responsable associative (Cergy-Pontoise), sur les premières années de la ville nouvelle : *C'était quatre ans après mai 68, les gens voulaient créer autre chose. Ce côté vierge de la ville avait un avantage: on pouvait tout réinventer. Ça, c'est très bien pour ceux qui en sont capables, c'est-à-dire les militants; l'absence de racines pour les autres est plutôt difficile à vivre* (Françoise Dagalier, citée in Laske, 1985)

Un intervenant, lors des Rencontres de Marne-la-Vallée, le 9 décembre 1993 (villes nouvelles) : *Je crois que quand on parle de ville nouvelle et de mémoire en ville nouvelle, on en vient toujours à un moment ou à un autre à évoquer – et je m'étonne que de toute la matinée on n'en ait pas du tout parlé, et à la limite je m'en félicite – on en vient toujours à parler de racines. Or, précisément, en ville nouvelle, nous sommes en présence d'une population qui est une population déplacée, délocalisée, qui forcément n'a pas de racines du lieu et n'en trouvera jamais. Il y a un certain nombre de problématiques d'historiens, d'historiens locaux en ville nouvelle, qui disent qu'il faut redonner des racines à la population. Elle ne les retrouvera jamais. Quand on a perdu ses racines, quand on a été déplacé, on ne les reconstitue pas. Ce qu'on peut constituer du rapport entre une population et un lieu qu'elle habite, dès l'instant qu'il y a déracinement, déplacement, ce sera forcément d'une autre nature que d'avoir des racines, que d'avoir une relation personnelle à un lieu, par son histoire, par son histoire individuelle, par son histoire familiale. Et de ce fait, la relation historique ou de mémoire qu'il peut y avoir entre une population et un lieu en ville nouvelle, c'est une relation, qui elle, va s'appuyer sur toute autre chose qu'une histoire personnelle ou individuelle. Ça va s'appuyer sur des éléments de relation sensible avec un lieu, d'appréciation du lieu presque tactile, sensible avec les différents sens, ça va être aussi une relation qui va s'appuyer sur l'intelligence du lieu, sur la compréhension que les gens vont avoir du lieu, sur l'analyse qu'ils vont en faire ou qu'on pouvoir leur proposer.* (cité in Kowalski, 1993, p. 232)

Encart 2.4 – Du temps : l'enracinement des populations

DU TEMPS (1) : ENRACINEMENT RESIDENTIEL ET RECONFIGURATIONS TERRITORIALES

Un responsable du développement urbain (Evry) : *surtout cela permet un itinéraire résidentiel qui commence à se développer au sein de la ville. Les gens, par exemple, commencent par habiter aux Pyramides, ensuite passent aux Aunettes dans un programme en accession. Peut-être finiront-ils leur vie à la résidence du Golf de Bondoufle? Ces itinéraires résidentiels qui se constituent permettent aux gens de rester enracinés dans cette ville, tout en changeant d'habitat, en fonction de l'évolution de leur vie…* (cité in Mesnier, 1992, pp. 59-60)

Urbanistes (villes nouvelles franciliennes) : *Près du tiers des logements neufs sont occupés [en 1998] par des ménages qui habitaient déjà la même ville nouvelle en 1990…il s'agit d'un enracinement confirmant l'intérêt pour la ville nouvelle et engageant un choix résidentiel de plus longue durée.* (Fouchier et Mirande)

Urbanistes (villes nouvelles franciliennes) : *Un autre indicateur confirme un certain enracinement local: en moyenne, pour les cinq villes nouvelles franciliennes, 7,5 % des ménages des logements neufs (1990-1998) viennent de leurs communes limitrophes.* (Fouchier et Mirande)

Sociologues (Cergy-Pontoise et Saint-Quentin) : *Tous les entretiens reviennent sur la difficulté à "produire" une identification qui ne soit pas seulement communale ou de quartier mais qui tente de créer un sentiment d'appartenance véritable à l'agglomération. Or, cette identification encore à créer est aussi perçue comme ce qui permettra aux ménages de classes moyennes de s'enraciner et donc de rester dans la Ville nouvelle.* (Recherche sociale n° 170, p. 71)

Un aménageur (Evry), parlant des cadres travaillant dans la ville : *La vie professionnelle exigeait la mobilité, un certain nomadisme et l'enracinement quelque part n'avait pas de sens. Il était préférable d'habiter près des grands lycées parisiens ou éventuellement ceux d'Orsay, ou de Savigny.* (Mottez, 2003, p.131)

DU TEMPS (2) : ENRACINEMENT FAMILIAL

Un président et une directrice du SAN (Evry) : *Dans vingt ans, il y aura dans la ville une population originelle: les jeunes de maintenant seront adultes et parents, et ce sera pour la première fois une génération non déracinée. Leur histoire sera celle de la ville. Déjà, il y a un certain nombre d'instituteurs qui ont été élevés ici, cela ne fera que s'accentuer.* (cités in Mesnier, 1992, p. 90)

Un architecte (Marne-la-Vallée) *C'est différent pour cette deuxième génération, ils sont tous allés dans les mêmes lycées, parce qu'il n'y en avait pas cinquante. Ces racines-là sont en train de se faire.* (Dieudonné, 1992, p. 27)

Une architecte (villes nouvelles franciliennes) : *En vingt ans – une génération – les villes nouvelles ont pu se charger d'une mémoire, celle des souvenirs d'enfance des adolescents nés dans ces villes. Même s'ils sont volontiers critiques par rapport à leur environnement, l'idée de s'installer ailleurs pour leurs études ou leur vie professionnelle ne les effleure pas. En cela, il sont un facteur exceptionnel d'enracinement pour ces villes.* (Michèle Zaoui, Postface à la série *Autrement*, entre autres in Dieudonné, 1992, p. 96)

L'esprit pionnier se développe lors d'une autre phase (Encart 1.3), lorsqu'il s'agit de retrouver, dans un autre type de solidarités reposant sur le voisinage, les *racines perdues* avec l'éloignement familial. Les lieux se remplissent en quelque sorte de la vie sociale des nouveaux habitants qui s'émancipe généralement des animations des aménageurs. Comme décrit dans le chapitre précédent, la vie sociale s'institutionnalise. Mais tous les habitants ne suivent pas le mouvement et la substitution de nouvelles racines se produit principalement chez ceux qui s'épanouissent dans une vie associative et / ou politique. Or de nouvelles racines sont-elles substituables aux anciennes ? C'est par la négative que répond agacé un intervenant anonyme au cours des journées de Marne-la-Vallée, en 1993. Selon lui, des racines ne peuvent rattacher les gens aux villes nouvelles. C'est autre chose, qui n'est plus tout à fait de l'ordre de l'attachement affectif, mais plutôt une relation médiatisée par l'intellect.

Pourtant, le temps semble être un facteur d'*enracinement* (Encart 1.4). Des habitants effectuent leur trajectoire résidentielle au sein de la ville nouvelle alors que les arrivées se font de plus en plus souvent en provenance du voisinage des villes nouvelles, comme si ces dernières *s'enracinaient* dans leur banlieue environnante. C'est à un double processus de sélection / décantation que l'on assiste : les "classes moyennes" restent et les cadres qui travaillent sur place vivent ailleurs. Et cette relative stabilité des habitants se transformerait en *autochtonie* par l'intermédiaire des enfants qui ont grandi dans la ville nouvelle et qui, selon certains, ne veulent pas vivre ailleurs.

On voit ainsi la diversité des registres sur lesquels se projette le mythe des racines. Tous ces registres ont ceci en commun de se référer à l'expérience des habitants des villes nouvelles. Ils peuvent renfermer une part de contradiction : si les uns sont devenus des notables, c'est qu'ils ont su faire face au *déracinement*, et, si les autres tombent dans l'ennui ou s'en vont, c'est que le *déracinement* leur a été insupportable. Le *déracinement* est le point de départ. Au fond, le mythe des racines remplit sa fonction de production de discours explicatif de cette expérience particulière qui consiste à emménager dans une ville nouvelle. Et ce n'est pas anodin de le retrouver au cœur des enjeux, eux-mêmes devenus centraux, de la mémoire des villes nouvelles, de leur capacité à faire ville. C'est ici que prend une nouvelle résonance la remarque de Bruno Tillette mise en exergue en introduction du chapitre précédent, selon laquelle les villes nouvelles n'auront d'*âme* que lorsque les histoires familiales auront donné vie au béton, que lorsque le temps aura donné un contenu au contenant.

Il s'agit là d'un mythe, c'est-à-dire une lecture simplificatrice du monde qui doit être intégrée dans une grille de lecture théorique. Mais le fait d'en avoir restitué la structure permet néanmoins d'unifier, d'organiser et de dérouler notre questionnement de départ (quelle est la spécificité de l'expérience des habitants des villes nouvelles et quels lieux cette éventuelle spécificité contribue-t-elle à produire ?). La mise en évidence d'un mythe des racines permet de répondre que si spécificité il y a, elle tient au processus de peuplement des villes nouvelles qui engendre un *déracinement* des habitants. Ce *déracinement*, c'est-à-dire ce vide de racines familiales sur place, conjugué au vide initial des lieux, engendre chez les habitants un besoin d'*enracinement* qui trouve son expression dans l'investissement associatif, ayant souvent pour théâtre le quartier, l'unité de voisinage. C'est par ce biais que se créerait une *nouvelle autochtonie* au sens où les pionniers deviendraient des *autochtones*. Alors s'opèreraient certaines reconfigurations territoriales qui seraient le signe d'un *enracinement résidentiel* des habitants pendant que ceux dont l'enfance s'est déroulée dans les villes nouvelles s'enracineraient dans ces lieux qu'ils ont fait leurs.

Qu'en savons-nous, finalement ? C'est un questionnement qui n'a pour le moment reçu qu'une réponse partielle et parcellaire[49]. Les établissements publics d'aménagements, afin précisément de lutter contre le *déracinement* supposé des habitants, ont régulièrement procédé à des enquêtes auprès des ménages s'installant dans les logements neufs (Denis, 1977 ; Fouchier et Mirande, 1999). On connaît le profil des ménages qui arrivent et les raisons de leur choix de loger en ville nouvelle. C'est de cette manière que Vincent Fouchier et Bruno Mirande ont fait le constat d'un *enracinement résidentiel*. Plusieurs monographies, faites généralement dans le cadre d'une thèse de 3ème cycle ou d'un mémoire de DEA, permettent quant à elles de comprendre dans les plus fins détails certains aspects de la vie sociale dans les villes nouvelles, qu'il s'agisse de l'appropriation de l'espace physique et social des habitants (Blanchet, 1993), plus encore, de leur dynamisme associatif (Tayab, 1996 pour Marne-la-Vallée ; Rousseau, 1994 pour Cergy-Pontoise) de leur vie quotidienne (Ramond, 1991 et de Saint-Pierre, 1999 pour Cergy-Pontoise ; Nuñez, 1992) en pointant l'objectif sur certaines catégories de la population[50].

Notre propos est donc de rassembler ces questionnements en partant du contenu du mythe des racines :

- quand et comment l'arrivée des habitants dans les villes nouvelles s'est-elle faite (situation familiale et situation professionnelle initialement) et quelle rupture (*déracinement*, Encart 2.2) cette arrivée a-t-elle constituée en termes de mobilité spatiale (éloignement des *racines*), de conditions de logements et, plus généralement de vie (changement d'environnement) ?
- quelles sont les pratiques des lieux qu'ont les habitants depuis leur arrivée (besoin d'*enracinement*, Encart 2.3) ? Et ont-elles évolué au cours du temps ou en fonction du moment de l'installation ?
- que deviennent les habitants (*enracinement* résidentiel et familial, Encart 2.4) ?

Ces questions, c'est là que réside notre hypothèse principale, se posent tout particulièrement dans le cas des habitants des villes nouvelles franciliennes. En effet, la résidence n'est qu'une dimension, certes importante, de l'expérience humaine. Et dans la mesure où les villes nouvelles constituent à la fois une offre d'activités sur place et une possibilité d'effectuer celles-ci dans le cœur de Paris ou ailleurs, cette remarque prend dans leur cas un sens spécifique. Car ces espaces neufs ont besoin, plus que les villes anciennes, de cette coloration apportée par les expériences partagées sur place. C'est pour cela que ce qui relève apparemment d'un questionnement ethnographique, présente en fait une dimension géographique primordiale. En parlant de l'expérience des habitants, on ne parle de rien d'autre que de la capacité des villes nouvelles à *vieillir*. Mais l'individu reste le point de départ et l'hypothèse, que l'on souhaite développer dans ce qui suit, est précisément que les villes nouvelles franciliennes sont des lieux d'observation privilégiés des territorialités humaines contemporaines.

[49] Une bibliographie très détaillée de la littérature grise et des travaux universitaires consacrés aux villes nouvelles a été réalisée par Catherine Bruant et Catherine Blain (2003). C'est sur ce document que notre recension s'est appuyée.

[50] Caroline de Saint-Pierre (1999) et Arnaud Huré (1998) ont travaillé, respectivement à Cergy-Pontoise et à Evry, sur les jeunes et Nelly Robin (2004), sur les familles maghrébines dans les villes nouvelles franciliennes.

2.1.2. Une métaphore pleine d'épines

Né à Paris, d'un père uzétien et d'une mère normande, où voulez-vous, monsieur Barrès, que je m'enracine?

(André Gide, *Prétextes*, 1903)

Qu'entend-on par *racines* ? Cette référence végétale recouvre un ensemble de significations symboliques appliquées aux être humains. Les racines renvoient tout d'abord à l'idée de profondeur, à ce qui est au fondement même de chaque homme. Elles ne sont ni négociables ni substituables et chacun en hérite définitivement bien qu'il puisse s'en constituer avec le temps. Le mythe des racines, dans sa dimension collective, s'inscrit donc dans un mythe des origines. Mais la symbolique va plus loin encore, en ce que les racines opèrent une identification liée au sang et au sol. Le mot race ne dérive-t—il pas de racine (*radix* en latin) ? Il est donc ici question d'entreprendre, au regard de notre sujet, une critique de cette métaphore. On montrera que son émergence date véritablement de la fin du 19^{e} siècle et qu'elle est à rapprocher du processus d'urbanisation moderne accompagnant l'ère industrielle. Les racines deviennent alors doctrine, qualifiée de Völkisch. Il est assez surprenant de voir fleurir dans les villes nouvelles un discours qui a pour origine une idéologie anti-urbaine.

Un passage en revue de plusieurs dictionnaires[51] permet de situer l'émergence de la métaphore (Annexe 1). Du 17^{e} siècle à la fin du 19^{e} siècle, on ne fait qu'associer au terme racine, lorsqu'il est au sens figuré, des sentiments ou des opinions. Plus généralement, il s'agit d'un mal dont il faut couper la *racine*, seule exception : la locution verbale *prendre racine*. Mais le sens est, là encore, péjoratif, il n'y a guère que des indésirables qui prennent racine. Ce n'est qu'en 1865, qu'on trouve une première allusion à l'*enracinement* d'une personne, dans la citation que Maurice la Châtre prête à Madame de Maintenon, et encore n'est-il question que d'être *enraciné dans le monde*. La véritable apparition d'un sens figuré qui associe racines et hommes remonte au vingtième siècle, comme l'atteste la datation effectuée dans la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie française. Dans l'édition précédente (1932-1935), le premier sens figuré du verbe *déraciner* s'accompagne de la phrase suivante : *la vie moderne déracine beaucoup de gens*, mais ni la définition de *racine*, ni la définition d'*enracine-r (ment)* n'intègrent ce glissement sémantique. On ne le retrouve que dans l'édition contemporaine dans laquelle il est dit qu'on peut à la fois *s'enraciner dans un pays d'adoption* et être *enraciné dans une province*.

Comment interpréter cet usage très récent de la métaphore ? Une explication peut tenir au constat qu'avant le révolution industrielle, tout le monde étant de fait plus ou moins *enraciné*, on n'avait donc pas à nommer ce qui n'existait pas. Pourtant, des travaux de démographie historique, et, plus généralement; d'histoire, mettent au jour des formes de mobilité nombreuses et, parfois, définitives. Des historiens s'accordent aujourd'hui pour reconnaître que ces formes anciennes de mobilité ont été sous-estimées. Comme on le voit par exemple dans certaines monographies, par exemple dans le *Montaillou, village occitan* d'Emmanuel Leroy-Ladurie (1975), ou dans des travaux de référence ayant pour terrain la France

[51] Il n'est bien entendu pas question de réaliser une historiographie complète de l'usage de la métaphore liée au terme racine. Nous visons plus modestement à identifier certains glissements de sens. Les consultations ont été faites sur des versions numérisées trouvées sur les sites 1) de la Bibliothèque Nationale de France : http ://gallica.bnf.fr/dicos/dictionnaires.htm et 2) du projet d'analyse et traitement informatique de la langue française (C.N.R.S. et Université de Chicago) : http ://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/dicos/ .

(Rosental, 1999) et l'Europe de l'Ouest (Moch, 1992), la mobilité a toujours été une caractéristique majeure des sociétés médiévales, pré-industrielles ou du début de l'ère industrielle. Le *déracinement* aurait pu faire question beaucoup plus tôt. Par ailleurs, Paul-André Rosental (1999) montre que, durant le 19ème siècle français en pleine industrialisation, les migrations campagne-campagne étaient numériquement plus importantes que les migrations de la campagne vers la ville. Jusqu'à l'ère industrielle et même à ses débuts, on observe donc d'innombrables mouvements humains sans que se pose la question des *racines*.

Si cette métaphore de la racine n'entre dans le langage qu'à la fin du 19ème siècle, c'est que les phénomènes urbanisation/industrialisation et *déracinement* sont intimement liés. Ils le sont au moins dans les propos de ceux qui l'introduisent, à l'image de Maurice Barrès. Il est significatif que l'apparition, dans le dictionnaire de l'Académie française, du thème du déracinement humain se soit faite après le passage dans cette institution de l'auteur des *Déracinés* (Barrès, 1897)[52]. Dans cet ouvrage, Barrès opère une critique de la perte du sens de la communauté nationale qu'engendre le développement des grandes villes. Il est nécessaire, selon lui, de revenir à une France "éternelle" en *enracinant* les populations dans un territoire régional. Le *déraciné* de Barrès est donc celui qui, se rendant dans une métropole, est arraché à sa communauté d'origine et ne peut remplacer ce vide dans son nouveau lieu de vie. Comme le souligne fort à propos Bernard Lepetit (1996), le *déracinement* a nécessairement lieu dans une grande métropole[53] et, à travers ce terme, c'est la nostalgie des petites villes qui s'exprime. Ce sens figuré du mot *déracinement* est donc né du gonflement des grandes villes pendant la révolution industrielle. En France, cela se produit, sous la plume de Barrès, à la fin du 19ème siècle. On comprend la réaction pleine d'ironie d'André Gide, mise en exergue en début de section : *où voulez-vous, monsieur Barrès, que je m'enracine ?* Sans qu'il soit besoin de guillemets au mot, on sent dans son expression que Gide emploie le verbe *s'enraciner* comme s'il s'agissait d'une chose étrange, d'un néologisme. Dans sa thèse intitulée *Les régions économiques Clémentel et l'invention de la région des Alpes françaises*, Philippe Veitl (1992) a montré comment le thème de ce qu'il nomme *racinement*, introduit dans un accès d'idéologie par Barrès, a ensuite polarisé le débat politique français – chacun essayant de s'approprier les termes *enracinement* et *déracinement* pour ne pas laisser aux régionalistes l'apanage de leur utilisation.

Vingt ans plus tard, soit une trentaine d'années après Tönnies, l'historien allemand Oswald Spengler (1921) voit dans l'émergence des grandes villes le passage de la *culture* vers la *civilisation*, annonciateur d'une décadence. La vision prophétique de Spengler, qui s'appuie sur des analogies avec les grandes civilisations de l'Antiquité, n'annonce rien d'autre que le *déclin de l'Occident*. En quoi les métropoles de l'ère industrielle, comme leurs ancêtres, capitales d'empire, Rome et Babylone, seraient-elles porteuses des germes du déclin ? Les grandes villes, en tant que lieu de brassage de populations aux origines diversifiées, sont selon

[52] Maurice Barrès est "Immortel" de 1906 à 1923, date de son décès.

[53] Si Barrès, qui était germanophone, n'a pas lu *Gemeinschaft und Gesellschaft* de Tönnies (1887), paru en allemand une décennie avant *Les Déracinés*, il a pu lire le compte rendu qu'en fait Durkheim dans *La revue philosophique* en 1889. Le sociologue rapporte plusieurs formes de *Gemeinschaft* (communauté) définies par Tönnies, dont "la plus parfaite" est la famille. Parmi celles-ci, Durkheim évoque également le village et la petite ville : *Ce qui assure la cohésion de la société domestique, outre la consanguinité, c'est le fait de vivre ensemble, les uns près des autres, sur un même espace ; c'est aussi la communauté des souvenirs, suite nécessaire d'une existence commune. Ces deux liens sociaux peuvent se développer alors que le premier s'est affaibli et se substituer à lui. Dans ce cas, chacun d'eux donne naissance à une espèce particulière de Gemeinschaft. Il arrive par exemple que, par le seul fait du voisinage et des relations qui en dérivent, des familles jusque-là indépendantes s'agrègent fortement ensemble : alors on voit se produire ce que Summer Maine a appelé la communauté de village. Quoique cette sorte de communauté soit plus pleinement réalisée dans le village qu'ailleurs, c'est encore elle qu'on retrouve dans la cité ; mais à condition que la cité ne dépasse pas certaines dimensions et ne devienne pas la grande ville de nos jours.* (Durkheim, 1975, p. 387)

Spengler le lieu d'une dégénérescence des *races*. Et de prendre pour exemple des mesures anthropométriques faites aux Etats-Unis sur des enfants de migrants italiens et allemands qui, de par leur aspect physique (taille, stature), se ressembleraient plus entre eux qu'ils ne ressembleraient à leurs propres parents. Françoise Choay (1965) replace le point de vue de Spengler sur l'urbanisation dans une conception culturaliste. Non seulement les populations des métropoles industrielles sont *dégénérées*, mais aussi le bâti, qui ne s'inscrit pas dans la durée, à l'image des hommes. La maison n'a pas de caractère dans la métropole, elle manque d'authenticité, elle est *déracinée*. Finalement, la défense de son sol ne mérite pas qu'on y verse son sang. On trouve ici les fondements de l'idéologie *Völkisch*, perversion du romantisme allemand marquée par une vision profondément réactionnaire, luttant contre la modernité et souhaitant le retour à un ordre traditionnel (Dumont, 1983). Spengler sera évidemment, et en partie en dépit de sa volonté, une référence pour les Nazis.

Selon Pierre Bourdieu (1988), l'idéologie de Spengler survivra au régime Nazi à travers la figure du philosophe Heidegger. La thèse de Bourdieu, démontrée en apposant des citations de Heidegger sur celles d'auteurs allemands plus anciens, est que Heidegger reprend les propos des tenants de l'idéologie Völkisch, en les édulcorant au moyen d'un style ésotérique fait d'abstractions et de néologismes[54]. C'est en particulier le cas de l'idée d'authenticité qui est très présente chez ce philosophe[55]. Le géographe David Harvey a d'ailleurs bien analysé cette conception : *Heidegger refuses to see mediated social relationships (via the market or any other medium) with others (things or people) as in any way expressive of any kind of authenticity. Indeed, mediated relationships of this sort are felt as threatening identity and any true sense of self, while anything which contributes to or smacks of rootlessness is rejected outright (does this explain his antagonism to the historical diaspora and rootlessness of the Jews?). Experience, furthermore, becomes uncommunicable beyond certain bounds because authentic art and genuine esthetic sense can spring only out of strong rootedness in place*[56]. (Harvey, 1996, pp. 314-315)

Il n'est donc d'authenticité, pour Heidegger, que par l'*enracinement* dans un lieu (sous-entendu unique), que dans le *génie du lieu*. On assiste en outre à un glissement de sens au sein de cette idéologie : le *déraciné* visé au départ est l'habitant d'une grande métropole sans attache, et, dans une certaine mesure, superficiel car inauthentique. Or le sujet dénoncé prend très rapidement la figure du *juif errant*, le parangon du cosmopolite. Mais au-delà de cette figure, c'est plus généralement la modernité, et, plus précisément, la technique qui s'interpose dans les relations humaines, qui sont critiquées. D'ailleurs Emmanuel Levinas (1976), dans un texte court intitulé *Heidegger, Gagarine et nous*, répond en 1961 d'une manière percutante au

[54] Ce n'est pas le premier auteur à soutenir que les choix politiques du philosophe allemand ne sont pas indissociables de sa philosophie. Nous nous plaçons dans cette perspective, tout en ne méconnaissant pas que d'autres points de vue, plutôt majoritaires dans la philosophie française, ont été développés par certains philosophes (Foucault et Derrida ont participé de ce mouvement et Gadamer, en Allemagne, pour ne citer que les plus connus). S'agissant de la doctrine philosophique de Heidegger, György Lukács avait dès 1954 identifié les fondements réactionnaires.

[55] Christian Delacampagne (1995) commente *l'Être et le Temps* (1927) en soulignant que Heidegger conclut son œuvre maîtresse (restée inachevée) par une exhortation au retour à une authenticité perdue au moyen de ce qu'il nomme l'e*nracinement*.

[56] *Heidegger refuse de considérer les relations sociales médiatisées (a travers le marché ou tout autre medium) avec d'autres (choses ou personnes) comme l'expression, de quelque manière que ce soit, d'une quelconque authenticité. Ces relations médiatisées sont en effet perçues comme une menace pour l'identité ou pour tout sentiment véritable de soi, et tout ce qui contribue au déracinement ou en revêt l'aspect est complètement rejeté (n'y a-t-il pas là une explication de son hostilité envers le déracinement de la diaspora juive?). L'expérience, qui plus est, devient incommunicable au-delà de certaines limites car l'art et le sentiment esthétique authentiques ne peuvent surgir autrement que par un fort enracinement dans un lieu.*

philosophe allemand[57]. La critique faite au *genius loci* est acerbe. Levinas fait un plaidoyer pour le cosmopolitisme et contre l'*enracinement*. De la sorte, tout un ensemble d'oppositions se mettent en place : général/particulier, monde/local, ville/campagne, raison/superstition, liberté/authenticité, savoir/tradition, lucidité/contemplation, etc. On en retiendra une mise en cause radicale de la doctrine de l'*enracinement* selon laquelle l'existence communautaire au sein d'un lieu, l'expérience partagée du lieu est la seule voie de réalisation de l'Homme (l'*Être*, le *Dasein*).

Notre questionnement initial parvient à avancer à travers cette critique. Il s'avère en effet que la recherche de la présence ou de l'absence dans les villes nouvelles d'un *génie du lieu* relèverait d'un point de vue idéologique qui n'envisagerait l'expérience d'habitant que par le seul prisme de l'*enracinement*. L'errance, qui n'impliquerait aucun attachement durable, devient-elle la seule alternative à l'*enracinement* ? Le problème est que l'enraciné et le cosmopolite vont souvent monopoliser l'attention de recherches, même si ces deux idéaux-types ont pu donner lieu à des élaborations théoriques complexes, à l'image des travaux de l'école de psychosociologie de Strasbourg (Moles et Rohmer, 1972 ; Fischer, 1981 ; Moles et Rohmer, 1998). Il est néanmoins nécessaire de dépasser ce modèle dual, dialectique dans le meilleur des cas, en recherchant des pistes chez ceux qui, précisément, s'en sont écartés, à savoir, l'école urbaine de Chicago. Appuyons-nous sur les commentaires d'Yves Grafmeyer et d'Isaac Joseph : *cette apologie du transitoire* [que Park fait] *n'est elle-même que l'éloge de l'individu. Ce qui supporte la spécificité du phénomène urbain n'est qu'une figure, celle du cosmopolite, parce que ce qui fait la positivité de la formation sociale urbanisée, c'est qu'elle exalte l'individu. Le fait que le citadin par excellence soit l'étranger ne signifie qu'il n'y ait pas pour Park et Wirth, d'autres manières d'être citadin, comme le croit Gans, mais simplement que ces autres manières seront tout aussi individuelles, c'est-à-dire, tout aussi libres et complexes, socialisées/désocialisées, universelles/individuelles. De plus, si l'on remarque que l'urbanisation a sur la mentalité du citadin et son mode de vie non seulement un effet d'individuation mais aussi de nivellement, il faut voir que les deux processus ne sont pas contradictoires chez Park, pas plus qu'ils ne le sont chez Simmel. La notion d'individu comporte toujours deux sens chez Simmel, puisque c'est à la fois l'homme universel du XIX*[e] *siècle et l'être singulier du romantisme.* […] *Pour l'élève de Simmel et le journaliste du début du siècle qui avait parcouru tous les continents, l'individu était donc à la fois quelqu'un parmi*

[57] On estime ici nécessaire d'en faire de longues citations : *La technique est dangereuse. Elle ne menace pas seulement l'identité des personnes. Elle risque de faire éclater la planète. Mais les ennemis de la société industrielle sont la plupart du temps réactionnaires.* .[…] *Je pense à un prestigieux courant de la pensée moderne, issu d'Allemagne et qui inonde les recoins païens de notre âme occidentale. Je pense à Heidegger et aux heideggeriens. On voudrait que l'homme retrouve le monde. Les hommes auraient perdu le monde. Ils ne connaîtraient plus que la matière dressée devant eux, objectée en quelque façon à leur liberté, ils ne connaîtraient que des objets*

La doctrine est subtile et neuve. Tout ce qui, depuis des siècles, nous apparaissait comme ajouté par l'homme à la nature, luirait déjà dans la splendeur du monde. L'œuvre d'art – éclat de l'Etre et non pas invention humaine – fait resplendir cette splendeur anté-humaine. Le mythe se parle dans la nature elle-même. La nature est implantée dans ce langage premier qui, en nous interpellant, fonde seulement le langage humain. Il faut que l'homme puisse écouter et entendre et répondre. Mais entendre ce langage et y répondre, ne consiste pas à se livrer à des pensées logiques érigées en système de connaissances, mais à habiter le lieu, à être là. Enracinement. On voudrait reprendre ce terme ; mais la plante n'est pas assez plante pour définir l'intimité avec le monde.[…]

La technique nous arrache au monde heideggerien et aux superstitions du Lieu. Dès lors une chance apparaît : apercevoir les hommes en dehors de la situation où ils sont campés, laisser luire le visage humain dans sa nudité. Socrate préférait à la campagne et aux arbres la ville où l'on rencontre les hommes. Le judaïsme est frère du message socratique. (Levinas, 1976, 323-327)

d'autres et un être tout à fait singulier, typique en somme, quelqu'un ayant une vie à raconter : les histoires de vie d'immigrants sont les documents auxquels Park se réfère presque autant qu'aux enquêtes sociales… (Grafmeyer et Joseph, 1979, p.13)

Park et Wirth sortent donc d'un modèle du *déracinement–enracinement* pour décrire l'expérience du citadin des grandes villes. Le moment qui fait place à l'arrivée dans la grande ville ne doit plus alors nécessairement correspondre à un *enracinement* dans un lieu qui ferait renaître un sens communautaire[58]. Ainsi, les cadres d'analyse présentent chez ces auteurs américains un aspect pragmatique et sortent en partie d'une vision idéaliste qui confronterait deux modèles. C'est l'expérience réelle des habitants des villes qui est visée et les cheminements individuels sont le passage obligé pour en décrire la complexité. Telle est la perspective dans laquelle ce travail s'inscrit. Il s'agit en fait, partant des questions qui se trament et se structurent autour du mythe des racines, de comprendre et de dévoiler le champ des possibles de l'expérience des résidents des villes nouvelles au-delà d'une simple expérience d'*enracinement*. A cet effet, il faut définir d'une manière plus précise les cadres de l'expérience des personnes. La solution passe, comme on va voir dans ce qui suit, par la mise en contexte des villes nouvelles et de leurs résidents.

2.2. L'ANCRAGE OU L'EXPERIENCE CONTEMPORAINE DU LIEU

2.2.1. Des racines à l'ancrage

Prenant distance avec le mythe des racines en en dévoilant les fondements idéologiques et concluant, en nous réappropriant les remarques de Grafmeyer et de Joseph, à la nécessité d'une vision plus complexe de l'expérience des habitants des villes nouvelles, intégrant les spécificités de chaque histoire individuelle, notre attention va se porter sur les manières dont la relation entre hommes et lieux est formalisée dans les sociétés urbaines contemporaines. Et pour suivre la ligne pragmatique que l'on s'est donnée, le point de départ de cette analyse de la contemporanéité sera le terrain des villes nouvelles.

Partons des principaux points développés jusqu'à présent. Les villes nouvelles ont effacé plus qu'ailleurs l'*enracinement* d'anciennes populations. Il revient aux nouveaux habitants de réinvestir les lieux pour les charger de mémoire. On suppose que cette expérience est originale et que cette originalité est dévoilée par un mythe des racines. Or notre hypothèse est que la fonction de ce mythe est destinée à combler ce vide de mémoire, autrement dit, il s'agit d'un discours qui consiste à donner un sens à l'expérience de résidant en ville nouvelle. Il renvoie à ce que Michel de Certeau a nommé *mythique de la ville*, ces discours qui *créent une autre dimension, tour à tour fantastique et délinquante, redoutable et ou légitimante. De ce fait, ils rendent la ville "croyable", ils l'affectent d'une profondeur inconnue à inventorier, ils l'ouvrent à des voyages.* […] *Les urbanistes eux-mêmes ont essayé d'en produire artificiellement dans les nouveaux ensembles : ainsi à la Défense, ou au Vaudreuil. A juste titre. Sans eux, les quartiers neufs restent déserts. Par les histoires de lieux, ils deviennent*

[58] contrairement à d'autres chercheurs de l'Ecole urbaine de Chicago qui, se réclamant de Tönnies recherchaient les conditions de la formation de communautés au sein des métropoles (Wirth, 1926 ; Kasarda et Janowitz, 1974).

habitables. Habiter, c'est narrativiser. […] *L'architecte Grumbach disait récemment que la ville nouvelle qu'il voudrait construire serait "les ruines d'une ville qui aurait existé avant la ville nouvelle". Ce seraient les ruines d'une ville qui n'a jamais été, les traces d'une mémoire qui n'a pas de lieu propre. Toute vraie ville correspond en effet à ce projet. Elle est mythique.* (de Certeau, 1994, pp. 202-204)

Voilà qui réconcilie les villes nouvelles avec leur mémoire et la question de savoir s'il existe ou non une mémoire en ville nouvelle ne devient dès lors qu'une querelle de scolastiques[59]. Tout discours mythique se traduit par l'inscription d'une mémoire dans le lieu, et il est à cet égard indifférent que ce discours soit chargé positivement ou négativement[60], ni même qu'il soit authentique ou non. L'expérience est *narrativisée* et, dans sa longue durée, elle prend la forme d'un mythe des racines dans les villes nouvelles.

Certes, ce discours sur les racines doit être replacé dans cette *quête de l'identité*[61] qui caractérise les sociétés urbaines contemporaines. Dès l'après Mai 68, le discours sur les racines a pris la forme d'un *retour au local*. Michel Lacave (1983, p. 33) souligne que *le mythe de l'enracinement, du retour aux origines, naît en effet du moment où les liens avec ces origines sont suffisamment distendus pour ne plus avoir de "présence" réelle ; ainsi en va-t-il, par exemple, en milieu rural, lorsqu'il n'y a plus assez de population rurale résidente pour constituer un tissu vivant et que le lien intergénérationnel s'est effacé, deux conditions que l'on peut considérer comme nouvelles par rapport au XIX^{e} siècle et vraisemblablement aussi par rapport à la première moitié du XX^{e} siècle.* Sylvie Sagnes (2004, p. 32) conclut à son tour que *les racines recouvriraient ainsi une appartenance locale fondée moins sur la résidence que sur la parenté*. Le mythe des racines est donc présent là où l'écoulement des générations *in situ* est interrompu, que cela se produise à la suite d'un dépeuplement (rural profond) ou d'un repeuplement (villes nouvelles).

En fait, c'est ce qui nous importe ici, ce mythe a pour fonction de fonder un sentiment d'*autochtonie*. Il constitue ainsi un mode d'appropriation d'un lieu. C'est aussi un discours de légitimation qui recouvre un ensemble diversifié de pratiques. Il n'est pas question d'investir un lieu en y installant sa famille pour des générations. Non, il faut s'identifier au lieu, et recourir pour cela à un ensemble de pratiques qui n'ont d'*enracinement* que le discours qui les

[59] On pense particulièrement – parce que c'est inhabituel venant de cet auteur – aux propos quelque peu péremptoires tenus par Pierre Sansot (1993) au cours des rencontres de Marne-la-Vallée selon lesquels les villes nouvelles, de par leur forme urbaine, seraient incapables de vieillir. La réplique est donnée par Caroline de Saint-Pierre à *ce discours à caractère urbanistique mais* […] *non dénué de préjugés : "c'est un tissu urbain trop distendu, donc les habitants vivent isolés, cela ne fait pas une ville…". Dans cette optique, il était prêté des façons d'être, de se comporter, d'habiter qui seraient totalement déterminées par des caractéristiques urbanistiques. De ces paroles récurrentes qui quelquefois s'abritaient derrière des discours savants, il ressortait que les citadins au présent (ceux des années 90) étaient singulièrement absents et qu'il leur dénié les possibilités de faire société à partir de cet espace urbain, et dans des formes peut-être différentes de ce qui avait été prévu ou qui avait été fait au départ. Ces exemples montraient à quel point l'espace est chargé d'affects, d'imaginaire, d'idéologie.* (de Saint-Pierre, 2002, p. 10)

[60] Dominique Kalifa (2000) a par exemple montré que la réputation de quartier criminogène des Halles et, plus généralement, des quartiers du centre de la capitale, a survécu à l'haussmanisation, et ce, en dépit du déplacement de la criminalité vers la périphérie (Poterne des Peupliers).

[61] Toujours par souci de pragmatisme, il nous semble inutile de disserter sur les questions qui touchent à l'(aux) identité(s). Pour une réflexion sociologique qui présente l'avantage d'être critique, on se reportera à un ouvrage récent de Jean-Claude Kaufmann (2004). Pour des développements à la fois plus géographiques et plus empiriques, voir l'ouvrage collectif dirigé par Joël Bonnemaison, Luc Cambrézy et Laurence Quinty-Bourgeois (1999). Contentons-nous ici de justifier notre prudence en reprenant une citation de Claude Dubar : *si personne ne peut connaître ou définir* a priori *l'essence de quoi que ce soit (il peut, au mieux, prendre connaissance des définitions qui le désignent dans le dictionnaire), parler de "l'identité" de quelqu'un ou de quelque chose demande explication : de quoi s'agit-il, au juste, et comment cela a-t-il été produit ? Sans cet effort d'explication, le terme "identité" peut être l'objet de tous les malentendus…* (Dubar, 1998, p. 7)

légitime. Pour cette raison, l'*enracinement* est un mythe, un mythe qui lie des individus et des lieux, mais qui se réalise selon des modalités pouvant être très diverses. Michel Lacave (1983) évoque la quête de ces néo-ruraux s'*enracinant* dans les Cévennes dans les années 1970 en s'apparentant aux ancêtres des lieux, les Camisards. Autre exemple, celui que rapporte Sylvie Sagnes dans sa thèse (2000) à propos d'une famille qui, venant d'acheter une vieille maison dans un village du Minervois, reconstitue la généalogie familiale des anciens occupants. C'est une *mythique des lieux* que le mythe des racines révèle. L'hypothèse est que dans les villes nouvelles, on peut rapprocher le dynamisme de l'histoire locale souligné par Patrick Dieudonné (1991) et par Loïc Vadelorge (2003-1) - matérialisé à Saint-Quentin par l'existence d'un écomusée – à de tels processus. Le mythe des racines y est *mythique de la ville nouvelle*. Bien entendu, cette mythique doit être détachée du modèle d'authenticité promu par la tradition heideggerienne. On est ici dans le factice, dans la reconstruction d'une authenticité supposée perdue mais qui ne se négocie qu'à l'échelon individuel[62]. En conséquence, on ne saurait rechercher dans les pratiques des habitants des villes nouvelles un *enracinement* authentique, effectif. Ce n'est ni une bonne manière de comprendre le discours des habitants, ni une bonne manière d'appréhender leur expérience.

Aussi, c'est en dévoilant les pratiques qui se cachent derrière le mythe des racines que l'on parviendra à caractériser cette expérience. C'est, au fond, une question des plus géographiques, qui est ici abordée, celle du rapport des personnes avec leurs lieux de vie. Et afin de ne pas tomber dans l'illusion d'une recherche d'*enracinement* ou de *génie du lieu*, une recherche de références sur la signification de ce rapport individus/lieux à l'époque contemporaine est conduite.

Pour ce faire, revenons une fois encore au point de départ de notre réflexion : des individus font l'expérience de lieux, les villes nouvelles. Si l'on veut donner un contenu au mot expérience, il faut préciser ce que recouvrent les termes individus et lieux. Commençons par les individus. Certains auteurs (Dumont, 1983; Lipovetsky, 1983; Gauchet, 1985 ; Renaud, 1989) caractérisent l'histoire de ces derniers siècles par une inexorable montée de l'individualisation dans les sociétés occidentales. Lahire (2004) a critiqué, par l'évidence empirique d'une permanence des structures, l'approche de ces auteurs qui se restreignent à une histoire des idées. Or en l'occurrence, ces structures sont de plus en plus complexes dans un monde contemporain fait d'échanges à diverses échelles, de mobilités intenses d'hommes, de marchandises et d'information. Ainsi aujourd'hui, si l'échelon individuel est plus pertinent, ce n'est pas parce que chaque individu se serait libéré de ses déterminations propres, mais bien parce que cet échelon apporte un gain d'information important à l'observation des structures (Augé, 1997). Bernard Lahire (2004) se situe bien dans cette perspective et fait, à ce titre, souvent référence à Norbert Elias. D'ailleurs, divers auteurs, issus de disciplines diverses, qui partent d'une perspective individuelle se réclament de l'approche "configurationnelle" développée par Elias.

Le terme *configurations* (Elias, 1991) exprime le fait que les individus sont *pris* dans un système d'interdépendances. Ce n'est plus, selon ce point de vue, la société durkheimienne transcendant les individus qui les rend dépendants les uns des autres, pas plus qu'elle ne façonne leurs comportements. A cette aune, on peut réinterpréter la distinction faite par Tönnies, et reprise Durkheim, entre communauté et société (Dagorn, 2003). Dans la

[62] Sylvie Sagnes (2004) s'appuie sur la définition que donne Simone Weil de l'*enracinement* comme modalité du rapport d'un sujet au monde. L'*enracinement* s'inscrit dès lors dans une perspective émancipatrice.

communauté, les solidarités sont, selon Durkheim, mécaniques, régies par la tradition et le sentiment que chacun a sa place et est à sa place. La société se crée avec la division du travail social au cours de laquelle les solidarités deviennent organiques[63], les relations sociales étant moins tributaires d'une volonté extérieure et, plus souvent, le fruit d'un choix personnel (Rhein, 2002). Dans le premier cas, les relations sont facilement observables : elles sont souvent d'ailleurs circonscrites à un espace physique délimité, tout du moins connu. Dans l'autre cas, elles sont d'autant moins identifiables qu'elles sont plus labiles et moins dépendantes d'une proximité physique. C'est bien là tout l'intérêt qu'il y a à parler de configurations[64]. De la sorte, les individus se trouvent inscrits dans la spatialité de leurs pratiques. Le concept d'*habitus* repris par Pierre Bourdieu (1982) pour signifier que tout individu se définit comme du social incorporé a des airs de famille avec la démarche de Norbert Elias. De son côté, la théorie de la structuration d'Anthony Giddens (1987) accorde même une place privilégiée à la dimension spatiale des pratiques sociales en faisant référence aux travaux de la *time geography* de l'école de Lund, justifiant ainsi à quel point les pratiques spatiales individuelles structurent les sociétés urbaines. L'application la plus aboutie, en France, du concept de *configuration* est l'œuvre de Maurizio Gribaudi. En travaillant à partir de registres individuels français datant du XIX^{e} siècle (Blum et Gribaudi, 1990) ou d'enquêtes longitudinales effectuées à Turin (Gribaudi, 1998), des processus de stratification et de mobilité sociales ont été mis au jour. Les structures sont ainsi dévoilées à partir de réseaux sociaux ou de trajectoires sociales individuels.

Il est à cet égard pertinent, dans le cas des villes nouvelles, de parler de configurations spatiales. Sur le papier, elles constituent une offre diversifiée de *configurations individuelles*. La confrontation initiale d'une liberté de choix avec une offre d'équipements sur place laisse en effet aux individus le choix d'une configuration – ne faire que dormir dans les villes nouvelles ou y exercer toutes ses activités. C'est bien en cela que les villes nouvelles constituent un observatoire privilégié des sociétés urbaines contemporaines. Comment, concrètement, ces configurations individuelles s'agrègent-elles en *une configuration* ? En tout état de cause, cette configuration doit être spécifique par le seul fait que ces villes sont des espaces de peuplement neufs qui ne sont pas structurés par une vie autochtone préexistante. On voit ainsi, au plan théorique, l'apport de ce concept pour sortir d'une dialectique enracinement/cosmopolitisme, trop stérile. Le concept de *configuration* nous enseigne, en somme, qu'il faut prendre en considération l'ensemble des activités ainsi que le contexte de socialisation d'un individu, car cet ensemble s'interpose dans le rapport que les personnes entretiennent avec les lieux.

La question des lieux prend à parti qui s'y hasarde. Il est difficile en effet de définir cet "objet" tant les significations que les géographes lui donnent sont diverses et, surtout, relèvent de prémisses philosophiques fortes. Il aura fallu pas moins de quatre auteurs pour traiter de cette notion dans le *Dictionnaire de la géographie* dirigé par Jacques Lévy et Michel Lussault (2003). Notre propos, dans ces quelques lignes, est d'expliciter notre position quant à l'usage de ce terme.

[63] et souvent médiatisées, pour faire référence à la remarque de David Harvey (*supra*, pp. 51). C'est donc en quelque sorte l'inauthenticité de la vie en société que vise la critique de Heidegger.

[64] A sa manière, l'anthropologie interactionniste se situe dans ce changement de perspective : *elle libère l'observateur de la contrainte monographique habituelle à l'ethnographie. Car ce ne sont pas les limites spatiales qui définissent la situation, mais celles de l'interaction* […] *C'est l'observation des phénomènes à l'échelle interactionnelle qui doit permettre de repérer les contraintes réelles de l'ordre social englobant.* (Agier, 1996, 44-45)

A cet effet, on retient plus spécifiquement les définitions qui associent au mot lieu l'expérience et la mémoire. L'*humanistic geography* a développé la notion de *lieu* en la chargeant de significations complexes, pour ne pas dire ésotériques, lui attribuant en particulier une fonction *expérentielle* (Tuan, 1977). Le lieu se présente, en quelque sorte, comme une expérience localisée, qu'elle soit individuelle ou collective. C'est de cette manière que Bernard Debarbieux (1995, p. 100) définit ce qu'il nomme les *lieux de condensation – les cadres d'expériences individuelles et collectives qui ravivent leur référence au groupement social et au territoire de ce dernier.* Plutôt qu'une simple localisation, le lieu est dans son acception *expérentielle* un processus, comme le souligne Entrikin (2003). C'est une façon de ne pas aborder la notion de lieu sous un point de vue ontologique qui lui confèrerait des propriétés transcendantales, ce à quoi conduirait une approche heideggerienne[65]. Cela étant, dimensions subjective et objective se combinent quand il s'agit de parler de lieu, d'où le caractère phénoménologique que recouvre la notion : *l'expérience du lieu implique donc pour une personne à la fois la capacité subjective de participer d'un environnement et la capacité objective de pouvoir observer un environnement comme étant externe et séparé de soi. Cette tension crée une certaine ambiguïté dans les usages multiples du lieu dans le discours géographique contemporain* (Entrikin, 2003, p. 557). C'est d'une certaine manière la question de la distance entre l'observé et l'observateur qui est posée à travers l'usage de la notion de lieu. Comment dès lors résoudre cette tension ?

Finalement, c'est en étudiant la dimension discursive du lieu qu'on parvient à le concevoir comme un objet. On revient ainsi à cette *narrativité* évoquée par Michel de Certeau. Le lieu comme production de discours, de significations, et, généralement, de mythe, dévoile par ce biais-là sa dimension objective. Cette approche est particulièrement adaptée à notre questionnement. On prête en effet aux villes nouvelles les attributs de la modernité, de l'artificialité (Virilio, 1993), susceptibles de faire d'elles des *non-lieux* (Augé, 1992 et 1993). Or l'identification et l'interprétation du mythe des racines a permis de montrer que ces espaces ne sont ni vides de mémoire, ni vides d'expériences collectives. C'est bien par conséquent ce mythe qui qualifie les villes nouvelles de lieux, à la manière dont ces derniers viennent d'être définis. Au final, par les discours, les lieux se chargent d'une mémoire collective, qui les définit comme tel : *place as the locus of Collective Memory* (le lieu comme expression de la mémoire collective), pour reprendre David Harvey (1996, p. 304).

Le fait de résider "quelque part" fonde ainsi une expérience particulière qui, dans ses dimensions narrative et collective, est au principe de la constitution du lieu. Le mythe des racines est à l'origine, selon notre interprétation, de la construction des villes nouvelles comme lieux. Cependant, l'expérience individuelle ne se réduit pas à un lieu, qui serait le lieu de résidence, d'où l'intérêt de parler en terme de configuration. La difficulté consiste à résoudre le hiatus qui existe entre l'expérience d'un lieu qui peut être, pour un individu, une expérience parmi d'autres, et la nécessité de parvenir *in fine* à qualifier le lieu lui-même. L'exigence provient du terrain spécifique que constituent les villes nouvelles. D'autres lieux se

[65] qui, comme on l'a vu plus haut, serait particulièrement inadaptée à l'étude des villes nouvelles, car disqualifiante *a priori*. Certains auteurs, à l'instar de Yi-Fu Tuan, se démarquent de la vision passéiste de Martin Heidegger en doutant de la possibilité d'un *enracinement* contemporain : *A truly rooted community may have shrines and monuments, but it is unlikely to have museums and societies for the preservation of the past.* (Tuan, 1977, p.198) (toute communauté véritablement enracinée peut avoir des hauts-lieux et des monuments, mais vraisemblablement, elle n'aurait ni écomusée, ni société d'histoire locale). Pour Yi-Fu Tuan, l'authenticité de l'*enracinement* est aujourd'hui une illusion car l'*enracinement* est de l'ordre de l'inconscient. C'est tout le contraire de cette cristallisation du passé donnée à voir dans la muséification des lieux. Dans un autre article, Tuan (1980) précise qu'objectivement, l'*enracinement* naît d'un établissement durable dans un lieu, mais que, subjectivement, c'est un état de l'être rendu possible par une ignorance du monde extérieur et une insensibilité à l'écoulement du temps. L*'enraciné* ne peut donc se considérer comme tel.

prêtent en effet plus volontiers à la monographie. C'est le cas des quartiers anciens – au sein desquels une mémoire d'habitants est fortement inscrite et où des logiques *communautaires*, qui produisent un sentiment d'appartenance, se font jour – qui constituent un cadre d'analyse pertinent de l'expérience des individus (Authier, 1993 ; Authier et *al*., 2001 ; Grafmeyer 1991 ; Mayol, 1994). L'entrée est alors celle de l'habitat dont l'intérêt tient à ce que le lieu de résidence occupe une part importante dans la vie de nombreux habitants, soit parce que lieu d'origine (ou de naissance) et lieu de résidence sont confondus, soit parce que le lieu de résidence est le fruit d'un choix fort qui s'apparente au choix d'un mode de vie[66] (Pinson et Pinson-Charlot, 1991). Il en va autrement des villes nouvelles franciliennes dont le trait distinctif est de réunir des résidents dont l'expérience au passé s'est généralement forgée dans des ailleurs diversifiés cependant que celle, au présent, peut prendre place à des échelles spatiales potentiellement très variables.

Par conséquent, l'expérience résidentielle dont les villes nouvelles sont le lieu doit être réinscrite dans des configurations individuelles. Il reste à déterminer de quelle manière ces dimensions peuvent se combiner.

Parallèlement, si l'on se place du point de vue des résidents, les villes nouvelles n'ont pas l'exclusive des pratiques spatiales. Il s'agit donc de concilier ces deux caractéristiques en définissant l'*ancrage* comme cette expérience particulière de résident en ville nouvelle faite par des individus amenés à fréquenter d'autres lieux. A cet effet, des travaux de géographie, de démographie et de sociologie urbaine vont nous permettre de résoudre cette tension.

L'idée que la territorialité humaine, dans des sociétés caractérisées par des mobilités à plusieurs échelons spatiaux et temporels, devrait être appréhendée à partir de la diversité des lieux pratiqués s'est traduite dans la géographie française par l'introduction au début des années 1970 des termes *espace de vie*, *espace social*, et *espace vécu*. En 1974, Jean Chevalier, dans un numéro de *l'Espace* géographique, se pose la question de la différence entre *espace de vie* et *espace vécu*. A l'occasion du colloque de Caen, deux ans plus tard, Armand Frémont délimite plus nettement ces deux espaces, en recourant à un troisième, l'*espace social* :

Il est clair pour tous, même si le vocabulaire employé n'est pas strictement homogène, qu'il convient de distinguer et de superposer :

- **l'espace de vie** : l'ensemble des lieux fréquentés (par un individu, par un groupe), celui pouvant être éventuellement sectorisé en 'espace de travail', 'espace des loisirs', 'espace commercial', etc.
- **l'espace social** : l'ensemble des interrelations sociales spatialisées (d'un groupe ou auteur d'un individu), notion plus riche qui comprend un ensemble de lieux, comme dans le cas précédent, mais aussi les relations sociales impliquées autour de ces lieux et dans le groupe.

[66] On peut compliquer le schéma en remarquant que les lieux que constituent les quartiers centraux anciens combinent une multiplicité de pratiques, pouvant évoluer au cours du temps (Fleury, 2002), sur des espaces denses, donc resserrés. Ils peuvent être étudiés au travers de la diversité des pratiques qu'on y rencontre. Or si les villes nouvelles combinent en leur sein un ensemble d'activités, les densités relativement faibles qu'on y observe les éloigne sur cet aspect-là de centres plus anciens (Fouchier, 1997). Cependant, n'envisageant ici que l'expérience des résidents, ces questions ne seront pas développées plus avant.

- **l'espace vécu** : l'ensemble des lieux fréquentés mais aussi les interrelations sociales qui s'y nouent et les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues, **notion la plus riche et la plus complète des trois, selon nous.** *(Frémont, 1979, p. 219)*

Ce souci d'une observation des *configurations* nous intéresse dans la mesure où s'exprime ici le besoin de prendre en compte l'ensemble des cadres de l'expérience d'un individu (Di Meo, 1991 et 2001). Les réflexions théoriques qui ont pris place dans la mouvance du colloque sur l'espace vécu s'appuient, entre autres, sur les travaux des psychosociologues de Strasbourg (Moles et Rohmer, 1972) qui définissent l'expérience dans un triple rapport : rapport à soi, rapport aux autres et rapport à l'environnement. Parallèlement aux préoccupations des géographes, des démographes ont introduit la notion d'*espace de vie* avec l'objectif de dépasser une définition univoque du lieu de vie comme lieu de résidence (Courgeau, 1975). L'intérêt d'introduire la notion d'*espace de vie* en démographie tient en particulier à ce qu'elle intègre dans sa signification un ensemble de lieux qui sont à la fois traces de mobilités passées (lieux d'origine et lieux de l'enfance) et trames de mobilités futures (résidences secondaires, lieux de résidence de la famille). C'est l'évolution de cette configuration que le démographe cherche alors à décrire, dans une approche biographique (Courgeau et Lelièvre, 1990 ; Courgeau et Lelièvre, 1996).

L'introduction du terme *espace de vie* dans ces deux disciplines donne à la fois une définition aux cadres géographiques de l'expérience humaine et suggère d'étudier cette dernière dans sa dimension temporelle. L'étude de l'expérience particulière qu'est résider en ville nouvelle nécessite de ne pas aborder l'*espace de vie* des individus *du dehors*, mais de placer l'observation du point de vue particulier des lieux *villes nouvelles*. Ce changement de perspective qui consiste à appréhender l'expérience des individus du point de vue d'un lieu définit l'*ancrage*. En effet, l'ancrage, *l'attachement à un lieu* […] *le point de référence à partir duquel des explorations ultérieures se font* (Rémy, 1996, p. 135), est un processus par lequel les individus font l'expérience d'un lieu. Le lieu est vu dans cette perspective comme une zone non délimitée autour d'un point, ici la résidence. Le terme *ancrage* est particulièrement bien adapté aux villes nouvelles dans la mesure où les habitants, n'y étant généralement pas nés, y ont, à un moment donné de leur vie, *jeté l'ancre*. De plus, il définit une relation à un lieu qui, au contraire de l'*enracinement*, ne présente pas les propriétés de l'exclusive. Chaque personne peut posséder plusieurs lieux d'ancrage au sein de son espace de vie. A symboliser les personnes par des embarcations, on ne préjuge en rien de la relation qui unit hommes et lieux. Chacun peut être, en fonction de son histoire et à différents moments de son existence, barque stationnant à quai, chalutier regagnant quotidiennement son port d'attache, péniche suivant des trajets longs et réguliers, catamaran se lançant dans la découverte du grand large, etc.. La dimension métaphorique du terme ne pose donc pas problème[67], l'ancrage rendant justice à toutes le formes d'expériences localisées possibles. L'assimilation faite par Jean Rémy de

[67] Un arbre est lui, en revanche, rarement déraciné sans mourir. Etre déraciné suppose qu'un agent extérieur nous a violemment arraché du milieu dans lequel on est prédestiné à vivre, de notre terre nourricière. L'enracinement nous assigne à résidence dans un biotope, nous condamne à ne pas bouger. L'image de l'enracinement signifie implicitement que l'on n'est pas capable de s'adapter à un autre milieu, sous-entendu par là que l'on ne peut bien vivre qu'avec les siens. D'ailleurs l'arbre, selon l'analyse de Gilles Deleuze et Guattari (1980), suivis par Daniel Parocchia (1993), est une métaphore constitutive de la civilisation occidentale qui ne se retrouve pas dans d'autres cultures.

l'ancrage à des *explorations*, entrevoit ce processus à travers des pratiques sans préjuger d'une forme *a priori*.

L'ancrage est donc fait de pratiques qui prennent place autour d'un lieu, en l'occurrence ici, du lieu de résidence. Les caractéristiques de ce dernier, en termes de choix, sont importantes dans la dynamique d'un ancrage. A ce titre, il est remarquable que les villes nouvelles constituent une *offre d'ancrage* très diversifiée sans que ce cette offre ne devienne véritablement une contrainte.

2.2.2. Un processus aux dimensions multiples

> **are there principles of place construction that tie together time past with time future while acknowledging the importance of memory, the experience of environment and the capacity of dwelling in the land?**[68]
>
> (David Harvey, *Justice, Nature and the Geography of Difference,* 1996)

On s'attache, dans ce qui suit, à identifier les facteurs qui, dans des travaux antérieurs, ont défini l'ancrage, tout en ramenant ces facteurs au contexte particulier des villes nouvelles. L'expérience d'un lieu peut se décliner sur un triple rapport : soi-même, les autres et l'environnement, pour reprendre la terminologie de Moles et Rohmer (1972). Ce triple rapport n'est pas seulement théorique, il repose également sur la constatation empirique que les significations attribuées spontanément par les personnes aux lieux se structurent autour de ces trois dimensions de l'expérience humaine (Gustafson, 2001-1). En réalité, comme on va le voir, ces trois pôles interagissent les uns avec les autres au point qu'il est peu aisé de les distinguer. L'expérience d'un lieu peut être de divers ordres allant de la pratique à la connaissance et aux émotions ressenties, en passant par l'identification et l'attachement. Selon les auteurs[69], on parle ainsi de *place identity*, *sense of place*, *place attachment*, etc[70]. Ces notions, qui mesurent l'attachement à un lieu par le biais de représentations, ne nous intéressent pas en tant que telles. On souhaite plutôt identifier un ensemble de pratiques, de comportements individuels et de caractéristiques des lieux et des contextes que l'on isole comme éléments moteurs de l'expérience résidentielle.

---

[68] *Existe-t-il des principes de construction du lieu qui associent le temps passé avec le temps futur et qui reconnaissent l'importance de la mémoire, l'expérience de l'environnement et la capacité de l'habiter ?*

[69] Notre recherche documentaire s'est appuyée, pour ce qui concerne les travaux de psycho-sociologie et de psychologie environnementale, sur la thèse de Vidal Moranta (2002) qui a procédé à une recension rigoureuse des *place studies*.

[70] Proshansky et al (1983, p.62) considèrent la *place-identity* comme *a complex cognitive structure which is characterized by a host of attitudes, values, thoughts, beliefs, meanings and behavior tendencies that go well beyond just emotional attachments and belonging to particuliar places* (une structure cognitive complexe caractérisée par tout un ensemble d'attitudes, de valeurs, de pensées, de croyances, de significations et de tendances comportementales qui vont bien au-delà de simples attachements émotionnels ou de sentiments d'appartenance à des lieux bien précis). Sous-catégorie de la *place identity*, le *place attachment* est défini par Low et Altman (1992) comme un lien émotionnel positif que les individus et les groupes développent avec leur environnement (Twigger-Ross et Uzzell, 1996). Le *sense of place*, notion plus géographique, naît de la fréquentation régulière – à la fois au quotidien et sur une longue durée – d'un lieu qui engendre un sentiment d'appartenance qui est à distinguer de l'enracinement, car de l'ordre du réflexif (Tuan, 1974 et 1980).

Les pratiques qui fondent l'attachement à un lieu s'inscrivent dans un parcours individuel, chaque personne héritant d'une propension plus ou moins forte à apprivoiser un environnement particulier. Des études de psychologie environnementale ont montré que l'enfance constitue un moment crucial où se fait l'acquisition de compétences et d'adaptabilité à différents milieux (Proshansky et al, 1983 ; Chawla, 1992 ; Cooper Marcus, 1992). L'enfance est, pour ces auteurs, un élément essentiel de l'identité de lieu (*place identity*) et de l'attachement au lieu (*place attachment*), non seulement pour les enfants eux-mêmes, mais aussi pour les parents, qui, voyant leurs enfants grandir en un lieu, gardent en mémoire les émotions fortes qu'ils y ont emmagasinées (Proshansky et al, 1983). En France, Anne Gotman (1999) parle d'espace fondateur pour désigner les *lieux où l'on a vécu avec sa famille d'origine* (Gotman, 1999, p.73).

On devine à cet égard la spécificité des villes nouvelles qui ont accueilli dans une grande majorité de jeunes parents n'y ayant pas passé leur enfance. Cette spécificité se double d'une caractéristique qui fait des villes nouvelles des villes *dont les princes sont les enfants* (Guyard 2003, p. 247) : la présence d'équipements destinés aux enfants, tout particulièrement aux plus jeunes. Pour généraliser, on dira que cette expérience est liée au temps passé dans le lieu, qui est généralement le critère retenu lorsque le terme ancrage est introduit (Bonvalet et Maison, 1996).

En outre, les travaux de Roberta M. Feldman (1990 et 1996), qui analysent sous un jour nouveau la stabilité résidentielle, font état d'un attachement à un contexte (*settlement identity*). Sur la base des résultats d'une enquête menée auprès d'habitants de l'agglomération de Denver, Feldman (1990) note qu'en dépit d'une forte mobilité résidentielle, les Américains restent attachés à un type d'habitat donné (centre-ville, faubourg, banlieue et petite ville) : la continuité prime sur les changements d'environnement. Cette continuité avec un environnement, souvent hérité de l'enfance, est dynamique, évolutive. L'étude d'histoires résidentielles a permis d'observer des alternances entre des *dislocations* – des changements d'environnement intervenant par exemple à l'occasion d'une mutation professionnelle ou d'une séparation conjugale – et des retours au type d'environnement auquel on est originellement attaché (*reunions*) (Feldman, 1996). Pour certaines personnes, néanmoins, des *reorientations* dans le type d'attachement peuvent se produire, à l'occasion d'un événement marquant : naissance d'un enfant, découverte de l'univers urbain suite à un divorce, insertion dans un nouveau milieu professionnel.

A ce titre, le contexte des villes nouvelles, composées à la fois d'espaces verts rappelant la campagne et de centres censés rappeler l'animation d'une *vraie ville* plaide en faveur d'un attachement diversifié des habitants qui dépend toutefois des événements qui ont ponctué la vie derniers (mutation professionnelle, divorce, décohabitation des enfants). De plus, l'expérience pionnière en ville nouvelle ne constitue-t-elle pas une discontinuité biographique assez importante pour modifier irréversiblement l'attachement à un environnement ?

Le temps passé est nécessaire pour faire d'une expérience individuelle une expérience collective, pour que s'opère la rencontre entre trajectoires individuelles et relations sociales de proximité qui crée le *sentiment du lieu* (*sense of place*). Des sociologues américains ont depuis longtemps identifié ce facteur comme primordial pour la création de relations sociales (amicales et familiales) locales. Kasarda et Janowitz (1974) ont montré que le type de peuplement, décrit par des variables comme la taille et la densité de la population, était secondaire dans le développement d'un attachement au quartier en comparaison avec l'ancienneté de la résidence. L'étude de Sampson (1974) sur la Grande-Bretagne, apporte une nuance, en soulignant l'effet propre au contexte : *residential stability has both individual-level*

and contextual effects on locality-based friendships and on participation in social and leisure activities[71] (Sampson, 1974, p.766). Ainsi, plus la population, dans sa globalité, reste stable au sein d'un lieu, plus les relations sociales et la vie locale ont de chances d'y être riches. Sampson s'intéresse à la stabilité résidentielle sur un mode original : il ne la considère pas comme une stabilité dans un même logement, mais comme une stabilité dans le voisinage du logement principal occupé durant l'enfance (moins de 15 minutes à pied). Toutefois, la définition de cette proximité est un peu restrictive dans un contexte périurbain et à une époque où les déplacements automobiles vont en augmentant et en se diffusant vers des couches de plus en plus larges de la population.

Dès lors, on peut se demander si, au moment de leur arrivée en ville nouvelle, certains habitants d'origine francilienne sont arrivés "du proche" et si, une certaine mobilité résidentielle des habitants des villes nouvelles ne s'est pas déroulée au sein d'un périmètre restreint – auquel cas mobilité résidentielle et maintien d'un ancrage ne seraient pas incompatibles. Autrement dit, d'une part, des relations sociales héritées du passé ont pu perdurer après l'arrivée des habitants et, d'autre part, les habitants ont pu déménager au sein (ou à proximité) de la ville nouvelle tout en y demeurant ancrés.

Les relations sociales tissées dans un lieu sont un élément essentiel de l'ancrage, certains auteurs travaillant dans des contextes différents (Mesch et Manor, 1998 ; Hidalgo et Hernandez, 2001) concluant qu'il s'agit du premier facteur engendrant l'attachement au lieu. C'est donc avant tout, pour ces auteurs, en s'attachant aux autres dans un lieu que l'on s'attache au lieu lui-même. Mesch et Manor (1998), dans leur étude sur Tel-Aviv, ont pu isoler l'existence d'un attachement au lieu indépendamment des relations sociales qui y prennent place, tout en notant que ce mode d'attachement reste secondaire. On constate pourtant un attachement des personnes à leur lieu de résidence pour lui-même, par exemple lors d'opérations de relogement (*relocations*) de certaines populations pauvres (Fried, 2000) ou de mutations professionnelles qui font suite à la fermeture de sites industriels (Vignal, 2003). Compte tenu de son importance, on développe ici plus particulièrement la dimension sociale de l'ancrage.

Parmi les relations sociales, les relations familiales occupent un rôle de tout premier plan. Les travaux fondateurs de Michael Young et de Peter Willmott (1962) sur le quartier populaire de l'East London, ont montré que l'entraide familiale ne s'arrêtait pas aux portes du logement et qu'en particulier la proximité physique entre filles adultes et mères favorisait la persistance d'une aide entre ménages parents et enfants. Certains sociologues ont cru voir, dès les années 1960, une disparition progressive de cette proximité dans une société américaine qui connaissait déjà une forte mobilité résidentielle et le développement des télécommunications (Litwak, 1960 ; Litwak, Kulis, 1987). Cependant, des spécialistes de gérontologie ont observé le maintien d'une plus grande proximité entre enfants et parents, lorsque ces derniers connaissent une perte d'autonomie due au vieillissement (Warnes, Howes, Took, 1985 ; Warnes, 1985). Gary Lee (1980) rattache cette vision d'un déclin des proximités familiales à la croyance parsonienne que le modèle de la famille nucléaire isolée allait inéluctablement s'imposer. En France, depuis les enquêtes de Daniel Courgeau (1972, 1975), la persistance de relations familiales de proximité n'a jamais été démentie, y compris dans un contexte urbain. Des recherches faites des deux côtés de l'Atlantique se rejoignent en effet pour conclure que la proximité physique au sein de la famille est le premier facteur du maintien et de l'entretien des relations familiales (Rogerson, Burr, Lin, 1997 ; Roussel et Bourguignon, 1976 ; Gokalp,

[71] *La stabilité résidentielle présente à la fois à l'échelon individuel et contextuel des effets sur le développement au niveau local de relations d'amitiés et d'une participation dans la vie sociale et les activités de loisirs.*

1978 ; Maison et Ortalda, 1998). Dans un contexte où la famille se caractériserait de plus en plus par des liens électifs – on choisirait de plus en plus sa famille – (de Singly, 2000 ; Blöss, 2002), la proximité physique intervient comme mode de régulation, mais aussi comme ressource pour l'insertion dans le marché du logement et de l'emploi (Vervaeke, 1992 ; Bertaux-Wiame, 1995 ; Grafmeyer, 1996). Un tel fonctionnement a été étudié par Catherine Bonvalet qui montre qu'un quart des Français ont une *famille-entourage locale*[72] (Bonvalet et Maison, 1999 ; Bonvalet 2003). Anne Gotman (1999) a même démontré comment certains parents développent de véritables stratégies d'anticipation pour demeurer à proximité de leurs enfants, ce qui incite à dépasser la cadre du ménage, à replacer les individus dans un contexte familial plus large (Bonvalet, 1988 ; Bonvalet et Lelièvre, 1995). Les relations familiales sont donc essentielles pour l'ancrage dans un lieu car elles constituent souvent un élément moteur des trajectoires résidentielles. Elles sont aussi un moteur de l'urbanisation comme l'ont observé certains auteurs dans des contextes non européens (Bertrand M., 1990 ; Dureau, 1987 et 1994).

Ce point de vue s'impose d'autant plus dans le cas des villes nouvelles que d'une part, ces relations familiales de proximité, comme on l'a vu, étaient supposées initialement absentes et que, d'autre part, le temps nous donne aujourd'hui un recul suffisant pour apprécier dans quelle mesure les enfants élevés en ville nouvelle restent, devenus adultes, à proximité ou non du lieu de leur enfance. C'est par ce biais notamment que l'on peut identifier dans ces espaces neufs des processus de création d'une *nouvelle autochtonie*.

L'ancrage, dont les relations familiales de proximité sont une mesure, s'accompagne aussi de relations sociales locales qui dépassent le cadre familial : relations amicales, de voisinage, liées aux activités effectuées dans le lieu (partis politiques, associations culturelles, sportives et de loisirs). Ces "liens faibles" sont supposés être ceux qui s'arrachent le plus à toute contrainte de proximité. Hummon (1992) a recensé plusieurs travaux concluant que ces relations sociales au sein d'un quartier sont d'autant plus fortes que les personnes sont installées depuis longtemps dans leur lieu de résidence. Cependant, le contexte urbain, comme l'avait déjà remarqué Louis Wirth (1938), est peu propice à l'investissement des personnes dans les relations sociales de proximité (Grafmeyer, 1995). Des études montrent que dans les sociétés urbaines contemporaines, les relations amicales se font souvent à distance. Les individus ayant passé leur enfance ailleurs et exerçant la plupart de leurs activités en dehors de leur lieu de résidence, ceux-ci ne trouvent pas le temps de développer des connaissances autour de leur lieu de résidence, et ce, d'autant plus qu'ils s'investissent dans d'autres relations tissées ailleurs : collègues de travail, amis d'enfance, etc. (Haumont, 1978). Dimensions biographiques et contextuelles se conjuguent tout en complexifiant le modèle (Mercier, de Gournay et Smoreda, 2002). Dans des environnements urbains très différents, Châlons-sur-Saône (Courgeau, 1975) ou l'agglomération londonienne (Williams, 1981), on a mis en évidence que les migrants originaires de la campagne ou de petites villes proches citaient généralement moins d'amis que les sédentaires. De plus, les amis résident en moyenne à plus grande distance que les amis des sédentaires. Lorsque la migration se fait de ville à ville, on a pu montrer que les ruptures dans le réseau amical ancien sont fréquentes (Larner, 1993). Le *maintien* ou la *rupture* (Rosental, 1990) avec le(s) lieu(x) d'origine interviennent donc dans l'investissement que font les personnes dans des relations sociales de proximité. Ce fait a aussi

[72]On parle de *famille entourage* si, entre plusieurs membres d'une même famille, il existe à la fois des affinités (désigner l'autre comme proche), des contacts fréquents (au moins une fois par semaine), et de l'entraide. La *famille entourage* est dite *locale* lorsque les ménages vivent dans une même commune ou des communes limitrophes. D'après les données de l'enquête *Proches et Parents*, effectuée par l'Ined en 1990 auprès de 1946 français de 18 ans et plus, 41 % des enquêtés appartiennent à une *famille entourage* et 26 % à une *famille entourage locale.*

été constaté à propos des résidences secondaires qui concernent particulièrement les Franciliens. D'après Moser (1997), c'est dans cet autre lieu que l'investissement relationnel est le plus important. Lorsque qu'il n'y a pas de possibilité d'évasion, et, qui plus est, lorsque les individus se sont éloignés du lieu de leur enfance - les Franciliens résidant en banlieue étant plus spécifiquement dans cette situation – les personnes ont plus fréquemment tissé des liens avec leurs fréquentations du voisinage, du travail, ou du milieu associatif. Cependant, ces relations apparaissent moins fréquentes et moins spontanées que les relations familiales ou amicales. Les relations amicales, qui en milieu urbain se substitueraient dans une certaine mesure aux relations familiales (Amato, 1993), seraient importantes pour affronter les situations de stress en contribuant au bien-être des individus, notamment pour accéder à l'emploi ou à progresser dans leur carrière (Granovetter, 1973). Quand des relations de ce type se développent au voisinage du lieu de résidence, elles accompagnent le sentiment d'être chez soi au sein de son environnement résidentiel (Moser, Ratiu, Fleury-Bahi, 2002). A propos de la France, François Héran (1987) a pu constater c'est que les relations de voisinage étaient moins développées dans l'agglomération parisienne, et, plus spécifiquement, dans les grands collectifs – à l'exception de Paris intra-muros.

Sur les espaces pionniers que sont les villes nouvelles, à l'absence initiale d'un environnement familial et de structures sociales, a répondu un investissement des habitants dans les relations sociales locales (voisinage et tissu associatif). A mesure que les villes nouvelles se peuplaient et se diversifiaient socialement, cet investissement s'est essoufflé. Les pionniers auraient alors joué le rôle d'autochtones. Odile Benoît-Guilbot (1986) a montré que, dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, les propriétaires se sont distingués des locataires et ces derniers, se sentant moins légitimes et étant souvent moins dotés en capital social, se sont moins investis que les premiers dans la vie sociale locale. Aussi, l'ancrage se fait différemment selon la situation résidentielle des personnes – un marqueur social des plus visibles – ou encore selon leur position par rapport aux groupes qui ont su tirer leur épingle du jeu social local.

Les pratiques de l'espace interviennent à leur tour dans la dynamique de l'ancrage. Par exemple, des psychologues et des sociologues travaillant en Italie (Bonnes et al., 1990) se sont intéressés aux lieux pratiqués par les habitants de plusieurs grandes villes (Bologne, Milan, Rome). Certes, selon les activités, les lieux pratiqués ne sont pas les mêmes (quartier, centre-ville, périphérie). Le résultat le plus important réside cependant ailleurs, dans les différences liées à l'extension et à la diversité des lieux pratiqués selon les profils des personnes. Par exemple, les activités des femmes au foyer sont confinées dans le voisinage immédiat, tout comme celles des étudiants le sont autour du centre alors que les hommes des classes moyennes sont beaucoup non seulement plus mobiles, mais aussi plus investis dans le vie de leur quartier.

L'ancrage est donc à la fois lié aux caractéristiques socio-démographiques des individus, à leur parcours, et au contexte de leur expérience. Ainsi, l'offre diversifiée d'activités à effectuer autour du lieu de résidence, au regard de laquelle les villes nouvelles se distinguent d'autres opérations d'urbanisme consistant en un zoning à plus grande portée, représente une offre d'ancrage qui s'appréhende à partir des pratiques quotidiennes – tout au moins régulières – des personnes. Ces pratiques localisées importent dans la mesure où elles permettent aux habitants à la fois d'apprivoiser au jour le jour leur environnement résidentiel et de s'y créer des relations, à la condition toutefois que les codes urbanistiques soient suffisamment lisibles pour ne pas désorienter les habitants. Maryse Blanchet (1993) a pu noter dans sa thèse à propos de Marne-la-Vallée qu'en fonction de leur histoire, de leurs expériences résidentielles précédentes et de leurs appartenances, les habitants développent des facultés différenciées à

apprivoiser leur environnement, bien qu'en général, ils éprouvent des difficultés à concevoir Marne-la-Vallée comme un espace urbain.

Ce passage en revue des différentes dimensions de l'ancrage a été l'occasion de baliser les thèmes explorés dans cette recherche, qui, bien que nombreux, sont classables selon différentes temporalités : le passé et l'arrivée dans le lieu, le long terme, le quotidien et l'avenir/projet.

CONCLUSION

L'ancrage doit donc être étudié comme un processus composite combinant au niveau individuel *racines* et *cheminements* (Gustafson 2001-2), l'ancrage étant composé d'une multitude de dimensions entrelacées, individuelles, collectives, contextuelles, temporelles et biographiques. Le passage en revue effectué de la littérature a avant tout servi à identifier des indicateurs de l'ancrage. Il serait bien illusoire de se donner un schéma théorique d'ensemble pour l'appréhender dans sa globalité. Débarrassé de cette prétention, on se contente de traiter pragmatiquement l'ancrage comme un processus dont on cherche à déterminer le déroulement. Ce mode opératoire vise en outre à cerner le processus dans son intégralité en mettant en relation les différentes expressions du mythe des racines : *déracinement initial*, *enracinement au quotidien*, *enracinement sur la longue durée*. C'est donc en associant l'ensemble des dimensions de l'ancrage que l'on parviendra à saisir l'expérience des habitants des villes nouvelles, au-delà des discours d'usage qu'on tient à leur égard et qu'eux-mêmes tiennent. Il convient donc de décrire dans la deuxième partie de cette recherche quelle est la situation des personnes avant et au moment de leur arrivée. Dans une troisième partie, on rend compte du long terme, l'échelle de la vie humaine, échelle où se déploient les durées de résidence et les relations familiales qui prennent place localement. Néanmoins, l'établissement de longue durée dans un lieu est le fruit du quotidien, échelle particulièrement pertinente pour l'observation de pratiques locales ou d'une participation à la vie sociale locale. Ce sera l'objet d'une quatrième partie. Auparavant, on montrera, dans le chapitre qui suit, qu'une méthodologie à la fois comparative et compréhensive est bien adaptée à cette recherche. On a opté d'une part pour le traitement des données de l'enquête *Biographies et entourage* qui, tout en replaçant les individus dans leurs trajectoires résidentielles, professionnelles et familiales, permet d'étudier l'ancrage des habitants des villes nouvelles en comparaison avec celui des habitants d'autres espaces périurbains. On a exploré d'autre part la structuration de l'ancrage, notamment dans sa dimension quotidienne, à partir d'entretiens semi-directifs menés auprès de résidents des villes nouvelles.

Cette démarche implique plusieurs hypothèses. Les villes nouvelles, c'est notre première hypothèse, en tant qu'observatoires privilégiés des pratiques contemporaines de l'espace, sont l'occasion de montrer que, loin de n'engendrer aucun attachement, les espaces urbains offrent à leurs habitants des expériences localisées fortes. La deuxième hypothèse concerne l'échelle spatiale de l'expérience : les habitants des banlieues ont des expériences à proximité de leur lieu de résidence, mais cette proximité doit être appréhendée à l'échelle plus large du bassin de vie, tenant compte de la capacité de déplacement des personnes. La troisième hypothèse est que l'attachement à un lieu dont témoigne l'ancrage n'est pas nécessairement définitif : un individu peut s'être investi dans la vie locale de la commune où il réside des années durant, tout en décidant, à un moment ou à un autre de son existence, de quitter le lieu. C'est principalement en cela que l'ancrage s'écarte de l'*enracinement*, une personne pouvant connaître une expérience forte dans un lieu sans qu'elle s'y attache exclusivement, sans qu'une identification univoque s'y fasse jour.

Chapitre 3 - Pour une approche comparative et compréhensive de l'ancrage

INTRODUCTION

Comment aborder l'étude de l'ancrage des habitants des villes nouvelles ? La première hypothèse développée est qu'il est illusoire d'étudier cette expérience indépendamment des expériences que font les individus d'autres lieux. De plus, l'ancrage étant conçu comme un processus dynamique qui se construit à la fois dans le temps long et au quotidien, comment cerner une telle expérience ? On montre dans une première partie que l'enquête *Biographies et entourage* offre des possibilités originales pour le traitement de ces questions.

Par ailleurs, sur quels habitants des villes nouvelles fait-on porter l'observation ? Partant, comment déceler une originalité dans l'ancrage des habitants des villes nouvelles ? En observant l'évolution de l'entourage des Franciliens, l'enquête *Biographies et entourage* permet également de traiter ces autres questions soulevées par la problématique de l'ancrage. Il est possible, grâce aux données de l'enquête, d'étudier l'ancrage des habitants des villes nouvelles franciliennes prises comme un ensemble, comme on le verra dans une seconde partie. Enfin, cette source ouvre notre questionnement sur une perspective comparative consistant à analyser en quoi l'ancrage des résidents des villes nouvelles se distingue de celui des autres résidents de la grande couronne de la région Île-de-France.

Cela étant, eu égard à notre questionnement, l'enquête *Biographies et entourage* présente certaines limites, celle en particulier de n'offrir qu'une vision très partielle de l'expérience quotidienne que font de leur lieu de résidence les habitants des villes nouvelles. Pour y remédier et, d'une manière plus générale, pour mieux comprendre les choix individuels et les processus sociaux au fondement des pratiques individuelles, cette thèse prend aussi appui sur une approche compréhensive au moyen d'entretiens semi-directifs qui seront présentés dans une troisième partie.

3.1. UN CORPUS PARTICULIEREMENT ADAPTE A UNE ETUDE DE L'ANCRAGE

Vouloir analyser l'expérience des habitants des villes nouvelles en termes d'ancrages peut paraître une ambition démesurée au regard de la diversité et de la richesse des données qu'un tel projet pourrait mobiliser. Or l'enquête *Biographies et entourage* offre cette possibilité. Cette enquête a été réalisée en 2000-2001 à l'Ined par Eva Lelièvre, Géraldine Vivier et Catherine Bonvalet. Son objectif étant de retracer les trajectoires résidentielles, professionnelles et familiales de 2830 Franciliens des générations 1930-1950. Après avoir montré en quoi les traditions au débouché desquelles s'inscrit cette enquête intègrent de manière explicite une réflexion sur les ancrages multiples des individus, il s'agit de voir à quels indicateurs de l'ancrage le questionnaire donne accès.

3.1.1. Une brève archéologie de l'enquête "Biographies et entourage"

L'enquête *Biographies et entourage* se situe au croisement des deux courants de recherche qui, chacun, ont ouvert des perspectives originales sur l'expérience qu'ont les individus de l'espace. Le premier, que l'on peut qualifier d'approche biographique, appréhende la territorialité humaine en terme d'espace de vie. Le second, qui s'intéresse aux solidarités – plus particulièrement aux solidarités familiales – insiste sur le rôle que jouent les sociabilités de proximité dans l'attachement des personnes à un lieu.

- **L'inscription des mobilités spatiales dans un complexe biographique**

L'enquête *Biographies et entourage* se rattache tout d'abord à une tradition de recherche qui a pris place dès les débuts de l'Ined, dans l'immédiat après-guerre. On peut retracer l'évolution de ce courant tel que le révèle la suite des différentes enquêtes menées durant la deuxième moitié du 20^{e} siècle, en reprenant la filiation proposée par Catherine Bonvalet (1994). Ces enquêtes ont eu pour objectif commun de mieux comprendre les phénomènes migratoires et, pour ce faire, d'élaborer progressivement une approche biographique.

La tradition a été inaugurée en 1961 par l'enquête sur le *Peuplement de Paris* qui visait à reconstituer les origines des habitants de l'agglomération parisienne. Il s'agissait d'étudier les migrations en direction de la capitale et leurs suites, notamment en identifiant les comportements démographiques spécifiques des migrants. Partant de ce principe, l'équipe conduite par Guy Pourcher a analysé l'insertion des migrants dans l'agglomération parisienne et a montré entre autres choses que la moitié des migrants connaissait déjà au moins une personne sur place au moment de leur arrivée (Pourcher, 1964). Les conclusions de ces travaux ont insisté sur l'intérêt d'étudier l' "ancrage" des populations migrantes dans l'agglomération parisienne et plus particulièrement les mobilités résidentielles internes à l'agglomération parisienne qui ont suivi la migration. Les recherches issues de cette enquête ont aussi montré que, en dépit de cet "ancrage" en construction, les migrants, en retournant dans leur région d'origine, entretenaient eux-mêmes l'alimentation des migrations vers la capitale. Il ressortait de cette enquête l'insertion dans le lieu d'immigration ne pouvait s'étudier sans la prise en compte des relations qu'entretiennent les personnes avec leur lieu d'émigration.

Couplée à cette première enquête et réalisée la même année, l'enquête *Mobilité géographique et concentration en France* avait pour objectif de mieux comprendre les migrations de province à province en les comparant aux migrations vers Paris. Portant sur les motifs des migrations, certaines analyses ont montré le lien étroit entre cet événement et d'autres types d'événements, familiaux ou professionnels. Guy Pourcher (1966) a mis en relation les migrations avec les changements de profession et à ce titre, comme le souligne Catherine Bonvalet (1994, p. 30) : *il est le premier à utiliser l'analyse longitudinale dans l'étude la mobilité*. Daniel Courgeau (1974-1) poursuivra l'analyse de la relation entre mobilité géographique et mobilité professionnelle en période de crise économique. Une étude plus spécifique de la relation entre événements migratoires et événements familiaux est entreprise par Alain Girard et Henri Bastide. Elle donne naissance en 1972 à l'enquête *Mobilité de la population et motivations des personnes* qui s'attache à établir une relation entre distance parcourue dans un changement de résidence et motif de la migration. Les auteurs montrent que les migrations de courte distance sont liées à des changements familiaux et celles à distance plus grande, à des changements professionnels. Ainsi, dans ces recherches, les migrations ne sont plus vues comme isolées des sphères de socialisation des individus, qu'elles soient familiales ou professionnelles.

C'est avec les travaux de Daniel Courgeau que l'analyse longitudinale des migrations prend son essor et devient plus spécifiquement une analyse biographique en se dotant d'outils méthodologiques appropriés. Daniel Courgeau est à l'origine de l'enquête *Triple Biographie*, mise en place en 1981. Parmi les hypothèses de cette enquête, il est supposé que le contexte urbain agit de façon spécifique sur le comportement migratoire. Au principe de l'analyse biographique, il s'agit *de voir comment un événement familial, économique ou autre, selon le milieu rural ou urbain dans lequel il se produit, va modifier la probabilité d'arrivée des autres événements de son existence* (Bonvalet, 1994, p.34). Pour traiter les données de cette enquête, Daniel Courgeau et Eva Lelièvre ont introduit des méthodologies statistiques d'analyse des durées (Lelièvre et Bringé, 1998). Les résultats de ces travaux montrent que les événements co-agissent sur une décision de mobilité résidentielle à tel point qu'il devient difficile de déterminer les motifs d'une mobilité : *la dimension fondamentale du biographique est en effet la mise en regard du déroulement de plusieurs parcours. Il est nécessaire de pouvoir non seulement conjuguer des domaines divers mais aussi de disposer de la continuité de chacun afin de mener une analyse d'interaction* (Lelièvre, 1999, p.198).

Cette approche inscrit donc les changements de résidence dans un contexte individuel. Pour cette raison, Daniel Courgeau (1980) reprend la notion d'*espace de vie* définie par Armand Frémont (1976) pour signifier que les lieux fréquentés, en définissant un contexte spatio-temporel dans lequel chaque personne évolue à un moment donné, représentent un potentiel pour des mobilités résidentielles futures. C'est l'évolution de cette "configuration" de lieux qu'il s'agit donc d'observer. Cette notion *d'espace de vie* a pu trouver une application dans plusieurs domaines : relation entre le lieu de résidence et le lieu de travail, rapport des migrants avec leur pays d'origine (Vivier, 1998), etc.. Ainsi l'approche biographique, comme l'écrit Eva Lelièvre (1999, p. 200) suggère de *se soustraire aux critères de distance et d'unicité des lieux de rattachement des individus*. Les personnes évoluent dans un espace de vie façonné par le temps. Un tel point de vue est par conséquent compatible avec celui de l'ancrage.

D'ailleurs Catherine Bonvalet et Dominique Maison (1996) parlent de lieux d'ancrage lors de l'analyse des résultats de l'enquête *Peuplement et dépeuplement de Paris* réalisée en 1986.

Cette enquête longitudinale met à jour les résultats de l'enquête *Peuplement de Paris* en portant une attention particulière à la relation entre trajectoires résidentielles et situations familiales. L'enquête a permis de montrer l'existence d'une dialectique entre "ancrage" et "passage", le premier processus étant plus fréquent en banlieue et le second, à Paris.

L'enquête *Biographies et entourage* poursuit donc une réflexion théorique qui appréhende les mobilités résidentielles au sein d'un contexte social et territorial individuel reliant les personnes au processus d'évolution de leur espace de vie. En outre, cette tradition s'est très vite intéressée à l'ancrage des migrants dans leur lieu d'arrivée en ne négligeant pas la possibilité du maintien de relations avec le lieu de départ (Vivier, 1998).

- **Les proximités, des ressources pour l'ancrage**

L'originalité de l'enquête *Biographies et entourage* provient du fait qu'elle ne se contente pas de reprendre les réflexions de ce premier courant de recherche. Elle opère en effet une synthèse de ce premier courant avec un second, issu de la sociologie de la famille, qui s'intéresse au fonctionnement des réseaux sociaux et familiaux.

Dans le contexte de l'après-guerre dominé par la sociologie de la famille parsonienne (Parsons, 1951) voyant dans le développement des sociétés industrielles l'avènement de la famille nucléaire, la famille est généralement assimilée au ménage. Or des recherches menées au cours des années 1970 et 1980 ont montré que le famille, bien loin de se résumer au seul ménage des parents et des enfants, continuait d'être caractérisée par des solidarités, de l'entraide qu'un maintien de la proximité physique permet d'entretenir (Villeneuve-Gokalp, 1976 ; Pitrou, 1977 ; Roussel et Bourguignon, 1978 ;.Williams, 1981 ; Duchêne et Poulain, 1982). Ces études ont en particulier aussi permis de mieux comprendre le fonctionnement familial en période de montée des familles monoparentales et des familles recomposées (Ogg et Bonvalet, 2004). Inversement, le modèle de la famille nucléaire est d'autant peu représentatif des sociétés industrielles et post-industrielles que des modèles familiaux présentant des caractéristiques analogues l'ont précédé (Laslett et Wall, 1978).

Cette thématique a fait l'objet de plusieurs enquêtes de l'Ined, parmi celles-ci, l'enquête *Proches et Parents* réalisée en 1990 sur un échantillon de 1946 Français adultes. Dans ces recherches, la proximité au sein d'une famille est un élément essentiel de l'ancrage des personnes autour de leur lieu de résidence. On le voit notamment lors du vieillissement où la présence d'enfants à proximité est une ressource importante, lors d'un divorce où des femmes peuvent revenir à proximité du domicile parental, etc. (Attias-Donfut, 1995 ; Bawin-Legros, 1995 ; Coenen-Huther *et al.*, 1994). Parfois aussi, les parents élaborent des stratégies pour se rapprocher de leurs enfants (Gotman, 1999). Enfin, la famille peut être une ressource locale susceptible d'intervenir dans la recherche d'un logement ou d'un emploi sur place. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, les liens faibles se nourrissent fréquemment de liens forts.

Cette dimension essentielle de l'ancrage a amené Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre (1995) à remettre en cause la notion même de ménage, jugée inopérante pour comprendre le jeu complexe entre famille et logement (Bertaux-Wiame, 1995). Certes, il n'est pas question pour les auteurs de revenir aux conceptions formalisant le lien familial en terme de solidarités

mécaniques. La montée de l'individualisme n'est pas niée mais celle-ci se traduit par des liens plus électifs au sein de la famille. Dans cette optique, Eva Lelièvre a défini la notion d'entourage (Lelièvre et Bonvalet, 1996 ; Lelièvre et al., 1997; Lelièvre, 1999). Cette notion représente une contribution originale dans la mesure où c'est l'évolution du groupe familial dans le temps qui devient l'objet d'étude principal. C'est ainsi que Catherine Bonvalet a pu montrer la permanence d'une *famille-entourage locale* caractérisée par l'existence de plusieurs membres d'une même famille résidant à proximité et entretenant des relations fréquentes (Bonvalet et Maison, 1999 ; Bonvalet, 2003). La notion d'entourage repose sur le postulat suivant : *un individu parcourt, tout au long de sa vie, de nombreuses étapes de natures différentes, sa position à un instant donné dépend de sa trajectoire antérieure, des informations qu'il a pu acquérir dans son passé, des contraintes du milieu et de son libre arbitre* (Lelièvre, 1999; p.202). Dans ce cadre, l'entourage désigne l'ensemble des personnes de la lignée, des liens d'alliance, ou les relations d'amitié qui ont joué un rôle dans la biographie individuelle. Cette notion vise de la sorte à dépasser l'alternative entre le recours trop restrictif au ménage et à celui, trop vague, à la famille étendue.

A plus d'un titre, les contributions à la sociologie de la famille dont s'est inspirée l'enquête *Biographies et entourage* suscitent notre intérêt du point de vue de l'ancrage. L'importance de la prise en compte des proximités familiales dans l'attachement des individus au lieu, les opportunités que représentent les membres de la famille à distance pour une mobilité résidentielle, en particulier ceux qui sont demeurés dans le lieu d'origine des migrants (Courgeau, 1972 et 1975), tous ces éléments ont été considérés au moment de la conception du questionnaire de l'enquête *Biographies et entourage.*

Selon nous, il ne suffit pas de montrer qu'un matériau empirique "colle" à une théorie pour attester de sa validité. En amont de l'enquête, se situent deux courants de recherches qui analysent la territorialité humaine sur un plan à la fois pragmatique et évolutif. En remontant à cette double parenté à l'origine de l'enquête *Biographies et entourage*, on vient de pointer que, dans ses prémisses théoriques mêmes, cette dernière est susceptible de nourrir une réflexion sur l'ancrage.

3.1.2. Une source particulièrement riche d'indicateurs de l'ancrage

Si dans ses principes, l'enquête *Biographies et entourage* est compatible avec une recherche traitant de l'ancrage tel qu'on l'a défini, on se doute bien que celle-ci peut constituer un matériau empirique apportant un éclairage à notre questionnement. Réalisée entre le printemps 2000 et l'automne 2001 auprès de 2830 personnes des générations 1930-1950, cette enquête donne accès à une information d'une grande richesse sur l'évolution de l'espace de vie des Franciliens.

Le questionnaire de l'enquête est lui-même innovant (Annexe 2). La reconstitution des trajectoires individuelles et de l'entourage ne va pas de soi. L'enquêté qui sert de référent pour l'entourage doit en effet se remémorer les événements qui se sont déroulés plusieurs décennies en arrière et les situer les uns par rapport aux autres. Une première solution est de recueillir la trajectoire de l'entourage avant celle de l'individu de façon à *disposer d'un premier cadrage*

familial permettant de replacer l'histoire familiale dans son contexte (Lelièvre et Vivier, 2001, p.1047). Par ailleurs, afin de détecter d'éventuelles incohérences dans le recueil des biographies, les événements sont tous replacés au sein d'une même matrice présentée sous une forme calendaire (Annexe 2). Cette fiche AGEVEN permet ainsi de poser quelques jalons biographiques qui servent de repère à l'enquêté pour situer certains événements qu'il ne peut dater précisément. Par exemple, si l'enquêté parvient à dater la naissance d'un enfant, cet événement lui servira à situer la date d'un déménagement. Une méthode de recueil similaire, déjà testée dans d'autres contextes, avait démontré son efficacité (Grab, 1999). De plus, la passation de questionnaires tests, qui ont ensuite été comparés à une information recueillie au cours d'entretiens semi-directifs, apporte un gage de la fiabilité et de la complétude de l'information collectée par cette enquête (Lelièvre et Vivier, 2001).

Cette information, dans l'optique de ce travail, représente une source riche et variée réunissant des éléments constitutifs de l'ancrage recueillis de façon longitudinale. On extrait ici les informations de l'enquête que l'on a utilisées.

- **Des éléments de l'ancrage à reconstituer…**

L'enquête offre tout d'abord un aperçu de l'ancrage des Franciliens en 2000-2001. De nombreux lieux fréquentés sont en effet répertoriés : lieu de résidence, lieux de résidence de l'entourage, lieux d'origine, lieux de travail, résidences secondaires, autres lieux fréquentés (Annexe 2).

L'enquêté est situé dans son lieu de résidence. Pour des raisons de confidentialité, seule la commune de résidence est connue. Cela étant, on a à notre disposition la liste de l'ensemble des personnes qui résident avec l'enquêté[73]. A cette information, s'ajoute la localisation des personnes de l'entourage au moment de l'enquête. L'entourage comprend les parents, les frères et sœurs, les enfants, les ex-conjoints et conjoints actuels ainsi que les parents et les enfants de ces derniers[74].

La précision de ces données dépend de la localisation des personnes formant l'entourage et de la relation qui les lient à l'enquêté. D'une manière quasi-systématique, les localisations franciliennes sont données à l'échelle de la commune. Il peut toutefois exister des exceptions, spécifiquement lorsque le lien a été rompu avec la personne concernée. C'est notamment le cas après certaines séparations conjugales lors desquelles l'enquêté perd tout contact avec son ex-conjoint et ses anciens beaux-parents. De plus, on connaît généralement la commune de résidence des personnes résidant dans les autres régions métropolitaines, et lorsque ce n'est pas le cas, l'enquêté donne souvent leur département de résidence. En ce qui concerne les localisations situées hors France métropolitaine, on connaît de façon systématique le Dom, Tom ou Etat dans lequel réside la personne de l'entourage. Enfin, lorsqu'une personne de l'entourage est décédée, l'enquêté donne son lieu de résidence au moment du décès.

En outre, l'enquêté déclare quelle est la fréquence des contacts qu'il entretient avec les personnes formant son entourage. Or il n'est pas précisé dans la question la nature du contact envisagé : il peut s'agir tout autant de visites mutuelles, unilatérales, ou de rencontres

[73] On utilisera par la suite le terme *co-résidents* pour désigner ces personnes.

[74] Il comprend aussi des personnes dont on ne peut situer la résidence au moment de l'enquête. Il s'agit de personnes citées librement que l'enquêté considère comme ayant joué un rôle important à un moment donné de son existence (figures parentales, collègues, amis, famille plus éloignée, etc.).

effectuées dans un autre lieu, que de relations téléphoniques, électroniques ou épistolaires. On peut néanmoins supposer que les contacts réguliers avec les personnes de l'entourage résidant à proximité se traduisent généralement par des rencontres effectuées dans ou autour des lieux de résidence respectifs.

Ainsi, ces données représentent une source originale pour représenter l'implantation familiale des Franciliens des générations 1930-1950 (Lelièvre et Imbert, 2002).

A travers cette géographie familiale, on a aussi une première idée de l'existence d'autres lieux d'ancrage éloignés du lieu de résidence, à l'instar des lieux d'origine. Or ce ne sont pas les seuls indicateurs de ces lieux éventuels d'ancrage. La personne interrogée déclare en effet les résidences secondaires qu'elle possède et les autres lieux qu'elle fréquente à différentes périodes de son existence. C'est une originalité de l'enquête qui laisse à la personne interrogée l'initiative d'évoquer certains lieux qui ne pourraient être aisément recensés dans un questionnaire fermé : camping ou hôtel où les personnes passent tous leurs congés, ami ou cousin visité régulièrement ou lieu de villégiature, etc. Ces lieux sont localisés avec une précision moins grande que les lieux de résidence de l'entourage. Bien souvent situés hors du territoire Francilien, ils sont généralement connus à l'échelle du département, du Dom ou du Tom lorsqu'ils se situent en France, de l'Etat, lorsque ils sont à l'étranger. Néanmoins, associés aux lieux de résidence de l'entourage, ils renseignent sur l'existence de pôles d'ancrage localisés hors de l'Île-de-France.

On dispose d'un autre indicateur de l'ancrage autour du lieu de résidence avec le lieu de travail de l'enquêté. Sachant dans quelle commune l'enquêté travaille, on a là un élément pour apprécier les pratiques quotidiennes du lieu de résidence. Un dernier indicateur et non des moindres concerne les intentions de mobilité des enquêtés, qui constituent un révélateur de l'ancrage des personnes autour de leur lieu de résidence. Il est alors possible d'analyser ces intentions de mobilité à l'aune de l'ancrage des personnes dans leur lieu de résidence.

En somme, l'enquête fournit de nombreuses indications sur l'ancrage des Franciliens au présent, ce qui permet d'envisager cet ancrage au sein d'un complexe d'ancrages individuels.

- **…au sein d'un processus**

Si l'enquête *Biographies et entourage* ne présentait qu'une photographie de l'ancrage à un moment donné, il serait impossible de mener à bien cette recherche dont l'ambition est de concevoir l'ancrage comme une expérience, un processus qui fonde l'attachement des personnes à un lieu. Or à bien des égards, ce matériau biographique rend ce projet envisageable.

Tout d'abord, l'histoire résidentielle des enquêtés est retracée. On dispose de l'ensemble des lieux de résidence occupés durant au moins une année[75]. Ainsi, il est possible de déterminer "là" où l'enquêté a passé son enfance et depuis combien de temps celui-ci réside dans son logement, dans sa commune, couronne ou département de résidence. De plus, chaque

[75] Il déclare de plus des lieux occupés transitoirement.

logement occupé est décrit de façon précise par son type, son nombre de pièces, son statut d'occupation, son niveau de confort, etc.

La trajectoire résidentielle est donc une donnée qui permet de mesurer non seulement le temps de résidence dans un logement, dimension déterminante de l'ancrage, mais plus généralement le temps de résidence dans un lieu, qu'il y ait eu ou non déménagement dans ce lieu. Cette dernière information sera mobilisée lors d'une réflexion sur l'échelle de l'ancrage autour du lieu de résidence. Enfin, l'enquêté déclare quels sont les autres lieux fréquentés tout au long de son existence, ce qui apporte une information sur l'évolution de son espace de vie.

Le questionnaire recueille aussi les trajectoires familiales et professionnelles, qui apportent des éléments supplémentaires à la réflexion. En effet, la trajectoire familiale est constituée des divers événements familiaux qui ont ponctué l'existence des enquêtés. On connaît l'ensemble des co-résidents qui ont côtoyé l'enquêté depuis sa naissance, les dates des unions, de naissance des descendants et collatéraux et les dates de décès de membres de la famille. Aussi est-on en mesure de retracer les circonstances de l'arrivée des personnes dans les villes nouvelles. Sont-elles arrivées "en famille" ? Quel âge avaient les descendants au moment de l'arrivée ? La collecte de la trajectoire professionnelle est également importante pour notre recherche dans la mesure où elle donne accès à l'évolution du lieu de travail des enquêtés. A partir du moment où ils sont arrivés en ville nouvelle, les enquêtés se sont-ils rapprochés de leur lieu de travail ? Autant de questions auxquelles l'enquête *Biographies et entourage* apporte des réponses.

En définitive, cette enquête représente une source aussi riche qu'originale qui offre l'opportunité de mettre en confrontation nos hypothèses avec un matériau empirique approprié. Rien d'étonnant à cette possibilité puisque, on l'a analysé plus haut, le principe même de cette enquête participe d'une conception du rapport individuel à l'espace en adéquation avec le point de vue défendu ici. Il reste d'une part à montrer quelles potentialités offre l'échantillon de l'enquête au regard de nos objectifs, et, d'autre part, à remédier aux limites du questionnaire que l'on aura auparavant identifiées.

3.2. UNE ETUDE COMPARATIVE AU SEIN DE LA GRANDE COURONNE

L'enquête porte sur 2 830 Franciliens des générations 1930-1950. Notre étude concerne, sauf mention spéciale, les 1330 personnes qui résident dans la grande couronne au moment de l'enquête. Parmi elles, 336 résident dans une ville nouvelle au moment de l'enquête, ce qui représente 0,2 % de la population des villes nouvelles de ces générations. Après avoir analysé la constitution de l'échantillon de l'enquête, et plus précisément celui des villes nouvelles, on s'attache à montrer en quoi une étude comparative est pertinente au regard de notre questionnement.

3.2.1. Un échantillon représentatif des résidents de 50 à 70 ans de l'ensemble des villes nouvelles franciliennes

Si le questionnaire permet d'examiner de façon très détaillée l'ancrage des personnes, encore faut-il, pour pouvoir mener à bien ce travail, que ces celles-ci soient représentatives de la population résidant dans les villes nouvelles. On montre que l'échantillon a été constitué de sorte à obtenir une population enquêtée représentative de l'ensemble des habitants de la grande couronne. Finalement, on obtient également une population représentative de la population de l'ensemble des villes nouvelles franciliennes.

- **Deux tirages pour un échantillon**

Présentons dans un premier temps les caractéristiques de l'échantillon des enquêtés. La sélection s'est déroulée en deux étapes. Un premier tirage, effectué sur l'échantillon de l'enquête *Etude de l'Histoire Familiale* (EHF), a été complété par un second tirage stratifié.

L'objectif initial était de réaliser 3 000 entretiens répartis dans la région Île-de-France auprès de personnes âgées de 50 à 70 ans. Par accord avec l'Insee, il a été proposé que l'échantillon de l'enquête *Biographies et entourage* soit construit à partir des répondants de l'enquête EHF, réalisée à l'occasion du recensement de la population de 1999.

Eu égard aux objectifs de l'enquête, l'échantillon issu de l'Etude de l'enquête EHF ne s'est pas avéré optimal pour trois raisons principales :

- même si l'EHF a été stratifiée par régions, son échantillon a été conçu pour être représentatif au niveau national, et non au niveau régional. Il s'ensuit que la couverture géographique de l'échantillon ne s'ajuste pas sur les répartitions spécifiques de la population francilienne ;
- par construction, l'EHF est organisée en grappes. L'enquête a en effet été administrée par tirage de secteurs d'agents recenseurs. Pour *Biographies et entourage*, l'effet de grappe avait l'inconvénient, pour la collecte, d'avoir à interroger des paquets de personnes de la même rue, voire du même immeuble, et, pour la qualité des résultats, une dispersion insuffisante ;
- Les défauts de couverture et les distorsions précédemment mentionnées sont aggravés par le fait que les taux de non réponse à l'EHF sont très variables : élevés en milieu urbain, en particulier à Paris en petite couronne, plus faibles en milieu rural, donc dans certaines parties de la grande couronne.

Ainsi, dans une première étape, la base de sondage de l'enquête *Biographies et entourage* présentait des lacunes graves en terme de représentativité. Au total, l'échantillon restait à améliorer dans la partie centrale de la région, en quantité et en dispersion des points d'enquête, et dans certaines parties de la grande couronne, Essonne et Yvelines notamment. Des taux de non réponse variables ont en particulier engendré des distorsions dans la répartition des enquêtés dans chaque département selon le sexe.

Encart 3.1 – La stratification en grande couronne selon la typologie de Nicole Tabard

La typologie communale selon leur profil socio-démographiques concerne les communes de plus de 5 000 habitants et leurs quartiers (s'ils ont plus de 5 000 habitants). Les données utilisées pour classer les communes sont celles du recensement de 1990. Pour les communes d'Île-de-France, on trouve les catégories suivantes :

A3 : dominante agricole
I1 : très ouvrier, dominante industrie
M1 : classes moyennes, tertiaire
M2 : classes moyennes, périurbain, expansion, technique
S1 : bourgeoisie d'entreprise, haute technologie
S2 : enseignement, communication, services aux particuliers
Autres : communes de moins de 5 000 habitants

En petite couronne, il n'y a que très peu de commune de moins de 5 000 habitants; une dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, sept dans le Val-de-Marne. Le nombre d'entretiens à réaliser dans ces catégories est très faibles. Ce sont par ailleurs des communes urbaines semblables, dans leur composition socio-démographique, aux communes environnantes. Parti a donc été pris de répartir les quelque 10 entretiens à réaliser dans l'ensemble de ces communes dans les autres strates de la petite couronne.
La situation est différente en grande couronne où les petites communes ont un poids non négligeable et composent des territoires variés : communes rurales, franges de l'agglomération, éloignement des voies de communication, etc.. Il est donc important de représenter cette strate en s'assurant d'une dispersion géographique optimale, compte tenu de la contrainte d'avoir à constituer des regroupements pour définir des points d'enquête avec une population suffisantes pour les objectifs d'un enquêteur.

Dans la grande couronne, l'échantillon est globalement réparti selon les catégories de communes élaborées par Nicole Tabard :

Catégorie	Théorique	Echantillon	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise
A3	4	0	0	0	0	0
I1	159	162	45	52	20	45
M1	69	70	30	0	20	20
M2	584	585	105	150	190	140
S1	175	175	0	125	30	20
S2	9	10	0	0	0	10
Autres	317	315	150	45	55	65
Total	1317	1317	330	372	315	300

Pour remédier à tous ces biais, un second tirage complémentaire a été effectué. Une stratification des communes a été opérée dans chaque département en suivant la typologie de Nicole Tabard portant sur la répartition communale des actifs selon les classes socio-professionnelles. Le poids, en terme de population, de chaque strate a été calculé pour déterminer la structure de l'échantillon souhaité (Encart 3.1). Les effectifs espérés dans chaque strate ont été évalués à l'aune de l'échantillon déjà constitué par les adresses tirées dans la base de l'enquête EHF. Les communes permettant de réaliser le complément ont été tirées au sort selon un algorithme standard avec des probabilités proportionnelles à leur taille. Le cas échéant, des substitutions ont été faites pour des communes de même catégorie, en fonction du réseau d'enquêteurs.

Au total, on dispose d'un échantillon communal représentatif à l'échelle de la grande couronne des différents profils socio-professionnels et socio-démographiques communaux identifiés par Nicole Tabard (Encart 3.1). Il reste à déterminer quelle est la représentativité de la population des villes nouvelles.

- **Un sous-échantillon pour une étude à l'échelle de l'ensemble des villes nouvelles**

L'enquête *Biographies et entourage* a réservé une place particulière aux villes nouvelles dans son échantillonnage. Celles-ci, qui ne représentent en 1999 que 7% de la population francilienne des générations 1930-1950, rassemblent 11% du total des enquêtés, soit 336 personnes. On montre que cette enquête constitue un échantillon représentatif de la population des 50-70 ans de l'ensemble des villes nouvelles franciliennes.

Les villes nouvelles occupent une place privilégiée dans l'échantillon de l'enquête. Chacune des cinq villes nouvelles franciliennes a été enquêtée et, dans chaque ville nouvelle, les personnes ont été interrogées dans au moins deux communes différentes. On joint ci-dessous la répartition des 336 résidents des villes nouvelles dans chaque commune enquêtée:

Cergy-Pontoise	**84**	**Marne la Vallée**	**131**	**Saint-Quentin en Yvelines**	**31**
-Cergy	20	-Bussy-St-Georges	15	-Elancourt	15
-Jouy-le-Moutier	18	-Champs-sur-Marne	15	-Guyancourt	16
-Pontoise	35	-Gouvernes	14		
-Vauréal	11	-Lagny-sur-Marne	27	**Sénart**	**30**
Evry Ville Nouvelle	**60**	-Noisiel	30	-Combs-la-Ville	15
-Courcouronnes	30	-St-Thibault-des-Vignes	12	-Savigny-le-Temple	15
-Evry	30	-Torcy	18		

On note d'emblée qu'il est clairement impossible de mener une étude sur chaque ville nouvelle, eu égard aux effectifs trop faibles dans chaque ville nouvelle, particulièrement à Saint-Quentin et à Sénart. En revanche, les communes enquêtées dans les villes nouvelles sont représentatives de la diversité des tissus urbains présents dans les villes nouvelles franciliennes : présence de centres anciennement urbanisés (Pontoise, Lagny), de nouveaux centres (Cergy, Evry et Courcouronnes, Noisiel et Torcy, Guyancourt, Savigny-le-Temple) et de communes pavillonnaires périphériques (Vauréal, Gouvernes et Saint-Thibault des Vignes). Ces dernières sont néanmoins un peu moins représentées dans l'échantillon des communes que dans l'ensemble des villes nouvelles. En effet, plus souvent, les communes enquêtées en ville nouvelle rassemblent une population de locataires (53% contre 48% dans l'ensemble des villes nouvelles franciliennes[76]) et résidant dans un logement collectif (65% contre 58% dans l'ensemble des villes nouvelles franciliennes[77]). En dépit de la présence de vieux centres comme Pontoise ou Lagny-sur-Marne, le poids de la population des nouveaux centres y est plus important. Pour preuve, les communes enquêtées, qui ne représentaient que 42% de la population totale des villes nouvelles franciliennes en 1968 représentent en 1999,

[76] Source : Insee, R.P. 1999.
[77] *Ibid*

53% de cette population, ce qui signifie qu'elles ont connu une croissance démographique plus importante que l'ensemble des villes nouvelles.

Bien que l'enquête ne porte pas sur l'ensemble des communes des villes nouvelles franciliennes, on a pu vérifier que les communes enquêtées constituent un échantillon représentatif de la diversité des tissus présents en ville nouvelle. Qu'en est-il de la population enquêtée ?

Pour vérifier si la population enquêtée en ville nouvelle est représentative de la population des villes nouvelles des mêmes générations, on compare son profil avec celui des 50-69 ans dressé à partir des données du recensement de la population de 1999 (Tableau 3.1).

En dépit d'une sur-représentation des femmes, des personnes âgées de plus de 60 ans, des Français de naissance et des résidents en logement collectif, les deux populations présentent des profils ressemblants, les différences étant faibles. Par ailleurs, une prépondérance des communes des centres nouveaux, et, dans une moindre mesure, des centres anciens, permet d'expliquer la sur-représentation féminine et des personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi que la sous-représentation des "pavillonnaires". Dans un cas, on trouve plus fréquemment des familles monoparentales (Cergy et Evry), dans l'autre, les centres anciens sont composés d'une population plus âgée et, par conséquent, plus féminine. Néanmoins, la présence en plus grande proportion de populations de nationalités étrangères dans les centres nouveaux n'est pas répercutée sur l'échantillon. Peut-être est-ce lié à un taux plus élevé de non réponse au sein de cette population.

Tableau 3.1 – Comparaison du profil des enquêtés résidant en ville nouvelle avec celui de la population générale des 50-69 ans résidant dans les villes nouvelles franciliennes

Source	**R.P. 1999**	**Enquête *Biographies et entourage***
Population	*50-69 ans en 1999, ensemble des villes nouvelles*	*Générations 1930-1950, 17 communes en ville nouvelle*
Répartition par sexe (%)		
Hommes	52,3	46,7
Femmes	47,7	53,3
Répartition par tranches quinquennales (%)		
50-54 ans	45,8	41,7
55-59 ans	25,6	25,0
60-64 ans	16,6	18,8
plus de 65 ans	12,0	14,5
Répartition par nationalité (%)		
Français de naissance	79,2	86,3
Français par acquisition	8,8	7,7
Etrangers	12,0	6,0
Part de propriétaires (%)	70,2	69,3
Part de résidents en logement individuel (%)	60,3	55,9

Au total, si le sous-échantillon des enquêtés des villes nouvelles ne représente pas parfaitement la population des résidents des villes nouvelles franciliennes des générations 1930-1950, il en présente les caractéristiques majeures : prédominance des 50-60 ans, notamment des 50-54 ans, très grande majorité de propriétaires, et majorité de pavillonnaires. On peut donc conclure que l'enquête *Biographies et entourage* permet une étude de l'ancrage de la population villes nouvelles franciliennes des générations 1930-1950 de l'ensemble des villes nouvelles franciliennes, sans qu'il soit possible de porter l'analyse à l'échelon de chaque ville nouvelle. Cette étude considère alors les villes nouvelles comme des espaces d'un type particulier, dont les particularités aux plans démographique et urbanistique ont été présentées dans le Chapitre 1. Il n'y a, par conséquent, aucune contre-indication majeure à appréhender l'ancrage des habitants des villes nouvelles franciliennes prises comme un ensemble cohérent.

3.2.2. L'ancrage en ville nouvelle : un ancrage périurbain spécifique ?

Dans ses principes, dans son contenu et dans son échantillonnage, l'enquête *Biographies et entourage* offre l'opportunité d'une étude de l'ancrage de l'ensemble des habitants des villes nouvelles franciliennes nés entre 1930 et 1950. Or quel intérêt y-a-il à travailler spécifiquement sur ces générations ? Cette question traitée, on montre que cette enquête autorise une approche comparative qui ouvre des perspectives à cette recherche.

- **Des générations "montantes" qui ont "fait" les villes nouvelles**

Les générations 1930-1950 ont été les protagonistes de la croissance des couronnes périurbaines tout au long des années 1970 et 1980. C'est d'ailleurs au cours de ces deux décennies que furent construits la majorité des logements et des équipements dans les villes nouvelles. Après avoir brièvement présenté l'évolution du poids démographique de ces populations, on souligne l'importance de leur rôle dans l'histoire des villes nouvelles

En 1970, au commencement des opérations, les enquêtés sont âgés de 20 à 40 ans. Autant dire que ces jeunes adultes et jeunes parents constituent alors les "cibles" des promoteurs des villes nouvelles. Mais plus encore, ces générations sont tout aussi bien celles des "pionniers" arrivés dès le début des années 1970 que celles des jeunes parents nés autour de 1950 s'installant dans les villes nouvelles au cours des années 1980 ou celles, encore, de familles recomposées ou monoparentales trouvant dans ces villes une opportunité pour fonder un nouveau ménage. Ainsi, la population enquêtée offre un large spectre de l'expérience qu'ont connue les habitants des villes nouvelles.

Que représentent aujourd'hui ces générations dans la population totale des villes nouvelles ? D'après les données du recensement de 1999, les 50-69 ans constituent 15 % de la population totale des villes nouvelles. La pyramide des âges des villes nouvelles franciliennes pour 1999, comparée à celle de la France entière, montre que les 50-69 ans se composent avant tout de personnes âgées de 50 à 54 ans (Figure 3.1). Cette tranche d'âge est d'ailleurs excédentaire si on la rapporte à celle observée pour la France entière. Certes, les 50-69 ans sont moins représentés en ville nouvelle que dans l'ensemble de la population française (21% de la population totale), mais leur proportion a doublé depuis 1982 (Boniou, 1988). C'est le signe d'une amorce d'un vieillissement de la population de ces villes, confirmé par le poids des retraités résidant dans les villes nouvelles, qui est passé entre 1982 et 1999 de 6,7% à 8,8% du total des retraités franciliens (Davezies, 2004). D'ailleurs les pyramides des âges animées proposées par l'Iaurif dans le Cd-rom accompagnant l'Atlas des Franciliens (2002) illustrent parfaitement ce phénomène pour les communes des villes nouvelles de plus de 5 000 habitants. Le vieillissement s'amorce, voilà une indication importante de l'ancrage de ces générations dans les villes nouvelles, puisque les migrations ont été faibles depuis 1990. Il est donc intéressant d'étudier ces générations qui sont les première à vieillir, semble-t-il en proportion élevée, dans les villes nouvelles.

Figure 3.1 – Pyramide des âges de la population des villes nouvelles franciliennes en 1999 comparée à la pyramide des âges de la population française

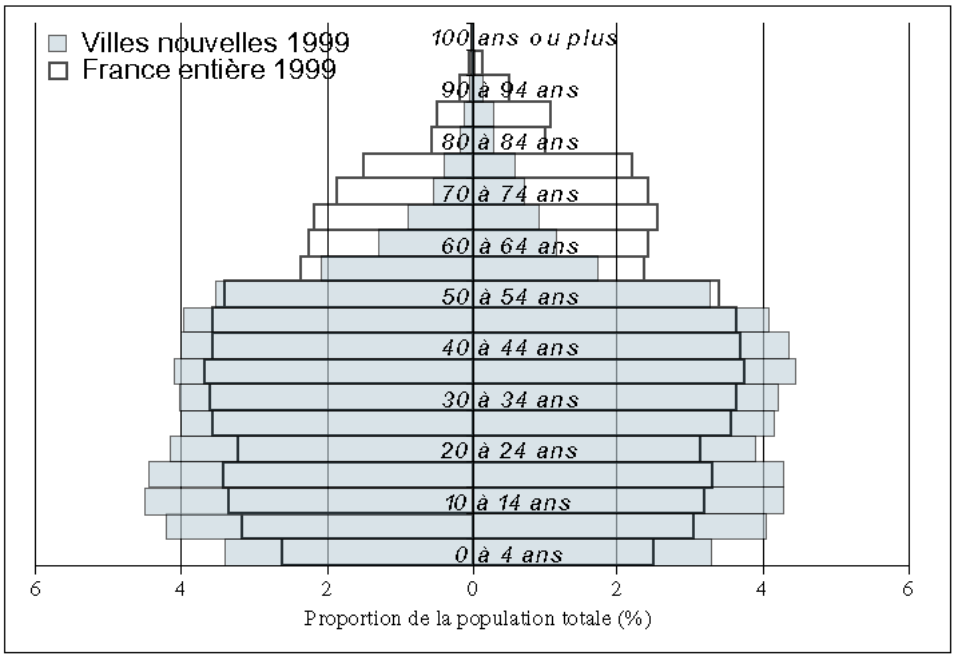

Source : Insee, R.P. 1999.

Ce n'est pas tout. Ces générations ont aussi connu une expérience particulière des ces villes. C'est d'abord à ces générations que s'est posé avec le plus d'acuité le problème de l'insertion dans ces espaces neufs, de l'éloignement supposé du reste de la famille et du manque initial de vie sociale locale faisant sonner creux les murs des bâtiments. L'expérience des générations 1930-1950 dans l'histoire des villes nouvelles mérite qu'on s'attache à la restituer avec une attention particulière. Une telle expérience permet de mieux comprendre de quelle manière les personnes investissent un lieu initialement dépourvu de vie sociale.

L'échantillon proposé par l'enquête rend en outre envisageable le traitement d'autres questions essentielles portant sur l'ancrage dans les villes nouvelles, car les générations 1930-1950 ne sont pas seulement au cœur de la création de ces villes, elles sont à l'origine de leurs structures sociales actuelles. Une première question concerne le processus que l'on qualifiera plus loin de création de "nouvelle autochtonie" (Chapitre 8). En effet, une des spécificités du peuplement des villes nouvelles au sein de la grande couronne francilienne réside dans le remplacement rapide et massif de la population en place par des populations s'installant dans les parties aménagées. Or une de nos hypothèses porte sur la création d'un groupe de "nouveaux autochtones" se rassemblant autour de valeurs d'engagement issues de la période pionnière. Cette hypothèse peut être testée dans la mesure où ces nouveaux autochtones, "ceux qui ont pris la place des autochtones", appartiennent aux générations qui ont assisté à la mise en place des opérations.

D'une manière plus générale, les générations 1930-1950 sont aussi celles des parents dont les descendants sont les premiers à avoir passé leur enfance dans les villes nouvelles. C'est une expérience particulière qui participe, comme on l'a vu, à l'ancrage des personnes dans un lieu. D'une part, les enfants ont pu s'attacher à cet environnement par imprégnation ou, plus simplement, par les souvenirs qu'ils y ont accumulés. D'autre part, ils ont pu trouver dans ces espaces bien pourvus en équipements et en emplois des opportunités pour se loger ou pour travailler.

Les générations enquêtées présentent ainsi un intérêt spécifique du point de vue de la problématique de l'ancrage. En tant qu'actrices ayant évolué sur la scène des villes nouvelles depuis le début des opérations, la restitution de leur expérience n'en est que plus instructive.

- **Replacer les villes nouvelles au sein du processus de périurbanisation**

Le matériau empirique sur lequel repose ce travail est désormais défini. On s'attache à justifier dans ce qui suit le choix d'une approche comparative dont l'objectif est de mettre en perspective l'ancrage des habitants des villes nouvelles avec celui d'habitants d'autres parties de la grande couronne francilienne.

A quels objectifs répond l'étude de l'ancrage des habitants des villes nouvelles ? Il s'agit avant tout de comprendre comment les personnes se sont inscrites dans ces espaces nouveaux desquels elles n'avaient – à de rares exceptions près – initialement aucune expérience. Pour ce faire, on défint des indicateurs de l'ancrage à partir des données de l'enquête qui sont autant de mesures de l'ancrage. Or à quelle aune peut-on déterminer les conditions et l'évolution de cet ancrage si ce n'est en les comparant à des expériences effectuées dans d'autres lieux ? En effet, l'ancrage dans les villes nouvelles peut prendre des formes tout à fait différentes d'une personne à l'autre. Comment alors savoir ce que représentent ces différences en termes numériques ? Le meilleur moyen des les apprécier demeure l'outil comparatif. Par son recours, il devient possible de déterminer si les ressemblances prennent, au regard d'expériences effectuées dans d'autres lieux, le pas sur les dissemblances. L'approche comparative permet ainsi de cerner les spécificités des villes nouvelles appréhendées comme une catégorie de lieux.

Afin que la comparaison ait un sens, il faut au préalable en fixer les termes. A quels lieux est-il pertinent de comparer les villes nouvelles ? De plus, la comparaison se fait-elle terme à terme ? Dans ses objectifs, le projet des villes nouvelles visait à endiguer l'étalement urbain de l'agglomération parisienne. Les villes nouvelles ont donc été conçues comme un outil de contrôle du processus de périurbanisation. On peut par ailleurs affirmer que pour les générations concernées, les villes nouvelles ont représenté une offre alternative à celle d'une autre commune périurbaine. Les villes nouvelles étant indissociables de la périurbanisation de la métropole parisienne, il est judicieux de comparer l'ancrage des habitants des villes nouvelles à celui des habitants du reste de la grande couronne.

Cela étant, les communes de la petite couronne ont pu elles aussi constituer une opportunité de logement pour les personnes amenées à résider dans les villes nouvelles. Selon nous, la prise en compte des enquêtés de la petite couronne est plus problématique dans la mesure où ces personnes sont plus fréquemment que les résidents de la grande couronne des personnes "installées". La comparaison villes nouvelles / petite couronne aurait pour inconvénient de valoriser la spécificité de l'expérience des habitants des villes nouvelles. D'où le choix de porter la comparaison entre les villes nouvelles et le reste de la grande couronne.

Pour autant, doit-on s'en tenir à la simple comparaison villes nouvelles / reste de la grande couronne ? Outre la diversité des profils communaux composant la grande couronne, le défaut

majeur de ce comparatisme à deux termes est de limiter le pouvoir heuristique de la comparaison. Avec un tel choix, on se contenterait de conclure à chaque étape du travail que "A est égal à B" ou que "A est différent de B". On peine alors à apprécier l'ampleur de la différence mise en évidence. Pour cette raison, on a opté pour un comparatisme à 3 termes où le terme C permet de relativiser la différence entre A et B. Notre démarche est donc de mesurer l'ancrage des habitants des villes nouvelles en procédant par "triangulation".

Dès lors, au moyen de quels critères peut-on créer deux ensembles distincts parmi les communes de la grande couronne n'appartenant pas aux villes nouvelles ? Le critère retenu consiste à opérer un choix susceptible d'éprouver au mieux les hypothèses posées. Or il en est une qui précisément fait intervenir de lieux extérieurs aux villes nouvelles. On a en effet fait l'hypothèse dans le chapitre précédent, en s'appuyant sur les travaux de Vincent Fouchier et Bruno Mirande (1999), de la constitution de bassins de vie débordant les limites des villes nouvelles au sein desquels prend place l'ancrage des habitants des villes nouvelles. En particulier, des mobilités résidentielles peuvent avoir lieu entre une commune située en ville nouvelle et une commune de son voisinage. D'où l'idée de rassembler les communes situées au voisinage des villes nouvelles dans un même ensemble pour vérifier si des processus sont communs aux deux catégories de communes. Les points communs seront d'ailleurs analysés à l'aune des processus identifiés dans les autres communes de la grande couronne qui forment la troisième ensemble étudié.

Figure 3.2 – Localisation des communes enquêtées dans la grande couronne

Un tel choix peut être assumé au regard des données dont on dispose (Figure 3.2). L'échantillon de l'enquête se répartit dans la grande couronne d'une manière qui rend possible notre approche comparative. Il présente en effet plusieurs communes au voisinage de chacune des villes nouvelles. De plus, chaque ensemble comprend plusieurs centaines d'enquêtés qui résident dans des contextes variés. Par exemple, les communes du voisinage des villes nouvelles se composent à la fois de centres anciens (Melun, Versailles, Chelles), de communes ayant fortement crû des années 1950 aux années 1970 (communes de l'industrie automobile de la vallée de la Seine en aval de Paris, de la vallée de l'Orge), et de communes ayant connu une croissance importante depuis les années 1970 (communes pavillonnaires périurbaines, Montgeron, Grigny, Maurepas) (Encart 3.2).

Encart 3.2 – Constitution des échantillons au sein de la grande couronne (hors villes nouvelles)

Il s'agit de spécifier l'ancrage dans les villes nouvelles au regard d'autres espaces périurbains. La situation des villes nouvelles est comparée à celle des communes de leur voisinage, d'une part, et à celles des communes du reste de la grande couronne, d'autre part. Au sein de cette dernière catégorie, ne sont conservées que les communes situées à une distance comparable de celle qui sépare Paris des villes nouvelles, au moment de traiter des proximités familiales. La sélection des communes a dû répondre à la contrainte de l'échantillonnage des communes de l'enquête. ***Les effectifs des enquêtés résidant dans chaque ensemble au moment de l'enquête sont indiqués entre parenthèses.***

Communes du voisinage des villes nouvelles (en gis clair sur la figure, 429 enquêtés)

Cergy-Pontoise (100)	**Evry Ville Nouvelle et Sénart (99)**	**Marne la Vallée (124)**	**Saint-Quentin/ Yvelines (108)**
-Auvers-sur-Oise	-Grigny	-Chelles	-Gif-sur-Yvette
-Chars	-Melun	-Couilly-Pont-aux-Dames	-Maurepas
-Maurecourt	-Mennecy	-Nanteuil-les-Meaux	-Versailles
-Mériel	-Montereau-sur-le-Jard	-Neuilly-Plaisance	
-Méry-sur-Oise	-Montgeron	-Neuilly-sur-Marne	
-Meulan	-Ste Geneviève des Bois	-La-Queue-en-Brie	
-Santeuil	-Savigny-sur-Orge	-Villenoy	
-Vaux-sur-Seine	-Villecresnes		

Communes du reste de la grande couronne (en hachures sur la carte, 565 enquêtés)

Toutes les autres communes de l'enquête situées au sein des départements périphériques de l'Ile-de-France ont été prises en compte. Ces communes sont généralement situées dans les franges de l'agglomération à plus de 40 km du centre de la capitale. Lors du calcul des distances aux personnes de l'entourage ne seront intégrées que les communes situées à une distance de Paris comparable à celle qui sépare les villes nouvelles de la capitale (20 à 40 km). On procède ainsi de sorte qu'un déplacement de 5 km entre la résidence de l'enquêté et celle d'un membre de sa famille ait la même signification du point de vue des densités urbaines à traverser. Seront alors conservées dans l'échantillon les communes représentées en hachures épaisses sur la carte : *Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Bassot, Roissy-en-France, Le Thillay, Tremblay-en-France* au nord (73); *Orgeval, Le Pecq, Poissy* à *Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Egly,Saint-Chéron*, au sud (62).

Le comparatisme développé ici se propose donc de comparer l'ancrage des habitants des villes nouvelles à celui de personnes représentant la diversité des populations présentes dans la grande couronne. Comment l'expérience des habitants des villes nouvelle se situe par rapport à celle des personnes "installées" des vieux centres ou à celle des périurbains fraîchement installés dans une commune rurale pavillonnaire éloignée de Paris ?

Toutes ces questions peuvent être traitées car l'enquête *Biographies et entourage* a collecté un échantillon suffisamment représentatif de la population des villes nouvelles des générations 1930-1950. Ces générations, enfin, méritent à elles seules une étude dans la mesure où ce sont

elles qui ont le plus contribué à la mise en place des structures sociales actuelles des villes nouvelles.

3.3. UNE APPROCHE COMPREHENSIVE COMME UN COMPLEMENT UTILE ET NECESSAIRE

Bien que disposant de nombreux indicateurs de l'ancrage qui peuvent être appliqués de façon comparative à une population représentative des résidents des villes nouvelles nés entre 1950-1970, il reste que certains traits majeurs de l'ancrage ne peuvent être analysés à l'aune des seules données de l'enquête *Biographies et entourage*. Ces dernières, de plus, ne permettent pas de restituer la dimension narrative de l'expérience essentielle pour comprendre comment se façonne un lieu (Chapitre 2). D'où l'intérêt de réaliser des entretiens semi-directifs afin de comprendre dans leurs détails les processus qui sont au cœur de l'ancrage dans ces espaces neufs.

3.3.1. Les limites du questionnaire

Au regard des objectifs de cette recherche, l'enquête *Biographies et entourage* est une source qui présente deux inconvénients majeurs. D'une part, elle ne donne pas accès à des indications sur la manière dont l'ancrage se construit au quotidien par des pratiques. D'autre part, si elle représente une collection de faits et permet d'établir des relations entre ceux-ci, cette source se révèle insuffisante pour comprendre comment les représentations, selon nous révélatrices du processus de création d'un lieu, interagissent avec les pratiques.

- **Peu d'informations sur les pratiques quotidiennes**

L'ancrage des habitants des villes nouvelles est le fruit d'une pratique quotidienne du lieu au fondement d'un attachement. Comment comprendre en effet l'établissement de la descendance sur place, la décision de déménager vers une commune voisine ou encore le projet de rester sur place sans avoir analysé les pratiques qu'ont les personnes quotidiennement du lieu qui sont autant d'occasions de cultiver des relations sociales (voisinage, commerçants, collègues, personnes partageant le même loisir)?

Si les données de l'enquête rassemblent des informations essentielles sur le contexte résidentiel, familial et professionnel de l'arrivée en ville nouvelle, sur les durées de résidence, l'implantation de la descendance et les souhaits de mobilité, elles ne donnent en revanche que très peu d'indications sur les pratiques du lieu qu'ont les enquêtés au quotidien. L'enquête ayant pour principe suivre les individus et leur entourage depuis le moment de la naissance, il aurait été difficilement envisageable de retracer l'évolution des pratiques quotidiennes de façon longitudinale.

On connaît le lieu de travail des enquêtés. Or il ne s'agit là que d'une dimension parmi d'autres des pratiques quotidiennes, certes essentielle. De plus, toutes les personnes interrogées n'exercent pas une profession au moment de l'enquête, une proportion relativement élevée

d'entre elles étant soit au chômage, soit retraitée, soit femme au foyer. A des âges plus jeunes, cette information est néanmoins très utile, une grande majorité des enquêtés exerçant une activité à l'âge de 30 ans.

En outre, l'enquêté déclare quels sont les *autres lieux fréquentés* à différentes moments de sa vie. On peut trouver de tels lieux au sein des villes nouvelles, mais ces lieux ne sont pas tous localisés de façon précise (à l'échelle communale) ou standardisée (la précision donnée varie d'un enquêté à l'autre). De surcroît, on ne sait pas si la fréquentation de cet autre lieu est régulière. Ainsi, pour une étude de l'ancrage au quotidien, cette donnée n'est pas exploitable de manière systématique.

L'enquêté est aussi amené à citer les personnes qu'il a considérées comme importantes à différentes périodes de son existence. Ces personnes sont classées selon le lien qu'elles ont avec l'enquêté : famille, amis, collègues et voisins. Aussi est-il possible de déterminer si des voisins "ont compté" pour les enquêtés. Cette donnée est particulièrement pertinente dans le cas des villes nouvelles au sujet desquelles circule un mythe pionnier accorde une importance de tout premier plan aux relations de voisinage. Toutefois, ces relations "qui comptent", bien que révélatrices d'un attachement au voisinage, sont insuffisantes pour rattacher le rôle des relations de voisinage au processus d'ancrage.

L'enquête *Biographies et entourage* ne permet donc pas d'étudier toutes les dimensions de l'ancrage. Elle n'offre en particulier qu'un éclairage très partiel des pratiques quotidiennes du lieu qu'ont les personnes.

- **Une dimension discursive absente**

Le matériau empirique que représente un questionnaire ne livre qu'une information limitée sur l'expérience vécue par les personnes. Il n'offre pas la possibilité de sortir des intentions initiales des auteurs. Si elle permet la construction et le traitement de données quantitatives, le seul recours à l'enquête *Biographies et entourage* rend problématique la compréhension du processus d'ancrage.

Pourtant, cette enquête n'est pas à proprement parler un questionnaire fermé. Elle est conçue de manière à pouvoir mener des analyses qualitatives (Lelièvre, 1999 ; Lelièvre et Vivier, 2001). D'une part, certaines questions semi-ouvertes ne suggèrent pas une suite de réponses possibles, à l'instar de celles qui concernent les rôles parentaux ou les autres lieux fréquentés (Annexe 2). Ensuite, le questionnaire consacre certaines parties à des déclarations libres de la part des enquêtés, à l'instar des *synthèses* dans lesquelles l'enquêté donne une appréciation de chaque période de son existence. Ce corpus qualitatif est à l'origine de recherches effectuées ou en cours concernant des domaines aussi variés que les rôles parentaux, les synthèses (Laborde, 2005) ou les perspectives de mobilité (Lelièvre et Bonvalet, 2005). En dépit de ce constat, les modules "qualitatifs" ont été intégrés en vue d'étudier des thématiques introduites par les auteurs de l'enquête. Il est évident qu'on ne peut, par leur intermédiaire, recueillir un discours sur l'ancrage.

Or ce discours sur l'ancrage est essentiel dans notre perspective. On l'a vu plus haut (Chapitre 2), les villes nouvelles constituent des lieux dans la mesure où elles engagent une expérience qui est narrativisée. C'est en dévoilant les mécanismes sociaux au cœur du mythe des racines, ses contradictions avec les pratiques individuelles, que l'on pourra mieux saisir le processus

d'ancrage qui prend place parmi les résidents de ces villes. Non pas que la réalité soit ici assimilée à un discours. Notre propos part d'un postulat réaliste, le discours n'ayant d'intérêt que parce qu'il renvoie à une réalité vécue (Bertaux, 1996), à l'inverse d'une position textualiste qui, dans la mouvance des travaux de Léo Strauss (1989), voit dans le discours une réalité détachée de l'expérience réelle.

3.3.2. Le recours aux entretiens

Dans cette optique, le recours à des entretiens semi-directifs sous la forme éprouvée de récits de vie (Bertaux et Bertaux-Wiame, 1988 ; Bertaux, 1996 ; Demazière et Dubar, 1997) s'avère la solution la plus prometteuse. C'est une source qui offre des potentialités heuristiques qui vont bien au-delà du complément aux analyses quantitatives ou de leur illustration. On le justifie ici avant de présenter les entretiens menés auprès de résidents des villes nouvelles.

- **Un apport essentiel pour la compréhension de l'ancrage**

La conduite d'entretiens biographiques ne vise pas seulement à pallier aux limites de l'enquête pour l'étude de l'ancrage au quotidien. Son statut est plutôt celui d'une source de connaissances originale permettant de dérouler dans toute sa complexité et dans toutes ses contradictions le processus d'ancrage.

Comme le souligne Alfred Schütz, *toute expérience de vie comporte une dimension sociale* (cité par Bertaux, 1996, p.45). Ainsi, l'expérience individuelle au cœur de l'ancrage présente une dimension sociale. La recueillir sous forme d'entretiens biographiques a pour objectif de restituer cette expérience en profondeur. C'est par cette profondeur que l'on parvient à monter en généralité (Bertaux, 1996). La personne interrogée est dépositaire d'un "savoir local" qu'elle livre au cours d'un entretien (Blanchet et Gotman, 1992 ; Kaufmann, 1996).

La forme narrative permet en effet de dénouer des processus complexes entremêlant des parcours individuels, des mécanismes locaux et sociaux. Les entretiens visent dans notre cas à dégager des dimensions sociales de l'ancrage à travers un questionnement initial portant sur les trajectoires et les pratiques des individus interrogés. La restitution des trajectoires permet d'apprécier à la fois les conditions dans lesquelles l'arrivée en ville nouvelle s'est faite et l'ancrage des personnes sur le long terme. A ce titre, elle apporte un éclairage aux résultats des analyses quantitatives effectuées sur les données de l'enquête *Biographies et entourage.* De plus, on comprendra mieux la manière dont le choix résidentiel s'est imposé aux habitants ou bien encore le processus par lequel la descendance s'est établie à proximité du domicile parental. La restitution des pratiques spatiales fournit quant à elle des éléments originaux pour l'étude de l'ancrage au quotidien. L'idée est là encore de centrer l'analyse sur les processus : évolution des relations de voisinages, de la fréquentation des associations, des commerces et des lieux de culture et de loisirs, etc. Enfin, la thématique des projets résidentiels à venir est traitée en sorte que l'on dispose de clés essentielles pour comprendre comment se négocient des ancrages multiples.

Les entretiens ont été organisés en partant de ces principes. Un guide d'entretien est réalisé en vue de poser les différentes thématiques que l'on souhaite aborder avec l'enquêté (Annexe 3).

A l'occasion du premier contact avec la personne interrogé, on présente notre recherche comme une étude concernant les habitants de sa ville nouvelle de résidence et non pas comme une étude portant sur les villes nouvelles en général. Il s'agissait d'éviter de "conditionner" la personne interrogée à un discours général sur les villes nouvelles. La portée biographique de ce travail nous conduit à débuter l'entretien en évoquant la période ayant précédé l'arrivée en ville nouvelle. A cet effet, on utilise une phrase de lancement assez ouverte ("racontez-moi dans quelles circonstances vous êtes arrivé(e) à Evry") pour éviter que l'enquêté ne se remémore directement une période difficile de son existence. On pense en particulier à l'enfance dont on a laissé à l'enquêté la liberté de parler. En effet, l'entretien étant un contrat passé entre un interviewer et un interviewé pour évoquer un aspect particulier de la vie de l'interviewé (Bertaux, 1992 ; Blanchet et Gotman, 1996), le questionner d'emblée sur son enfance peut être interprété comme une rupture de contrat et engendrer de la sorte une méfiance légitime de sa part.

Les entretiens ont été analysés conformément aux objectifs fixés. Sur chaque thème abordé, on s'est attaché à déceler des récurrences dans les discours en vue de proposer une interprétation les mécanismes sociaux que celles-ci révèlent (Demazière et Dubar, 1997). Il s'agit alors, sur un thème précis, de comparer les entretiens les uns par rapport aux autres. Comme le rappelle Daniel Bertaux (1996, p. 94), *l'analyse comparative est le véritable cœur de l'enquête ethnosociologique*. C'est par ce biais que l'on a identifié un processus de création de "nouvelle autochtonie" présenté dans le Chapitre 8. C'est aussi de cette manière qu'est né le constat, à travers l'expérience de plusieurs enquêtes, d'une convergence au cours des années 1970 entre le statut précaire du locataire et l'offre privilégiée d'accession à la propriété présente en ville nouvelle (Chapitre 5). Par ailleurs, les témoignages des enquêtés peuvent pointer certaines spécificités liées au contexte particulier d'une ville nouvelle, à l'image du marché de l'Axe de l'Horloge à Cergy (Chapitre 8).

Bien loin de ne fournir qu'une illustration aux traitements quantitatifs opérés sur l'enquête, les entretiens semi-directifs ont une portée heuristique de tout premier ordre. En faisant ressortir la diversité des modalités de l'ancrage, les mécanismes sociaux dont celui-ci est porteur, les entretiens constituent une ressource qui sera mobilisée tout au long de cette recherche.

- **Présentation du corpus et déroulement des entretiens**

Toute source de connaissance qu'ils sont, les entretiens ne constituent pas moins qu'une somme de témoignages individuels qui posent des problèmes de représentativité. Cette connaissance produite nécessite d'être représentative de l'expérience, sinon d'une population déterminée, du moins de personnes situées dans un contexte. C'est une exigence de transparence, tout comme celle qui consiste à restituer *a minima* le déroulement des entretiens.

Sur quelles bases le corpus des entretiens a-t-il été constitué? Le premier objectif consiste à interroger des personnes appartenant aux générations sur lesquelles porte l'enquête *Biographies et entourage*. De cette manière, analyse des données de l'enquête et analyse des entretiens peuvent être couplées. On aurait pu certes envisager d'interroger la descendance des personnes nées entre 1930 et 1950, mais notre priorité a été de concentrer nos efforts sur les

générations ciblées. Il faut en outre signaler qu'il est totalement illusoire de vouloir interroger une population représentative des résidents des villes nouvelles, à moins d'avoir la possibilité d'interroger plusieurs centaines de personnes. Mais la question de la représentativité n'est pas tant celle de la présence à proportions équitables de l'ensemble des populations que celui de la présence de la population dans toute sa diversité (Bertaux, 1992 ; Kaufmann, 1996). De plus, le défaut de représentativité de la population enquêtée n'est pas très dommageable dans la mesure où les données de l'enquête *Biographies et entourage* permettent de "situer" chaque personne au sein de la population des villes nouvelles.

Il a donc été nécessaire d'établir des principes de sélection pour obtenir un corpus répondant aux objectifs de la recherche. A travers les entretiens, on cherche à caractériser la diversité des expériences vécues dans les villes nouvelles. Par ailleurs, on suppose que l'ancrage n'a pas suivi le même processus selon le moment de l'installation des personnes[78]. On s'est donc efforcé de trouver des personnes arrivées en ville nouvelle à différentes dates. De plus, l'ancrage étant différent selon la situation résidentielle – qui par ailleurs est un marqueur social -, on a pris le parti de rechercher des personnes résidant à la fois dans des appartements et dans des pavillons.

Pour trouver les personnes interrogées, il a fallu concilier plusieurs contraintes. Celle qui détermine toutes les autres concerne le nombre d'entretiens autorisés par le temps et les moyens financiers disponibles. Les deux étant limités – les entretiens ont été projetés à la fin de l'année 2003) -, l'objectif fixé était de 15 entretiens. Au total, 13 entretiens ont été réalisés. Cela pose des problèmes.

Le premier, d'ordre épistémologique, renvoie la question de l'épuisement des modèles interprétatifs censé déterminer le nombre d'entretiens (Blanchet et Gotman, 1992 ; Bertaux, 1996). Il est illusoire de penser que 13 entretiens suffisent à dérouler dans leur totalité les mécanismes sociaux de l'ancrage des habitants de l'ensemble des villes nouvelles franciliennes. Par conséquent, les entretiens auront surtout une visée exploratoire, ouvrant sur des pistes de recherche à approfondir ultérieurement. Parfois, pourtant, la saturation du modèle d'interprétation a été presque atteinte (Chapitre 8).

Le second problème est d'ordre géographique. Etant donné le nombre peu élevé d'entretiens, doit-on interroger des résidents des 5 villes nouvelles franciliennes ? Des choix ont été opérés, le premier d'entre eux consistant à éliminer Sénart du champ d'étude. Cette ville nouvelle ne présentant pas de « vrai centre », la question de la constitution de bassins de vie s'y pose selon des modalités différentes. On s'est ensuite attaché à privilégier les entretiens dans deux villes nouvelles. La recherche de deux contextes urbanistiques différents – l'un étant celui de la ville nouvelle monocentrique (Cergy ou Evry), l'autre étant celui de la ville nouvelle polycentrique (Marne-la-Vallée ou Saint-Quentin) – et la présence d'informateurs nous a conduit à choisir Evry et le Val Maubuée (Marne-la-Vallée) où respectivement 4 et 5 personnes ont été interrogées. A chaque fois, on trouve plus de trois personnes partageant l'expérience d'un même lieu. Afin de dégager les processus qui tiennent de la spécificité du site choisi de ceux qui sont généralisables au type de ville nouvelle en question, on a interrogé 2 personnes à la fois à Cergy et à Saint-Quentin.

Les informateurs, des relations professionnelles résidant ou ayant travaillé en ville nouvelle, ont transmis les coordonnées d'une ou de plusieurs personnes de leurs connaissances, voisins

[78] Il est évident que l'ancrage a suivi des modalités différentes entre les années 1970 où "tout restait à faire" et les années 1990 où le tissu social est déjà bien constitué

ou collègues. Souvent, il s'agissait de personnes fortement pourvues en capital culturel peu représentatives de la population des villes nouvelles de ces générations. Il s'agissait en particulier de personnes présentes depuis longtemps dans la ville nouvelle et très intégrées à la vie sociale locale, à l'image de Nadine, urbaniste à Evry, de Laurent, élu de Cergy, ou d'Hélène, « pionnière » de Noisiel (Annexe 3). Afin de ne pas avoir une vision trop déformée de l'expérience des habitants des villes nouvelles, on a demandé à ces personnes de nous mettre en contact avec d'autres personnes moins impliquées dans la vie locale. Au total, les individus interrogés ont des profils diversifiés, avec une dominante de personnes implantées depuis 20 ans ou plus, âgées de moins de 60 ans et propriétaires d'un pavillon (Tableau 3.2), ce qui somme toute correspond au profil majoritaire de ces générations. Un aperçu des professions exercées par les enquêtés suggère qu'ils sont représentatifs de la population des villes nouvelles de ces générations.

Néanmoins, les profils sont assez diversifiés. Loin d'être exclusivement l'expérience de « pionniers » engagés depuis plusieurs décennies dans la vie locale, les expériences recueillies sont assez diverses pour offrir une vision élargie de l'ancrage des habitants des ville nouvelles. On déplore toutefois l'absence de personnes appartenant à une minorité ethnique, à l'exception de Jean, de parents malgaches. Les entretiens ont été anonymisés en changeant les prénoms, les lieux d'origines et lieux de résidence précédents, les professions, certains lieux et associations fréquentés, certaines activités pratiquées, en sorte que les enquêtés ne puissent être reconnus sans pour autant que la restitution de leur expérience soit altérée. Ces modifications ont pu être réalisées grâce à une connaissance de chaque terrain.

Tableau 3.2 – Profil des personnes interrogées

Nombre d'entretiens	**13**		
Ville nouvelle de résidence		**Année de naissance**	
Marne-la-Vallée	5	Avant 1940	2
Evry	4	1940-1945	1
Saint-Quentin	2	1940-1950	7
Cergy	2	1951-1953	3
Année d'arrivée		**Situation résidentielle**	
Avant 1980	4	Proprio. Indiv.	8
1980-1985	4	Proprio. Coll.	3
1985-1990	1	Locat. lnd.	1
Après 1990	4	Locat. Coll.	1

Les entretiens, enregistrés par magnétophone et retranscrits, ont le plus souvent duré entre 1h30 et 2h00, toujours plus de 1h00. Une exception, l'entretien avec Renée qui a été interrompu au bout 30 minutes par un impératif familial inopiné. On l'a rappelée à deux reprises afin d'obtenir des informations complémentaires. La plupart du temps, on a été reçu dans le lieu de résidence ou le lieu de travail des enquêtés.

L'accueil a été généralement chaleureux, les personnes ayant indéniablement été mises en confiance par nos contacts. En ce qui nous concerne, on s'est efforcé d'attirer la sympathie des enquêtés en nous présentant comme un étudiant chargé de réaliser un mémoire sur leur ville nouvelle et non pas avec l'étiquette Ined, Université Paris 1ou UMR Géographie-cités. Néanmoins, il a fallu montrer « patte blanche » auprès de deux personnes en affichant nos appartenances institutionnelles. Très vite, on s'est aperçu que notre accent méridional suscitait

une curiosité bienveillante[79] chez les personnes interrogées, prétexte à une discussion qui a contribué à libérer leur parole[80]. On peut dire qu'à l'exception de Jean, resté sur ses gardes tout au long de l'entretien, les enquêtés ont parlé sans retenue notable.

Tout compte fait, si les 13 entretiens réalisés dans des contextes assez variés ne permettent pas de dresser un panorama exhaustif du processus d'ancrage des résidents des villes nouvelles, ils constituent un matériau suffisamment riche pour poser des jalons balisant les possibilités offertes à ces personnes.

Ces entretiens s'imposent d'ailleurs d'eux-mêmes non seulement comme une solution pour dépasser les limites du questionnaire de l'enquête *Biographies et entourage*, mais aussi comme une source de connaissance originale susceptible de fournir à partir d'un récit des éléments de compréhension de l'ancrage des personnes. Car le temps de la narration permet d'identifier de manière fine des processus sociaux qui entremêlent des dimensions de natures différentes.

[79] à quoi s'ajoute notre âge, souvent proche de celui des enfants des personnes interrogées.

[80] On nous a souvent demandé d'où vient notre accent, ce qui a permis d'ouvrir une discussion non sans rapport avec le motif de l'entretien : « Oh, je connais bien le coin, j'y suis allée en vacances l'année dernière. » ; « c'est drôle, j'ai passé mon enfance à Toulouse » ; « Je connais bien le sud, vous savez, mon grand-père était tonnelier dans l'Hérault ».

CONCLUSION

A priori, le travail qui consiste à étudier le processus d'ancrage dans les villes nouvelles n'est pas loin pas de ressembler à une tâche insurmontable. En effet, l'ancrage recouvre un ensemble de dimensions qui exigent de déployer de façon détaillée les trajectoires individuelles. Grâce à l'enquête *Biographies et entourage*, on parvient cependant à surmonter la plupart des difficultés.

Cette enquête dont l'objectif est de recueillir les trajectoires résidentielles, professionnelles et matrimoniales de près de 3 000 Franciliens constitue un matériau empirique qui, dans sa conception même, intègre la problématique de l'ancrage. Ainsi, l'essentiel des thématiques proposées à la fin du chapitre précédent pourront être traitées. Elles pourront d'autant mieux l'être que cette source se compose d'un échantillon représentatif des résidents des villes nouvelles des générations 1930-1950, celles précisément ciblées par le projet des villes nouvelles. De plus, l'enquête *Biographies et entourage* permet de replacer l'ancrage des résidents des villes nouvelles dans le processus de périurbanisation de l'agglomération parisienne, en offrant la possibilité d'une étude comparative au sein de la grande couronne.

Cela étant, l'enquête présente certaines lacunes qui seront comblées grâce à 13 entretiens semi-directifs effectués principalement à Evry et au Val Maubuée. Or la portée heuristique de ces entretiens ne se limite pas à cette dimension. Ces entretiens éclairent non seulement certaines analyses quantitatives reposant sur les données de l'enquête *Biographies et entourage*, mais aussi le processus par lequel les formes narrativisées de l'expérience, révélatrices de pratiques, contribuent à façonner les villes nouvelles comme des lieux.

Conclusion de la première partie

Ce travail de recherche se donne pour objectif de retracer l'expérience des résidents des villes nouvelles en prenant appui sur le concept d'ancrage. Cette expérience comporte des dimensions spécifiques au regard des types d'espaces urbains que constituent les villes nouvelles franciliennes.

Conçues sur le papier en rupture avec l'horizon des cités-dortoirs – qu'elles aient pris la forme de lotissements pavillonnaires ou de grands ensembles d'immeubles d'habitation – ayant marqué l'urbanisation de l'agglomération parisienne durant la première partie du 20^{e} siècle, les villes nouvelles ont été dessinées comme de "vraies villes". Pour ce faire, elles sont dotées d'équipements centraux. Or les villes nouvelles ont aussi répondu à des objectifs d'aménagement visant à limiter l'expansion spatiale de l'agglomération parisienne. Pour résoudre cette contradiction apparente, les concepteurs des villes nouvelles ont invoqué le principe de "liberté de choix" offerte aux habitants : choix de fréquenter le cœur de Paris ou le centre de la ville nouvelle. Aujourd'hui en voie d'achèvement, les villes nouvelles font figure d'espaces pionniers au sein de l'agglomération parisienne. Gonflée par une arrivée massive de migrants jusqu'aux années 1990, la population des villes nouvelles a connue une expérience originale que le seul mythe pionnier ne peut restituer.

Pour appréhender cette expérience dans son tout déroulement, la mise en évidence d'un mythe des racines qui subsume le mythe pionnier a constitué une étape importante de notre réflexion. Un discours tournant autour du mot racines et des ses substantifs caractérise l'expérience des habitants des villes nouvelles et dévoile de la sorte les aspects principaux que l'on cherche à restituer : éloignement initial aux lieux d'origine engendrant des solidarités entre nouveaux habitants et établissement dans le long terme qui serait confirmé par l'étude des mobilités et le maintien supposé sur place de la descendance. Pour autant, à ne voir dans ces processus qu'un signe d'*enracinement*, on court le risque d'un finalisme inopérant pour décrire la complexité de cette expérience. Dans cette optique, on propose le concept d'ancrage, défini comme l'expérience que fait un individu d'un lieu au regard des autres lieux que celui-ci fréquente. L'ancrage est ainsi assimilé à un processus qui n'envisage pas de manière isolée le rapport entre les personnes et les lieux. On le conçoit alors à travers différentes temporalités qui structurent cette recherche : les ancrages passés (origines) et l'arrivée en ville nouvelle, le long terme des parcours résidentiels et familiaux qui animent la mémoire collective locale, le quotidien et le projet qui sont l'occasion de cerner de manière fine les mécanismes sociaux de l'ancrage. C'est à cette condition que l'on sera en mesure de rendre compte dans toute leur complexité des territorialités humaines contemporaines.

Or voilà un projet ambitieux qui exige la connaissance des biographies individuelles. L'enquête *Biographies et entourage* offre non seulement l'opportunité de disposer d'un telle information, mais aussi de mener une étude comparative au sein de la grande couronne francilienne. Ainsi, l'ancrage des habitants des villes nouvelles sera analysé au regard de l'ancrage des autres résidents de la grande couronne. De plus, l'enquête porte sur les générations nées entre 1930-1950 qui ont "fait" les villes nouvelles. Parallèlement, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'habitants des villes nouvelles. Ils ne visent

pas uniquement à pallier l'absence de données concernant les dimensions quotidiennes de l'ancrage, ils permettent également de restituer sa dimension narrative.

DEUXIEME PARTIE

DES ORIGINES A L'INSTALLATION EN VILLE NOUVELLE OU LA FONDATION PARTICULIERE D'UN ANCRAGE

Un habitat diversifié. Le "haut" de Noisiel.

Introduction de la deuxième partie

Les conditions initiales de l'ancrage requièrent une analyse fine car elles sont déterminantes pour l'ancrage à venir. Ceci est d'autant plus important que les villes nouvelles sont peuplées par des personnes "arrivées d'ailleurs", autrement dit, par des personnes qui ne sont pas originaires de ces villes. On a déjà relevé le "déracinement" initial supposé, au cœur de la construction du mythe des racines. Or les origines des résidents des villes nouvelles ont rarement fait l'objet d'une recherche, tant il est supposé que ces origines sont lointaines.

Pourtant, elles mériteraient une étude pour elles-mêmes car les villes nouvelles, loin d'être des villes isolées, font partie intégrante de l'agglomération parisienne (Chapitre 4). Ainsi des personnes peuvent s'être installées dans les villes nouvelles tout en étant originaires d'une commune proche. Ce constat amène plusieurs réflexions. D'une part, il paraît difficile de ramener un individu à une origine géographique bien déterminée. Trop souvent, l'origine correspond bien plus à l'affectation du chercheur qui travaille en fonction des données à sa disposition qu'à une donnée objective dénuée de toute ambiguïté. Cette remarque nous incite à une conception plurielle de l'origine géographique que l'on souhaite développer à partir d'indicateurs adéquats.

D'autre part, on cherche à mesurer à quel éloignement aux lieux d'origines a correspondu l'installation dans une ville nouvelle. De cette façon, l'ancrage dans les villes nouvelles est appréhendé à partir d'un passé. Or les lieux d'origine ne sont pas nécessairement des lieux du passé. Ils peuvent en effet être fréquentés au présent, ce qu'il importe d'analyser dans la mesure où une fréquentation régulière d'un lieu d'origine peut induire des choix résidentiels à venir.

L'ancrage présente plusieurs dimensions temporelles et, parmi celles-ci, il en est une qui retient particulièrement l'attention, à savoir, le moment de l'arrivée dans les villes nouvelles (Chapitre 5). C'est en connaissant dans quelles situations résidentielles, professionnelles et familiales les personnes sont arrivées en ville nouvelle que l'on peut mieux saisir le rôle de ces villes en matière de logement dans l'histoire récente de l'Île-de-France. Ces conditions initiales sont selon nous essentielles pour des raisons évidentes : selon la situation que l'on connaît au moment d'emménager dans un lieu, la propension à s'y attacher sera différente. A ce titre, il s'agit de se demander si le rôle des villes nouvelles a dépassé la seule offre avantageuse de logements en accession aidée à la propriété. Si tel n'est pas le cas, l'installation en ville nouvelle ne présente-t-elle des signes de "durabilité" qui ne seraient pas observés chez les personnes investissant d'autres parties de la grande couronne. Là encore, l'analyse ne peut se prévaloir d'un seul critère. L'approche adoptée consiste à caractériser l'arrivée en ville nouvelle, non seulement à partir des conditions de logement, mais aussi à partir des situations familiales et professionnelles.

En somme, cette partie vise à caractériser les débuts de l'ancrage dans les villes nouvelles, d'une part en mettant au jour des précédents identifiés par des origines sur place, d'autre part en analysant les conditions de l'arrivée.

Chapitre 4 - "Déracinement" et distance aux lieux d'origine : un rapport complexe

INTRODUCTION

La notion d'ancrage nous évite d'envisager l'expérience que font les individus d'un lieu, les villes nouvelles, indépendamment de l'expérience qu'ils font d'autres lieux. L'ancrage dans une ville nouvelle s'inscrit ainsi pour un individu dans un ensemble d'ancrages, au sein desquels les lieux d'origine jouent un rôle primordial (Ramos, 2005). Cependant, qu'entend-on par lieu d'origine ?

Des origines ancestrales qui définiraient l'identité d'une personne ou des lieux fréquentés durant l'enfance ? Anne Gotman (1999) opère une distinction fondamentale entre espace de référence et espace fondateur qui éclaircit la question des origines géographiques des personnes. Le premier est lié aux lieux de naissance des ancêtres et le second correspond aux lieux de l'enfance. Du point de vue de l'expérience des personnes, c'est l'espace fondateur qui nous intéresse ici. Il s'agit d'apprécier dans ce chapitre la différence entre "là d'où l'on vient" et "là où l'on réside". Les habitants des villes nouvelles souvent décrits comme des *déracinés* vivent-ils plus fréquemment que les autres habitants de la grande couronne à distance de leurs lieux d'origine ? Ce chapitre se propose de traiter ces questions. Il vise à mieux comprendre dans quelle mesure les villes nouvelles ont constitué un nouveau lieu de vie pour leurs habitants. A partir de l'analyse d'entretiens, enfin, on essaie de comprendre la relation entre l'éloignement aux lieux d'origine et la découverte d'un nouvel environnement.

Cela posé, il est nécessaire, dans une première section, de procéder à un passage en revue de différentes mesures de l'origine géographique des personnes. Partant d'une telle discussion, la question de la fréquentation qu'ont les individus au présent de leurs lieux d'origine sera soulevée. C'est aussi l'occasion de poser les fondements pour une étude ultérieure de la relation entre l'ancrage résidentiel des habitants des villes nouvelles et leur ancrage sur d'autres lieux qu'ils fréquentent.

4.1. DES MESURES DE L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

4.1.1. Les lieux d'origine

Les générations 1930-1950 ont connu durant leur enfance une mobilité importante (Merlin, Hérin, Nadot, 1971). Qu'il s'agisse de la poursuite de l'exode rural et de l'immigration, d'événements historiques de premier ordre engendrant des mouvements de population (débâcle de 1940, décolonisation), de nombreux facteurs concourent à faire du lieu de naissance une localisation géographique approximative de l'enfance des personnes. Afin d'identifier des lieux susceptibles de résumer l'expérience connue par les enquêtés durant leur enfance ainsi que la permanence de ces lieux dans le présent, notre attention se porte vers deux directions. On définit, d'une part, un lieu d'ancrage de l'enfance. On recherche, d'autre part, la permanence de ce lieu dans le présent des individus à travers la localisation résidentielle des ascendants des enquêtés. Dans cette partie méthodologique, les enquêtés des villes nouvelles ne sont pas distingués des autres enquêtés des départements de la grande couronne.

- **Le choix d'un lieu de l'enfance**

Recherchons dans un premier temps s'il existe un âge à partir duquel on peut mettre au jour une certaine stabilité résidentielle. En raison des nombreuses vicissitudes historiques que la France a connues de 1930 à 1970, les enquêtés ont été préalablement divisés en deux sous-échantillons : les générations 1930-1940 et les générations 1941-1950. Les plus âgés ont pu connaître la débâcle et, lors de la décolonisation, étaient déjà adolescents ou jeunes adultes. En outre, seules les étapes résidentielles débutant avant l'âge de 16 ans, âge à partir duquel commencent véritablement les premières décohabitations, on été prises en compte.

Tableau 4.1 – Répartition du nombre de déménagements effectués entre les âges de 1 an et de 15 ans selon les générations des enquêtés (%)

		Générations 1930-1940 (N=525 enquêtés)	Générations 1941-1950 (N=805 enquêtés)
Nombre de déménagements effectués avant l'âge de 16 ans	0	23	24
	1	27	33
	2	20	22
	>2	30	21
	Total	*100*	*100*
Nombre d'enquêtés		525	805

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

On vérifie tout d'abord que seule une minorité des enquêtés de la grande couronne n'a pas connu de déménagement durant l'enfance (Tableau 4.1). Les enquêtés les plus âgés ont plus fréquemment connu des étapes résidentielles nombreuses (au moins 3 déménagements) que les enquêtés nés après le 1er janvier 1941. Aussi, le premier logement occupé ne constitue l'unique résidence de l'enfance que pour moins d'un quart des enquêtés.

En moyenne, les enquêtés nés avant 1941 ont déménagé 1,8 fois jusqu'à l'âge de 16 ans, et, ceux nés à partir de 1941, 1,6 fois (Figure 4.1). Ceci confirme une tendance à une plus grande mobilité résidentielle des enfants nés durant la décennie 1930. Comment se répartissent les déménagements selon l'âge ? On note que, quelles que soient les générations, les changements de résidence se sont répartis, pendant l'enfance, de manière uniforme. Il paraît donc difficile de fixer un âge à partir duquel les enquêtés ont été globalement moins mobiles.

Figure 4.1 – Nombre moyen cumulé de déménagements avant l'âge de 16 ans selon les générations d'enquêtés

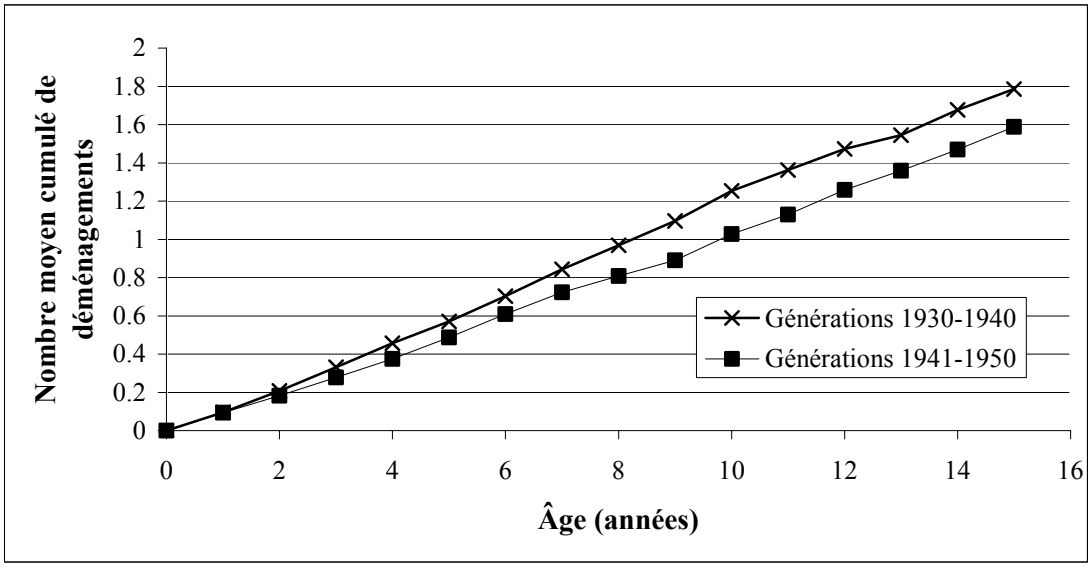

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Par conséquent, pour isoler un lieu privilégié de l'enfance, on peut opter pour deux solutions. Soit le lieu de l'enfance est défini de manière spécifique pour chaque enquêté comme le lieu dans lequel ce dernier a passé le plus de temps. Soit ce lieu est défini de manière univoque pour l'ensemble des enquêtés, auquel cas le choix de ce lieu ne pourra pas reposer sur un critère de stabilité résidentielle. La question sous-jacente est finalement : le lieu de l'enfance le plus important est-il celui où l'on a passé le plus de temps ? C'est une question de perspective. Celle de l'ancrage nous incite à retenir de préférence les lieux les plus tardifs de l'enfance. Trois raisons justifient ce point de vue. Tout d'abord, les lieux de l'adolescence sont le siège d'une expérience plus riche que celle de l'enfance en termes de facultés de déplacement et de constitution de relations sociales – c'est une période plus propice à la rencontre d'un conjoint et/ou d'amis avec lesquels on entretiendra une relation durable. Ensuite, le *déracinement* qu'aurait constitué l'arrivée en ville nouvelle n'a pas la même signification si l'on prend pour référence le lieu de naissance ou un lieu de résidence de l'adolescence[81]. Enfin, une personne a plus de chances de fréquenter un lieu où elle résidait quand elle était adolescente que son propre lieu de naissance (si les deux sont différents) dans la mesure où des membres de la famille, en particulier des ascendants, résident plus probablement dans le premier lieu, ce que l'on vérifiera plus loin.

[81] Prenons l'exemple d'un enfant né en Algérie en 1948 et arrivé à Evry en 1958. Supposons que cette personne y demeure encore aujourd'hui. Le *déracinement* de cet habitant d'Evry prend deux formes tout à fait différentes si on l'estime par rapport au lieu de naissance ou par rapport au lieu de résidence à l'âge de 15 ans.

Tableau 4.2 – Répartition du lieu de résidence à l'âge de 15 ans selon le lieu de résidence au moment de la naissance[82] (%)

		Lieu de résidence à l'âge de 15 ans					
		Paris et petite couronne	Grande couronne	Autre région métropolitaine	Hors France métropolitaine	Données manquantes	*Total*
Lieu de résidence au moment de la naissance	Paris et petite couronne	82	13	5	0	0	*100*
	Grande couronne	6	86	7	1	0	*100*
	Autre région métrop.	12	8	78	1	1	*100*
	Hors France métrop.	7	5	8	79	1	*100*
	Données manquantes	42	4	33	4	17	*100*
	Effectifs	363	287	450	216	14	**1330**

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Notre choix s'est donc porté sur le lieu de résidence à l'âge de 15 ans comme lieu d'ancrage de l'enfance, ce lieu étant entendu comme le lieu le plus tardif de l'enfance avant que ne prennent place les premières décohabitations. Les changements de localisation résidentielle depuis la naissance sont assez peu fréquents (Tableau 4.2). Ils concernent en moyenne un enquêté sur cinq, lorsqu'on s'en tient aux localisations sommaires Paris et petite couronne, grande couronne, autres régions métropolitaines, hors France métropolitaine. Les enquêtés étaient peu fréquemment présents dès l'âge de 15 ans dans la grande couronne (287 sur un total de 1330 enquêtés, soit 22 % des habitants de la grande couronne). Ainsi, plus de 3 enquêtés sur 4 résident dans la grande couronne au moment de l'enquête alors qu'ils n'y résidaient pas lorsqu'ils étaient âgés de 15 ans. A titre de comparaison, respectivement 44 % et 39 % des enquêtés de la petite couronne et de Paris résidaient à cet âge dans l'ensemble Paris – petite couronne. La grande couronne apparaît donc, pour une majorité des Franciliens des générations 1930-1950, comme un environnement qu'ils n'ont pas connu durant leur enfance. Cette dernière s'est plus souvent déroulée dans Paris et la petite couronne, et, plus encore, hors de l'Île-de-France. Les résultats ne différant pas significativement selon les générations, on peut affirmer que ces générations ne sont pas celles des *autochtones* du périurbain francilien. La création d'*autochtonie* a plutôt été le fait de leurs descendants. Une enquête longitudinale a en effet montré qu'en 1990, dans la grande couronne, la moitié des 20-26 ans sont nés et ont été élevés dans la grande couronne (Mangeney, 1998).

Une proportion notable d'enquêtés qui vivaient au moment de leur naissance à Paris ou dans la petite couronne se retrouvent, par ailleurs, dans la grande couronne à l'âge de 15 ans. On peut voir là le signe d'une amorce du processus de périurbanisation de l'agglomération parisienne (Bonvalet, Maison, 1996).

Ces premiers résultats nous invitent à relativiser le discours sur le *déracinement* des habitants des villes nouvelles. Si ce dernier est entendu comme un éloignement aux lieux d'origine, cette situation semble caractériser une proportion majeure des périurbains franciliens de ces générations. On s'attache à vérifier plus loin les hypothèses suivantes :

1) cet éloignement aux lieux d'origine est plus généralisé dans les villes nouvelles

[82] Il existe quelques différences entre le lieu de naissance et le lieu de résidence au moment de la naissance, les mères ayant pu accoucher exceptionnellement à distance de leur lieu de résidence.

2) le discours sur le *déracinement* doit être aussi compris comme un changement d'environnement.

- **Les lieux de résidence des parents**

Le discours sur les racines renvoie également aux origines familiales, en particulier à celles des ascendants. La localisation des parents définit donc un autre indicateur de l'origine géographique des personnes. Or on sait, d'après les données de l'enquête, où résident les parents en vie au moment de l'enquête et où résidaient les parents morts, au moment de leur décès. Un peu plus de la moitié des enquêtés résidant dans la grande couronne ont perdu, au moment de l'enquête, leurs deux parents (51,4 %) alors que les deux parents de seulement un enquêté sur six (15,0 %) demeurent en vie. Le tiers restant se compose très majoritairement d'enquêtés dont seule la mère est vivante (27,8 %), très peu n'ayant que leur père (5,8 %). On se propose de vérifier dans quelle mesure la dernière localisation des parents peut être rattachée à un lieu de l'enfance des personnes. En conservant les mêmes localisations que pour les lieux de l'enfance, l'existence d'une relation entre la localisation résidentielle des enquêtés lorsque ceux-ci avaient 15 ans et celle de leurs parents, soit au moment de l'enquête, soit au moment de leur décès, peut être établie (Tableau 4.3).

Tableau 4.3 – Rapport entre le lieu de résidence des enquêtés à l'âge de 15 ans et le dernier lieu de résidence de leurs parents (effectifs)

		Localisation résidentielle des mères vivantes au moment de l'enquête						**Localisation résidentielle des pères vivants au moment de l'enquête**					
		Paris p. c.	Gr. c.	Autre rég. métrop.	Hors Fr. métrop.	Don. manq.	*Tot.*	Paris p. c.	Gr. c.	Autre rég. métrop.	Hors Fr. métrop.	Don. manq.	*Tot.*
Lieu de résidence à l'âge de 15 ans	Paris et petite c.	53	39	49	2	9	*152*	21	11	29	1	17	*79*
	Grande couronne	2	97	21	0	2	*122*	0	37	15	0	6	*58*
	Autre région métrop.	2	9	186	2	11	*210*	1	3	87	2	15	*108*
	Hors Fr. métrop.	2	5	10	60	0	*77*	0	2	6	22	0	*30*
	Données manq.	1	2	5	0	1	*9*	0	0	1	0	1	*2*
	Total	*48*	*148*	*252*	*56*	*22*	***570***	*19*	*53*	*132*	*25*	*39*	***277***
		Localisation résidentielle des mères décédées au moment de leur décès						**Localisation résidentielle des pères décédés au moment de leur décès**					
		Paris p. c.	Gr. c.	Autre rég. métrop.	Hors Fr. métrop.	Don. manq.	Tot.	Paris p. c.	Gr. c.	Autre rég. métrop.	Hors Fr. métrop.	Don. manq.	Tot.
Lieu de résidence à l'âge de 15 ans	Paris et petite c.	104	60	38	3	6	*211*	131	75	64	4	10	*284*
	Grande couronne	5	146	13	1	0	*165*	6	190	26	4	3	*229*
	Autre région métrop.	10	44	179	0	5	*239*	9	44	275	4	9	*341*
	Hors Fr. métrop.	8	23	11	95	2	*139*	12	42	11	119	2	*186*
	Données manq.	0	0	4	0	2	*6*	1	3	6	0	3	*13*
	Total	*118*	*272*	*232*	*88*	*13*	***760***	*140*	*352*	*359*	*113*	*26*	***1053***

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Les valeurs sont grisées lorsqu'il existe une correspondance entre le dernier lieu de résidence du parent et celui ou résidait l'enquêté lorsqu'il avait 15 ans. Sept mères sur dix vivaient[83], au moment de leur décès, dans le même le même lieu que celui du domicile de l'enquêté l'année de ses 15 ans. Cette proportion est tout à fait équivalente pour les pères qui sont décédés. Elle l'est aussi pour les mères encore en vie, en prenant en compte leur lieu actuel de résidence. En revanche, les pères en vie ne sont que 60 % à résider dans le lieu de l'enfance de l'enquêté. Cette différence s'explique pour une part presque exclusive par un divorce survenu entre les parents. Les pères en vie, plus jeunes, sont plus nombreux à avoir divorcé, et, ce divorce s'est plus fréquemment accompagné d'une mobilité résidentielle à grande distance (en particulier de l'Île-de-France vers la province où l'étranger, migration qui a souvent correspondu à un retour vers le lieu d'origine).

Ainsi, une relation intense existe entre le lieu de résidence des enquêtés lorsqu'ils avaient 15 ans et le dernier lieu de résidence de leurs parents. Le lieu de résidence des parents est par conséquent un bon estimateur du lieu de l'enfance des enquêtés. En outre, on note, entre la résidence la plus récente des parents et celle des enquêtés, une plus grande proximité au moment où ces derniers ont 15 ans qu'au moment de leur naissance (Figure 4.2). Ici, la contrainte de proximité est plus restrictive, l'appariement entre les lieux ne se faisant que lorsqu'ils sont situés dans un même département. Toutefois, la proportion de parents résidant à proximité du lieu de l'enfance des enquêtés demeure élevée, ce qui confirme que la mobilité spatiale des parents, et plus particulièrement des mères, a été faible depuis que l'enquêté a 15 ans. Le lieu de résidence aux 15 ans des enquêtés est en définitive un lieu de l'enfance susceptible d'être plus fréquenté que le lieu de naissance – si les deux ne sont pas les mêmes – dans la mesure où des parents y demeurent encore ou y demeuraient au moment de leur décès.

Figure 4.2 – Part des parents dont la résidence la plus récente se situe dans le même département[84] que celui où résidait l'enquêté au moment de sa naissance et à ses 15 ans (%)

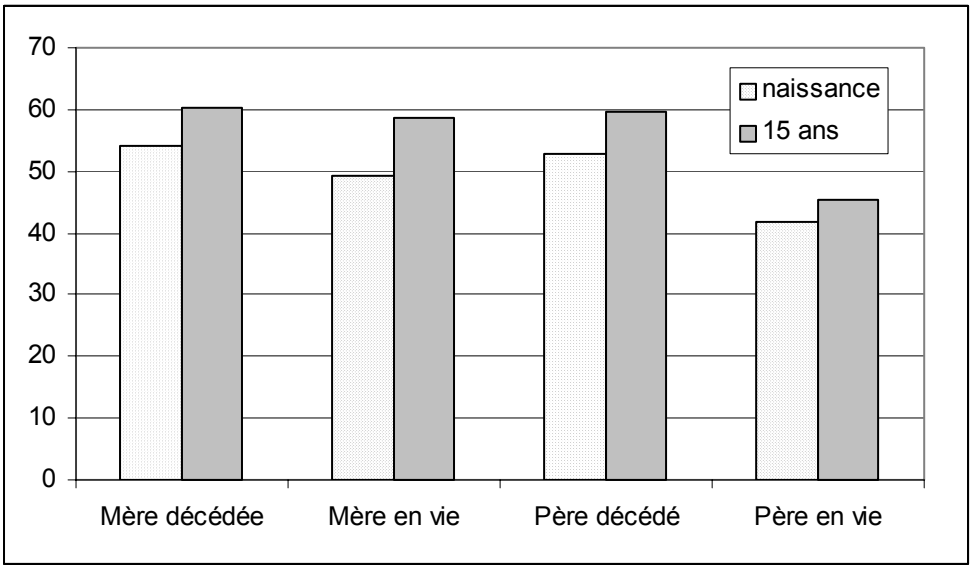

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

[83] Sur un total de 760 mères décédées, 104+146+179+95=524 mères résidaient au moment de leur décès "là" où l'enquêté résidait au moment de ses 15 ans.

[84] Dans le même Etat, le même département ou territoire d'outre-mer pour les parents ne résidant pas en France métropolitaine.

- **Lieux de l'enfance, lieux du présent?**

Plus de la moitié des personnes ayant perdu leurs parents au moment de l'enquête, l'existence d'une proximité importante entre lieu de la dernière résidence des parents et lieu de l'enfance des enquêtés n'engendre pas nécessairement une fréquentation de ce dernier. Les données nous permettent d'estimer cette fréquentation par l'intermédiaire du lieu de résidence des frères et sœurs, plus fréquemment en vie au moment de l'enquête. On dispose de plus d'une information concernant la fréquentation des personnes de l'entourage. Il nous est impossible de déterminer si cette fréquentation – le questionnaire la définit comme une "fréquence des contacts" – se traduit par des visites effectivement rendues. Cela étant, cet indicateur témoigne d'une "relation" entre les enquêtés et le lieu de résidence de l'entourage. Prenons un exemple. Soit un migrant – qu'il soit provincial ou étranger – qui n'est que principalement en rapport téléphonique avec ses parents. Le contact qu'il a avec ces derniers permet de "prendre des nouvelles du pays", ce qui reste le signe d'un ancrage.

On dispose en revanche d'autres lieux où l'on est certain que l'enquêté se rend. Il s'agit des résidences secondaires et des lieux "où il se rend régulièrement", par exemple un lieu de vacances (camping, hôtel ou résidence d'un proche).

Les localisations de l'entourage étant très bien définies, on sait si un frère ou une sœur réside dans le même département que celui dans lequel résidait l'enquêté l'année de ses 15 ans – le même Dom, Tom ou Etat si l'enquêté n'est pas originaire de la France métropolitaine. On considère que l'enquêté reste en relation avec le lieu de l'enfance à partir moment où celui-ci a des contacts avec la famille sur place au moins plusieurs fois par an, fréquence qui, selon nous, définit une relation régulière et entretenue. En ce qui concerne les autres lieux fréquentés, le questionnaire fait référence au département. Néanmoins, certains enquêtés ne donnant l'information qu'à l'échelle régionale, on a défini dans ce cas les localisations par les régions administratives – ou Etats, Dom et Tom quand elles se trouvent en dehors de la France métropolitaine.

Ces restrictions apportées, on perd toute trace, au moment de l'enquêté, d'une relation avec le lieu de l'enfance – défini comme le lieu de résidence l'année des 15 ans – pour 582 habitants de la grande couronne sur un total de 1 330 (Figure 4.3). C'est une proportion non négligeable qui correspond à 44% des enquêtés. Pour les 56% restants, on trouve dans ce lieu très majoritairement au moins un membre de la parenté ou de la fratrie, puisque seulement 55 personnes font l'usage du lieu sans y déclarer un parent avec qui elles sont régulièrement en contact. Plusieurs types d'attaches au lieu de l'enfance – chaque type correspondant à l'un des trois critères de fréquentation – sont observés pour 305 personnes, soit pour plus d'un enquêté sur cinq.

Figure 4.3 – Relations actuelles de l'enquêté avec le lieu où il résidait l'année de ses 15 ans

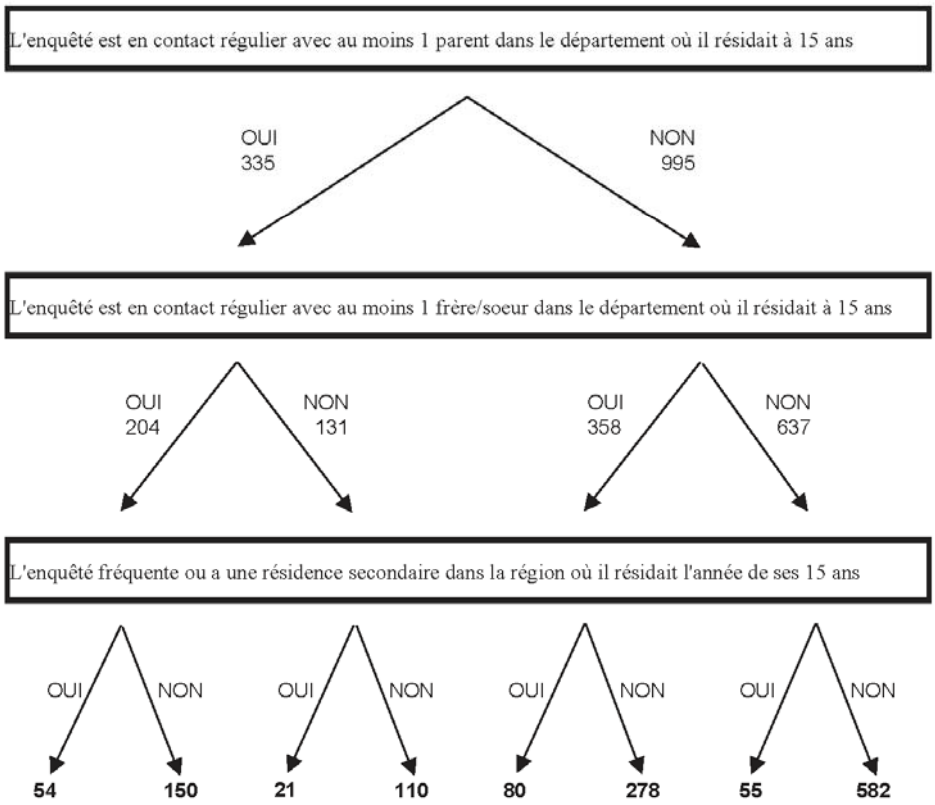

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

Cependant, la présence ou l'absence d'attaches dans le lieu de l'enfance dépend de la localisation de ce dernier (Tableau 4.4). En effet, lorsque l'enquêté est originaire du centre de l'agglomération parisienne, Paris et petite couronne, les attaches sont bien moins fréquentes que lorsque il est originaire de la grande couronne elle-même, ou encore, que lorsqu'il n'est pas originaire de l'Île-de-France. Par ailleurs, les enquêtés originaires de la grande couronne n'ont pas plus d'attaches dans le département de leur enfance que les personnes non originaires de l'Île-de-France, ce qui traduit très probablement une mobilité importante de la part des premiers au sein de l'Île-de-France. Cela étant, les migrants étant en moyenne plus jeunes, l'âge explique aussi les différences observées, dans la mesure où plus les enquêtés sont âgés, moins ils ont de chances d'avoir un ascendant, voire un collatéral, encore en vie. Nous n'entrerons pas plus avant dans les détails au cours de cette section dont l'objectif se restreint à définir des indicateurs de l'origine géographique des enquêtés résidant dans la grande couronne.

Tableau 4.4 – Proportion d'enquêtés ne déclarant aucune attache sur le lieu de leur enfance en fonction de la localisation de ce lieu (%)

	Localisation de la résidence à l'âge de 15 ans			
	Paris et petite couronne	Grande couronne	Autre région métropolitaine	Hors France métropolitaine
Part d'enquêtés n'ayant déclaré aucune attache dans ce lieu (%)	68,6	33,8	33,1	32,8

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne

Cette première approche des lieux d'origine a permis de constater qu'il est préférable de prendre en compte un lieu tardif de l'enfance plutôt que le lieu de résidence au moment de la naissance. On aura aussi tiré profit de la richesse des données afin d'établir dans quelle mesure ce lieu d'origine reste fréquenté au moment de l'enquête par les habitants de la grande couronne. Dans ce qui suit, le même travail est effectué pour les lieux d'origine des conjoints, bien que l'information soit moins riche les concernant.

4.1.2. Les lieux d'origine des conjoints

Pour tout individu, l'expérience d'un lieu nouveau et neuf, à l'instar d'une ville nouvelle, est tout à fait différente selon que le conjoint en est lui-même originaire ou pas. L'origine du conjoint apporte donc un supplément d'information considérable dans la compréhension de cette expérience. Pour plusieurs raisons, il est plus difficile d'appréhender l'origine des conjoints que celle des enquêtés eux-mêmes. Il est tout d'abord évident que chacun ne fonde pas un ménage pour la vie avec un unique conjoint. On peut ne jamais en avoir, déclarer en avoir un sans pour autant se mettre en ménage avec lui, ou en avoir plusieurs au cours de son existence. Aussi, tous les individus n'auront pas le même statut dans la mise au jour d'un lieu d'origine du conjoint. Une autre difficulté réside dans le fait que l'on ne dispose de la trajectoire résidentielle exhaustive des conjoints. Mais s'il est impossible de connaître le lieu de résidence du conjoint à ses 15 ans, on sait néanmoins où celui-ci est né. Par ailleurs, comme pour les enquêtés, le lieu de résidence des parents des conjoints est demandé dans le questionnaire. Enfin, l'information est de moindre qualité concernant les conjoints que celle concernant les enquêtés eux-mêmes, étant entendu que l'on a souvent une moins bonne connaissance des lieux de naissance de la famille par alliance que ceux de sa propre lignée ou fratrie.

- **Le lieu de naissance des conjoints**

Quels conjoints sélectionner : seulement les conjoints actuels des enquêtés ou ceux avec qui ils résidaient au moment de leur arrivée dans la grande couronne ? Dans ce dernier cas, quels conjoints doit-on retenir pour les enquêtés ayant toujours vécu dans la grande couronne. L'idée est de conserver la plus large information possible pour caractériser non seulement l'ancrage des personnes au moment de leur arrivée dans les villes nouvelles, mais aussi au moment de l'enquête. A cette fin, il nous a semblé plus judicieux d'intégrer dans l'étude, en plus des conjoints actuels, les conjoints décédés et les ex-conjoints que les enquêtés fréquentent régulièrement au moment de l'enquête. Cette dernière situation ne concerne

qu'une minorité des enquêtés, seulement deux sur cinq étant soit séparés, divorcés ou remariés (Figure 4.4).

Figure 4.4 – Répartition des enquêtés résidant dans la grande couronne selon leur situation matrimoniale au moment de l'enquête (effectifs)

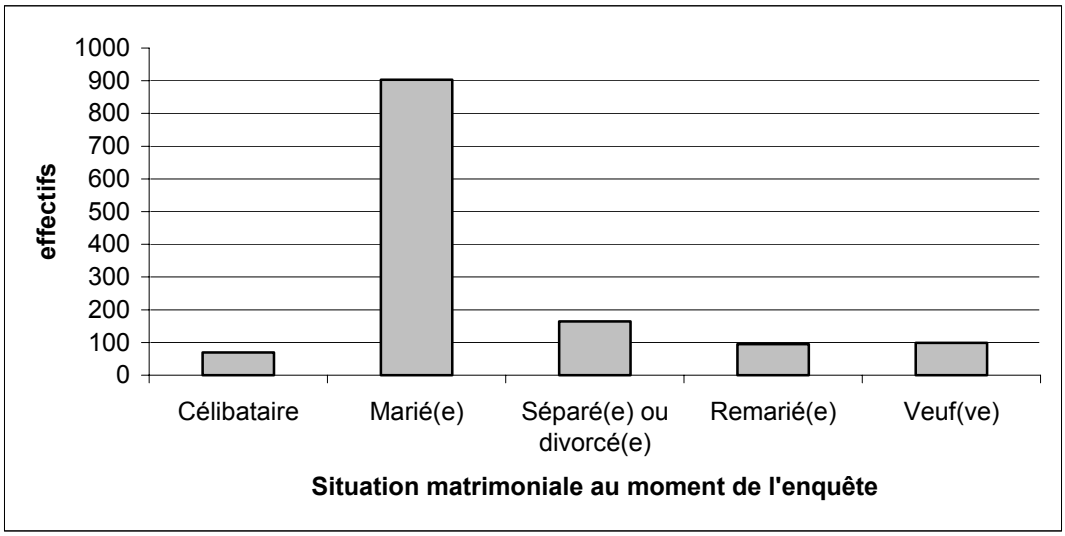

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Selon les critères retenus, on dénombre 1347 conjoints, ce qui correspond, en moyenne, à 1 conjoint par enquêté. Cependant, 97 personnes n'ont cité aucun conjoint décédé ni de conjoint en vie avec lequel elles sont en contact régulier. Un nombre équivalent d'enquêtés (100) en ont déclaré plusieurs, ce qui signifie que 84 % des enquêtés, soit 1 052 personnes ne citent qu'un seul conjoint.

Les enquêtés de la grande couronne ont, dans une proportion élevée, connu une union avec un conjoint originaire de la même région, voire du même département - 2 tiers dans un cas, 1 tiers dans l'autre (Figure 4.5). Les résultats sont proches si l'on prend pour référence la localisation résidentielle des enquêtés au moment de leur naissance. Dans ce dernier cas, toutefois, la proportion de personnes dont le conjoint ou l'ex-conjoint a la même région (ou département) d'origine est globalement inférieure, même si elle est équivalente pour les enquêtés se trouvant déjà dans la grande couronne durant leur enfance. Ceci prouve une fois encore la robustesse du lieu de résidence à l'âge de 15 ans comme indicateur de l'origine géographique des personnes.

Un tiers des enquêtés originaires de la grande couronne[85], ont donc cité un conjoint natif de leur propre département d'origine. Ce signe apparent d'autochtonie ne distingue donc qu'une minorité des habitants de la grande couronne des générations 1930-1950. Parmi les autres cas de figure, on rencontre une majorité d'enquêtés qui ne citent aucun conjoint originaire du même département (71%), voire de la même région (53%) – la différence entre ces deux proportions étant bien plus importante pour les enquêtés originaires de l'Île-de-France que pour ceux originaires d'une autre région métropolitaine. Au total, un enquêté sur cinq cite un conjoint originaire du même département (du même Etat, Dom ou Tom pour les enquêtés non originaires de la France métropolitaine) sans que ce département soit situé dans la grande

[85] ce qui représente 7% des enquêtés, toutes origines confondues, résidant dans la grande couronne au moment de l'enquête et, parmi eux, 7,7% des enquêtés qui ont cité au moins un conjoint.

couronne. A l'inverse, 89 enquêtés déclarent avoir ou avoir eu un conjoint originaire de la grande couronne alors qu'eux-mêmes ne le sont pas.

Figure 4.5 – Part d'enquêtés citant un moins un conjoint de même origine géographique selon la localisation de l'origine des enquêtés (%)

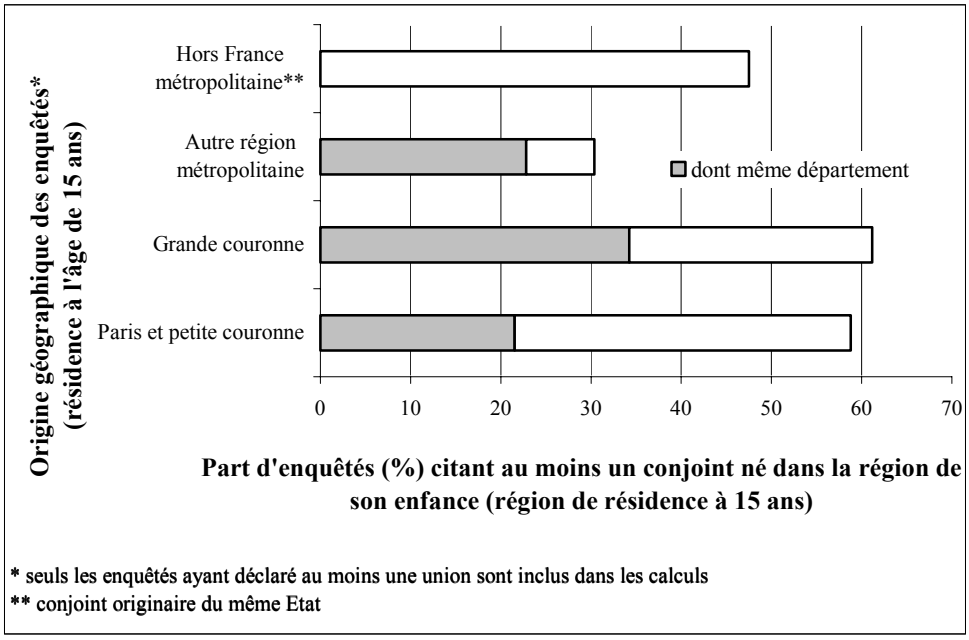

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne ayant déclaré au moins un conjoint.

Pour les enquêtés résidant dans la grande couronne, l'*homogamie géographique* (Bonvalet, 1987) – ou *endogamie* (Rosental, 1990) – est assez répandue, eu égard à la proportion importante de migrants que ces espaces ont accueilli. Cela signifie qu'une part non négligeable des migrants se sont installés dans la grande couronne après avoir connu leur conjoint dans leur département ou leur pays d'origine. Mais dans la majorité des cas, enquêtés et conjoints n'ont pas la même origine géographique, ils sont *exogames*. Dans cette configuration, la rencontre a pu se faire soit après une migration adulte vers la région parisienne, soit, pour les enquêtés franciliens d'origine, dans des lieux rassemblant des personnes aux origines diverses. Il est donc intéressant de poursuivre cette étude des origines des enquêtés et de leurs conjoints en les confrontant entre elles de manière à caractériser différentes configurations qui définissent des lieux d'ancrage à la fois présents et passés, et, au regard desquels les habitants des villes nouvelles se distingueraient.

- **Les lieux de résidence des beaux-parents**

Etant donné que nous ne disposons que du lieu de naissance du conjoint, il est important d'intégrer la dernière localisation résidentielle de ses parents dans la mesure où des conjoints ont pu naître à Paris ou dans la petite couronne tout en ayant passé leur enfance en grande couronne. On intègre ici les lieux de résidence des parents des conjoints et des ex-conjoints en poursuivant deux objectifs. Le premier est de rechercher l'existence d'une autre opportunité d'ancrage dans un lieu d'origine du conjoint qui serait situé dans la grande couronne, auquel cas l'expérience serait différente pour les enquêtés qui n'ont pas passé leur enfance dans la grande couronne. Le second est d'attester de l'existence d'une attache supplémentaire dans le lieu de l'enfance des enquêtés par l'entremise de la présence de beaux-parents sur ce lieu.

Tableau 4.5 – Proportion d'enquêtés citant au moins beau-parent dans la grande couronne au moment de l'enquête en fonction du lieu de résidence à l'âge de 15 ans

Lieu de résidence des enquêtés à l'âge de 15 ans	Proportion d'enquêtés citant au moins 1 beau-parent dans la grande couronne (%)
Paris et petite couronne (N=335)	23,7
Grande couronne (N=284)	42,9
Autre région métropolitaine (N=424)	13,3
Hors France métropolitaine (N=192)	11,1
Données manquantes (N=14)	21,4
Ensemble des enquêtés (N=1249)	*22,3*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne ayant déclaré au moins un conjoint.

Intéressons-nous tout d'abord aux attaches dans la grande couronne que constitueraient les lieux de résidence des parents des conjoints. On a considéré les derniers lieux de résidence des parents des conjoints, c'est-à-dire les lieux de résidence des vivants au moment de l'enquête ou le dernier lieu de résidence des décédés. Il importe peu que ces parents soient décédés ou non puisque l'objectif est de dévoiler ici l'existence d'attaches dans la grande couronne. La seule contrainte consiste à ne prendre en compte que les beaux-parents avec qui les enquêtés ont (ou ont eu, pour ceux qui sont décédés) des relations régulières.

Une part non négligeable des enquêtés qui résidaient dans la grande couronne à l'âge de 15 ans ont connu un conjoint dont un parent réside, ou résidait au moment de son décès, dans la grande couronne (Tableau 4.5). Bien que la grande couronne soit une catégorie peu précise, on peut affirmer qu'un dixième[86] de l'ensemble des enquêtés de la grande couronne ont des attaches à double titre au sein de la grande couronne : celle de leur propre expérience d'enfant et celle provenant de la famille d'un conjoint, ce qui est le signe d'une forte autochtonie. En outre, nombreux sont les enquêtés qui n'étaient pas présents dans la grande couronne à l'âge de 15 ans mais dont un beau-parent s'y trouve ou s'y trouvait. Pour ces 173 personnes non originaires de la grande couronne, il existe donc un point d'ancrage dans celle-ci par l'intermédiaire de la présence d'un beau-parent[87].

[86] 42,9 % des 424 enquêtés qui résidaient dans la grande couronne à l'âge de 15 ans – soit 10% de l'ensemble des enquêtés résidant dans la grande couronne – citent au moins un beau-parent résidant dans la grande couronne avec ils sont restés en relation.

[87] Même si l'existence de ce point d'ancrage n'est pas attestée au moment de l'arrivée des enquêtés dans la grande couronne, il est probable que cela fût très fréquemment le cas. En effet, constat a été fait plus haut d'une

Tableau 4.6 – Part d'enquêtés citant un beau-parent résidant au moment de l'enquête dans son département d'origine selon le nombre d'attaches présentes dans le département d'origine

Nombre de motifs différents d'attaches sur le département de résidence à l'âge de 15 ans	Part d'enquêtés dont au moins un beau-parent réside dans le département de résidence de ses 15 ans (%)
Aucun (N=582)	4,6
1 (N=443)	9,5
2 (N=251)	12,0
3 (N=54)	20,4
Ensemble (N=1330)	*8,3*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

L'investigation des lieux de résidence des parents des conjoints se poursuit par l'analyse de l'impact de ces lieux sur la fréquentation par les enquêtés du lieu de leur enfance. On a déjà pu déterminer que 582 enquêtés n'ont plus de relation avec leur lieu de résidence à l'âge de 15 ans en tenant compte des localisations 1) des pères et mères, 2) des frères et sœurs et 3) d'autres lieux fréquentés : résidences secondaires, lieux de vacances ou de week-end, etc. (Figure 4.3). Dans les deux premiers cas, la précision des localisations situées en France métropolitaine est celle du département alors que dans le dernier cas, on a retenu la région administrative. En intégrant le département de résidence des beaux-parents en vie avec lesquels l'enquêté entretient, au moment de l'enquête, une relation suivie (critère de "fréquence des contacts" au moins pluriannuelle), on vérifie que l'ancrage sur le département de l'enfance au moment de l'enquête est hiérarchisé (Tableau 4.6). En effet, plus les enquêtés disposent d'attaches diversifiées dans leur département d'origine (parent, fratrie, résidence secondaire) plus il y a de chances qu'un beau-parent y réside au moment de l'enquête. Sur les 582 personnes qui n'ont plus, d'après les données de l'enquête, d'attaches sur leur lieu d'origine, 555 – soit 42 % du total des enquêtés de la grande couronne – ne déclarent y avoir aucun beau-parent.

On se demande, dans une dernière étape, si, en particulier parmi ces 555 personnes, certaines ne possèdent pas d'attache sur la région d'origine de leur conjoint. Ainsi, les personnes ne disposant d'aucune attache sur un lieu d'origine – le leur, ou celui de leur conjoint, si les deux diffèrent - seront identifiées. Pour ce faire, les conjoints des enquêtés au moment de l'enquête ont été sélectionnés. L'indicateur "département de naissance du conjoint" étant d'une fiabilité incertaine pour localiser le lieu d'origine de ce dernier, on a recherché le département de la dernière résidence de ses parents. Ensuite, on a vérifié si l'enquêté cite, dans la région d'origine du conjoint (Etat, Dom ou Tom pour les conjoints dont les parents résident hors France métropolitaine) une résidence secondaire ou un "autre lieu fréquenté".

L'asymétrie de l'information concernant les conjoints avec celle concernant les enquêtés eux-mêmes – et plus particulièrement l'absence de données sur les lieux de résidence de la fratrie

proximité importante entre la résidence des enquêtés l'année de leurs 15 ans et la dernière résidence de leurs propres parents, ce qui signifie que la mobilité géographique de ces derniers a été faible depuis l'adolescence des enquêtés. Or il n'est pas incongru de supposer que cela a été également le cas pour les parents des conjoints.

des conjoints – explique pour une part essentielle que l'on retrouve peu de lieux fréquentés ou de résidences secondaires situés dans la région d'origine du conjoint, cette région étant définie de manière moins précise. Cela étant, 120 personnes ont déclaré une résidence secondaire ou un "autre lieu fréquenté" dans la dernière région de résidence d'un beau-parent. Parmi ces personnes, 33 n'ont aucune attache sur leur propre région d'origine au moment de l'enquête (absence d'ascendants, de collatéraux, de beaux-parents ou ex beaux-parents, de résidence secondaires ou d'autres lieux fréquentés). Ainsi, on ne trouve le signe d'aucun ancrage, au moment de l'enquête, sur un lieu d'origine pour 522 enquêtés (qu'il s'agisse de leur propre lieu d'origine ou celui du conjoint, si les deux différent).

Tableau 4.7 – Répartition des enquêtés selon le nombre et la diversité des attaches dans les lieux d'origine (%)

Niveau d'attachement des enquêtés aux lieux d'origine	Proportion (%)	Nombre d'enquêtés
Aucune attache dans le lieu d'origine	41	555
- ni dans celui du conjoint*	39	522
- mais dans celui du conjoint	2	33
Une attache dans le lieu d'origine	33	424
- pas dans celui du conjoint	31	394
- et dans celui du conjoint	2	30
Plusieurs attaches dans le lieu d'origine	26	379
- pas dans celui du conjoint	22	294
- et dans celui du conjoint	4	57
Total	*100*	*1330*

* Lorsque conjoints et enquêtés ne sont pas originaires du même département

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Pour finir, un tableau synthétique de l'attachement aux lieux d'origine au moment de l'enquête a été créé (Tableau 4.7). D'une part, l'attachement au lieu d'origine des enquêtés (lieu de résidence à l'âge de 15 ans) se décline selon trois niveaux : absence d'attache, une attache, plusieurs attaches. Quatre types d'attaches sont distinguées : présence dans le département de résidence de l'enquêté l'année de ses 15 ans d'au moins 1) un parent (père ou mère), 2) un frère ou une sœur, 3) un beau-parent, régulièrement fréquenté et présence 4) d'une résidence secondaire ou d'un autre lieu fréquenté dans la région d'origine de l'enquêté. Ce dernier dispose de plusieurs attaches lorsqu'au moins deux types différents d'attaches sont présents dans son lieu d'origine. D'autre part, au sein de chaque niveau d'attachement, on a recherché pour les enquêtés dont le conjoint n'a pas le même département d'origine s'il existait une résidence secondaire ou un autre lieu fréquenté dans la région d'origine du conjoint.

Au total, on dispose d'un indicateur, certes imparfait[88], de la relation qu'entretient l'enquêté avec son lieu d'origine ou celui du conjoint, si les deux diffèrent. De cette façon, on évaluera la relation entre l'attachement aux lieux d'origines et l'ancrage au sein des villes nouvelles. Cet indicateur interviendra ultérieurement. Pour la fin de ce chapitre, notre objectif est de caractériser l'éloignement aux lieux d'origines qu'a constituée l'arrivée en ville nouvelle.

[88] imperfection liée principalement à l'asymétrie des données sur les enquêtés et sur leurs conjoints, mais aussi à la moindre précision des localisations des résidences secondaires et autres lieux fréquentés.

4.2. DES ORIGINES MOINS FRANCILIENNES

4.2.1. Des origines franciliennes moins fréquentes en ville nouvelle

Les enquêtés résidant dans la grande couronne sont très fréquemment soit originaires du centre de l'agglomération, soit non originaires de l'Île-de-France. On a montré plus haut que seulement 1 enquêté sur cinq résidait dans la grande couronne à l'âge de 15 ans. On se demande ici dans quelle mesure les enquêtés résidant dans les villes nouvelles sont plus souvent originaires de l'extérieur de l'Île-de-France. Plusieurs indicateurs de l'origine des personnes vont être ici mobilisés : lieu de l'enfance des enquêtés, localisation de la dernière résidence de leurs parents, et localisation de la dernière résidence des beaux-parents. A chaque fois, les enquêtés résidant dans les villes nouvelles sont comparés à ceux des communes voisines et aux autres enquêtés de la grande couronne.

Une première vérification de l'éloignement des lieux d'origines que constituerait l'arrivée en ville nouvelle est donnée par la répartition des localisations résidentielles des enquêtés de la grande couronne l'année de leurs 15 ans (Tableau 4.8). On constate en effet que les personnes résidant dans les villes nouvelles ont plus souvent passé leur enfance hors de l'Île-de-France. Alors que plus de la moitié des enquêtés du voisinage des villes nouvelles et du reste de la grande couronne se trouvaient dans la région dès leur adolescence, cette proportion n'atteint que 40 % pour les enquêtés des villes nouvelles.

Tableau 4.8 – Répartition des lieux de résidence des enquêtés à l'âge de 15 ans selon le lieu de résidence au moment de l'enquête (%)

		Résidence au moment de l'enquête			
		Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne	Ensemble de la grande couronne
Localisation résidentielle à l'âge de 15 ans	Paris et petite couronne	25	31	26	27
	Grande couronne	14	20	27	22
	Autre région métropolitaine	41	33	31	34
	Hors France métropolitaine	19	15	15	16
	Données manquantes	1	1	1	1
	Total	*100*	*100*	*100*	*100*
	Nombre d'enquêtés	*336*	*429*	*565*	*1330*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Plus nettement encore, les enquêtés des villes nouvelles sont moins fréquemment originaires de la grande couronne elle-même. Inversement, on y trouve plus fréquemment des personnes originaires de province, des Dom-Tom ou de l'étranger, particulièrement des provinciaux qui représentent plus de deux habitants sur cinq. Concernant les Dom-Tom, on trouve dans les résultats du premier tour de l'élection présidentielle de 2002 une illustration indirecte de l'implantation dans les centres des villes nouvelles, importante à l'échelon régional, de Guyanais, d'Antillais et de Réunionnais. Christine Taubira obtient en effet, dans des centres

des villes nouvelles, un score parmi les plus élevés relevés en Île-de-France. La part des suffrages exprimés atteint 7,5 % à Evry et 6,4% à Courcouronnes ; 6,3% à Cergy et 7,1% à Vauréal ; 6,7% à Lognes et 6,0% à Noisiel ; 6,1% à Trappes et 5,5% à la Verrière ; 6,3 % à Savigny-le-Temple – ces scores étant à comparer avec son score maximum obtenu à Saint-Denis (7,8%)[89].

Ces différences d'origine parmi les populations de la grande couronne sont très significatives statistiquement (test du chi2). Se vérifient-elles pour les différentes générations d'enquêtés ? Là encore, les enquêtés nés avant le 1er janvier 1941 sont distingués de ceux nés après cette date. D'une manière générale, les enquêtés les plus âgés sont plus souvent originaires de la grande couronne elle-même (24,4 % le sont) alors que les enquêtés les plus jeunes ont plus souvent passé leur enfance hors de la France métropolitaine (dans 17,8 % des cas). Pour les enquêtés des villes nouvelles, la proportion des Franciliens d'origine demeure autour de 40 % d'un groupe d'âge à l'autre. En revanche des différences apparaissent quant à la localisation des origines des migrants. Parmi les enquêtés des villes nouvelles les plus âgés (nés entre 1930 et 1940), on trouve une surreprésentation des origines provinciales, alors que les origines situées hors France métropolitaine sont surreprésentées dans les générations les plus jeunes (1941-1950).

Enfin parmi les enquêtés du reste de la grande couronne appartenant à la classe d'âge 1930-1940, les personnes originaires de province et de la grande couronne elle-même sont plus représentées. En résumé, quelle que soit la classe d'âge, la proportion des Franciliens d'origine atteint toujours 50% hors ville nouvelle.

Dans l'ensemble de la grande couronne, il existe une relation entre origine géographique et niveau de diplôme des personnes (Figure 4.6). Selon un schéma général qui ne surprendra pas, les personnes originaires de l'étranger ou des Dom-Tom sont bien plus fréquemment non diplômées. A contrario, les personnes originaires de province ont plus fréquemment un niveau de diplôme supérieur ou égal au Baccalauréat. A un niveau intermédiaire, on trouve les personnes qui durant leur enfance résidaient dans le centre de l'agglomération. Les *autochtones*, quant à eux, sont à la fois plus âgés et moins diplômés que les personnes originaires de Paris et de la petite couronne. Parmi les enquêtés originaires de la grande couronne, ceux qui résident dans les villes nouvelles présentent un profil assez différencié : en moyenne plus jeunes, elles ont plus fréquemment obtenu un brevet de technicien (BEP, CAP) ou un diplôme de niveau Bac+2 alors que leurs études se sont moins souvent à la fois arrêtées au niveau primaire et poursuivies au-delà du niveau Bac+2.

[89] Dans les communes périphériques et pavillonnaires des villes nouvelles, les parts des votes en faveur de Christine Taubira sont égales ou légèrement supérieures aux valeurs départementales : 3,8% dans le Val d'Oise, 3,4 % dans l'Essonne, 2,9% dans la Seine-et-Marne et 2,6% dans les Yvelines.

Figure 4.6 – Niveau de diplôme des enquêtés selon leur origine géographique (répartition en %)

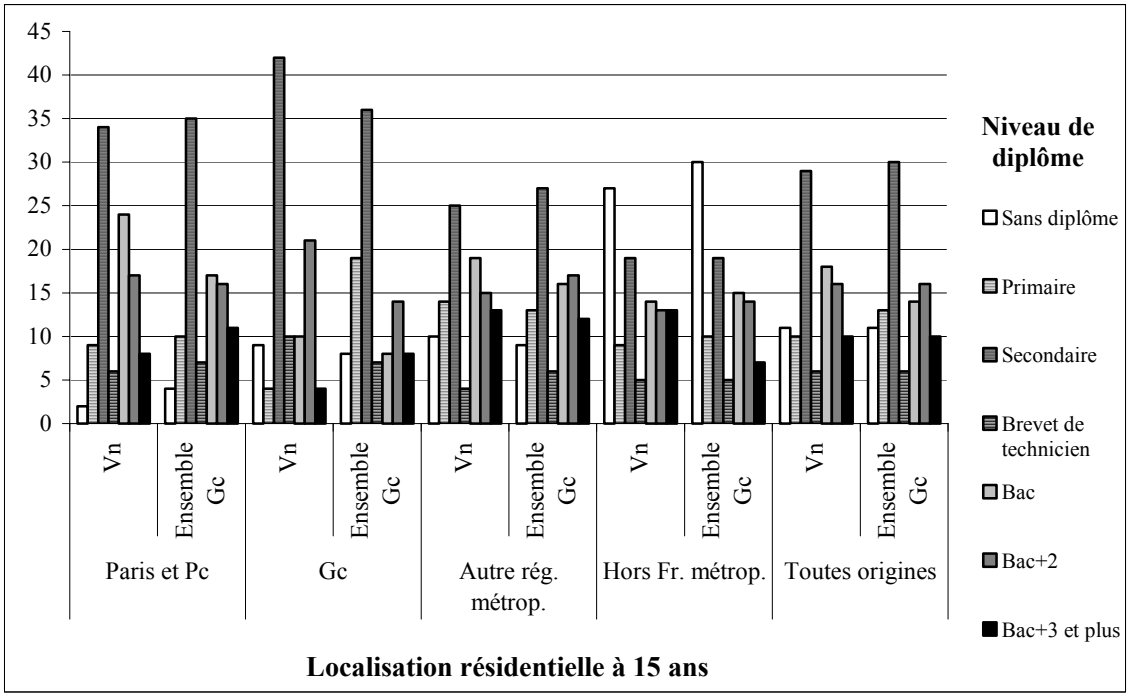

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

On pourrait interpréter ce résultat par une persistance, dans de nombreuses communes de la grande couronne, d'une notabilité locale composée souvent de professions libérales diplômées (médecins, avocats) dont on ne trouve plus trace dans les villes nouvelles en raison du peuplement massif qu'elles ont connu. Aussi, dans les villes nouvelles, les personnes originaires de la grande couronne ne présentent ni le profil des classes populaires traditionnelles (populations âgées ayant le certificat d'études) ni celui des notables des vieux centres secondaires de la région parisienne. Peut-être que, bien qu'originaires de la grande couronne, elles ne sont pas issues des communes intégrées dans le périmètre des villes nouvelles. En ce qui concerne les enquêtés qui ont passé leur enfance hors du territoire de la France métropolitaine, ceux qui résident en ville nouvelle sont plus souvent très diplômés et, moins souvent, sans diplômes que ceux qui vivent dans l'ensemble de la grande couronne. Il s'agit, dans une plus forte proportion, d'immigrants plus jeunes et plus souvent originaires des départements et territoires d'outre-mer. Le profil des provinciaux résidant en ville nouvelle ne se différencie pas de celui de ceux qui résident ailleurs dans la grande couronne. Enfin, les personnes venues du centre de l'agglomération, ont plus souvent poursuivi leurs études jusqu'au Baccalauréat.

Tableau 4.9 – Répartition des enquêtés selon leur lieu de résidence, leur origine géographique et celle de leurs conjoints (%)

Localisation résidentielle à l'âge de 15 ans		Villes nouvelles (N=336)	Voisinage des villes nouvelles (N=429)	Reste de la grande couronne (N=565)	Ensemble de la grande couronne (N=1330)
Paris et petite couronne		25,3	31,0	25,7	27,3
cite au moins	*de l'Île-de-France*	12,2	16,8	13,6	14,3
un conjoint natif :	*de la grande couronne*	2,0	2,8	4,0	3,1
Grande couronne		14,3	20,1	27,1	21,6
cite au moins	*de l'Île-de-France*	*6,6*	*9,8*	*16,5*	*11,8*
un conjoint natif :	*de la grande couronne*	*3,3*	*7,1*	*12,3*	*8,4*
Autre région métropolitaine		40,5	32,9	30,6	33,8
cite au moins	*de l'Île-de-France*	*11,1*	*9,1*	*8,7*	*9,2*
un conjoint natif :	*de la grande couronne*	*3,6*	*1,8*	*2,8*	*2,7*
Hors France métropolitaine		18,8	15,2	15,6	16,2
cite au moins	*de l'Île-de-France*	*1,2*	*3,0*	*1,6*	*2,0*
un conjoint natif :	*de la grande couronne*	*0,3*	*0,8*	*0,6*	*0,6*
Total		100	100	100	100

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

La population des villes nouvelles de ces générations est ainsi plus jeune, a en plus grande proportion passé son enfance hors de l'Île-de-France, et, présente un profil de niveau d'études qui reflète les origines des personnes. On a pu particulièrement mettre au jour la quasi-absence, au regard des autres parties de la grande couronne, d'une population d' "installés", classes populaires traditionnelles et notabliat locaux.

La prise en compte de l'origine des conjoints contribue-t-elle à atténuer les différences constatées entre résidents des villes nouvelles et résidents des autres parties de la grande couronne ? Ces différences semblent s'accentuer (Tableau 4.9). Dans les villes nouvelles, un enquêté sur cinq cite un conjoint originaire de la grande couronne ou l'est lui-même. Cette proportion s'élève à un sur quatre dans le voisinage des villes nouvelles, et même à un sur trois dans le reste de la grande couronne. Pour les enquêtés résidant dans une commune située dans le voisinage des villes nouvelles, la proportion d'enquêtés et de conjoints originaires du centre de l'agglomération est plus importante que celle des personnes originaires de la grande couronne. Ceci est peu étonnant dans la mesure où certaines communes appartenant à cette catégorie sont situées dans un département de la petite couronne. Dans le reste de la grande couronne, on trouve à l'inverse une proportion plus importante d'enquêtés et de conjoints originaires de la grande couronne. Les enquêtés des villes nouvelles vivent donc – ou ont vécu – plus fréquemment dans un ménage au sein duquels aucun membre n'est originaire de la grande couronne.

La population des villes nouvelles se compose de personnes qui, plus qu'ailleurs dans le reste de la grande couronne sont arrivées de l'extérieur de l'Île-de-France, et, *a fortiori*, de la grande couronne. L'hypothèse d'une plus grande distance aux lieux d'origine est donc en partie vérifiée. Il reste à analyser dans le détail la localisation des lieux d'origine situés en Île-de-France.

4.2.2. Une distanciation aux lieux d'origine, y compris pour les Franciliens d'origine

Si les habitants des villes nouvelles ont moins fréquemment des origines franciliennes et, particulièrement, de la grande couronne, on suppose que lorsque c'est le cas, la distance aux lieux d'origine est plus éloignée. L'hypothèse que l'on pose ici est donc que dans les villes nouvelles, la population *autochtone* est moins représentée que dans l'ensemble de la grande couronne. Pour ce faire, localisons les communes de résidence des enquêtés à l'âge de 15 ans.

Tableau 4.10 – Répartition par couronne du lieu de résidence à 15 ans des Franciliens d'origine selon la localisation résidentielle au moment de l'enquête (%)

		Résidence au moment de l'enquête		
		Villes nouvelles (N=133)	Voisinage des villes nouvelles (N=219)	Reste de la grande couronne (N=298)
Couronne de résidence à l'âge de 15 ans	Paris	29	25	21
	Petite couronne	35	36	28
	Grande couronne	36	39	51
	Total	*100*	*100*	*100*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne résidant en Île-de-France à l'âge de 15ans.

Les origines des résidents des villes nouvelles sont plus dispersées au sein de l'Île-de-France que celles des autres résidents de la grande couronne (Tableau 4.10). Cette différence est faible avec les enquêtés résidant dans le voisinage des villes nouvelles, où les Parisiens d'origine sont particulièrement moins bien représentés. En revanche, une différence bien plus importante est constatée avec les résidents du reste de la grande couronne qui, pour plus de la moitié, sont originaires de la grande couronne elle-même. Une distance moyenne à la capitale plus élevée des communes appartenant à cette dernière catégorie peut expliquer que les enquêtés résidaient moins souvent dans la capitale lorsqu'ils avaient 15 ans.

Une analyse de la répartition des distances aux lieux d'origine des enquêtés confirme en grande partie le constat qui vient d'être établi (Figure 4.7). On considère ici les lieux de résidence l'année des 15 ans des enquêtés ainsi que les derniers lieux de résidence des parents et beaux-parents décédés ou non. Seuls sont pris en compte les lieux situés à moins de 100 km de la commune actuelle de résidence des enquêtés. Ces lieux sont très majoritairement franciliens[90], nous les qualifierons donc comme tels par la suite. Les origines franciliennes sont plus éloignées pour les enquêtés des villes nouvelles que pour les autres enquêtés de la grande couronne. C'est en particulier le cas lorsque l'on considère les distances au lieu de résidence à l'âge de 15 ans et au dernier lieu de résidence des parents des conjoints. L'écart est moins important avec les enquêtés du voisinage des villes nouvelles, notamment lorsque le lieu d'origine considéré est le dernier lieu de résidence des parents des enquêtés. Dans les deux premiers cas, les différences sont plus marquées pour les premiers kilomètres – moins de 20km –, ce qui signifie que, dans les villes nouvelles, les enquêtés vivent moins souvent à proximité immédiate de leur lieu d'origine ou celui de leurs conjoints, même lorsque ne sont

[90] Plus de 98% de l'ensemble des lieux étudiés ici sont situés dans une commune francilienne.

considérées que les origines situées en Île-de-France. Entre 20 et 50 kilomètres, un rattrapage est observé. Il est dû en grande partie à la situation des villes nouvelles par rapport à Paris. En effet, toutes les personnes ayant une origine parisienne vivent au moment de l'enquête, dans cet intervalle de distances par rapport à la capitale. Dans les deux autres groupes de communes, la localisation par rapport à la capitale est plus hétérogène : elle s'échelonne de 15 à 70 km. L'"effet" parisien s'y trouve donc atténué.

Dans les villes nouvelles, 6% des enquêtés d'origine francilienne vivaient dans la même commune que celle où ils résidaient à l'âge de 15 ans, 14% à moins de 5 km de cette dernière et 20%, à moins de 10 km. Ces proportions s'élèvent respectivement à 9%, 19% et 28% dans le voisinage des villes nouvelles et à 17%, 25%, 35%, dans les autres communes de la grande couronne. Les différences sont encore plus nettes si l'on s'intéresse au dernier lieu de résidence des beaux-parents franciliens. L'atténuation constatée pour les distances au dernier lieu de résidence francilien des parents est compensée par le fait que, dans les villes nouvelles, les parents sont en proportion moins souvent Franciliens que les beaux-parents, alors qu'un tel phénomène n'est pas observé pour les communes du voisinage des villes nouvelles ou du reste de la grande couronne.

Figure 4.7 – Répartition des distances entre la résidence des enquêtés et divers lieux d'origine franciliens (fréquences cumulées en %)

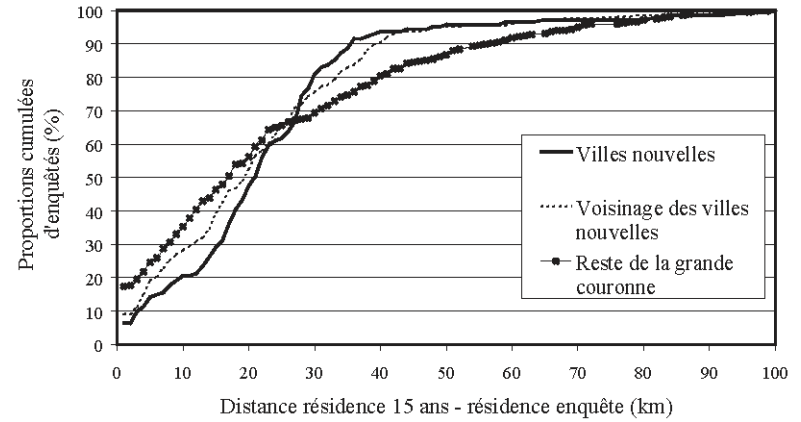

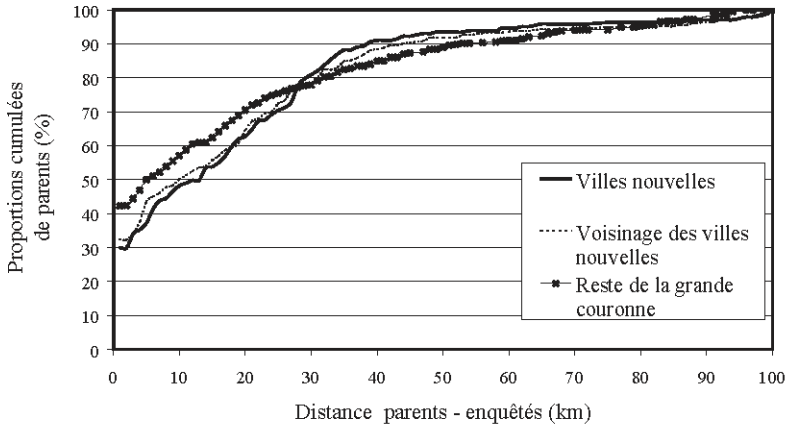

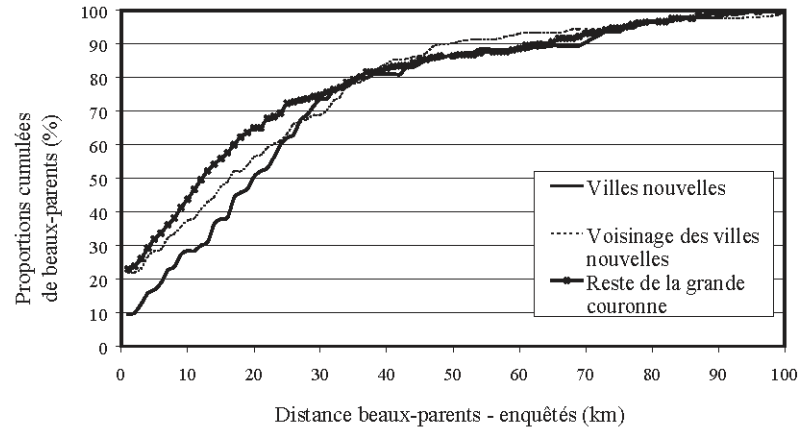

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

On se propose, pour résumer ces résultats, de dresser un tableau de l'*autochtonie*, ce terme définissant la présence de lieux d'origine à proximité du lieu de résidence. Pour ce faire, on croise la diversité des lieux d'origines présents à proximité du lieu actuel de résidence avec plusieurs degrés de proximité (même commune, moins de 5km, moins de 10 km). On présente les résultats pour chaque localisation résidentielle au sein de la grande couronne.

Il existe une gradation régulière entre les villes nouvelles, les communes de leur voisinage et le reste de la grande couronne pour ce qui concerne la proximité des lieux d'origine des personnes (Tableau 4.11). Seulement 2 enquêtés sur 10 vivant dans une ville nouvelle citent au moins un lieu d'origine dans leur commune de résidence, cette proportion atteint respectivement 3 sur 10 et 4 sur 10 dans le voisinage des villes nouvelles et le reste de la grande couronne. Les différences persistent à mesure que s'assouplit la contrainte de proximité qui définit l'*autochtonie*. Ainsi, dans les villes nouvelles, pour les générations 1930-1950, la population autochtone est bien moins présente qu'ailleurs dans la grande couronne. Cependant, une proportion non négligeable d'enquêtés a, ou a eu, un beau-parent à proximité de sa commune de résidence actuelle, ce qui a pu constituer un facteur d'intégration pour les personnes non originaires de l'Île-de-France.

L'hypothèse selon laquelle les villes nouvelles sont des espaces périurbains caractérisés par une faible présence *autochtone* se trouve vérifiée pour les générations 1930-1950 à l'aune de notre échantillon. Cela étant, cette distanciation aux lieux d'origine qu'a constitué l'arrivée en ville nouvelle ne suffit pas à elle seule à expliquer que l'expérience des habitants soit exprimée en terme de *déracinement*. On peut en effet arriver "du proche" tout en se considérant *déraciné*, comme on va le montrer dans ce qui suit.

Tableau 4.11 – Comparaison selon la localisation résidentielle de la densité des lieux d'origine situés à proximité de la résidence des enquêtés (%)

	Villes nouvelles (N=336)				Voisinage des villes nouvelles (N=429)				Reste de la grande couronne (N=565)			
	Dans la même commune	A moins de 5km	A moins de 10km	En Île-de-France	Dans la même commune	A moins de 5km	A moins de 10km	En Île-de-France	Dans la même commune	A moins de 5km	A moins de 10km	En Île-de-France
Aucun lieu d'origine	79	74	67	37	70	63	55	25	60	55	49	24
Résidence à 15ans	1	0	0	4	0	0	2	4	2	1	2	4
Au moins 1 parent	15	15	17	9	16	17	16	8	20	21	20	8
Au moins 1 beau-parent	3	5	7	10	8	8	10	12	6	7	9	8
Total 1 lieu d'origine	18	20	24	23	24	25	29	24	28	29	31	20
Résidence à 15 ans et parent	2	3	4	14	4	5	7	14	5	5	6	15
Résidence à 15 ans et beau-parent	0	0	1	5	0	0	1	5	1	1	1	6
Beau parent et parent	1	1	2	4	1	4	3	3	4	5	5	7
Total 2 lieux d'origine	2	5	6	23	5	9	11	22	9	11	12	28
3 lieux d'origine	0	1	3	17	1	3	5	28	3	5	9	28

Aide à lecture

Les lieux d'origine peuvent être de nature différente : lieu de résidence à l'âge de 15 ans, dernière résidence des parents, dernière résidence des beaux-parents fréquentés.

- lecture horizontale : 79% des enquêtés résidant en ville nouvelle n'ont aucun lieu d'origine dans leur commune de résidence actuelle. Ils sont 74% à n'en avoir aucun à moins de 5km de leur commune de résidence et 67% si l'on prend pour seuil de distance 10km. N'ont aucun lieu d'origine situé en Île-de-France 37% des enquêtés résidant en ville nouvelle ;
- lecture verticale : 79% des enquêtés résidant en ville nouvelle n'ont aucun lieu d'origine dans leur commune de résidence actuelle, 18% en ont un, 2% en ont deux, et aucun n'en ont trois. Le lieu d'origine situé dans la commune de 18% des enquêtés se décompose en lieu de résidence à l'âge de 15 ans (1% du total), en lieu de résidence d'un parent (15%) ou un lieu de résidence d'un beau-parent (3%).

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne

4.2.3. "...on est tous des immigrés quelque part dans les villes nouvelles"

L'expérience résidentielle en ville nouvelle s'accompagne d'un éloignement physique aux lieux d'origine. Il semble que cette caractéristique soit commune à une grande partie de la population des villes nouvelles. C'est ainsi qu'est décrit le *déracinement*, à savoir, comme une affaire collective. Cela étant, on aurait tort de penser qu'une expérience de *déracinement* n'est évoquée que par des personnes qui se sont effectivement éloignées de leurs lieux d'origine. On s'efforce, dans cette fin de chapitre, d'analyser dans quelle mesure l'expérience de l'éloignement, en tant que changement d'environnement, est spécifique aux villes nouvelles et de quelle manière celle-ci fonde l'ancrage de leurs habitants. Les deux extraits ci-dessous aident à mieux comprendre dans quelles circonstances l'évocation d'un *déracinement* est faite.

Josette est arrivée à Noisiel (Marne la Vallée) à la fin des années 1970 avec son mari et leurs enfants, alors âgés de 2 et 4 ans. Ils se sont portés acquéreurs d'un appartement acheté sur plan, dans un quartier alors en pleine construction. Josette a passé son enfance à Champigny-sur-Marne, à proximité de son lieu de résidence actuel. Après avoir été puéricultrice, elle décide de cesser toute activité au moment d'emménager à Noisiel pour élever ses enfants (un troisième enfant naîtra peu après leur installation). Pour autant, cela ne signifie pas que Josette est restée inactive puisqu'elle s'est impliquée dans de nombreuses associations (de copropriétaires pour porter plainte contre les constructeurs pour des défauts de construction, catéchisme, danse, association de loisirs du quartier, puis de la commune).

C'est au moment où elle évoque le dynamisme des associations que Josette en vient à parler de *déracinement* :

- C'est vrai que, au départ, il y a eu, je crois, une vie associative importante parce que on était tous des déracinés et qu'il fallait qu'on crée des choses entre nous.

Déracinés?

- Déracinés, je veux dire, c'est ça, c'est ça la ville nouvelle, c'est des gens qui viennent de partout, hein. Je veux dire, même de France, mais euh…on a plein de Bretons, on a plein d'Auvergnats, je veux dire euh…

Y'avait des provinciaux, c'est ça?

- Oui, voilà, hein. On était des gens qui venions d'horizons tous un peu…Ceux qui avaient été déjà dans ces banlieues de par leurs parents, comme moi ou d'autres, mais on arrivait quand même tous. On n'avait pas une histoire à Noisiel, on était tous des gens qui venions d'ailleurs.

Mais ça, c'était important, vous pensez, parce que vous avez eu tous ce manque, tous ensemble?

- Voilà. Et puis on est arrivé tous jeunes mariés avec de jeunes enfants qui, au fur et à mesure que nos enfants grandissaient, ben on a eu des demandes. Et ces demandes…

Bernard est arrivé en 1995, à l'âge de 43 ans, à Noisiel après avoir parcouru le monde pour son travail. Il gardait alors un pied-à-terre à Nanterre jusqu'à ce qu'il s'installe à Marne-la-Vallée au moment de se mettre en ménage avec sa conjointe brésilienne. Il s'est passionné pour une danse brésilienne qu'il pratiquait au sein d'une association parisienne et, l'année même où il est arrivé à Noisiel, il a pu créer une association relative à sa passion.

Lui aussi, introduit le thème du *déracinement* au moment de parler du dynamisme des associations présentes dans la commune, en particulier des associations culturelles :

Et à Nanterre, vous ne vous imaginiez pas, car là aussi il y avait une population avec des origines diverses, vous n'imaginiez pas ce dynamisme là-bas?

- Non. Ne serait-ce que là où j'étais à Nanterre, à Nanterre y'a une population en place aussi, donc traditionnelle. Donc ça, ça fonctionne différemment.

Donc là c'est le vide alors qui permet la naissance de nouvelles…

- Le vide, le vide et puis le manque de racines. On a pas idée…la plupart des gens n'ont pas de racines sur place.

Vous sentez ce manque de racines ? C'est-à-dire par rapport à …

- Je crois moi…si j'imaginais que j'habitais dans un village, depuis ma naissance, que mes parents étaient là, je ne pense pas que…que je serais autant stimulé à créer une…à recréer une famille quelque part quand on crée une association. On se crée une famille, on se crée un groupe. Quand on est habitant traditionnel sur place, je pense que cette tendance est moins forte, parce que la famille est là. On a des relations, on a une histoire, on a des liens, on a une présence, on a des racines. Et je pense que c'est…que c'est…on est tous des immigrés quelque part dans les villes nouvelles.

Mais même en tant que francilien?

- Oh oui, oui! Oh oui. Donc on veut se créer des racines qui n'existent pas. Je pense que…bon, je suis pas du tout spécialiste de ce phénomène ville nouvelle, mais c'est comme cela que j'aurais tendance à expliquer. A mon avis, c'est au moins un des facteurs.

Ces deux passages sont intéressants à la fois pour leur ressemblance (voire redondance) et leurs différences. Tout d'abord, le *déracinement* est considéré comme quelque chose de collectif (*on était tous des déracinés*, *on est tous des immigrés*) en même temps qu'il constitue pour ces résidents une expérience spécifique aux villes nouvelles (*c'est ça, la ville nouvelle*, *le phénomène ville nouvelle*). Ce dernier point est d'autant plus étonnant que rarement les personnes interrogées font référence aux villes nouvelles dans leur globalité, mais plutôt soit à leur commune de résidence, soit à la ville nouvelle dans laquelle ils résident. De plus, ce *déracinement* partagé par tous est selon eux le facteur explicatif du dynamisme associatif.

Pour Josette, présente depuis plus longtemps que Bernard, l'évocation se fait au passé. Elle insiste sur le fait que l'homogénéité dans les situations familiales a joué un rôle car les *demandes* (en équipements) étaient les mêmes. Bernard qui lui est arrivé 15 ans plus tard et n'a pas d'enfant, évoque un *besoin* de sociabilité au présent quand Josette en parle au passé (*il fallait qu'on crée des choses entre nous*). Aussi, à travers deux profils aussi différents, est-il frappant de retrouver associés au *déracinement* les mêmes thèmes. Plus encore, il semble qu'il y ait une forte inertie dans l'expérience des personnes. A un autre moment de l'entretien, Josette dit qu'aujourd'hui, les choses ne sont plus les mêmes et que les personnes ne s'impliquent plus de la même manière. Bernard, quand à lui, affirme que son expérience reproduit celle des pionniers, arrivés 20 ans avant lui, la seule différence étant la présence de tous les équipements au moment de son arrivée.

Il est ensuite remarquable que Josette évoque un *déracinement* bien qu'elle soit originaire d'une commune limitrophe de Noisiel. L'expérience commune que les habitants ont partagée et qu'ils expliquent souvent en utilisant le terme *déracinement* n'est donc pas seulement liée à un éloignement par rapport aux origines familiales. C'est une condition nécessaire, mais pas suffisante. Encore fallait-il qu'il n'y ait initialement aucune population "traditionnelle", autrement dit, aucun des "installés" avec lesquels les nouveaux habitants auraient eu à

négocier leur engagement et leur participation dans les activités locales. Ce point est tout à fait décisif pour la compréhension de l'ancrage des habitants des villes nouvelles et de tout espace pionnier : ce sont des observatoires privilégiés de la formation d'une société locale.

Cet aspect collectif de l'expérience, enfin, se trouve accentué par le fait que les personnes se trouvent généralement confrontées aux mêmes situations, aux mêmes problèmes. *Tous des immigrés* et, pour beaucoup, jeunes parents se portant acquéreurs d'un logement neuf au moment de leur arrivée, ce dont le chapitre suivant va traiter.

CONCLUSION

La définition de lieux d'origine multiples à partir des données de l'enquête permet d'appréhender sur un mode original la question de la distance entre lieux d'origine et lieux de résidence. L'intégration des lieux de l'enfance et des lieux d'origine des conjoints est utile dans la mesure où l'origine des personnes, souvent localisée dans de nombreux travaux par le lieu de naissance, ne tient ni compte de la mobilité des personnes durant leur enfance, ni des origines des conjoints qui jouent pourtant un rôle primordial dans l'ancrage des personnes. Les lieux d'origine ont été considérés en vue non seulement de mesurer l'éloignement aux lieux d'origine qu'a pu constituer une installation en ville nouvelle, mais encore d'évaluer la relation que les enquêtés entretiennent avec ceux-ci au moment de l'enquête. Dans ce dernier cas, nous en sommes resté à une phase méthodologique de définition d'indicateurs, l'analyse de la relation actuelle aux lieux d'origine trouvant sa place au moment où l'ancrage des individus sera analysé au présent.

Au regard du processus de peuplement des villes nouvelles, les résultats ne sont en rien surprenants : les origines des enquêtés sont moins souvent franciliennes lorsqu'ils vivent en ville nouvelle que lorsqu'ils vivent ailleurs dans la grande couronne. En revanche, on a moins souvent mis en exergue que les origines franciliennes des habitants des villes nouvelles sont plus éloignées au sein de la métropole que celles des autres habitants de la grande couronne. Cela étant, les entretiens montrent que même les personnes originaires de la banlieue proche des villes nouvelles évoquent un *déracinement*. Ce discours sur le *déracinement* ne fait donc pas seulement référence à un éloignement physique au lieu d'origine, il est également lié à l'arrivée dans un environnement "neuf", tant d'un point de vue architectural et urbanistique que social.

Chapitre 5 - L'arrivée en ville nouvelle dans les parcours biographiques : une installation

INTRODUCTION

Comme le montre l'exemple des *pionniers*, le moment de l'installation dans un nouvel environnement est primordial dans la dynamique de l'ancrage. Il peut constituer le départ d'une expérience qui permet aux personnes d'investir leur nouveau lieu de vie, expérience qui prend souvent une forme collective dans les différents récits des premiers habitants des villes nouvelles. La connaissance de la situation des personnes au moment d'arriver dans les villes nouvelles aide donc à comprendre le processus d'ancrage. On ne s'ancre pas en effet de la même manière dans un lieu si l'on s'installe[91] seul ou avec un conjoint et des enfants. A cet égard, en quoi l'emménagement dans une ville nouvelle présente-t-il des formes spécifiques ? Observe-t-on une banalisation de celui-ci au cours du temps ?

Les villes nouvelles sont des espaces neufs dans la mesure où très peu d'habitants peuvent être qualifiés d'*autochtones* (*cf.* chapitre précédent). Les habitants sont donc *arrivés* à un moment ou à un autre de leur vie. Une hypothèse développée ici est que ces habitants ont pu trouver dans les villes nouvelles des conditions de logement avantageuses et conformes à leurs aspirations. C'est en tout cas l'un des principaux objectifs assignés à ces villes. Cependant, dans quelle mesure se distinguent-elles des autres communes périurbaines ? Martine Berger (2003) a bien mis en lumière que, pour de nombreux Franciliens, une mobilité vers la grande couronne a pu constituer une opportunité intéressante pour accéder à la propriété pavillonnaire.

Ce moment de l'arrivée est analysé dans ce chapitre, en partant, dans une première étape, de faits bruts : quelle description peut-on faire des passages dans les villes nouvelles ? Dans une deuxième étape, on portera une attention particulière au contexte familial de l'installation, en cherchant à comprendre quel rôle celui-ci a joué dans l'ancrage des personnes. En arrière plan, réside le contexte de l'offre de logements qui est étudié préalablement, car il est déterminant dans le choix que font les personnes de résider en ville nouvelle.

[91] Patrick Meyfroidt (2002) parle d'*installation* comme cadre de la recherche sur les conséquences pour un individu d'une mobilité résidentielle. L'auteur place en tête des processus constitutifs de l'installation la constitution d'un réseau de sociabilité et s'intéresse plus particulièrement aux trajectoires individuelles ainsi qu'aux proximités familiales.

5.1. LES SPECIFICITES DES ETAPES RESIDENTIELLES EN VILLE NOUVELLE

On décrit précisément dans cette section dans quelles conditions les personnes sont arrivées dans les villes nouvelles. Il s'agit de dater cette arrivée et de localiser la provenance des personnes qui s'installent. Après avoir travaillé sur l'ensemble des logements occupés par les enquêtés en Île-de-France à partir de 1970, année marquant le début des opérations dans les villes nouvelles, on définira le moment de l'arrivée comme le premier logement occupé dans les villes nouvelles à partir de cette date. En procédant ainsi, on remet dans son contexte l'arrivée en ville nouvelle.

5.1.1. Des profils socio-démographiques plus homogènes en début d'étapes

On s'intéresse ici à l'ensemble des logements occupés durant au moins un an par les enquêtés à partir de 1970. Chaque logement occupé définit une étape résidentielle[92]. La date initiale étant 1970, les enquêtés les plus jeunes sont arrivés en ville nouvelle après l'âge de 20 ans. Ainsi, toutes les étapes résidentielles considérées sont des étapes adultes puisque l'étude porte sur les générations "cibles" du projet des villes nouvelles, nées entre 1930 et 1950. On distingue dans un premier temps les enquêtés nés à partir de 1941 de ceux nés avant cette année. Dans un cas, on a les jeunes adultes des années 1970, communément appelés *baby-boomers* (Sirinelli, 2003) ; dans l'autre, les générations concernées avaient plus de 30 ans durant cette décennie.

Tableau 5.1 – Localisation de l'ensemble des logements occupés à partir de 1970

	Localisation des logements occupés depuis 1970						
	Paris	Petite couronne	Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne	Autre région métrop.	Hors France métrop.
Nombre de logements occupés	1933	2193	579	822	1274	1393	584
Répartition des logements occupés (%)	22	25	7	9	14	16	7
Répartition des logements franciliens occupés (%)	28	32	9	12	19	-	-
Proportions de résidents au moment de l'enquête (%)	*21*	*32*	*12*	*15*	*20*	-	-
Répartition des étapes selon les générations (en %)							
Générations 1930-1940 (%)	22,7	21,7	22,6	31,5	26,3	14,7	17,3
Générations 1941-1950 (%)	77,3	78,3	77,4	68,5	73,7	85,3	82,7

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés ayant effectué au moins un déménagement depuis 1970.

[92] Lorsqu'on "fait étape" dans un lieu, on s'y arrête.

On donne une description de la répartition géographique des étapes résidentielles dans le Tableau 5.1. Ce tableau illustre le phénomène de périurbanisation : alors que 28% des logements occupés par l'ensemble des enquêtés depuis 1970 se situent à Paris, seulement 22% des enquêtés résident dans la capitale au moment de l'enquête. Dans la grande couronne, c'est l'inverse : le poids des logements franciliens occupés est inférieur au poids des résidents au moment de l'enquête. Tout ceci illustre bien la poursuite d'un mouvement du centre vers la périphérie mesuré pour des générations plus anciennes par Catherine Bonvalet (1987).

Une première spécificité apparaît relative à la répartition des étapes selon l'âge auquel elles ont été effectuées. Pour les générations 1941-1950 (Figure 5.1), très peu d'étapes résidentielles ont débuté avant 27 ans dans les villes nouvelles. Alors que pour les autres localisations franciliennes, la proportion des déménagements effectués avant cet âge s'échelonne de 27,8% dans le voisinage des villes nouvelles à 33,9% à Paris, cette proportion est à peine de 10,3% dans les villes nouvelles. Cela signifie que pour ces générations, très peu d'étapes résidentielles de jeunes adultes ont été effectuées dans une ville nouvelle. Ce résultat renvoie une nouvelle fois à la dynamique de la construction de logements dans ces villes. A partir de 45 ans, les différences s'amenuisent entre les villes nouvelles et les autres localisations résidentielles. Ainsi, pour les enquêtés les plus jeunes, 3 étapes effectuées en ville nouvelle sur 4 se sont faites entre 27 et 45 ans. Dans les autres localisations franciliennes, la part du total des étapes effectuées entre ces âges ne dépasse pas les deux tiers.

Figure 5.1 – Répartition des étapes résidentielles franciliennes des générations 1941-1950 selon l'âge de leur commencement et leur localisation (fréquences cumulées en %)

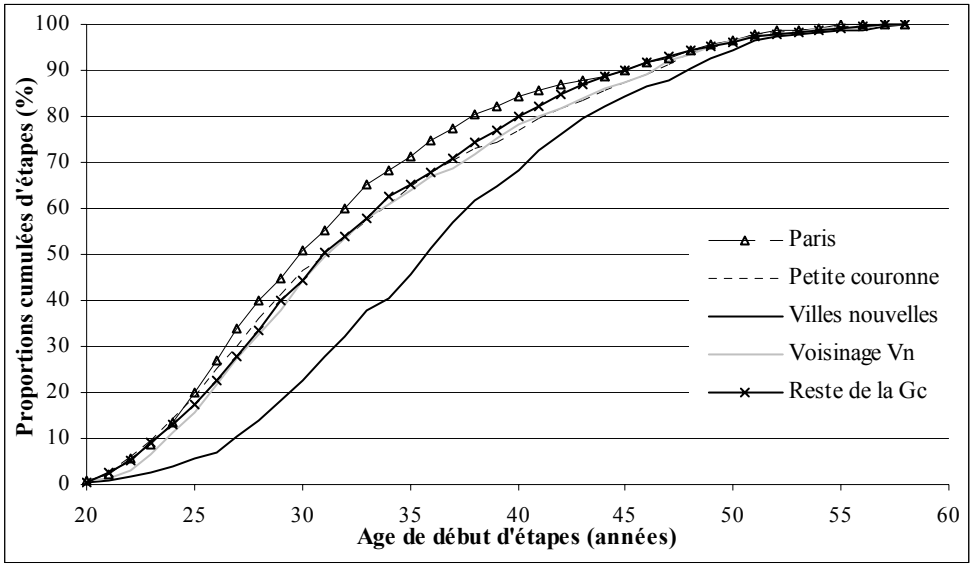

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés des générations 1941-1950 ayant effectué au moins un déménagement depuis 1970.

En ce qui concerne les étapes résidentielles effectuées par les enquêtés des générations 1930-1940 (Figure 5.2), il convient d'être prudent, car à peine 131 étapes résidentielles ont été réalisées dans une ville nouvelle. Précaution prise, il semble que, dans ces dernières, les étapes résidentielles se soient faites à des âges plus élevés. Là encore, il s'agit d'une

déformation liée au processus de peuplement, accentuée par le fait que les enquêtés passés par une ville nouvelle appartiennent plus spécifiquement aux générations 1938-1940.

Les étapes résidentielles que les générations 1930-1950 ont effectuées dans les villes nouvelles depuis 1970 se font donc à des âges moins dispersés. On arrive plus souvent dans une ville nouvelle à un moment où il s'agit de "s'installer" (Meyfroidt, 2002). Les villes nouvelles ont en effet semblé, tout du moins pour ces générations, accueillir des personnes dans une phase du "cycle de vie" plus stable où la famille se constitue (Courgeau, 1985 ; Lelièvre, 1990) et où l'on accède plus souvent à la propriété. Ces deux éléments sont essentiels pour comprendre l'ancrage des habitants des villes nouvelles. Tout autant que l'homogénéité d'une population d'un point de vue socio-professionnel, son homogénéité d'un point de vue socio-demographique crée des affinités entre les habitants ; elle est source d'intérêts partagés, au centre desquels on trouve le souci d'offrir aux enfants les conditions de leur épanouissement physique et intellectuel.

Figure 5.2 – Répartition des étapes résidentielles franciliennes des générations 1930-1940 selon l'âge de leur commencement et leur localisation (fréquences cumulées en %)

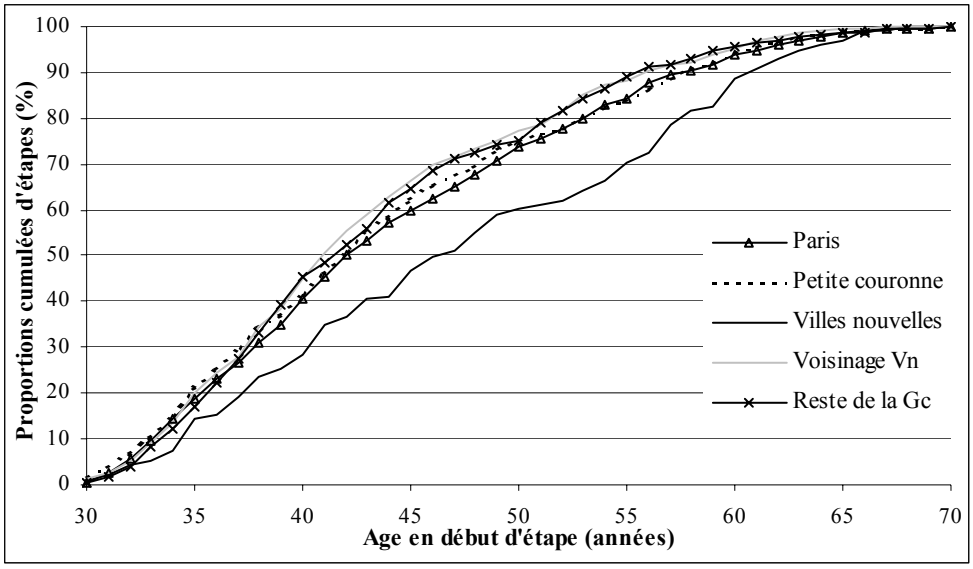

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés des générations 1941-1950 ayant effectué au moins un déménagement depuis 1970.

5.1.2. Un rapprochement avant d'arriver

Les personnes passées par les villes nouvelles se distinguent par des âges à l'emménagement spécifiques. Elles se distinguent aussi par la provenance des personnes emménageant.

En effet, si l'on tient compte de l'ensemble des logements occupés depuis 1970 dans la grande couronne, les villes nouvelles semblent avoir attiré plus fréquemment qu'ailleurs des personnes provenant de la grande couronne elle-même (Tableau 5.2). Elles ont eu tendance, à l'inverse, à attirer une plus faible proportion de personnes résidant auparavant hors du

territoire francilien. On peut s'en étonner, au regard des résultats du chapitre précédent qui ont montré que les enquêtés résidant dans les villes nouvelles sont plus souvent originaires de province, de l'étranger ou des Dom-Tom, et, moins souvent originaires de la grande couronne.

Tableau 5.2 – Répartition des emménagements dans les différentes parties de la grande couronne en fonction du lieu de départ (%)

		Logement d'arrivée			
		Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne	Ensemble de la grande couronne
Logement de provenance	Paris	8	8	9	9
	Petite couronne	18	20	16	18
	Grande couronne	61	55	58	57
	Autre région métropolitaine	9	15	11	11
	Hors France métropolitaine	4	5	6	5
	Total	100	100	100	100
Nombre total de logements occupés		*579*	*822*	*1274*	*2675*

Lecture : 8,1% des emménagements dans les villes nouvelles se font en provenance de Paris.

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Quelle explication donner à ce phénomène ? Les personnes se sont-elles rapprochées, en s'installant dans la grande couronne, avant d'arriver dans les villes nouvelles ? Pour répondre à cette question, on définit une "arrivée". Cette arrivée correspond au premier passage effectué dans chaque sous-ensemble de la grande couronne à partir de 1970 par les individus passés respectivement via les villes nouvelles, leur voisinage et le reste de la grande couronne. On analyse le trajet effectué par les enquêtés au moment de cette arrivée (Tableau 5.3). On trouve bien la confirmation que les personnes se sont "rapprochées" avant d'arriver dans les villes nouvelles. Près de la moitié des enquêtés sont arrivés dans les villes nouvelles en provenance de la grande couronne, près des trois quarts en provenance de la banlieue parisienne. En revanche, les enquêtés sont moins fréquemment arrivés dans les villes nouvelles que dans le reste de la grande couronne en venant directement de l'extérieur de l'Île-de-France.

Ainsi, les enquêtés, y compris ceux originaires de l'extérieur de l'Île-de-France, se sont en grande majorité installés en ville nouvelle en provenance de la région parisienne. Parmi les migrants, en effet, seulement un enquêté sur cinq est venu en ville nouvelle directement à partir de la province, de l'étranger ou des Dom-Tom. Les migrants provinciaux ont le plus souvent rejoint ces villes via la petite couronne et via la grande couronne, et plus particulièrement via le voisinage des villes nouvelles. En revanche, ils sont plus rarement arrivés via Paris, à l'inverse des migrants venant de l'extérieur du territoire métropolitain. Ces derniers sont venus dans les villes nouvelles aussi fréquemment via une commune de province que directement à partir de leur pays, Dom ou Tom d'origine. Le travail de Nelly Robin (1994) sur les populations maghrébines résidant en ville nouvelle a montré que bon nombre d'entre elles étaient arrivées à la suite de la fermeture des sites miniers et sidérurgiques du Nord-Pas-de-Calais dans lesquels des migrants travaillaient précédemment. Ils ont pris une part importante dans la construction des villes nouvelles, comme Bernard Hirsch (1988) a pu le décrire dans son récit.

Quant aux personnes originaires du centre de l'Île-de-France, elles se sont en majorité rendues dans les villes nouvelles à partir du centre de l'agglomération (Paris et petite couronne). Cependant, comme les personnes originaires de la grande couronne, elles y sont arrivées à hauteur d'un quart d'entre elles via une étape dans le voisinage des villes nouvelles. Parmi les enquêtés ayant passé leur enfance dans la grande couronne, un dixième a emménagé dans son logement actuel avant même le commencement des opérations dans les villes nouvelles. Proportionnellement peu nombreuses, ces personnes proviennent principalement des zones anciennement urbanisées de Pontoise et de Noisy-le-Grand.

Tableau 5.3 – Répartition des arrivées dans les différentes parties de la grande couronne en fonction du lieu de résidence de départ (%)

		Lieu d'arrivée		
		Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne
Lieu de départ	Paris	13	11	15
	Petite couronne	27	27	24
	Villes nouvelles	6	6	2
	Voisinage des villes nouvelles	23	14	9
	Reste de la grande couronne	15	21	26
	Autre région métropolitaine	12	14	17
	Hors France métropolitaine	4	6	7
	Total	100	100	100
Nombre d'enquêtés passés		*376*	*561*	*743*

N.B.: une arrivée correspond au premier emménagement dans chaque partie de la grande couronne après 1970.

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Les étapes résidentielles effectuées en ville nouvelle par les générations 1930-1950 sont, sous plusieurs aspects, caractéristiques. Les enquêtés y sont en effet fréquemment arrivés à un moment où la famille semble être constituée. De plus, en dépit d'origines, plus souvent que pour les autres périurbains, situées hors de l'Île-de-France, ces habitants sont venus résider dans les villes nouvelles via une étape résidentielle dans une autre commune francilienne.

5.2. DES LOGEMENTS…AVANT TOUTE CHOSE

La construction des villes nouvelles a été lancée à un moment où de plus en plus de Franciliens accédaient à la propriété. Entre 1968 et 1990, la part des propriétaires dans la population des ménages franciliens, selon les données des recensements, a cru de 32,5% à 42,9%, passant par 38,8% en 1982. Les ménages des générations 1930-1950 ont sans doute contribué à cette augmentation du nombre et de la part des propriétaires. Or les villes nouvelles ont constitué pour un nombre significatif de ces ménages une offre de logements en accession à la propriété. Ceci a été d'autant plus le cas à partir de l'apparition en 1977 de l'Aide personnalisée au logement et l'émission de nombreux Prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP) qui ont permis une banalisation des mécanismes d'accession sociale à la propriété (Taffin, 1987 ; Coloos et Taffin, 1998). Une étude datant de 1993 a montré que les villes nouvelles ont absorbé plus du tiers du total des PAP émis en Île-de-France depuis 1977 (Corbillé et Taisne, 1993 ; CGPC, 2004). Cela posé, dans quelle mesure ces villes

apparaissent-elles au sein de la grande couronne comme des lieux privilégiés d'accession à la propriété ? Plus généralement, en quoi les villes nouvelles ont-elles pu constituer une opportunité d'amélioration des conditions de logement ?

5.2.1. Des trajectoires résidentielles généralement "ascendantes"

On cherche ici à situer l'arrivée en ville nouvelle dans l'évolution des conditions de logements connue par les personnes s'installant dans la grande couronne. Après avoir vérifié que les villes nouvelles ont constitué une opportunité intéressante d'accession à la propriété, on cherche à mettre au jour d'autres spécificités des villes nouvelles au regard de l'évolution des conditions de logements des populations franciliennes périurbaines des générations 1930-1950.

- **Des lieux privilégiés de l'accession à la propriété**

On dispose, dans l'enquête *Biographies et entourage*, de données exhaustives concernant chaque logement occupé par les personnes interrogées, à l'instar du statut d'occupation, du type de logement, de son nombre de pièces et de son niveau de confort. Cette enquête permet donc d'aborder ces questions.

Considérons tout d'abord l'évolution du statut d'occupation des personnes en considérant initialement l'ensemble des logements occupés en Île-de-France depuis 1970. On tient compte aussi de l'âge des enquêtés au moment de leur emménagement en distinguant les étapes débutant avant 40 ans de celles débutant à partir de cet âge (Tableau 5.4).

Tableau 5.4 – Evolution du statut d'occupation dans les étapes résidentielles franciliennes selon leur localisation et l'âge des enquêtés en début d'étapes (%)

			Evolution du statut d'occupation / logement précédent				
			locat.-locat.	propri.-locat.	locat.-propri.	propri.-propri.	Total
Localisation du logement occupé	Paris	Avant 40 ans	72	10	11	7	*100* (1380*)
		A 40 et plus	52	12	21	15	*100* (553)
		Tous âges	66	11	14	9	*100* (1933)
	Petite couronne	Avant 40 ans	67	8	18	7	*100* (1453)
		A 40 et plus	47	11	27	15	*100* (740)
		Tous âges	60	9	21	10	*100* (2193)
	Villes nouvelles	Avant 40 ans	39	5	42	14	*100* (324)
		A 40 et plus	39	9	32	20	*100* (255)
		Tous âges	39	7	38	16	*100* (579)
	Voisinage des villes nouvelles	Avant 40 ans	48	7	31	14	*100* (522)
		A 40 et plus	30	7	35	28	*100* (300)
		Tous âges	41	7	32	20	*100* (822)
	Reste de la grande couronne	Avant 40 ans	52	9	27	12	*100* (855)
		A 40 et plus	36	10	33	21	*100* (419)
		Tous âges	47	9	29	15	*100* (1274)

* Le nombre d'étapes résidentielles est indiqué entre parenthèses

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés ayant effectué au moins un déménagement depuis 1970.

Les étapes résidentielles en grande couronne se distinguent de celles effectuées dans le centre de l'agglomération par une plus faible part de déménagements au sein du parc locatif[93]. Dans les villes nouvelles, ces étapes sont les moins représentées – 2 sur 5 contre 2 sur 3 à Paris et 3 sur 5 dans la petite couronne. Partout la proportion d'étapes locatives diminue à partir de 40 ans, excepté dans les villes nouvelles. Cette diminution a pour corollaire une augmentation de la proportion d'étapes effectuées par des propriétaires restant propriétaires. C'est dans la grande couronne que ces étapes sont plus fréquentes, tout comme celles correspondant à une accession à la propriété[94].

Sur ce dernier plan, et c'est là le résultat le plus important, les villes nouvelles se distinguent du reste de l'Île-de-France, et même des autres parties de la grande couronne, ce qui est plus significatif encore. D'une part, c'est dans les villes nouvelles qu'on observe la fréquence la plus élevée d'étapes résidentielles effectuées par des accédants. Ainsi, les personnes emménagent plus fréquemment en ville nouvelle pour devenir propriétaires. Ils le font plus particulièrement lorsqu'ils n'ont pas atteint l'âge de 40 ans.

Pour les générations concernées, les dispositifs d'aide à l'accession à la propriété ont donc joué à plein. Pour beaucoup de personnes, l'arrivée en ville nouvelle a correspondu à une étape décisive dans l'amélioration des conditions de logement. Pour mieux saisir combien l'arrivée en ville nouvelle s'est traduite par une accession à la propriété, on a représenté la part des "arrivées"[95] correspondant à une accession à la propriété (Figure 5.3).

D'une manière générale, la première étape effectuée en grande couronne après 1970 s'accompagne plus souvent d'une accession à la propriété lorsqu'elle se situe dans une ville nouvelle. C'est plus particulièrement vrai lorsque les personnes proviennent du centre de l'agglomération (Paris et petite couronne). On retrouve ici en quelque sorte l'archétype du "périurbain" quittant le centre d'une agglomération pour accéder à la propriété dans sa périphérie (Beaucire et Burgel, 1992 ; Berger, 1990 et 2003).

[93] Pour simplifier l'information présentée, on a intégré dans la catégorie des locataires tous les statuts différents de celui de propriétaire : tous types de location, logé gratuitement, par l'employeur, en foyer, en hôtel…

[94] On parle d'accession à la propriété pour désigner le passage du statut de locataire à celui de propriétaire.

[95] On ne retient ici que la première étape résidentielle effectuée depuis 1970 dans chaque partie de la grande couronne : villes nouvelles, voisinage des villes nouvelles et reste de la grande couronne.

Figure 5.3 – Proportion d'arrivées dans les villes nouvelles, leur voisinage et le reste de la grande couronne correspondant à une accession à la propriété selon la provenance des personnes

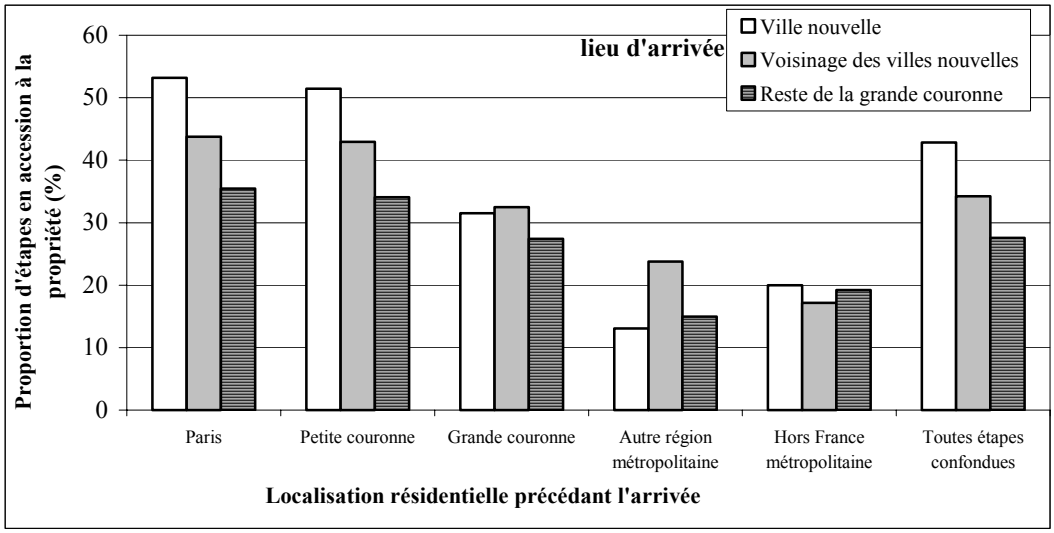

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Il en va différemment des personnes déjà présentes dans la grande couronne. Pour celles-ci, la première étape résidentielle effectuée après 1970 correspond moins souvent à une accession à la propriété, et ce, d'autant plus qu'elles s'installent dans une ville nouvelle. Les enquêtés qui viennent de l'extérieur de l'Île-de-France accèdent moins souvent encore à la propriété lorsqu'ils s'installent dans la grande couronne, quelque soit l'endroit où ils emménagent. En général, ces personnes restent ou deviennent généralement locataires. A l'inverse de ce que l'on observe dans les communes voisines, en ville nouvelle, les personnes arrivant directement de l'étranger ou des Dom-Tom accèdent plus fréquemment à la propriété que celles qui viennent de province. On a déjà remarqué que les personnes non originaires de la France métropolitaine ont en ville nouvelle un niveau d'étude en moyenne supérieur. Un niveau de vie moyen supérieur de ces populations pourrait donc expliquer ces différences. Cependant, une majorité d'enquêtés non originaires de la France métropolitaine ne sont pas arrivés directement de l'étranger ou des Dom-Tom.

En résumant, on peut affirmer que les villes nouvelles ont constitué des lieux privilégiés de l'accession à la propriété dans la grande couronne pour les générations 1930-1950, et plus particulièrement pour les personnes arrivées via le centre de l'agglomération.

- **D'autres facteurs de l'amélioration des conditions de logement**

Il serait bien difficile de déterminer aisément ce qui constitue une amélioration des conditions de logement. En raisonnant de manière fonctionnelle, on peut avancer certains critères qui, indépendamment des autres aspects biographiques, définissent une amélioration de la "fonction" logement. Ce raisonnement présente certains écueils. Accompagnés d'une analyse compréhensive qui contextualise cette fonction dans la vie des individus et la met en perspective avec les aspirations de ces derniers, ces écueils liés à une interprétation abusive se

trouvent limités. On définit dans un premier temps des critères sur lesquels des mesures sont effectuées et, par la suite, on met ces critères à l'épreuve du discours des personnes.

Suivant quels critères évaluer l'amélioration des conditions de logement ? On considère d'abord que l'accession à la propriété est l'amélioration la plus significative en ce qu'elle fait référence à une aspiration profonde partagée par beaucoup et dépasse de loin le seul cadre du logement. A la fois sécurité pour la famille et symbole de réussite sociale, la propriété est depuis longtemps une aspiration essentielle de nombreux Français (Godard et Cuturello, 1980 ; Bonvalet et Gotman, 1993 ; Fourcaut, 2002). Les promoteurs des villes nouvelles en avaient d'ailleurs bien conscience, tout comme ils avaient conscience que le modèle de la maison individuelle continuait de s'imposer. Ces critères d'amélioration des conditions de logement doivent cependant être relativisés. Les travaux de Jean-Pierre Lévy (1993 et 2003) sur les types résidentiels[96] ont bien montré que selon le contexte urbain, une même situation pouvait ou non correspondre à une amélioration des conditions de logement.

L'accession à la propriété et l'accession à l'habitat individuel sont des indices de l'amélioration des conditions de logement. Partant, on peut distinguer plusieurs situations : *devenir propriétaire d'une maison individuelle*, *d'un appartement*, *demeurer propriétaire d'une maison*, *d'un appartement*. Dans les deux derniers cas, on peut considérer qu'il y a amélioration dès lors que l'on observe un gain d'au moins une pièce. Pour les personnes arrivant en tant que locataires, on peut considérer *les locataires qui accèdent à l'habitat individuel*, *les ex-locataires du parc social qui accèdent au parc locatif privé*, *les locataires du parc social qui demeurent dans le parc social en gagnant une pièce*, enfin, *les locataires qui demeurent dans le parc locatif privé en gagnant une pièce*.

On peut ensuite caractériser des situations sans changement apparent de condition de logement : *rester propriétaire d'un logement individuel de même taille*, *rester locataire d'un appartement de même taille*, *rester dans le parc locatif social dans un logement de même taille*, *occuper un logement de fonction*. Parmi les autres situations possibles, certaines ne permettent pas d'apprécier si un changement de résidence s'est assorti d'une amélioration des conditions de logement : *décohabiter de chez ses parents ou parents adoptifs*, *migrer en provenance de l'extérieur de l'Île-de-France*. On a enfin réuni toutes les autres situations qui correspondent généralement à une stagnation voire à une dégradation des conditions de logement : passage du statut de propriétaire à celui de locataire, diminution du nombre de pièces, etc, sans pour autant assimiler ces situations à une dégradation générale des conditions de vie. Celles-ci peuvent avoir pour origines une mutation professionnelle, le départ des enfants du domicile parental ou encore un divorce, lesquelles ne sont pas nécessairement considérés par les personnes comme une mauvaise période.

La répartition de l'ensemble de ces situations est analysée au moment de l'arrivée dans chaque sous-ensemble de la grande couronne (Tableau 5.5). L'arrivée en ville nouvelle se caractérise 7 fois sur 10 par une amélioration des conditions de logement. C'est une proportion comparable à celle observée dans leur voisinage et significativement supérieure à celle observée dans le reste de la grande couronne. Cependant, les villes nouvelles se distinguent des communes de leur voisinage en ce que les personnes qui y sont arrivées en améliorant leurs conditions de logement l'ont fait avant tout en accédant à la propriété. Cette différence

[96] Dans la définition des types résidentiels, Jean-Pierre Lévy fait intervenir des données sur les contextes d'habitat et sur les trajectoires sociales des personnes.

est notamment liée aux personnes qui ont accédé à la propriété dans l'habitat collectif. Dans le voisinage des villes nouvelles, les situations sont plus hétérogènes, les propriétaires achetant un logement avec un plus grand nombre de pièces étant toutefois plus nombreux.

On note ensuite que les situations particulières associées au moment de l'arrivée sont moins fréquentes en ville nouvelle. Ainsi, les arrivées en ville nouvelle succédant à une décohabitation sont très rares, celles qui font suite à une migration sont aussi très rares au regard de la proportion d'enquêtés non originaires d'Île-de-France présents dans les villes nouvelles.

Tableau 5.5 – Répartition des enquêtés selon l'évolution de leurs conditions de logement au moment de leur arrivée dans les différentes parties de la grande couronne (%)

		Localisation au moment de l'arrivée			
		Villes nouvelles (N=376)	Voisinage des villes nouvelles (N=561)	Reste de la g. couronne (N=743)	Ensemble de la g. couronne (N=1680)
Evolution des conditions de logement qui accompagne l'arrivée dans la grande couronne	**Amélioration des conditions de logement**	**70**	**68**	**60**	**65**
	Devenir propriétaire d'une maison individuelle	27	23	19	22
	Devenir propriétaire d'un appartement	16	11	8	11
	Rester propriétaire dans maison + grande	6	12	7	9
	Rester propriétaire dans appartement + grand	1	2	2	2
	Locataires qui accèdent à l'habitat individuel	5	5	6	5
	Ex-locataires du parc social qui accèdent au parc locatif privé	1	1	2	1
	Locataires du parc social qui demeurent dans le parc social en gagnant au moins une pièce	2	1	1	1
	Locataires qui demeurent dans le parc locatif privé en gagnant au moins une pièce	12	13	15	14
	Stabilité des conditions de logement	**9**	**9**	**12**	**10**
	Rester propriétaire d'un logement individuel de même taille	1	1	1	1
	Rester locataire d'un appartement de même taille	6	5	7	6
	Rester dans le parc locatif social dans un logement de même taille	1	1	1	1
	Occuper un logement de fonction	1	2	3	2
	Situations particulières*	**7**	**12**	**16**	**13**
	Décohabitation du domicile parental	1	5	6	5
	Migration	6	7	10	8
	Stagnation ou dégradation	**14**	**11**	**12**	**12**

*Les décohabitations et migrations qui se traduisent par une amélioration des conditions de logement sont classées dans cette dernière rubrique

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Les villes nouvelles ont donc permis à de nombreuses personnes des générations 1930-1950 d'améliorer leurs conditions de logement, et ont plus particulièrement répondu à l'aspiration fondamentale à la propriété. Certaines personnes ont su mieux profiter de cette aubaine, il s'agit de celles arrivées via le centre de l'agglomération, et ce quel que soit le lieu où leur enfance s'est déroulée. Pour ceux qui viennent du reste de la grande couronne, on retrouve des profils plus diversifiés. Il faut dire qu'à la différence du cas précédant, il n'y a pas eu éloignement du centre de l'agglomération qui traduit souvent une recherche d'un logement plus satisfaisant. Pour la plupart des personnes provenant de l'extérieur de l'Île-de-France, peu nombreuses, l'arrivée en ville nouvelle ne s'est pas caractérisée par une amélioration perceptible des conditions de logement.

Les dispositifs particuliers d'accession à la propriété jouent un rôle important dans ces résultats. On le vérifie en mesurant l'impact de l'arrivée en ville nouvelle sur les conditions de logement de populations particulièrement ciblées par les dispositifs d'aide à l'accession à la propriété. On a ainsi sélectionné dans l'échantillon l'ensemble des personnes qui, au moment de l'enquête, appartiennent aux catégories socio-professionnelles des ouvriers et des employés[97] (Figure 5.4). Ces arrivants en ville nouvelle, peut-on constater, ne se distinguent pas de la population générale. La tendance plus affirmée à réaliser dans ces villes le souhait de devenir propriétaire a donc concerné l'ensemble des catégories socio-professionnelles. Mais l'accession à la propriété a pu s'accompagner d'une paupérisation des certains habitants ne pouvant faire face aux frais induits par une dégradation rapide des parties collectives. Ces échecs sont d'autant plus criants qu'ils sont localisés dans certains quartiers d'habitat collectif en accession sociale : la Bastide à Cergy (Le Gall, 1991), le Canal à Evry (Mottez, 2003), Champy à Noisy-le-Grand (Bourez, 1995) ou le Cours des Roches à Nosiel.

Figure 5.4 – Part d'ouvriers et d'employés dont l'arrivée dans chaque partie de la grande couronne a correspondu à une "amélioration" des conditions de logement

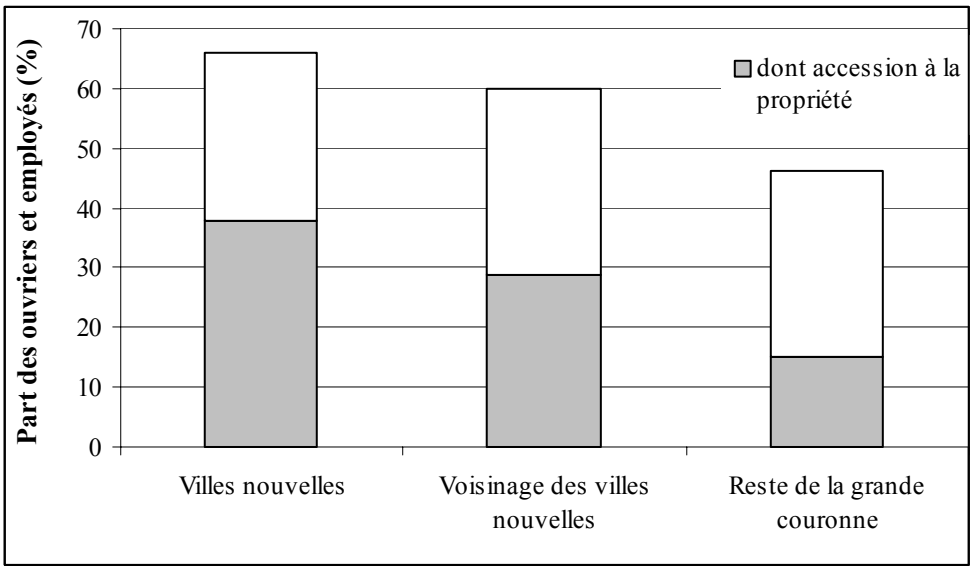

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés ouvriers et employés passés par la grande couronne depuis 1970.

[97] Pour les retraités, c'est la catégorie de la dernière activité qui a été prise en compte.

5.2.2. La volonté de se loger "mieux"

Dans un mouvement général d'amélioration des conditions de logement au sein de la grande couronne, une spécialisation des villes nouvelles dans l'accession à la propriété est mise au jour. Les entretiens montrent qu'il s'agit d'un choix résidentiel "fort" même si les logiques qui guident le choix apparaissent d'une grande diversité.

- **De l'indicateur Bertrand à "c'était l'idéal !" (Claudine)**

Claudine, infirmière, après avoir passé la majeure partie de son enfance à Boulogne-Billancourt et avoir loué un appartement à Créteil avec son conjoint, a acheté en 1980 un pavillon neuf à Noisiel. Alors âgée de 34 ans, elle s'y est installée avec son conjoint et leurs deux enfants. Le discours de Claudine est assez typique de ceux que l'on rencontre chez de nombreux enquêtés. Son récit montre comment le choix résidentiel "ville nouvelle", au départ présenté comme une opportunité d'accéder à la propriété, est ensuite rationalisé dans le sens d'un choix de mode de vie au centre duquel on trouve les enfants.

Pour commencer, j'aimerais retracer le parcours qui vous a amené vers la ville nouvelle.

Au départ, j'habitais Boulogne, Boulogne-Billancourt. Ensuite, j'ai habité Châtillon, Châtillon sous Bagneux. Et de Châtillon, quand je me suis mariée, j'ai habité Créteil. Donc Val de Marne. Et du Val de Marne, à partir du moment où j'ai commencé à avoir mes enfants, j'ai eu deux enfants, il a fallu se dire…il est temps d'accéder à la propriété et de s'agrandir. Donc le choix qu'on avait, c'est de trouver sur Créteil, et à l'époque, ça construisait énormément, mais c'était très onéreux…

- C'était très cher?

Un appartement, sur Créteil, n'était pas à notre portée, à l'époque. Et quand nous sommes venus en ville nouvelle, c'est parce qu'il a fallu prospecter dans les programmes où l'on était sûr d'avoir des aides, des aides sociales : les prêts à l'accession à la propriété. Donc c'est la raison pour laquelle, en cherchant par exemple dans l'indicateur Bertrand les programmes neufs, nous avions décidé, comme nous ne pouvions pas aller, ni à Créteil, ni à Chennevières, ni à Saint-Maur …

- Ce n'était pas votre premier choix, la localisation ?

La localisation n'était pas mon premier choix. Notre choix, c'était d'abord d'avoir un toit, nous habitions un logement de 4 pièces mais il était en location. Et le propriétaire avait besoin de récupérer cet appartement pour ses enfants qui allaient à la fac de Droit ou à la fac de Créteil. Et donc l'urgence, c'était de se reloger. […]

- Le cadre de vie a joué dans votre choix ?

Oui, le cadre de vie, ça a énormément joué. On n'aurait peut-être pas choisi ici, s'il n'y avait pas eu tant de forêts autour, de parcs, de possibilités de faire du vélo. C'est ça qui nous a énormément plu. Et puis, après coup, on a trouvé qu'on avait un avantage énorme en habitant en ville nouvelle, c'est qu'on avait les écoles en face. Ici, vous avez l'école à côté, l'école maternelle, oh ! C'est génial ! Ils partaient seuls à l'école et ils revenaient. Ah, c'est rare! Ici, on avait tous les avantages: habiter pas loin du RER, à 20 minutes de Paris, les écoles à côté, le collège à côté, le lycée à côté…

- Sur le coup, vous n'aviez pas pesé tous ces avantages-là ?

On n'avait pas pesé. Pour nous, c'était être au vert, dans l'intérêt des enfants, pour qu'on puisse les élever dans un cadre où y'avait des forêts, la nature, qu'ils puissent faire du cheval s'ils en avaient envie, et être dehors.

On parvient difficilement à percevoir dans quelle mesure le choix "environnemental" intervient comme rationalisation *ex-post*. Claudine reconnaît néanmoins que l'accession à la propriété aurait été difficilement envisageable ailleurs. Le point de départ est bel et bien une consultation de l'indicateur Bertrand. En outre, l'expérience de Claudine met bien en lumière la façon dont les promoteurs des villes nouvelles ont su rencontrer les aspirations en cours dans la population urbaine : valorisation de la propriété comme garantie pour élever ses enfants dans un environnement stable, recherche d'un environnement sain pour l'épanouissement des enfants, etc.. La ville ne tient alors plus qu'à un fil, celui de l'activité professionnelle qui reste accessible grâce au RER, lorsqu'elle se situe à Paris. On pourrait parler à ce titre de norme sociale tant ces aspirations d'inspiration hygiéniste sont intériorisées par les personnes. Annie Fourcaut (2002) avait déjà trouvé ce type d'arguments chez ceux qui ont rejoint les lotissements pavillonnaires de banlieue au début du 20^{e} siècle. Cependant, on ne peut retirer aux villes nouvelles d'être considérées par certains habitants, sinon comme une solution idéale, tout au moins comme une solution "idéalisable".

- **"Vous faisiez 3km, vous aviez cent programmes" (Michel)**

Un parcours à plusieurs égards similaire a mené Michel vers la commune de Voisins-le-Bretonneux (Saint-Quentin en Yvelines), en 1981. Cet instituteur de 57 ans, dont l'enfance s'est passée dans la Creuse, est arrivé dans la ville nouvelle peu de temps après la naissance de son troisième enfant alors qu'il résidait auparavant à Clamart. Là encore, l'offre de prêts d'accession à la propriété a joué un rôle déterminant, plus particulièrement dans un contexte de taux de crédit élevés.

Avant d'arriver ici, on habitait à Clamart. Nous avions trois enfants et se loger à Clamart avec trois enfants était cher et même difficile. D'où l'idée d'aller voir un peu plus loin. Bon…on est arrivé à Saint-Quentin où bien sûr c'était moins cher. A cette époque-là, c'est-à-dire en 1980 – disons quand on a acheté – les taux d'intérêts étaient très élevés. Donc il devait y avoir un taux d'intérêt qui s'appelait PAP à l'époque, un prêt d'Etat, qui était intéressant. Donc un prêt à l'époque très intéressant et de grandes maisons. […]

- Auparavant, vous étiez dans un appartement?

Oui, mais qui était déjà grand, on était dans un 4 pièces à Clamart. Mais bon…d'une part on n'était pas propriétaire, on louait à l'époque à des gens particuliers. Donc on avait une épée de Damoclès au-dessus de la tête, d'ailleurs il nous est arrivé une fois de nous faire mettre à la porte. Et quand on a retrouvé un appartement, on s'est dit que ça pouvait nous arriver de nouveau.

Michel, qui comme Claudine, a résidé dans une petite couronne devenant hors d'accès pour de nombreux prétendants à la propriété, avant d'arriver dans la grande couronne à un moment où la famille était constituée, a exprimé la nécessité de devenir propriétaire pour se prémunir de la précarité du statut de locataire[98]. Sa recherche a aussi débuté autour de son ancien lieu de résidence :

- Mais à Clamart, vous cherchiez particulièrement un pavillon?

Ah non, c'était un pavillon ou un appartement, en l'occurrence c'était un appartement là-bas. Ici, la différence est très faible, mais là-bas…

[98] Il aura fallu pas moins de trois lois (1982, 1986, 1989) pour qu'une législation fixe la durée légale d'un bail locatif à 3 ans. Pour les meublés, une loi fixant la durée minimale d'un bail à 1 an a été votée seulement en 2004.

- Donc votre recherche a débuté à Clamart ou autour de Clamart?

Très vite on a réalisé que c'était pas la peine.

- D'accord, ça n'a pas duré longtemps…Puis vous êtes tombés sur Saint-Quentin par hasard ou vous avez fait une recherche un peu ciblée?

Non, plutôt l'ouest de Paris. Quand même à l'époque on avait de la famille qui habitait un peu aux Clayes, pas en ville nouvelle, mais à l'ouest de Paris. Mes beaux-parents, avant, habitaient à Fontaine-le-Fleury, donc plutôt à l'ouest de Paris.

- Mais ils vous ont aidés à trouver autour de chez eux ou c'était par convenance?

Oh oui, par convenance. Et puis vous veniez à Saint-Quentin en 81, vous faisiez 3 km, vous aviez cent programmes. Je veux dire, à l'époque y'avait l'embarras du choix.

La ville nouvelle figure également comme le plus proche envisageable dans la banlieue ouest. Ici, l'élément moteur est la recherche de la propriété et non un désir explicitement formulé d'habiter dans une maison individuelle. Michel nous montre aussi à quel point était forte la dynamique de la construction de logements dans les villes nouvelles au début des années 1980. Enfin, son discours révèle une aspiration à se rapprocher de la nature, sans que, là encore, on puisse dire s'il s'agit ou non d'un justification *ex-post*.

- **Le logement n'est pas qu'une valeur refuge (Laurent, Claudine et Josette)**

Le lieu commun *ville nouvelle* se résume parfois à certains excès architecturaux dont elles sont le théâtre. C'est nier cette caractéristique qui est la leur d'avoir accueilli des projets de logements plus discrets – mais tout aussi innovants – qui ont souvent recueilli le suffrage de certains habitants.

Laurent, enseignant âgé aujourd'hui de 53 ans, a suivi son épouse en 1977 à Pontoise, lorsque celle-ci, en fin d'études en architecture, a été recrutée par un cabinet de Pontoise. Habitant auparavant à Maisons-Alfort où tous deux furent élevés, ils sont demeurés dans le vieux Pontoise, hors du périmètre de la ville nouvelle, jusqu'à ce que, en 1983, l'épouse de Laurent ayant cessé toute activité professionnelle après la naissance de leur troisième enfant, ils aient l'occasion de louer un logement social. Ce logement présente certaines caractéristiques originales :

Le saut de puce de Pontoise à Cergy, on l'a fait pour trouver un logement plus grand et avec une image un peu écolo à la manière de l'époque, c'est-à-dire être dans un pavillon solaire, avoir le chauffage solaire, c'était participer à une expérience intéressante.

L'aspiration à de meilleures conditions de logement ne se manifeste donc pas que sur un simple registre économique ou fonctionnel. Ici, le logement est assimilé à un style de vie "écolo". Le cas de Laurent, qui est très inséré dans le tissu politique et social de Cergy, est d'ailleurs représentatif du parcours de certains pionniers pour qui le logement faisait partie d'une certaine qualité de vie recherchée dans les villes nouvelles. On trouve d'autres situations, peut-être moins flagrantes mais plus significatives, de valorisation du logement. Les achats sur plan sont la règle, tout comme les visites des appartements ou de maisons "témoins". C'est le cas de Claudine, dont on a vu plus haut les circonstances de l'arrivée, qui a

pu choisir sa maison au sein d'un lot en construction à partir de critères d'exposition et de lumière chers à son conjoint, décorateur d'intérieur.

Pour Josette, c'est l'agrément et la modularité des appartements qui ont importé. Josette, née en 1950, est originaire de Chelles et, après avoir vécu avec son conjoint à Fontenay-sous-Bois dans un *2 pièces et demi*, ils décident d'acheter un appartement à Noisiel en 1977. Elle ne tenait pas particulièrement à être propriétaire (*j'avais pas cette envie phénoménale d'acquisition*), elle a surtout apprécié les possibilités offertes par le logement ainsi que son confort :

- Dans ce duplex, il y a assez de chambres ?

Oui, d'autant plus qu'on a pu l'agrandir. Ça [elle me montre le plafond], on l'a rajouté. On avait une mezzanine à l'étage mais on l'a agrandie de toute cette surface. La mezzanine, elle arrivait au ras du mur, là et on avait la possibilité de l'agrandir de ça. Et puis de l'autre côté, on a une chambre qui est à….qui avait cette grande hauteur. Et donc à l'étage, on a réussi à faire une chambre supplémentaire. Donc effectivement, l'appartement il est spacieux, y'a deux salles de bain, tout le monde a sa place, c'est quand même agréable à vivre.

Josette présente le logement comme l'élément essentiel du choix résidentiel du ménage. Ils ont découvert leur appartement *en lisant des prospectus*. A titre personnel, elle appréhendait l'arrivée dans un quartier neuf. Ayant cessé son activité professionnelle de puéricultrice après la naissance du premier enfant, elle désirait ne pas quitter l'animation de la ville :

Moi je suis née à Paris, je voulais la proximité de Paris, je voulais la ville […]

- Mais c'est pour les commerces, pour le monde?

Non, pour le monde. Pour la vie active, moi je suis quelqu'un d'actif, donc je ne me voyais pas enterrée à la campagne. C'était impossible pour moi.[…] j'étais vraiment pas pressée d'arriver, bien que j'étais mal logée et que j'arrivais dans quelque chose d'agréable mais j'étais pas pressée car je voyais qu'il y avait personne."Mais qu'est-ce que je vais faire ? Y'a personne. Y'a rien."

Il y avait donc quelque appréhension à découvrir un environnement nouvellement aménagé et manquant d'animation. On remarque au passage que le slogan "la ville à la campagne" n'a pas exercé la même attraction sur toutes les personnes. C'est d'ailleurs surtout valable pour certaines femmes professionnellement inactives au moment de leur installation, ce qu'a bien analysé Jacqueline Coutras (1987) pour Marne-la-Vallée.

- **L'arrivée dans un logement neuf : un événement qui crée des affinités (Josette, Jean)**

"Un logement pour la famille" : voilà une nouvelle fois le credo des aménageurs réalisé à travers l'exemple de Josette. Cependant, la construction à grande échelle de logements ne va pas sans poser de problèmes. Josette a connu une telle expérience qui lui a permis de lier connaissance avec le voisinage.

- Et lorsque vous êtes arrivés, en dehors de l'école qui n'était pas terminée, pour le logement, pour l'immeuble, pour les équipements, vous aviez rencontré des problèmes?

Oui plein. Alors on a eu des problèmes de construction – donc ça aussi, ça crée des liens. On a créé une association de résidents de la ferme du Buisson, à plusieurs copropriétaires. […] On était tous des gens qui venions d'ailleurs, on était tous des parents avec des jeunes enfants, automatiquement, l'école ça crée des liens – on est à la sortie des écoles, on est dans les associations de parents d'élèves, y'a plein de choses qui créent des liens.

Josette insiste ici sur deux dimensions caractéristiques du moment de l'arrivée en ville nouvelle auxquelles le logement n'est pas étranger. La rapidité des opérations a souvent engendré en effet des défauts de construction qui ont été à l'origine d'une réaction organisée de la part des habitants. Ensuite, l'offre caractéristique de grands logements a eu pour résultat l'installation simultanée dans chaque îlot de jeunes ménages avec enfants. Ces derniers, comme souvent relaté d'ailleurs (Hirsch, 1988 ; Guyard, 2003), ont joué un rôle de tout premier ordre dans la création de relations sociales entre les nouveaux habitants.

Pour certaines personnes qui ont passé leur enfance dans un environnement urbain, l'arrivée en ville nouvelle a été l'occasion d'apprendre collectivement à bricoler ou à jardiner. Jean, technicien en informatique de 52 ans dont les parents sont natifs de Madagascar, a vécu à Paris durant toute son enfance. En 1979, il s'est porté acquéreur d'un pavillon neuf à Champs-sur-Marne alors qu'il résidait auparavant avec sa femme et leurs deux filles en bas âge dans un 3 pièces à Rosny-sous-Bois. Les moments qui ont succédé à l'installation ont suscité de l'entraide entre nouveaux voisins.

- Mais tout le monde est arrivé en même temps?

C'est par…

- par lot?

Par lot, c'est ça. Donc on est arrivé en même temps, à quelques jours d'intervalles, on était une quinzaine de propriétaires.

- Oui, donc vous avez rencontré des problèmes, et ça a duré un certain temps?

Ça a duré un certain temps, oui. Parce que chacun travaillait chez soi et puis, une fois que l'intérieur était fini – était fini…il n'est jamais fini – que l'intérieur était potable, vivable, on s'est occupé de l'extérieur. Et puis l'extérieur, comme on débarquait tous, on connaissait pas tous le jardinage. On s'entraidait. Y'en a qui connaissaient plus les instruments, ils savaient ce que c'était une pioche, une pelle. On se prêtait les instruments…

- Finalement après coup, vous mangiez ensemble, vous vous connaissiez mieux?

L'apéro ensemble…après c'était pas toujours chez les uns, chez les autres. Fallait régler les distances parce que sinon…

- Sinon ça finissait par être envahissant ?

Facilement, oui. C'est vrai qu'avec la fatigue de toute la semaine, il faut avoir la disponibilité.

Là encore, les problèmes liés à l'installation ont servi de ciment entre nouveaux pavillonnaires. L'entraide a permis l'instauration rapide de bonnes relations de voisinage qui nécessitaient toutefois une période de "réglage des distances". L'exemple de Jean est assez caractéristique de l'arrivée de nombreux habitants dans les villes nouvelles. Loin de revêtir un l'aspect purement communautaire promu à travers l'image du pionnier, elle s'est souvent traduite par des gestes banals du quotidien dont l'importance ne doit pas être mésestimée. C'est en effet par ces services mutuellement rendus que les individus ont pu apprivoiser au fil des week-ends leur nouvel environnement résidentiel.

L'arrivée en ville nouvelle s'est souvent faite dans une perspective d'amélioration des conditions de logements. On va resituer dans une dernière partie cette arrivée dans les biographies individuelles en montrant qu'elle est le point de départ d'un ancrage spécifique dans les villes nouvelles.

5.3. DES LOGEMENTS ET DES ENFANTS

5.3.1. En ville nouvelle, une arrivée d'adultes "stabilisés" ?

Les trajectoires résidentielles semblent s'arrêter en ville nouvelle dans une période où les individus connaissent une certaine stabilité, l'accession à la propriété en étant un signe tangible. Dans quelle mesure est-ce le cas ? Le recueil des trajectoires résidentielles, familiales et professionnelles au sein d'un même calendrier (grille AGEVEN) rend possible la mise en relation de différents événements touchant les individus. Divers événements matrimoniaux et familiaux ont d'une part été considérés l'année de l'arrivée : unions, séparations simples, suivies d'une naissance ou d'une remise en couple et naissance d'enfants. On a d'autre part considéré tous les changements de profession de l'année précédant à l'année suivant l'arrivée des personnes en ville nouvelle – respectivement dans leur voisinage ou le reste de la grande couronne.

- **La première union : un événement moins propice à l'arrivée en ville nouvelle**

Notre objectif est de déterminer si l'installation des personnes dans les différentes parties de la grande couronne se produit l'année d'une mise en ménage ou l'année qui suit (Figure 5.5). On note que les arrivées en ville nouvelle succèdent moins fréquemment à une mise en ménage que dans le reste de la grande couronne. Les différences sont cependant très faibles entre les arrivées effectuées en ville nouvelle et celles effectuées dans une commune de leur voisinage.

Figure 5.5 – Part des arrivées dans la grande couronne se produisant l'année même d'une mise en ménage ou l'année suivante (%)

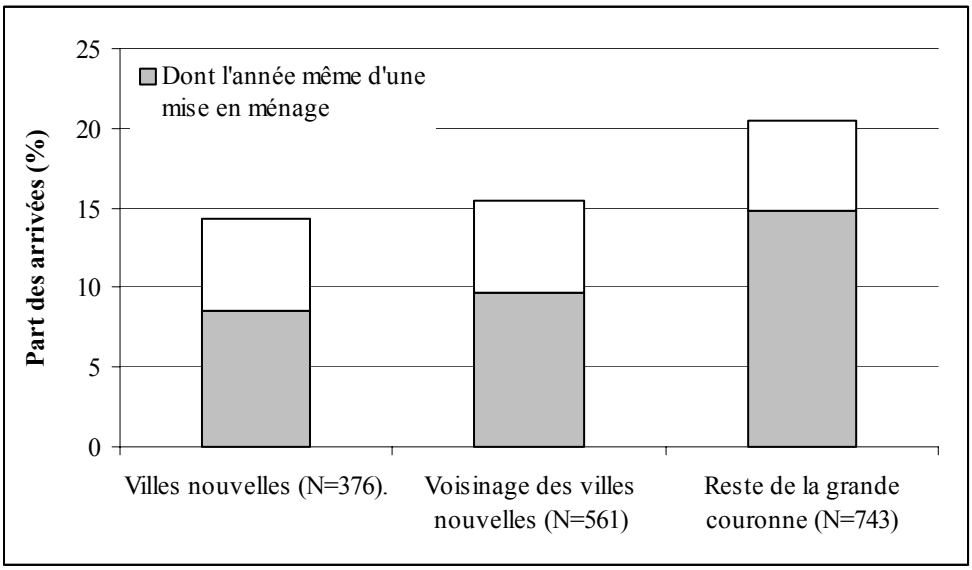

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Si l'on s'intéresse à la distribution de l'âge des arrivées faisant suite à une mise en couple, on met en lumière des situations différentes entre les villes nouvelles et les autres parties de la grande couronne. Après avoir vérifié que les différences entre hommes et femmes étaient mineures, on a représenté l'intervalle interquartile de la distribution des âges à l'arrivée (Figure 5.6). Les arrivées qui succèdent à une mise en couple sont plus tardives dans les villes nouvelles que dans leur voisinage ou dans le reste de la grande couronne. Lorsque l'arrivée n'est pas précédée par une mise en couple, les différences dans la distribution des âges ne sont pas aussi grandes. Aussi peut-t-on poser une nouvelle hypothèse : les arrivées en ville nouvelle faisant suite à une mise en ménage ne concernent généralement pas des personnes qui en sont à leur première union, à l'inverse de ce que l'on observe dans les autres parties de la grande couronne. On constate en effet que, parmi les arrivées se produisant moins de deux ans après une mise en ménage, la proportion de premières unions déclarées est de 70% en ville nouvelle alors qu'elle est respectivement de 80% et de 82% dans leur voisinage et dans le reste de la petite couronne. De plus, parmi les premières unions, l'âge moyen au moment de l'arrivée est bien plus élevé en ville nouvelle qu'ailleurs : 31,5 ans contre 26 ans dans chacune des autres parties de la grande couronne. Les villes nouvelles ont par conséquent accueilli plus de premières unions tardives.

Figure 5.6 – Distribution de l'âge à l'arrivée dans les différentes parties de la grande couronne selon la situation de couple des personnes (intervalle interquartile)

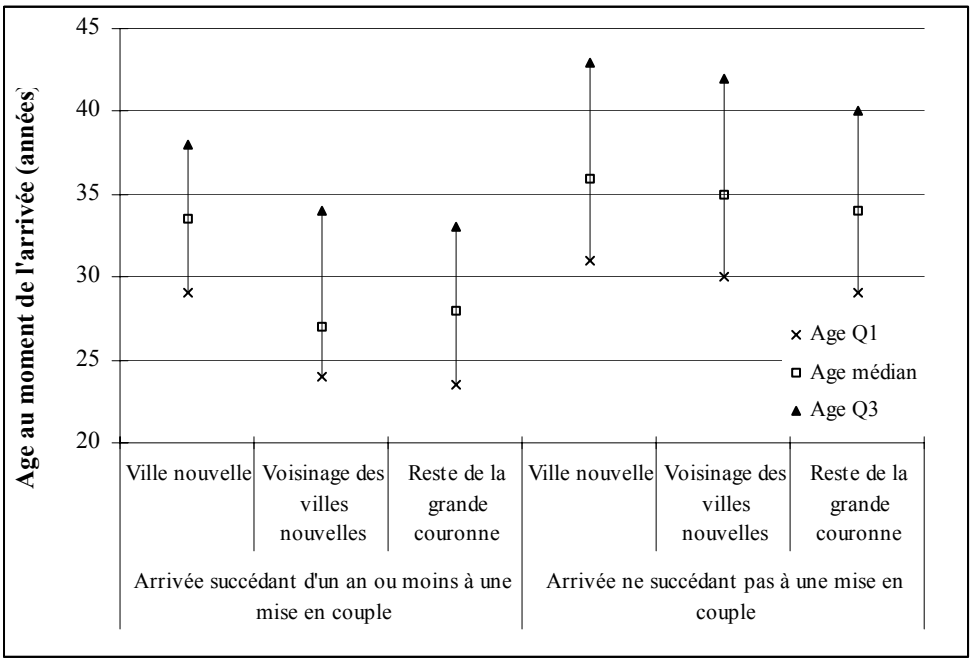

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

L'exemple de Bernard que nous avons présenté dans le chapitre précédent permet de bien comprendre ce phénomène. Bernard a toujours gardé un appartement en région parisienne bien que son activité d'ingénieur des travaux publics l'ait mené pendant deux décennies à travers le monde :
dans la première partie de ma carrière, jusqu'au début des années 90 j'ai fait beaucoup, beaucoup de travail outre-mer, donc je me suis toujours un petit peu considéré comme un nomade. J'ai eu plusieurs logements en région parisienne sans jamais vraiment chercher à m'y installer. C'était quand j'ai cherché à m'installer que j'ai pu acquérir mon propre logement et que la question s'est posée très vite.

Pour quelles raisons a-t-il décidé de s'*installer* ? En poste au Brésil, il fait la rencontre de sa future épouse à l'âge de 39 ans. C'est, déclare-t-il, sa première mise en ménage. L'année suivant sa mise en ménage, Bernard obtient de son employeur son retour en France. Son épouse l'accompagne. Immédiatement, ils se mettent à chercher un logement. L'idée était d'accéder à la propriété, si possible sur la ligne A du RER, le siège de son entreprise étant situé à Saint-Mandé. Les prix de l'immobilier l'ont mené vers Noisiel bien qu'il eût initialement une mauvaise image de cette commune. L'union est ici à l'origine de l'*installation*. Nous sommes bien loin de l'exemple du jeune couple en début de vie conjugale. Bernard et son épouse n'ont pas eu d'enfant et le choix résidentiel était délibérément orienté vers le long terme.

En conséquence, les villes nouvelles ont moins souvent accueilli des ménages de jeunes adultes en début de vie matrimoniale, tout du moins pour les générations qui nous concernent. Le parc de logements semble évidemment expliquer une part importante de ces différences. Rarement en effet les jeunes couples sans enfant accèdent à la propriété. De plus, les enquêtés, lorsqu'ils viennent de se mettre en ménage, arrivent beaucoup moins souvent au moment de la décohabitation dans les villes nouvelles que dans les autres parties de la grande couronne. Ils sont en effet 1 sur 20 à le faire en ville nouvelle, alors que cette proportion

atteint 1 sur 5 à la fois dans le voisinage des villes nouvelles et le reste de la grande couronne. En revanche, les ménages nouvellement constitués accèdent beaucoup plus souvent à la propriété en arrivant en ville nouvelle que lorsqu'ils arrivent dans les autres parties de la grande couronne. On a vérifié que ces accédants se composent à la fois de personnes connaissant une première union tardive et de couples qui se forment alors qu'ils n'en sont pas à leur première union. Ces résultats suggèrent que l'arrivée en ville nouvelle se fait dans une période plus stable pour les personnes. L'examen de la situation professionnelle des enquêtés au moment de leur arrivée dans les villes nouvelles permet de le vérifier.

- **Le choix "ville nouvelle" est pour l'essentiel indépendant du parcours professionnel**

Si le choix de s'installer en ville nouvelle se fait moins souvent en situation de première union, est-il plus fréquemment le fait de personnes "installées" dans leur vie professionnelle ? On répond dans un premier temps à cette question en étudiant les durées des étapes professionnelles au cours desquelles se font les arrivées dans la grande couronne (Tableau 5.6). On mesure ici depuis combien d'années les enquêtés en activité occupent leur emploi au moment de leur arrivée dans la grande couronne.

Les durées des étapes professionnelles se distribuent de manière très comparable d'une partie à l'autre de la grande couronne au moment de l'arrivée des enquêtés, et ce, indépendamment du sexe de ces derniers. Notre hypothèse est donc contredite. L'arrivée en ville nouvelle ne se fait donc pas dans une période de plus grande stabilité professionnelle si ce dernier terme est interprété dans sa dimension temporelle.

Tableau 5.6 – Nombre d'années d'occupation d'un même emploi au moment de l'arrivée dans les différentes parties de la grande couronne selon le sexe (années)

	Femmes			Hommes		
	Ville nouvelle	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne	Ville nouvelle	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne
Durée moyenne	12	11	12	11	12	11
1e quartile	5	4	4	4	4	3
Durée médiane	10	10	8	9	8	8
3e quartile	15	18	16	17	17	17
Effectifs	*197*	*290*	*396*	*179*	*271*	*347*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Les caractéristiques des emplois occupés au moment de l'arrivée diffèrent aussi peu d'une partie à l'autre de la grande couronne. On ne trouve pas plus de femmes au foyer au moment de l'arrivée en ville nouvelle (environ un quart des femmes le sont au moment d'arriver dans chacune des parties de la grande couronne). Les secteurs d'activité se distribuent aussi de manière homogène d'une zone d'arrivée à l'autre : de 18 à 19% des enquêtés sont sans activité (principalement des femmes), de 24 à 29% travaillent dans le secteur industriel et de 51 à 56% travaillent dans les services, les villes nouvelles étant dans une situation intermédiaire entre leur voisinage (actifs arrivants plus spécialisés dans le secteur industriel) et le reste de la grande couronne (actifs arrivants plus spécialisés dans le secteur tertiaire).

On observe tout au plus certaines spécialisations des habitants des villes nouvelles si l'on s'intéresse aux catégories socio-professionnelles et aux secteurs d'activité. Parmi les hommes arrivant en ville nouvelle, il y a une plus grande part de techniciens (15,7 % pour les villes nouvelles contre 11,6 % pour l'ensemble des arrivées dans la grande couronne) et d'ouvriers qualifiés de type artisanal (12,4% contre 9%). Un tiers de ces hommes localise son lieu d'activité dans la ville nouvelle elle-même et a vraisemblablement participé à la construction des villes nouvelles. Les villes nouvelles ont plus fréquemment accueilli, enfin, des personnes qui travaillaient dans la fonction publique au moment de leur arrivée : 29%, alors que cette proportion est respectivement de 25% et de 24% lorsque les arrivées se sont faites dans le voisinage des villes nouvelles et le reste de la grande couronne.

Il est donc impossible d'affirmer que l'arrivée en ville nouvelle s'inscrit dans des parcours professionnels spécifiques qui se caractériseraient par plus de stabilité. Seule une plus grande proportion de fonctionnaires attesterait de cette assertion. Doit-on s'en étonner ? La particularité des villes nouvelles n'est-elle pas d'avoir offert à grande échelle des possibilités d'accession à la propriété à des personnes qui, dans un marché du logement non régulé, n'auraient pu accéder à un prêt immobilier faute d'apport personnel ? Ainsi, la contrainte de patrimoine ou d'épargne pesant sur l'obtention d'un prêt s'est trouvée amoindrie. Cependant la garantie d'un emploi stable offerte aux fonctionnaires a permis à plus de la moitié d'entre eux d'accéder à la propriété au moment de leur arrivée en ville nouvelle (Figure 5.7).

Figure 5.7 – Part d'arrivées correspondant à une accession à la propriété selon le statut professionnel au moment de l'arrivée (%)

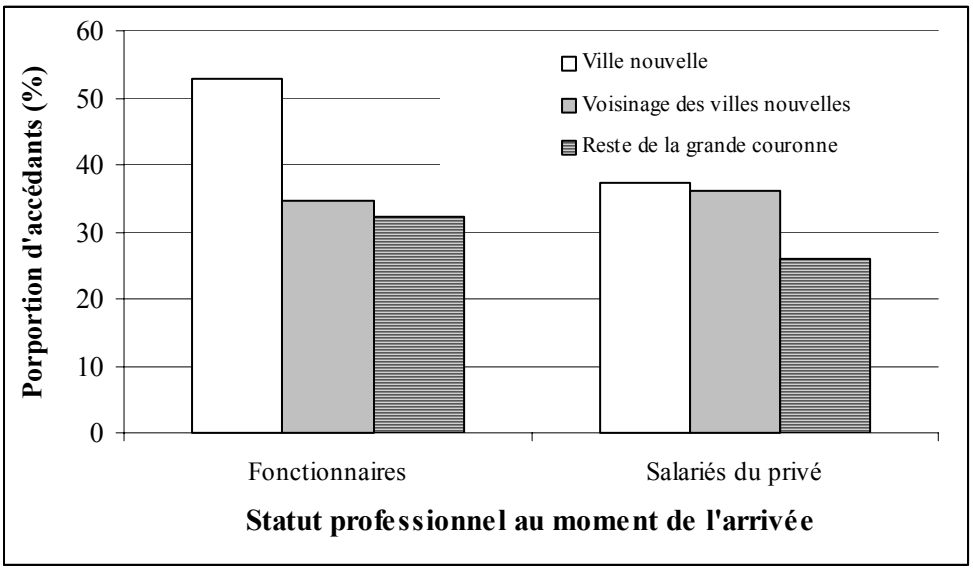

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Hors ville nouvelle, les fonctionnaires n'ont pas plus souvent accédé à la propriété au moment de leur "arrivée" que les salariés du privé. L'accession s'y est généralement faite sur le marché de l'immobilier non conventionné (tout du moins avant la généralisation des Prêts d'accession à la propriété en 1977). C'est donc la possibilité d'un apport personnel qui a été déterminante, laquelle ne dépend pas, semble-t-il, de l'appartenance ou non des personnes à la fonction publique.

On peut finalement affirmer que si, dans ses grandes lignes, l'arrivée en ville nouvelle ne s'inscrit pas dans des parcours professionnels typiques, les fonctionnaires ont, plus que d'autres catégories, pu y bénéficier des prêts sociaux d'accession à la propriété.

La localisation des lieux de travail au moment de l'arrivée des enquêtés aurait-elle joué un rôle ? C'est un aspect essentiel pour l'ancrage des personnes qui détermine quelle a été la fréquentation au quotidien de l'environnement résidentiel. Pour répondre à cette question, on a éliminé d'une part, les personnes inactives très majoritairement composées de femmes au foyer et, d'autre part, les lieux de travail multiples, non franciliens ou méconnus, ces situations étant très minoritaires.

Tableau 5.7 – Répartition des distances domicile / travail au moment de l'arrivée des enquêtés dans les différentes parties de la grande couronne (%)

		Ville nouvelle	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne
Localisation du lieu de travail / domicile après l'arrivée	Même commune	13,8	15,5	25,4
	< 5 km	16,7	17,9	15,9
	5-10 km	9,8	13,1	9,5
	> 10 km (Paris)	27,3	22,8	22,4
	> 10 km (p. couronne)	22,9	20,0	15,2
	> 10 km (g. couronne)	9,5	10,7	11,6
	Total	*100*	*100*	*100*
Nombre d'actifs au moment de l'arrivée		*275*	*420*	*567*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. . Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970 occupant un emploi au moment du premier passage.

On observe des différences significatives du point de vue de la localisation du lieu de travail entre les arrivées dans les villes nouvelles et celles dans le reste de la grande couronne (Tableau 5.7). Dans ce dernier cas, plus d'1 enquêté sur 4 travaille dans la commune où il est arrivé. Beaucoup parmi ces personnes ne sont, à vrai dire, pas "arrivées". Elle étaient déjà sur place et y ont trouvé un emploi. On retrouve ainsi la trace de cette population *autochtone* qui n'est pas présente dans les villes nouvelles et qui l'est moins dans les communes de leur voisinage. Au moment de leur arrivée dans ces dernières, 46,5% des actifs franciliens travaillaient à moins de 10 km de leur nouveau lieu de résidence. Cette proportion atteint à peine 40% pour les personnes arrivant en ville nouvelle. Ces personnes travaillaient en revanche une fois sur deux dans le centre de l'agglomération (Paris et petite couronne). En outre, on calcule qu'un quart des actifs arrivés en ville nouvelle y travaillaient au moment de leur arrivée. Cela signifie qu'un actif sur quatre travaillait dans la ville nouvelle au moment d'y élire domicile. Les personnes non originaires de l'Île-de-France sont particulièrement représentées parmi ces actifs locaux. Il s'agit en grande partie de provinciaux et d'antillais s'installant directement dans la ville nouvelle sans être auparavant passé par une autre commune francilienne. N'ayant pas connu d'expérience résidentielle dans le reste de l'agglomération, ils connaissent par conséquent un ancrage spécifique centré sur les villes nouvelles.

Le récit de Lucien, 50 ans, habitant d'Evry, illustre bien ce phénomène. Lucien a connu en 1995 une mutation professionnelle de Laval à Evry synonyme pour lui de promotion dans sa carrière dans la gendarmerie. Il s'est installé avec son épouse et leurs quatre enfants dans un logement de fonction situé dans un quartier pavillonnaire. Les cinq premières années, son

épouse n'a pas exercé d'activité professionnelle, puis, les enfants ayant grandi, elle repris une activité d'aide ménagère à Evry et dans les environs. Tous deux travaillent donc à Evry, et y exercent la plupart de leurs activités. Lucien fréquente un club local de pétanque et s'est engagé rapidement dans les associations de parents d'élèves. Les courses se font à Evry et ce n'est que très rarement que cette famille se rend à Paris : " *vous savez Paris, c'est bien quand on a quelque chose à y faire. Et puis avec nos quatre enfants, on n'a pas forcément les moyens d'organiser des sorties là-bas.*" Pour la famille de Lucien, l'expérience francilienne se résume ainsi à l'agglomération d'Evry. On pourrait dire que dans ce cas la ville nouvelle d'Evry et ses environs se suffisent à eux-mêmes.

Loin d'être nettement spécifique, la situation professionnelle des enquêtés arrivant dans les villes nouvelles présente néanmoins certains profils spécifiques. Qu'en est-il de leur situation familiale ?

5.3.2. Des villes "dont les enfants sont les princes"

L'arrivée en ville nouvelle ne se produit que partiellement dans un contexte de stabilité matrimoniale et professionnelle propice à un ancrage durable des personnes. On peut en revanche supposer, compte tenu des caractéristiques de l'offre de logements, que les enquêtés sont plus fréquemment arrivés en ville nouvelle dans une période où leur vie familiale se stabilisait. En d'autres termes, on s'attend à trouver à l'arrivée en ville nouvelle plus de familles déjà constituées, caractéristique essentielle pour l'ancrage des personnes. D'un point de vue démographique, des travaux ont montré que la mobilité résidentielle était bien moins importante à partir du moment où la famille est constituée. Par ailleurs, les enfants sont des agents essentiels de sociabilité au moment où des adultes investissent un nouvel environnement résidentiel. Les adultes lient en effet souvent connaissance à l'occasion des activités de leurs enfants, ce qu'ont confirmé plusieurs extraits d'entretiens.

- **Une arrivée d'enfants…**

On note en premier lieu que les personnes passées par les villes nouvelles ont eu une descendance plus grande que les personnes dont les parcours résidentiels se sont arrêtés dans une autre partie de la grande couronne. Celles-ci, hommes et femmes confondus, ont eu plus fréquemment une descendance composée d'au moins trois enfants (Tableau 5.8).

Tableau 5.8 – Taille moyenne et répartition par taille de la descendance par sexe selon le lieu d'arrivée dans la grande couronne

		Femmes			Hommes		
		Ville nouvelle	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne	Ville nouvelle	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne
Taille moyenne		2,3	2,3	2,2	2,6	2,3	2,5
Répartition de la descendance selon sa taille (%)	pas d'enfant	10	7	9	2	7	8
	1 enfant	19	19	18	21	17	14
	2 enfants	32	37	40	38	46	42
	3 enfants ou plus	39	37	34	39	30	36
	Total	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*
Nombre d'enquêtés		197	290	396	179	271	347

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Au-delà de ces traits de la descendance, la situation familiale au moment de l'arrivée retient l'attention pour savoir si les familles étaient plus souvent constituées au moment de leur arrivée en ville nouvelle. A ce propos, on a caractérisé plusieurs situations[99]. Après avoir considéré les personnes qui n'ont pas eu d'enfant (situation familiale de type 1), les personnes en début de vie familiale ont été définies comme celles dont le premier enfant était âgé de moins d'un an ou n'était pas encore né (situation familiale de type 2). Pour ces enquêtés, l'arrivée en grande couronne a souvent correspondu au moment de la fondation d'une famille. Tel n'est pas le cas de celles qui, au moment de leur arrivée, avaient déjà un enfant âgé de plus d'un an. Parmi ces personnes, on distingue celles qui arrivent avec leur descendance constituée depuis au moins un an (situation familiale de type 4) de celles qui projètent ou viennent d'avoir une naissance au moment de leur arrivée et qui en auront plusieurs années après (situation familiale de type 3) (Tableau 5.9).

On constate sur ce tableau qu'en dépit d'une plus grande proportion de familles nombreuses, 56% des personnes passées par une ville nouvelle y sont arrivées avec leur descendance déjà constituée. Si l'on prend en compte l'ensemble des personnes arrivées avec au moins un enfant de plus d'un an (types 3 et 4 réunis), on trouve que 8 personnes sur dix sont arrivées en ville nouvelle avec un enfant de plus d'un an. Ces proportions atteignent 7 sur 10 dans le voisinage des villes nouvelles et 6 sur 10 dans le reste de la grande couronne. Ainsi l'arrivée des générations 1930-1950 dans la grande couronne s'est majoritairement faite avec des enfants, cette tendance étant bien plus affirmée encore pour les enquêtés arrivant en ville nouvelle.

[99] On s'intéresse ici non pas à un calendrier des naissances dont l'étude doit être menée distinctement pour chaque sexe, mais à des situations familiales qui caractérisent des personnes au commencement d'une étape résidentielle dans la grande couronne.

Tableau 5.9 – Répartition des situations familiales des enquêtés au moment de leur arrivée dans les différentes parties de la grande couronne (%)

		Ville nouvelle	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne
Situation familiale au moment de l'arrivée	Type 1	6,1	6,9	8,3
	Type 2	13,0	21,8	30,8
	Type 3	24,8	21,8	22,2
	Type 4	56,1	49,5	38,7
	Total	*100*	*100*	*100*
Nombre d'enquêtés		*376*	*561*	*743*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Quelle que soit la provenance géographique et quelle que soit l'évolution du statut d'occupation, c'est toujours dans les villes nouvelles que les arrivants accompagnés d'enfants de plus d'un an sont les plus représentés. L'ampleur de ces différences est indépendante des autres conditions d'arrivée que nous avons jusqu'ici parcourues. Ainsi, cette propension plus élevée à arriver avec des enfants en ville nouvelle, et souvent, avec une descendance constituée est commune à tous les profils d'arrivants.

On a déjà évoqué plus haut l'exemple de Josette qui, après avoir été puéricultrice, a démissionné pour élever ses enfants. Josette est arrivée à Noisiel à reculons par crainte de l'isolement, alors que ses deux premiers enfants étaient scolarisés, et, le troisième, sur le point d'être adopté. Ce dernier, alors âgé de 3 ans, a été très vite scolarisé après son adoption. C'est notamment par le biais de l'école que Josette a pu faire connaissance avec d'autres parents. Le fait d'arriver avec des enfants en âge d'être scolarisés est un élément moteur de l'ancrage dans la mesure où l'école permet de lier connaissance avec d'autres parents et que les enfants, étant plus âgés, sont plus demandeurs d'activités sociales extérieures : musique, sport, etc. Il s'agit donc d'une ressource supplémentaire pour faire des connaissances et investir son nouvel environnement, de surcroît, lorsque cet environnement est reconnu pour être particulièrement bien adapté aux enfants.

Les habitants des villes nouvelles ont ainsi généralement investi leur nouveau lieu de vie avec le statut de parent. On retrouve une nouvelle fois l'effet des caractéristiques du parc de logements. Les créateurs des villes nouvelles n'avaient-ils pas envisagé une continuation du *baby-boom* et n'ont-ils pas tardivement corrigé le tir sur le terrain ? Ces logements familiaux souvent en accession à la propriété ont aussi permis à certains parcours biographiques complexes de se "fixer" rapidement dans la région parisienne, comme on a pu le voir dans le cas de Bernard. Si Bernard, qui se qualifie de *nomade* est arrivé sans enfant à Marne-la-Vallée, les époux Dumas, qui se qualifient d'*itinérants*, sont arrivés avec leurs quatre enfants L'époux Dumas a mené une carrière d'officier dans l'armée de Terre. Madame Dumas a démissionné de son poste d'enseignante suite au décès brutal d'un de leurs enfants et a suivi son mari tout au long de ce parcours professionnel. Persuadés de revenir un jour à Paris, ils ont acquis un pavillon à Montigny-le-Bretonneux en 1981, anticipant de deux ans la mutation à Paris de monsieur Dumas pour sa fin de carrière.

- Finalement, lorsque vous cherchiez un logement, vous pensiez accéder à la propriété puisque de toutes façons, vous étiez presque assurés de revenir.

Epouse – C'était préférable, plus facile à tous égards.

Epoux – En plus, moi, j'ai été choqué, enfin, très surpris, quand sur le palier, en face de nous, il y avait un colonel. C'était un vieux colonel, il partait à la retraite. Il n'avait rien ! Il n'avait pas préparé l'avenir. Il était locataire durant toute sa carrière et il est arrivé l'âge de la retraite et il cherchait quelque chose…

Epouse – Il faut savoir aussi que dans cette vie itinérante, n'imaginez pas qu'on arrive : "venez donc ici, l'appartement est prêt, vous n'avez plus qu'à vous installer". Il est évident que c'est à nous de chercher et ce n'est pas toujours facile. Les gens s'imaginent qu'on est logé gratuitement, ce n'est pas le cas. Et en général les gens qu'on aide un peu, que ce soit dans la fonction publique ou pour les administratifs, c'est parce qu'ils virent en 8 jours, mais nous on ne vire pas en 8 jours…mais 2 mois avant le départ, on a la certitude. On a eu toujours des problèmes pour inscrire les enfants à l'école. Ici d'ailleurs, particulièrement, c'est que on me disait: - "vous savez quand elle vient ? " – "non, non je ne sais pas" et nous ne savions pas…ça veut dire que ça peut se faire en quelques mois. Donc le fait d'avoir cette maison ici, si on pouvait y revenir, y'avait un endroit où on savait où aller. Se loger à Paris quand on a 3 ou 4 enfants, c'est pas facile, surtout quand ils ont 1 an de différence et qu'il y a des filles et des garçons.

Comme souvent, l'accession à la propriété est perçue comme une sécurité, ou plutôt comme un ensemble de sécurités : ne pas se retrouver "à la porte" en fin de carrière et garantir une adresse aux enfants pour pouvoir les scolariser sans problème au moment du retour sur la région parisienne. Dans cette recherche, le choix de la ville nouvelle s'est imposé à la fois pour le prix des logements et pour l'accessibilité à Paris par le RER. Et si madame Dumas considère son lieu de vie comme une "cité dortoir", elle reconnaît les facilités qu'il représente pour la scolarisation des enfants :

Epoux – L'école primaire est à 30 m, le collège, à 300 m, et les deux lycées, le lycée est à 500 m, de l'autre côté du RER.

- Toute la scolarité s'est faite ici, jusqu'au bac?

Epouse – Tant que nous avons été ici, toute la scolarité s'est faite ici. C'était le gros plus. Y'avait le RER et y'avait toute l'infrastructure scolaire.

Des logements pour des familles, voilà comment pourrait se résumer à grands traits le rôle des villes nouvelles dans les parcours résidentiels des personnes. Et si la quête d'un environnement nouveau n'a pas constitué dans la majorité des cas le moteur du choix résidentiel, il s'avère souvent après coup que la qualité de vie proposée par les villes nouvelles est souvent reconnue, en particulier, pour les commodités qu'elles offrent aux activités des enfants.

- **…même après une séparation conjugale**

Les villes nouvelles ne se résument pas simplement à une offre de logements en accession à la propriété, on a vu que leurs centres abritent des collectifs en location proches du RER. Dans une période caractérisée par une montée sans équivalent des divorces, dont les générations étudiées furent les instigatrices (Bonvalet, 1989 ; Festy, 1990), on se demande si cette offre de logements centraux dans les villes nouvelles a accompagné ce phénomène. En d'autres termes, on cherche à vérifier si, et selon quelles modalités, les villes nouvelles ont constitué une opportunité de logement pour les mères sortant d'un divorce. On a calculé tout d'abord la part d'arrivées faisant suite à un divorce ou à une séparation conjugale pour chaque sexe (Figure 5.8).

Figure 5.8 – Part d'arrivées liées à un divorce dans les différentes parties de la grande couronne selon le sexe des enquêtés (%)

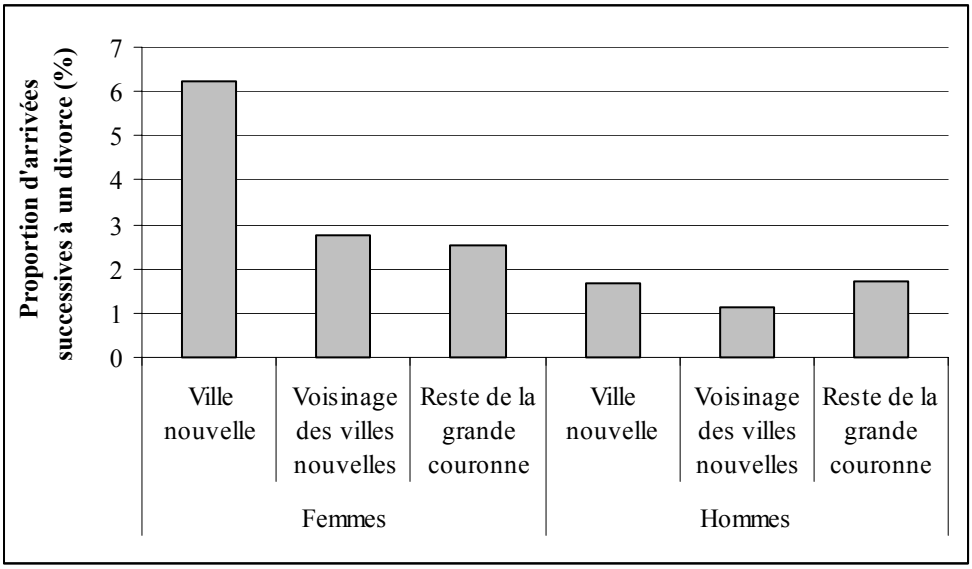

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Les données permettent de confirmer dans une large mesure notre hypothèse. En effet, les arrivées féminines en ville nouvelle font suite à un divorce beaucoup plus fréquemment qu'ailleurs dans la grande couronne. Les différences entre villes nouvelles et autres parties de la grande couronne vont au-delà du simple au double.

Si les effectifs ne sont pas importants, on peut néanmoins percevoir certains points communs entre ces arrivées. En ville nouvelle, les 17 séparations concernées sont toutes le fait de mères. Autre point important, 15 de ces 17 mères résidaient avant leur séparation dans la grande couronne. Il semble ainsi que les villes nouvelles ont constitué un recours pour les femmes résidant dans la grande couronne au moment de leur séparation. L'arrivée de ces mères en ville nouvelle s'est faite dans du logement collectif et certaines ont pu se porter propriétaires de leur appartement.

Pour renforcer notre propos, on a travaillé sur l'ensemble des étapes résidentielles féminines effectuées entre 40 et 49 ans, âges où les séparations sont fréquentes. On trouve ainsi que 17%, soit plus du sixième de ces emménagements, font suite à une séparation conjugale. Dans

l'ensemble de l'Île-de-France (en incluant donc Paris et la petite couronne), les villes nouvelles ont accueilli 11,0% du total des étapes résidentielles féminines qui ont débuté entre 40 et 49 ans et, parmi celles-ci, 19,2 % de celles qui suivent une séparation. Il s'agit, là encore, de femmes qui arrivent de la grande couronne en général, et des villes nouvelles, en particulier. Lorsqu'une séparation intervient au moment où le couple réside dans une ville nouvelle, l'ex-conjointe reste dans cette ville nouvelle sept fois sur dix. Lorsque ce n'est pas le cas, elle se dirige vers Paris, de préférence au reste de l'agglomération. En revanche, les femmes se séparant alors qu'elles résident dans la grande couronne (villes nouvelles exclues) se dirigent plus souvent vers une ville nouvelle qu'en direction de la capitale ou bien de sa petite couronne. Dans le voisinage des villes nouvelles, les femmes ont eu plus souvent recours aux villes nouvelles pour se loger à la suite d'une séparation, qu'aux tissus denses de la petite couronne ou aux vieux centres de la grande couronne (Melun, Corbeil-Essonnes, Versailles, Argenteuil, Meaux). De même, lorsque les couples se sont désunis alors qu'ils résidaient dans le reste de la grande couronne, les femmes ont plus fréquemment rejoint les communes des villes nouvelles que celles de leur voisinage, pourtant plus proches.

Ces chiffres confirment bien la tendance identifiée en travaillant sur les arrivées : les villes nouvelles ont constitué pour les mères des générations étudiées résidant dans la grande couronne, des recours pour se loger.

La formule trouvée par Jacques Guyart (2003) pour caractériser Evry, ville *dont les princes sont les enfants*, peut bel et bien s'appliquer à l'ensemble des villes nouvelles franciliennes. Plus qu'ailleurs, en effet, arriver en ville nouvelle signifie s'installer avec ses enfants, même lorsque l'installation fait suite à un divorce.

CONCLUSION

Pour les Franciliens des générations 1930-1950, les villes nouvelles ont constitué une occasion privilégiée d'accéder à la propriété, les dispositifs d'Aide personnalisée au logement ayant joué à plein. Certaines catégories, en particulier des fonctionnaires, sont ainsi devenus propriétaires alors qu'ils auraient pu difficilement le faire ailleurs jusqu'à il y a une quinzaine d'années. Mais on ne peut comprendre ce phénomène sans avoir saisi les origines de cette aspiration à la propriété, qui tient, pour une part importante, à une recherche de sécurité vis-à-vis notamment d'une condition de locataire qui, hier encore, ne donnait pas tous les gages d'une installation durable. Cette sécurité, de nombreux franciliens ont pu la trouver en ville nouvelle et, en dépit d'origines géographiques plus diverses, les habitants des villes nouvelles sont souvent arrivés en provenance du centre de l'agglomération. Les modalités du peuplement des villes nouvelles, par unités de voisinage, ont permis à des personnes d'investir un même lot en rencontrant souvent des difficultés liées à des défauts de construction qui ont suscité une collaboration étroite entre arrivants. Il a fallu aussi, pour certains urbains, apprendre la vie pavillonnaire et, pour ce faire, échanger conseils et matériels pour aménager l'espace extérieur.

Outre une spécialisation dans des offres aidées d'accession à la propriété, le parc de logements se caractérise par une part importante de grands logements qui ont profité avant tout à des ménages avec enfants. Les villes nouvelles, plus que les autres parties de la grande couronne, ont accueilli des ménages avec une descendance constituée, du moins, avec des enfants en âge d'être scolarisés ou d'exercer des activités sportives ou culturelles. C'est un autre aspect que revêtent les villes nouvelles pour l'ancrage des habitants. En effet, les enfants, d'autant plus lorsqu'ils sont scolarisés, fournissent une occasion privilégiée pour les nouveaux arrivants de s'insérer dans ces sociétés locales en cours de constitution, en dépassant le cadre du voisinage auquel circonscrivent les relations d'entraide ou celles liées au cours des réunions de copropriété. Cette possibilité a pu plus particulièrement être offerte à des mères qui ont trouvé en ville nouvelle un recours pour se loger à la suite d'une séparation conjugale.

Conclusion de la deuxième partie

Au regard des conditions initiales de l'ancrage, se dégagent plusieurs spécificités des habitants des villes nouvelles. Qu'elles aient trait aux lieux d'origines ou au moment de l'arrivée des villes nouvelles, ces spécificités ouvrent des perspectives pour la compréhension de l'ancrage des habitants des villes nouvelles.

Tout d'abord, la confirmation que les migrants s'installant dans les parties nouvellement aménagées ont supplanté la population autochtone a pu être donnée. A ce titre, les villes nouvelles se distinguent très significativement des autres parties de la grande couronne francilienne dont le peuplement est, ou a été, plus progressif. Cette population de migrants, loin d'être uniquement composée de personnes aux origines géographiques bien déterminées, comprend majoritairement des personnes qui ont initialement un point d'ancrage dans l'Île-de-France sans qu'on puisse les considérer comme d'origine francilienne. Ces résultats amènent à relativiser le mythe des racines faisant état d'un "déracinement" initial de la population des villes nouvelles. La rupture avec les lieux d'origines est bien plutôt liée à l'arrivée dans un environnement neuf et à l'absence de structures sociales locales.

Mieux encore, la caractérisation du moment de l'arrivée dans les villes nouvelles aboutit au constat que les personnes ont souvent aménagé dans les villes nouvelles en s'y "installant", tout en provenant de la petite couronne ou de la grande couronne. Ainsi, les personnes qui se sont installées dans les villes nouvelles n'avaient pas une provenance significativement plus éloignée que les habitants investissant d'autres parties de la grande couronne. Dans tous les cas, on note une prédominance des arrivées en provenance de la petite couronne ou de la grande couronne environnante. Cette arrivée prend souvent la forme d'une installation durable. De jeunes couples avec enfants des classes moyennes trouvent dans les villes nouvelles l'occasion d'accéder à la propriété, ce qu'elles n'auraient vraisemblablement pu faire ailleurs. Les dispositifs d'aide à l'accession à la propriété ont donc joué pleinement leur rôle. Au total, les personnes investissent un logement neuf en trouvant des voisins partageant la même situation et en ayant des enfants dont les demandes en termes de culture et de loisirs sont exigeantes. Cette unité de conditions permet de comprendre les solidarités nées entre voisins au moment de leur arrivée en ville nouvelle.

Cette partie visait à déterminer les conditions dans lesquelles a pris place l'ancrage dans les villes nouvelles. On a pu en dévoiler les spécificités, tout comme a pu être précisée l'hypothèse d'une installation durable dans les villes nouvelles, qu'on s'attache de vérifier dans la partie qui suit.

TROISIEME PARTIE

L'ANCRAGE SUR LE LONG TERME OU LA FORMATION DE BASSINS DE VIE AUTOUR DES VILLES NOUVELLES

Habitat collectif, habitat pavillonnaire, centres, zones d'emploi, espaces verts et axes de transport en direction de Paris : les éléments qui structurent les bassins de vie autour des villes nouvelle (photo aérienne de Marne-la-Vallée Ouest, © Le Goix, 2005)

Introduction de la troisième partie

Si la partie précédente s'est conclue sur l'éventualité d'une installation durable dans les villes nouvelles, encore faut-il le démontrer et en dévoiler les modalités. L'échelle du long terme, comptabilisé en décennies, ouvre des perspectives sur le devenir des villes nouvelles. En étudiant le processus d'ancrage sur le temps long, on peut en effet dévoiler la manière dont les individus contribuent à inscrire les villes nouvelles dans leur environnement urbain.

Un premier aspect de ces comportements individuels se rapporte aux mobilités résidentielles observées sur le long terme. Les personnes se fixent-elles dans les villes nouvelles en demeurant dans un même logement ? Sont-elles au contraire amenées à être de passage dans ces villes ? Les principes urbanistiques sur lesquels reposent les villes nouvelles nous incitent à une vision plus nuancée. Constituées d'une gamme diversifiées de logements, les villes nouvelles offrent aux résidents du parc de logements collectifs la possibilité d'accéder sur place à l'habitat pavillonnaire, qui comme on le sait, est pour de nombreuses personnes un horizon résidentiel souhaité. Par ailleurs, la périphérie des villes nouvelles se compose de logements pavillonnaires plus anciens présentant un certain "cachet" souvent absent dans les villes nouvelles. Ainsi, dans les villes nouvelles et à proximité de celles-ci, la possibilité est offerte aux personnes de connaître des trajectoires résidentielles ascendantes.

Le Chapitre 6 vise à mettre en lumière de tels processus. Plutôt que de rechercher dans les mobilités résidentielles différentielles des populations un processus de ségrégation résidentielle déjà bien étudié par ailleurs, on s'intéresse à la dimension spatiale de ces mobilités. Un tel regard se focalise sur l'insertion des villes nouvelles dans leur environnement périurbain. L'observation des mobilités résidentielles dans et autour des villes nouvelles pourrait permettre en effet de comprendre comment ces dernières sont devenues des cœurs de bassins de vie pour la banlieue environnante.

Ce jeu des proximités se retrouve aussi dans la question du devenir de la descendance des habitants des villes nouvelles (Chapitre 7). Les descendants des enquêtés constituent en effet les premières générations à avoir passé leur enfance dans les villes nouvelles. Elles sont à ce titre porteuses d'un ancrage spécifique qu'on étudie en se demandant où se sont dirigés les enfants une fois devenus adultes. Sur le plan de l'offre de logements, qui a accordé une place croissante aux petits logements depuis les années 1990, sur le plan de l'accessibilité aux zones d'emplois locales et parisiennes, les villes nouvelles présentent, plus que d'autres banlieues, de nombreuses potentialités pour l'établissement des enfants sur place. Or ces potentialités se réalisent-elles ? Que signifient-elles au regard de l'ancrage des populations ? La notion de bassin de vie est-elle là encore opérante ? Autant de questions dont les réponses conduisent une nouvelle fois à étudier le rapport des villes nouvelles à leur environnement périurbain.

Chapitre 6 - Un ancrage résidentiel dynamique à l'échelle du bassin de vie

INTRODUCTION

L'analyse des situations et profils des personnes au moment de leur arrivée en ville nouvelle accrédite l'hypothèse d'un ancrage résidentiel de longue durée dans ces lieux. Emménageant plus souvent en famille et accédant plus fréquemment à la propriété, les habitants des villes nouvelles sont en effet arrivés à un moment de leur parcours biographique où il s'agissait de s'installer. Cette installation prend place par ailleurs dans un environnement à la fois neuf et changeant, du fait de la dynamique de la construction des logements et des équipements observée jusque dans les années 1990. Dès lors, on peut se demander de quelle manière, au regard des trajectoires résidentielles des résidents, ces greffes de ville se sont intégrées dans leur environnement périurbain. L'hypothèse soutenue ici est que les villes nouvelles ont su constituer autour d'elles de véritables bassins de vie[100]. Cette hypothèse est d'autant plus envisageable que l'étude de Vincent Fouchier et Bruno Mirande (1997), partant d'enquêtes menées auprès des habitants emménageant dans les logements neufs des villes nouvelles au début des années 1990, a montré que ces habitants arrivaient de plus en plus souvent en provenance des villes nouvelles elles-mêmes ou des communes voisines.

L'objectif de ce chapitre est donc d'aborder l'ancrage des habitants sur le long terme à partir de l'analyse des trajectoires résidentielles. L'idée est dans un premier temps d'apprécier la durabilité du choix résidentiel "villes nouvelles" qui témoignerait d'un ancrage solide dans ces lieux. Cela étant, l'ancrage résidentiel dans un lieu ne s'accompagne pas nécessairement d'immobilité, on peut en effet déménager à plusieurs reprises dans un même secteur. Dans ce second temps de l'analyse, on pose la question de l'échelle de l'ancrage en introduisant la notion de bassin de vie qui semble particulièrement pertinente pour comprendre certaines trajectoires résidentielles typiques observées en ville nouvelle.

[100] Cette notion est reprise à la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) qui définit le bassin de vie comme un territoire structuré par des équipements et des services, supports des activités quotidiennes.

6.1. DES LIEUX D'ANCRAGE RESIDENTIEL

Notre attention se porte tout d'abord sur la totalité des logements occupés dans chaque sous-ensemble de la grande couronne. L'objectif est d'analyser la durée moyenne des passages dans les villes nouvelles au regard de ceux effectués dans les autres communes de la grande couronne. Il s'agit en fait de déterminer si les villes nouvelles sont des lieux de passage ou, au contraire, des lieux d'ancrage résidentiel. En se plaçant du point de vue des étapes résidentielles, on cherche ainsi à caractériser les différents lieux de la grande couronne. Dans une seconde partie, l'angle d'analyse sera celui des trajectoires individuelles.

6.1.1. Les villes nouvelles ne sont pas des lieux de passage

- **Une installation durable…**

Là encore, on ne prend en compte que les emménagements postérieurs à 1970, c'est-à-dire, au lancement des opérations dans les villes nouvelles. Au total, cette analyse porte sur 2675 étapes résidentielles[101] effectuées en grande couronne, dont 579 se situent dans une ville nouvelle (*cf* Tableau 5.1). La durée de résidence dans les logements toujours occupés au moment de l'enquête est considérée comme égale au nombre d'années séparant l'emménagement de l'enquête.

La durée moyenne des étapes résidentielles dans les villes nouvelles, légèrement supérieure à 10 années, est aussi élevée que dans les autres parties de la grande couronne (Tableau 6.1). On ne peut donc pas dire, au regard de ces résultats, que les villes nouvelles aient constitué pour les générations 1930-1950 des lieux de passage au sein du périurbain francilien. La répartition des durées des étapes résidentielles par quartile – indiquant en particulier qu'à peine un quart des logements ont été occupés, en ville nouvelle, pendant 4 ans ou moins – permet d'étayer ce premier constat. Cependant, la proportion d'étapes en cours au moment de l'enquête, bien plus grande dans les villes nouvelles que dans les autres sous-ensembles de la grande couronne, peut laisser supposer que les passages effectués en ville nouvelle sont de plus longue durée.

[101] On rappelle qu'une étape résidentielle correspond à un logement occupé

Tableau 6.1 – Caractéristiques de la durée des étapes résidentielles selon leur localisation au sein de la grande couronne

	Localisation des étapes résidentielles		
	Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne
Moyenne (années)	10,7	11,1	10,0
Coefficient de variation (%)	*69*	*78*	*84*
1e quartile	4	4	3
Médiane	9	9	7
3e quartile	16	18	16
Nombre d'étapes	*579*	*822*	*1274*
Nombre de résidents au moment de l'enquête	*336*	*429*	*565*
*Proportion d'étapes en cours au moment de l'enquête (%)**	*55*	*46*	*39*

* cette proportion correspond au rapport entre le nombre total de logements occupés au moment de l'enquête et le nombre total de logements occupés depuis 1970 dans chaque zone.

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Ainsi, si l'on ne prend en compte que les étapes réellement achevées[102], on constate dans les villes nouvelles une proportion bien moins élevée d'étapes de très courte durée (Figure 6.1). Il s'avère en effet que 39% des logements occupés l'ont été pendant une durée inférieure ou égale à 4 ans quand cette proportion atteint respectivement 50% et 53% dans le voisinage des villes nouvelles et dans le reste de la grande couronne. Les villes nouvelles ne se distinguent donc pas comme des lieux où ont pris place des étapes de transit.

Ce résultat est-il lié, comme on le suppose, aux caractéristiques du parc de logements favorables à un établissement durable ? Vérifions cette hypothèse en mettant en relation la durée des étapes résidentielles avec l'évolution du statut d'occupation qui leur est associée. Pour ce faire, on a classé les étapes résidentielles selon leur durée : moins de 5 ans, de 5 à 9 ans, de 10 à 14 ans, 15 ans et plus.

[102] Cela signifie que l'on a décompté des calculs les étapes résidentielles en cours au moment de l'enquête.

Figure 6.1 – Répartition de la durée des étapes résidentielles achevées selon leur localisation dans la grande couronne (fréquences cumulées en %)

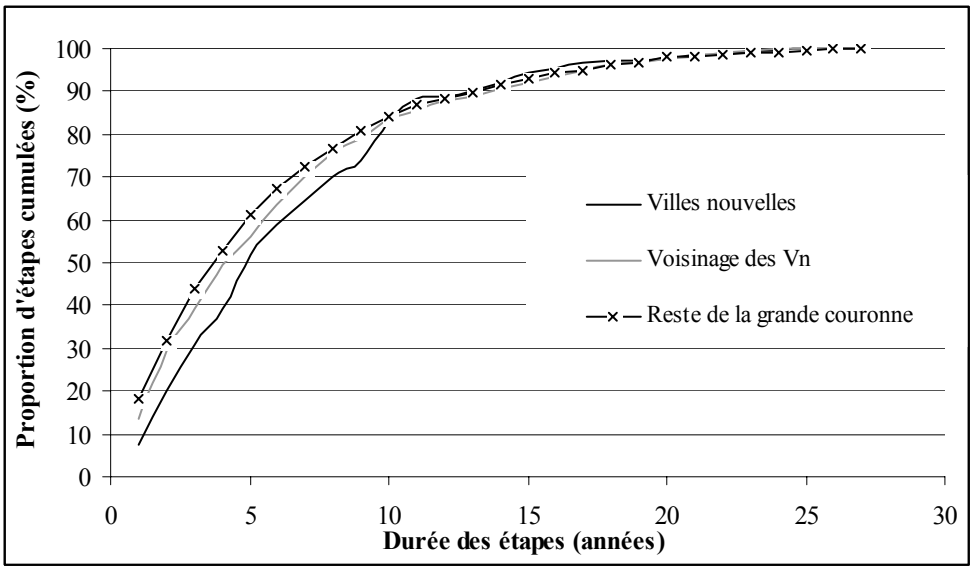

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Lorsque les emménagements correspondent à un maintien du statut de propriétaire, une accession à la propriété ou encore un passage du statut de propriétaire à celui de locataires, les durées de résidence dans les logements occupés se répartissent de la même manière d'une partie à l'autre de la grande couronne.. Tout du moins, si les étapes résidentielles effectuées en ville nouvelle sont moins souvent d'une durée inférieure à 5 ans, la relation n'est pas statistiquement significative. En revanche, elle l'est pour les emménagements effectués par des locataires précédemment locataires (Tableau 6.2). Les étapes effectuées en ville nouvelle sont dans ce cas, en effet, bien moins fréquemment de courte durée (moins de 5 ans).

Ces résultats tiennent à la fois aux caractéristiques du parc locatif dans villes nouvelles et au profil des personnes s'y installant. L'âge moyen au moment de l'emménagement y est de 35 ans alors qu'il n'est que de 31 ans et dans leur voisinage et dans le reste de la grande couronne. Les villes nouvelles ont ainsi accueilli dans leur parc locatif plus souvent des adultes déjà parents avec leur descendance constituée tandis qu'on observe dans les autres parties de la grande couronne des étapes résidentielles effectuées dans le parc locatif par de jeunes adultes non encore installés. Notons à cet égard qu'en ville nouvelle, seulement 17% des logements occupés en location par d'anciens locataires sont des logements de 1 ou 2 pièces. Cette proportion atteint 26% tant dans le voisinage des villes nouvelles que dans le reste de la grande couronne, ce qui confirme bien que les logements locatifs sont, en ville nouvelle, plus occupés par des ménages avec enfants.

Tableau 6.2 – Répartition de la durée des étapes résidentielles dans les logements occupés dans les différents sous-ensembles la grande couronne (%) – Logements en location occupés par d'anciens locataires

		Localisation des étapes résidentielles			
		Villes nouvelles (N=137)	Voisinage des villes nouvelles (N=248)	Reste de la grande couronne (N=467)	Ensemble de la grande couronne
Durée des étapes résidentielles	Moins de 5 ans	49	60	60	58
	de 5 à 9 ans	30	26	27	27
	de 10 à 14 ans	17	8	7	9
	15 ans et plus	4	6	6	6
	Total	100	100	100	100

Chi² significatif au seuil de 3%.

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

Il s'avère par conséquent que les générations 1930-1950 ont occupé des logements en ville nouvelle de façon moins transitoire que dans les autres sous-ensembles de la grande couronne. Parce que la dynamique de la construction de logements conjuguée à la présence majoritaire de grands logements les ont faits advenir à des âges plus propices à une installation durable, les séjours effectués dans une ville nouvelle se distinguent ainsi de ceux effectués dans le reste de la grande couronne. C'est particulièrement le cas pour les étapes locatives faites par d'anciens locataires.

Cependant, si les causes de cette relative stabilité sont aisément identifiables – car imputables à l'offre spécifique de logements –, il ne faut pas en perdre de vue les conséquences. Considérée indépendamment de la situation des personnes, la durée de résidence est un élément primordial pour la compréhension de l'ancrage. Si l'on passe une année ou deux dans un logement, le temps n'est peut-être pas suffisant pour apprivoiser son environnement résidentiel, tant du point de vue des ses caractéristiques physiques que sociales. Si l'on demeure en revanche dans un même logement pendant quatre années ou plus, ce temps a pu se traduire par la création d'opportunités dans le lieu, en termes d'emploi ou de trajectoire résidentielle ascendante. Ce temps passé peut alors peser sur des choix résidentiels futurs.

L'exemple de Laurent[103] est l'illustration de ce phénomène. Laurent a pu s'installer dans un pavillon solaire à Cergy parce que, résidant déjà à Pontoise depuis plusieurs années, il a fait connaissance avec l'architecte de ce qui n'était encore qu'un projet original. Cette présence de plusieurs années autour de Cergy lui a donc permis de réaliser avec plus de facilité un projet résidentiel dans des logements sociaux pavillonnaires écologiques correspondant à ses aspirations.

Or le temps peut être aussi celui, d'un point de vue plus personnel, qui est nécessaire pour fonder l'attachement à un lieu. L'ancrage, qui se déploie dans le temps, est un processus complexe dont il très difficile de discerner chaque élément. Il suffit néanmoins de constater qu'en ville nouvelle, ce "potentiel temps" existe pour les personnes des générations qui nous concernent. S'est-il concrétisé par un ancrage solide ?

[103] Voir chapitre 5, p. 174

- **…accompagnée de mobilité résidentielle**

Les besoins en logement évoluant avec l'âge et la situation des individus, on peut résider dans un lieu sans nécessairement demeurer dans un même logement. C'est d'autant plus le cas dans des lieux qui rassemblent une gamme variée de logements, à l'instar des villes nouvelles. Vérifions-le en analysant le nombre moyen de logements différents occupés par chaque personne passée par une ville nouvelle. Afin de préserver à cette étude sa dimension comparative, on a considéré que tout déménagement effectué dans une autre partie de la grande couronne se caractérisant par une mobilité inférieure à 5km se faisait dans le même "lieu".

Il apparaît qu'en ville nouvelle, la part d'emménagements effectués par des personnes résidant déjà en ville nouvelle n'a eu de cesse d'augmenter durant ces dernières décennies (Tableau 6.1). Au fil du temps, de plus en plus de déménagements se sont donc faits au sein d'une même ville nouvelle. Plus que l'ampleur du phénomène, sa dynamique est très instructive. Entre la décennie 1970 et la décennie 1990, la part des déménagements effectués au sein d'une ville nouvelle a ainsi rattrapé la part des déménagements de courte distance observés dans les autres parties de la grande couronne.

Tableau 6.3 – Part des déménagements effectués au sein d'une même ville nouvelle comparée aux déménagements de courte distance(<5km) effectués dans les autres parties de la grande couronne (%)

	Décennie 1970	Décennie 1980	Décennie 1990	Toutes décennies confondues
Villes nouvelles	23	33	49	34
Nombre total de déménagements	*195*	*237*	*149*	*579*
Voisinage des villes nouvelles	31	40	54	37
Nombre total de déménagements	*465*	*221*	*136*	*822*
Reste de la grande couronne	35	45	46	40
Nombre total de déménagements	*715*	*367*	*192*	*1274*

Lecture : 23% des déménagements effectués dans la décennie 1970 se font à l'intérieur d'une ville nouvelle. A comparer aux 31% de déménagements de proximité (mobilité inférieure à 5 km) effectués dans le voisinage des villes nouvelles durant cette décennie.

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par la grande couronne depuis 1970.

La moitié des emménagements observés en ville nouvelle dans la décennie 1990 sont ainsi le fait de personnes résidant déjà dans la ville nouvelle. On peut bien parler à cet égard d'une dynamique d'ancrage résidentiel local dans les villes nouvelles. Ces dernières ont eu au fil du temps la capacité de fixer, semble-t-il, des trajectoires résidentielles en leur sein. En-a-t-il été ainsi ?

6.1.2. Un ancrage durable et dynamique

A travers l'étude des trajectoires résidentielles individuelles, on s'attache à mesurer la force de rétention qu'exercent les villes nouvelles sur leurs populations. On se demande si les personnes présentes à des âges déterminés dans chaque sous-ensemble de la grande couronne y demeurent toujours au moment de l'enquête.

- **Les migrations villes nouvelles–province ne sont pas plus fréquentes**

L'enquête portant exclusivement sur des personnes présentes en Île-de-France en 2000-2001, les trajectoires résidentielles observées ne sont pas représentatives de l'ensemble des trajectoires passées par une ville nouvelle. L'échantillon de l'enquête ne prend pas, en effet, en considération les personnes des générations 1930-1950 qui, passées par une ville nouvelle, résident en 2000-2001 hors du territoire francilien. Tant et si bien que si l'on mesure dans les villes nouvelles une plus grande stabilité résidentielle des enquêtés, on ne peut conclure à une plus grande stabilité de l'ensemble des personnes des générations 1930-1950 passées par une ville nouvelle.

Tâchons de contourner cet obstacle au moyen d'autres données. L'Iaurif[104] nous a communiqué des données issues du traitement du fichier détail des zones de plus de 50 000 habitants du recensement de 1999 (exploitation complémentaire). L'échantillon porte sur les ménages dont la personne de référence est âgée de 50 à 70 ans en 1999 (générations 1930-1950). A partir de ces données, on peut estimer le taux de départ de ces générations vers le reste de la France métropolitaine entre 1990 et 1999 et comparer ce taux à celui observé pour le reste de la grande couronne. Autrement dit, on sait dans quelle proportion (taux de départ) les habitants des générations 1930-1950 ont migré entre 1990 et 1999 des villes nouvelles et du reste de la grande couronne en direction de la province. Bien que cette mesure soit, dans notre perspective, imparfaite[105], elle offre une indication robuste des différences d'ampleur entre les migrations effectuées vers la province en provenance des villes nouvelles et celles en provenance du reste de la grande couronne.

Entre 1990 et 1999, le taux de départ vers la province est de 12,9% pour les habitants des villes nouvelles, et de 12,5% pour les habitants du reste de la grande couronne (Tableau 6.4). Cette différence est donc minime. Cependant, les taux varient d'une ville nouvelle à l'autre, allant de 11,6% à Marne la vallée à 14,7% à Saint-Quentin-en-Yvelines, mais ils n'excèdent pas de plus de 3 points le taux de départ observé dans le reste de la grande couronne. Aucune ville nouvelle ne se distingue donc au sein des flux migratoires allant du périurbain francilien vers la province, sauf peut-être Saint-Quentin-en-Yvelines.

[104] Je remercie à cette occasion Sandrine Beaufils, Gérard Lacoste et Philippe Louchard.

[105] On ne dispose d'aucune donnée sur les mouvements vers les départements et territoires d'outre-mer, ni sur les migrations vers l'étranger. Par ailleurs, les départs ne sont enregistrés qu'entre deux dates : 1990 et 1999. Nous n'avons donc aucune indication sur les mouvements antérieurs à 1990 ni sur ceux effectuées au cours de la période 1990-1999. L'assemblage de zones de 50 000 habitants, enfin, ne recouvre pas exactement le périmètre institutionnel des villes nouvelles.

Tableau 6.4 – Taux de départ vers la province entre 1990 et 1999 des habitants des villes nouvelles et du reste de la grande couronne appartenant aux générations 1930-1950 (%)

Résidence en 1990	Taux de départ vers la province (%)
Cergy-Pontoise	13,1
Evry	13,9
Marne-la-Vallée	11,6
Saint-Quentin en Yvelines	14,7
Sénart	12,9
Ensemble des villes nouvelles	**12,9**
Reste de la grande couronne	**12,5**

Lecture : 13,1 % des habitants des générations 1930-1950 qui résidaient à Cergy-Pontoise en 1990 se retrouvent en province en 1999.

Source: INSEE, Recensement général de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

Si, globalement, les migrations des villes nouvelles vers la province sont comparables à celles effectuées à partir du reste de la grande couronne, qu'en est-il des mobilités résidentielles effectuées par des personnes demeurant toujours en Île-de-France en 2000 ?

- **Un ancrage dans la ville nouvelle des personnes présentes à l'âge de 30 ans…**

En portant l'analyse à l'échelon des trajectoires résidentielles individuelles, on peut analyser de manière plus fine la durabilité du choix résidentiel "villes nouvelles". On va donc suivre les individus présents en ville nouvelle à certains âges et compter combien, parmi eux, demeurent toujours à proximité au moment de l'enquête.

D'après les résultats du chapitre précédent, les trois quarts des emménagements se font en ville nouvelle entre 27 et 45 ans. On pourrait alors considérer les personnes résidant en ville nouvelle à ces âges respectifs et dénombrer celles qui demeurent encore en ville nouvelle au moment de l'enquête. Or très peu de personnes y sont présentes dès l'âge de 27 ans. On a donc pris le parti de fixer pour premier âge seuil l'âge de 30 ans, âge auquel une proportion plus importante d'enquêtés résident en ville nouvelle.

La dimension comparative de ce travail est par ailleurs conservée. On dénombre dans une première étape la proportion de ceux qui, dans chaque partie de la grande couronne, sont restés à moins de 5 km du lieu résidence à l'âge de 30 ans – respectivement 45 ans. Ce seuil de 5 km a été défini de façon à comprendre l'ensemble des personnes demeurées dans une même commune et celle parties dans une commune limitrophe. Dans une seconde étape, on vérifie que les personnes encore présentes à proximité de la ville nouvelle sont demeurées dans le périmètre de cette dernière.

Tableau 6.5 – Proportion d'enquêtés restés à moins de 5 km du lieu de résidence à l'âge de 30 ans

		Proportion de personnes restées à moins de 5 km au moment de l'enquête (%)	Nombre d'enquêtés
Lieu de résidence à l'âge de 30 ans	Ville nouvelle	71	111
	Voisinage des villes nouvelles	56	282
	Reste de la grande couronne	57	460

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés présents dans la grande couronne à l'âge de 30 ans.

De manière très significative, la part des personnes demeurées à proximité du lieu de résidence à l'âge de 30 ans est bien plus élevée lorsque ce dernier se situe dans une ville nouvelle (Tableau 6.5). Cela signifie que les habitants présents en ville nouvelle à l'âge de 30 ans ont plus fréquemment été "sédentaires" que ceux qui résidaient ailleurs dans la grande couronne à cet âge. Les villes nouvelles se distinguent donc comme lieux d'ancrage durable pour les générations 1930-1950. C'est du moins le cas pour les personnes qui sont présentes dès l'âge de 30 ans. De surcroît, près de 8 personnes sur 10 sont demeurées dans la ville nouvelle où elles résidaient l'année de leurs 30 ans. Ces personnes sédentaires sont-elles pour autant restées immobiles ?

Regardons plus en détail la répartition de ces personnes n'ayant pas changé de "lieu de vie" depuis l'âge de 30 ans. On distingue les enquêtés demeurés dans la même commune de ceux qui se sont dirigés vers une commune voisine (Figure 6.1). Ce graphique permet de mieux cerner les différences entre les villes nouvelles et le reste de la grande couronne. En effet, la part de personnes n'ayant pas changé de commune entre l'âge de 30 ans et le moment de l'enquête se situe autour de 45% dans chaque sous-ensemble. En revanche, la proportion d'enquêtés qui se sont dirigés vers une commune voisine de celle où ils résidaient à 30 ans est beaucoup plus élevée parmi les résidents des villes nouvelles. Ainsi, entre l'âge de 30 ans et le moment de l'enquête, un changement de commune sur deux à partir d'une ville nouvelle s'est traduit par un emménagement dans une commune voisine. A titre de comparaison, ces déplacements de proximité ne concernent qu'un cinquième des changements de commune en provenance des autres parties de la grande couronne.

Figure 6.2 – Proportion de personnes demeurées sédentaires depuis l'âge de 30 ans selon le lieu de résidence à cet âge (%)

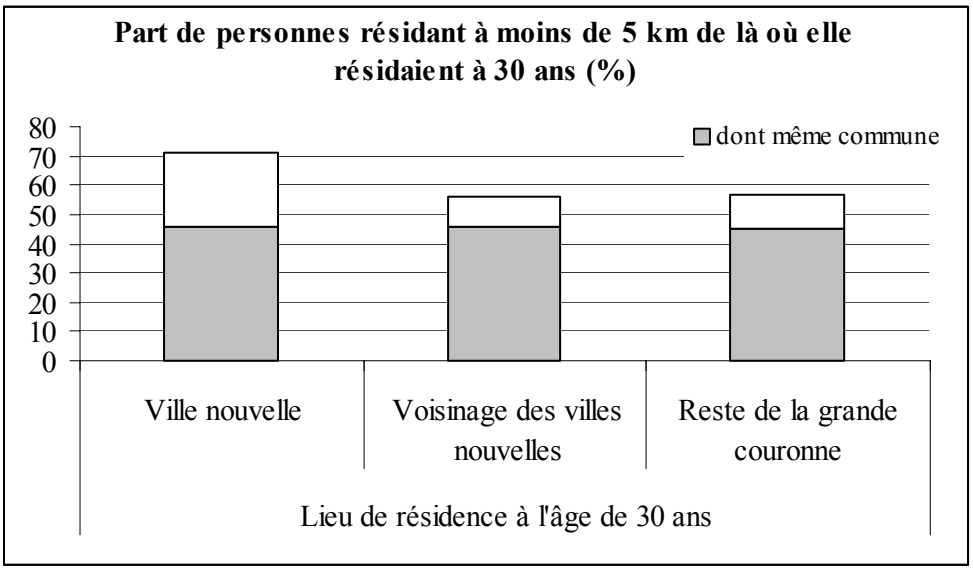

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés présents dans la grande couronne à l'âge de 30 ans.

Au regard des trajectoires résidentielles adultes, les villes nouvelles sont donc le siège d'un ancrage résidentiel que l'on pourrait qualifier de dynamique puisqu'il se caractérise par de nombreuses mobilités résidentielles de proximité. Pour illustrer cette dynamique spécifique aux villes nouvelles, on a dénombré les déménagements effectuées au sein d'une même ville nouvelle par les personnes qui y sont passées. Il s'avère que 41% des personnes ont occupé au moins deux logements différents. Ainsi, près de la moitié des personnes passées dans une ville nouvelle y ont occupé au moins deux logements, ce qui illustre bien ce phénomène d'ancrage dynamique.

- **…mais aussi des personnes arrivées entre 30 et 45 ans**

On s'est intéressé aux personnes présentes à l'âge de 30 ans dans les différents sous-ensembles de la grande couronne. Observe-t-on les mêmes différences parmi les personnes, qui présentes à l'âge de 45 ans, ne l'étaient pas à l'âge de 30 ans ?

Tableau 6.6 – Proportion d'enquêtés restés à moins de 5 km du lieu de résidence à l'âge de 45 ans

		Proportion de personnes restées à moins de 5 km au moment de l'enquête (%)	Nombre d'enquêtés
Lieu de résidence à l'âge de 45 ans	Ville nouvelle	96	130
	Voisinage des villes nouvelles	89	196
	Reste de la grande couronne	82	207

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés présents dans la grande couronne à l'âge de 45 ans.

Le Tableau 6.6 permet de le confirmer. La proportion de sédentaires est partout beaucoup plus élevée que parmi les enquêtés présents dès l'âge de 30 ans. Rien de plus normal puisque la durée séparant l'âge de 45 ans du moment de l'enquête est bien moins longue, ce qui laisse moins de temps pour que prennent place des déménagements.

Cela posé, il est exceptionnel qu'un enquêté résidant dans une commune située en ville nouvelle à l'âge de 45 ans se retrouve à plus de 5km de celle-ci au moment de l'enquête. C'est moins rarement le cas pour ceux résidant dans une commune du voisinage des villes nouvelles et, moins encore, pour ceux résidant dans une commune du reste de la grande couronne. Aussi, les enquêtés demeurent toujours plus fréquemment à proximité de la ville nouvelle, qu'ils soient présents dès l'âge de 30 ans ou qu'ils soient arrivées entre 30 et 45 ans. L'ancrage de ces personnes arrivées plus tardivement a-t-il été également dynamique ?

C'est nettement le cas d'après la Figure 6.3. Près de 6 changements de commune sur 10 effectués à partir d'une ville nouvelle par les enquêtés depuis l'âge de 45 ans sont intervenus dans une commune limitrophe. C'est beaucoup plus fréquent que pour les changements de commune en provenance des autres sous-ensembles de la grande couronne. Ainsi, cet ancrage dynamique, fait de mobilité résidentielle de proximité, prend place indépendamment de l'âge auquel les personnes sont arrivées en ville nouvelle.

Figure 6.3 - Proportion d'enquêtés s'étant déplacés de moins de 5km parmi les enquêtés ayant changé de commune depuis l'âge de 45 ans (%)

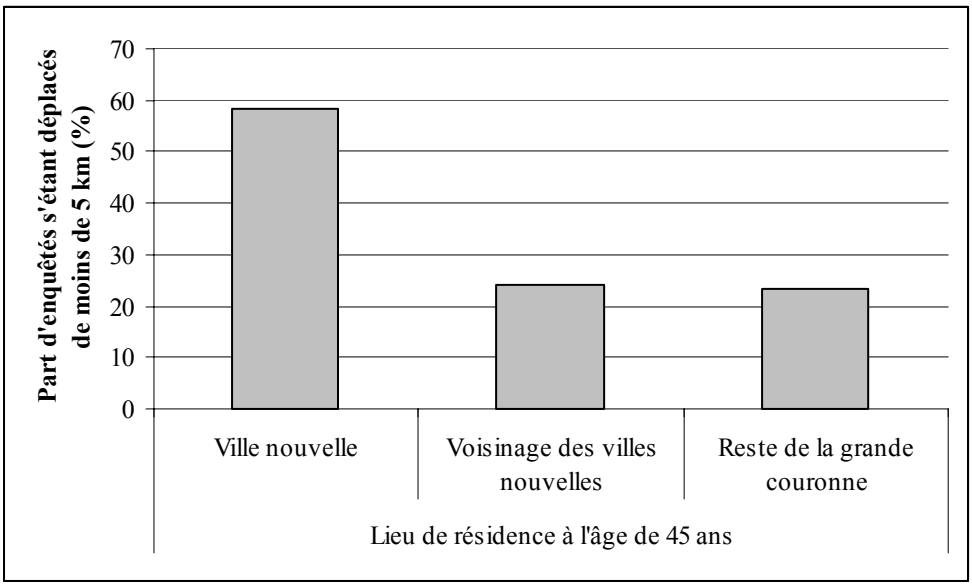

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés arrivés dans la grande couronne à l'âge de 45 ans.

Une originalité forte des villes nouvelles se dégage finalement d'après l'étude des trajectoires résidentielles. Celle-ci se manifeste par un ancrage à la fois durable et dynamique, dans la mesure où les personnes installées déménagent à proximité du logement qu'elles quittent. Comment interpréter une telle dynamique ?

6.1.3. Changer de commune : pourquoi ?

On peut s'orienter dans plusieurs directions pour comprendre l'originalité de l'ancrage résidentiel des habitants des villes nouvelles. Tout d'abord, comme les travaux d'Emre Korsu (2002) et de Didier Desponds (2003) ont pu le montrer, cette mobilité résidentielle locale peut être le signe d'un processus de ségrégation spatiale. Selon cette hypothèse, la mobilité locale observée dans les villes nouvelles devrait correspondre plus souvent à des changements de statut d'occupation et de type d'habitat. Or cela n'est pas, selon nous, le seul motif des reconfigurations mises en évidence. Elles sont probablement aussi liées à certaines dynamiques qui ne peuvent être comprises en terme de ségrégation résidentielle à l'instar des recompositions familiales dont on a déjà vu le rôle qu'elles pouvaient jouer au moment de l'arrivée en ville nouvelle.

- **Hypothèses et modèles statistiques**

On fait tout d'abord l'hypothèse que les mobilités résidentielles spécifiques observées en ville nouvelle s'inscrivent dans un processus de ségrégation résidentielle. Cette hypothèse suppose l'existence de différences de mobilité selon les statuts socio-professionnels ou les niveaux de diplômes des personnes. On peut également apprécier l'évolution du statut d'occupation et du type d'habitat des personnes (accession à la propriété, à l'habitat individuel) entre les enquêtés mobiles et non mobiles. Par ailleurs, on suppose que les reconfigurations familiales se

traduisent par une mobilité à plus courte distance des enquêtés résidant en ville nouvelle. Autrement dit, on formule l'hypothèse que les personnes se séparant en ville nouvelle, en particulier les femmes, déménagent à moindre distance de leur lieu de résidence après leur séparation. Cette hypothèse repose sur le constat établi dans le chapitre précédent selon lequel les femmes se séparant de leur conjoint ont pu trouver en ville nouvelle un recours pour se reloger. On peut avancer, enfin, que les changements de commune dépendent de l'origine géographique des personnes, étant entendu que les *autochtones* sont censés être plus sédentaires.

On teste ces hypothèses en procédant en deux étapes. Dans une première, on analyse le profil des personnes ayant changé de commune depuis l'âge de 30 ans ou de 45 ans (selon le moment de leur arrivée). Dans une seconde, on recherche la spécificité des personnes ayant effectué une mobilité de courte distance (moins de 5km) au regard de celles qui se sont dirigées vers une commune plus éloignée. A chaque fois, l'analyse repose sur des modèles *Logit* qui analysent les probabilités d'un changement de commune à partir de chaque sous-ensemble de la grande couronne (Encart 6.1).

Encart 6.1 – Mesurer les déterminants de la mobilité intercommunale

1) Elaboration des modèles Logit

Le modèle *Logit* permet d'estimer la probabilité que l'enquêté ait changé de commune de résidence depuis l'âge de 30 ans (ou de 45 ans pour ceux qui sont arrivés plus après 30 ans):

Logit (p) = ln(p/(1-p)) = constante + $\Sigma a_{ij} v_{ij}$ où a_{ij} est le paramètre et v_{ij} la modalité *j* de la variable explicative *i*

et

p=1/1(1-(exp(Logit(p))) est un estimateur de la probabilité p que l'enquêté ait changé de commune de résidence

Pour chacune des localisations résidentielles des enquêtés (villes nouvelles, voisinage des villes nouvelles, reste des premières couronnes périurbaines), un modèle été élaboré. La construction des modèles a été réalisée de façon ascendante, de sorte qu'à chaque étape leur robustesse a été testée. Les valeurs sont exprimées en rapport de risque, ou *odds ratios*. Il s'agit du rapport de probabilité p/(1-p). Supérieur à 1, il indique une probabilité plus importante que pour la modalité de référence d'un changement de commune. C'est l'inverse qui l'*odds ratio* indique lorsqu'il est inférieur à 1. L'abréviation *réf* signale, pour chaque variable, quelle est la modalité de référence, l'abréviation *n.s*. signale qu'une modalité n'est pas significative. Les astérisques indiquent les seuils de significativité de chaque modalité : *** pour un seuil < 1%; ** pour un seuil < 5%; * pour un seuil <10%.

2) Sélection des variables

- *Lieu de résidence à l'âge de 15 ans* (Paris ou petite couronne, Grande couronne, hors Île-de-France
- *Niveau de diplôme obtenu* (sans diplôme, CEP ou Brevet, CAP-BEP-Bac technique, Baccalauréat, Technicien supérieur, Université ou grande école)
- *Evolution du statut matrimonial depuis l'âge initial* (aucune séparation, hommes / femmes ayant divorcé, hommes / femmes s'étant remis en couple après séparation)
- *Evolution du statut d'occupation depuis l'âge initial* (propriétaires restant propriétaires, locataires restant locataires, accession à la propriété, passage de la propriété à la location)
- *Evolution du type d'habitat* (maintien dans l'individuel / le collectif, passage du collectif vers l'individuel, passage de l'individuel vers le collectif)
- Les PCS par poste ont été introduites initialement mais ces modalités ne sont significatives dans aucun modèle

- **Changer de commune depuis une ville nouvelle : un choix peu sélectif**

La modélisation effectuée ne permet pas de vérifier toutes les hypothèses posées. Il n'est pas possible, tout d'abord, de vérifier ou d'infirmer l'existence d'une dynamique ségrégative. Cela n'est ni étonnant, ni gênant. En effet, des travaux existent sur le sujet qui ont montré que la ségrégation résidentielle se joue dans les villes nouvelles à une échelle fine. Ainsi des mobilités résidentielles intra-communales peuvent s'inscrire dans ce processus, étant donnée la mixité interne de l'habitat. De plus, les processus peuvent varier d'une ville nouvelle à l'autre.

En dépit de ces restrictions, certains résultats nous paraissent intéressants. Ils sont aussi le reflet de la mixité de l'habitat dans les villes nouvelles puisque les changements de commune y sont moins souvent interprétables en termes de changement de situation familiale, de différences de niveau de diplôme ou d'évolution des conditions de logement. Les seules situations qui ont engendré un changement de commune sont avant tout celles liées à l'accession à l'habitat individuel. D'une manière moins significative, les femmes ayant divorcé se sont dirigées en plus grande proportion vers une autre commune. Cependant, les changements de commune dans les autres parties de la grande couronne se caractérisent plus fréquemment par un changement de statut d'occupation ou de type d'habitat. De plus, les séparations conjugales et les recompositions familiales s'y sont plus souvent traduites par un changement de commune de résidence. Dans les communes du reste de la grande couronne, enfin, les personnes les plus diplômées ont eu une tendance plus prononcée à la mobilité résidentielle intercommunale.

Si ces résultats ne sont en rien spectaculaires, ils suggèrent néanmoins que les sorties des communes ont été moins sélectives en ville nouvelle. Ce constat peut être interprété comme l'existence d'un ancrage spécifique lié à l'offre de logements diversifiée et évolutive caractérisant les villes nouvelles. Nous avons tenté ensuite, mais en vain, de dresser le profil des enquêtés qui se sont rendus dans une commune voisine en les différenciant de ceux qui se sont dirigés vers une commune plus éloignée. Là encore, des modèles *Logit* ont été construits, mais le seul modèle qui a convergé est celui pour les communes du reste de la grande couronne. Dans les villes nouvelles et leur voisinage, les effectifs sont trop faibles pour se prêter à une modélisation.

Cette première section aura finalement permis de démontrer que l'ancrage des habitants des villes nouvelles est à la fois durable et dynamique. Sa durabilité se manifeste par une proportion moins importante des passages de courte durée. Son aspect dynamique, caractérisé par des mobilités résidentielles de proximité, tient vraisemblablement à l'offre diversifiée et croissante de logements proposés en ville nouvelle ces dernières décennies. C'est en tout cas ce qui peut expliquer que la stabilité communale des habitants ne soit pas aussi différenciée que dans les autres parties de la grande couronne. Reste à vérifier l'hypothèse énoncée d'un ancrage à l'échelle du bassin de vie.

Tableau 6.7 - Rapport de risque* qu'un enquêté ait changé de commune au moment de l'enquête selon sa commune de résidence (âges de 30 et de 45 an selon le moment de l'arrivée)

	Modèle "Ville nouvelle"	*Modèle "Voisinage des villes nouvelles"*	*Modèle "Reste de la grande couronne"*
Nombre d'enquêtés	*241*	*478*	*667*
Lieu de résidence à l'âge de 15 ans			
Paris - petite couronne	n.s.	n.s.	n.s.
Grande couronne	Réf.	Réf.	Réf.
Hors Île-de-France	n.s.	n.s.	1,82**
Niveau de diplôme obtenu			
Aucun diplôme	n.s.	n.s.	n.s.
Certificat d'étude ou Brevet	Réf.	Réf.	Réf.
BEP CAP Bac pro	n.s.	n.s.	n.s.
Baccalauréat	n.s.	n.s.	2,86**
DUT, BTS	n.s.	n.s.	2,38**
Université ou Grande Ecole	n.s.	n.s.	n.s.
Evolution de la situation matrimoniale			
Aucune séparation	Réf.	Réf.	Réf.
Hommes divorcés	n.s.	n.s.	2,92**
Hommes remariés	n.s	10,10**	n.s.
Femmes divorcées	2,9*	3,11***	10,74***
Femmes remariées	n.s.	n.s.	10,42**
Evolution du statut d'occupation			
Propri. restés propri.	Réf.	Réf.	Réf.
Locat. restés locat.	n.s.	n.s.	n.s.
Locat. passés propri.	n.s.	5,96***	2,39***
Propri passés locat.	n.s.	3,99**	2,78*
Evolution du type de logement			
Maintien dans l'individuel	Réf.	Réf.	Réf.
Maintien dans le collectif	n.s.	5,92***	n.s.
Du collectif vers l'individuel	3,07**	5,57***	6,02***
De l'individuel vers le collectif	n.s.	10,92***	10,82***

* odds ratio (ou rapport de risque) = p / (1-p) où p est la probabilité qu'un changement de commune de résidence ait eu lieu.

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

6.2. LE BASSIN DE VIE OU L'ECHELLE DE L'ANCRAGE

Une des hypothèses fondamentales de cette recherche est que l'on ne peut comprendre l'ancrage des habitants des villes nouvelles si l'on ne pose pas la question de son échelle. L'ancrage comme expérience d'un lieu ne doit pas être seulement envisagé à l'échelle communale, tant il est reconnu que, de nos jours, les distances kilométriques parcourues quotidiennement par les périurbains se sont allongées (Andan et al., 1999 ; Orfeuil, 2000). Ainsi, le lieu de travail n'est plus autant que par le passé associé au lieu de résidence (Lévy et Dureau, 2002). Notre objectif est ici de démontrer que les villes nouvelles, de par l'offre de centralité qu'elles constituent, ont eu la capacité de fixer les trajectoires résidentielles au sein d'un bassin de vie de plusieurs kilomètres de rayon.

6.2.1. Un bassin de mobilité résidentielle autour des villes nouvelles

On aborde la question de l'échelle de l'ancrage en prolongeant l'étude des trajectoires résidentielles menée dans la section précédente. On prend en compte l'ensemble des enquêtés qui, à l'âge de 30 ans, résidaient dans chaque sous-ensemble de la grande couronne et l'on observe où se sont dirigés ceux qui ont changé de commune au moment de l'enquête. On généralisera ensuite l'observation à l'ensemble des enquêtés passés dans chaque partie de la grande couronne.

- **Un ancrage résidentiel qui dépasse les limites de la ville nouvelle…**

Le choix d'un âge seuil de 30 ans répond ici à l'objectif de débuter l'analyse avec des populations homogènes d'une partie à l'autre de la grande couronne. On a vu précédemment que les personnes sont arrivées à certains âges dans les villes nouvelles. En s'intéressant à l'ensemble des personnes passées dans chaque sous-ensemble de la grande couronne, on pourrait observer des distorsions liées au fait que ces personnes sont arrivées à des âges plus élevés en ville nouvelle.

Figure 6.4 – Distance du lieu de résidence actuel au lieu de résidence aux 30 ans en fonction de la localisation de ce dernier (intervalle interquartile)

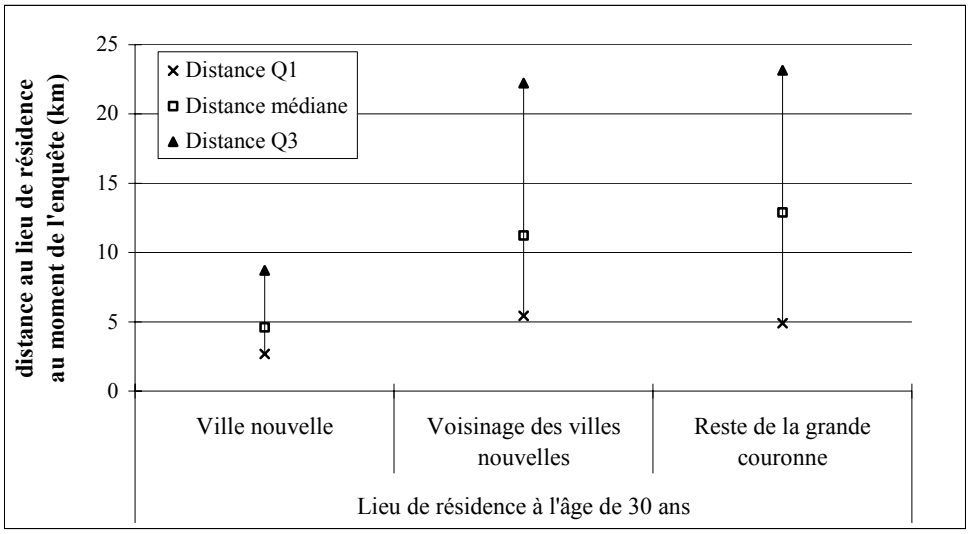

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés présents dans la grande couronne à l'âge de 30 ans.

Une première image de la répartition des enquêtés qui, présents à l'âge de 30 ans dans une commune de la grande couronne, se trouvent dans une autre commune au moment de l'enquête, illustre avec une grande netteté que ceux qui résidaient initialement dans une ville nouvelle sont très majoritairement restés dans une commune proche (Figure 6.4). Les trois quarts des personnes présentes à l'âge de 30 ans dans une ville nouvelle et qui ne résident plus dans la même commune au moment de l'enquête se trouvent à moins de 9km de leur ancienne commune de résidence. Moins de quatre personnes sur dix, parmi celles qui résidaient dans le voisinage des villes nouvelles ou le reste de la grande couronne, se trouvent à moins de 9km au moment de l'enquête.

Où se dirigées ces dernières ? On note qu'elles ont plus fréquemment pris la direction d'une commune plus éloignée au sein de la grande couronne qu'elles ne sont parties vers le centre de l'agglomération (Tableau 6.8). En ville nouvelle, en revanche, les personnes parties "au loin" ont en aussi grande proportion rejoint Paris et la petite couronne qu'une commune éloignée de la grande couronne.

Tableau 6.8 – Répartition du lieu de résidence actuel des enquêtés qui résidaient dans chaque partie de la grande couronne à l'âge de 30 ans (%)

		Résidence à l'âge de 30 ans		
		Villes nouvelles	Voisinage VN	Reste Grande Couronne
Résidence au moment de l'enquête	< 5km	46	17	20
	< 10 km	26	22	11
	GC >10 km	13	37	45
	Paris	7	7	7
	Petite couronne	7	17	16
	Total	100	100	100
Nombre d'enquêtés		*66*	*157*	*263*

N.B. : seules les personnes qui ont changé de commune de résidence entre l'âge de 30 ans et le moment de l'enquête sont prises en compte

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés présents dans la grande couronne à l'âge de 30 ans.

Comment expliquer que leur trajectoire résidentielle se soit inscrite dans un bassin résidentiel d'un rayon inférieur à 10km ? Plus précisément, comment expliquer que les habitants des villes nouvelles soient demeurés au sein d'un bassin résidentiel alors que les autres périurbains ont plutôt poursuivi le mouvement de périurbanisation ? L'âge seuil étant celui de 30 ans, on pourrait faire l'hypothèse qu'il s'agit de pionniers qui se sont investis dans la vie locale. Selon cette hypothèse, les personnes arrivées après l'âge de 30 ans seraient parties à plus grande distance lorsqu'elles ont changé de commune de résidence. On peut aussi supposer que les villes nouvelles offrent des opportunités que l'on ne retrouve pas ailleurs dans la grande couronne à cet échelle : une offre mixte de logements, un bassin d'emploi, une accessibilité au centre de l'agglomération.

- **…même pour les personnes arrivées après 30 ans**

On s'attache à tester ces hypothèses en prenant en compte l'ensemble des personnes arrivées dans chaque sous-ensemble de la grande couronne après l'âge de 30 ans. Ici l'âge initial diffère d'un individu à l'autre puisqu'il correspond à l'âge au premier emménagement dans la grande couronne effectué après 30 ans. On analyse, pour ces personnes non encore présentes dans la grande couronne lorsqu'elles avaient 30 ans, la distance entre le premier logement qu'elles y ont occupé et celui qu'elles occupent au moment de l'enquête.

Un premier constat peut être établi. Les trois quarts des enquêtés passés par une ville nouvelle après 30 ans n'ont pas changé de commune de résidence depuis le moment de leur arrivée. Cette proportion est bien plus élevée que dans le voisinage des villes nouvelles (moins de deux tiers) et l'est autant que dans le reste de la grande couronne. On trouve une nouvelle confirmation de l'ancrage local des habitants des villes nouvelles. Intéressons-nous aux personnes qui ont changé de commune.

Figure 6.5 - Répartition du lieu de résidence actuel en fonction de la distance au premier lieu de résidence après 30 ans et de la localisation de ce dernier (intervalle interquartile)

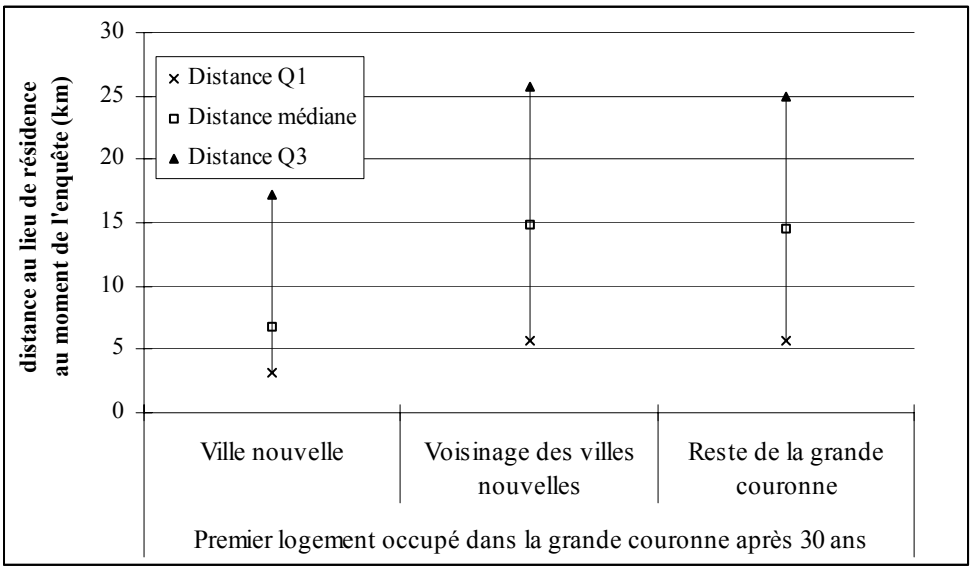

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés arrivés dans la grande couronne après 30 ans.

On observe une nouvelle fois que les enquêtés passés par une ville nouvelle sont demeurés bien plus fréquemment à proximité de leur ancien lieu de résidence (Figure 6.5). Les courbes, très ressemblantes dans les autres sous-ensembles de la grande couronne, montrent que la moitié des personnes qui ont changé de commune, ont parcouru une distance supérieure à 15km. Les villes nouvelles se distinguent quant à elles comme bassin de rétention pour les trajectoires résidentielles, plus de la moitié des personnes résidant à moins de 7km de leur premier logement occupé en ville nouvelle.

Elles sont même demeurées à hauteur de 54% dans la ville nouvelle (Tableau 6.9). L'ancrage ne se résume cependant pas à l'échelle de la ville nouvelle puisque, après les villes nouvelles, leur voisinage est la première destination privilégiée par les enquêtés. Inversement, les villes nouvelles représentent la première destination des personnes passées par leur voisinage en ayant par la suite changé de commune. Cette réciprocité des mouvements résidentiels entre les villes nouvelles et leur voisinage renforce l'idée selon laquelle les villes nouvelles constituent des bassins résidentiels. Les villes nouvelles attirent toutefois plus les habitants des communes voisines que le contraire. Elles ont donc la position centrale. Ce résultat est essentiel dans la mesure où il indique que les villes nouvelles se sont intégrées à leur environnement périurbain.

Tableau 6.9 - Destination des personnes arrivées en grande couronne après 30 ans et ayant changé de commune de résidence au moment de l'enquête

		Premier logement occupé dans la grande couronne après 30 ans		
		Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne
Destination au moment de l'enquête	Paris	3	17	11
	Petite couronne	12	17	16
	Villes nouvelles	54	31	16
	Voisinage des Vn	21	17	19
	Reste de la Gc	10	18	38
	Total	100	100	100
Nombre d'enquêtés		*61*	*77*	*158*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés dans la grande couronne après l'âge de 30 ans.

Cet élargissement de perspective aux personnes arrivées après 30 ans aura permis de tester une des hypothèses. En effet, si quelque soit l'âge au moment d'arriver, les personnes passées par les villes nouvelles se sont ancrées au sein d'un bassin de trajectoires résidentielles, l'hypothèse affirmant que cet ancrage concerne de manière privilégiée des pionniers, se trouve largement invalidée. D'ailleurs, il n'existe aucune corrélation entre l'année du premier emménagement dans la ville nouvelle et la distance parcourue au moment de l'enquête (coefficient de Pearson R=0,09). Il reste à tester l'hypothèse que la dynamique de la constitution de bassins résidentiels est liée aux attributs de centralité des villes nouvelles.

6.2.2. Du bassin résidentiel au centre de bassin de vie

Explicitons cette hypothèse. Quelle signification ont ces mobilités résidentielles inscrites dans un bassin résidentiel qui font la spécificité des villes nouvelles ? L'ancrage dynamique qui résulte dérive-t-il des propriétés du contexte particulier "villes nouvelles" ? Ces dernières, en tant que centres urbains secondaires, présentent la double caractéristique d'être accessibles du centre de Paris et d'accueillir en leur sein de nombreux emplois. Le pouvoir de rétention des villes nouvelles serait-il alors lié à cette accessibilité à double titre aux zones d'emplois ? Selon ce schéma, quel intérêt y-aurait-t-il de déménager sinon de voir évoluer ses conditions de logement ou de les adapter à une nouvelle situation familiale ?

- **Des pôles pour un ancrage professionnel**

On cherche dans un premier temps si les personnes qui ont effectué une mobilité résidentielle de courte distance travaillent dans le bassin d'emploi de la ville nouvelle. L'ancrage résidentiel étant spécifique aux villes nouvelles, on ne prend ici en compte que les personnes qui ont au moins occupé un logement en ville nouvelle depuis 1970[106]. L'objectif est de localiser le lieu de travail des enquêtés encore actifs au moment de l'enquête en fonction de la mobilité résidentielle qu'ils ont connue depuis le premier logement occupé en ville nouvelle. Auparavant, on s'intéresse à la trajectoire résidentielle des personnes inactives au moment de l'enquête.

[106] Il n'est plus question ici de comparer car il s'agit d'expliquer la spécificité des ville nouvelles dans les mobilités résidentielles de courte distance qui sont moins fréquentes ailleurs dans la grande couronne.

Sur les 376 personnes passées par une ville nouvelle, une sur trois est inactive (retraitée, femme au foyer ou autre inactif) au moment de l'enquête. On remarque que les inactifs ont connu une mobilité différente des actifs depuis leur arrivée en ville nouvelle (Tableau 6.10). Il apparaît que les personnes inactives qui ont changé de commune se sont rendues dans une commune plus éloignée.

Tableau 6.10 – Répartition des actifs et des inactifs selon la mobilité résidentielle connue depuis le premier logement occupé en ville nouvelle

		Situation professionnelle au moment de l'enquête		
		Actifs	Inactifs	Ensemble des enquêtés
Distance au premier logement occupé en ville nouvelle (au moment de l'enquête)	Moins de 5 km	58	61	59
	De 5 à 10 km	18	6	14
	Plus de 10 km	24	33	27
	Total	100	100	100
Nombre d'enquêtés		*251*	*155*	*376*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par une ville nouvelle après 1970.

Le comportement de mobilité des inactifs varie selon le motif de l'inactivité. Alors que plus des deux tiers des femmes au foyer demeurent à moins de 5km du premier logement occupé en ville nouvelle, les autres inactifs se répartissent comme les personnes actives. Pour les retraités, tout se passe comme si s'était posé à eux l'alternative entre demeurer sur place et migrer à plus de 10 km. Toutefois, en regardant dans le détail où résident ceux qui ont déménagé à plus de 10 km, on s'aperçoit que les retraités se retrouvent plus souvent dans une commune plus périphérique de la grande couronne que dans le centre de l'agglomération.

Concernant les actifs, on aboutit à des résultats qui confirment bien que l'ancrage résidentiel s'accompagne d'un ancrage professionnel. La comparaison du lieu de travail des actifs passés par une ville nouvelle entre le moment de leur arrivée et le moment de l'enquête en fournit une première preuve (Figure 6.6). La part des actifs travaillant en ville nouvelle est en effet passée, entre le moment de l'installation dans la ville nouvelle et le moment de l'enquête, du quart au tiers. Cette augmentation s'accompagne de l'augmentation des personnes travaillant à proximité (mais hors de la ville nouvelle) alors que diminue la proportion d'actifs exerçant leur profession dans le centre de la métropole parisienne.

Figure 6.6 – Evolution du lieu de travail des actifs entre le moment de l'arrivée en ville nouvelle et le moment de l'enquête (personnes ayant occupé un logement en ville nouvelle depuis 1970)

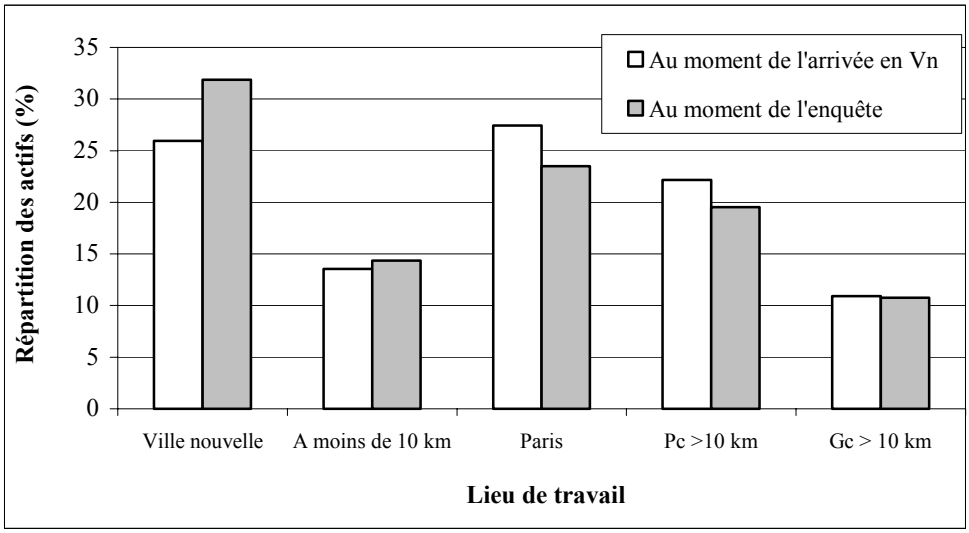

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

Ce rapprochement du lieu de travail est-il seulement imputable aux personnes qui n'ont pas changé de commune de résidence ? Pour le savoir, on a localisé le lieu du travail des actifs au moment de l'enquête en fonction de la mobilité résidentielle qu'ils ont connue depuis leur arrivée en ville nouvelle. S'il convient d'être prudent, au regard des effectifs concernés, l'information du Tableau 6.11 est assez bien structurée[107] pour en tirer des conclusions instructives. Alors que les actifs restés à proximité du premier logement occupé en ville nouvelle travaillent à Paris presque aussi fréquemment que dans la ville nouvelle, ceux qui ont déménagé à 5-10 km de leur logement d'arrivée travaillent 2,5 fois plus souvent dans la ville nouvelle qu'ils ne travaillent à Paris. Les personnes qui ont déménagé à plus grande distance, la plupart résidant dans la grande couronne, travaillent à hauteur d'un quart à moins de 10 km de leur lieu actuel de résidence et à hauteur d'un cinquième à plus de 10 km dans la grande couronne. Finalement, notre hypothèse se trouve confirmée : les villes nouvelles ont su fixer les trajectoires résidentielles dans une très large mesure parce qu'elles constituent des pôles d'emplois (Berroir, Cattan, Saint-Julien, 2004).

[107] Le test du chi2 est significatif au seuil de 1%.

Tableau 6.11 – Répartition du lieu de travail au moment de l'enquête selon la mobilité résidentielle des actifs depuis leur arrivée en ville nouvelle (%)

		Distance du logement actuel au premier logement occupé dans la ville nouvelle		
		< 5 km	5-10 km	> 10 km
Lieu de travail au moment de l'enquête	Ville nouvelle	33	38	23
	A moins de 10 km du lieu de résidence	9	18	25
	Paris	29	15	17
	Pc >10 km	22	18	15
	Gc > 10 km	7	11	20
	Total	100	100	100
Nombre d'enquêtés		146	45	60

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par une ville nouvelle depuis 1970, actifs au moment de l'enquête.

Le rôle important de l'emploi dans l'ancrage résidentiel des enquêtés au sein d'un bassin de vie peut être apprécié d'une autre manière. On a considéré l'ensemble des actifs résidant au moment de l'enquête dans une commune du voisinage des villes nouvelles. On a ensuite calculé la part de ceux qui travaillent dans une ville nouvelle au moment de l'enquête selon que leur trajectoire est passée ou non par une ville nouvelle. Il s'avère que 35% des actifs ayant résidé en ville nouvelle y travaillent au moment de l'enquête contre 9% de ceux qui n'y ont jamais résidé.

A l'aune des résultats présentés, les villes nouvelles ne semblent pas seulement être au centre de bassins résidentiels, mais, plus généralement, de bassins de vie. Tout du moins, constat peut être fait que l'ancrage résidentiel typique des villes nouvelles s'accompagne plus souvent qu'ailleurs d'un ancrage de l'activité professionnelle dans la ville nouvelle. C'est la centralité des emplois présents en ville nouvelle qui est ici le moteur. Les personnes qui ont rejoint une commune proche tout en gardant un emploi sur place ont donc certainement voulu améliorer leurs conditions de logement. Elles ont pu aussi adapter leurs conditions de logements à la suite d'une séparation conjugale, comme on va le voir dans ce qui suit.

▪ Des pôles pour les couples périurbains qui se défont

On a déjà remarqué plus haut (Tableau 6.7, p.182) que les séparations conjugales sont moins susceptibles d'engendrer un changement de commune de résidence lorsque les enquêtés résident dans une ville nouvelle en comparaison de ceux qui résident ailleurs dans la grande couronne. On a par ailleurs montré dans le chapitre précédent que les villes nouvelles ont constitué pour de nombreuses femmes de la grande couronne venant de se séparer un recours pour se reloger. Ces observations peuvent s'interpréter en terme de centralité. Selon nous, c'est parce que les villes nouvelles accueillent en leur centre un nombre élevé d'appartements en location ou en accession sociale, de grande taille et proches des moyens de transports collectifs, que des femmes en cours de séparation ont pu y trouver un logement.

Pour mettre cette affirmation à l'épreuve des faits, recherchons où se sont dirigées les personnes qui ont connu une séparation conjugale depuis leur arrivée dans chaque partie de la grande couronne. Comme précédemment, l'arrivée a été considérée après 1970. Dans une première étape, on a calculé la distance entre le logement occupé moment de l'arrivée en grande couronne et celui occupé au moment de l'enquête en fonction de l'évolution de la situation conjugale des personnes (Tableau 6.12).

Tableau 6.12 – Mobilité résidentielle entre le moment de l'arrivée dans la grande couronne et le moment de l'enquête selon l'évolution de la situation conjugale

Logement au moment de l'arrivée dans la grande couronne	Evolution de la situation conjugale depuis l'arrivée	**Distance au lieu d'arrivée du lieu de résidence au moment de l'enquête (km)**			
		Distance médiane	3e quartile	Distance moyenne	*Nombre d'enquêtés*
Villes nouvelles	Pas de séparation conjugale	0	2,3	3,7	*243*
	Séparation conjugale	0	5,2	4,7	*133*
Voisinage des villes nouvelles	Pas de séparation conjugale	0	11,7	8,2	*559*
	Séparation conjugale	11,9	23,1	15,4	*184*
Reste de la grande couronne	Pas de séparation conjugale	0	6,1	5,4	*408*
	Séparation conjugale	4,0	13,2	8,7	*153*

Lecture : les personnes passées par une ville nouvelle, n'ayant pas connu de séparation conjugale depuis, vivent en moyenne à 3,7 km du premier logement occupé en ville nouvelle.

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés dans la grande couronne depuis 1970.

Ce tableau apporte la preuve que les enquêtés qui se sont séparés depuis leur premier passage en ville nouvelle, par rapport à ceux qui sont passés par d'autres parties de la grande couronne, ont connu une mobilité résidentielle moins grande, en terme de distance. La différence entre les personnes se séparant et celles qui ne connaissent pas de séparation est d'ailleurs moins élevée parmi celles qui sont passées en ville nouvelle. Tout se passe comme si les villes nouvelles avaient retenu les personnes en désunion. On vérifie que c'est effectivement le cas puisque 86 % des hommes qui ont connu une séparation depuis l'occupation de leur premier logement en ville nouvelle, et 82 % des femmes, demeurent toujours en ville nouvelle au moment de l'enquête.

Ce n'est pas tout. Les villes nouvelles ont également attiré les personnes ayant connu une séparation alors qu'elles sont passées par d'autres parties de la grande couronne (Figure 6.7). C'est en particulier le cas de femmes qui ont connu une séparation sans remise en couple. Au total, les villes nouvelles sont la première destination des femmes qui ont divorcé depuis leur premier passage dans le voisinage des villes nouvelles. Elles ont d'ailleurs exercé une plus grande attraction sur les femmes divorcées en provenance du reste de la grande couronne que leur voisinage ou la petite couronne.

Figure 6.7 – Part des enquêtés résidant en ville nouvelle au moment de l'enquête selon l'évolution de leur situation conjugale depuis leur arrivée dans la grande couronne (%)

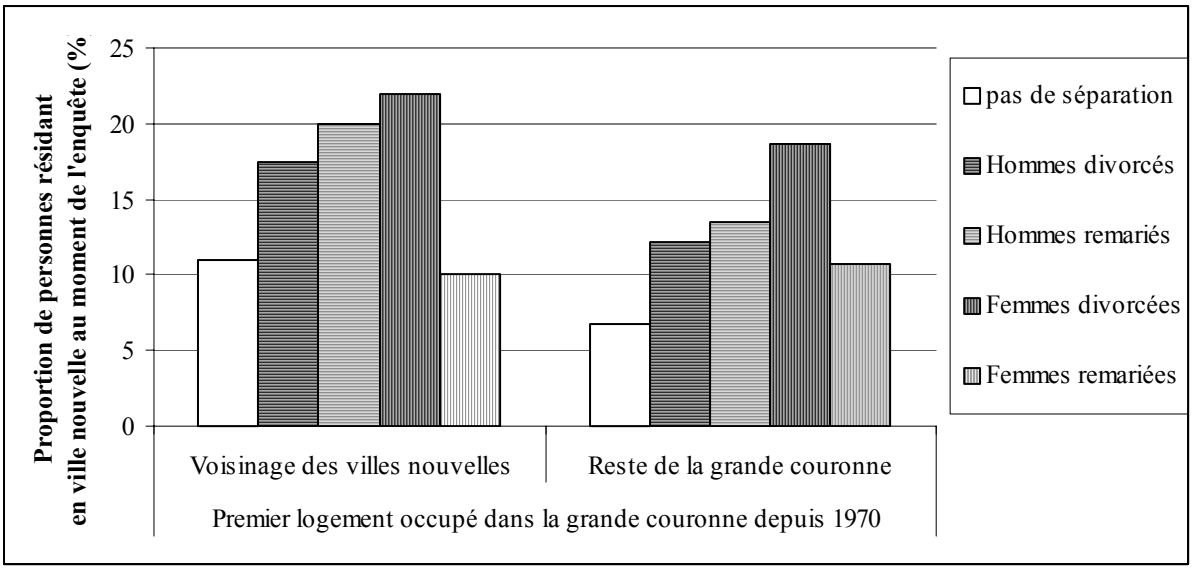

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés passés par le voisinage des villes nouvelles et le reste de la grande couronne depuis 1970.

Là encore, l'ancrage des femmes divorcées passées par la grande couronne est lié aux caractéristiques de centralité des villes nouvelles. Ces dernières ont joué le rôle de pôle résidentiel pour les femmes sortant d'une séparation – pour les hommes aussi, mais dans une moindre mesure. Trois quarts de ces femmes divorcées résidant en ville nouvelle occupent un appartement, qu'il soit loué ou acheté. Elles ont donc pour la plupart trouvé en ville nouvelle un logement collectif. Ainsi, l'application aux villes nouvelles de la notion de centre de bassin de vie démontre une nouvelle fois sa pertinence.

- **Quand les villes nouvelles se font villes**

Il est certain que les villes nouvelles constituent le cœur de bassins de vie parce que leur parc de logements se caractérise par une grande mixité offrant la possibilité aux personnes d'accéder à la propriété ou à la maison individuelle sur place. L'examen des trajectoires des enquêtés passés par une ville nouvelle, mariés ou remariés, permet de le confirmer.

En effet, ceux qui, au moment de l'enquête, sont restés entre 5 et 10 km du premier logement occupé en ville nouvelle sont passés une fois sur deux d'un logement collectif à un logement

individuel. Ils sont encore plus fréquemment (55%) passés du statut de locataire à celui de propriétaire. Ces mobilités de proximité spécifiques aux villes nouvelles ont donc souvent pris place dans une perspective d'évolution des conditions de logements vers la propriété, et, plus particulièrement, vers la propriété individuelle. Il semble ainsi s'être produit une "périurbanisation" à l'échelle du bassin de vie des villes nouvelles. Ce processus conduit en partie à une ségrégation socio-résidentielle (Korsu, 2001 et 2002 ; Desponds, 2003).

Certains entretiens offrent une illustration de la mobilité résidentielle interne aux villes nouvelles. Dans le cas de Laurent, qui a vécu jusqu'en 1993 dans un pavillon solaire (logement locatif) à Cergy, c'est la reprise d'une activité professionnelle par son épouse, lorsque le dernier enfant est entré au collège, qui a permis l'achat d'un pavillon par le couple dans le quartier de Cergy-le-Haut. Nadine est née en 1949 et a passé son adolescence à Evry-Bourg. Adulte, elle a trouvé un emploi d'urbaniste à Evry où elle s'est installée avec son conjoint, dans le quartier des Pyramides qui venait d'être achevé. Plusieurs années plus tard, le couple décide d'acquérir un pavillon et, travaillant tous deux à Evry, ils s'installent à Lisses en 1989. Le désir d'aller dans un logement pavillonnaire était présent depuis plusieurs années, mais il a fallu attendre, pour le réaliser, que l'acquisition soit financièrement possible. Ni Nadine, ni Laurent ne nient que la dégradation de leurs anciens quartiers respectifs ne soit pour rien dans leur décision de déménager. Et tous deux, travaillant dans leur commune de résidence, ont pu aisément trouver dans la ville nouvelle le logement correspondant à leur nouvelle aspiration. Laurent est d'ailleurs lucide face à cette situation : "on s'aperçoit aujourd'hui que ceux qui sont restés [dans son ancien quartier] ne pouvaient pas espérer mieux. Alors que ceux qui sont partis sont ceux qui avaient les moyens d'acheter un logement dans un quartier en construction". On touche au processus par lequel la ville se fait ville, avec ses quartiers en dégradation – en l'occurrence ici, certains quartiers centraux de Cergy et d'Evry – et ses quartiers à dominante plus résidentielle, en construction (Behar et Epstein, 1998).

Au-delà des mobilités résidentielles internes aux villes nouvelles, on trouve dans les données de l'enquête plusieurs parcours caractéristiques de l'ancrage au sein d'un bassin de vie :

- de Saint-Quentin en Yvelines vers Maurepas et Versailles ;
- de Cergy-Pontoise vers Auvers-sur-Oise et Chars ;
- D'Evry vers Mennecy et Sainte-Geneviève-des-Bois ;
- De Sénart vers Melun ;
- De Marne-la-Vallée vers La-Queue-en-Brie et Couilly-Pont-aux-Dames.

On retrouve, à n'en pas douter, dans ces mobilités résidentielles à plus grande distance, un processus de ségrégation analogue à celui qui se joue au sein des villes nouvelles. Pour autant, les enquêtés ne tournent pas nécessairement le dos à la ville nouvelle puisque, comme on a pu le constater, ils y travaillent fréquemment. Il s'agit donc de ne pas avoir une interprétation trop univoque de ces reconfigurations résidentielles dans le sens d'une ségrégation[108] et d'une recherche d'entre-soi car les pôles d'emplois des villes nouvelles constituent un théâtre de

[108] Françoise Dureau (2004) montre bien que les questions de ségrégation ne peuvent être uniquement envisagées sous leur seul aspect résidentiel.

premier plan pour l'expérience quotidienne de ces personnes (Berroir, Cattan, Saint-Julien, 2004).

CONCLUSION

Ce chapitre a permis de vérifier la pertinence du concept d'ancrage appliqué aux villes nouvelles. C'est par le biais de l'ancrage que l'on a cherché à interpréter les trajectoires résidentielles des personnes passées par les villes nouvelles. Loin de s'*enraciner*, les habitants des villes nouvelles s'y sont installés durablement tout en déménageant souvent à plusieurs kilomètres et, parfois, en dépassant les limites du périmètre des villes nouvelles.

Ces mobilités sont le signe d'un ancrage des populations dans les villes nouvelles qui prend la forme d'un bassin de vie d'un rayon pouvant atteindre une dizaine de kilomètres. Un tel processus n'est pas constaté dans les autres parties de la grande couronne. C'est parce que les villes nouvelles sont des pôles d'emplois et offrent une gamme relativement complète de logements que les populations se sont fixées plus aisément dans un bassin de vie. Il est clair que ces mobilités sont aussi symptomatiques d'un processus de ségrégation. Mais, à ne les interpréter qu'en terme de ségrégation, on perdrait une part essentielle de leur signification.

Car elles sont révélatrices de l'insertion des villes nouvelles dans leur environnement périurbain. Si des femmes venant de divorcer ont rejoint les villes nouvelles en provenance de leur voisinage ou si des habitants des villes nouvelles achètent un pavillon dans le voisinage de ces dernières, de nombreuses personnes connaissent une expérience sur long terme qui participe à l'intégration des villes nouvelles dans leur environnement. Ces éléments structurels méritent d'autant plus d'être considérés que de nombreuses personnes qui ont quitté les villes nouvelles pour une commune de leur voisinage y travaillent encore.

Cette recherche sur la dimension résidentielle de l'ancrage sur le long terme sera d'une part complétée par une étude de sa dimension familiale, et, d'autre part, approfondie par un examen des pratiques quotidiennes au fondement de l'ancrage.

Chapitre 7 - Les enfants de la première génération villes nouvelles : signes et significations d'un ancrage

Une dimension importante de l'expérience des habitants des villes nouvelles concerne le devenir des enfants qui ont vécu dans les villes nouvelles souvent depuis leur scolarisation maternelle ou primaire (*cf.* chapitre 5). C'est une question essentielle dans la mesure où, comme le soulignent Patrick Dieudonné et Michèle Zaoui (Dieudonné, 1991), l'implantation de la descendance contribue à donner à ces espaces neufs une mémoire d'habitants.
L'intérêt se porte ici sur l'ancrage résidentiel des enfants de résidents des villes nouvelles après leur départ du domicile parental. On suppose que le fort attachement des enfants issus des villes nouvelles à leur environnement ne tient pas uniquement à l'expérience acquise dans cet environnement mais qu'elle est aussi liée à des caractéristiques très tangibles de cet environnement : construction récente de logements de moindre surface particulièrement adaptés aux jeunes ménages sans enfant, présence d'un pôle d'emplois qualifiés dans chaque ville nouvelle, accessibilité relativement satisfaisante au cœur de l'agglomération, etc.. Là encore, il s'agit de montrer que les villes nouvelles se distinguent comme centres de bassins de vie au sein du paysage périurbain francilien. On se propose de vérifier les deux hypothèses suivantes :

- on observerait dans les villes nouvelles une plus grande proximité physique des descendants adultes que dans le reste de la couronne périurbaine ;
- cette plus grande proximité serait révélatrice d'un ancrage particulier des habitants des villes nouvelles qui concerne préférentiellement certaines populations, auquel cas on s'attend à retrouver en ville nouvelle des profils spécifiques.

7.1. DES BASSINS DE VIE POUR LA DESCENDANCE FRANCILIENNE

La question de la proximité physique entre parents et enfants ne peut être traitée sans avoir au préalable pris quelques précautions méthodologiques. De quels parents et de quels enfants parle-t-on ? Qu'entend-on par proximité ? Ces garde-fous posés, on s'attache à attester de l'existence d'une plus grande proximité physique entre enfants et parents lorsque ces derniers résident en ville nouvelle.

7.1.1. Une étude de la descendance adulte de l'ensemble des habitants du périurbain proche

L'étude porte sur les enfants majeurs qui, au moment de l'enquête, ne résident pas chez le parent enquêté (ils peuvent résider chez l'autre parent si ceux-ci sont séparés). Les parents enquêtés sont choisis parmi les résidents de la grande couronne, à l'exception des communes les plus éloignées de la capitale (en hachures fines sur la Figure 7.1). Les résidents de la grande couronne lointaine ne sont pas intégrés car, selon nous, les distances entre personnes n'y ont pas la même signification. Outre les villes nouvelles, on distingue les communes situées dans leur voisinage (en gris clair) des autres communes enquêtées situées à une distance comparable de Paris (en hachures épaisses) en vue d'étudier la distance séparant les enquêtés de leurs enfants. Au total, 335 habitants des villes nouvelles, 431 habitants des communes de leur voisinage et 226 habitants des autres communes des couronnes occupées par les villes nouvelles ont été interrogés.

Figure 7.1 – Les communes enquêtées de la grande couronne

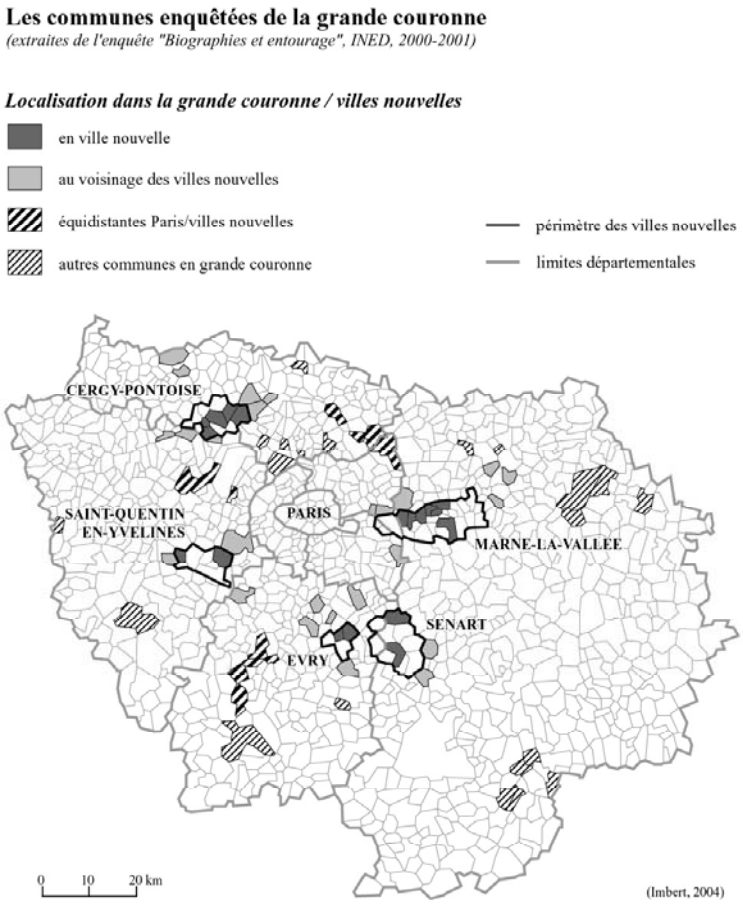

Par ailleurs, seuls les enfants Franciliens adultes (18 ans et plus) qui ont décohabité ont été pris en compte car c'est à eux que s'est posé le choix de vivre à proximité ou pas de leurs parents. L'échantillon comprend 1564 descendants répartis comme suit : 505 ont leur parent enquêté en ville nouvelle, 690, dans une commune du voisinage des villes nouvelles et 369, dans une autre commune de la première couronne périurbaine. Une majorité d'enfants, quelque 70%, sont Franciliens (Tableau 7.1). Cette proportion ne varie pas en fonction du lieu de résidence du parent. Pour l'étude des proximités entre parents et enfants, on retient l'ensemble des descendants qui résident en Île-de-France. En effet, par rapport à la problématique de l'ancrage, seuls les enfants qui sont Franciliens sont supposés pouvoir choisir de résider ou non à proximité de leur parent. On suppose donc que les processus qui conduisent les enfants à ne pas vivre en Île-de-France sont, dans une large mesure, indépendants de l'environnement où réside le parent, ce qui doit être démontré au préalable. Ensuite il sera possible de travailler uniquement sur les enfants Franciliens.

Tableau 7.1 – Répartition du lieu de résidence des enfants selon le lieu de résidence des parents enquêtés (en % des enfants majeurs ayant décohabité)

		Lieu de résidence des parents enquêtés		
		Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Autres communes équidistantes de Paris
Lieu de résidence des enfants	Île de France	69.5	70.2	70.5
	Autre région métrop.	22.6	23.5	20
	Dom, Tom ou étranger	6.3	4.6	7.3
	Données manquantes	1.6	1.7	2.2
	Total	100	100	100
Nombre d'enfants		*505*	*690*	*369*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : résidents des communes équidistantes de Paris au moment de l'enquête.

7.1.2. Les enfants non franciliens : parcours parental, parcours professionnel

La présence de descendants hors de l'Île-de-France peut avoir deux origines : soit l'enfant a migré après avoir vécu en Île-de-France, soit le parent a migré et l'enfant est resté dans le lieu d'origine. Les deux situations peuvent se combiner lorsque l'enfant retourne dans le lieu d'origine du parent après avoir vécu en Île-de-France. Dans tous les cas, les opportunités ou les contraintes conduisant l'enfant ou le parent à migrer sont supposées indépendantes du lieu de résidence du parent au moment de l'enquête.

Il faudrait évoquer tout d'abord la situation des enfants au sujet desquels l'enquêté n'a donné aucune indication, que celui-ci ait rompu tout contact ou qu'il ait désiré ne pas donner d'information. Ces enfants représentent une très faible proportion du total, autour de 2%, que l'enquêté réside en ville nouvelle ou ailleurs. Dans 6 cas sur 10, les parents enquêtés ont connu une séparation conjugale et, parmi ces personnes, beaucoup ont constitué un nouveau ménage. Ici, une rupture dans la relation parent-enfant a donc accompagné une rupture conjugale. Dans les autres cas, il est difficile de donner une explication à cette perte d'information. On peut tout au plus constater que, quand le parent enquêté ne donne pas d'indication sur le lieu de résidence de ses descendants, ces derniers sont très majoritairement des hommes.

La moitié des enfants (46 enfants sur un total de 91) qui ne résident pas en France métropolitaine a au moins un parent natif de son lieu de résidence[109], et, pour 40% d'entre eux, les deux parents en sont originaires. Ces enfants n'ont, pour la plupart, jamais résidé en Île-de-France avec le parent enquêté. De plus, l'autre parent demeure bien souvent dans le lieu d'origine. Cette situation concerne des enquêtés immigrants qui se sont installés seuls en France, laissant leur famille, ou la constituant, dans leur pays d'origine. Il n'est donc pas étonnant de retrouver principalement des parents enquêtés de sexe masculin. L'autre moitié des enfants se trouvant hors de France métropolitaine comprend des cadres ou des conjoints de cadres pour 60% d'entre eux. Cette proportion dépasse les 80% si les professions intermédiaires sont inclues. Il s'agit de personnes qui résident dans un pays européen, a contrario des autres enfants qui résident soit dans un Dom-Tom, soit dans un des principaux

[109] Par lieu de résidence de l'enfant, il faut entendre ici le pays dans lequel l'enfant réside, ou bien, le territoire ou le département d'outre-mer si celui-ci réside dans un Dom-Tom.

pays dont sont issus traditionnellement les migrants de ces générations (Maghreb, Afrique subsaharienne, Asie du Sud-Est) (Figure 7.2).

Figure 7.2 – Répartition géographique des enfants résidant hors France métropolitaine selon l'origine géographique des parents

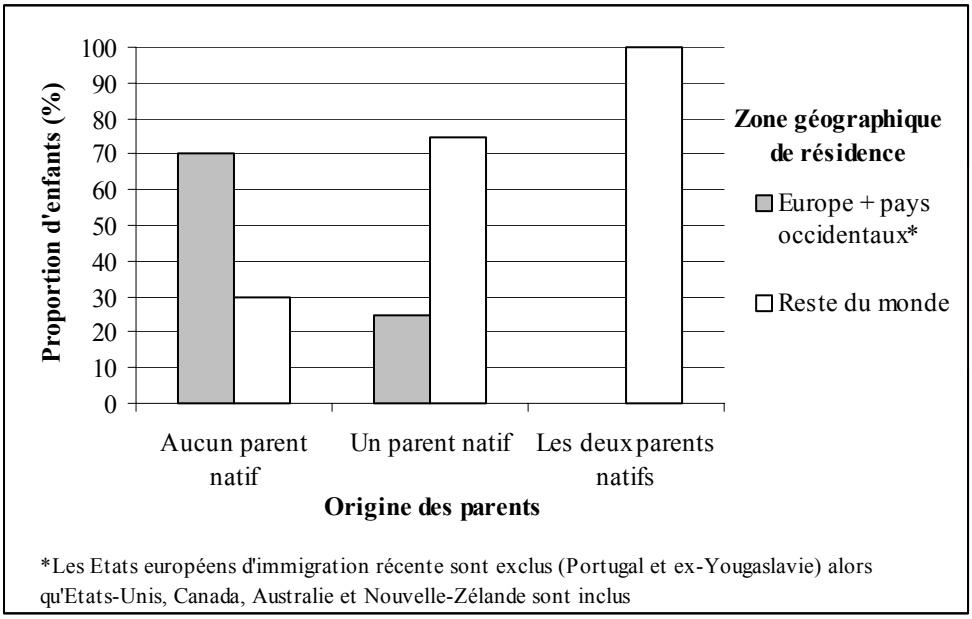

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : résidents des communes équidistantes de Paris au moment de l'enquête.

Un autre type de parcours apparaît qui aboutit à une résidence du descendant dans une autre région de la France métropolitaine. Ici, l'enfant a plus souvent passé son enfance en Île-de-France avec le parent enquêté. Souvent à l'occasion d'un divorce, quelques pères ont quitté leur région d'origine, y laissant leurs enfants, et sont venus s'installer en région parisienne. Pourtant au total, peu de descendants résidant dans une autre région que l'Île-de-France, 45 sur 350, résident de fait dans la région d'origine du parent (ou des deux parents si ceux-ci sont natifs de la même région). Plus que dans le cas précédent, la localisation des enfants hors de l'Île-de-France s'explique avant tout par leur propre mobilité.
Parmi ces enfants mobiles, 10% sont étudiants. Leur dispersion est en général venue au terme de concours nationaux qui les ont redistribués dans différentes grandes écoles dispersées sur le territoire métropolitain. Les autres enfants vivant hors de l'Île-de-France (78%) sont majoritairement actifs, soit eux-mêmes soit leur conjoint. Le profil de ces enfants est très proche de celui de l'ensemble des émigrants de l'Île-de-France vers la province, tels que décrits par Jean Bischof dans l'Atlas des Franciliens (2002) pour la période 1990-1999 : " *les personnes qui quittent l'Île-de-France restent plus âgées que celles qui arrivent : elles ont en moyenne 35 ans contre 29 ans pour les arrivants* […] *Le profil socioprofessionnel des sortants est plus proche de celui des stables, avec toutefois un peu plus de cadres et moins d'ouvriers."*

Figure 7.3 – Part d'enfants actifs cadres et ouvriers selon leur région de résidence

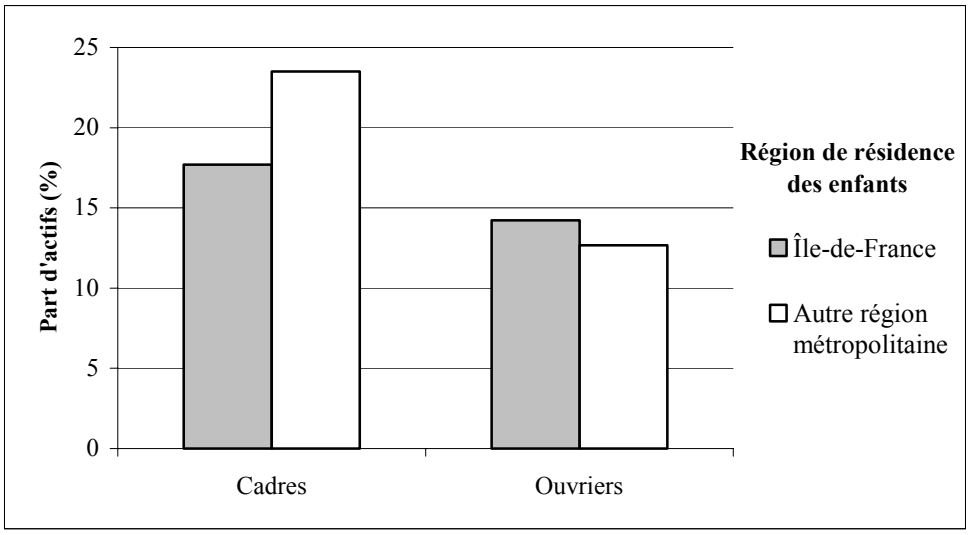

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : résidents des communes équidistantes de Paris au moment de l'enquête.

En effet d'après l'enquête, ces enfants sont plus souvent cadres et moins souvent ouvriers (Figure 7.3), ils sont plus âgés que les enfants Franciliens et, par conséquent, ils sont aussi plus avancés dans leur trajectoire matrimoniale (ils ont plus fréquemment des enfants et ont plus fréquemment connu des ruptures conjugales).

Ainsi, la localisation d'enfants hors de l'Île-de-France est la résultante de phénomènes structurels liés aux opportunités des parcours professionnels, qu'elles aient concerné les enfants (migrations vers la province) ou les parents eux-mêmes (migrations internationales d'hommes seuls non suivies de regroupements familiaux). Au total, cette mobilité des enfants hors de l'Île-de-France ne semble pas devoir dépendre de la localisation résidentielle des parents. Cependant les trop faibles effectifs disponibles empêchent d'en apporter la preuve.

7.1.3. Les enfants franciliens : localisation résidentielle et distance au domicile parental

Après avoir identifié, sans avoir pu le vérifier faute d'effectifs suffisants, que les logiques qui amènent les enfants à résider hors du territoire francilien sont indépendantes du lieu de résidence des parents, on s'intéresse dans ce qui suit aux enfants Franciliens. On localise d'abord la résidence des enfants, avant de mesurer ensuite sa proximité avec la résidence du parent enquêté.

- **Une implantation plus fréquente dans la grande couronne**

La position des enfants restés en Ile-de-France peut être évaluée en comparant la localisation de leur résidence avec celle du parent enquêté qui les cite (Tableau 7.2). On remarque que très majoritairement, ces Franciliens résident dans les départements de la grande couronne et, de plus, ces descendants sont d'autant plus nombreux à vivre dans une ville nouvelle que le

parent y réside lui-même. En effet, d'une part, près de 70% des enfants de cet échantillon qui résident en ville nouvelle sont cités par un parent qui y est également domicilié et, d'autre part, 42% des enfants franciliens des habitants des villes nouvelles ont élu domicile en ville nouvelle. Ces proportions donnent une première idée des proximités familiales au sein des villes nouvelles, sans pour autant permettre d'établir une véritable comparaison. Les enfants des autres habitants des premières couronnes périurbaines se retrouvent quant à eux beaucoup plus souvent résidents à proximité du centre de l'agglomération. Ainsi, 34% des enfants qui vivent en Île-de-France résident à Paris ou dans une commune de la petite couronne lorsque le parent réside dans une commune du voisinage des villes nouvelles. Cette proportion atteint même 38% lorsque le parent réside dans les communes du reste des couronnes périurbaines étudiées, alors que moins de 24% des enfants franciliens des habitants des villes nouvelles résident à Paris ou dans la petite couronne. Les enfants, quelque soit le lieu de résidence du parent, sont localisés dans la petite couronne préférentiellement à Paris. La moindre proportion d'enfants d'habitants des villes nouvelles résidant dans la petite couronne peut s'expliquer par le fait que certains parents des communes situées au voisinage de Marne-la-Vallée (La Queue en Brie, Neuilly sur Marne et Neuilly-Plaisance) et des autres communes équidistantes de Paris (Tremblay-en-France), résident eux-mêmes dans un département de la petite couronne. Ce résultat ne signifie donc pas que les enfants dont les parents ne résident pas en ville nouvelle se trouvent à une plus grande distance du domicile parental.

Par ailleurs, 12 % des enfants franciliens dont le parent est domicilié dans une commune du voisinage des villes nouvelles résident dans la ville nouvelle voisine, ce qui peut-être le signe d'une grande proximité. Enfin, aucune information n'est donnée sur la distance qui sépare les parents des enfants, lorsque les enfants résident dans une commune de la grande couronne hors ville nouvelle, alors qu'ils sont nombreux à se trouver dans cette situation.

Tableau 7.2 - Répartition du lieu de résidence des enfants Franciliens selon le lieu de résidence du parent enquêté (%)

		Lieu de résidence du parent enquêté		
		Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Reste des premières couronnes périurbaines
Lieu de résidence des enfants Franciliens	Paris	12,2	13,4	14,6
	Petite couronne	11,7	20,5	23,1
	Villes nouvelles	42,7	11,8	3,8
	Grande couronne	33,4	54,3	58,5
	Total	100	100	100
	Nombre d'enfants	*351*	*484*	*260*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : résidents des communes équidistantes de Paris au moment de l'enquête.

On pourrait résumer ces premiers constats par une interrogation. Si les enfants des habitants des enquêtés résidant en ville nouvelle se sont moins souvent dirigés vers le centre de l'agglomération parisienne, n'auraient-ils pas trouvé en ville nouvelle ce à quoi les autres enfants de périurbains n'ont pu accéder qu'en se rapprochant du centre (un logement et/ou un emploi) ?

- **Une proximité plus grande avec les parents…**

Le Tableau 7.2 permet de mettre évidence que fréquemment, les enfants des habitants des villes nouvelles sont eux-mêmes habitants d'une ville nouvelle. Pour pouvoir conclure à une éventuelle plus grande proximité entre ces enfants et leurs parents, nous avons considéré la répartition des enfants franciliens selon la distance à la commune de résidence du parent enquêté (Figure 7.4).

Figure 7.4 – Répartition des enfants Franciliens selon la distance à la distance à la commune de résidence du parent enquêté (fréquences cumulées en %)

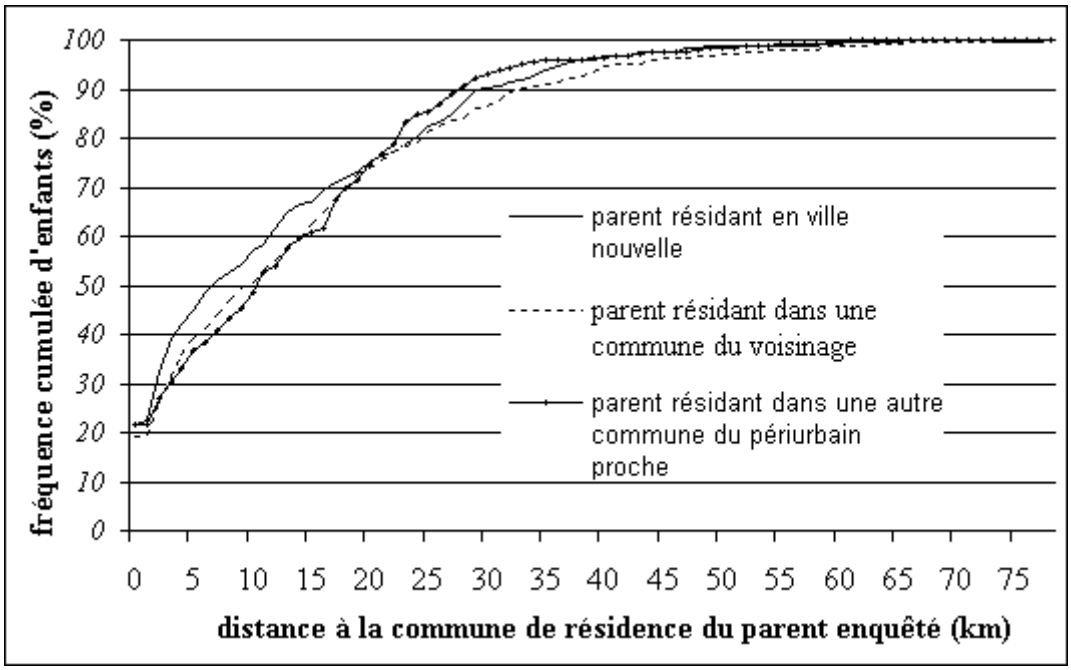

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : résidents des communes équidistantes de Paris au moment de l'enquête.

Quelque soit le lieu de résidence du parent, un enfant sur cinq réside dans la même commune que celui-ci. Lorsqu'ils n'habitent pas dans la même commune, des différences apparaissent dès les premiers kilomètres : une plus grande proportion d'enfants d'habitants des villes nouvelles résident à proximité du domicile parental. En effet, la distance médiane[110] est de 7,5 km quand le parent réside en ville nouvelle, alors qu'elle est respectivement de 10,7 et de 11,6 km quand la commune de résidence du parent se situe dans le voisinage des villes nouvelles et dans une autre commune du périurbain proche. Aussi la distribution des distances parents-enfants montre une plus grande proximité entre enfant et parent lorsque ce dernier réside en ville nouvelle. Ainsi, 28% des enfants dont le parent réside en ville nouvelle se trouvent à une distance inférieure au premier quartile de l'ensemble des distances parents-enfants étudiées, et 55% d'entre eux résident à une distance au domicile parental inférieure à la distance médiane.

[110] Cela signifie que la moitié des 351 enfants franciliens résident à moins de 7,5 km de la commune de résidence de leur parent. A cette distance, ne sont observés que 42% des 472 enfants cités par un parent résidant au voisinage des villes nouvelles, et 39% des 260 enfants cités par un parent résidant dans une autre commune des premières couronnes périurbaines.

Cette différence de répartition est significative du point de vue statistique[111]. Elle montre par ailleurs que la notion de bassin de vie s'avère autant opérante pour décrire l'implantation de la descendance des habitants des villes nouvelles qu'elle l'a été pour décrire la spécificité des trajectoires résidentielle de ces derniers.

En dépit d'une implantation familiale moins ancienne et moins locale des habitants, les villes nouvelles ont donc, plus souvent que les autres communes des premières couronnes périurbaines, retenu en leur sein les enfants qui y ont grandi. Cependant, le constat d'une plus grande proximité ne dit pas si cet ancrage provient d'une tendance généralisable à l'ensemble habitants des villes nouvelles ou d'une propension à la proximité parents-enfants de certaines catégories de population qui ont porté l'expérience des villes nouvelles par leur engagement local. Il s'agit donc, dans ce qui va suivre, de cerner au mieux le profil des relations de proximité entre parents en enfants. Auparavant, on cherche si la proximité physique s'accompagne de contacts plus fréquents.

- **…et des contacts plus fréquents**

Si une proximité plus forte des enfants – qui se manifeste notamment par une plus grande proportion d'enfants présents à moins de 10 km du domicile parental – est relevée parmi les résidents des villes nouvelles, cela signifie-t-il que les relations parents-enfants sont plus fréquentes ?
On peut évaluer la relation qui unit proximité physique et fréquence des contacts entre les personnes à partir des données de l'enquête. Soulignons une fois de plus que le questionnaire fait référence à des "contacts" sans expliciter le type de relation (visuelle, téléphonique, épistolaire, etc.). Libre donc à l'enquêté de considérer un appel téléphonique hebdomadaire comme un contact hebdomadaire ou non. Cela étant, si l'on croise les données concernant la fréquence des contacts avec la distance séparant les lieux de résidence des personnes, on conclut aisément à l'existence d'une relation très intense (Figure 7.5). Sur ce graphique, toutes les relations qu'ont l'ensemble des enquêtés avec leur entourage non co-résident (parents, beaux-parents, frères et sœurs, enfants) sont prises en compte. Si nous sortons ici du cadre de la relation parent-enfant parmi les habitants de la grande couronne, c'est pour mieux faire ressortir une structure très forte qui est généralisable.

[111] Un test du chi2 a été réalisé en croisant les quartiles des distances parents-enfants avec le type de localisation du parent. Son seuil de significativité est de 4%.

Figure 7.5 – Répartition des fréquences des contacts selon la distance à l'entourage

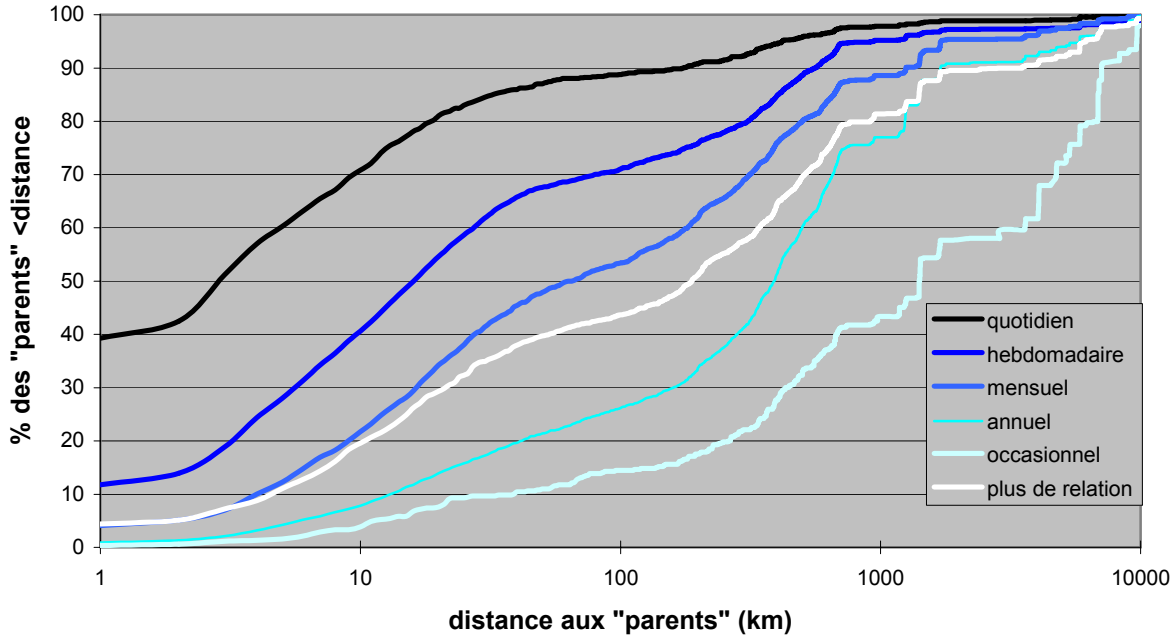

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : ensemble des personnes citant au moins une personne de leur entourage en vie au moment de l'enquête.

On constate qu'à moins de 5km de la résidence des enquêtés, se concentrent 12% des relations mensuelles, 28% des relations hebdomadaires et 60% des relations quotidiennes. La très grande proximité s'accompagne de relations très fréquentes, ce qui rejoint les résultats d'autres enquêtes (Roussel et Bourguignon, 1976 ; Bonvalet et Maison, 1998). C'est donc un fait confirmé, la proximité demeure de nos jours un élément structurant le rythme des relations familiales, et ce, de manière assez indépendante à la fois de la nature des relations (ascendants, fratrie, descendants) et du contexte de ces relations (quartiers centraux urbains, communes périurbaines ou rural) (Maison et Ortalda, 1999).

Toutefois, l'éloignement n'est pas nécessairement synonyme d'absence d'attachement. D'une part, on ne s'est intéressé qu'à la fréquence des relations. Or on peut fréquenter quotidiennement un parent par simple routine alors que l'on peut rester affectivement très attaché à un parent distant de plusieurs centaines de kilomètres que l'on joint tous les mois. D'autre part, un enfant peut résider à plusieurs dizaines de kilomètres de la ville nouvelle où il a passé son enfance et entretenir des relations intenses avec des connaissances demeurées dans la ville nouvelle. La résidence des parents peut ici servir de point d'ancrage pour la fréquentation d'autres personnes dans le lieu. L'analyse d'entretiens effectués auprès de parents fournira dans une dernière partie quelques éléments d'appréciation sur ce point.

7.2. UNE PROXIMITE POLYMORPHE

Une proximité parent-enfant plus fréquente lorsque le parent vit en ville nouvelle n'est pas sans questions. Celle-ci serait-elle imputable à quelques spécificités des populations vivant en ville nouvelle, spécificités socio-économiques et familiales qui engendreraient des comportements spatiaux différents ? Le fait que, pour les parents résidant dans le voisinage des villes nouvelles, et pour ceux qui résident dans les autres communes du périurbain proche, les courbes de distribution des distances parent-enfant soient très ressemblantes sur les premiers kilomètres, pourrait être un signe de cette spécificité, ce que la caractérisation du profil des relations de proximité pour chaque type de localisation pourra vérifier.

7.2.1. Hypothèses et méthode d'analyse

On peut en premier lieu faire l'hypothèse que cette plus grande proximité des enfants ayant grandi en ville nouvelle tiendrait à des choix résidentiels limités, privilégiant la proximité comme ressource pour l'accès au logement. On devrait alors trouver surreprésentés certains profils d'enfants et de parents demeurés proches les uns des autres : parents locataires, ouvriers/employés et/ou immigrés, enfants chômeurs ou ouvriers/employés, enfants issus de familles monoparentales. Nous faisons le pari d'une autre hypothèse pour expliquer cette proximité : un ancrage local serait privilégié par des familles de fonctionnaires surreprésentées en ville nouvelle et qui, originaires de province et sans histoire en Île-de-France antérieure à l'arrivée en ville nouvelle auraient choisi l'ancrage local. Les parents appartiennent aux catégories qui se sont spécialement investies dans la création d'un tissu associatif et d'une classe politique locale dans les villes nouvelles[112]. Un tel investissement des parents dans la vie locale a pu constituer un terreau de ressources pour un accès privilégié des enfants aux marchés locaux de l'emploi et du logement. Dans d'autres contextes, même si ces catégories sont aussi dynamiques, elles ont dû composer avec la population anciennement installée[113], souvent issue des milieux populaires dans ces banlieues périurbaines. Alors à investissement local identique, la portée de l'investissement n'aura pas été le même. La proximité des descendants adultes plus fréquente dans les villes nouvelles pourrait donc provenir d'une caractéristique propre à ces espaces, d'un "effet de lieu" difficile à cerner dans toute sa complexité par une simple analyse statistique. Cet "effet de lieu" peut d'ailleurs être associé à un effet contextuel caractérisé par un dynamisme important du marché de l'emploi et du marché du logement. Pour ces raisons, le couplage entre modélisation statistique et entretiens qualitatifs est utile.

[112] voir en particulier les récits de B. Hirsch (1988) pour Cergy, de J. Guyard (2003) et de M. Mottez (2003) pour Evry.

[113] Elias et Scotson (1997) sont les premiers à avoir aussi spécifiquement analysé la relation entre les "installés" et les nouveaux arrivants et la façon dont les derniers se heurtent à l'hostilité des premiers.

Encart 7.1 – Mesurer les déterminants de la proximité entre parents en enfants

1) Elaboration des modèles Logit

Le modèle *Logit* permet d'estimer la probabilité qu'un enfant réside à moins de 5 km du domicile parental. L'expression mathématique de la fonction *Logit* a pour forme:

Logit (p) = ln(p/(1-p)) = constante + $\Sigma a_{ij} v_{ij}$ où a_{ij} est le paramètre et v_{ij} la modalité *j* de la variable explicative *i*

et

p=1/1(1-(exp(Logit(p))) est un estimateur de la probabilité p qu'un enfant réside à moins de 5km du parent enquêté

Pour chacune des localisations résidentielles des parents enquêtés (villes nouvelles, voisinage des villes nouvelles, autres communes équidistantes de Paris), deux modèles ont été effectués (tableaux 2 à 4). Dans le *modèle "Parents"*, c'est le profil des parents qui est défini, et, dans le *modèle "Enfants"*, celui des enfants. La construction des modèles a été réalisée de façon ascendante, de sorte qu'à chaque étape leur robustesse a été testée. Les valeurs sont exprimées en rapport de risque, ou *odds ratios*. Il s'agit du rapport de probabilité p/(1-p). Supérieur à 1, il indique une probabilité plus importante que pour la modalité de référence qu'un enfant réside à proximité du parent enquêté. C'est l'inverse que l'*odds ratio* indique lorsqu'il est inférieur à 1.L'abréviation *réf* signale, pour chaque variable, quelle est la modalité de référence, l'abréviation *n.s*. signale qu'une modalité n'est pas significative. Les astérisques indiquent les seuils de significativité de chaque modalité : *** pour un seuil < 1%; ** pour un seuil < 5%; * pour un seuil <10%.

2) Sélection des variables

Outre les variables socio-démographiques classiques (**sexe, cohorte, statut matrimonial et catégorie-socio-professionnelle**(PCS) des parents enquêtés – respectivement de leurs enfants), ont été sélectionnées des variables en relation avec les hypothèses que l'on a posées. On a retenu :

1) dans le *modèle "Parents",*

- **l'origine géographique** des parents (les deux parents natifs de l'Île-de-France, les deux parents natifs de la province, les deux parents nés hors de France métropolitaine, autres origines)
- **le statut professionnel du père et de la mère** (indépendant, salarié du privé, salarié de la fonction publique, retraité, en situation précaire: chômeur, intérimaire ou CDD)

2) dans le *modèle "Enfants"*,

- **l'âge d'arrivée de l'enfant dans la commune de résidence du parent enquêté** (avant 5 ans, entre 5 et 16 ans, après 16 ans ou n'a jamais résidé dans la commune)
- **le statut professionnel du père et de la mère** (indépendant, salarié du privé, salarié de la fonction publique, étudiant, en situation précaire: chômeur, intérimaire ou CDD)

Dans les tableaux 2 à 4, seules les variables dont au moins une modalité est significative sont présentées au sein de chaque modèle.

La vérification de ces hypothèses s'appuie sur la mise en œuvre d'une régression logistique (modèle *Logit*, *cf.* Encart 7.1) pour chacun des types de localisation résidentielle du parent enquêté – villes nouvelles, communes du voisinage des villes nouvelles, autres communes équidistantes de Paris. L'objectif est alors de considérer le profil des acteurs, parents enquêtés et enfants, de ces relations de proximité pour voir si les déterminants de cette proximité sont les mêmes selon le lieu de résidence du parent. Pour les raisons citées plus haut, seul les descendants Franciliens, qui sont supposés avoir le choix de vivre ou non à proximité de leurs parents, sont retenus. Le seuil de proximité a été établi de manière à ce qu'il fasse sens du point de vue de l'ancrage. Aussi, la distance de 5km[114], équivalente à un ensemble de communes limitrophes, a été retenue comme seuil de proximité car elle correspond à la

[114] Il est évident que tout seuil de distance a sa part d'arbitraire du fait que chaque personne n'a pas les mêmes facultés au déplacement ni n'utilise les mêmes moyens de transport. Cela étant, ce seuil correspond à une situation-type.

distance que l'on peut consentir à parcourir quotidiennement pour rendre une visite inopinée à son parent (pour la garde des enfants, pour une invitation imprévue à dîner, etc.).

7.2.2. Spécificités des déterminants de l'ancrage familial pour les habitants des villes nouvelles

L'analyse confirme que la proximité entre parents et enfants répond bien à des logiques spécifiques lorsque les parents résident dans une ville nouvelle. En effet, quand le parent enquêté réside dans une commune du voisinage des villes nouvelles ou dans une autre commune des premières couronnes périurbaines, la proximité est avant tout liée à un ancrage que l'on pourrait qualifier de traditionnel, caractérisant des milieux populaires. Dans le premier cas (Tableau 7.3), les déterminants de la proximité sont caractéristiques de milieux ouvriers (père et enfant ouvriers, parents peu diplômés). *A contrario*, lorsque les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur ou les enfants sont cadres, ces derniers ont moins tendance à résider à proximité du domicile parental. De plus, la proximité est d'autant plus grande que l'enfant est arrivé jeune dans la commune et que le parent enquêté est, au moment de l'enquête, âgé de plus de 65 ans.

Tableau 7.3 – Rapport de risque* qu'un enfant réside à moins de 5km du parent enquêté lorsque le parent enquêté réside dans le voisinage des villes nouvelles (N= 484 enfants)

Modèle "Parents"		*Modèle "Enfants"*	
Type de logement du parent enquêté		**PCS de l'enfant**	
Logement collectif	*réf.*	Artisan, commerçant	*n.s.*
Maison individuelle	0,63***	Cadre, prof. intel. sup.	0,33***
Autre type	*n.s.*	Professions intermédiaires	*réf.*
Niveau de diplôme du parent le plus diplômé		Employés	*n.s.*
Aucun diplôme	*n.s.*	Ouvriers	1,92**
Enseignement secondaire	1,38*	Inactifs	*n.s.*
Bac	*réf.*	**Âge d'arrivée de l'enfant dans la commune**	
Enseignement supérieur	0,54***	**de résidence du parent enquêté**	
PCS du père (dernière profession pour les retraités)		Avant l'âge de 5 ans	1,80**
Artisan, commerçant	*n.s.*	Entre 5 et 16 ans	*réf.*
Cadre, prof. intel. sup.	*réf.*	Après 16 ans ou n'a jamais vécu dans la commune	*n.s.*
Professions intermédiaires	*n.s.*	**Situation matrimoniale de l'enfant**	
Employés	*n.s.*	Célibataire	*n.s.*
Ouvriers	1,77***	En couple sans enfant	*réf.*
Inactifs	0,62**	En couple avec enfant	1,78**
Âge du parent enquêté		Séparé	*n.s.*
50-54 ans	*n.s.*		
55-59 ans	*réf.*		
60-64 ans	*n.s.*		
65-70 ans	0,65*		

* odds ratio (ou rapport de risque) = p / (1-p) où p est la probabilité qu'un enfant réside à proximité du parent enquêté.

Source: Enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

Lorsque le parent enquêté réside dans un autre secteur de la grande couronne (Tableau 7.4), le modèle est légèrement différent. Ici, la proximité entre parents et enfants n'est pas tant liée à l'appartenance au milieu ouvrier – même si elle est plus fréquente lorsque l'enfant est ouvrier – qu'à l'appartenance à des milieux populaires : parents et enfants sont peu ou pas diplômés, le père travaille à son compte (il est artisan ou commerçant) et l'enfant n'a pas une situation professionnelle stable. Là encore, il s'agit de populations "installées", les deux parents étant plus souvent natifs de l'Île-de-France et résidant depuis longtemps dans leur commune de résidence. L'enfant a vécu dans la commune avant l'âge de 5 ans. En somme, le modèle de proximité entre parents et enfants n'est pas très différent de ce que Peter Willmott et Mickael Young (1962) ont pu mettre en évidence à propos des milieux ouvriers de l'East London de la fin des années 1950 : la proximité est une ressource non seulement disponible pour l'entraide familiale intergénérationnelle, mais encore pour l'accès à l'emploi ou au logement.

Tableau 7.4 – Rapport de risque* qu'un enfant réside à moins de 5km du parent enquêté lorsque le parent enquêté réside dans une autre commune équidistante de Paris (N= 260 enfants)

Modèle "Parents"		*Modèle "Enfants"*	
Origine des parents		**Niveau de diplôme de l'enfant**	
Natifs tous deux de l'Île-de-France	3,01***	Pas de diplôme	*n.s.*
Les 2 nés dans une autre région métropolitaine	0,56*	Enseignement secondaire	1,91***
Les 2 nés hors de la France métropolitaine	*n.s.*	Bac	*réf.*
Autres origines	*réf.*	Enseignement supérieur	0,74*
Statut professionnel du père		**Statut professionnel de l'enfant**	
Indépendant	2,02*	Salarié indépendant	*n.s.*
Salarié du privé	*réf.*	Salarié du privé	*réf.*
Salarié du secteur public	0,48**	Fonctionnaire	*n.s.*
Emploi précaire	*n.s.*	Emploi précaire	3,40***
Retraité	*n.s.*	Etudiant	*n.s.*
Statut d'occupation du parent enquêté		**Âge d'arrivée de l'enfant dans la commune**	
Locataire	*réf.*	**de résidence du parent enquêté**	
Propriétaire	0,41***	Avant l'âge de 5 ans	1,96**
Niveau de diplôme du parent le plus diplômé		Entre 5 et 16 ans	*réf.*
Aucun diplôme	1,65*	Après 16 ans ou n'a jamais vécu dans la commune	*n.s.*
Enseignement secondaire	2,54***	**PCS de l'enfant**	
Bac	*réf.*	Artisan, commerçant	*n.s.*
Enseignement supérieur	*n.s.*	Cadre, prof. intel. sup.	*n.s.*
		Professions intermédiaires	*réf.*
		Employés	*n.s.*
		Ouvriers	1,52*
		Inactifs	*n.s.*

* odds ratio (ou rapport de risque) = p / (1-p) où p est la probabilité qu'un enfant réside à proximité du parent enquêté.

Source: Enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

Dans les villes nouvelles (Tableau 7.5), les configurations sont sensiblement différentes. Si la proximité y est plus fréquente quand l'enfant est arrivé en bas âge dans la commune du parent enquêté, néanmoins, elle est moins fréquente lorsque les parents sont tous deux natifs de l'Île-de-France. Les configurations où soit l'enfant, soit le père, se trouve dans une situation d'emploi précaire sont également peu favorables à la proximité entre parents et enfants. Inversement, la réussite sociale de l'enfant – qu'elle se caractérise par un niveau de diplôme élevé ou l'appartenance à la catégorie socio-professionnelle des cadres supérieurs –

n'engendre pas plus souvent un éloignement du domicile parental. Cela étant, le fait le plus marquant réside ailleurs. La plus grande proximité entre parents et enfants apparaît lorsque le père est salarié dans le secteur public. Ainsi, ce sont les enfants de fonctionnaires, ceux qui ont en grande partie adhéré au projet des villes nouvelles, qui sont les plus enclins à demeurer près de leurs parents après avoir décohabité. L'hypothèse qui relie la proximité entre parents et enfants à l'ancrage de certaines populations dans les villes nouvelles se trouve donc confirmée.

Tableau 7.5 – Rapport de risque* qu'un enfant réside à moins de 5km du parent enquêté lorsque le parent enquêté réside dans une ville nouvelle (N= 351 enfants)

Modèle "Parents"		*Modèle "Enfants"*	
Origine des parents		**Âge d'arrivée de l'enfant dans la commune**	
Natifs tous deux de l'Île-de-France	0,54***	**de résidence du parent enquêté**	
Les 2 nés dans une autre région métropolitaine	*n.s.*	Avant l'âge de 5 ans	1,90***
Les 2 nés hors de la France métropolitaine	*n.s.*	Entre 5 et 16 ans	*réf.*
Autres origines	*réf.*	Après 16 ans ou n'a jamais vécu dans la commune	0,77*
Statut professionnel du père		**Statut professionnel de l'enfant**	
Indépendant	*n.s.*	Salarié indépendant	*n.s.*
Salarié du privé	*réf.*	Salarié du privé	*réf.*
Salarié du secteur public	2,02***	Salarié du secteur public	*n.s.*
Emploi précaire	0,41*	Emploi précaire	0,48**
Retraité	*n.s.*	Etudiant	0,29**
Statut d'occupation du parent enquêté		**Niveau de diplôme de l'enfant**	
Locataire	*réf.*	Pas de diplôme	2,32**
Propriétaire	0,67**	Enseignement secondaire	*n.s.*
Âge du parent enquêté		Bac	*réf.*
50-54 ans	*n.s.*	Enseignement supérieur	*n.s.*
55-59 ans	*réf.*		
60-64 ans	*n.s.*		
65-70 ans	0,30**		

* odds ratio (ou rapport de risque) = p / (1-p) où p est la probabilité qu'un enfant réside à proximité du parent enquêté.

Source: Enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

Ces résultats montrent ainsi qu'en ville nouvelle, le jeu des proximités entre parents et enfants obéit à des règles propres et plus complexes que ce qu'induirait une simple structuration par niveaux sociaux, telle qu'observée à propos des autres localisations résidentielles des parents. Le profil des parents, en particulier, permet d'affirmer que l'ancrage des habitants des villes nouvelles, duquel ressortit la proximité des enfants, est tout à fait spécifique. Il va s'agir, à partir d'extraits d'entretiens, d'explorer la diversité de ses formes.

7.3. DE LA PROXIMITE A L'ANCRAGE

On souhaite à partir de l'analyse d'entretiens montrer que la proximité des enfants est le signe d'un réel ancrage dans les villes nouvelles. On sera cependant appelé à souligner que l'attachement à un lieu est régi par des fonctionnements complexes, parfois contradictoires, de sorte que les proximités familiales ne recouvrent qu'une dimension, certes importante, de l'ancrage. Enfin on montrera que loin d'être isolé, cet ancrage familial s'inscrit très souvent dans un ensemble de relations sociales de proximité.

7.3.1. Un éloignement aux figures multiples

Efforçons-nous au préalable de restituer la diversité des processus qui mènent les enfants à quitter les villes nouvelles. Une première situation, que l'on n'envisage pas spontanément, concerne les parents arrivés en ville nouvelle après la décohabitation de leurs enfants qui, alors, n'y ont jamais vécu. Les enfants peuvent aussi ne pas être satisfaits de l'offre culturelle présente en ville nouvelle et lui préférer la vie parisienne. Enfin, les enfants eux-mêmes n'ont pas un ancrage unique, ils peuvent s'être attachés plus fortement au lieu de leurs vacances où le futur conjoint a pu être rencontré. Autant de situations qui mènent hors des villes nouvelles.

La première est illustrée par le cas tout à fait particulier de Jeanne qui est arrivée à Evry en 1991 alors que son conjoint prenait sa retraite. Son fils, cadre supérieur dans le privé, vit à Paris, après avoir passé son enfance à Fresnes d'où ses parents ont rejoint Evry. Pour autant, Jeanne s'est immédiatement impliquée dans les associations de retraités d'Evry, mais pas seulement. Elle participe aussi aux cours de soutien scolaire donnés aux enfants du quartier et, par ailleurs, *ne manque jamais un cours de l'Université du Temps Libre" d'Evry*. Le parcours de Jeanne est très original et son implication dans la vie locale n'a en rien été médiatisée par les activités de son enfant. D'ailleurs, elle définit son fils comme un "vrai citadin" qui daigne difficilement franchir les limites de la barrière du périphérique pour lui rendre visite.

C'est en des termes presque équivalents que Josette définit son fils aîné :

…mon fils aîné, c'est le bourgeois dans toute sa splendeur. Il gagne bien sa vie, sa femme gagne bien sa vie.

- Il habite où?

Il est à Paris. Oui, il est parisien.

- Il vient régulièrement ?

Ah oui, il aime bien venir à Noisiel parce qu'il retrouve la verdure, il est content. Mais là, il cherche à acheter. Il va acheter à Paris. C'est un bourgeois. Mon fils aîné, c'est vraiment le bourgeois.

L'aîné est certes un "bourgeois", mais il n'a pas eu non plus la même expérience de Noisiel que ses deux sœurs. Arrivé à un moment où il n'y avait pas d'école primaire dans son quartier, sa mère a préféré qu'il continue d'être scolarisé à Lagny-sur-Marne jusqu'à ce qu'il arrive au collège. Et sitôt entré au lycée, il part en classe de première à Saint-Maur pour *se donner les chances d'entrer en classe préparatoire*. Le parcours scolaire, puis professionnel, et la durée passée dans le lieu durant l'enfance se combinent pour influencer le lieu de résidence futur de

l'enfant. Si bien que les aînés quittent plus souvent la ville nouvelle car n'y ayant pas vécu la même expérience fondatrice.
On ne peut nier cependant que certains enfants ont besoin de l'air de la grande ville et des activités culturelles qui lui sont associées, à l'instar des trois fils de Laurent. Les deux aînés ont suivi leur mère à Clermont-Ferrand après son divorce en 1995 alors que le benjamin réside à Paris. Laurent imagine difficilement que ses enfants retournent un jour à Cergy : "ils aiment bien Cergy, mais ce sont des intellos. Ils ont besoin de musées et d'expos." On touche ici aux limites de la capacité de rétention des villes nouvelles dans la mesure où la centralité urbaine ne tient pas la comparaison avec celle des grandes métropoles. Si bien que certains enfants ont une exigence de lieux de cultures au point que leur "style de vie" (Juan, 1991), ou leur "habitus spatial (Di Meo, 1991 ; Bourdieu, 1981) n'est pas compatible avec une résidence en ville nouvelle.

Enfin, la présence d'un "ancrage alternatif" semble intervenir pour expliquer l'éloignement des enfants de la ville nouvelle. C'est flagrant pour la famille d'*itinérants* que sont les Dumas. Leur dernier fils réside encore dans le domicile parental alors que les deux aînés sont en province. Ces derniers, selon leur mère, sont plus attachés à leur résidence secondaire située sur la côte basque.

- Vous me parliez du Pays Basque avant de commencer. Donc finalement, vous ne résidez pas toute l'année ici ?

Epouse – Ici, c'est un logement à part entière. Mais dans la mesure où nous avons beaucoup circulé, les enfants souffraient de n'être nulle par chez eux. Et c'est vrai que pour des gamins – parce qu'on a démangé quand-même tous les deux ans pendant très longtemps – et tous les deux ans, c'est court. Donc il se trouve que nous avons acheté une résidence secondaire avant d'acheter une résidence principale. On a acheté un petit appartement à Saint-Jean de Luz et ça a été, le piquet des chèvres. C'était…

- Un lieu d'ancrage ?

Epouse – L'ancrage, c'est ça. Donc, pour les enfants, il savaient que même si on déménageait, y'avait un endroit où ils étaient chez eux, complètement chez eux. C'était pas grand, mais ils étaient chez eux. Et c'était une fonction psychologique au moins autant qu'un lieu de vacances…Effectivement, on y passait toutes les vacances. Quand les enfants étaient à l'école, on y a passé les deux mois de vacances avec une insouciance totale. Plus quand on était dans le sud-ouest, évidemment, on pouvait y aller plus souvent…

- Oui, on ne met pas une heure depuis Pau.

Epouse – Oui, voilà. Maintenant ici, c'était pas une maison au rabais. C'est une maison, où l'on s'est installé pour y vivre. C'est une maison agréable. Enfin, j'espère.

- On voit que oui, vous vous êtes installés…

Epouse – Mais y'a pas de chasse au renard. C'est vrai que…
Epoux – Non, mais c'est vrai que, pour les gosses, Saint-jean-de-Luz , c'est leur point fixe, c'est sûr. C'est leur…
Epouse – Plus qu'ici.

Ainsi, lorsque l'ancrage en ville nouvelle est précédé d'un ancrage dans un autre lieu, souvent symbolisé par la présence d'une maison, les enfants peuvent s'attacher à cet autre lieu. C'est aussi le cas des enfants de Béatrice, née en 1947, habitante d'Evry depuis 1994. Mère de deux enfants, cette fonctionnaire est mutée suite à un divorce en Île-de-France (Athis-Mons) où elle rencontra son nouveau conjoint, qui lui-même est père de deux enfants. Le couple achète un appartement à Evry. Le nouveau conjoint de Béatrice avait hérité d'un corps de ferme quelques années auparavant dans le sud des Yvelines où le couple passait tous ses week-ends. Béatrice, originaire d'un village breton, est autant attachée à cette résidence secondaire (qui deviendra sa résidence principale au moment où le couple partira en retraite) que son mari :

- Dites-moi, votre mari aime beaucoup cette maison…

Oui, mais moi aussi, maintenant.

- Ah oui, vous vous plaisez. Vous avez eu quelques difficultés au départ ? L'isolement ?
Non, non, pas du tout. Et je me suis rendue compte que je faisais un transfert de mes racines vers cette maison-là.

La fille de Béatrice, dont cette dernière avait la garde, a d'ailleurs rencontré son conjoint avec qui elle s'est installée dans le village où se situe cette maison qui constitue le lieu d'investissement de cette famille recomposée. Comme l'ont montré Céline Clément et Catherine Bonvalet (2005), la résidence secondaire est souvent un élément structurant dans une situation de recomposition familiale.

Pour résumer, certains enfants n'ont pas connu en ville nouvelle une expérience qui s'est concrétisée par un projet résidentiel une fois devenus adultes. Les raisons peuvent être de plusieurs ordres et sont rarement uniques : peu d'années passées dans la ville durant l'enfance, attrait pour la centralité d'une grande ville, interposition d'un autre lieu d'ancrage…

7.3.2. Une proximité envisageable : l'offre de logements

Les processus qui mènent les enfants à demeurer en ville nouvelle se déploient eux aussi sur plusieurs registres. Cependant, la proximité physique entre parents et enfants ne saurait exister sans une offre de logements adéquate permettant à la descendance de s'établir sur place. Si Vincent Fouchier et Bruno Mirande (1999) ont pointé un manque, dans les villes nouvelles, de logements de petite surface adaptés aux jeunes ménages en formation, ils ont néanmoins relevé une inflexion depuis le début des années 1990 dans la politique de logements en faveur de logements de plus petite taille. On peut le vérifier dans les entretiens.

Claudine, femme native de Créteil et âgée de 58 ans, a acheté un pavillon à Noisiel (Marne la Vallée) en 1980. Son fils et sa fille ont passé toute leur enfance dans cette commune. Claudine a fréquenté les associations de sa commune, mais seulement *en tant que consommatrice*, son travail d'infirmière de nuit à Paris et ses activités syndicales lui prenant du temps. Son fils aîné vit en province, à proximité de l'école de commerce qui l'a formé. Sa fille de 27 ans résidait il y a peu de temps encore au domicile parental. Salariée comme décoratrice d'intérieur dans une société parisienne, elle a acquis un appartement F2 à Chessy (Marne la Vallée), pressée par sa mère de *voler de ses propres ailes*. C'est d'ailleurs cette dernière qui a fait les recherches de logement : *il m'est très vite apparu que cette zone d'Eurodisney est en plein essor. C'est un bon investissement, j'en suis sûre.* Paradoxalement, la proximité a ici pour origine une volonté de la mère d'éloigner sa fille afin de la rendre autonome, et, le lieu de résidence de la fille se trouve à l'autre extrémité de Marne-la-Vallée, sans qu'une logique de réseau ait pu prévaloir dans l'acquisition du logement. L'offre de logements est donc à l'origine de la proximité.

On retrouve des similitudes dans le discours de Michel à propos de son fils et de sa fille. Michel, 57 ans, instituteur réside à Voisins-le-Bretonneux (Saint-Quentin en Yvelines) depuis 25 ans. Il est en poste à Trappes et son épouse, également institutrice, travaille à Voisins-le-Bretonneux même. Son fils aîné réside en province mais les deux cadets résident à Saint Quentin en Yvelines. Tous deux sont mariés et ont des enfants : le fils est instituteur à Versailles alors que la fille est puéricultrice à Saint-Quentin. Or, Michel, justifie la localisation de ses deux enfants comme la résultante du marché du logement : *ils ne pouvaient pas trouver mieux à ce prix-là*, sans préciser à ce moment de l'entretien que les deux conjoints de ses enfants cadets sont eux-mêmes originaires de la ville nouvelle et que leurs parents (que Michel et son épouse fréquentent) y résident encore.

Ces deux exemples illustrent le rôle déterminant de l'offre de logements (pour les jeunes ménages avec ou sans enfants) au sein des villes nouvelles qui facilite la proximité entre parents et enfants. Ce contexte n'est cependant que rarement le seul motif de la proximité, car la recherche du logement se fait généralement, dès le départ, au sein et autour de la ville nouvelle. Il semble par ailleurs que l'insertion des enfants sur le marché local du logement s'accompagne de leur insertion sur le marché de l'emploi, comme c'est le cas pour les enfants de Michel.

7.3.3. Un ancrage avec ou sans proximité, avec ou sans projet de départ

Si l'offre de logements prend une part importante dans l'établissement de la descendance à proximité des parents, cette dernière dépend aussi parfois d'opportunités ouvertes par un ancrage local fort.

L'exemple du fils d'Hélène est à cet égard significatif. Hélène, qui se définit spontanément comme *pionnière*, est arrivée dans le Bas Noisiel au début des années 1970, pour occuper un pavillon neuf. Cette mère de deux enfants, sans profession au moment de son arrivée, a fait preuve dès la naissance de la ville nouvelle d'un dynamisme important dans le secteur associatif de sa commune de résidence. Son mari décédé en 1985, Hélène a trouvé alors un emploi de secrétaire dans l'organisme d'aménagement de la ville nouvelle où elle réside. A la fin des années 1990, son fils s'est retrouvé au chômage et Hélène, entre temps devenue retraitée, l'a aidé à trouver un emploi dans Noisiel : ce fils, qui vivait en appartement à Paris avec sa femme et ses deux enfants, s'est installé en famille très rapidement à Noisiel où le ménage a acquis une maison individuelle. Ici, c'est donc l'ancrage local qui est à l'origine de la proximité entre parents et enfants. Cet ancrage, qui présente les propriétés de l'autochtonie, est finalement un signe du vieillissement des villes nouvelles.

Cela étant, ancrage et proximité familiale ne vont pas toujours de pair.
Le cas du fils de Claudine, que l'on a présentée plus haut, en est l'illustration. Ses parents envisagent de revendre l'appartement au moment de leur retraite qui approche. Leur fils, qui réside pourtant à plusieurs centaines de kilomètres, *fait tout* pour que ceux-ci restent, d'après les propos qu'en relate Claudine : *Pourquoi tu veux partir, maman ? Tu ne te rends pas compte, c'est grand, y'a trois chambres là-haut, c'est bien.* Claudine explique cet attachement de son fils au logement, en dépit de l'éloignement, par les souvenirs d'enfance qu'il a pu y accumuler : *lui, depuis qu'il est bébé, il est là*. Ce type d'attachement à ce qu'Anne Gotman (1999) nomme l'espace fondateur n'est en rien spécifique des villes nouvelles.

En revanche, d'autres types d'attachement sans proximité semblent liés à l'expérience particulière qu'ont pu connaître les habitants des villes nouvelles.
On s'en aperçoit à travers ce que Jean rapporte pour ses filles. Au moment de leur arrivée, Jean et sa femme ne connaissaient personne dans la ville nouvelle mais s'intéressaient aux activités de loisirs qui y prenaient place. Jean raconte l'anecdote qui le fit s'impliquer dans le secteur associatif : *Un jour, j'ai assisté à une course de vélo sur les bords de Seine, et j'ai dit à mon voisin : - J'aimerais bien qu'il y ait une randonnée pédestre dans le coin. Il m'a répondu : - tu n'as qu'à venir à l'association et t'en occuper. C'est comme cela que tout à commencé.* Jean s'est investi dans l'association de loisirs les années qui suivirent pour en devenir un des cadres au moment de l'entretien. Il décrit cette époque comme celle *où il suffisait d'avoir une idée pour la réaliser immédiatement.* C'est le cas du spectacle de danse que ses filles lui

suggérèrent de monter. Jean put alors trouver un metteur en scène ainsi qu'un professeur rémunérés par l'association. Il ne s'agissait pas d'accueillir n'importe quel jeune : *la mairie voulait nous financer dans le but de faire du social. Mais, vous comprenez, il a fallu les convaincre qu'on voulait faire quelque chose de sérieux avec des gens motivés.* Cette expérience fut très importante pour ses filles qui, bien qu'elles résident en province au moment de l'entretien, ont conservé un noyau d'amis à Noisiel qui viennent leur rendre visite. Pour Jean, également, l'engagement associatif, fait d'initiatives individuelles et facteur d'ancrage, ne fait pas pour autant de lui un futur retraité de Noisiel puisqu'il envisage de trouver pour la retraite une maison dans les Landes, proche de la famille de son épouse. Néanmoins, cette expérience qu'il a connue en ville nouvelle lui sera utile puisqu'il envisage de *recommencer la même chose là-bas. Quand on est une locomotive, on l'est partout.*
On pourrait penser que si les filles étaient demeurées à proximité de Noisiel, le projet d'un départ en province n'aurait peut être pas vu le jour. Pourtant, d'autres entretiens nous indiquent qu'en dépit de la présence d'enfants à proximité du lieu de résidence, associée à un investissement important des personnes dans les secteurs associatif ou politique locaux, un départ à la retraite hors de l'Île-de-France, y compris dans une région indéterminée *a priori*, peut être tout à fait envisagé. Renée, habitante de Cergy, âgée de 61 ans, en est l'exemple. Son fils et sa fille vivent, l'un à Cergy, l'autre à Argenteuil. Renée participe et a participé à plus d'un titre à la vie locale de sa commune : très active dans la vie de sa paroisse, elle s'est aussi investie dans une association d'aide pour l'intégration des femmes étrangères. Cela a procuré, pendant toute une période, une occupation à temps plein à cette femme au foyer : *quand un jour mon fils m'a dit : - maman, on ne te voit plus; j'ai compris qu'il fallait lever le pied*. Malgré cet ancrage local important et la présence de ses enfants à proximité, elle n'attend que le départ prochain à la retraite de son nouveau conjoint pour déménager : *On a fait notre temps ici et puis, au bout d'un moment, on en a assez de voir les mêmes têtes. Il y en a qui ne vivent que pour l'association, qui ne sortent jamais. Avec mon ami, on s'est dit qu'on voulait changer d'univers quitte à rester dans la région parisienne*. […] *Et puis, les petits-enfants auront toujours la possibilité de passer les vacances chez nous.*

Ces deux derniers entretiens indiquent bien les possibilités diverses d'un attachement à un lieu qu'une seule logique d'*enracinement* ou d'autochtonie ne peut expliquer. Jean et Renée ont fait l'histoire de leur ville nouvelle et, malgré tout, ne formulent pas le souhait de rester. Il est certain, cependant, que leur expérience d'habitant d'une ville nouvelle trouvera un prolongement dans le renouvellement d'une expérience associative, dans le cas de Jean, dans l'expérience propre aux enfants dans la ville nouvelle, dans celui de Renée, dont une fille est pressentie pour la remplacer dans le conseil d'administration de son association.

CONCLUSION

Il semble exister un rapport étroit entre la capacité des personnes à développer localement des relations sociales et un ancrage familial durable dans les villes nouvelles. Le cas des villes nouvelles donne à voir, sur un plan factuel, le phénomène par lequel se crée l'autochtonie dans un environnement nouveau. Il illustre aussi la pertinence de la notion d'ancrage. En définissant ce terme à défaut de pouvoir nommer l'ensemble des réalités complexes qui attachent les personnes à un lieu, on a pu confirmer que l'attachement au lieu dont témoigne la proximité entre enfants et parents ne tient pas uniquement à des logiques proprement réticulaires (au sens des liens faibles définis par Granovetter (1973) dont l'importance a été soulignée dans la recherche d'un emploi ou d'un logement), ou bien, à des logiques exclusivement familiales (auquel cas, la logique de l'*enracinement* prévaudrait), mais que tous les aspects de la vie sociale et de l'histoire d'un individu entrent en relation.

Du point de vue de ces lieux, enfin, les villes nouvelles semblent former de véritables bassins de vie au regard des proximités entre parents et enfants. Il apparaît que si les enfants ne vivent pas plus fréquemment dans la commune de leurs parents, ils résident, en plus grande proportion que les enfants d'autres périurbains, autour de cette commune, aidés en cela par le dynamisme de marché du logement et de l'emploi. En outre, l'observation d'un type de proximité spécifique entre parents et enfants permet de comprendre la création et la perpétuation d'une mémoire d'habitants au sein des villes nouvelles. Et même lorsqu'il n'y a plus proximité, la trace que laisse chez les individus partis cette expérience participe de cette perpétuation. Car le lieu se crée aussi à partir d'ailleurs, de là où les enfants sont partis et d'où ils reçoivent la visite d'amis d'enfance, de là où certains jeunes retraités issus des villes nouvelles tentent de reproduire leur expérience.

Conclusion de la troisième partie

Le processus d'ancrage sur le long terme des résidents des villes nouvelles aboutit finalement à la constitution de bassins de vie. Les villes nouvelles figurent ainsi comme des lieux d'ancrage durable au sein desquels les populations évoluent sans demeurer dans une même commune.

L'étude des mobilités des personnes passées par les villes nouvelles a été une première occasion pour l'établir. Les personnes ne se sont pas installées dans les villes nouvelles en demeurant dans un même logement. Leur ancrage a été dynamique en ce sens que de nombreux déménagements ont eu lieu au sein des villes nouvelles, mais aussi au-delà de leur périmètre. Ces bassins de vie dans lesquels évoluent les personnes se sont constitués grâce à une offre de logements locale diversifiée et complémentaire avec celle des communes voisines des villes nouvelles. Les mobilités de proximité, qui ne sont pas observées avec une telle fréquence dans le reste de la grande couronne, sont aussi révélatrices d'un attachement des personnes à leur environnement. Aussi peut-on conclure que l'installation durable des générations cibles des villes nouvelles est un facteur important qui concourt au vieillissement des ces espaces urbains.

Il en est un autre qui s'additionne à celui-ci. L'établissement plus fréquent qu'ailleurs de la descendance adulte constaté dans les villes nouvelles apporte en effet une nouvelle preuve que la maturation des villes nouvelles est en cours. Ces villes ne semblent pas avoir pour perspective un renouvellement incessant de leurs populations au regard du choix que font de nombreux enfants de s'établir à proximité du domicile parental. Certes, l'offre d'emplois et de logements a son importance dans l'explication de ce phénomène. Pour autant, les enfants qui demeurent sur place sont préférentiellement les descendants des personnes les plus intégrées dans la vie sociale locale. Tout semble donc indiquer la naissance d'une société locale ancrée. Toutefois, cet ancrage n'est pas "traditionnel" dans la mesure où son échelle est celle d'un ensemble de communes, d'un bassin de vie qui déborde le périmètre institutionnel des villes nouvelles.

Par son étude sur le long terme, l'ancrage dans les villes nouvelles a révélé des structures originales. La notion même d'ancrage a été apte à rendre compte la dynamique de la constitution de bassins de vie autour des villes nouvelles. Ce travail nécessite néanmoins d'être approfondi afin de décrire de manière plus détaillée les mécanismes par lesquels se fonde l'attachement au lieu.

QUATRIEME PARTIE

DES PRATIQUES QUOTIDIENNES AU PROJET RESIDENTIEL OU LES SIGNES D'UN VIEILLISSEMENT

Deux marchés près d'une gare RER, deux centralités : le "petit" marché du Luzard à Noisiel (en haut à gauche) et le "grand" marché de l'axe de l'horloge à Cergy (en bas à droite).

Introduction de la quatrième partie

Après avoir constaté la constitution de bassins de vie autour des villes nouvelles au sein desquels les habitants des villes nouvelles, ainsi que leur descendance, se sont durablement ancrés, on s'intéresse dans cette partie aux autres dimensions temporelles de l'ancrage.

L'ancrage sur le long terme se traduit par un attachement des personnes à leur environnement. Or cet attachement est le fruit de pratiques quotidiennes prenant place dans le lieu. C'est au quotidien que se cultive l'ancrage, d'où l'intérêt de dégager les enjeux qui se trament autour des pratiques quotidiennes de sorte à comprendre de manière plus fine le fonctionnement du processus d'ancrage (Chapitre 8). Dans le cas précis des villes nouvelles, certains aspects des pratiques quotidiennes[115] retiennent plus particulièrement notre attention. Il s'agit tout d'abord des relations de voisinage dont on sait le rôle qu'elles on joué dans la création de solidarités pionnières. Or comment ont évolué les relations de voisinage ? Se sont-elles banalisées ? Dans cette dernière éventualité, on pourrait interpréter la banalisation des relations de voisinage comme l'amorce d'un vieillissement des villes nouvelles dans la mesure où les îlots d'habitation se sont diversifiés de point de vue de leur population, mêlant des "anciens" et des personnes "récemment installées". Ensuite, les pratiques associatives sont selon nous une entrée particulièrement intéressante pour saisir comment se sont institutionnalisées les structures sociales actuelles, au départ absentes. A cet égard, constate-t-on la naissance d'un nouveau groupe d'autochtones issus des premiers habitants ? Là encore, cela marquerait un mûrissement des villes nouvelles. Enfin, les pratiques du lieu à proprement parler – pratiques des commerces et pratiques de loisirs – seront prétexte à prolonger une réflexion menée autour de la notion de bassin de vie. Au-delà d'une réflexion sur l'échelle de l'ancrage, notre démarche est aussi de mettre au jour des processus sociaux dont témoigneraient les pratiques du lieu.

C'est après avoir dégagé les éléments structurants les pratiques quotidiennes que l'analyse portera sur la dimension prospective de l'ancrage (Chapitre 9). L'ancrage a un lendemain qui est fonction de l'attachement présent des personnes. On s'efforce de montrer, après avoir défini des indicateurs synthétiques de l'état de l'ancrage des personnes interrogées au moment de l'enquête, que le projet résidentiel est un révélateur robuste de l'ancrage présent. A partir de l'élaboration d'une typologie de l'ancrage, on cherche ainsi à identifier certains types d'ancrage engageant plus fréquemment les personnes dans un avenir résidentiel situé en ville nouvelle. L'hypothèse soutenue est alors celle d'un maintien plus fréquent dans le lieu des personnes qui ont fait partie du contingent des *nouveaux autochtones* identifiés dans le chapitre 8. Il serait en effet logique que les personnes qui ont le plus contribué à donner vie aux structures sociales actuelles formulent le souhait de vieillir sur place.

[115] tout au moins fréquentes et régulières.

Chapitre 8 - Les échelles en mouvement de l'ancrage au quotidien

INTRODUCTION

Un ancrage des habitants des villes nouvelles sur le long terme a pu être mis au jour. Sa spécificité tient à la fixation des trajectoires résidentielles des enquêtés et d'une grande partie de leur descendance dans un bassin de vie centré autour de la ville nouvelle. On peut voir dans ce phénomène le signe d'un attachement des personnes à leur environnement résidentiel. Or cet attachement est le fruit d'une expérience quotidienne dont nous souhaitons ici restituer l'évolution, principalement à partir d'extraits d'entretiens. C'est en quelque sorte en scrutant l'évolution des pratiques quotidiennes du lieu que l'on peut le mieux saisir selon quelles modalités, d'espaces pionniers, les villes nouvelles sont devenues des cœurs de bassin de vie. Les pratiques quotidiennes du lieu ont donc, d'après notre hypothèse, évolué au cours du temps. Cette évolution est appréhendée selon deux axes afin d'en faire ressortir les traits caractéristiques.

Un premier axe concerne l'investissement des personnes dans le lieu. On a insisté à de multiples occasions sur la dimension pionnière qu'a revêtue l'expérience de nombreux habitants des villes nouvelles. Celle-ci a connu des transformations au fur et à mesure du peuplement de ces villes à marche forcée. Le processus que l'on s'attend à rencontrer est celui d'une institutionnalisation de l'engagement, en particulier via le mouvement associatif, succédant à la période pionnière. Cette institutionnalisation peut d'autant plus être la marque de la naissance d'une nouvelle autochtonie que les premiers habitants ont vu arriver des populations plus diverses socialement et ethniquement et que, par conséquent, elles ont eu à endosser le rôle des "installés". Notre objectif est de retrouver un tel processus au sein de certains types de sociabilités caractéristiques : les relations de voisinage et les liens tissés à l'occasion d'un engagement associatif.

On portera ensuite le regard sur l'échelle des pratiques quotidiennes qui constitue l'autre axe d'analyse. C'est l'occasion de vérifier plus scrupuleusement la pertinence de la notion de bassin de vie pour caractériser la dimension géographique de l'ancrage des habitants des villes nouvelles. En outre, la question de la fermeture des bassins de vie se posera, en particulier à travers la relation qu'entretiennent les habitants des villes nouvelles avec Paris.

8.1. LE VOISINAGE : DES SOLIDARITES PIONNIERES A LA PRISE DE DISTANCE

Que reste-t-il de la période pionnière ? Comment ont évolué les relations sociales de proximité depuis l'établissement des premières populations dans les parties nouvellement urbanisées ? C'est de l'évolution de l'engagement des habitants dans leur voisinage dont il est ici question. Cette évolution, selon notre hypothèse, témoignerait d'un ancrage des populations et porterait les signes d'une certaine banalisation. Initialement faits de solidarités pionnières, les liens tissés entre les nouveaux habitants se seraient ainsi distendus et formalisés à mesure que de nouvelles populations arrivaient dans les villes nouvelles. Constat a déjà été fait que l'arrivée simultanée des habitants au sein de chaque lot avait favorisé le développement spontané de solidarités de voisinage. Ces relations entre nouveaux voisins ont été initialement d'autant plus étroites que ceux-ci avaient en commun d'être de jeunes parents. Dès lors, deux modèles d'évolution des relations de voisinage pourraient être envisagés. Soit les populations pionnières se sont repliées sur leur quartier en y perpétuant des solidarités mécaniques sur le modèle des *neighbourhoods* des banlieues américaines. Soit ces solidarités se sont peu à peu estompées laissant place à des relations plus formelles au sein des îlots de voisinage. Dans cette dernière éventualité, d'autres relations se déployant à une échelle plus large se seraient substituées aux relations de voisinage. On privilégie ici la seconde option, tout en sachant que la première a pu, et peut encore, exister dans certains contextes, comme dans le quartier des Pyramides à Evry (Mottez, 2003), par exemple.

8.1.1. La prise de distance avec les solidarités pionnières

On a vu plus haut (chapitres 1 et 4) quels éléments fondent l'expérience particulière de pionnier qui a marqué la période d'édification des villes nouvelles. Des solidarités fortes se font jour dans les unités de voisinage entre nouveaux voisins destinées entre autres à lutter contre le *déracinement* supposé. Cependant, en analysant ce phénomène en terme d'ancrage, on réinscrit ces solidarités pionnières au sein d'un processus progressif d'élargissement de l'expérience du lieu. Les témoignages de trois pionniers, Hélène, Nadine et Laurent sont là pour l'attester.

L'histoire d'Hélène illustre de manière très significative ce processus. Hélène est en effet arrivée à Noisiel en 1974 en compagnie d'un groupe de quatre couples d'amis. Cette petite communauté, qui comprend une sœur d'Hélène, un frère et une sœur de son conjoint, avait pris l'habitude, avant d'arriver à Noisiel, de se retrouver tous les week-ends dans une maison de campagne située en Seine-et-Marne. Ils se sont tous installés à Noisiel dans des maisons achetées sur plan. Très communautaires au départ – les repas étant souvent partagés et les enfants allaient d'une maison à l'autre – leurs relations se sont peu à peu à distendues à mesure que les uns et les autres s'investissaient dans divers aspects de la vie locale ou, d'ailleurs, ne s'y investissaient pas. Le noyau de voisins a donc progressivement perdu sa cohésion au point que l'on a dû relancer Hélène à la fin de l'entretien pour lui demander ce qu'étaient devenues ces personnes :

- Mais que sont devenus les quatre familles qui sont arrivés avec vous ?

Alors là, attendez…Ma belle-sœur est restée… Mais si vous voulez, je pense que ces amis n'avaient pas le même état d'esprit que moi. Ma sœur est partie à la campagne […] Même si elle se sent isolée, elle aime la nature, elle est pas trop pour les choses culturelles. Sa fille est venue habiter à Noisiel, elle est infirmière.

Ces reconfigurations au sein du groupe initial montrent pour le moins une prise de distance de la part d'Hélène. Elle évoque "ces amis", sous-entendant qu'aujourd'hui elle se sent plus proche d'autres amis. En l'occurrence, il ne s'agit pas de ses nouveaux voisins, mais d'autres pionniers, présents dans l'équipe municipale ou dans les conseils d'administration des associations culturelles.

Nadine a bien constaté de fortes solidarités entre voisins au moment de leur arrivée à Evry et nous a rappelé un processus que l'on a déjà évoqué : entraide entre habitants et intérêts partagés pour les enfants. Cela étant, elle ne fait part d'aucune relation amicale tissée avec ses voisins, même si elle reconnaît que *les années passées aux Pyramides ont été une expérience collective particulière ...* [les habitants des Pyramides avaient] *l'impression de vivre une expérience collective très forte.* Aujourd'hui, ses relations de voisinage sont tout à fait quelconques au sein de son lotissement pavillonnaire. Nadine confie en effet avoir de bonnes relations de voisinage sans pour autant se recevoir mutuellement avec ses voisins.

C'est un processus comparable qui est relaté par Laurent. Si ce dernier pense avoir vécu une expérience très originale au sein de son lotissement de pavillons solaires, il déclare cependant que les relations avec les voisins ont rapidement évolué :

La première année, on s'est beaucoup aidé pour comprendre le fonctionnement du chauffage à énergie solaire. Et puis, il y avait des dysfonctionnements et les factures étaient très salées à la sortie du premier hiver. […] On avait des centres d'intérêts différents et certains semblaient ne pas se plaire dans ce quartier mais n'avaient pas les moyens de s'en aller.

Laurent a quitté son pavillon en location sociale en 1993 pour accéder à la propriété dans un autre quartier de Cergy en construction. Il n'a pas tissé, dans ce logement, de relations particulières avec ses voisins. Il faut dire qu'alors, son implication dans la vie associative et politique de Cergy accaparait la plupart de son temps libre.

En retraçant ces trois parcours qui ont pris place dans trois villes nouvelles différentes, on a pu constater que les solidarités de voisinage n'ont marqué qu'un court laps de temps le quotidien de ces pionniers. On est à bien des égards loin du modèle de sociabilités du *neighbourhood* des banlieues américaines car très rapidement, l'expérience d'engagement et de participation des premiers habitants, en s'institutionnalisant, s'est déployée à l'échelle de la commune, voire de la ville nouvelle elle-même, comme on le verra plus loin.

8.1.2. Une bonne entente, mais chacun chez soi

En général, les personnes enquêtées font état de relations conviviales avec leur voisinage, certaines pouvant se concrétiser par de l'entraide, plus particulièrement au moment de l'installation. Cependant, les relations sociales de proximité en ville nouvelle, réputées pour leur richesse, semblent avoir suivi la voie d'une banalisation. On retrace ce processus à travers les témoignages de plusieurs enquêtés. Parmi eux, tous les primo-occupants[116] évoquent une entraide initiale. Pourtant cette dernière ne s'est pas développée au point de recouvrir une dimension communautaire.

[116] Par primo-occupants, on désigne les personnes qui sont les premières à occuper un logement donné.

On a vu dans un chapitre précédent que, dès son arrivée, Jean soulignait que les solidarités entre voisins s'accompagnaient d'une distance nécessaire pour préserver l'intimité de sa famille. Une évolution analogue est mise au jour pour Claudine. Au départ, cette habitante de Noisiel raconte qu'elle avait tissé des liens étroits avec ses voisins car ils devaient faire face à de nombreux cambriolages sévissant alors dans leur quartier. Chaque personne surveillait la maison des autres lorsqu'elle était présente dans son logement. Au cours du temps, les relations sont restées harmonieuses sans toutefois prendre un caractère communautaire :

- Vous avez des amis ici, parmi les habitants ?

Pas trop. Ma voisine viendrait là, maintenant, je lui dirais si on a préparé le repas: "tu dis à ton mari : -tu viens, et on mange ici." Ma voisine en face, elle a lancé une fois:" pour la nouvelle année, tous les voisins d'ici, je les invite. On va prendre un gâteau, vous amenez un gâteau, un autre apportera du champagne." Et on est allé chez elle pour passer l'après-midi, un samedi après-midi. Au printemps, ça va être chez C.

- Il y a une vie de quartier, c'est ça ?

Je sais pas si je peux appeler ça une vie de quartier. Non, pas totalement.

- Pourquoi ? Il y en a qui ne jouent pas le jeu?

Non, non.

- Chacun veut garder sa tranquillité ?

Oui, sa tranquillité, voilà. Il faut trouver la juste mesure, faut pas dépasser. Moi je dépasse jamais la mesure. Je ne poserais jamais de questions à mes voisins, par exemple, sur leur vie privée. Ils vont bien ? Est-ce que ça se passe bien ? Mais pas plus.

Certains habitants cherchent ainsi à préserver leur intimité. Ces relations ne sont donc pas de l'ordre des solidarités mécaniques. D'ailleurs Jean a dit tout son agacement à propos des commérages qui se développaient dans son quartier :

[…] à l'époque, quand on était venu c'était encore le boulanger qui faisait sa tournée, il passait. Et puis après on voyait tous les commérages …

- Des commérages?

Ah, ouais! Des personnes qui ne travaillaient pas se rencontraient autour du boulanger.

- C'était plutôt des anciens habitants, du vieux village?

Non, dans notre hameau. Il n'y avait pas de boulanger, le boulanger passait. Et les femmes qui ne travaillaient pas, elles sortaient pour discuter entre elles. Alors c'est là qu'il y avait le commérage.

- Et ça consistait…

Comme dans tout village : "Untel fait ci, untel fait ça, etc.."

- Ah oui, ça a un peu, peut-être, nui à vos relations de voisinage ?

Oui, ça a un peu nui dans les relations.

- Donc vos relations ne se passaient pas très bien au départ ?

On faisait le tri, on prenait ce qui nous intéressait, et puis c'est tout. C'était vraiment le village.

Ces commérages suscitent l'incompréhension de Jean, lui le Parisien peu habitué à de telles pratiques. On comprend mieux dès lors que certains urbains aient ressenti très tôt le besoin de protéger leur sphère intime (Haumont, 1999). Ce témoignage montre également qu'initialement, les quartiers des villes nouvelles pouvaient reproduire le modèle du quartier-

village, notamment par l'entremise de femmes au foyer présentes toute la journée. A la différence d'un quartier-village plus ancien, les quartiers des villes nouvelles ont vu leur environnement immédiat se modifier et, surtout, se peupler très rapidement. Le village n'aura donc pas duré longtemps.

On le constate en analysant des événements particuliers, fêtes ou repas "de quartier". Les villes nouvelles en ont été un théâtre privilégié, très précoce. Aujourd'hui, alors que cet événement suscite un engouement croissant dans de nombreuses villes, quelques quartiers en ville nouvelle semblent en être arrivés au stade de l'essoufflement. Voyons ce que rapporte Jean de cette expérience :

Ça a duré 5 ans et puis plus ça avançait, plus on trouvait lourd le travail, et plus on s'apercevait que les gens profitaient de cette occasion-là pour inviter les amis à pas cher [rires]. Ils s'installaient, ils disaient rien et ils payaient pas cher. Et quand on sait que c'est pas cher, on prend beaucoup. On se sert, et puis y'avait des assiettes pleines sur la table. On a arrêté et depuis, y'a plus rien.

- Depuis quand ? Les années 90 ?

Ouais, euh…fin des années 80. La fin des années 80, oui.

- Et il n'y a plus de fête de quartier, c'est ça ?

On a essayé d'en refaire mais juste dans un local, dans un LCR. Les gens s'impliquent moins parce qu'il y a moins de choses à faire. On amène seulement des choses à boire.

Jean montre bien que la fête de son lotissement a périclité parce que l'engagement n'était pas au même niveau parmi les habitants de la copropriété. Certains habitants seraient venus "consommer" sans participer. D'ailleurs, Madame Dumas dresse un constat similaire dans son quartier de Montigny-le-Bretonneux :

on a fait une fête, on a organisé une fête avec toute la "copro". On a invité tout le monde, on a fait tous des grands plats qu'on a préparés, etc.. Donc on a tous fait une fête, je ne peux pas vous dire en quelle année elle a eu lieu, autour de l'année 92, quelque chose comme ça. Je ne conçois même pas, je n'imagine pas, je ne le conçois plus. Il faudrait quasiment que quelqu'un fasse le traiteur […] C'est un problème de consommation : on va consommer de la présence. C'est un rapport instrumental. Ce n'est pas un rapport d'humanité, de collectivité.

Cet investissement diversifié des personnes témoigne en creux que les habitants des villes nouvelles ont connu une expérience qui a rapidement débordé les limites de l'îlot, celui-ci devenant un lieu de tensions entre ceux qui s'investissent et ceux qui ne le font pas.

Un autre processus, et non des moindres, contribue à remodeler les relations de voisinage, la mobilité résidentielle. On a montré plus haut que l'ancrage résidentiel des habitants des villes nouvelles est souvent fait de mobilités résidentielles internes aux villes nouvelles, voire au-delà de leurs limites. Aussi les personnes qui ne déménagent pas assistent à un certain *turn-over* dans leur voisinage, comme l'illustrent les cas de Josette et de Michel. Bien que l'une résidant en appartement à Noisiel, et l'autre, dans un pavillon de Montigny-le-Bretonneux, les expériences de ces deux personnes qui sont arrivées au début des années 1980 dans leur ville nouvelle sans avoir déménagé depuis, sont très ressemblantes. A chaque fois, les solidarités initiales font place à des relations de voisinage beaucoup plus conventionnelles suite à un renouvellement de la population. Et bien souvent, ce renouvellement est synonyme d'une diversification de la population. Josette insiste sur les caractéristiques ethniques des nouveaux arrivants, en l'occurrence il s'agit d'Asiatiques et, dans une moindre mesure, d'Africains. Dans le cas de Michel, il s'agit de jeunes couples trentenaires avec enfants. Le retour au bon voisinage a alors requis une période d'adaptation nécessaire à une reconnaissance mutuelle.

8.1.3. Voisinage commensal, voisinage conflictuel

On observe ainsi une banalisation relativement précoce des relations de voisinage pour les personnes arrivées en ville nouvelle il y a 20 ans ou plus. Les personnes qui ont emménagé plus récemment, qui ne sont pas des primo-occupants, n'ont pas connu cette étape initiale. Toutefois, à l'image de Béatrice, le voisinage peut-être source de bonne convivialité. Il peut être aussi, comme pour Bernard, un domaine de désintérêt, tout du moins de non-investissement. Enfin, l'expérience de Lucien illustre la possibilité de conflits, en particulier lorsqu'il y a coexistence de ménages aux statuts d'occupation différents.

Béatrice a emménagé à Evry avec ses enfants et son nouveau conjoint au début des années 1990. Elle évoque une bonne entente avec ses voisins se concrétisant par des services mutuel :

Au bureau, j'ai récupéré un chat. Comme on partait dans notre maison de campagne les week-ends, heureusement que mes voisins d'en face avaient la gentillesse de s'en occuper.[…] Ma voisine d'au-dessus, Madame M, elle n'est plus toute jeune. Ses enfants s'en occupent, ils viennent la voir régulièrement. Mais quand ils partent en vacances, je vais la voir et de temps en temps je lui fais des courses.[…] Là maintenant, le gâteau que je suis en train de faire, c'est pour l'anniversaire de la petite des voisins du premier. Y'a toujours eu une très bonne ambiance dans l'immeuble, l'atmosphère est chaleureuse.

Il faut dire que Béatrice a pu consacrer du temps à son voisinage, car elle a cessé son activité durant plusieurs années pour cause de longue maladie. D'où des initiatives prises de sa part pour égayer le quotidien de l'immeuble, comme la conception de décorations de Noël pour le hall.

Le temps quotidien de présence dans le logement est une donnée essentielle pour comprendre le développement de relations de voisinage. Dans le cas de Bernard, ce temps n'est pas disponible, ni peut-être la volonté. Car en tant qu'arrivant tardif, Bernard regarde avec une distance certaine le mythe du "quartier-village" :

- Vous vous êtes faits au voisinage rapidement, avec la copropriété ? Vous avez vu une différence par rapport à d'autres lieux où vous avez vécu ?

Oui, une différence certaine. La grosse différence, c'est qu'au moment où je suis arrivé, pratiquement tous mes voisins étaient dans ce qu'ils appelaient "le village". Ce n'est pas un village, c'est l'appellation politiquement correcte, tous sont arrivés en même temps, au début des…dans le neuf. Donc ils avaient un peu plus de liant…

- Au début des années 80, c'est ça ?

Oui, oui. Donc ils avaient entre 10 et 15 ans d'ancienneté. Donc c'étaient des familles de ma tranche d'âge, la plupart avec des enfants, et qui se connaissaient. Y'avait déjà des groupes, des gens qui s'entendaient, des gens qui s'entendaient pas. y'avait une uniformité de classe sociale, aussi bien de classe d'âge.

- Vous avez eu des difficultés à vous intégrer ?

Ni plus ni moins qu'ailleurs. Bon les gens sont très différents. Moi je crois que, et mon épouse aussi, on n'est pas euh…on a énormément d'activités. Donc on a très peu de temps, donc on n'est pas sociables par définition, donc il y a un certain nombre de nos voisins avec qui on a des atomes un peu plus crochus, on se voit un peu plus régulièrement…d'autres, beaucoup moins. Il y a des voisins très peu sociables aussi, il y a des tiraillements. J'ai pas vu spécialement de différence dans un sens ou dans l'autre par rapport à cet environnement.

En une décennie, ce "village" de Noisiel, qui a connu une différenciation au sein du groupe des primo-occupants, est pour ainsi dire devenu un vrai village avec son lot conflits et ses groupes constitués desquels se sont écartées certaines personnes. De son côté, l'ancien habitant de Nanterre qu'est Bernard considère finalement cette vie de voisinage comme banale : *j'ai pas vu spécialement de différence*.

Si Bernard regarde ses voisins avec distance, c'est qu'il n'est pas partie prenante des conflits dont il dresse le constat. Tel n'est pas le cas de Lucien qui, selon ses dires, présente pour ses voisins le double stigmate d'être arrivé plutôt récemment et de ne pas être propriétaire de son pavillon (qui est un logement de fonction). Cette différence est ressentie à certaines occasions, particulièrement lors de conflits, aussi bénins soient-ils. Un exemple : le fils d'un voisin qui, à plusieurs reprises, a causé des dégâts chez Lucien en jouant au ballon. Lucien pense que les actes renouvelés de cet adolescent sont liés au fait qu'il n'est *que locataire* et que l'adolescent le sait, comme s'il ne se considérait pas lui-même comme occupant à plein titre. En outre, Lucien relie cette anecdote à des changements dans la copropriété : *les nouveaux propriétaires ne respectent plus les règlements du lotissement.* A cette occasion, il en vient à évoquer un âge d'or du lotissement qu'il n'a pas connu : *au départ, j'étais pas là, ils faisaient des repas en commun, puis après ça a chuté. Parce que quand vous changez les gens, c'est pas sûr qu'ils s'apprécient. Moi je sais que j'ai parfois du mal, mais c'est pas pour ça qu'on se rend pas service de temps en temps.*

Ces deux derniers entretiens sont bien significatifs de l'évolution constatée dans les différentes unités de voisinage des villes nouvelles. A mesure que les populations se différencient et se renouvellent, des conflits[117] naissent. En bref, les quartiers se remplissent d'histoires qui fondent leur propre histoire et, par ce processus, deviennent des quartiers quelconques.

8.1.4. Conclusion : un bilan rapide des relations de voisinage en 2000-2001

Pour conclure cette partie, on trouve une confirmation de cette banalisation des relations de voisinage dans les données de l'enquête. Il est demandé à chaque enquêté de déclarer quelles personnes comptent parmi leurs "proches" à différents moments de leur existence. On sait quelle proportion de personnes citent des voisins parmi leurs "proches" au moment de l'enquête. Le calcul de cette proportion a été effectué pour chaque partie de la grande couronne (Tableau 8.1). Il s'avère que les personnes déclarant un voisin parmi leurs proches sont proportionnellement plus nombreuses en ville nouvelle, mais un test du chi² révèle que cette différence n'est pas significative.

[117] Le conflit n'est pas ici considéré, dans un sens durkheimien, comme un dysfonctionnement, mais comme un registre de régulation sociale nécessaire au bon fonctionnement d'un groupe (Boltanski et Thévenot, 1991).

Tableau 8.1 – Part d'enquêtés citant au moins un voisin comme proche dans les différents ensembles de la grande couronne

Lieu de résidence	Part d'enquêtés citant un voisin parmi ses "proches" (%)
Villes nouvelles	5,9
Voisinage des villes nouvelles	4,7
Reste de la grande couronne	5,5
Ensemble	5,4

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne

Ainsi, contrairement à ce qu'aurait laissé supposer un modèle de substitution des relations de voisinage aux relations familiales après le *déracinement* initial des habitants des villes nouvelles, ces relations ne se sont pas plus souvent qu'ailleurs transformées en relations amicales. Pour le moins, il est attesté que le voisinage n'est pas le siège d'un investissement affectif spécifique. Cela répond à une partie de notre questionnement. Si le voisinage a joué un rôle particulier pour de nombreux primo-arrivants, l'hypothèse est que très vite, les habitants ont bâti leur ancrage à l'échelle de la commune, et même du bassin de vie.

8.2. L'ASSOCIATION : DE L'ENGAGEMENT A LA NOTABILIARISATION

On a vu dans le chapitre 1 que les villes nouvelles avaient précocement été le théâtre d'un dynamisme associatif vigoureux. Une consultation de l'Annuaire des associations Loi 1901 montre en effet qu'en 2003, le tissu associatif y est plus dense que dans l'ensemble de la grande couronne (Tableau 8.2). Ces chiffres illustrent bien qu'en l'espace de trois décennies, la vie sociale s'est structurée au point qu'aujourd'hui certaines villes nouvelles se distinguent du reste du périurbain dans ce domaine[118]. L'essor rapide du mouvement associatif est le fruit d'un processus au cours duquel une notabilité issue souvent des groupes pionniers a pris son essor. Il s'agit d'une forme d'ancrage spécifique qui s'apparente à la naissance d'une *nouvelle autochtonie* s'identifiant aux *acteurs de la ville*. L'objectif est d'observer, dans ce qui suit, l'évolution de l'investissement des habitants dans le tissu associatif local avec l'hypothèse qu'aujourd'hui, le tissu associatif s'est doté de "cadres" qui témoigneraient d'une normalisation, à l'image de l'expérience vécue par les personnes arrivées plus tardivement.

[118] Certes, seul le nombre d'associations est présenté sans qu'on ait une idée des effectifs des adhérents. Néanmoins, ces chiffres fournissent une indication robuste de la densité du tissu associatif. Par ailleurs, un effet préfectures, qui captent les adresses de certains sièges d'associations, pourrait expliquer les densités plus élevées constatées à Cergy et, plus encore, à Evry.

Tableau 8.2 – Nombre d'associations Loi 1901 ramené à la population des plus de 15 ans des villes nouvelles et de leurs départements

	Population des 15 ans et plus en 1999	Nombre d'associations en 2003	Nombre d'associations / 1000 habitants de 15 ans et plus
Saint-Quentin	**103 621**	**2 546**	**25**
Yvelines	*1 076 963*	*26 135*	*24*
Val Maubuée	**64 939**	**1 811**	**28**
Seine-et-Marne	*940 529*	*22 775*	*24*
Cergy	**137 437**	**4 221**	**31**
Val d'Oise	*868 464*	*21 195*	*24*
Evry	**60 569**	**2 241**	**37**
Essonne	*904 415*	*23 494*	*26*

Sources : Annuaire des associations Loi 1901 (http://www.refasso.com) et Insee (RP 1999)

8.2.1. Créateurs, locomotives, acteurs: les figures de la nouvelle "autochtonie"

Il n'est pas question ici de revenir sur les actions de pré-animation et d'animation présentées de façon détaillée dans maints ouvrages. On s'efforce plutôt de saisir comment certains habitants pionniers sont parvenus, par le biais de leur engagement associatif, à revêtir l'habit de notables.

Hélène est un témoin privilégié de l'évolution des formes de l'engagement associatif à Noisiel depuis le début des opérations au Val Maubuée. Dans cette ancienne commune ouvrière, le maire d'alors, selon elle, a joué un rôle majeur pour susciter l'adhésion des populations déjà en place en leur expliquant qu'elles seraient les premières à bénéficier des nouveaux équipements. Hélène s'est très vite engagée, en particulier en contribuant à la création d'une association communale de loisirs. Elle siège toujours en 2003 dans son conseil d'administration qui se charge notamment d'accepter ou non des crédits pour de nouvelles activités. Hélène tente d'expliquer, tout en le déplorant, le manque d'investissement de la part des personnes plus récemment installées :

Les gens qui sont là depuis le début, il y a 30 ans, ils ont un telle implication ! Ce sont des gens extraordinaires qui se donnent aux autres complètement. Je pense à Monsieur G […] Alors, c'est vrai quelque part, que quelqu'un qui veut s'investir derrière lui, c'est…Je pense que maintenant, les jeunes, vous vous impliquez dans quelque chose…mais ça doit pas déborder. Par exemple, mon fils s'implique dans l'association mais que pour le site Internet. Il va pas aller autre part, c'est tout. Alors que nous, au départ de l'association, on a tout fait. Et puis à chercher des trucs nouveaux, sans arrêt. Aujourd'hui, j'ai l'impression que, y'a la télé, y'a tellement de choses qui vous prennent du temps.

- Il y aurait une différence entre les générations ?

C'est surtout les gens de 30 à 45 ans. C'est vrai qu'il y a les enfants. Mais nous aussi, on avait les enfants. Comment ça se fait alors que les gens n'ont plus le temps ? Je pense qu'il y a la télé, et certainement la fatigue du RER.[…] Moi je leur dis aux nouveaux qui arrivent : "Trouvez de nouvelles activités." Mais non, ils veulent plutôt gérer celles qu'on a créées.

Il existe dans ce discours une distinction entre *nous* – les premiers arrivants, "créatifs" dans le secteur associatif – et *les autres* – les rares jeunes qui "gèrent" le legs des plus anciens. Ce discours semble partagé par de nombreux "pionniers".

Le même jugement sur l'engagement des générations plus jeunes est en effet porté par Nadine Elle considère en effet qu'à Evry, la relève peine à être prise :

très vite, les gens qui sont arrivés, comme ils étaient tous loin de chez eux, ils ont créé des tas de choses. A l'époque, on n'était pas des consommateurs, on était des acteurs. Et donc quand on voulait faire un truc, on montait une association. On allait pas taper à la porte du club qui existait, on agissait.

- Vous avez observé un changement aujourd'hui.

Non, je sais pas. Je dis ça très méchamment.

- Si vous le dites, c'est que…

Peut-être pas. C'est parce que je suis une ancienne. Ma fille, elle a fait beaucoup de soutien scolaire, elle a pris beaucoup d'initiatives.

- Mais, même à l'époque, il n'y avait pas que des "acteurs", non ?

Non, je ne crois pas. Justement, beaucoup de gens à cette époque étaient des acteurs. C'est pour cela qu'on a multiplié les associations. […] Et puis, on était des gens qui sortions d'une époque où on partageait. Mais je suis persuadée qu'aujourd'hui encore, on continue de partager dans nos quartiers.

On retrouve chez Nadine le même discours nostalgique que celui d'Hélène. De la même manière, les débuts de la ville nouvelle sont présentés comme une expérience collective. Il y a le *nous* ou le *on* de ceux qui ont connu cette expérience et qui définit en quelque sorte l'identité des nouveaux autochtones, l'habitus spatial (Di Meo, 1998) des habitants pionniers se distinguant des habitants arrivés plus récemment. Les "installés" des villes nouvelles différent des autres en ce qu'ils sont "acteurs", pour l'exprimer autrement.

Le propos de Jean permet d'approfondir cette idée. Pour établir un constat similaire, Jean s'appuie sur la métaphore de la locomotive et des wagons. Les anciens sont des locomotives qui prennent des initiatives alors que les jeunes familles arrivées plus récemment sont des wagons qui se laissent conduire dans leurs activités. Or s'il estime que l'association dont il est cadre manque de "sang neuf", c'est, selon lui, en partie lié au fait que certains cadres empêchent la prise d'initiatives des plus jeunes en ne leur accordant pas de crédit (au sens propre comme au sens figuré). Ces personnes jugent en effet certains projets "pas assez culturels" ou "irréalisables". Ainsi, du côté des "locomotives", on freinerait certaines prises d'initiative.

On voit donc bien que l'opposition entre *pionniers-acteurs* et *nouveaux-consommateurs* ne correspond que très partiellement à la réalité, ce dont certains pionniers sont conscients. Son rôle est d'instituer une nouvelle identité autochtone, à travers une catégorie, celle des *acteurs*, recouvrant l'ensemble des personnes qui ont participé à l'aventure collective qui a abouti à la construction des structures sociales contemporaines des villes nouvelles. Jean suggère même, que les cadres rechignent à partager le pouvoir au sein de son association. Cette anecdote

révèle en fait qu'une classe de notables[119] s'est constituée en ville nouvelle. Josette exprime avec force cette idée :

- Les gens qui participent à l'association représentent l'ensemble de la population ? On y trouve des personnes de tous les univers?

Non. Au niveau des adhérents, il y a tous les âges, tous les univers. Au niveau du CA [conseil d'administration], là c'est un peu trop troisième âge. Faudrait que les jeunes, ils arrivent.

- Pourquoi?

Il y a de vieilles entités là-dedans. Il faudrait qu'elles acceptent de laisser leur place.

- Mais pourquoi ? Elles sont là depuis le début ?

C'est des gens, ça fait 25 ans qu'ils sont là. A vrai dire, ils n'aiment pas trop le changement. […]

- Tout le monde participe au conseil d'administration ?

Ah oui, y'a jamais d'absent. J'ai l'impression que pour certains, c'est la soirée du mois. Ils viennent en couple. On n'est pas beaucoup à ne pas venir en couple.

- Pourquoi ?

C'est important pour eux. Même si certains ne font rien, c'est important qu'ils soient là. Je ne vois pas pourquoi mais…

Josette explique sur un ton ironique que les difficultés du renouvellement de l'encadrement humain de l'association sont liées aux obstacles dressés par certaines personnes qui ne veulent pas *laisser leur place*. D'après elle, ces personnes, qui sont arrivées dans les premières parties aménagées de la ville nouvelle, s'investiraient au point de s'être appropriées les décisions du conseil d'administration.

On peut tout de même comprendre que ces pionniers-notables, qui ont beaucoup fait pour la vie collective au sein des villes nouvelles, daignent difficilement laisser la place à une relève qu'ils perçoivent comme moins impliquée. L'implication de ces premiers habitants s'est manifestée à certaines périodes, en particulier lorsque la question ethnique est apparue. Qu'il s'agisse de Nadine à Evry, d'Hélène et de Josette à Noisiel, de Laurent et de Renée à Cergy, tous se sont attachés à faciliter l'intégration de populations aux origines géographiques et aux situations sociales différentes. Ces nouveaux autochtones ont manifestement fait preuve d'une ouverture sur l'altérité mêlée à la crainte d'être dépassés par les problèmes de pauvreté et de différence culturelle que pose la présence de nombreux migrants. On retrouve ailleurs une telle ambiguïté, par exemple à Montreuil (Palomares, 2003). Qu'ils en aient été partie prenante ou témoin, ils nous ont parlé d'une multitude d'initiatives, destinées à des populations de migrants internationaux, prenant place à l'échelle de l'unité de voisinage : cours d'alphabétisation, soutien scolaire, ateliers de découverte des cuisines du monde, etc.

Souvent adressées à un public féminin, ces opérations n'ont pas connu le succès escompté par les enquêtés devant leur impuissance à effacer des barrières culturelles, les difficultés sociales, les trappes à pauvreté qu'a favorisées l'accession aidée. Selon Renée, le contexte national du début des années 1990 a fait tomber bon nombre d'illusions. S'est alors opéré une mise en exergue du "culturel" et Renée s'est aperçue qu'à Cergy, des personnes qu'elles connaissaient auparavant ont effectué un retour vers leur culture d'origine. Nadine fait aussi

[119] On peut faire partie de ceux que l'on nomme les "nouveaux autochtones" sans être pour autant notable. La qualité de notable exige en effet l'exercice de responsabilités locales dans les milieux politique et associatif. Or des "nouveaux autochtones" peuvent ne pas, ou ne plus, en exercer.

état à Evry de la naissance de la question ethnique, sans que cela engendre son inquiétude : *c'est un retour aux sources. Vous savez, c'est comme les Bretons ou les Auvergnats qui veulent retrouver les recettes de cuisine de leur grand-mère*. Il y a donc chez la plupart de ces nouveaux autochtones une posture d'ouverture sur l'altérité, quitte à relativiser, pour ne pas se renier eux-mêmes, les difficultés qu'elles leur posent. Ces dernières sont souvent présentées de façon allusive, comme on le verra au moment d'évoquer la question de l'ethnicisation des commerces. Laurent regrette d'ailleurs de voir sous ses yeux se mettre en place une volonté *d'apartheid social*. Père de deux jeunes enfants après un remariage, il constate un changement de mentalité à propos de leur scolarisation :

Je sens très fort chez ma femme qui est plus jeune, qui est sans doute représentative de l'évolution des classes moyennes aujourd'hui, je sens autour de moi à travers de collègues, etc., qu'il y a quand même une idée : "vous allez quand même pas le mettre à l'école là." Y'a comme une espèce de pression qui me paraît beaucoup plus forte qu'il y a 20 ans. J'ai même des collègues qui font des pieds et des mains pour que leurs enfants ne soient pas scolarisés au collège dans leur secteur. Ça me frappe parce que je pense que – enfin, à mon avis, peut-être que je me trompe, mais… - sur Cergy, en tout cas, il y a 20 ans, ce comportement là n'existait pas. On était plus engagé.

Cette posture d'ouverture, Laurent la revendique sur un mode collectif par un *on*. Elle est illustrée à un autre moment de l'entretien par le fait que Laurent déplore le manque de représentation des minorités ethniques. De son côté, Jeanne, fortement engagée dans la vie locale d'Evry bien que non pionnière, a une réaction de fierté à propos *d'une élue maghrébine [qu'elle connaît] bien qui est passée au premier tout aux régionales.*

Ainsi, l'analyse de l'évolution de l'engagement associatif des pionniers a permis de montrer comment une nouvelle autochtonie est née en ville nouvelle. Au sein de cette dernière, une classe de notables s'est constituée qui garde toujours les commandes du mouvement associatif en dépit de la continuation du peuplement des villes nouvelles.

8.2.2. Les participants : un engagement différent

Pour les personnes arrivées à partir de la fin des années 1980, le tissu associatif est déjà largement renouvelé. On peut à leur égard moins systématiquement parler d'engagement associatif que de participation. L'ancrage prend donc ici un sens différent car il ne passe pas par une phase de surinvestissement dans la vie locale.

Bernard, qui est arrivé à Noisiel en 1994, organise son temps libre en fonction de la passion pour une danse brésilienne, très peu pratiquée en France, qu'il partage avec son épouse. Bernard a voulu très rapidement après son emménagement créer un club pour ne pas être contraint de se rendre à Paris afin de pratiquer son hobby. Pour ce faire, il se renseigne auprès des plusieurs mairies des communes du Val Maubuée sur les possibilités d'accueil pour une nouvelle activité. Il trouve un conseiller municipal de Noisiel réceptif à son projet. Bernard ne cherchait donc pas à créer une activité pour s'intégrer dans le lieu. Sa passion reste son centre d'intérêt qu'il renvoie à une quête personnelle. Du reste, il confie ne pas s'intéresser aux autres activités et participe aux réunions en tant que président de club principalement pour glaner des créneaux horaires plus intéressants. Ici, le *je* s'est donc substitué au *nous*. D'ailleurs,

l'activité que mène Bernard garde toujours un aspect confidentiel et relativement avant-gardiste, ce qui se voit à travers la provenance des adhérents :

- Il y a beaucoup d'habitants, beaucoup de personnes du coin ?

C'est-à-dire, ça vient d'assez loin. Je viens justement de remplir un dossier pour une demande de subventions à la mairie qui demande de répartir les adhérents entre les différentes communes. Donc je suis entre 3 et 4 sur Noisiel, entre 3 et 5 sur les communes du Val Maubuée environnant. Les autres [une quinzaine de personnes], y'en a qui viennent d'assez loin, y'en a qui viennent de Meaux , y'en a qui viennent de Melun, parce que, y'a rien d'autre.

- Ils viennent plutôt de l'Est de la banlieue…

Oui, parce qu'à Paris, il y a des clubs.

Ainsi, l'aire de recrutement du club que Bernard préside est très étendue : les adhérents sont plus des passionnés que des résidents. La participation de Lucien au secteur associatif d'Evry s'inscrit dans une démarche qui présente des airs de ressemblance. Dans son cas, la participation a pour fondement une responsabilité familiale : *par principe, je me mets toujours dans les associations de parents d'élèves. Ça me permet de suivre la scolarité de mes enfants*. Ce père de quatre enfants est élu dans l'association parents d'élèves de sa fille aînée à Evry et de son troisième enfant, scolarisé à Juvisy-sur-Orge dans un établissement spécialisé. Ici non plus, il n'est pas question d'engagement dans la vie associative communale, mais de participation qui ne trouve pas sa raison d'être dans les qualités du lieu. Par ailleurs, Lucien est adhérent d'un club de pétanque de sa commune sans y exercer de responsabilités.

Pour Jeanne, qui n'est pas une habitante typique d'Evry, puisque elle a choisi ce lieu de résidence au moment de sa retraite en 1991, on peut néanmoins parler d'engagement. Présidente d'une commission au sein de son conseil de quartier, Jeanne consacre la plupart de ses journées à travailler à promouvoir dans son quartier une bonne entente de populations séparées *par la ligne de bus entre d'un côté des gens immigrés, des gens de couleur, des maghrébins et de l'autre côté* […] *des pavillons, des petites résidences* […] *des chefs de service.* Elle a essayé de rapprocher ces populations se tournant le dos en organisant des animations rassemblant les deux écoles, car *quand on met en commun les enfants, on met en commun les parents. Parce que les enfants ne sont absolument pas racistes. C'est quand ils deviennent plus grands qu'il y a des différences.* C'est une initiative parmi d'autres dont Jeanne fut à l'origine. Jeanne sait, à l'image des pionniers, jouer de son engagement multiple. Pour préparer les chars du carnaval des enfants du quartier, elle a pu utiliser le local d'une association des femmes du quartier dont elle est adhérente. L'engagement de Jeanne est tout azimut : elle s'occupe aussi dune association de loisirs organisant des sorties pour les retraités de la commune.

Contrairement aux deux exemples précédents, l'investissement de Jeanne est territorialisé : il s'agit plus d'agir sur le lieu que d'agir dans le lieu. Ce contre-exemple illustre que les pionniers-notables ne forment pas nécessairement un groupe fermé. Jeanne dit n'avoir connu aucune entrave à son engagement de la part des résidents plus anciens. Pour autant, elle n'inscrit pas son engagement dans le lieu dans une expérience collective, le *je* restant le mode d'expression de l'action : *en tant qu'ancienne commerçante, j'ai toujours été très active, vous savez. Alors là, je me suis dit que je pouvais faire quelque chose autour de chez moi*. Enfin, Jeanne est une exception dans la mesure où, en tant que retraitée, elle a disposé de beaucoup de temps libre nécessaire à un plein investissement dans le lieu.

Il semblerait qu'à l'engagement associatif local des pionniers – avant de participer aux activités, il fallait bien les créer, ce qui nécessitait un engagement réel – se soit substituée une simple participation, bien que des exceptions restent possibles. Les personnes arrivées plus tardivement se sont intégrées à un tissu associatif structuré et porteur d'une culture dont on a présenté les traits spécifiques.

8.2.3. "Clients", consommateurs : une condition satisfaisante

D'autres personnes, qu'elles soient ou non présentes depuis le début de la ville nouvelle, n'ont pas joué le jeu de l'investissement associatif. Elles assurent cependant avoir pris part à certaines activités proposées par le milieu associatif local. A travers les exemples présentés, on observe aussi sous d'autres points de vue le processus de notabiliarisation observé dans les villes nouvelles, ce qui permet d'en cerner mieux les contours et les limites.

L'expérience de Michel est à plusieurs titres instructive. Cet habitant de Montigny-le-Bretonneux y réside depuis le début des années 1980. Son épouse est institutrice dans l'école du quartier et ses enfants résident tous trois à Saint-Quentin où ils ont rencontré leurs conjoints respectifs. Pour autant, Michel déclare participer ou avoir participé peu à la vie associative de la commune. Pour ses loisirs, il fréquente des amis qu'il a connus lorsqu'il résidait à Clamart avec qui il peut parcourir les bois de Saint-Quentin ou d'autres forêts des Yvelines. Ainsi, un ancrage fort dans la ville nouvelle ne suit pas par nécessité une voie pionnière marquée par un surinvestissement dans la vie sociale locale. C'est certainement parce qu'il a pu maintenir sa vie sociale précédente après son emménagement à Saint-Quentin que Michel ne s'est pas investi dans la vie associative locale et non pas parce que Montigny ferait exception au modèle associatif "villes nouvelles" :

On a souvent observé que, tout au moins dans notre quartier, dans l'ensemble, les gens étaient plutôt socialisants, disons de gauche, assez souvent catholiques mais très modérés. Ma femme l'a vu à l'école en fréquentant les parents d'élèves, c'était un genre de population relativement répandu. […] En associations sportives, culturelles, y'a pléthore, beaucoup plus qu'à Clamart.

- Vous avez participé vous-même à des associations ?

Oui…les enfants ont fait de la musique, mais là on était entre guillemets clients. Par contre, dans l'association de danse pour les filles ou de foot pour les garçons, on était un peu impliqué. D'ailleurs, c'est vrai que, comme toujours, on retrouve un peu les mêmes personnes aux associations de parents d'élèves ou encadrant les enfants au foot le week-end. C'est souvent les mêmes personnes.

- Il y avait donc un noyau très dynamique ?

C'est un gros noyau. Les gens se sentaient impliqués, ils n'étaient pas clients entre guillemets. Je l'ai vu par rapport à Clamart pour le conservatoire de musique. Ceux qui étaient à la tête de ce conservatoire de musique ne sollicitaient pas de participation de la part des parents.

Michel ne s'inclut pas dans ces *gens* qui n'étaient pas *clients*. Il est d'ailleurs frappant que le discours opposant acteurs et spectateurs tenu par des personnes très impliquées soit repris par d'autres qui le sont beaucoup moins. Le récit de Claudine en fournit une autre illustration. Cette enquêtée de Noisiel a participé très ponctuellement à des activités associatives. Il faut

dire que son travail de nuit, ses activités syndicales et de rédactrice dans un journal professionnel lui en laissaient peu le loisir. Sa vie sociale est parisienne alors que son domicile lui sert de refuge pour se *ressourcer* :

Ici, c'était pour me ressourcer. C'est-à-dire, comme j'avais tellement d'occupations ailleurs, ici, je pouvais pas. Ici, il y avait par exemple des associations de tennis, l'association de loisirs, pour les bourses aux vêtements.. qu'est-ce qu'il y avait aussi ? Y'avait des associations pour les Restos du Cœur...

- Mais en même temps, lorsqu'il y avait une activité ou…

Ah le théâtre, j'adore. Moi le théâtre, le cinéma, je vais à la Ferme du Buisson. Mais dans une participation active à la vie culturelle ? C'est de la consommation. Même si, un temps, j'ai fait du théâtre ici…en adhérant de loin. Mais au bout d'un moment…

Claudine avoue elle-même faire de la *consommation*. Si l'opposition entre acteurs et spectateurs n'était qu'un simple discours partagé par toutes les personnes impliquées dans une vie associative, qu'elle soit ou non située en ville nouvelle, les personnes peu ou pas impliquées ne se le seraient pas approprié. Or ce discours circule dans la ville nouvelle et définit une norme de ce que l'on nomme *nouvelle autochtonie*. Aussi, notre parti pris théorique selon lequel le lieu se façonne par le discours trouve ici une confirmation décisive.

Depuis sa position d'Evry Bourg excentrée de la ville nouvelle, Béatrice est pleinement satisfaite des activités proposées. Elle confie qu'au moment où sa maison de campagne deviendra sa résidence principale, *l'université pour tous, c'est quelque chose qui* [lui] *manquera*. Elle en a suivi assidûment les cours et les ateliers pendant sa période de longue maladie. Par ailleurs et de manière moins assidue, Béatrice a suivi des cours de chant dans une chorale locale seulement pendant une saison : *à cette époque là, je travaillais. Alors un soir au solfège, un soir au chant, je n'en pouvais plus.* Elle a également trouvé à Evry, sur les conseils d'une collègue, des cours de Yoga qu'elle a abandonnés après le départ du professeur. Bien que tous ses week-ends et son projet résidentiel s'orientent vers la maison de campagne, Béatrice ne s'est pas repliée sur son principal lieu d'ancrage. Elle a tiré profit de la richesse de la vie associative locale sans pour autant qu'Evry devienne le centre de sa vie sociale.

A la différence de Claudine et de Michel, Béatrice n'est pas porteuse d'un discours de différenciation entre acteurs et spectateurs car, arrivée tardivement dans la ville nouvelle, elle en a eu une pratique équivalente à celle d'une ville quelconque. Elle a pratiqué des activités déjà bien rôdées qui, pour certaines, préservent leur aspect novateur, à l'image de l'université pour tous. C'est là le signe du vieillissement d'une ville nouvelle comme Evry.

Le milieu associatif constitue finalement un point de vue privilégié pour analyser l'institutionnalisation de la vie sociale en ville nouvelle. Elle s'est effectuée très rapidement en donnant naissance à une *nouvelle autochtonie* – dont la partie émergée est représentée par les nouveaux notables – qui partage encore aujourd'hui des valeurs d'engagement dans la ville. Ces *pionniers-autochtones* se différencient – employant le *nous* avec parfois une certaine réflexivité – en tant qu'*acteurs de la ville* des personnes arrivées plus récemment, et, plus particulièrement, des générations plus jeunes. C'est en somme une forme de narrativité de la ville qui fonde la mémoire du lieu.

8.3. LES PRATIQUES SPATIALES : D'ATTRACTIONS EN REPULSIONS, DES BASSINS DE VIE

La vie sociale a suivi son cours en ville nouvelle au point qu'aujourd'hui elle revête un aspect banal, les solidarités pionnières de voisinage effacées, et, la mutation des pionniers en *nouveaux autochtones*, en voie d'achèvement. Ces villes mûrissent à mesure que les structures sociales se mettent en place, que la population se diversifie socialement et démographiquement, que les lieux se remplissent d'histoires familiales. Ce mûrissement est aussi le fruit de pratiques quotidiennes ou, tout au moins, régulières, qui participent à l'intégration des villes nouvelles dans leur environnement périurbain. La question des échelles de l'ancrage quotidien se pose pour apprécier à quels types d'ancrages nous avons affaire. Les villes nouvelles se suffisent-elles à elles-mêmes ? Ces centres secondaires se sont-ils émancipés de la tutelle parisienne ? Par ailleurs, comment se gère cet emboîtement de références territoriales : quartier, commune, ville nouvelle, agglomération parisienne ? C'est au sein d'un bassin de vie débordant le périmètre des villes nouvelles que prennent place, selon notre hypothèse, la plupart des activités des résidents. Dans une telle éventualité, se posera la question de la fermeture de bassins de vie : dans quelle mesure la capitale exerce-t-elle son attractivité sur les activités des résidents ?

8.3.1. Les échelles emboîtées des cadres sociaux

> **… on ne peut admettre que les habitants ne savent pas que leur commune ne serait pas ce qu'elle est sans l'intercommunalité, que la commune, c'est là où l'on vote, que l'on vote pour la région, mais pas pour la ville nouvelle et, surtout, que les différentes échelles de l'identité territoriale (quartier, commune, ville nouvelle, département, etc.) ne s'excluent pas les unes les autres.**
> (Jean-Michel Léger, 1998)

Ce brouillage des cartes territorial se retrouve dans les entretiens. Dans le discours des enquêtés, la ville nouvelle ne sert pas de cadre à une expérience quotidienne. La référence ville nouvelle n'apparaît que lors d'une montée en généralité destinée à faire état d'un *déracinement* initial partagé par les premiers habitants (*cf.* chapitre 4). Une recherche récente a montré que les référents territoriaux employés par les habitants sont très variables suivant les personnes et les situations (Leimdorfer *et al.*, 2004). Avant de s'intéresser aux pratiques quotidiennes, ce passage préalable par les cadres territoriaux de référence des enquêtés vise à révéler, à travers une diversité des références, l'absence d'identification à une quelconque citadinité.

Entremêlant les dimensions du voisinage et de l'engagement associatif étudiées plus haut, on peut identifier un processus d'élargissement de l'échelle de la vie sociale. D'une part, le voisinage a servi aux habitants de refuge initial avant que les solidarités pionnières se dissolvent peu à peu. Cette dissolution s'est produite alors que simultanément la vie associative des villes nouvelles s'institutionnalisait. D'autre part, les villes nouvelles

continuaient de connaître un afflux de populations auquel s'ajoute une mobilité résidentielle interne des populations déjà présentes, ce processus ayant engendré dans les quartiers en logements collectifs une ségrégation résidentielle. Du point de vue de l'ancrage, ces processus nous suggèrent deux hypothèses que l'on traitera successivement. La première est que les résidents ont progressivement apprivoisé leur environnement en élargissant leur vie sociale du voisinage vers un échelon supérieur. La deuxième est que, la population se renouvelant tout en se ségrégant, le quartier, voire l'îlot de copropriété, est devenu un cadre de différenciation entre habitants des villes nouvelles.

Les résidents se sont peu à peu ancrés dans leur environnement résidentiel à la manière[120] dont - et presque au fur et à mesure que – les enfants passent de l'école maternelle de l'îlot à l'école primaire du quartier puis au collège et au lycée communal. Tout semble se passer comme si le spectre d'action des habitants s'était élargi. Cet élargissement recouvre d'ailleurs une dimension politique à laquelle les élus ont dû apporter des réponses.

On en a une illustration avec Josette dont le récit est un condensé des principales évolutions que l'on a pu mettre au jour dans d'autres entretiens. A travers le déclin, relaté par Josette (Encart 8.1), de la Maison pour Tous, structure d'animation principalement financée par le Syndicat d'agglomération nouvelle, on perçoit comment la vie sociale a connu une mue du quartier vers la commune. On note d'ailleurs qu'une politique délibérée des élus municipaux a participé au démantèlement de la vie associative dans le quartier de Josette. Laurent affirme de son côté qu'à Cergy, il y a eu un changement de politique de la municipalité au tournant des années 1990. Auparavant, de nombreuses opérations avaient pour objectif de donner une unité à cette commune. L'une d'entre elles s'est matérialisée par une chaîne humaine traversant tous les quartiers de Cergy, des Touleuses à Cergy-le-Haut. Ces politiques ont donc accompagné l'élargissement des pratiques de loisirs à l'échelle de la commune ou du quartier regroupant plusieurs îlots. Il fallait bien doter ces espaces neufs d'une unité politique, en faire des cités.

[120] Avec les limites que contient toute analogie.

Encart 8.1 – Le déclin des structures de quartier relaté par Josette

C'est vrai que on a beaucoup souffert au début d'un phénomène de quartier à Noisiel. Y'avait la Ferme du Buisson, y'avait les Deux Parcs, y'avait le Cours des Roches, c'étaient des petites entités, mais y'avait pas de lien, chacune tenant à son petit îlot. Fallait surtout pas qu'on en sorte. Donc après, le maire a eu comme projet de faire une grande Maison pour Tous, la Maison pour Tous de Noisiel, en faisant de la Ferme du Buisson et des Deux Parcs, des petites annexes de cette grosse maison, maintenant cours des Roches. Je peux vous dire que nous, on y a passé des nuits entières à protester, à hurler, à crier…

- *Donc vous vous êtes impliquée non seulement dans l'association pour le logement, mais aussi par la suite dans d'autres associations, c'est ça ?*

J'ai été aux parents d'élèves, et à la Maison pour Tous. A la Maison pour Tous, parce qu'elle s'est ouverte très vite quand on est arrivé. Donc au début, j'ai dû y aller en tant qu'adhérente, j'ai dû faire de la gym pendant une année, je crois. Très vite je suis allée à la Maison pour Tous parce que effectivement j'étais une jeune maman, qu'on avait envie qu'il se passe des choses pour nos enfants mais j'étais pas la seule. On a créé des ateliers le mercredi, en plus on avait une animatrice très dynamique qui faisait plein de choses. A ce moment-là à Noisiel on avait un carnaval, on défilait ensemble… Enfin bon, je trouve qu'il y avait une vie de quartier beaucoup plus dynamique que maintenant.

- Il y avait un carnaval dans chaque quartier ?

Voilà. On démarrait dans les quartiers avec les écoles – alors que maintenant l'école nous dit : "nanana…c'est fini" – donc à ce moment-là les instits étaient très motivées, elles préparaient le carnaval, chacun préparait le carnaval dans les écoles, chacun préparait son bonhomme. Y'avait un défilé le matin dans le quartier, qui se greffait à un grand défilé l'après-midi et on venait brûler son bonhomme le soir dans son quartier.

- *Ah il y avait un retour…*

C'était un gros carnaval. Pas de chance parce qu'il faisait ou très froid ou très pluvieux. Donc c'est pour ça qu'à un moment on a dit: "on en a marre!", ça devenait galère. Et puis cette grosse maison au cours des Roches, s'est construite, s'est aménagée, y'a eu un départ des activités au cours des Roches, ce qui a un peu éteint le quartier.

- *Y'a eu une différence ?*

Ça a éteint le quartier parce que, vouloir faire fonctionner avec pas plus de monde trois maisons de quartier, un seul directeur… On avait beau dire, il a fallu que ça se réalise pour qu'ils en soient conscients, financièrement c'est sûr que sûrement ils pouvaient pas faire plus, mais c'était utopique. Trois maisons, elles pouvaient pas fonctionner avec le personnel de deux maisons, c'est pas vrai. Donc c'est plus ou moins tombé à l'abandon, cette maison. Ça n'a effectivement, un moment, plus été occupé que par les petits loubards du quartier…

…depuis quinze ans, c'est vrai que – et puis mes enfants ont grandi – dans le quartier, la vie associative, elle s'est un pe éteinte. Maintenant, je fais encore partie d'une association de Noisiel, mais plus sur Noisiel…

La commune ?

Je suis dans une association de loisirs de la commune. Avec la Maison pour Tous, je veux dire, on n'a pas le mêm financement. La Maison pour Tous, elle a beaucoup de sous. Nous on est une petite association qui marchons avec un aide de la mairie. On a une aide, une subvention municipale, mais enfin qui n'a rien à voir avec la Maison pour Tous parc que euh…si on a des salariés professionnels, c'est l'activité qui arrive à gérer le salaire du professionnel. Tandis qu'à l Maison pour Tous, ce sont des subventions qui ne servent pratiquement qu'à payer le personnel. Ça se compare pas. Ma au niveau nombre de familles, c'est vrai que l'association touche beaucoup de familles, environ 750 familles.

C'est considérable

Mais il n'y a pas forcément que des gens Noisiel. Champs, Noisiel, pas tellement Torcy parce que Torcy, ils sont quan même assez actifs. Les principaux adhérents, oui, ils sont de Champs, Noisiel, Lognes.

Parce qu'à Champs, ils ne sont pas aussi actifs ?

Y'a une zone de Champs qui touche complètement Noisiel, et moi je suis presque à Lognes. Voilà, y'a une question d proximité. Et puis y'a une question d'activités, je crois que qu'il y a des gens qui sont multi-associatifs.

Il est de plus remarquable que la structure de loisirs prévue par les aménageurs a été en partie supplantée par une association créée par les habitants. Les adhérents de cette association ne résident pas tous dans la commune, ils peuvent venir des parties des communes voisines jouxtant la commune de Noisiel. C'est que, au début des années 1990, les Syndicats d'agglomération nouvelle ont vu leur budget amputé de nombreuses subventions, ce qui n'a pas permis de pérenniser le fonctionnement décentralisé des Maisons pour Tous (Merlin, 1991). Nadine, qui a travaillé dans le Syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry témoigne avoir ressenti lourdement ces difficultés financières. Toutefois, à Evry et à Cergy, qui sont des

communes-centres des villes nouvelles bien plus peuplées que Noisiel, le processus a été différent. Le quartier a servi aux élus de point d'appui aux politiques culturelles et sociales, ces communes ayant développé des Conseils de quartier. Certaines anecdotes sont pourtant révélatrices d'un besoin de la part des communes de faire parfois sauter les barrières des quartiers, pour redonner de la légitimité à la commune. L'occasion leur en est donnée au moment d'événements ponctuels. Deux exemples. On lit sur la page Internet consacrée au site au conseil de quartier du Plan de Troux, à Montigny-le-Bretonneux : *Le mardi 21 juin, notre traditionnelle Fête de la musique avec Karaoké sur la place Claudel de 19h00 à 22h00 est annulée car Montigny organise une "méga-fête" à la Ferme du Manet ce soir-là. Nous nous y retrouverons tous !!!* [121] Autre exemple, la manière dont la Ville de Cergy présente sur son site l'édition 2004 de son carnaval: *Le flambeau sera repris tout l'après-midi par les associations de tous les quartiers de Cergy. La Ville les incite à venir participer à la fête*[122]. Cette "incitation" – et non invitation – qui suit l'affirmation de la présence des associations, a des allures de mise en demeure. Néanmoins, les maisons de quartier n'ont pas connu la même évolution à Cergy, par rapport à celles de Noisiel. C'est lié à la taille des unités de voisinage beaucoup plus grandes à Cergy. D'après Laurent, la maison du quartier de Cergy Saint-Christophe *est la plus importante du Val d'Oise, prévue initialement pour 20 000 habitants.* Il a été *choqué*, au regard de son expérience précédente dans une autre maison de quartier située hors ville nouvelle, que celle-ci soit gérée par *la Caisse des Dépôts et Consignations. C'était ni les personnels municipaux, ni une gestion associative. Je trouvais que c'était pas très mobilisateur pour les habitants.*

L'imbrication commune / quartier dans les référents de la vie sociale a une dimension plus complexe encore car le "quartier" des conseils de quartier rassemble un ensemble d'unités de voisinage ni contemporaines ni homogènes du point de vue de l'habitat. Selon Laurent, à Cergy *les quartiers ont été conçus un peu comme des bassins de vie. Alors 'vie', c'est gare RER, collège, commerces. Au départ, on était parti sur cinq quartiers*, qui, aujourd'hui, sont au nombre de six. Ces grandes unités nommées quartiers, regroupant parfois plus de 10 000 habitants, se caractérisent donc par l'existence d'un centre de services et de commerces. Ces quartiers sont généralement socialement hétérogènes, à l'image du quartier de l'Axe Majeur / Horloge, autour de la station RER de Cergy-Saint-Christophe, qui rassemble des unités de voisinage aussi diverses que La Bastide (habitat collectif en accession sociale dégradé) ou les Terrasses (habitat mixte avec prédominance des professions intermédiaires). On a vu plus haut à travers l'expérience de Jeanne à Evry en quoi cette ségrégation interne pouvait être un frein au fonctionnement de ces collectifs.

Finalement, les unités de voisinage conçues par les aménageurs comme unités de base de la vie sociale ont vite cédé le pas, semble-t-il, à des unités de plus grande taille quand il s'est agi pour les municipalités de créer les cadres d'une démocratie participative. Ce phénomène illustre que la vie sociale primaire au sein des îlots de logements de construction contemporaine s'est rapidement mutée en une vie sociale organisée à un échelon supérieur, celui du "quartier" à Cergy et Evry, celui de la commune à Noisiel. S'il y a donc dans le temps et dans l'espace une confusion des échelles spatiales dans la ville nouvelle, il semble bien que l'ancrage des habitants dans leur environnement résidentiel ait connu une extension hors du voisinage immédiat. Cela ne signifie pas pour autant que le périmètre du conseil de quartier devienne leur nouveau "bassin de vie", ce qu'on s'attachera à montrer pour la fin de ce chapitre.

[121] http://www.ycentre.net/magycsite/plandetroux/news_127.html?syc=d3ad7fe7a3fdc4c7b01829530ca06781
[122] http://www.ville-cergy.fr/pages/vivre/37/371/3712/37123/telechargement/questions.pdf

Or – et c'est par cet aspect que l'on va conclure cette section – le brouillage observé dans les références territoriales n'exclut évidemment pas des différenciations entre habitants de différentes parties de la ville nouvelle. On connaît bien désormais l'exemple des jeunes de Cergy qui se différencient selon leur quartier de résidence et, vis-à-vis de l'extérieur, selon leur appartenance à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (de Saint-Pierre, 1999 et 2002). A Evry, un phénomène du même ordre est relevé par Nadine. Mais les jeunes n'ont pas l'apanage des différenciations territoriales, à l'image de ce que rapportent certains enquêtés de Noisiel. Dans cette commune, les premières parties aménagées l'ont été dans le vieux village. Dans ce cas, l'autochtonie prend une forme territorialisée : les pionniers se différencient comme les habitants *du bas* opposés aux habitants *du haut*, ceux des parties plus récemment aménagées. On retrouve cette opposition dans les entretiens avec Claudine et avec Bernard. Selon Bernard,

Vous avez ce qu'on appelle la vieille ville de Noisiel en bas, où là ce sont des gens qui sont implantés, je dirais.

- Les anciens habitants ?

Ils sont là depuis 25, 30 ans. Eux, il sont vraiment une vraiment vie de village. Ici, ce sont des gens qui viennent un peu comme nous, mais qui travaillent ailleurs. Le matin, ils prennent le RER. Alors quand vous prenez le RER à 7H00 du matin et que vous rentrez à 8H00 du soir, bon…

Pour Claudine :

… les gens qui habitent par exemple, l'ancien Noisiel, le Vieux Noisiel, ils disent: "les habitants d'en haut". C'est-à-dire, nous on est en haut.

- Ah oui, géographiquement.

Oui, géographiquement on est les habitants d'en haut. Alors la dernière fois, moi je suis allée chez le coiffeur, dans le vieux Noisiel – je ne savais pas que les habitants du vieux Noisiel disaient cela – ils m'ont demandé où j'habitais. Alors je leur ai dit Noisiel – pour moi, Noisiel, c'est Noisiel. "Ah, mais où ?", alors j'ai dit: "Les Tilleuls", elle me dit: "ah oui, mais vous êtes dans le Noisiel d'en haut. On aime pas le Noisiel d'en haut."

- Ils vous ont dit directement qu'ils n'aimaient pas le Noisiel d'en haut ?

Oui, oui. "On n'aime pas le Noisiel d'en haut, on n'aime que le Noisiel d'en bas. – Pourquoi, alors je leur ai demandé ? – Parce qu'il est plus rassurant. En haut, y'a la drogue." Ils ont peur en fait, la peur de l'autre.

Ces différenciations offrent une preuve supplémentaire que les villes nouvelles atteignent une phase de maturité. Autre exemple, donné par Michel, évoquant l'opposition Trappes/Montigny-le-Bretonneux : *s'il y a un méfait commis à Montigny, vous pouvez être sûr que les gens vont accuser les jeunes de Trappes.* Loin d'être des espaces uniformes ou un ensemble d'îlots autonomes, elles font société dans la mesure où des unités se différencient les unes des autres et établissent de ce fait des relations mutuelles, et même des rencontres, se faisant dans les centres. Il y a des territoires pour les jeunes, des quartiers pionniers qui regardent soit avec dédain, soit avec crainte, les quartiers plus récemment urbanisés, etc. Aussi ne sommes-nous pas en face d'espaces vides, non dotés de significations ni d'affects. Au contraire, ces différenciations intériorisées par les habitants participent de leur ancrage en ce sens qu'elles fondent une identification au lieu (*les gens de ... , je suis de ...*) et donc une certain attachement.

8.3.2. Les centralités complémentaires et distinctives des pratiques commerciales

Au sein de ces cadres territoriaux entremêlés prennent place les activités des résidents. Les commerces fréquentés sont une première dimension explorée. Les villes nouvelles ont été conçues sur le modèle d'unités de voisinage disposant de commerces de proximité et polarisées par un centre pour des achats plus rares. Or dans un contexte où l'hypermarché est devenu un symbole fort du mode de vie périurbain, il s'agit de voir de quel ancrage témoignent les pratiques des commerces. Ces dernières constituent l'un des ressorts qui définissent un style de vie (Juan, 1991). Selon la position sociale des individus, les dispositions à faire tel choix de commerce ne sont pas les mêmes. Or, au regard des objectifs assignés aux villes nouvelles, quelle *liberté de choix* s'exprime au travers des pratiques des enquêtés ? Notre hypothèse est que les centres n'ont pas joué leur rôle de forum devant les pratiques diversifiées des personnes, en dépit de l'existence de grandes surfaces commerciales en position centrale portant des noms aussi évocateurs que l'Agora.

On montre d'abord l'existence de toute une gamme de pratiques commerciales au sein desquelles l'hypermarché n'est jamais le lieu exclusif des courses. Pour certains enquêtés, il est même un lieu proscrit car en inadéquation avec leur style de vie. Claudine, par exemple, ne fait pas souvent les courses et lorsque elle s'en charge, elle effectue ses achats à Paris au moment de quitter son travail de nuit. C'est son conjoint – parce qu'il est, selon elle, très exigeant – qui fait les courses souvent dans un supermarché bio à Pontault-Combault : *tout ce qui est bio, naturel, frais, il achète. Si j'achète du fromage sous cellophane, il n'en mange pas, et si j'achète des fruits à Carrefour, il n'en mange pas*. Il n'est pas question de fréquenter l'hypermarché pour des raisons d'exigence de consommation. Pour Bernard cet évitement tourne prend des airs de boycott :

> Comme ma femme ne travaille pas, je ne m'en occupe pas. Mais elle, elle est assez contente des commerces. Bon, on regrette toujours un petit peu que les grandes surfaces mangent tout le marché. Mais on a la chance d'être dans un petit *Chinatown*, y'a beaucoup d'asiatiques. Lognes a une très, très grosse population asiatique et je crois que, en partie grâce à cette population asiatique, y'a des petits commerces et des produits frais. Y'a une relation avec le client, un contact qui est pas la même qu'ailleurs. […]Y'a un magasin de produits diététiques et bio pas très loin, à Pontault-Combault. Mais je reconnais que j'apprécie très mal ces hypermarchés qui se créent, je me sens pas bien pour faire des courses, ma femme s'y sent un peu perdue.

Dans le cas de Bernard, la qualité des produits proposés ainsi que le rapport commercial d'autant plus difficile que son épouse n'est pas française, expliquent sa préférence pour les petits commerces ethniques ou pour le supermarché bio. S'agissant de ce dernier, il est significatif de retrouver le supermarché bio de Pontault-Combault, situé à une dizaine de kilomètres de Noisiel, cité à deux reprises. Ce dernier semble exercer une grande attractivité sur certains habitants de Val Maubuée.

Cela étant, pour une majorité des enquêtés, l'hypermarché est régulièrement fréquenté malgré une certaine aversion pour ce type d'établissement. Il n'est toutefois que rarement le lieu exclusif des courses. De sa position d'observateur privilégié, Laurent raconte qu'à Cergy il y a eu deux phases différentes : une première durant laquelle les petits commerces de proximité situés au cœur des unités de voisinage ont peu à peu fermé sous l'effet de la concurrence des hypermarchés. Dans une seconde phase, au cours des années 1990, des supermarchés de taille

intermédiaire, souvent des *hard discounters*, ainsi que des commerces ethniques, ont ouvert leurs portes.

Nadine confie que ses pratiques ont évolué et se tournent de plus en plus vers les supermarchés "à taille plus humaine" : *j'ai remarqué que les gens que je connaissais, eux aussi, ils allaient souvent dans le supermarché du coin, qui n'est d'ailleurs pas plus cher que Carrefour. L'Agora, c'est devenu cher.* Il est vrai que ce centre commercial emblématique, car positionné dans le cœur d'Evry, a connu nombre de réaménagements, suite à un sécurisation des lieux. Une évolution similaire est constatée pour Josette dont les courses se font dans une plusieurs communes : *J'allais à Continent. Quand Continent est passé Carrefour, j'ai boudé parce que les prix étaient devenus très chers à Carrefour. Donc moi, je vais au supermarché une fois par semaine où je remplis à fond le caddie. Je vais à Croissy-Beaubourg à Intermarché. Et puis, une fois de temps en temps, à Bay2 à Torcy. Une fois de temps en temps. C'est immense. Moi j'aime pas euh…Intermarché, c'est très bien, c'est tout petit, et finalement y'a pas beaucoup de tentation, y'a tout ce qu'il faut pour mettre dans le caddie.*

Il existe donc bien souvent des lieux de courses multiples qui peuvent être situés hors de la commune de résidence. Ils peuvent même être situés dans le voisinage de la ville nouvelle, hors de son périmètre, comme on l'a vu dans le cas de l'établissement bio de Pontault-Combault. Béatrice en fournit une autre illustration. Elle ne se rend pas seule dans les grandes surfaces car elle ne peut porter le poids des courses, suite à des problèmes de santé. Elle va donc généralement à *la superette sur la place.* Lorsque son mari est disponible, ils se rendent tous deux au Carré Sénart situé dans la ville nouvelle voisine. Elle dit acheter de la viande chez un boucher de Soisy-sur-Seine, mais dit aussi aller de temps autres chez le boucher du quartier car *le poissonnier du quartier a fermé en mettant un écriteau accusant les habitants de l'avoir coulé.*

Pour d'autres enquêtés, à l'instar de Jean, Michel, Lucien et des Dumas, l'hypermarché est le lieu principal des achats. Jean fréquente exclusivement l'hypermarché tout en ne restant pas fidèle à un seul établissement : *Val d'Europe, Bay2, les Arcades, Créteil.* […] *C'est selon les besoins.* Lucien, cependant, ne fréquente pas *stricto sensu* les hypermarchés, ce père de quatre enfants aux revenus modestes préférant les bas prix d'un supermarché *hard discount*. Pour les Dumas, lorsqu'il s'agit de préparer des repas sortant de l'ordinaire, l'offre présente sur place ne satisfait pas : *il est bien clair, affirme Madame Dumas, que pour un plateau de fruits de mer ou du gibier, c'est à Versailles qu'il faut aller.*

Ainsi, dès lors que le mode de consommation revêt un enjeu de distinction, d'affirmation de ses goûts, les enquêtés n'hésitent pas à sortir du périmètre de la ville nouvelle. Plus généralement, ce premier aperçu des lieux d'achats courants des personnes interrogées va dans le sens d'une dynamique de bassin de vie s'étendant hors des limites de la commune, voire, de la ville nouvelle. Le marché constitue un lieu d'observation privilégié de cette dynamique car il permet d'en faire ressortir certaines caractéristiques. Peut-être parce que le marché participe fortement à façonner l'image d'une ville, qu'on n'y va pas seulement pour "consommer", qu'on y va aussi pour assister à un spectacle ou pour retrouver une certaine authenticité dans le rapport vendeur – acheteur (de la Pradelle, 1995).

Or on constate de manière frappante que les enquêtés, quasi-unanimement, ne fréquentent pas les marchés des villes nouvelles. C'est bien là le fait le plus saillant qui ressort des discours sur les pratiques des commerces. Le marché reste, indépendamment de la régularité de sa fréquentation, le domaine privilégié de la ville traditionnelle ou de la vieille ville. De Noisiel, on se rend au marché de Lagny-sur-Marne (Bernard, Hélène, Jean), de Gournay-sur-Marne (Claudine) ou de Noisy-le-Grand (Josette). De Montigny (Michel) ou de Guyancourt (les

Dumas), on se rend à Versailles. D'Evry (Béatrice, Jeanne) ou de Lisses (Nadine), on se rend à Corbeil-Essonnes. Seul Cergy, dans une certaine mesure, semble faire exception, nous verrons pourquoi.

Fréquemment, les enquêtés déplorent cette absence de fréquentation du marché local, en affirmant que l'offre des marchés locaux ne leur convient pas. Et la tendance est souvent perçue comme allant vers une dégradation. Certains, comme Bernard, y voient la concurrence des hypermarchés. Pour Jeanne, c'est parce qu'Evry abrite le siège social de Carrefour qu'une politique visant à limiter l'essor des marchés est délibérément appliquée. Elle en vient spontanément à parler du marché : *je ne vois pas ce que l'on peut reprocher à Evry : vous avez des services sociaux qui sont impeccables, vous avez des services de mairie qui sont à la hauteur* […] *Y'a qu'une chose que l'on peut reprocher à Evry – et c'est le grand reproche que je fais toujours au maire et qui me dit : "ça suffit, je l'ai déjà entendu ! " – c'est les marchés. On n'a pas de marché traditionnel, y'a que deux petits marchés de rien du tout, pas de maraîchers. Donc les gens d'Evry vont faire leur marché à Ris-Orangis ou à Corbeil.* Laurent a lui aussi relevé le déclin de petits marchés secondaires dans Cergy : *Le marché des Touleuses, pourtant un quartier "historique" n'existe pour ainsi dire plus. Y'a le marché des Linandes qu'on a essayé de relancer dans les années 1993 à coups de publicités sur les bus. Ça a marché pendant 6 mois, et puis et le public n'a pas répondu.*

Néanmoins, le principal motif de la non fréquentation du marché local se trouve ailleurs. Parfois, lorsque l'on a demandé aux enquêtés de justifier la fréquentation d'autres marchés, on a cru percevoir un embarras masquant une désapprobation de l'ethnicisation du marché. On en a l'exemple avec Jean :

Avant j'allais au marché de Noisiel, j'y vais plus…

- Ah, celui qui…

Qui est là, à la gare du RER, et puis j'y vais plus parce que j'y trouve plus euh…[silence assez long], c'est devenu euh…

- Vous ne trouvez pas ce que vous voulez ?

Non. Il paraît qu'il va être de nouveau installé et qu'on aura de nouveau des commerçants dignes de ce nom mais là, en ce moment, c'est lamentable.

- C'est quoi, c'est la qualité des produits qui ne vous va pas ?

Bé euh…y'a que des produits maghrébins, comme nous on mange pas maghrébins.

Le marché, parce que renvoyant peut-être plus que tout autre établissement commercial à une norme intériorisée par les personnes, sert de révélateur à la question de l'ethnicisation des commerces dans les villes nouvelles. D'ailleurs, ce qui est perçu comme un handicap pour les marchés de certaines villes nouvelles, Cergy en a fait un atout, son marché de l'Horloge étant cité en exemple (de Saint-Pierre, 1999 et 2002). Laurent est très clair à cet égard en évoquant une politique de "*containment*" des commerces ethniques de sorte à préserver une "variété" dans l'offre :

Dans le quartier de l'Horloge, les premiers commerces se sont installés dès 1984. Ça fait rire aujourd'hui, au début y'avait un déphasage entre le peuplement réel, peut-être pas le peuplement attendu, et les premiers commerces installés. […] Le marché est très côté […] je pense, parce qu'il y a un marché adapté à la population, y'a la gare RER et puis y'a des possibilités de stationnement autour. Je trouve qu'aujourd'hui il est assez varié, y'a eu quand même des incitations assez fortes de la part de la mairie auprès des placiers pour qu'il soit varié, pour qu'il soit pas uniquement du commerce ethnique. Y'a un travail similaire qui est fait auprès des commerces qui sont le long de l'Axe. Là-dessus, on est partagé entre élus. Y'a les "laissons-faire, l'offre s'adaptera à la demande", et puis y'a ceux qui pensent qu'il ne faut pas qu'il y ait que des boucheries musulmanes, que des

kebabs, donc il faut varier l'offre. On peut faire ce qu'on veut, mais ça n'est plus maintenant ici qu'on va faire des boutiques de luxe. Il fut un temps où y'a eu 4 boucheries musulmanes de la gare à la mairie. Certaines ont fermé parce que c'était trop, et puis la mairie les a peut être "aidées" à fermer en prenant pour prétexte l'adaptation aux normes sanitaires.

Le marché obéit aux lois du marché, ces dernières pouvant être amendées par la municipalité. Le succès du marché de l'Horloge ne s'explique pas seulement par l'adéquation de l'offre et de la demande. On a vu que dans d'autres cas l'ethnicisation de l'offre commerciale posait problème. L'intervention récente de Manuel Valls pour empêcher un supermarché de retirer de ses rayons la viande de porc l'atteste. Selon Nadine, *il y a eu une appropriation ethnique de certains commerces car depuis les années 1990, il y a eu un raidissement dans les pratiques cultuelles.* En ce qui concerne le marché de l'Horloge, la perception positive est liée à la taille du marché et à son emplacement. Situé en position centrale, le long d'un axe au débouché de la station de RER, il bénéficie, en plus d'une position centrale, d'une taille suffisante pour que sa spécialisation ethnique ne soit pas perçue comme l'appropriation de l'espace public par une seule "communauté"[123]. Ce marché est assez grand pour qu'on y trouve à la fois des produits antillais, réunionnais, maghrébins, africains ou asiatiques, sans oublier les produits français "traditionnels". C'est cela qu'entend Laurent par le terme "variété", à savoir, une mosaïque de produits assimilée à une richesse. Une observation à plusieurs reprises de ce marché nous permet de confirmer que les usagers sont ethniquement très divers et que parmi ces derniers on compte une population "blanche" en nombre non négligeable.

Au regard des entretiens, l'exemple du marché de l'Horloge constitue une exception. Il confirme cependant une appropriation des espaces commerciaux centraux des villes nouvelles par certaines populations appartenant à des minorités ethniques. Ces dernières, résidant majoritairement dans des logements collectifs centraux, trouvent ainsi à proximité de leur résidence des commerces qui proposent des produits obéissant à leurs modes de consommation[124]. Au total, les témoignages recueillis révèlent un évitement par les enquêtés, presque exclusivement de population "blanche", des espaces commerciaux, au premier chef des marchés, localisés dans les centres de la ville nouvelle ou de certains quartiers. Les pratiques sont la plupart du temps diversifieés – ils ne fréquentent pas un seul type de commerces – et centrifuges – les enquêtés n'hésitant pas à parcourir plusieurs kilomètres pour des achats courants. Enfin, des centralités complémentaires apparaissent entre les villes nouvelles et les villes plus anciennes qui les environnent, ce qui confirme une fois encore un ancrage à l'échelle du bassin de vie débordant des limites des villes nouvelles. Plus que de résultats établis, il s'agit là de pistes pour d'éventuelles recherches ultérieures.

[123] Comme l'a observé P. Simon (1994, p. 446) dans sa thèse sur Belleville, *les commerces sont investis d'une double fonction : préserver les usages sociaux propres aux groupes [et] assurer le marquage spatial de l'espace. Ces deux dimensions […] occupent une position stratégique dans les mécanismes de régulation de la cohabitation interéthnique.* Sur ce sujet, voir aussi les recherches d'Anne Raulin (1990 et 2000).

[124] Nous tirons ici à grands traits des tendances observées. Il n'est évidemment pas question d'associer étroitement l'appartenance à une minorité ethnique avec un mode de vie ethniquement déterminé. Le sandwich kebab n'a pas de couleur.

8.3.3. Des sorties ordinaires au Paris-spectacle

Si les pratiques des espaces commerciaux semblent dans une large mesure centrifuges, les enquêtés évitent-ils pour autant les activités culturelles proposées dans la ville nouvelle ? On peut en douter car l'offre culturelle, n'obéissant que très partiellement aux lois du marché, ne s'ajuste pas à la demande résidant à proximité immédiate des centres qui concentrent une partie importante de l'offre culturelles. Plus encore que la consommation de biens, les loisirs sont une affaire de goûts, de dispositions héritées de positions sociales (Bourdieu, 1981 ; Juan, 1991). Par conséquent, quelle interposition produit Paris dans l'offre culturelle locale ? Quels enjeux peut-on entrevoir pour l'ancrage dans les villes nouvelles ?

L'analyse des entretiens révèle une cartographie différente des pratiques culturelles et de loisirs comparées à la fréquentation des commerces. Le centre exerce en effet une attraction bien plus importante. Il faut dire que les villes nouvelles abritent des hauts-lieux de la culture, scènes nationales et cinémas. Le cas de la Ferme du Buisson, située à Noisiel, est exemplaire. La scène nationale de Marne-la-Vallée réunit un complexe culturel disposant de salles de cinéma ainsi que d'un auditorium où sont donnés les spectacles et les concerts. Les habitants de Noisiel en parlent dès que la discussion en vient aux pratiques de loisirs : *vous connaissez la Ferme du Buisson ?*. Cette dernière intervient ainsi comme une référence pour les résidents. Or dés qu'est demandé aux enquêtés d'expliciter la fréquentation effective qu'ils en ont, la fierté laisse place à un regard plus critique, comme l'illustre Josette :

Oh ben nous, on a de la chance, on le cinéma juste à côté. On y va. La Ferme du Buisson, il faut avoir envie d'y aller, parfois. C'est un peu intello, ces spectacles.

- Ah bon, ça ne correspond pas au…

C'est un centre d'art culturel, ça c'est sûr. C'est très culture, même la danse.

- L'offre n'est pas diversifiée ?

Non, voilà. Moi je vois jamais de voisin à la Ferme du Buisson. Et c'est dommage.

- Mais vous, vous la fréquentez ?

Oui.

- Seulement quand vous voyez un film ?

Cette année, j'y suis allée presque plus que l'an dernier, déjà, alors que la saison n'est pas terminée. J'y suis allée beaucoup plus. L'an dernier, j'ai dû y aller deux fois. Y'avait rien, rien.

- Mais il paraît que ça a évolué, qu'au début c'était très élitiste et qu'après l'offre s'est diversifiée.

Moi je trouve qu'au début, J. a eu plein de détracteurs, il est parti, bon tant pis. Moi je l'aimais beaucoup.

- Ah, c'était différent ?

Ah oui. La danse contemporaine, il faut aimer un peu. Bon, c'est vrai qu'il y a eu Carla Bruni ici, ils ont fait le plein, c'est sûr.

- Ah bon ? Carla Bruni est venue ici?

Là c'est vrai qu'ils ont fait complet. Qu'est-ce qu'on a vu ? Oui, on a vu Renaud. Alors là, bien sûr, c'est archicomble.

L'offre semble ne convenir que ponctuellement aux personnes résidant à proximité, même si Bernard, qui fréquente son cinéma 2 à 3 fois par mois a observé une certaine démocratisation :

… quand je suis arrivé, c'était des arts et essais un peu purs et durs. Donc ils ont un petit peu enrichi leur programmation pour être plus attractif pour plus de population.

- Pour faire découvrir, mais bon…ça tourne?

Ils ont, ils ont quelques films grand public mais qui sont quand même triés. Ce sont ceux qui sont plutôt de qualité, que je vais voir avec plaisir, qui sont toujours en VO, ce qui est assez bien. Et les seuls films qui sont en VF, ce sont des films pour les petits enfants. Quelque chose comme le Seigneur des Anneaux, c'était en VO.

D'ailleurs Jean ne fréquente pas le cinéma de la Ferme du Buisson, lui préférant le cinéma de Noisy-le-Grand. La Ferme du Buisson, et plus généralement les scènes nationales présentes dans les villes nouvelles, semblent être des lieux de rencontre privilégiés des notables pionniers locaux. Il faut "en être". Les pratiques culturelles sont une des modalités les plus différenciatrices de l'ancrage des habitants des villes nouvelles. On l'avance avec prudence, mais plusieurs indices convergent vers cette interprétation.

Un premier montre indirectement que la Ferme du Buisson rassemble son noyau d'habitués. Hélène, qui *adore tout ce qui est culturel* s'y rend très régulièrement et apprécie le *niveau très relevé*. Or son fils cadet ne va pas au cinéma à la Ferme du Buisson, car Hélène se dit trop *connue. Donc lui est reconnu à chaque fois. Il préfère aller à Chessy, c'est plus anonyme.* Ce noyau d'habitués est aussi identifié par Bernard qui s'en détache : *on voit un peu les mêmes têtes à chaque fois.* Autre contexte, le théâtre de l'Agora d'Evry, scène nationale aussi. Jeanne dit la fréquenter régulièrement tout comme elle se rend régulièrement aux concerts de la cathédrale, autre haut-lieu de la culture evryen : *la semaine dernière, j'ai été à un concert de musique russe avec des amis, on a trouvé cela magnifique.* Lorsqu'on lui demande qui sont ces amis, elle nous répond qu'elle l'un est conseiller municipal et que l'autre, retraitée, fut rencontrée dans le conseil de quartier dont elle est membre.

Ainsi les pratiques culturelles, tout comme l'engagement associatif, recouvrent une dimension notabiliaire. Il y a des lieux que la nouvelle classe notable se doit de fréquenter. A la différence des lieux de commerces centraux, appropriés par des minorités ethniques, les lieux de culture centraux sont appropriés par la nouvelle notabilité. Pratiques commerciales centrifuges et pratiques culturelles centripètes dessinent un ancrage spécifique dans les villes nouvelles.

En outre, certains lieux de culture, en position moins centrale et de manière plus ponctuelle, permettent des échanges interculturels. C'est le cas à l'occasion de divers défilés, fêtes de quartiers, où les résidents préparent des plats de leur culture d'origine et où ils jouent de la musique traditionnelle. Ces manifestations ne sont pas toutes de l'ordre de l'éphémère, Renée disant par exemple fréquenter telle église pour son aspect festif apporté par les chants antillais. Sur ce point, Evry constitue une exception dans la mesure où la grande mosquée de Courcouronnes est un lieu de culte d'ampleur, attirant des fidèles venant d'au-delà périmètre de la ville nouvelle. Reste que la localisation de cette dernière n'est pas aussi centrale que le théâtre de l'Agora.

Derrière ce modèle, se cachent toutefois des pratiques diversifiées. Les dispositions à fréquenter tel lieu varient d'une personne à l'autre. Lucien ne va ni au cinéma, ni au théâtre car il dit n'en avoir ni les moyens ni le temps. Michel se rend régulièrement à Saint-Cyr, *à 10*

minutes en voiture, dans un cinéma d'arts et d'essais. De temps à autre, il fréquente l'UGC de Montigny, particulièrement avec ses petits-enfants. Madame Dumas trouve que l'offre ne lui convient pas : *quand on est à 40 minutes de Paris, la question ne se pose pas.*

D'ailleurs Paris reste dans beaucoup d'entretiens un pôle de culture et de loisirs de premier plan. Or le rapport va bien plus loin encore. Dans le discours des enquêtés, Paris reste la Ville, la référence. On a noté avec surprise que très souvent les enquêtés se définissent en fonction de Paris et non en fonction de la ville nouvelle. L'enjeu devient alors de se définir comme un urbain ou comme un rural. Quelques exemples.

On vient de le constater, Madame Dumas apprécie la proximité de Paris en raison de ses exigences culturelles. En voici une nouvelle preuve :

Epouse - …si je ne vais pas à la bibliothèque ici, c'est que je ne trouve pas les livres que je veux lire. A Paris, les bibliothèques sont faites de telle sorte que j'y trouverai certainement mon grain.

Epoux – Sans être péjoratif, on est trop près de Paris: on y trouve tout, et mieux…

Epouse – Voilà…donc j'achète à Paris les livres que je ne trouve pas. Le gaz carbonique, c'est mon oxygène.

Souvenons-nous aussi que dans un chapitre précédent, Josette a trouvé son installation à Noisiel d'autant plus difficile à supporter que Paris était éloigné. Elle se définit comme une "urbaine" et apprécie toujours se promener dans Paris : *Moi je suis du côté des Grands Boulevards, et ça m'arrive de repartir à pied jusqu'à Auber parce que j'aime bien marcher dans Paris, j'adore.* […] *Ma vie étudiante, tout ça, j'adorais. J'étais pas d'un milieu aisé financièrement, mais j'adorais faire les quais, tout ça, et j'adore encore Paris. Paris sous le soleil, j'adore. Et on va au théâtre là-bas la nuit, on aime bien fréquenter Paris.* Paris renvoie à des souvenirs forts. On retrouve cet usage de Paris comme lieu de promenade personnelle ou collective dans de nombreux entretiens. Jeanne et Hélène organisent des excursions dans un cadre associatif à Paris sous forme de jeux de pistes ou de visites de musée. Claudine va à Paris, comme Josette, pour se promener ou pour prendre un verre avec une amie. Michel, Josette et Béatrice vont à Paris pour des spectacles qu'ils ne trouvent pas dans la ville nouvelle. Bernard dit que dans son choix résidentiel, l'accessibilité à Paris était déterminante car, explique-t-il, son *épouse est brésilienne et elle a besoin retrouver des gens de sa communauté, et ça, ça ne peut se faire qu'à Paris.* Paris, lieu de promenade, lieu de sortie et lieu de rencontre.

En revanche, certains enquêtés ne vont à Paris que sous la contrainte. Il s'agit exclusivement d'hommes, à l'image des époux de Josette et de Madame Dumas qu'elles décrivent comme leurs opposés. Bernard lui aussi évite de s'y rendre, il se définit comme un *terrien* et ne va à Paris *que forcé*. Jean partage ce point de vue : *Moi, c'est la nature. Comme j'aime la verdure, Paris, ça ne m'intéresse pas. Paris, c'est bien quand on a besoin de quelque chose, d'aller voir un spectacle, une expo, c'est tout.* […] *Je suis pas encore habitué à acheter par Internet. Le jour où je quitterai la région et que je ne pourrai pas aller à Paris, eh bien j'achèterai par Internet.*

La proximité de Paris ne manquera pas à Jean au moment de son départ en province. Pour Béatrice, c'est le contraire. Avec son conjoint, ils ont orienté leur avenir vers leur résidence secondaire actuelle située dans le sud des Yvelines. Béatrice avoue : *y'a quelque chose que l'on regrettera vraiment, c'est la possibilité d'aller à Paris, pour les sorties ou pour visiter les musées.* Aussi résider en ville nouvelle, c'est quelque part résider à proximité de Paris avec tout ce que cela implique en possibilités de sorties. Sur ce point précis, on peut donc dire qu'une *liberté de choix* s'est réalisée en ville nouvelle.

L'exploration des lieux de culture fréquentés a permis de mettre au jour deux principaux phénomènes. Le premier est celui d'un relatif – au regard des commerces fréquentés – centrage des pratiques culturelles sur les centres des villes nouvelles. Le second fait apparaître Paris comme un lieu très attractif pour les possibilités infinies de culture et de divertissement qu'offrent la capitale. Ce dernier aspect suggère que l'ancrage des résidents des villes nouvelles n'est pas refermé sur un bassin de vie.

CONCLUSION

Le présent chapitre avait pour ambition de déceler des tendances et d'ouvrir des pistes plus que d'offrir une vision exhaustive de l'ancrage quotidien des résidents des villes nouvelles. Cela étant, ce sillon tracé fait ressortir des éléments forts qui concourent à façonner un ancrage original.

Tout d'abord, l'ancrage au quotidien est un processus évolutif qui, dans ces villes dont la population a été renouvelée, a abouti à la création d'une *nouvelle autochtonie* partageant des valeurs d'engagement dans la cité. Cet engagement a pour origine une période pionnière où les solidarités initiales ont peu à peu laissé place à un engagement à l'échelle de la commune, ou du quartier regroupant plusieurs îlots de voisinage. Les personnes arrivées plus tardivement ont connu une expérience différente dans la mesure où le voisinage était déjà constitué et que le tissu associatif était structuré. Ceci conduit à conclure qu'une période de maturité est désormais atteinte : dotées d'un tissu associatif dont les cadres, souvent d'anciens pionniers, forment une nouvelle classe de notables, et de voisinages où se côtoient, sans pour autant se fréquenter, "anciens" et "nouveaux", les villes nouvelles prennent le visage de villes anciennes.

De ces villes nouvelles, les pratiques sont diversifiées. Pour les courses, les résidents n'hésitent pas à s'aventurer hors du périmètre de la ville nouvelle d'autant plus volontiers que les commerces centraux connaissent un processus d'ethnicisation et trouvent leur clientèle parmi la population des logements collectifs attenants aux centres, appartenant souvent à des minorités ethniques. A l'inverse, quand il s'agit des sorties culturelles, les centres des villes nouvelles exercent une attraction sur les enquêtés.

D'une manière générale, ce chapitre confirme que l'ancrage se construit autour d'un bassin de vie d'un rayon de plusieurs kilomètres débordant sur les limites des villes nouvelles. Cependant, l'idée de bassin de vie ne doit pas suggérer que les résidents exercent toutes leurs activités en son sein. A cet égard, l'attraction forte de Paris n'est pas démentie. Plus que des cœurs de bassins de vie fermés, les villes nouvelles sont des espaces résidentiels ouverts sur le centre de la métropole francilienne. L'idée de "liberté de choix", omniprésente sur le papier, semble ainsi s'être concrétisée sur le terrain.

Chapitre 9 - Ancrages en perspective, perspectives sur les villes nouvelles

INTRODUCTION

Les pratiques quotidiennes du lieu significatives d'ancrages différenciés dans les villes nouvelles ont mis en lumière la formation d'une nouveau groupe *autochtone* issu plus particulièrement des couches moyennes de la fonction publique. Or ce groupe se distingue-t-il dans l'ensemble des ancrages présents dans la grande couronne francilienne ? Cette question est traitée en procédant à une typologie des ancrages à partir de méthodes statistiques appropriées prenant en compte les différentes dimensions étudiées tout au long de cette recherche. L'hypothèse soutenue ici est qu'il existe un(ou des) types d'ancrage rassemblant de manière privilégié les résidents des villes nouvelles. On prévoit par ailleurs, conformément aux observations précédentes, une occurrence moins fréquente des ancrages autochtones traditionnels.

Pour autant, cet ancrage autour du lieu de résidence qui serait moins solidifié par l'écoulement du temps sur place à travers plusieurs générations s'inscrit-il moins dans la durée ? Cette question touchant aux perspectives d'un ancrage futur dans les villes nouvelles est traitée dans une seconde partie. Il s'agira de vérifier si les *nouveaux autochtones* identifiés dans le chapitre précédent envisagent de vieillir sur place. Les conséquences seraient importantes dans la mesure où le vieillissement de ces personnes entraînerait finalement un vieillissement original des villes nouvelles elles-mêmes.

9.1. TYPES D'ANCRAGE ET SPECIALISATION DES VILLES NOUVELLES

Les conclusions de la réflexion théorique menée dans le second chapitre ont mis en avant la nécessité de ne pas considérer un individu isolément dans son lieu de résidence, mais de prendre en compte l'ensemble des lieux d'ancrage qu'il s'est constitués au cours de son existence. Une tentative de mise en perspective des différents ancrages est ici effectuée. On rappelle d'abord les différentes dimensions de l'ancrage explorées jusqu'ici dans le but d'établir ensuite une typologie intégrant ces lieux multiples. On verra alors quels types d'ancrage se retrouvent éventuellement de manière privilégiée dans les villes nouvelles.

9.1.1. Eléments pour une vision synthétique de l'ancrage

Tout au long de cette recherche, en explorant l'ancrage résidentiel des habitants des villes nouvelles, on a été amené à introduire un ensemble de lieux divers avec lesquels les enquêtés sont en relation. Qu'il s'agisse des lieux d'origine, d'autres lieux fréquentés comme les résidences secondaires ou des lieux de résidence des descendants, tous ces lieux concourent à ce que très rarement une personne puisse être rattachée de manière univoque à son lieu de résidence. On définit dans ce qui suit ces lieux qui constituent l'armature des espaces de vie individuels.

- **Les lieux d'origine : localisation et attachement**

Dans le chapitre 4, on a défini et localisé les lieux d'origine. De plus, on a recherché la fréquentation qu'en ont les personnes au moment de l'enquête. Il est important de combiner ces deux dimensions – localisation et attachement au présent – de sorte à identifier des pôles d'ancrage centrés sur des lieux d'origine (Lelièvre et Robette, 2005).

Les lieux d'origine peuvent être définis de différentes manières. A partir des données de l'enquête, on identifie le lieu de résidence à l'âge de 15 ans, le dernier lieu de résidence des parents, ainsi que les lieux d'origine des conjoints – leur lieu de naissance et le dernier lieu de résidence des leurs parents. A travers la localisation de ces lieux, on établit plusieurs degrés d'autochtonie par la présence d'au moins une origine (Tableau 4.11) :

- dans la commune de résidence actuelle ;
- à moins de 10 kilomètres de la résidence actuelle ;
- en Île-de-France, à plus de 10 kilomètres de la résidence actuelle.

Une dernière catégorie rassemble les enquêtés ne citant aucun lieu d'origine en Île-de-France.

Une autre dimension de l'ancrage dans les lieux d'origine se caractérise par la concentration de ces derniers au sein d'une même localisation. Pour la définir, on répertorié le nombre d'attaches présentes au moment de l'enquête dans le lieu de résidence aux 15 ans de l'enquêté (Tableau 4.7). Par attaches, on entend non seulement la présence d'un parent ou d'un beau-

parent vivant que l'enquêté déclare fréquenter régulièrement[125], mais aussi la présence d'une maison secondaire ou la déclaration d'un "autre lieu fréquenté". Ces attaches sont considérées comme appartenant au lieu de résidence aux 15 ans de l'enquêtés dès lors qu'elles sont situées dans le même département – Dom, Tom ou Etat si les enquêtés sont originaires des Dom-Tom ou de l'étranger – que celui-ci. On distingue au total les enquêtés qui sont peu attachés, fortement attachés et très fortement attachés à leur lieu d'origine lorsqu'ils y possèdent respectivement aucune attache[126], une attache et plusieurs attaches.

- **Le lieu de résidence : des signes d'implantation**

Une partie importante de cette recherche s'est échafaudée autour de l'étude de l'ancrage des personnes dans leur lieu de résidence actuel. Là encore, plusieurs aspects définissent cet ancrage. D'une part, l'ancrage dans le lieu de résidence est largement déterminé par le temps passé dans celui-ci. D'autre part, il se manifeste par la création d'attaches autour du lieu de résidence. Parmi ces dernières, la fixation de la descendance à proximité tient, comme on a pu le voir (chapitre 7), un rôle de tout premier plan.

Le temps passé dans le lieu résidence procède à la fois de l'espace et du temps. On peut en effet résider dans une commune depuis moins de 5 ans tout en ayant passé le reste de son existence dans la commune voisine. Il s'agit donc de combiner un critère de durée et un critère d'échelle. La solution adoptée consiste à différencier 1) les enquêtés présents dans leur commune de résidence depuis plus de 30 ans, 2) ceux qui ont de 20 à 30 ans de présence dans la commune, 3) ceux qui, présents depuis moins de 20 ans dans la commune, sont présents depuis plus de 20 ans dans la grande couronne, 4) ceux qui, présents depuis moins de 20 ans dans la grande couronne, sont présents depuis plus de 20 ans en Île-de-France, et enfin, 5) ceux qui sont présents en Île-de-France depuis moins de 20 ans. Le seuil de durée maximal n'excède pas 30 ans de sorte à limiter la redondance entre ancrage dans le lieu d'origine et ancrage dans le lieu de résidence.

La présence d'enfants à proximité constitue un facteur d'attachement au lieu de résidence. On est conduit à distinguer les enquêtés qui ont au moins un enfant majeur non corésident 1) à proximité immédiate (même commune), 2) dans le même bassin de vie (moins de 10 kilomètres), 3) dans le même secteur de l'agglomération (de 10 à 20 kilomètres), 4) dans un autre secteur de la région (en Île-de-France, à plus de 20 km.) ; et parmi les enquêtés qui ne sont dans aucune de ces situations, 5) ceux qui ont au moins un enfant majeur non corésident hors de l'Île-de-France, 6) ceux dont les enfants ne sont pas majeurs et 7) ceux qui n'ont pas eu de descendance.

[125] C'est-à-dire au moins plusieurs fois par an.

[126] S'ils ne déclarent y avoir aucune attache, on ne peut cependant pas conclure qu'ils n'y ont aucune attache dans la mesure où les données de l'enquête n'offrent pas une vision exhaustive de la fréquentation des lieux d'origine.

- **Résidences secondaires et "autres lieux" : la possibilité d'ancrages alternatifs**

On a souligné avec suffisamment d'insistance que l'ancrage n'avait pas pour seuls fondements les lieux de résidence et les lieux d'origine. Il existe aussi des ancrages que l'on pourrait qualifier d'alternatifs. On peut mettre au jour de tels ancrages à partir des données de l'enquête. Le questionnaire comprend en effet une question posée sur les "autres lieux fréquentés" qui sont très souvent des lieux de villégiature (camping, hôtel, location de vacances, résidence d'un ami ou d'un membre de la famille visité pour les vacances, mais aussi lieu de promenade habituel ou de pratique d'un autre loisir, etc.). Par ailleurs, il est demandé aux enquêtés s'ils sont possesseurs d'une (ou de) résidence(s) secondaire(s).

Ces types d'ancrages alternatifs sont associés en vue de caractériser plusieurs situations : absence d'ancrage alternatif (enquêtés ne déclarant aucun "autre lieu" ni de résidence secondaire), ancrage alternatif par fréquentation (enquêtés déclarant au moins "un autre lieu fréquenté"), ancrage alternatif "en dur" (enquêtés déclarant posséder au moins une résidence secondaire) et ancrages alternatifs multiples (enquêtés fréquentant d' "autres lieux" tout en ayant au moins une résidence secondaire).

Tableau 9.1 – Récapitulatif des lieux d'ancrage définis en vue d'une typologie

Ancrage dans les lieux d'origine	
Localisation des origines	*Attaches actuelles dans les lieux d'origines*
Au moins une origine dans la commune de résidence	peu d'attaches
Au moins une origine <10 km du lieu de résidence	attaches nombreuses
Au moins une origine francilienne	attaches très nombreuses
Aucune origine francilienne	
Ancrage dans le lieu de résidence	
Ancienneté de résidence	*Implantation de la descendance*
Plus de 30 ans dans la même commune	Au moins 1 enfant dans la même commune
De 20 à 30 ans dans la même commune	Au moins 1 enfant à moins de 10 km
Plus de 20 ans dans la grande couronne	Au moins 1 enfant de 10 à 20 km
Plus de 20 ans en Île-de-France	Au moins un enfant en Île-de-France >20km
Moins de 20 ans en Île-de-France	Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France
	Aucun enfant majeur non corésident
	Aucune descendance
Ancrages alternatifs	
Pas d' "autre lieu fréquenté" ni de résidence secondaire	
Au moins 1 "autre lieu fréquenté"	
Au moins 1 résidence secondaire	
Au moins 1 "autre lieu fréquenté" et 1 résidence secondaire	

Les indicateurs de l'ancrage passés en revue sont récapitulés dans le Tableau 9.1. Ces multiples lieux définis donnent une image assez synthétique des potentialités d'ancrage offertes aux personnes. Ils constituent en effet des lignes de force des ancrages individuels. Les données de l'enquête sont en ce sens relativement exhaustives. Il reste à montrer comment se combinent ces multiples dimensions pour définir des types d'ancrage au regard desquels les résidents des villes nouvelles se distingueraient.

9.1.2. Définition des types d'ancrage

Une typologie de l'ancrage de l'ensemble des enquêtés résidant dans la grande couronne a été réalisée à partir d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) effectuée sur les variables d'ancrage présentées ci-dessus. La méthode employée (*Ward*) consiste à la fois à maximiser les différences entre les types d'ancrage et à minimiser les différences au sein de chaque type. Les sorties des analyses sont présentées en détail dans l'Annexe 4. Le regroupement des enquêtés de la grande couronne en 7 types d'ancrage (partition la plus satisfaisante) permet d'expliquer 38 % des différences individuelles pour l'ancrage, ce qui rend compte de la qualité de la partition. Les types d'ancrage sont représentés graphiquement sur le premier plan de l'analyse factorielle préalable à la classification (Figure 9.1 et Encart 9.1). Ces 7 types d'ancrage peuvent être regroupés au sein de 2 grands ensembles.

- **Les ancrages non tournés vers l'Île-de-France (36 % des enquêtés)**

Dans un premier ensemble, on trouve 3 types d'ancrage se caractérisant par l'absence d'un ancrage francilien identifiable. Ici, les enquêtés ne résident pas depuis longtemps dans la grande couronne, voire en Île-de-France et leur descendants adultes ne se sont pas fixés autour du lieu de résidence. Ces trois types se distinguent les uns des autres par la présence ou non d'ancrages alternatifs extérieur à l'Île-de-France.

Les enquêtés appartenant au type *Ancrage concentré non francilien* (8% des enquêtés) possèdent tous plus d'une attache hors de la région parisienne. Cela se traduit par la déclaration simultanée d'une résidence secondaire et d'un "autre lieu fréquenté". Plus de 4 fois sur 10, ces lieux se concentrent autour d'un lieu d'origine. Le profil des enquêtés appartenant à ce type est assez différencié.

Figure 9.1 – Projection sur le premier plan factoriel des types d'ancrage et des modalités des variables les définissant

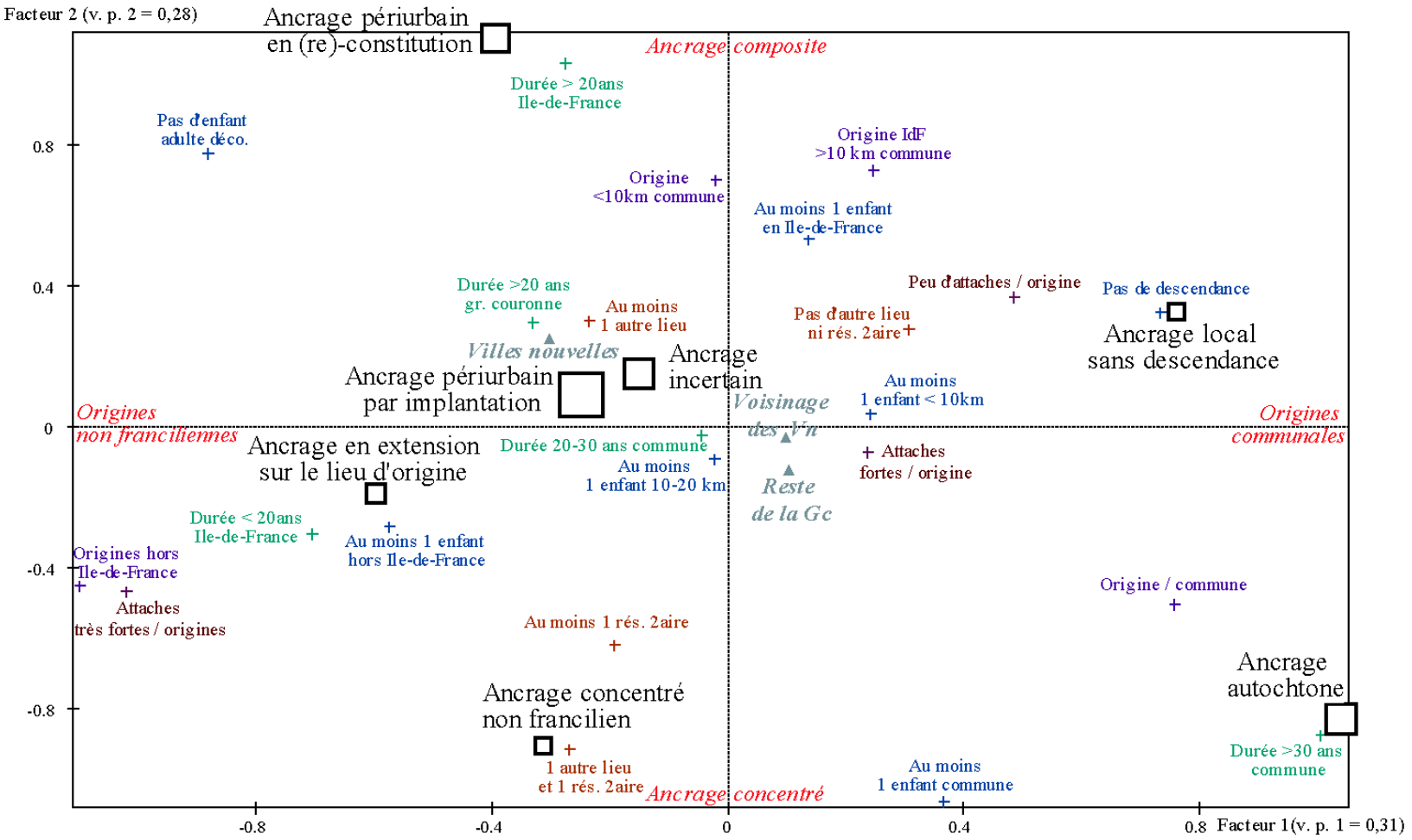

On trouve alternativement des personnes très diplômées s'étant constituées un ancrage extérieur rarement lié à un lieu d'origine et des personnes non franciliennes d'origines qui ont tissé dans leur région ou pays d'origine des attaches solides, ce qui se voit notamment à travers la présence en proportion élevée d'enquêtés étrangers.

Encart 9.1 – Aide à la lecture de la Figure 9.1

La Figure 9.1 représente une projection des types d'ancrage et des variables associées sur le premier plan factoriel de l'analyse factorielle des correspondances effectuée préalablement à la classification. Celui-ci résume 16 % de l'information (ou inertie) totale contenue dans les variables utilisées pour la classification. Il ne reflète donc que partiellement les différences existant entre les types. Pour cette raison, deux types proches sur le graphique ne sont pas nécessairement proches dans l'algorithme de classification. Cela étant, les modalités proches d'un type, sur le graphique, permettent d'en donner les principales caractéristiques. Le premier axe (abscisse) différencie les types où prédominent des origines centrées sur le lieu de résidence de ceux où prédominent des origines non franciliennes. Le second axe (ordonnée) oppose des types d'ancrage bien localisés (ancrages concentrés) à des types d'ancrage difficilement étendus (ancrages composites).

Dans un autre type (*Ancrage en extension sur le lieu d'origine*, 11% des enquêtés), se retrouvent des localisations à dominante non franciliennes. Dans leur ensemble, les enquêtés ont leur descendance adulte hors du territoire francilien. Ils sont eux-mêmes généralement originaires d'une autre région métropolitaine ou de l'extérieur de la France métropolitaine. Ils ont plus fréquemment une résidence secondaire ainsi que des attaches très nombreuses dans leur lieu d'origine non francilien. Ici, c'est l'ancrage dans le lieu d'origine qui est prédominant, contrairement au type précédent. De plus, l'ancrage est dans ce type moins concentré dans la mesure où la référence à des attaches y est moins présente. Le profil des personnes comprend à la fois des hommes divorcés ou remariés ayant quitté leur région d'origine, y laissant ex-épouses et enfants, et des personnes assez diplômées (niveau bac + 2) et plutôt jeunes (50-54 ans) qui restent attachées à leur région d'origine et / ou qui ont une présence relativement récente dans la région parisienne.

Un dernier type (*Ancrage incertain*, 17 % des enquêtés) rassemble des personnes qui, si elles présentent quelques signes d'un ancrage francilien, ne semblent pas avoir bâti un ancrage solide autour de leur lieu de résidence. Elles sont près de 6 sur 10 à résider depuis plus de 20 ans dans la grande couronne, et, plus de la moitié à avoir au moins un enfant adulte dont la résidence est distante de 10 à 20 kilomètres de leur domicile. En revanche, elles possèdent plus fréquemment que la moyenne des enquêtés une résidence secondaire. Là encore, les personnes divorcées sont bien représentées tout comme les femmes et les propriétaires de maisons individuelles. Les enquêtés appartiennent finalement ici aux couches moyennes (surreprésentation des professions intermédiaires) qui n'ont pas tissé de lien fort dans leur environnement résidentiel sans pour autant qu'elles soient massivement ancrées dans leur région d'origine ou dans des lieux d'ancrage alternatifs.

- **Les ancrages tournés vers l'Île-de-France (64% des enquêtés)**

Un second ensemble comprend 4 types d'ancrage qui ont pour particularité d'être centrés sur l'Île-de-France. Ils se distinguent les uns des autres par la concentration des lieux d'ancrage autour du lieu de résidence. Les 2 premiers types correspondent à un ancrage local centré sur la commune de résidence et ses environs alors que dans les 2 suivants, on retrouve "les agents" de la périurbanisation.

Les personnes formant le type d'*Ancrage local sans descendance* (7 % des enquêtés) ont toutes en commun de ne pas avoir eu de descendant. Elles se distinguent aussi pour avoir été peu mobiles au cours de leur existence, plus de la moitié ayant une origine située dans leur commune de résidence et, presque toutes sont originaires de l'Île-de-France. Cela n'exclut pas toutefois que certains enquêtés soient présents depuis moins de 20 ans en Île-de-France et qu'ils déclarent fréquenter au moins un "autre lieu". Sans surprise, on trouve une majorité de célibataires. Ce type rassemble en outre de manière privilégiée des femmes ainsi que des personnes résidant dans des logements collectifs, et, en particulier, des propriétaires d'appartements. Etant donné leur profil, ces personnes résident vraisemblablement de façon privilégiée dans les vieux centres de la grande couronne.

Le type suivant est particulièrement bien défini. On trouve en son sein des personnes présentant de nombreuses attaches dans leur commune de résidence, dont elles sont très souvent originaires, d'où le nom de ce type (*Ancrage autochtone*, 17 % des enquêtés). A ces origines locales, s'ajoute généralement une durée de résidence dans la commune supérieure à 30 ans, mais aussi la présence d'au moins un enfant adulte à moins de 10 kilomètres, si ce n'est pas dans la même commune. Il n'est pas étonnant dès lors que les personnes présentent fréquemment des attaches nombreuses dans leur lieu d'origine puisqu'elles y résident. En outre, on note une plus grande tendance à ne pas citer d'autre lieu fréquenté ni de résidence secondaire. Les enquêtés de ce type appartenant aux générations les plus anciennes (plus de 60 ans), le veuvage y est plus fréquent. Conséquence indirecte de cette observation, une présence féminine importante dans ce type. A en juger par la proportion très élevée de personnes dont les études se sont achevées par l'obtention du certificat d'études primaires, ces enquêtés appartiennent fréquemment aux couches populaires. Ce type, en somme très homogène, regroupe les populations "installées".

Dans le type d'ancrage en extension, l'A*ncrage périurbain en (re)-constitution* (15% des enquêtés), la présence dans la grande couronne est assez récente (moins de 20 ans). En revanche, les enquêtés sont massivement originaires de la région parisienne, plutôt d'une partie éloignée. Ils ont très fréquemment des descendants non adultes ou non décohabitants. Aucun signe ne témoigne véritablement d'un ancrage hors de la région, la possession d'une résidence secondaire étant exceptionnelle, aucun enquêté a tous ses enfants hors de l'Île-de-France et si, à proportion d'un tiers, les personnes ont de très nombreuses attaches dans leur lieu d'origine, ce dernier est majoritairement francilien. L'ancrage est donc ici francilien, mais cet ancrage est en cours de constitution eu égard à la jeunesse des enquêtés, voire en cours de reconstitution dans la mesure où une proportion significative de personnes sont divorcées ou remariées. Ce type se retrouve plus fréquemment chez les hommes, les ouvriers et les personnes ayant un niveau de diplôme correspondant (Bep, Cap).

Le dernier type (*Ancrage périurbain par implantation*) est le plus fréquemment rencontré (1 quart des enquêtés). Il correspond en quelque sorte à la situation typique du périurbain : établi dans la durée (de 20 à 30 ans de présence dans la commune de résidence), et, si ce n'est pas le cas, avec un enfant adulte résidant à moins de 10 km de son domicile, ce "périurbain" qui a plus fréquemment des origines non franciliennes garde généralement des attaches dans son lieu d'origine, notamment par l'intermédiaire d'une résidence secondaire. Ces personnes sont donc implantées dans la grande couronne en ce sens qu'elles s'y sont crées des attaches sans nécessairement perdre les attaches crées dans le lieu d'origine. Le profil dominant est celui de propriétaires de maisons individuelles mariés et âgés de 55 à 65 ans. C'est parmi ces personnes que l'on trouve les "pionniers" des villes nouvelles.

Si les variables introduites en vue d'établir une typologie ont toujours une part d'arbitraire et sont toujours tributaires de la disponibilité de données, ce passage en revue des différents types d'ancrage n'est pas dénué d'enseignements. Le plus important selon nous est que l'on peut rarement assigner un lieu d'ancrage unique à des personnes. On a pu voir que même au sein de types témoignant d'un ancrage solide dans un lieu (*Ancrage concentré non francilien* et *Ancrage autochtone*), l'ancrage des individus se construit exceptionnellement dans un lieu unique.

9.1.3. Des villes nouvelles et des ancrages en devenir

Ce travail de thèse a montré que l'ancrage des résidents des villes nouvelles présente certaines spécificités par rapport à l'ancrage des résidents d'autres parties de la grande couronne. Pour autant, comment ces spécificités se conjuguent-elles ? Contribuent-elles à former un (ou des) types d'ancrage spécifique(s) ou alors les villes nouvelles se caractérisent-elles par une combinaison originale de types d'ancrage spécifiques ?

Tableau 9.2 – Répartition des types d'ancrage dans chaque partie de la grande couronne (%)

	Villes nouvelles	Voisinage des villes nouvelles	Reste de la grande couronne	Ensemble de la grande couronne
Ancrage concentré non francilien	5 (- -)	9	9	8
Ancrage en extension sur le lieu d'origine	12	11	9 (-)	11
Ancrage incertain	12 (- -)	19 (+)	18	17
Ensemble des ancrages non franciliens	29	39	36	36
Ancrage local sans descendance	6	8	8	7
Ancrage autochtone	9 (- -)	18	21 (+ +)	17
Ancrage périurbain en (re)-constitution	31 (+ +)	8 (- -)		15
Ancrage périurbain par implantation	25	27	25	25
Ensemble des ancrages franciliens	71	61	64	64
Ensemble des ancrages	100	100	100	100
Nombre d'enquêtés	*336*	*429*	*565*	*1330*

Les signes (- -), (-), (+), (++) indiquent les types qui sont sous et sur-représentés dans chaque partie de la grande couronne significativement – au seuil de 10 % (-) et (+) – et très significativement – au seuil de 1% (- -) et (+ +). La statistique appliquée est la métrique du chi².

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Les villes nouvelles se démarquent nettement des autres parties de la grande couronne (Tableau 9.2). On note que les types se répartissent d'une manière très comparable au sein du voisinage des villes nouvelles et du reste de la grande couronne. En ville nouvelle, en revanche, une spécialisation dans le type d'*ancrage périurbain en (re)-constitution* apparaît très nettement. Les enquêtés des villes nouvelles appartiennent en effet à ce type trois fois plus souvent que ceux qui résident dans les autres ensembles de la grande couronne. A l'inverse, les "autochtones" y sont dans une proportion deux fois moins grande. Dans une moindre mesure, les types d'*ancrage incertain* et *d'ancrage en extension non francilien* sont moins fréquents dans les villes nouvelles. A travers cette sur-spécialisation, se détachent des parcours typiques des habitants des villes nouvelles mis en lumière au cours de cette recherche : personnes passées par le centre de l'agglomération francilienne – indépendamment de leurs lieux d'origine – et arrivées tardivement dans la grande couronne. A la différence de du type d'*ancrage périurbain par implantation* dans lequel on trouve de nombreux périurbains accédants, les proportions de propriétaires de logements individuels ou collectifs ne diffèrent pas de celles observées pour l'ensemble de la population (21% de propriétaires d'appartement et 48 % de propriétaires de maison individuelle).

Cette typologie ne constitue pas seulement une synthèse des résultats établis jusqu'ici, elle permet aussi de les approfondir. Notre hypothèse est que l'on peut identifier dans le type spécifiquement observé en ville nouvelle (*ancrage en (re)-constitution*) la base des futures populations "installées" des villes nouvelles. Un premier argument tient à l'absence, dans ce type, d'ancrages alternatifs denses hors de l'Île-de-France. Il n'y aurait pas, par conséquent, d'interposition d'autres points d'ancrage denses susceptibles de concurrencer l'ancrage des personnes dans leur lieu de résidence. D'autres arguments laissent moins de place à la conjecture. On observe en effet que le profil des enquêtés des villes nouvelles appartenant à ce type ressemble bien au plus au profil des "autochtones" qu'à celui des personnes appartenant au même type parmi les résidents des autres parties de la grande couronne.

Figure 9.2 – Part d'hommes ouvriers et employés selon leur lieu de résidence et leur type d'ancrage (%)

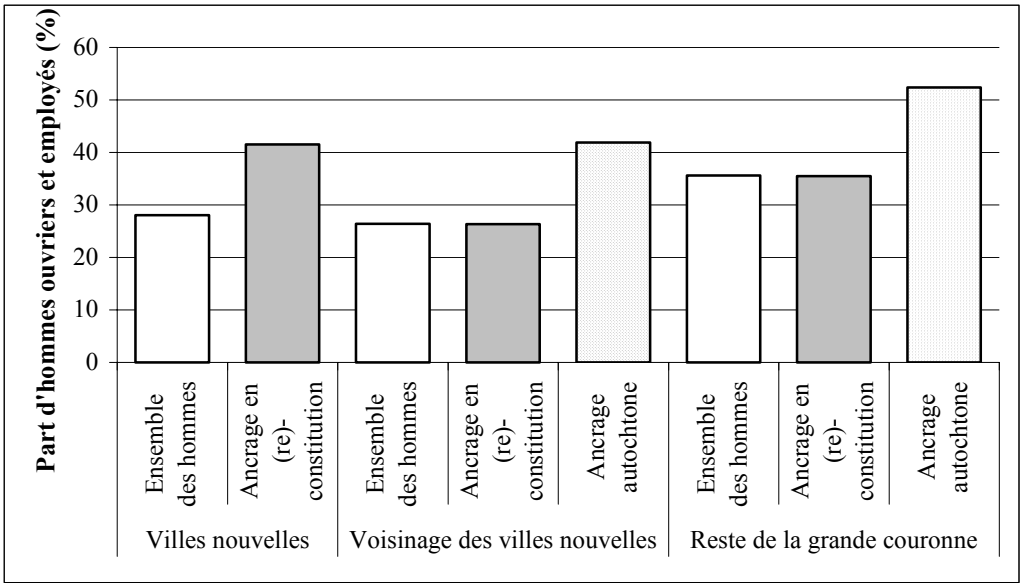

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

Tout d'abord, le profil socio-professionnel des hommes au type d'ancrage *en (re)-constitution* qui résident en ville nouvelle est beaucoup plus proche de celui des *autochtones* que de celui de leurs *alter ego* résidant dans les autres parties de la grande couronne (Figure 9.2). Dans ces dernières, les *autochtones* sont en effet plus souvent issus des couches populaires, comme le montre la proportion plus élevée d'hommes ouvriers et employés. En revanche, ceux qui ont un *ancrage en (re)-constitution* ont un profil très proche du profil moyen. Or en ville nouvelle, les hommes présentant ce type d'ancrage appartiennent bien plus fréquemment aux couches populaires. Ce constat est aussi valable pour les femmes en considérant également les femmes inactives (Figure 9.3).

Ainsi, non seulement le type *d'ancrage en (re)-constitution* est particulièrement répandu en ville nouvelle, mais aussi le profil des personnes qui présentent ce type d'ancrage y est spécifique. Ces personnes ressemblent par bien des aspects aux *autochtones* des communes périurbaines plus anciennes. Seule différence majeure, ils sont très rarement originaires de leur commune de résidence, pas plus qu'ils ne "viennent" d'une commune voisine. Ils ont plus fréquemment des origines non franciliennes et l'on trouve parmi eux des personnes françaises d'adoption en proportion relativement élevée. Toutefois, répétons-le, les enquêtés ont rarement gardé des attaches nombreuses dans leur(s) lieu(x) d'origine.

Figure 9.3 - Part de femmes inactives, ouvrières et employées selon leur lieu de résidence et leur type d'ancrage (%)

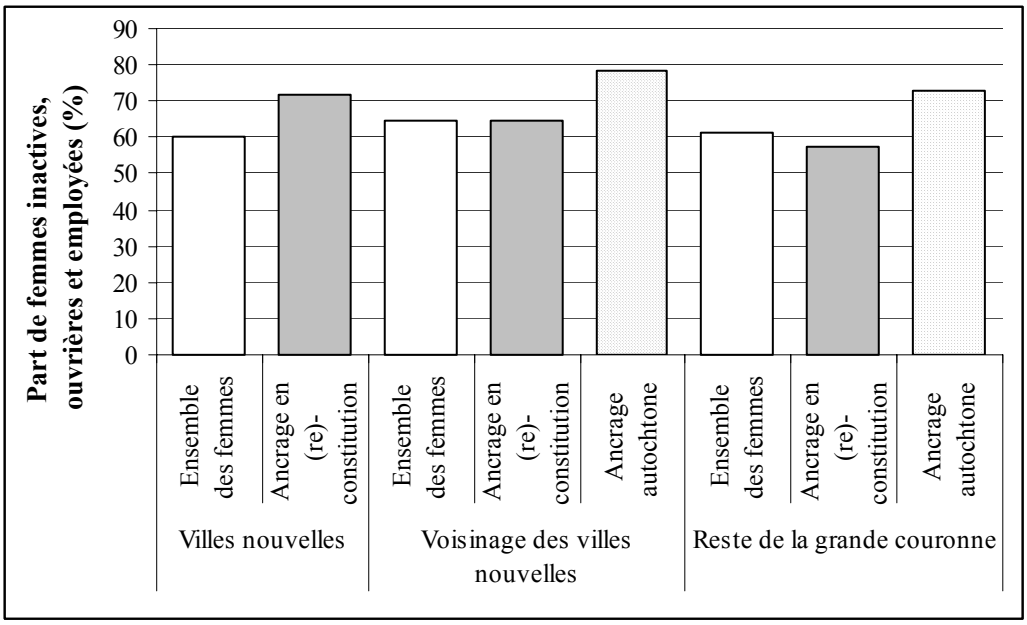

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

Cela étant, leur descendance a tendance à se fixer à proximité du domicile parental (Tableau 9.3). On a vu que ce type rassemblait une part importante d'enquêtés jeunes dont la descendance n'a pas encore décohabité. Or parmi les enquêtés dont au moins un enfant a décohabité, les descendants ont tendance à se fixer à proximité de la résidence du parent enquêté. Si les enquêtés des villes nouvelles dont l'ancrage est *en (re)-constitution* ont en faible proportion un enfant dans leur commune de résidence, ils ont en revanche 8 fois sur dix enfant résidant à moins de 20 km de leur domicile, c'est-à-dire dans le même secteur. D'ailleurs, le descendant le plus proche réside principalement à moins de 10 km, c'est-à-dire au sein du bassin de vie identifié dans d'autres chapitres. Sur ce plan encore, le profil des enquêtés des villes nouvelles dont l'ancrage est *en (re)-constitution* a tendance à se rapprocher de celui des *autochtones* résidant dans les autres ensembles de la grande couronne, bien qu'ici le descendant le plus proche réside moins souvent dans la commune du parent.

Tableau 9.3 – Implantation de la descendance selon le lieu de résidence et le type d'ancrage

		Lieu de résidence et type d'ancrage				
		Villes nouvelles	Voisinage des Vn		Reste de la Gc	
		Ancrage en (re)-constitution	Ancrage en (re)-constitution	Ancrage autochtone	Ancrage en (re)-constitution	Ancrage autochtone
Part d'enquêtés n'ayant aucun enfant majeur non corésident (%)		35	39	4	46	4
Part enquêtés (%) parmi ceux qui ont au moins un enfant majeur non corésident dont au moins 1 descendant réside:	dans la même commune	22	27	40	6	47
	à moins de 10 km	39	32	49	19	39
	de 10 à 20 km	19	14	6	16	3
	Total < 20 km	81	73	94	42	89
Effectif total		*103*	*36*	*75*	*57*	*120*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

En isolant un type d'ancrage spécifique aux résidents des villes nouvelles qui présente à bien des égards des similitudes avec celui des *autochtones* du reste de la grande couronne, elle amène à nous interroger sur le devenir des villes nouvelles. D'un autre côté, les nouveaux autochtones des villes nouvelles identifiés dans les chapitre précédent correspondent au type d'*ancrage périurbain par implantation* qui rassemble une part élevée de propriétaires de pavillons. Va-t-on voir cette population caractéristique des résidents des villes nouvelles appartenant aux couches populaires former un groupe d""installés" au sein des villes nouvelles ? Ou bien des personnes issues des groupes pionniers qu'on retrouve dans le type d'*ancrage périurbain par implantation*, plus diplômées et plus fréquemment propriétaires, formeront-elles le contingent de ceux qui resteront sur place ? On s'efforce d'ouvrir quelques pistes dans la section qui suit.

9.2. UN VIEILLISSEMENT SUR PLACE …ET AILLEURS

Les intentions de mobilité sont d'une analyse complexe (Brun et Bonvalet , 2002). On peut vouloir déménager en réponse à une insatisfaction ponctuelle liée à l'environnement, à l'occasion d'une mutation professionnelle, pour adapter son logement à l'évolution de sa situation familiale (Bertaux-Wiame, 1995), pour accéder à la propriété, etc.. Rarement un seul facteur entre en jeu. Parfois, l'intention de mobilité se veut projet, notamment lors des mobilités de retraite (Cribier, 1999). De nombreux enquêtés sont dans cette période charnière, ce qui rend plus complexe encore l'appréhension de ce phénomène. On n'analyse pas ici dans le détail les dimensions complexes des motifs de déménagement, on se contentera d'observer dans une seconde partie comment ces dimensions se combinent à partir de l'analyse d'entretiens. Auparavant, notre objectif est de repérer les différences dans les intentions de mobilité entre les types d'ancrage.

9.2.1. Les restants : une nouvelle autochtonie qui s'affirme

Cette recherche sur l'ancrage des habitants des villes nouvelles s'achève sur la question de l'avenir des personnes dans ces lieux. C'est une question importante dans la mesure où elle détermine les conditions du vieillissement des ces espaces urbains nouveaux. Hervé Le Bras et Jean-Claude Chesnais (1976) avaient très tôt perçu les enjeux du problème en prévoyant plusieurs scénarios d'évolution démographique des villes nouvelles inspirés du modèle de Burgess. Il est en outre intéressant que cette étude porte sur des générations déjà retraitées ou avec le retraite pour perspective dans moins d'une décennie, auxquelles se posent à des degrés divers la question du vieillissement dans les villes nouvelles.

A la fin du questionnaire de l'enquête "Biographies et entourage", les personnes interrogées doivent répondre à la question "Avez-vous l'intention de déménager ?" avec pour choix de réponse : 1) Oui ; 2) Peut-être ; 3) Non. Le triple choix avec la présence du "Peut-être" et l'apparition du "Non" en dernier choix permettent de bien identifier les personnes déterminées à ne pas déménager à court ou à moyen terme. On peut vérifier quelles sont les intentions de mobilité résidentielle en fonction du type d'ancrage et ainsi identifier quels profils de personnes auront tendance à demeurer dans les villes nouvelles.

Tableau 9.4 – Proportion d'enquêtés n'envisageant pas de déménager selon leur lieu de résidence et leur type d'ancrage (%)

		Lieu de résidence			
		Villes nouvelles	Voisinage des Vn	Reste de la Gc	**Ensemble de la Gc**
Type d'ancrage	Ancrage concentré non francilien	35	55	59	**54**
	Ancrage en extension sur le lieu d'origine	51	49	59	**53**
	Ancrage incertain	63	62	62	**62**
	Ancrages non tournés vers l'Île-de-F.	*54*	*57*	*61*	***58***
	Ancrage local sans descendance	67	71	67	**69**
	Ancrage autochtone	77	73	78	**76**
	Ancrage périurbain en (re)-constitution	49	42		**53**
	Ancrage périurbain par implantation	73	62	70	
	Ancrages tournés vers l'Île-de-F.	*62*	*64*	*72*	***67***
	Tous types confondus	**60**	**61**	**68**	**64**

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Il apparaît tout d'abord que les habitants des villes nouvelles ne se distinguent pas par une volonté massive de déménager, ce qui atteste qu'ils se sont attachés à leur environnement résidentiel en dépit d'ancrages moins souvent locaux (Tableau 9.4). Ensuite, quel que soit le lieu de résidence des enquêtés, les types d'ancrage non tournés vers l'Île-de-France rassemblent plus fréquemment des personnes manifestant le souhait de déménager. Enfin, c'est au sein du type d'*ancrage autochtone* que les personnes envisagent le moins souvent de déménager. Les deux résultats précédents confirment bien la pertinence de la typologie effectuée. Plus en détail, le type *d'ancrage périurbain en (re)-constitution* comprend en ville

nouvelle des personnes qui veulent déménager en proportion plus grande. En revanche, les personnes qui, en ville nouvelle, ont un *ancrage périurbain par implantation* formulent plus rarement, relativement aux autres types et aux autres résidents de la grande couronne, le souhait de changer de logement.

Au total, on observe que ce type d'ancrage rassemble près d'un tiers des résidents des villes nouvelles ne souhaitant pas déménager (Figure 9.4). C'est le type le mieux représenté, devant le type d'*ancrage périurbain en (re)-constitution* (un quart des résidents des villes nouvelles ne souhaitant pas déménager). La cause de ce décalage est facilement identifiable. La propriété, et, plus particulièrement, la propriété d'un pavillon fixe les populations dans leur logement. On le vérifie pour les personnes qui présentent un type d'*ancrage périurbain par implantation* qui, plus souvent propriétaires que celles qui présentent un type d'*ancrage périurbain en (re)-constitution*, envisagent aussi plus fréquemment de demeurer dans leur logement.

Figure 9.4 – Répartition des types d'ancrage des résidents des villes nouvelles ne souhaitant pas déménager (%)

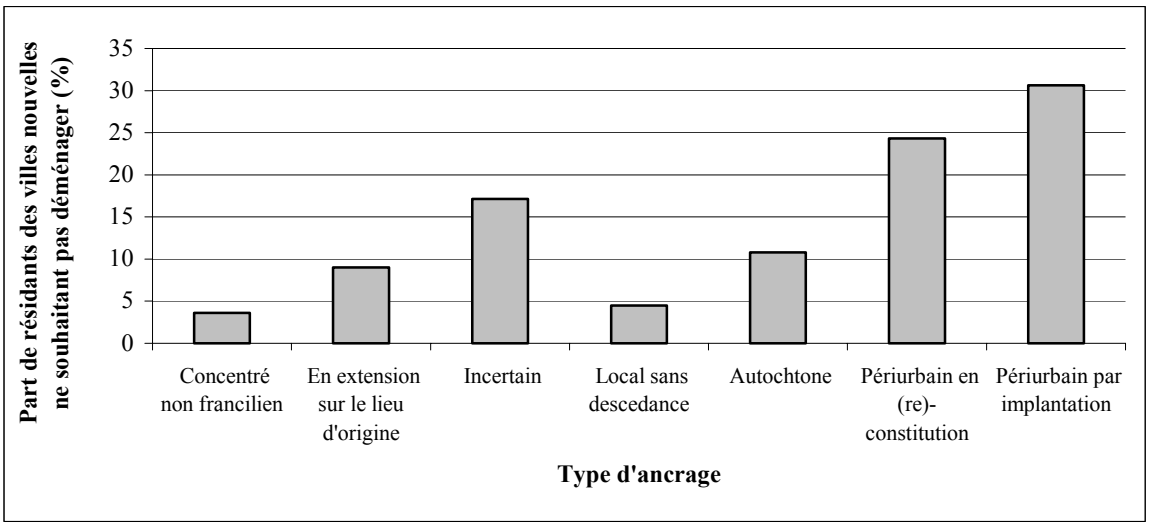

Lecture : parmi les résidents des villes nouvelles ne souhaitant pas déménager, 7% ont un ancrage *concentré non francilien.*
Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001.

Là encore, plus qu'aux causes du phénomène, on s'intéresse à ses conséquences du point de vue de l'ancrage. A ce propos, on remarque que les personnes prévoyant de ne pas déménager sont de manière privilégiée celles que l'on a identifiées comme les *nouveaux autochtones* dans le chapitre précédent. Ce sont, semble-t-il, elles aussi qui, comme on l'a vu dans le chapitre 7, font partie de ces couches moyennes travaillant dans la fonction publique et dont la descendance s'est fixée à proximité. Va-t-on observer en ville nouvelle dans l'avenir l'affirmation de la tendance à une cohabitation entre une population vieillissante résidant dans des logements pavillonnaires et une population plus mobile, plus jeune et plus pauvre résidant dans les logements collectifs ? En effet, il apparaît qu'à la différence des autres ensembles de la grande couronne, un propriétaire d'appartement émet plus fréquemment le souhait de déménager qu'un locataire de maison individuelle (Tableau 9.5). D'ailleurs les propriétaires d'appartements veulent bien plus souvent déménager que les locataires de l'habitat individuel, chose que l'on ne retrouve pas dans les autres parties de la grande couronne où les différences sont faibles.

Tableau 9.5 – Part d'enquêtés ne souhaitant pas déménager selon leur lieu de résidence et leur situation résidentielle (%)

	Situation résidentielle				*Ensemble des enquêtés*
Lieu de résidence	Locataire d'appartement	Locataire de maison individuelle	Propriétaire d'appartement	Propriétaire de maison individuelle	
Villes nouvelles	49	59	54	68	*60*
Voisinage des villes nouvelles	53	56	62	64	*61*
Reste de la grande couronne	56	50	69	73	*68*

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés de la grande couronne.

Les villes nouvelles sont donc plus que les autres ensembles de la grande couronne des lieux où les populations "implantées" appartenant aux couches moyennes pavillonnaires souhaitent demeurer sur place. A contrario les personnes qui ne disposent pas d'un ancrage consolidé par un long temps de présence et/ou le statut de propriétaire ont une plus grande tendance à vouloir déménager, à l'instar de celles qui présentent un type d'*ancrage périurbain en (re)-constitution* dont on avait pourtant remarqué ses nombreux points communs avec les *autochtones* des autres parties de la grande couronne. Mais l'ancrage a le dernier mot.

9.2.2. Les partants : un vieillissement sur place envisagé différemment selon l'ancrage

Cela étant, toutes les personnes qui envisagent un déménagement ne souhaitent pas nécessairement "quitter les lieux". Il s'agit donc ici de localiser où veulent se diriger les personnes prévoyant de déménager[127]. Va-t-on voir la tendance observée plus haut, à savoir que les personnes les "plus ancrées" envisagent de rester sur place, se répéter ?

Pour aborder cette question, on s'intéresse aux localisations des éventuels futurs lieux de résidence données par les personnes déclarant vouloir changer de domicile à court ou à moyen terme. Compte tenu de la précision des données, on peut distinguer les personnes souhaitant ne pas changer de commune de résidence ou rester dans le même secteur (commune proche citée), les personnes voulant rester en Île-de-France, les personnes voulant quitter cette région et les personnes non déterminées sur une localisation. Sont classés dans cette dernière catégorie les enquêtés projetant une double, voire une multi-résidence[128], notamment au moment de la retraite.

[127] On considère dans ce qui suit les personnes ayant répondu *Oui* ou *Peut-être* à la question "*Avez-vous l'intention de déménager?*"

[128] se caractérisant par l'occupation de deux ou de plusieurs logements durant de longs séjours dans une année et de façons répétée pendant plusieurs années. C'est un mode de résidence particulièrement courant chez les migrants provinciaux et étrangers (Bonnin et de Villanova, 2002).

Tableau 9.6 – Répartition par type d'ancrage des destinations envisagées par les habitants des villes nouvelles désirant déménager (%)

		Destination envisagée					
		Même commune ou voisinage	Reste de l'Île-de-France	Hors Île-de-France	Non localisée	Total	*Nombre d'enquêtés*
Type d'ancrage*	Ancrages non centrés sur l'Île-de-France	8.7	19.6	56.5	15.2	100.0	*46*
	Ancrages locaux (autochtone + sans descendance)	14.3	7.1	64.3	14.3	100.0	*14*
	Périurbain en (re)-constitution	5.8		44.2	21.2		*52*
	Périurbain par implantation	18.2	18.2	45.5		100.0	*22*
	Ensemble des enquêtés des villes nouvelles	9.7	21.6	50.7	17.9	100.0	*134*

* certains types d'ancrage ont été regroupés, les effectifs étant insuffisants

Source : enquête "Biographies et entourage", Ined, 2001. Champ : enquêtés résidant en ville nouvelle et souhaitant déménager.

Le Tableau 9.6 apporte effectivement la preuve que les enquêtés des villes nouvelles présentant un *ancrage périurbain par implantation* sont ceux qui souhaitent le plus fréquemment demeurer dans la même commune ou le même secteur. Si les personnes appartenant au type d'ancrage *périurbain en (re)-constitution* envisagent également peu souvent de quitter la région parisienne, elles ne souhaitent pas à proportion aussi élevée rester à proximité de leur logement actuel. Soit elles préfèrent se diriger vers une autre partie de l'Île-de-France[129], soit elles déclarent vouloir changer de logement sans donner la localisation du lieu de résidence envisagé.

Tout se passe comme si ces personnes se trouvaient insatisfaites de la centralité que leur procure un logement bien souvent collectif au sein de la ville nouvelle. Elles font d'ailleurs valoir comme motif de déménagement une dégradation du cadre de vie et un sentiment d'insécurité qui seraient apparus ces dernières années. D'autres enquêtés désirent accéder à l'habitat individuel mais leur recherche se porte vers des parties plus éloignées de la grande couronne. A contrario, la formule "la campagne à la ville" proposée aux pavillonnaires des couches moyennes semble les satisfaire au point de vouloir plus souvent rester sur place lorsqu'un déménagement est envisagé. Souvent la recherche s'oriente vers un logement mieux adapté soit à une nouvelle situation familiale (départ des enfants), soit à une situation de vieillissement, tout en restant à chaque fois dans le pavillonnaire.

Ce vieillissement sur place projeté par les "implantés" est, selon notre hypothèse, plus fréquent dans les villes nouvelles dans la mesure où ceux-ci ont pu y devenir des "installés" alors qu'ailleurs la population "installée" leur préexiste. Dans le cas des villes nouvelles, les *nouveaux autochtones* ont pu supplanter les anciens et faire valoir leurs normes (voir chapitre 8). Dans le reste de la grande couronne, ces périurbains ont eu à négocier avec la population des autochtones.

[129] plutôt vers le centre de l'agglomération, notamment les personnes envisageant de déménager après le départ des enfants, alors que la plupart des enquêtés dont le type d'ancrage est *périurbain par implantation* qui cherchent un logement en région parisienne ne souhaitent pas changer de département.

Figure 9.5 – Souhaits de mobilité des enquêtés ayant un *ancrage périurbain par implantation*.

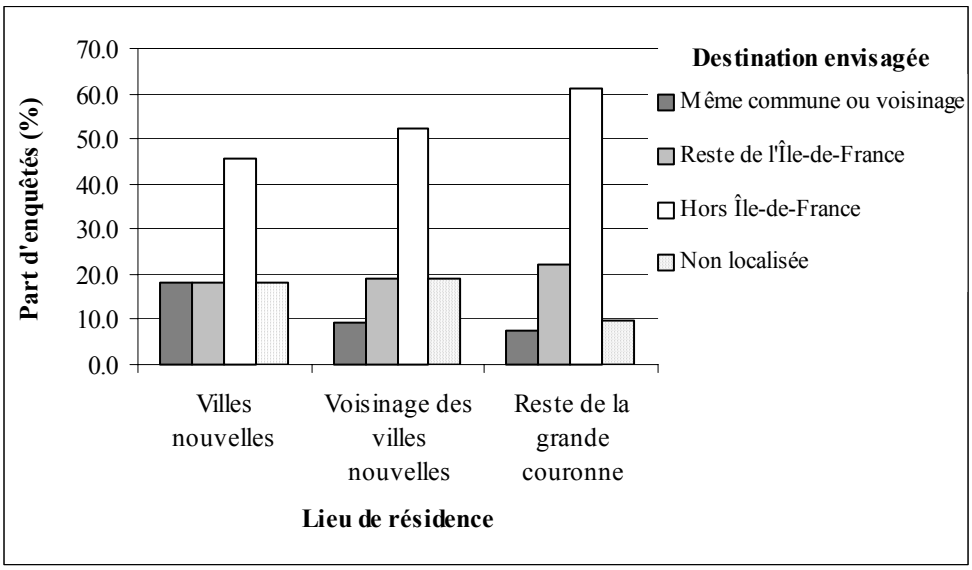

On peut vérifier cet attachement au lieu de résidence plus massif dans les villes nouvelles des personnes au type d'*ancrage périurbain par implantation* en localisant le projet résidentiel de celles qui souhaitent déménager (Figure 9.5). L'hypothèse énoncée semble se confirmer. Il s'avère en effet que les enquêtés des autres ensembles de la grande couronne présentant un type d'*ancrage périurbain par implantation* qui projettent de déménager souhaitent se diriger beaucoup plus massivement hors du territoire francilien. Ils souhaitent en revanche demeurer sur place bien moins fréquemment que leurs homologues des villes nouvelles. Or cette différence n'est pas liée à un effet d'âge qui supposerait que les enquêtés des autres parties de la grande couronne, plus âgés, envisageraient plus fréquemment une migration de retraite hors de l'Île-de-France. Ainsi, les populations pavillonnaires "implantées" dans les villes nouvelles se sont plus attachées à leur environnement résidentiel que celles qui résident ailleurs dans la grande couronne.

Pour résumer, quand un déménagement est projeté, les enquêtés cherchent de manière diversifiée la localisation de leur futur lieu de vie. Si pour la plupart des personnes, l'horizon résidentiel s'étend au-delà de l'Île-de-France, les personnes souhaitent demeurer sur place en proportion variable selon leur type d'ancrage. A cet égard, constat a pu être fait d'une tendance plus affirmée à vouloir demeurer sur place chez les enquêtés des villes nouvelles présentant un type d'*ancrage périurbain par implantation*. Or ces enquêtés ont déjà manifesté une plus grande propension à ne pas projeter de changement de résidence. Aussi ces résultats se combinent pour montrer que la *nouvelle autochtonie* décrite dans le chapitre précédent a bien un avenir en ville nouvelle. On risque d'assister dans le futur à un voisinage entre des populations pavillonnaires plutôt diplômées et vieillissantes avec des populations plus jeunes et moins diplômées résidant dans le parc collectif. Ce phénomène, qui se traduit par des mobilités différentielles selon le type d'ancrage menant à la création d'une nouvelle population d' "installés" partageant une histoire et des valeurs communes, est finalement une pièce supplémentaire à mettre au dossier du vieillissement des villes nouvelles. Cela étant, il serait bien fallacieux de vouloir extrapoler des tendances qui se réaliseront vraisemblablement à des degrés divers et selon des modalités différentes d'une ville nouvelle à l'autre.

9.2.3. Partir / Rester : le jeu complexe des ancrages

Ce travail sur les intentions de mobilité n'est cependant qu'une esquisse d'études plus approfondies à mener dans les villes nouvelles. En effet, une personne déclarant ne pas avoir l'intention de déménager peut très bien le faire les années suivant l'enquête, et inversement. Le questionnaire permet en réalité d'obtenir une mesure de l'opinion des habitants à un instant *t*. On s'efforce dans ce qui suit d'avoir une vision plus détaillée des perspectives de mobilité à partir de l'analyse des entretiens. En recueillant les hésitations qu'expriment les enquêtés et les alternatives qui se posent à eux, l'objectif est de mieux comprendre la relation entre l'expérience qu'ont les personnes des villes nouvelles et leur intention de vieillir sur place. On constate notamment que l'existence ou non d'ancrages dans d'autres lieux interfère dans cette relation.

- **L'interposition d'autres lieux d'ancrage : attractions et tiraillements**

Lorsqu'il existe un autre lieu d'ancrage, matérialisé par exemple par la présence d'une résidence secondaire, plusieurs possibilités sont offertes : demeurer sur place, rejoindre ce lieu ou bien opter pour la solution de la bi-résidence. Ces choix se posent de façon plus ou moins urgente selon la situation des personnes, en particulier vis-à-vis du temps qui les sépare de la retraite. Comme on va le voir, le choix résidentiel que font ou qu'envisagent de faire les enquêtés témoigne de leur attachement non seulement aux villes nouvelles, mais plus généralement à la proximité d'un centre urbain.

Certaines personnes ne doutent pas. Elles s'investissent depuis de nombreuses années dans un autre lieu d'ancrage, y passant régulièrement fin de semaines et vacances. Elles n'attendent plus que le moment de la retraite pour déménager. Telle est la situation de Béatrice dont le conjoint devait partir à la retraite moins d'un an après l'entretien (mars 2004). Ce dernier, rappelons-le, a hérité d'une maison familiale à la fin des années 1980, peu de temps après s'être mis en ménage avec Béatrice. On retrouve ici une situation typique analysée par Céline Clément et Catherine Bonvalet (2005) dans leur recherche sur l'espace de vie des familles recomposées. La maison secondaire peut être le socle d'un investissement affectif de la part du couple qui y concrétise en quelque sorte son union tardive. Pour Béatrice, qui a vécu jusqu'à son divorce dans la campagne bretonne, cette maison lui permet d'un point de vue plus personnel d'opérer "un transfert de [ses] racines". On est ici en présence d'un cas extrême où tout le projet résidentiel futur tourne autour de la résidence secondaire sans qu'il soit envisagé de garder un contact avec Evry. D'ailleurs, Béatrice et son conjoint ne se sont jamais investis dans la vie associative et culturelle locale, bien que Béatrice soit satisfaite de l'offre locale et, surtout, de l'accessibilité à Paris "qui [lui] manquera". Le cas de Béatrice n'est cependant pas le plus fréquent. La plupart du temps, le choix ne va pas de soi, tout particulièrement lorsqu'il existe un désaccord au sein du couple. Dans ce cas, le désaccord – qui s'exprime souvent par l'opposition ville/campagne ou région parisienne/province – se résout par un projet de double résidence. Lorsque une résidence secondaire est déjà acquise, un déménagement en région parisienne peut être envisagé de sorte à se rapprocher de Paris.

Encart 9.2 – Le projet résidentiel des Dumas : un compromis difficile

- *Vous avez un projet, peut-être, un projet de partir ?*

Epoux – De toutes manières, il faudra bien qu'on parte un jour.
Epouse – Probablement.

- *Ce n'est pas dans l'immédiat ?*

Epoux – On verra bien, mais le problème pour moi, c'est le jardin. Je conçois un jardin comme j'ai – bon y'a pas grand'chose. Un petit jardin comme ça et même un grand jardin, je ne le conçois que si c'est moi qui l'entretiens. C'est mon plaisir. J'ai envie de faire ça. Le jour où je pourrai plus le faire, je conçois pas de demander à quelqu'un de venir me le faire. J'y trouve mon plaisir si vous voulez.
Epouse – Oui et puis c'est un plaisir très honnête, hein.
Epoux – Quand je pourrai pas tout faire, il faudra qu'on s'en aille, ou alors, on verra bien.
Epouse – On gardera un pied-à-terre à Paris.
Epoux – C'est une question d'opportunité. Alors on pourra peut-être partager un peu notre temps entre Saint-Jean de Luz et Paris.
Epouse – Voilà !

- *Il n'y a pas d'autre lieux où vous voudriez aller?*

Epouse – Il faut dire que Saint-Jean-de-Luz, c'est tout petit. A Saint-Jean, je sais pas où on pourra mettre mes bouquins. Saint-Jean, c'est une maison installée aussi, donc les livres qui sont ici, ils sont pas là-bas. Ici, chaque pièce, c'est une bibliothèque. Sinon, ça ne tiendrait pas, évidemment.
Epoux – On veut aussi trouver dans la région parisienne, parce que Paris, c'est inaccessible.

- *Et vous avez une idée dans la région parisienne ? Vous voudriez rester à Montigny ?*

Epouse – Non.
Epoux – Non, je ne pense pas. Il faudrait qu'il y ait, il faudrait qu'on se rapproche un peu du point de vue transports.
Epouse – Vincennes.
Epoux – Vincennes ou Issy-les-Moulineaux mais même là les transports ne sont pas faciles pour rentrer sur Paris.
Epouse – Moi je veux du temps à Paris, c'est assez clair. Tant que je peux me déplacer, j'ai besoin d'aller aux musées, d'aller aux concerts, d'aller dans des librairies.

Le compromis trouvé par le couple Dumas fournit une illustration de ce processus (Encart 9.2). Ce couple d' "itinérants", déménageant partout en France au gré des mutations de Monsieur Dumas, s'est construit un double ancrage. Les Dumas ont d'abord acheté une maison à Saint-Jean de Luz "parce que les enfants souffraient de n'être jamais chez eux" avant d'acheter un pavillon à Montigny-le-Bretonneux lorsqu'ils ont été certains que Monsieur Dumas finirait sa carrière à Paris. Monsieur Dumas s'apprêtant à partir à la retraite et le dernier enfant venant de décohabiter, le couple est tiraillé entre le souhait de l'époux d'avoir un jardin et celui de l'épouse d'être proche de hauts-lieux de culture. Le compromis, difficile à trouver, aboutit à un projet non immédiat de double résidence. On voit que les Dumas, qui, à Montigny-le-Bretonneux ne se sont impliqués que dans l'association de copropriétaires, sont peu attachés à leur lieu de résidence situé selon eux à trop grande distance de Paris.

Les villes nouvelles pâtiraient-elles d'un déficit de centralité rendant un vieillissement peu envisageable pour les habitants ? Tout dépend en fait des besoins des personnes. Nadine témoigne qu'à Lisses, de plus en plus d'anciens résidents retournés dans leur région d'origine au moment de la retraite se réinstallent dans un appartement situé dans cette commune au moment du 4^{e} âge. Le vieillissement en ville nouvelle peut donc être l'option choisie en raison notamment du confort des logements et des services de proximité plus développés que dans

un autre lieu d'ancrage qui se situerait dans une région rurale peu peuplée. D'ailleurs le cas de Jeanne est là pour l'attester. Ayant passé son enfance dans le Berry où elle s'est toujours rendue en vacances par la suite, Jeanne a hérité d'une maison familiale. Malgré cela, Jeanne a préféré acquérir un logement à Evry qu'elle ne compte pas quitter.

De plus, même si un choix est fait en faveur d'un autre lieu d'ancrage, les villes nouvelles ne sont pas nécessairement "délaissées". Souvenons-nous à cet égard des propos de Jean (chapitre 7) qui, ayant pour projet de retraite de s'installer dans le village landais où résident ses beaux-parents, envisage d'y reproduire son expérience d'engagement associatif et de prise d'initiatives qu'il s'est forgée à Noisiel. Pour les villes nouvelles, l'expérience qui vient d'être décrite ne doit pas être négligée car ces personnes autrefois impliquées dans la vie locale et se rendant en province au moment de la retraite peuvent être vues comme des "ambassadeurs" de ces villes exportant l'expérience originale qu'ils y ont accumulée. Parfois, enfin, il est possible de garder un pied-à-terre en ville nouvelle par l'intermédiaire des enfants, à l'image des voisins de Claudine repartis dans leur Bretagne natale tout en cédant leur appartement de Noisiel à leur fils.

Lorsque l'autre lieu d'ancrage est un lieu d'origine où les enquêtés ont de la famille, le dilemme est assez complexe à résoudre (Cribier, 1999 ; Guichard-Claudic, 2001), spécialement lorsque ceux-ci n'ont pas les moyens de pratiquer la double résidence. Les migrants provinciaux et étrangers sont en effet hésitants entre des lieux du passé où sont présents les ascendants et des lieux d'avenir où sont présents les descendants. L'exemple de Lucien montre cependant que les villes nouvelles, pour peu qu'on y ait, comme lui, un ancrage solide constitué au cours de pratiques associatives (associations de parents d'élèves, club de pétanque où il a pu lier des relations amicales) présentent de nombreux avantages du point de vue de leur centralité (Encart 9.3). Son propos est un condensé des possibilités offertes par les villes nouvelles. En dépit de l'alternative posée en sus de son discours, sa préférence est clairement énoncée pour l'achat d'un pavillon, en périphérie d'Evry-Courcouronnes. Son avenir privilégié est donc dans son bassin de vie actuel, l'intérêt des enfants, encore jeunes, étant un élément primordial du choix.

Encart 9.3 – Le pavillon en ville nouvelle, la solution privilégiée par Lucien

[…] J'ai deux ambitions : rentrer chez moi ou rester là.

- *Votre épouse est originaire de la Mayenne aussi ?*

Elle est de là-bas aussi. Donc on a pas de problème là-dessus. Soit on se rapproche de la famille, mais faut bien se dire qu'on va là-bas pour nous et nos enfants d'abord. […] Donc on ne sait pas si on rentre là-bas ou si on reste ici. Tout ça, ça dépend si ma femme trouve un travail, car alors ça paiera les traites pour acheter une maison dans le coin.

- *Vous voudriez acheter à Evry ?*

Pas à Evry, mais près d'Evry.

- *C'est-à-dire ?*

Lisses. Ici, c'est pas Chicago, mais faut quand même pas nier qu'il y a beaucoup de soucis. Mais imaginez ma fille aînée, elle a quand même la possibilité ici après le Bac… Vous connaissez Evry ?

- *Oui.*

Donc y'a un IUT, y'a des Grandes Ecoles, donc y'a quand même des possibilités. Y'a la Fac... y'a tout un tas de possibilités. Et puis Evry, c'est une plaque tournante, vous avez tous les moyens de transport pour monter sur Paris. C'est hyper-important. Donc on peut le voir comme ça, c'est pas négligeable pour les enfants. S'il faut qu'ils aillent en Fac sur Paris et s'il faut qu'on paie un appartement, je vais vous dire carrément, c'est impossible. Ici, pour les transports, c'est presque idéal, avec les bus, on peut aller partout dans le coin.

- *Vous préfèreriez tout de même un pavillon ?*

Pas un appartement, dans la mesure du possible. Vous savez, j'ai vécu toute mon enfance dans une ferme. Y'a des gens qui préfèrent un appartement parce qu'ils n'ont pas de jardin, ils ne s'embêtent pas. J'ai des collègues qui sont comme ça alors que pour moi, un jardin, c'est un agrément.

Mais si l'intérêt des enfants pourrait exercer un poids décisif sur la décision de rester, il n'est pas l'unique argument, Lucien et son épouse ayant des amis sur place. Aussi, lorsque l'ancrage sur le lieu de résidence est solidifié par un réseau amical, les personnes ayant un autre ancrage non francilien font le choix de demeurer sur place dès lors qu'ils privilégient un avenir francilien. Laurent l'a remarqué à Cergy pour ses connaissances originaires de provinces : "le choix se fait souvent entre la région parisienne et la province, et s'ils décident de rester dans la région parisienne, alors ils restent dans l'agglomération de Cergy." Ceci illustre bien l'idée d'un ancrage dans un bassin de vie qui peut se perpétuer après le départ à la retraite. Le discours de Michel qui, comme son épouse, est originaire de la Creuse et y a une résidence secondaire le confirme également. Michel n'envisage pas de partir à la retraite "dans un village de 20 habitants l'hiver" mais a l'intention de rester Montigny où "il y a toute la famille". Là encore, l'ancrage sur le lieu actuel de résidence prend le pas, par l'intermédiaire de la présence des enfants sur l'ancrage dans le lieu d'origine.

Il faut évoquer pour terminer certaines situations problématiques dans la mesure où les deux conjoints ont des origines distinctes. Bernard qui aurait "bien racheté une bicoque" dans sa Franche-Comté natale n'envisage pas de le faire à moyen terme : " y'a deux choses qui freinent cet élan : c'est d'une part mon épouse qui, elle, serait isolée. Même si elle aime beaucoup la campagne, je pense qu'elle a encore et qu'elle aura toujours besoin de relations régulières avec sa communauté. Et puis y'a l'activité qu'on a commencée, on est tous les deux

aussi passionnés. Bon, je dis pas qu'on a besoin d'être ici à vie, dans quelques temps le club pourra se débrouiller par lui-même, mais pour l'instant la question ne se pose pas." L'ancrage dans le lieu de résidence matérialisé par l'activité associative et l'ancrage différent du conjoint rendent peu probable le retour dans la région d'origine.

Ainsi, les ancrages multiples se combinent pour déterminer un choix. Souvent la double résidence est la solution la plus satisfaisante permettant de conserver un double ancrage. Dans cette éventualité, les personnes gardent leur point d'ancrage en ville nouvelle en fonction des attaches qu'ils y ont gardées (enfants, amis, personnes connues lors des pratiques associatives). Là encore, la centralité des villes nouvelles joue un rôle important, bien que non univoque. Pour certains, les villes nouvelles n'offrent pas des aménités suffisantes et la résidence francilienne sera recherchée vers le centre de l'agglomération parisienne. Pour d'autres, les villes nouvelles sont des villes dans lesquelles il est plus aisé de vivre que dans leur ancienne résidence secondaire lorsque les premiers signes d'une perte d'autonomie commencent à apparaître.

- **Un horizon francilien possible au sein du bassin de vie**

La recherche présentée en début de chapitre a permis de montrer qu'une proportion importante de personnes ne dispose pas d'un ancrage non Francilien. Pour autant, la question d'un départ en province peut se poser à certains. En règle générale, cependant, l'alternative se pose entre un rapprochement vers Paris et un maintien dans le lieu, quitte à adapter son logement à une nouvelle situation familiale. Un fois encore, on montre que l'ancrage dans le lieu de résidence joue un rôle déterminant dans les projets de mobilité.

C'est flagrant dès que l'observation porte sur les *nouveaux autochtones* qui justifient à cet égard ce qualificatif. La greffe a pris puisque peu, parmi eux, projettent de s'en aller. Hélène, "pionnière" de sa propre appellation, a bien failli partir au moment du décès de son mari : "vous savez, quand je suis devenue veuve, je me suis dit : 'allez, je vends tout et je vais à Paris.' Et puis après j'ai dit : 'Mais tous mes amis sont là. Qu'est-ce que je vais allez faire à Paris!' Encore, si j'avais été jeune." Au moment de l'entretien, la tentation du déménagement à Paris n'est plus présente, bien qu'Hélène exprime explicitement son besoin de s'y rendre très régulièrement.

On voit ainsi de quelle manière l'ancrage des *nouveaux autochtones* se manifeste au moment où des opportunités surgissent de pouvoir résider ailleurs. Leur vie sociale est riche en ville nouvelle au point que quitter ce lieu occasionnerait une perte importante. Nadine est dans un état d'esprit similaire. Bien que sa fille réside en petite couronne, ni elle ni son mari souhaitent changer de logement à court ou à moyen terme : "nous n'avons aucune envie de déménager. On se plaît à Lisses, on connaît du monde." Pour ainsi dire, la question ne se pose pas, même dans un avenir plus éloigné. On évoqué en effet plus haut l'expérience de Nadine faisant part du retour à Lisses de personnes qui étaient parties au moment de la retraite. Elle déclare être pleinement satisfaite des équipements présents pour les personnes âgées, sa mère en bénéficiant pleinement. Les maisons de retraite sont aussi présentes. Par conséquent, la question du vieillissement à Evry ne semble pas problématique aux yeux de ceux qui la considèrent comme une éventualité.

Encart 9.4 – Les choix de Laurent

Pour le moment, j'ai pas de raisons de changer de boulot, ma femme non plus. On reste sur Cergy. En terme résidentiel, le vrai choix se posera – alors, y'a un certain nombre d'échéances, je peux envisager d'être à la retraite dans 10 ans, qui est un peu l'âge où mes enfants "nouveaux" seront au collège…je peux faire l'hypothèse, je ne le souhaite pas, que ma mère sera décédée à ce moment-là, ce qui veut dire un apport financier – le vrai choix à l'échéance d'une dizaine d'années, c'est est-ce qu'on part en province – ma femme aura 43-44 ans et pourra envisager un nouveau départ dans sa carrière – soit on reste en région parisienne et si on reste en région parisienne, ça peut être sur Cergy. Compte tenu des rentrées d'argent qu'on peut imaginer, ça peut être aussi Cergy-le-Haut, Auvers-sur-Oise ou Pontoise, où y'a de belles maisons. A la rigueur le choix peut être aussi avec la rentrée d'argent de rester sur Cergy et d'acheter un petit pied-à-terre en province dans un endroit sympa, touristique.

- *Vous n'avez pas d'attaches spécifiques en province ?*

Ma femme actuelle vient de Nice, mais elle n'a pas envie d'aller à Nice. Mon ex-femme et mes deux aînés sont à Clermont, pourquoi pas aller à Saint-Etienne puisque ma femme actuelle y a fait un stage et a beaucoup aimé cette ville. Donc actuellement, ce qui tiendrait la corde, c'est le centre-est, de Lyon à Clermont. Et si mes enfants, les grands, restent là-bas, ça peut être une occasion supplémentaire de se rapprocher.[…] Je ne pense pas finir mes jours à Cergy. C'est vrai que j'y ai ma vie sociale, mais je ne me fais pas d'illusions non plus. Une fois que j'aurai quitté mes fonctions municipales, c'est pas que les relations soient artificielles, mais je pense qu'une fois terminés les pots, les inaugurations, les réunions, vous n'avez plus les mêmes relations avec les gens.

D'autres situations peuvent introduire des incertitudes sur l'avenir en ville nouvelle, y compris parmi les personnes s'étant constituées de nombreuses attaches dans ces lieux. Laurent a toujours travaillé à Cergy et s'est investi dans cette commune au point de devenir un acteur de la vie politique municipale. Pourtant, dès lors que la retraite est envisagée, des hésitations apparaissent compte tenu de sa situation familiale. Laurent a en effet divorcé et son ex-épouse a migré dans le Puy de dôme avec les deux fils aînés, qui y sont demeurés. Le choix se pose alors pour lui entre rester autour de Cergy et partir en province pour éventuellement se rapprocher des ses enfants (Encart 9.4). Sa nouvelle épouse, qui n'a pas connu la même expérience de Cergy, aspirerait avec plus de force à un départ vers la province. On voit à travers son exemple que lorsque les deux époux n'ont pas connu la même expérience de la ville nouvelle, les personnes fortement attachées à leur lieu de résidence sont amenées à envisager un départ en province, en particulier lorsque leur histoire familiale y a créé des attaches. Néanmoins, si l'option francilienne est privilégiée, les personnes souhaitent rester au sein du bassin de vie de la ville nouvelle, dans le cas de Laurent, la partie de la vallée de l'Oise proche de Cergy où le parc pavillonnaire n'a pas le même cachet.

L'ancrage est ainsi régi par un fonctionnement complexe car il présente des dimensions multiples où s'entremêlent des aspects relationnels allant des plus intimes (la famille) aux relations sociales les plus formelles (les relations tissées dans le milieu politique local, pour reprendre l'exemple de Laurent). Et ces éléments, dans l'esprit des enquêtés, pèsent comme autant de raisons de rester ou de partir. Or, cette expérience peut être partagée de manière différente au sein d'un couple, l'ancrage restant en dernière instance une donnée individuelle.

Encart 9.5 – Claudine veut à la fois "rester ici" et "changer"

- Vous resteriez en région parisienne?

Oui, parce que la famille est là.

- Ce serait plutôt où ?

Dans l'est.

- Dans le grand est de l'agglomération, d'accord.

Je me vois pas dans la banlieue nord, je me vois pas…Non, ici. Mais quand [son conjoint lui] dit: "Mais tu veux être sur Lagny ? T'as pas les mêmes possibilités." C'est vrai. Après, on est allé à Coulommiers, mais ça fait un peu loin. Après, on est allé à Pontault-Combault, mais on était très loin du RER.
[…] C'est pas que je veux partir, je veux changer. C'est pas pareil. C'est le changement qui me plairait. C'est pas parce que je me déplais ici, au contraire. Et quand, par exemple, je reviens de vacances, c'est le havre de paix, ici. Qu'est-ce qu'on est bien!

L'expérience de Claudine permet de mieux encore le saisir. Cette enquêtée de Noisiel, comme déjà présenté, a toujours travaillé à Paris et s'est relativement peu impliquée dans la vie sociale locale. Son conjoint l'est beaucoup plus, connaissant tous les commerçants et ayant régulièrement organisé des activités culturelles dans la commune, notamment pour les enfants. Or le couple est divisé sur l'avenir résidentiel. Alors que le conjoint de Claudine souhaiterait rester, cette dernière veut partir "par besoin de changement", parce qu'elle ne se voit pas vieillir dans cette maison, alors que se profile pour elle le moment de la retraite (Encart 9.5). L'expérience de son père touché par une artérite alors qu'il résidait dans un appartement au 4^{e} étage sans ascenseur l'a beaucoup marquée. La destination envisagée est néanmoins dans le bassin de Marne-la-Vallée, elle aimerait une maison de plain pied. Malgré un attachement au lieu de résidence différent, Claudine et son époux conviennent néanmoins de rester au sein de leur bassin de vie actuel.

Les entretiens effectués ont permis de mieux saisir la relation existant entre ancrage dans le lieu de résidence, ancrage dans un lieu non Francilien et intentions de mobilité. L'analyse confirme que les personnes envisagent d'autant plus aisément de vieillir en ville nouvelle que leur ancrage local est riche et diversifié. Car rarement un seul élément de l'ancrage sur place intervient dans la décision de rester. Si Laurent "n'imagine pas finir ses jours à Cergy", en dépit d'une vie sociale très riche dans la ville nouvelle, c'est certainement en partie lié au fait que sa descendance ne s'y est pas fixée. On peut souligner aussi que les enquêtés projettent fréquemment une double résidence, ce qui prouve bien que les personnes réfléchissent en termes de "systèmes résidentiels", pour reprendre l'expression de Françoise Dureau (Dupont et Dureau, 1994 ; Dureau, 2002), et ne s'en tiennent pas seulement à une logique d'*enracinement* qui supposerait l'unicité du lieu d'éligibilité. D'ailleurs, des chercheurs soulignent depuis plusieurs décennies que la notion même de résidence pose difficulté si l'on souhaite en avoir une définition univoque et sans équivoque (Behr et Gober 1982).

Ce travail, enfin, montre la pertinence de la notion de bassin de vie, introduite pour désigner un territoire dépassant les limites des villes nouvelles. "Rester sur place" signifie bien souvent conserver son ancrage dans la ville nouvelle ou aux alentours quitte à déménager dans une commune proche. A cet égard, la centralité secondaire de ces dernières combinant offre de services sur place et accès à Paris est un élément décisif fixant certaines populations, en premier lieu, les *nouveaux autochtones*.

CONCLUSION

Ce dernier chapitre, à visée à la fois synthétique et exploratoire, aura permis d'enrichir notre réflexion sur les plans théorique et prospectif. L'objectif principal était de mettre à l'épreuve des faits le concept d'ancrage. Or celui-ci s'est avéré à même de dévoiler des attachements au lieu de résidence distinguant les résidents des villes nouvelles des résidents des autres ensembles de la grande couronne. Les villes nouvelles sont spécialisées dans un type d'ancrage témoignant que les couches populaires n'y sont pas "installées" comme elles le sont ailleurs dans la grande couronne. On est bien ici dans des banlieues post-industrielles (Rémy, 1992 ; Ascher, 1995).

De plus, le point de vue de l'ancrage a permis de privilégier un scénario d'évolution des villes nouvelles. Il fait en effet apparaître que les couches moyennes pavillonnaires implantées depuis une vingtaine d'années et formant le bataillon des *nouveaux autochtones* sont celles qui se distinguent le plus par leur volonté de rester sur place, se caractérisant éventuellement par un souhait de déménager en direction d'une commune voisine. Ceci peut s'avérer problématique pour l'avenir dans la mesure où les quartiers centraux d'habitat collectif semblent renouveler leur population dans le sens d'une paupérisation. Comment la cohabitation va-t-elle se dérouler ? Elle sera selon nous d'autant moins difficile que tous les résidents pourront vivre dans des bassins de vie ouverts sur Paris et sur le territoire environnant des villes nouvelles. En tout état de cause, les villes nouvelles ne semblent pas destinées à un renouvellement incessant de leur population avec des flots de jeunes parents se substituant aux ménages vieillissants. Les cimetières pourraient bien se remplir à l'horizon de quelques décennies.

Conclusion de la quatrième partie

L'ancrage se construit au quotidien et c'est l'observation de ce quotidien qui permet de dévoiler la diversité des ancrages possibles. Une fois identifiés différents types d'ancrage, un exercice de prospective a révélé que l'attachement différentiel aux villes nouvelles se traduit par des souhaits différentiés de demeurer.

Le quotidien des résidents des villes nouvelles a bien évolué depuis la période pionnière. L'époque où un noyau de voisins investissait les lieux de façon engagée a laissé place à des voisinages où se côtoient des populations diversement ancrées, car ayant connu des expériences différentes. Le voisinage n'est plus l'horizon des relations sociales, la commune l'ayant supplanté. C'est bien ce qu'illustre l'évolution de l'engagement associatif qui a pris des formes plus classiques. Toutefois, les habitants les plus anciens ont gardé en mémoire les valeurs qui soutenaient leur engagement au moment de leur arrivée. Ils forment aujourd'hui une *nouvelle autochtonie* dont les éléments les plus actifs ont investi une notabilité devenue vacante au moment de l'édification des villes nouvelles. Une population "installée" fait ainsi son apparition mais l'analyse des pratiques révèle que les ressources dont se nourrit cet ancrage local dépassent l'échelle communale. A travers les lieux de courses et des lieux de culture, on révèle des pratiques socialement diverses qui montrent que chaque groupe social a s'est approprié certains lieux. Mais la centralité demeure, les centres concentrant les lieux de courses des uns et les lieux de culture des autres.

La diversité des ancrages est confirmée par une typologie rassemblant les différentes dimensions de l'ancrage que l'enquête *Biographies et entourage* permet d'explorer. Si les villes nouvelles sont spécialisées sur des types d'ancrage composites ou "en extension" typiques des agents de la périurbanisation, ce n'est pas au sein du type le plus représenté relativement au reste de la grande couronne que l'on retrouve le plus fréquemment des personnes souhaitant demeurer sur place. L'avenir dans le lieu est plus fréquemment envisagé par les populations qui précisément ont contribué à façonner les villes nouvelles comme les lieux qu'elles sont aujourd'hui devenues. Ces résultats confortent l'idée selon laquelle une *nouvelle autochtonie* s'est constituée dans les villes nouvelles. Pour autant, il serait abusif de ramener ce phénomène à un *enracinement* car l'ancrage, en plus de s'effectuer dans des bassins de vie, n'est que rarement exclusif dans les villes nouvelles. Ces ancrages composites qui caractérisent les résidents des villes nouvelles comportent souvent une multiplicité de lieux. Preuve que l'*enracinement* n'est pas une notion opérante pour décrire l'évolution des sociétés périurbaines contemporaines dont les villes nouvelles constituent un observatoire privilégié.

CONCLUSION GENERALE

Que nous a appris sur les villes nouvelles ce détour par l'ancrage ? On a souhaité à travers ce mot se doter d'un outil conceptuel adapté à l'étude des territorialités humaines contemporaines. En l'appliquant, sur le terrain des villes nouvelles franciliennes, aux populations des générations *pionnières* nées entre 1930 et 1950, cet outil a fait preuve de nombreuses potentialités heuristiques. Il nous a finalement permis d'apporter un éclairage original sur des processus que la perspective de l'*enracinement* – à laquelle incitait pourtant l'expérience des villes nouvelles – n'aurait pas été en mesure de faire. Car le point de vue de l'ancrage invite à porter un regard sur l'expérience des habitants de villes nouvelles qui intègre les autres lieux fréquentés, qu'il s'agisse des lieux d'origine, des lieux de résidence de la descendance ou d'autres lieux régulièrement fréquentés, résidences secondaires, lieux de villégiature, etc. Dans cette optique, l'enquête *Biographies et entourage* aura été d'un grand recours.

La construction de bassins de vie

Les habitants des villes nouvelles ont pour la plupart une histoire qui s'est jouée sur d'autres théâtres. Ces lieux du passé sont, pour chaque habitant, non seulement multiples, mais aussi mobilisés au présent, et, mobilisables dans l'avenir. Les villes nouvelles ne forment donc pas pour une large majorité des résidents un horizon résidentiel fermé. Si les lieux des origines se trouvent dans de nombreux cas à l'extérieur de l'Île-de-France, les lieux à partir desquels les personnes sont arrivées dans les villes nouvelles sont souvent situés dans l'agglomération parisienne, si bien que l'on arrive dans une ville nouvelle en ayant préalablement "expérimenté" d'autres lieux franciliens. En effet, alors qu'à peine 4 habitants des villes nouvelles sur 10 résidaient en Île-de-France à l'âge de 15 ans, plus de 8 emménagements sur 10 proviennent directement de l'Île-de-France.

On ne "débarque" donc pas en ville nouvelle au moment de jeter l'ancre, voilà un premier résultat qui apporte une nuance importante à une confusion fréquemment relevée dans les discours évoquant un *déracinement*. Le *déracinement* supposé ne s'expliquerait alors pas tant par un isolement total[130] de la famille ou du réseau amical que par l'apprentissage d'un environnement neuf, vidé par l'afflux massif des nouveaux habitants de ses structures sociales traditionnelles : classe politique, réseau associatif, etc.

Bien loin d'arriver dans un *far West* inhospitalier, les résidents ont donc emménagé à un moment de leur existence propice à une installation durable. Cette durabilité de l'établissement peut se jauger à l'aune de la situation familiale des arrivants. Les populations des générations ici étudiées ont emménagé en ville nouvelle lorsque leur descendance était constituée. Ces jeunes parents ont alors su tirer profit des multiples offres sociales d'accession à la propriété à telle enseigne que, dans 43% des cas – soit plus que dans les autres parties de la grande couronne -, le premier emménagement dans une ville nouvelle a correspondu à une accession à la propriété.

Cette offre d'accession à la propriété n'aurait cependant pas connu un tel succès si elle n'avait rencontré une forte demande sociale. A cet égard, on a pu relever dans les entretiens des

[130] Certes, un sentiment isolement a pu être ressenti au tout début des villes nouvelles, notamment lorsque les liaisons ferroviaires rapides vers le centre de Paris n'étaient pas encore assurées.

expériences difficiles de menaces d'expulsion vécues par les locataires de la petite couronne à la fin des années 1970 qui ont parfois été l'événement déclencheur de la décision d'accéder à la propriété. C'est d'ailleurs ce qui explique que l'offre d'accession sociale proposée dans les logements collectifs des villes nouvelles ait suscité autant l'adhésion de ces jeunes ménages.

Les potentialités entrevues d'une installation durable en ville nouvelle se réalisent au cours des années qui suivent l'emménagement. A ce titre, on note bien un ancrage résidentiel des populations dans les villes nouvelles. Or cet ancrage n'est pas synonyme de stabilité résidentielle, des déménagements ayant lieu. Au total, 40% des personnes passées dans une ville nouvelle depuis 1970 y ont occupé au moins deux logements différents. On peut parler à cet égard d'ancrage résidentiel dynamique.

Cet ancrage est le signe d'un attachement à ces lieux, les personnes présentes à l'âge de 30 ans demeurant toujours dans la ville nouvelle en 2000-2001 à proportion de 80%. Pour l'exprimer plus justement, on peut parler d'ancrage dans des bassins de vie dans la mesure où les personnes passées par les villes nouvelles ont régulièrement changé de commune et peuvent se retrouver dans une commune limitrophe du territoire de la ville nouvelle. Passer dans une ville nouvelle signifie donc, bien plus fréquemment que dans le reste de la grande couronne francilienne, s'ancrer durablement dans un bassin de vie de plusieurs kilomètres de rayon au sein desquels se trouve le lieu de travail, les lieux des courses, les lieux des pratiques culturelles et de loisirs. Toutefois, ces pratiques ne sont pas exclusives, de nombreux récits faits par les enquêtés montrant que l'accessibilité de Paris est essentielle pour la pratique de certaines activités, et pas seulement l'activité professionnelle. Tout ceci atteste dans une certaine mesure de la réalisation du principe de *liberté de choix* qu'ont fait valoir les concepteurs des villes nouvelles. Cette *liberté de choix*, loin de se manifester de façon anarchique, est socialement structurée en fonction des besoins de centralité que requiert le capital culturel – et que permet de satisfaire le capital économique – de chaque habitant. Ce besoin de centralité s'exprime à certaines occasions, notamment à la suite d'un divorce. C'est dans de telles circonstances que la centralité des villes nouvelles, en constituant une offre de logements collectifs centraux – en location ou non, dans le parc social ou non – de grande taille, a exercé son attraction auprès des mères divorcées en provenance non seulement des villes nouvelles, mais aussi de l'ensemble de la grande couronne.

C'est aussi au sein de ces bassins de vie ouverts sur la capitale qu'évolue la descendance des habitants, en partie formée par les premiers individus qui ont passé leur enfance dans la ville nouvelle. Si, après avoir décohabité, ces enfants ne se sont pas plus fréquemment fixés que les enfants originaires du reste de la grande couronne dans la commune de résidence des parents, ils ont en plus grande proportion investi les communes voisines. Ainsi, la moitié des enfants adultes franciliens des habitants des villes nouvelles résident à moins de 7,5 km du domicile parental, alors qu'il faut parcourir plus de 10 km dans les autres parties de la grande couronne pour retrouver la même proportion d'enfants autour du domicile parental.

Tous ces éléments se conjuguent pour montrer que l'ancrage résidentiel des résidents des villes nouvelles s'est construit au sein de bassins de vie qu'il a lui-même participé à façonner. L'échelle de l'ancrage, à l'inverse de ce qui s'est passé durant les phases d'urbanisation enclenchées par l'industrialisation des grandes métropoles (Rémy, 1992), n'est donc pas celle du quartier ou de la commune, mais s'étend au sein d'un ensemble plus large que l'on qualifie de bassin de vie. Cela concourt ainsi à produire des *ancrages en extension* qu'on distingue des ancrages plus traditionnels rencontrés dans les populations autochtones, qualifiés d'*ancrages locaux* car concentrant la plupart des lieux d'attache dans l'enceinte d'une commune ou d'un

quartier. Pour autant, ces ancrages *en extension* ne sont pas incompatibles avec un fort attachement au lieu de résidence, en dépit de la présence d'autres lieux d'ancrage hors du territoire francilien. On a pu le vérifier en étudiant les intentions de mobilité des résidents des villes nouvelles, ces derniers manifestant presque aussi souvent que les autres résidents de la grande couronne le souhait de ne pas déménager (60 % contre 64 % pour l'ensemble des résidents de la grande couronne). D'ailleurs, lorsqu'ils le souhaitent, le choix se porte souvent dans le secteur de résidence actuel, l'objectif étant souvent d'acquérir dans une commune voisine plus ancienne un logement ayant un plus grand cachet ou un logement situé dans un quartier plus sécurisant, à l'image des personnes qui envisagent de quitter Cergy pour Auvers-sur-Oise, Noisiel pour Lagny-sur-Marne, Evry pour Lisses, etc. Cela étant, les personnes résidant dans l'habitat collectif formulent plus fréquemment qu'ailleurs dans la grande couronne le souhait de changer de secteur.

La formation d'une *nouvelle autochtonie*

En déroulant sur toute sa longueur le fil de l'ancrage, on a pu mettre au jour des processus se jouant à des échelles plus fines. Certaines populations semblent en effet se distinguer par un attachement au lieu particulièrement important. Au sein de ces populations, prédominent des personnes appartenant aux couches moyennes pavillonnaires salariées du secteur public. Ces personnes combinent plusieurs caractéristiques faisant d'elles des *nouveaux autochtones*.

Ces *nouveaux autochtones* se distinguent tout d'abord en ce qu'ils forment le groupe manifestant le plus fréquemment la volonté de ne pas déménager. Il est étrange de constater qu'ils souhaitent moins souvent changer de lieu de résidence que les *anciens autochtones*. Ailleurs dans la grande couronne, où ces derniers représentent plus de 20% des résidents des générations 1930-1950 – contre à peine 9 % en ville nouvelle – on ne retrouve pas ce phénomène, les *autochtones* étant de loin ceux qui souhaitent le plus ne pas déménager. Si les *nouveaux autochtones* ont parfois débuté leur parcours en ville nouvelle en emménageant dans un appartement qu'ils n'ont pas nécessairement acheté, au fil d'une trajectoire sociale souvent ascendante, ils se sont dirigés vers l'habitat pavillonnaire. C'est notamment parmi eux que l'on retrouve de nombreuses personnes ayant occupé plusieurs logements en ville nouvelle. A ceci s'ajoute le fait que les enfants des salariés de la fonction publique, formant le gros du contingent des *nouveaux autochtones*, ont une plus grande tendance à se fixer à proximité du domicile parental. Preuve que par leur ancrage, les *nouveaux autochtones* ont bel et bien supplanté les populations "installées".

C'est de leurs rangs, ensuite, que sont sorties les personnes actuellement les plus engagées dans les activités associatives et politiques locales. On peut même affirmer que ces personnes ont largement contribué à donner aux villes nouvelles leur tissu associatif et politique actuel. En bref, c'est parmi les *nouveaux autochtones* que se trouvent les notables d'aujourd'hui. Souvent issues des groupes pionniers, ces personnes se sont très précocement investies dans leur nouveau lieu de résidence. Mais si, au départ, cet investissement était revendicatif et ne dépassait généralement pas les limites du quartier, il s'est rapidement étendu à un échelon supérieur à mesure que les solidarités de voisinage initiales laissaient place à des affinités plus électives. C'est cet engagement dans le lieu qui a engendré la richesse du tissu social actuel des villes nouvelles.

A ne voir dans les discours tenus par les habitants des villes nouvelles qu'une nostalgie de la période pionnière, on perd de vue que ces populations pionnières donnent la coloration aux lieux que sont les villes nouvelles. *Habiter, c'est narrativiser*, pour reprendre une fois encore

Michel de Certeau. Or ces *nouveaux autochtones*, en tant que détenteurs des normes du lieu, sont porteurs d'un discours dominant qui est également tenu par des personnes ne partageant pas la même expérience. Ce discours se construit autour du thème de l'*engagement dans la cité* promouvant les *pionniers-acteurs* et stigmatisant les arrivants plus tardifs qui seraient des *consommateurs* de localité. Ne trouve-t-on pas ici une nouvelle preuve qu'une population "installée" est apparue dans les villes nouvelles ?

Des *banlieues roses* après des *banlieues rouges* ?

Ces éléments montrent bien qu'une société locale s'est organisée en ville nouvelle sur un mode original, au fond, un peu à la manière dont des processus de peuplement spécifiques ont donné leur couleur aux communes ouvrières des banlieues rouges. Si l'analogie ne doit pas être poussée trop loin, elle nous permet de pointer les défis que doivent dès aujourd'hui relever les villes nouvelles. Ces défis sont principalement de deux ordres, démographiques et sociaux.

Dès 1976, Hervé Le Bras et Jean-Claude Chesnais se demandaient, en prenant l'exemple de Cergy, si la population des villes nouvelles allait se renouveler perpétuellement, des ménages de jeunes parents se substituant sans cesse aux ménages vieillissants. Les résultats de cette recherche montrent qu'un tel scénario n'est pas à retenir. Cependant, la stabilité des populations n'est pas homogène. Elle caractérise plus les populations pavillonnaires, notamment celles appartenant à la *nouvelle autochtonie*. A l'inverse de ce que l'on observe dans le reste de la grande couronne, le statut de propriétaire ne suffit pas à engendrer une recherche de stabilité. En ville nouvelle, les propriétaires d'appartements souhaitent plus souvent déménager que les locataires de logements individuels. La résultante de ces comportements individuels se traduit territorialement par une ségrégation résidentielle dont le fonctionnement a fait l'objet d'autres recherches (Korsu, 2001 ; Desponds, 2003).

Dès lors, l'enjeu qui se profile est celui d'un voisinage entre des populations pavillonnaires "installées" vieillissantes et plutôt diplômées et des populations plus jeunes, moins diplômées et assez souvent issues de minorités ethniques.

La question ethnique surgit plus particulièrement sur le terrain des villes nouvelles. C'est l'entrée par les pratiques des commerces qui nous aura permis d'en déceler les termes. A bien des égards, l'appropriation des commerces centraux par les commerces ethniques dans les centres révèle des processus d'ethnicisation des rapports sociaux apparus de manière plus précoce dans les *banlieues rouges*. Souvent, dans ces dernières, une population "installée", partageant des valeurs d'ouverture sur l'altérité se traduisant notamment par un vote communiste, côtoient certaines populations dont les pratiques les désoriente dans leurs principes. L'enjeu est alors d'intégrer les différences au sein d'une *identité autochtone* ouverte, fondée sur l'engagement dans la cité, comme l'a relevé Elise Palomares (2003) dans le cas montreuillois. Mais cela ne va pas de soi.

Les villes nouvelles, si elles savent "cultiver" les valeurs des *nouveaux autochtones* en offrant la possibilité d'une représentation de toutes les populations dans la notabilité locale, sauront relever les défis qui se présentent à elles. Mais ces efforts seront certainement vains si, parallèlement, une politique du logement ambitieuse ne se poursuit pas dans le sens d'une diversification du parc de logements. Une offre de petits logements centraux adaptée aux jeunes ménages décohabitants sans enfants et aux populations vieillissantes semble être le prix à payer pour que la formation de bassins de vie ne soit pas synonyme de séparation trop grande entre jeunes et vieux, riches et pauvres, blancs et non-blancs, pour que les *ancrages en*

extension ne forment pas des ancrages en opposition, en bref, pour que les villes nouvelles soient les lieux d'une citadinité paisible.

ANNEXES

- Annexe 1 : Evolution du sens figuré du mot *racine* et de ses substantifs depuis le 17^{e} siècle

- Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête *Biographies et entourage*

- Annexe 3 : Présentation du guide d'entretien et des personnes interrogées

- Annexe 4 : Paramètres de la classification ascendante hiérarchique

ANNEXE 1 : EVOLUTION DU SENS FIGURE DU MOT *RACINE* ET DE SES SUBSTANTIFS DEPUIS LE 17E SIECLE

Racine	***Enracine-r (ment)***	***Déracine-r (ment)***
Nicot, Thresor de la langue française, 1606		
Aucun sens figuré	Absence du mot	Absence du mot
Furetière, Dictionnaire universel, 1690		
1) se dit figurément en choses morales. Quand les vice a pris racine dans une âme, on a bien de la peine à le desraciner. 2) on dit proverbialement, qu'un homme prend racine en un lieu pour dire qu'il s'y établit. On le dit aussi de celui qui fait des visites trop longues et importunes	se dit plus ordinairement en choses morales. Il ne faut pas laisser enraciner ce mal. On a du mal à détruire les vieux abus, les vieilles opinions enracinées dans l'esprit des peuples.	se dit figurément en choses morales, pour dire, oster la source d'un abus, d'une hérésie.
Dictionnaire de l'Académie française, 1ère édition, 1694		
1) On dit fig. d'Un homme qui demeure long-temps dans un lieu, qui sejourne plus long-temps dans un pays que l'on n'avoit creu, qu'Il y prendra racine. 2) Racine, se dit aussi fig. des Principes, des commencemens d'une chose. La vertu a jetté de profondes racines dans son coeur. il faut couper la racine de ce mal avant qu'il augmente. ce remede pallie le mal, mais il faut aller à la racine. couper la racine à l'heresie. Il se dit plus souvent en mal.	Prendre racine. Il n'a guere d'usage qu'au figuré. Il ne faut pas laisser enraciner les maux, enraciner les abus, les mauvaises opinions. Si cette opinion vient une fois à s'enraciner dans les esprits.	On dit figur. desraciner un mal, pour dire, le guerir entierement. Il est difficile de desraciner un mal inveteré. . Desraciner, se dit aussi fig. des mauvaises coustumes, des opinions, des meschantes habitudes. On aura bien de la peine à desraciner cet abus, cette opinion, cette erreur.
Dictionnaire de l'Académie française, 4ème édition, 1762		
1) On dit figurément & familièrement d'Un homme qui demeure long-temps en visite dans une maison, qu'on croit qu'il y veut prendre racine, qu'il y prendra racine. Et cela se dit ordinairement en parlant d'un homme qu'on croit qui ennuye les gens chez qui il est. 2) idem 1ère édition (1694)	Son plus grand usage est au figuré. Il ne faut pas laisser enraciner les maux, enraciner les abus, les mauvaises habitudes, les mauvaises opinions. Si cette opinion vient une fois à s'enraciner dans les esprits.	Idem 1ère édition (1694)
Féraud, Dictionnaire critique de la langue française, 1787-1788		
Figurément, Principe. "Aler à la racine, ou couper la racine du mal, ou, couper racine au mal "On proposa de couper racine à toutes disputes futures, par un traité solennel. "Le vice ou la vertu a jeté dans son coeur de profondes racines. On dit proverb. prendre racine dans un endroit; y rester trop long-tems.	Son plus grand usage est au figuré. Il s'emploie comme verbe neutre, avec laisser. "Il ne faut pas laisser enraciner les maux, les abus, les mauvaises habitudes. — Il est aussi réciproque. "Quand une opinion vient à s'enraciner, il est dificile de la detruire. Enraciné se dit au propre et au figuré. "Arbre bien enraciné.: un mal enraciné.	Le subst. ne se dit qu'au propre. "Le déracinement d'un arbre. Le verbe se dit au propre et au fig. "Les grands vents déracinent quelquefois les arbres. Déraciner un mal, le guérir entièrement, radicalement. "On a de la peine à déraciner les vices contractés par une longue habitude, les abus invétérés, les anciènes erreurs, etc.
Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition, 1798		
1) Idem 4ème édition (1762). 2) Racine, se dit figur. des principes, des commencemens de certaines choses, ou morales ou physiques. La vertu a jeté de profondes racines dans son coeur. La racine du mal. Il faut couper la racine de ce mal avant qu'il augmente. Ce remède pallie le mal, mais il faut aller à la racine. Couper racine à une erreur	Son plus grand usage est au figuré. Il ne faut pas laisser enraciner les maux, enraciner les abus, les mauvaises habitudes, les mauvaises opinions. Si cette opinion vient une fois à s'enraciner dans les esprits.	Idem 1ère édition (1694)

Racine	***Enracine-r (ment)***	***Déracine-r (ment)***
Dictionnaire de l'Académie française, 6ème édition, 1832		
1) Fig. et fam., Il y veut prendre racine, il y prendra racine, se dit d'un homme qui prolonge trop sa visite, son séjour quelque part. 2) Idem 5ème édition (1798)	Son plus grand usage est au figuré. Si cette opinion vient une fois à s'enraciner dans les esprits. Il ne faut pas laisser enraciner les maux, les abus, les mauvaises habitudes, les préjugés. Dans cette dernière phrase, il y a ellipse du pronom.	Idem 1ère édition (1694)
Bescherelle, Dictionnaire universel de la langue française, 1856		
1) Fig. prendre racine. Se dit d'un animal ou d'un homme restés dans la même position, d'un visiteur importun. 2) Fig. point de départ d'un fait de l'ordre physique, intellectuel ou moral. Il faut couper le mal dans sa racine. La vertu a feté de progfondes racines dans son coeur...	Enraciné - S'empl. adjectiv. Vice enraciné. Abus enracinés, préjugés enracinés. Enracinement - Fig. L'enracinement des vices, l'enracinement des habitudes. Enraciner - Fig. Enraciner les abus. Enraciner les préjugés. Enraciner les mauvaises habitudes. S'enraciner - Fig. Un mal qui s'enracine, une opinion qui s'enracine dans les esprits. La haine s'enracine dans son cœur. Les mauvais penchants ne s'enracinent que trop facilement dans l'âme.	Déraciné - Fig. Un mal déraciné. Une opinion déracinée. De mauvaises coutumes déracinées. Déracinement - Fig. Action d'enlever, de détruire. Le déracinement d'un préjugé, d'un abus, d'une erreur. Le déracinement des passions, des mauvaises habitudes. Déraciner - Fig. Extirper, ôter, en parlant des mauvaises coutumes, des opinions, des vices
La Châtre, Nouveau dictionnaire universel, 1865		
1) Fig. *Prendre racine* - Se dit surtout d'une personne qui prolonge sa visite quelque part jusqu'au point de fatiguer ses hôtes.2) Fig. Principes, commencements de certaines chose. L'erreur a jeté de profondes racines dans nos âmes.	Enraciné - Fig. Un mal enraciné. Une haine enracinée. Plus j'ai des raisons de partir de ce monde, plus je m'y trouve enracinée. (Maintenon) Enracinement - Fig. L'enracinement d'une erreur. L'enracinement des vices. Enraciner - Fig. Voilà comme on enracine les préjugés chez les hommes. S'enraciner - Fig. Comment des coutumes si bizarres avaient-elles pu s'établir et s'enraciner ?	Déraciné - Fig. Une opinion déracinée par la parole et par les livres. Déracinement - C'est une œuvre longue et difficile que le déracinement des préjugés dans notre société. Déraciner - Fig. Ôter, enlever, faire disparaître. Déraciner les vices. Déraciner les abus, les préjugés, la superstition.
Dictionnaire de l'Académie française, 8ème édition, 1932-1935		
1) Prendre racine, Se fixer dans le sol. Il se dit figurément d'une Idée. Cette erreur a pris racine dans les esprits. Il se dit aussi familièrement d'une Personne qui prolonge trop sa visite, son séjour quelque part. Il prend racine chez vous. 2) se dit figurément du Principe, du commencement de certaines choses. Il faut couper la racine de ce ma avant qu'il augmente. Il faut couper le mal dans sa racine.	Enraciner - Figurément, il signifie Fixer dans l'esprit, dans le cœur. Cette fausse opinion s'est enracinée dans les esprits. Il ne faut pas laisser s'enraciner ou enraciner les abus, les mauvaises habitudes. Un mal enraciné. Des préjugés enracinés.	Déracinement - Fig., Le déracinement des abus, des préjugés, des superstitions. Déraciner - 1) Fig., Déraciner quelqu'un, L'arracher de son pays d'origine. La vie moderne déracine beaucoup de gens. 2) Il se dit, figurément, en parlant des Maladies et aussi des mauvaises coutumes, des opinions, des vices, des mauvaises habitudes, etc. Il est difficile de déraciner un mal invétéré. On aura peine à déraciner cet abus, cette opinion, cette erreur.
Dictionnaire de l'Académie française, 9ème édition, en cours de publication		
Article non paru	Enracinement - .Par anal. Faciliter l'enracinement des étrangers dans une ville, un pays. Fig. L'enracinement d'une habitude. Enraciner - 2. V. pron. Prendre racine. Les plantes ne peuvent s'enraciner dans un mauvais terrain. Par anal. S'enraciner dans son pays d'adoption. Une famille profondément enracinée dans sa province. Fig. Cette erreur a fini par s'enraciner dans les esprits.	Déracinement - n. m. XVe siècle, au sens propre ; XIXe siècle, au sens figuré ; XXe siècle, en parlant d'une personne. Dérivé de déraciner. 2) Par anal. Le fait d'être arraché à son pays natal, à son milieu d'origine. Ce voyage fut pour elle un cruel déracinement Déraciner - XIIIe siècle, au sens propre et au sens figuré ; XIXe siècle, au sens de « retirer quelqu'un de son milieu d'origine ». Dérivé, par substitution de préfixe, d'enraciner. 2. Fig. Déraciner une erreur, un abus, les supprimer radicalement. 3. Par anal. Arracher quelqu'un à sa terre natale, à son milieu d'origine.

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE *BIOGRAPHIES ET ENTOURAGE*

Enquête 148

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Institut national d'études démographiques

133, boulevard Davout, 75980 PARIS Cedex 20

Tél. : 01 56 06 21 31 – Fax : 01 56 06 21 93

Questionnaire anonyme

Enquête « Biographies et entourage » 2001

À REMPLIR PAR L'ENQUÊTEUR

Numéro de Fiche-Adresse : |_____|

Enquêteur : .....

Date de l'entretien : |_|_| |_|_| |_|_|

Année de naissance de l'enquêté(e) : **19** |_|_| ou âge |_|_|

Lieu de résidence de l'enquêté(e) :

Département : ..... |_|_|

Commune (*en majuscules*) : ..... |_|_|_|
(arrondissement si Paris, Lyon, Marseille)

À REMPLIR PAR L'INED

Numéro INED du questionnaire |_____|

Relecture rapide	Professions	Relecture et codification	Vérification	Saisie	Commentaires
dates + initiales	dates + initiales	dates + initiales	dates + initiales	dates + initiales	

La loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour l'information les concernant. Ce droit d'accès peut être exercé auprès de l'Ined pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative. Cette enquête reconnue d'intérêt général par le conseil national de l'informatique statistique, n'a pas de caractère obligatoire.

Heure de début d'entretien ⌊__:__⌋

Nous allons procéder à une reconstitution détaillée de votre trajectoire et de celle de votre entourage. Pour commencer nous allons repérer les étapes de votre histoire familiale.

Q0 Quel est votre prénom ? ..... **Sexe :** F 2 M 1

Q1 Quelle est votre date de naissance ? ⌊__⌋ ⌊__⌋ **19** ⌊__⌋
Jour *Mois* *Année*

Q2 Et votre lieu de naissance ?

Département ou pays .....

Commune (*arrondissement*) .....

Q3a Quelle est votre ou vos nationalités actuelles ?

.....

Q3o Y a t-il eu des changements ?

Non ☐ Oui ☐ lesquels ..... année ⌊__⌋

..... année ⌊__⌋

..... année ⌊__⌋

Q4g Quel est le diplôme d'enseignement général ou supérieur le plus élevé que vous ayez <u>obtenu</u> ? (*le noter en clair*)

..... Aucun ☐

Q4p Quel est le diplôme d'enseignement professionnel et technique le plus élevé que vous ayez <u>obtenu</u> ? (*le noter en clair*)

..... Aucun ☐

Q5 Quelle est votre situation matrimoniale actuelle ?

Célibataire (jamais marié(e))	**1**
Marié(e) pour la première fois	**2**
Séparé(e) de fait	**3**
Divorcé(e) ou séparé(e) de corps	**4**
Remarié(e)	**5**
Veuf(ve)	**6**

Q6 Actuellement vivez-vous en couple, marié ou non ?

Oui	**1**
Oui, à temps partiel	**2**
Non	**3**

Q7 Combien de fois vous êtes-vous marié(e) ? ⌊__⌋

Q8 (en dehors de vos époux/épouses) **Pouvez-vous préciser avec combien de personnes vous avez formé un couple <u>pendant plus d'un an</u> ?** ⌊__⌋

⌊__⌋ TOTAL D'UNIONS

Q9 Dates des événements matrimoniaux :

Prénom du conjoint	Si mariés: Mariage	Si mariés: Mise en ménage avant	Si non mariés: Mise en ménage	Si non mariés: Sinon : Début relation de couple	Séparation	Divorce	Décès	*Codes famille à reporter*
1.	M1 ⌊__⌋	C1 ⌊__⌋	C1 ⌊__⌋	DR1 ⌊__⌋	S1 ⌊__⌋	D1 ⌊__⌋	DCC1 ⌊__⌋	**M1 – M4**
2.	M2 ⌊__⌋	C2 ⌊__⌋	C2 ⌊__⌋	DR2 ⌊__⌋	S2 ⌊__⌋	D2 ⌊__⌋	DCC2 ⌊__⌋	**C1 – C4** **DR1 – DR4**
3.	M3 ⌊__⌋	C3 ⌊__⌋	C3 ⌊__⌋	DR3 ⌊__⌋	S3 ⌊__⌋	D3 ⌊__⌋	DCC3 ⌊__⌋	**S1 – S4** **D1 – D4**
4.	M4 ⌊__⌋	C4 ⌊__⌋	C4 ⌊__⌋	DR4 ⌊__⌋	S4 ⌊__⌋	D4 ⌊__⌋	DCC4 ⌊__⌋	**DCC1 – DCC4**

Q10 Année de naissance et éventuellement de décès de vos parents :

	Prénom	Naissance	Dépt. ou pays de naissance	Décès	Remarques	
Père :	.....	⌊__⌋	.....	⌊__⌋	.....	**DCP**
Mère:	.....	⌊__⌋	.....	⌊__⌋	.....	**DCM**

Q11 Combien de frères et soeurs et demi-frères et sœurs avez-vous eus ? _____ ⌊__⌋

Q12 Année de naissance et éventuellement de décès de vos frères et sœurs et demi-frères et sœurs ?

Sexe	Prénom	Naissance	Décès	Remarques	
⌊_⌋	1.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF1, DCF1**
⌊_⌋	2.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF2, DCF2**
⌊_⌋	3.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF3, DCF3**
⌊_⌋	4.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF4, DCF4**
⌊_⌋	5.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF5, DCF5**
⌊_⌋	6.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF6, DCF6**
⌊_⌋	7.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF7, DCF7**
⌊_⌋	8.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF8, DCF8**
⌊_⌋	9.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF9, DCF9**
⌊_⌋	10.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NF10, DCF10**

Q13 Combien d'enfants avez-vous eus ? _____ ⌊__⌋

Q14 Année de naissance et éventuellement de décès de vos enfants :

Sexe	Prénom	Naissance	Décès	Remarques	
⌊_⌋	1.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE1, DCE1**
⌊_⌋	2.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE2, DCE2**
⌊_⌋	3.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE3, DCE3**
⌊_⌋	4.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE4, DCE4**
⌊_⌋	5.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE5, DCE5**
⌊_⌋	6.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE6, DCE6**
⌊_⌋	7.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE7, DCE7**
⌊_⌋	8.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE8, DCE8**
⌊_⌋	9.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE9, DCE9**
⌊_⌋	10.	⌊__⌋	⌊__⌋	.....	**NE10, DCE10**

VOTRE ENTOURAGE

À présent, décrivons ensemble le parcours des membres de votre entourage.

PÈRE

Quelle est la succession des mises en ménage, mariages, enfants... qu'a eus votre père ?	Nous allons reconstituer l'histoire des activités de votre père. À votre naissance quelle était son activité ?				
	Profession, qualification, inactivité, interruptions (*préciser arrêt pour enfant, maladie, chômage etc.*)	**Statut** (1, 2, 3, 4)	**Activité de l'entreprise**	**Lieu de travail** (*commune, dépt.*)	**Quand ? Repérages chronologiques**
	Première activité PP				*À quel âge ? Jusqu'à quand ?*
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
	Ensuite				
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
Dater les événements ultérieurs	*À votre naissance PN*				*Depuis quand ?*
Ego	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	*Ensuite*				
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	*Dernière activité DP*				
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	*Retraite* ☐	.....	.....	.....	*À quel âge ? Quand ?* .....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

- **A-t-il connu des périodes d'inactivité ou des interruptions dues à la guerre, au chômage, à la maladie, aux enfants, à une reprise d'études... ? *Si oui, les placer dans la chronologie.***

AP **Récapitulons : pour vous quelle a été son activité principale** (*préciser la qualification, OS, OQ ...)* **?**

.....

1. Indépendant **2.** Salarié du secteur public et nationalisé (*préciser*) .....

3. Salarié secteur privé **4.** Autre (*préciser*) .....

Activité de son entreprise : .....
(*ex : mécanique : fabrication ou réparation*)

HAB **Actuellement (ou avant son décès), votre père habite-t-il :**

0. Avec vous **100.** Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

FRE **Actuellement (ou avant son décès), quelle est (était) la fréquence de vos contacts ?** .....

Quels sont les départements (régions ou pays) de naissance de

DGPP **Votre GRAND-PÈRE paternel ?** ..... **DGMP** **Votre GRAND-MÈRE paternelle ?** .....

MÈRE

Quelle est la succession des mises en ménage, mariages, enfants... qu'a eus votre mère ?	Nous allons reconstituer l'histoire des activités de votre mère. À votre naissance quelle était son activité ?				
	Profession, qualification, inactivité, interruptions (*préciser arrêt pour enfant, maladie, chômage etc.*)	**Statut** (1, 2, 3, 4)	**Activité de l'entreprise**	**Lieu de travail** (*commune, dépt.*)	**Quand ? Repérages chronologiques**
	Première activité PP				*À quel âge ? Jusqu'à quand ?*
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
	Ensuite				
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
Dater les événements ultérieurs	*À votre naissance PN*				*Depuis quand ?*
Ego	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	*Ensuite*				
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

LES PARENTS ADOPTIFS ou CONJOINT DE LA MÈRE OU DU PÈRE *(ayant corésidé avec* ego)

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Lien :** .....

Quelle est la succession des mises en ménage, mariages, enfants... qu'il (elle) a eus ?	**Nous allons reconstituer l'histoire de ses activités. Au début de votre relation quelle était son activité ?**				
	Profession, qualification, inactivité, interruptions (*préciser arrêt pour enfant, maladie, chômage etc.*)	**Statut** (1, 2, 3, 4)	**Activité de l'entreprise**	**Lieu de travail** (*commune, dépt.*)	**Quand ? Repérages chronologiques**
	Première activité PP				*À quel âge ? Jusqu'à quand ?*
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
	Ensuite				
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
DR ⌊__⌋ *Dater les événements ultérieurs*	*Au début de la relation PN*				*Depuis quand ?*
	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	*Ensuite*				
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	*Dernière activité DP*				
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	*Retraite* ☐	.....	.....	.....	*À quel âge ? Quand ?* .....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

- **A-t-il (elle) connu des périodes d'inactivité ou des interruptions dues à la guerre, au chômage, à la maladie, aux enfants, à une reprise d'études... ?** ***Si oui, les placer dans la chronologie.***

AP **Récapitulons : pour vous quelle a été son activité principale** (*préciser la qualification, OS, OQ ...)* **?**

.....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) du secteur public et nationalisé (*préciser*) .....

3. Salarié(e) secteur privé **4.** Autre (*préciser*) .....

Activité de son entreprise : .....
(*ex : aviation ; usine ou transport*)

DN **Quel est son département (région ou pays) de naissance ?** .....

HAB **Actuellement (ou avant son décès), cette personne habite-t-elle :** **0.** Avec vous ⟶ *Page suivante*

100. Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

FRE **Actuellement (ou avant son décès), quelle est (était) la fréquence de vos contacts ?** .....

LES PARENTS ADOPTIFS ou CONJOINT DE LA MÈRE OU DU PÈRE *(ayant corésidé avec* ego)

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Lien :** .....

Quelle est la succession des mises en ménage, mariages, enfants... qu'il (elle) a eus ?	**Nous allons reconstituer l'histoire de ses activités. Au début de votre relation quelle était son activité ?**				
	Profession, qualification, inactivité, interruptions (*préciser arrêt pour enfant, maladie, chômage etc.*)	**Statut** (1, 2, 3, 4)	**Activité de l'entreprise**	**Lieu de travail** (*commune, dépt.*)	**Quand ? Repérages chronologiques**
	Première activité PP				*À quel âge ? Jusqu'à quand ?*
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
	Ensuite				
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....
DR ⌊_⌋	*Au début de la relation PN*				*Depuis quand ?*
Dater les événements ultérieurs	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	*Ensuite*				
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Y-a-t-il des PERSONNES ayant joué pour vous un RÔLE PARENTAL ?

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Lien :** .....

Quelle est la succession des événements familiaux : mise en ménage, mariage, enfants, etc., qui jalonnent sa vie d'adulte ?
(les noter en ordre chronologique)

Début de Relation

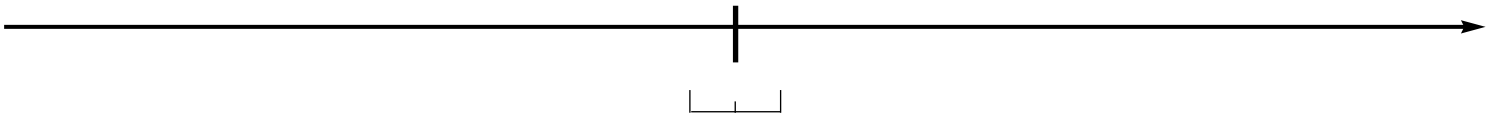

À quelle période son influence a-t-elle été déterminante ? (*enfance, adolescence, jeunesse etc.*)

..... de ..... ans à ..... ans.

HABp **À cette époque, résidait-il (elle) :**

0. Avec vous **100.** Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

FREp **Quelle était alors la fréquence de vos contacts ?** .....

Pourquoi cette personne a-t-elle été importante ? En quoi a-t-elle joué un rôle parental pour vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

AP **Pour vous quelle a été son activité principale** (*préciser la qualification, OS, OQ ...)* **?**

.....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) du secteur public et nationalisé (*préciser*) .....

3. Salarié(e) secteur privé **4.** Autre (*préciser*) .....

Activité de son entreprise : .....
(*ex : aviation ; usine ou transport*)

HAB **Actuellement (ou avant son décès), cette personne habite-t-elle : 0.** Avec vous ⟶ *Page suivante*

100. Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

FRE **Actuellement (ou avant son décès), quelle est (était) la fréquence de vos contacts ?** .....

Y-a-t-il des PERSONNES ayant joué pour vous un RÔLE PARENTAL ?

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Lien :** .....

Quelle est la succession des événements familiaux : mise en ménage, mariage, enfants, etc., qui jalonnent sa vie d'adulte ?
(les noter en ordre chronologique)

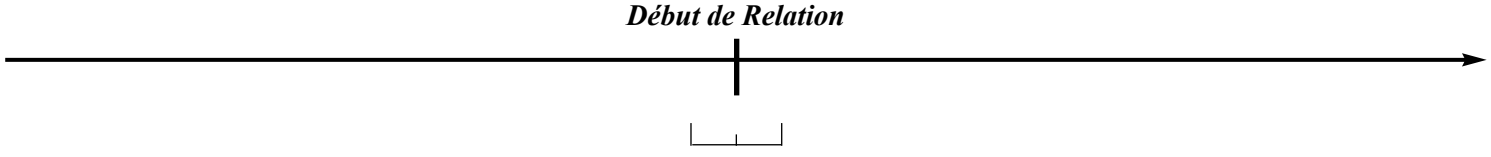

À quelle période son influence a-t-elle été déterminante ? (*enfance, adolescence, jeunesse etc.*)

..... de ..... ans à ..... ans.

HABp **À cette époque, résidait-il (elle) :**

0. Avec vous **100.** Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

FREp **Quelle était alors la fréquence de vos contacts ?** .....

Pourquoi cette personne a-t-elle été importante ? En quoi a-t-elle joué un rôle parental pour vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

AP **Pour vous quelle a été son activité principale** (*préciser la qualification, OS, OQ ...)* **?**

.....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) du secteur public et nationalisé (*préciser*) .....

3. Salarié(e) secteur privé **4.** Autre (*préciser*) .....

Activité de son entreprise : .....
(*ex : aviation ; usine ou transport*)

HAB **Actuellement (ou avant son décès), cette personne habite-t-elle : 0.** Avec vous ——→ *Page suivante*

100. Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

FRE **Actuellement (ou avant son décès), quelle est (était) la fréquence de vos contacts ?** .....

LA FRATRIE : frères, sœurs,
demi-frères, demi-sœurs ; y compris ceux décédés |__|__|

Profil d'activité : A : actif **F :** au foyer **C :** chômage
E : études / formation **M :** maladie / invalidité **R :** retraite

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : A : actif **F :** au foyer **C :** chômage
E : études / formation **M :** maladie / invalidité **R :** retraite

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : A : actif **F :** au foyer **C :** chômage
E : études / formation **M :** maladie / invalidité **R :** retraite

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, dépt. (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité: ⟶

Profession principale du conjoint: .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

1er conjoint

Prénom : ..... **Année de naissance :** |__|__| **Lieu de naissance (***dépt. ou pays***) :** .....

- **Quelle est la succession des événements familiaux : unions, enfants... qu'a eus votre conjoint ?**
  (*entourer la mise en couple et/ou le mariage avec* ego*)*

→

- **Diplôme <u>obtenu</u> le plus élevé :** ..... Aucun ☐

Nous allons reconstituer l'histoire des activités de votre conjoint. À votre mise en couple quelle était son activité ?

Profession, qualification, inactivité, interruptions (*préciser arrêt pour enfant, maladie, chômage etc.*)	**Statut** (1, 2, 3, 4)	**Activité de l'entreprise**	**Lieu de travail** (*commune, dépt.*)	**Quand ? Repérages chronologiques**
1ère activité PP				*À quel âge ? Jusqu'à quand ?*
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Ensuite				
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
À la mise en couple avec ego *PMC*				*Depuis quand ?*
si étudiant(e) →	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Dernière activité DP				
.....	.....	.....	.....	.....
Retraite ☐	.....	.....	.....	*À quel âge ? Quand ?* .....
.....	.....	.....	.....	.....

- **Votre conjoint a-t-il connu des périodes d'inactivité ou des interruptions dues à la guerre, au chômage, à la maladie, aux enfants, à une reprise d'études... ?** ***Si oui, les placer dans la chronologie.***

AP **Récapitulons : pour vous quelle est (était) son activité principale** (*préciser la qualification, OS, OQ ...)* **?**

.....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) du secteur public et nationalisé (*préciser*) .....

3. Salarié(e) secteur privé **4.** Autre (*préciser*) .....

Activité de son entreprise : .....
(*ex : aviation : fabrication ou réparation*)

- **SI SÉPARÉS** (couple à temps partiel, séparation géographique ou rupture d'union)

Actuellement (ou avant son décès), habite-t-il :

100. Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Actuellement (ou avant son décès), quelle est (était) la fréquence de vos contacts ? .....

2e conjoint

Prénom : ..... **Année de naissance :** |__|__| **Lieu de naissance (***dépt. ou pays***) :** .....

- **Quelle est la succession des événements familiaux : unions, enfants... qu'a eus votre conjoint ?**
  (*entourer la mise en couple et/ou le mariage avec* ego*)*

→

- **Diplôme <u>obtenu</u> le plus élevé :** ..... Aucun ☐

Nous allons reconstituer l'histoire des activités de votre conjoint. À votre mise en couple quelle était son activité ?

Profession, qualification, inactivité, interruptions (*préciser arrêt pour enfant, maladie, chômage etc.*)	**Statut** (1, 2, 3, 4)	**Activité de l'entreprise**	**Lieu de travail** (*commune, dépt.*)	**Quand ? Repérages chronologiques**
1ère activité PP				*À quel âge ? Jusqu'à quand ?*
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Ensuite				
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
À la mise en couple avec ego *PMC*				*Depuis quand ?*
si étudiant(e) →	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Dernière activité DP				
.....	.....	.....	.....	.....
Retraite ☐	.....	.....	.....	*À quel âge ? Quand ?* .....
.....	.....	.....	.....	.....

- **Votre conjoint a-t-il connu des périodes d'inactivité ou des interruptions dues à la guerre, au chômage, à la maladie, aux enfants, à une reprise d'études... ?** ***Si oui, les placer dans la chronologie.***

AP **Récapitulons : pour vous quelle est (était) son activité principale** (*préciser la qualification, OS, OQ ...)* **?**

.....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) du secteur public et nationalisé (*préciser*) .....

3. Salarié(e) secteur privé **4.** Autre (*préciser*) .....

Activité de son entreprise : .....
(*ex : aviation : fabrication ou réparation*)

- **SI SÉPARÉS** (couple à temps partiel, séparation géographique ou rupture d'union)

Actuellement (ou avant son décès), habite-t-il :

100. Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Actuellement (ou avant son décès), quelle est (était) la fréquence de vos contacts ? .....

3e conjoint

Prénom : ..... **Année de naissance :** |__|__| **Lieu de naissance (***dépt. ou pays***) :** .....

- **Quelle est la succession des événements familiaux : unions, enfants... qu'a eus votre conjoint ?**
  (*entourer la mise en couple et/ou le mariage avec* ego*)*

→

- **Diplôme <u>obtenu</u> le plus élevé :** ..... Aucun ☐

Nous allons reconstituer l'histoire des activités de votre conjoint. À votre mise en couple quelle était son activité ?

Profession, qualification, inactivité, interruptions (*préciser arrêt pour enfant, maladie, chômage etc.*)	**Statut** (1, 2, 3, 4)	**Activité de l'entreprise**	**Lieu de travail** (*commune, dépt.*)	**Quand ? Repérages chronologiques**
1ère activité PP				*À quel âge ? Jusqu'à quand ?*
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Ensuite				
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
À la mise en couple avec ego *PMC*				*Depuis quand ?*
si étudiant(e) →	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Dernière activité DP				
.....	.....	.....	.....	.....
Retraite ☐	.....	.....	.....	*À quel âge ? Quand ?* .....
.....	.....	.....	.....	.....

- **Votre conjoint a-t-il connu des périodes d'inactivité ou des interruptions dues à la guerre, au chômage, à la maladie, aux enfants, à une reprise d'études... ?** ***Si oui, les placer dans la chronologie.***

AP **Récapitulons : pour vous quelle est (était) son activité principale** (*préciser la qualification, OS, OQ ...)* **?**

.....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) du secteur public et nationalisé (*préciser*) .....

3. Salarié(e) secteur privé **4.** Autre (*préciser*) .....

Activité de son entreprise : .....
(*ex : aviation : fabrication ou réparation*)

- **SI SÉPARÉS** (couple à temps partiel, séparation géographique ou rupture d'union)

Actuellement (ou avant son décès), habite-t-il :

100. Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Actuellement (ou avant son décès), quelle est (était) la fréquence de vos contacts ? .....

4e conjoint

Prénom : ..... **Année de naissance :** |__|__| **Lieu de naissance (***dépt. ou pays***) :** .....

- **Quelle est la succession des événements familiaux : unions, enfants... qu'a eus votre conjoint ?**
  (*entourer la mise en couple et/ou le mariage avec* ego*)*

→

- **Diplôme <u>obtenu</u> le plus élevé :** ..... Aucun ☐

Nous allons reconstituer l'histoire des activités de votre conjoint. À votre mise en couple quelle était son activité ?

Profession, qualification, inactivité, interruptions (*préciser arrêt pour enfant, maladie, chômage etc.*)	**Statut** (1, 2, 3, 4)	**Activité de l'entreprise**	**Lieu de travail** (*commune, dépt.*)	**Quand ? Repérages chronologiques**
1ère activité PP				*À quel âge ? Jusqu'à quand ?*
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Ensuite				
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
À la mise en couple avec ego *PMC*				*Depuis quand ?*
si étudiant(e) →	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Dernière activité DP				
.....	.....	.....	.....	.....
Retraite ☐	.....	.....	.....	*À quel âge ? Quand ?* .....
.....	.....	.....	.....	.....

- **Votre conjoint a-t-il connu des périodes d'inactivité ou des interruptions dues à la guerre, au chômage, à la maladie, aux enfants, à une reprise d'études... ?** ***Si oui, les placer dans la chronologie.***

AP **Récapitulons : pour vous quelle est (était) son activité principale** (*préciser la qualification, OS, OQ ...)* **?**

.....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) du secteur public et nationalisé (*préciser*) .....

3. Salarié(e) secteur privé **4.** Autre (*préciser*) .....

Activité de son entreprise : .....
(*ex : aviation : fabrication ou réparation*)

- **SI SÉPARÉS** (couple à temps partiel, séparation géographique ou rupture d'union)

Actuellement (ou avant son décès), habite-t-il :

100. Dans la même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Actuellement (ou avant son décès), quelle est (était) la fréquence de vos contacts ? .....

PARENTS DE VOS CONJOINTS

Nombre total ___

BEAU-PÈRE **PARENTS DE :** ..... **BELLE-MÈRE**

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant **2.** Salarié secteur public et nationalisé **3.** Salarié du privé

Activité de son entreprise : .....

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-elle :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendante **2.** Salariée secteur public et nationalisé **3.** Salariée du privé

Activité de son entreprise : .....

.....

.....

.....

.....

BEAU-PÈRE **PARENTS DE :** ..... **BELLE-MÈRE**

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant **2.** Salarié secteur public et nationalisé **3.** Salarié du privé

Activité de son entreprise : .....

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-elle :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendante **2.** Salariée secteur public et nationalisé **3.** Salariée du privé

Activité de son entreprise : .....

.....

.....

.....

.....

BEAU-PÈRE **PARENTS DE :** ..... **BELLE-MÈRE**

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant **2.** Salarié secteur public et nationalisé **3.** Salarié du privé

Activité de son entreprise : .....

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-elle :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendante **2.** Salariée secteur public et nationalisé **3.** Salariée du privé

Activité de son entreprise : .....

.....

.....

.....

.....

PARENTS DE VOS CONJOINTS

BEAU-PÈRE **PARENTS DE :** ..... **BELLE-MÈRE**

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant **2.** Salarié secteur public et nationalisé **3.** Salarié du privé

Activité de son entreprise : .....

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-elle :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendante **2.** Salariée secteur public et nationalisé **3.** Salariée du privé

Activité de son entreprise : .....

.....

.....

.....

.....

BEAU-PÈRE **PARENTS DE :** ..... **BELLE-MÈRE**

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant **2.** Salarié secteur public et nationalisé **3.** Salarié du privé

Activité de son entreprise : .....

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-elle :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendante **2.** Salariée secteur public et nationalisé **3.** Salariée du privé

Activité de son entreprise : .....

.....

.....

.....

.....

BEAU-PÈRE **PARENTS DE :** ..... **BELLE-MÈRE**

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendant **2.** Salarié secteur public et nationalisé **3.** Salarié du privé

Activité de son entreprise : .....

Prénom : .....

Événements familiaux : conJoint →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-elle :

0. Avec vous

100. Même commune ou limitrophe, laquelle : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Profession principale : .....

1. Indépendante **2.** Salariée secteur public et nationalisé **3.** Salariée du privé

Activité de son entreprise : .....

.....

.....

.....

.....

VOS ENFANTS (*enfants d'*ego) ***Total*** ⌊__⌋

Profil d'activité : A : actif **F :** au foyer **C :** chômage
E : études / formation **M :** maladie / invalidité **R :** retraite

Prénom : .....

Si plusieurs unions, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Si plusieurs unions, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Si plusieurs unions, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

VOS ENFANTS (*enfants d'*ego*)*

Profil d'activité : A : actif **F :** au foyer **C :** chômage
E : études / formation **M :** maladie / invalidité **R :** retraite

Prénom : .....

Si plusieurs unions, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Si plusieurs unions, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : .....

Si plusieurs unions, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

LES ENFANTS de votre (vos) conjoints(s) nés d'une autre union *Total* └_┘

Profil d'activité : A : actif **F :** au foyer **C :** chômage **E :** études / formation **M :** maladie / invalidité **R :** retraite

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge** └_┘

Si plusieurs conjoints, enfant de : .....

Événements familiaux : →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : →

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge** └_┘

Si plusieurs conjoints, enfant de : .....

Événements familiaux : →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : →

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge** └_┘

Si plusieurs conjoints, enfant de : .....

Événements familiaux : →

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : →

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

LES ENFANTS de votre (vos) conjoints(s) nés d'une autre union

Profil d'activité : A : actif **F :** au foyer **C :** chômage
E : études / formation **M :** maladie / invalidité **R :** retraite

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge** ⌊__⌋

Si plusieurs conjoints, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge** ⌊__⌋

Si plusieurs conjoints, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge** ⌊__⌋

Si plusieurs conjoints, enfant de : .....

Événements familiaux : ⟶

Actuellement (ou avant son décès) habite-t-il (elle) :

0. Avec vous **100.** Même commune ou limitrophe : .....

Ailleurs : commune, département (pays) .....

Fréquence des contacts : .....

Études en cours : .....

Diplôme obtenu le plus élevé : ..... Aucun ☐

Profession principale : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

Profil d'activité : ⟶

Profession principale du conjoint : .....

1. Indépendant(e) **2.** Salarié(e) public et nationalisé **3.** Salarié(e) du privé

PETITS-ENFANTS : ***Total*** ⌊__⌋

Avez-vous aménagé un espace pour vos petits enfants ?

Dans votre résidence principale **1.** Oui **2.** Non

Dans votre résidence secondaire **1.** Oui **2.** Non **0.** Pas de résidence secondaire

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident → (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident → (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident → (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident → (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident → (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

PETITS-ENFANTS

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

PETITS-ENFANTS

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Prénom : ..... **Sexe :** F2 M1 **Âge :** ⌊__⌋ **ou Année de naissance :** ⌊____⌋

Enfant de : .....

Fréquence des contacts : ..... Corésident ⟶ (*passer au suivant*)

Vous arrive-t-il de l'accueillir chez vous sans ses parents ? **1.** Oui **2.** Non

À quel rythme ou occasion ? .....

.....

Parmi les membres de votre entourage dont nous venons de parler, y a-t-il des personnes que vous considérez comme proches ? Si oui, lesquelles :

Rappel des catégories de parenté : parents biologiques ou adoptifs, rôles parentaux, frères et sœurs, conjoints et leurs parents, enfants d'*ego* et de ses conjoints, petits enfants.

Prénom	Lien
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

En dehors de ces personnes, y en a-t-il d'autres, amis, famille et belle-famille, collègues..., qui ont été ou sont importantes pour vous, positivement ou négativement ?

Prénom	Sexe F M	Âge par rapport à *ego*	Quel est votre lien avec cette personne ?	En quoi cette personne a-t-elle été importante pour vous, positivement ou non ?	
1. Quand vous étiez enfant (école, voisinage...)					
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
2. Quand vous étiez adolescent (école, voisinage, apprentissage...)					
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐

Prénom	Sexe F M	Âge par rapport à *ego*	Quel est votre lien avec cette personne ?	En quoi cette personne a-t-elle été importante pour vous, positivement ou non ?	
3. Quand vous étiez jeune adulte (études service militaire, travail...)					
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
4. Pendant la vie adulte (lors de la formation de la famille, pendant la vie professionnelle, dans le cadre associatif...)					
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
5. Maintenant					
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐
.....	**2 1**	+ = -	.....	.....	☐

Et parmi ces personnes, quelles sont celles que vous considérez comme proches ? (*cocher dans la colonne de droite*)

Nous allons maintenant retracer votre propre histoire résidentielle et professionnelle

LES CODES FAMILLES DOIVENT ÊTRE REPORTÉS DANS LA COLONNE « FAMILLE » DE LA GRILLE

LOGEMENTS					
Année	Âge	Famille	**L1**	Dépt. ou pays **L2**	Commune (arrt) **L3**
19	00		1		
19	01				
19	02				
19	03				
19	04				
19	05				
19	06				
19	07				
19	08				
19	09				
19	10				
19	11				
19	12				
19	13				
19	14				
19	15				
19	16				
19	17				
19	18				
19	19				
19	20				
19	21				
19	22				
19	23				
19	24				
19	25				
19	26				
19	27				
19	28				
19	29				
19	30				
19	31				
19	32				
19	33				
19	34				
19	35				
19	36				
19	37				
19	38				
19	39				
19	40				
19	41				
19	42				
19	43				
19	44				
19	45				
19	46				
19	47				
19	48				
19	49				
	50				
	51				
	52				
	53				
	54				
	55				
	56				
	57				
	58				
	59				
	60				
	61				
	62				
	63				
	64				
	65				
	66				
	67				
	68				
	69				
	70				

L4	L5	L6	Périodes transitoires Logements et Remarques	Nbre	Âge															
			.....		00															
			.....		01															
			.....		02															
			.....		03															
			.....		04															
			.....		05															
			.....		06															
			.....		07															
			.....		08															
			.....		09															
			.....		10															
			.....		11															
			.....		12															
			.....		13															
			.....		14															
			.....		15															
			.....		16															
			.....		17															
			.....		18															
			.....		19															
			.....		20															
			.....		21															
			.....		22															
			.....		23															
			.....		24															
			.....		25															
			.....		26															
			.....		27															
			.....		28															
			.....		29															
			.....		30															
			.....		31															
			.....		32															
			.....		33															
			.....		34															
			.....		35															
			.....		36															
			.....		37															
			.....		38															
			.....		39															
			.....		40															
			.....		41															
			.....		42															
			.....		43															
			.....		44															
			.....		45															
			.....		46															
			.....		47															
			.....		48															
			.....		49															
			.....		50															
			.....		51															
			.....		52															
			.....		53															
			.....		54															
			.....		55															
			.....		56															
			.....		57															
			.....		58															
			.....		59															
			.....		60															
			.....		61															
			.....		62															
			.....		63															
			.....		64															
			.....		65															
			.....		66															
			.....		67															
			.....		68															
			.....		69															
			.....		70															

Âge	L7	L7bis	L8	L9	Année	Autres lieux fréquentés L10	L11	L12	Remarques
00					19		**c** *1. Enfance*		
01					19				
02					19				
03					19				
04					19				
05					19				
06					19				
07					19				
08					19				
09					19				
10					19				
11					19				
12					19				
13					19		*2. Adolescence*		
14					19				
15					19				
16					19				
17					19				
18					19				
19					19				
20					19				
21					19				
22					19		**b** *3. Jeune adulte*		
23					19				
24					19				
25					19				
26					19				
27					19				
28					19				
29					19				
30					19				
31					19				
32					19				
33					19				
34					19				
35					19				
36					19		*4. Adulte*		
37					19				
38					19				
39					19				
40					19				
41					19				
42					19				
43					19				
44					19				
45					19				
46					19				
47					19				
48					19				
49					19				
50									
51							**a** *5. Maintenant*		
52									
53									
54									
55									
56									
57									
58									
59									
60									
61									
62									
63									
64									
65									
66									
67									
68									
69									
70									

ACTIVITÉS

Âge	**A1**	Activité détaillée de l'enquêté **A2**	Statut **A3**	Activité de l'entreprise **A4**	Temps **A5**	Dépt. ou pays **A6**	Commune (arr^{t}) **A7**	**A8**
00								
01								
02								
03								
04								
05								
06								
07								
08								
09								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								
36								
37								
38								
39								
40								
41								
42								
43								
44								
45								
46								
47								
48								
49								
50								
51								
52								
53								
54								
55								
56								
57								
58								
59								
60								
61								
62								
63								
64								
65								
66								
67								
68								
69								
70								

Année	Périodes transitoires Activités et Remarques	Âge	SYNTHÈSES Sy1	Sy2	Sy3	SF
19		00				
19		01				
19		02				
19		03				
19		04				
19		05				
19		06				
19		07				
19		08				
19		09				
19		10				
19		11				
19		12				
19		13				
19		14				
19		15				
19		16				
19		17				
19		18				
19		19				
19		20				
19		21				
19		22				
19		23				
19		24				
19		25				
19		26				
19		27				
19		28				
19		29				
19		30				
19		31				
19		32				
19		33				
19		34				
19		35				
19		36				
19		37				
19		38				
19		39				
19		40				
19		41				
19		42				
19		43				
19		44				
19		45				
19		46				
19		47				
19		48				
19		49				
		50				
		51				
		52				
		53				
		54				
		55				
		56				
		57				
		58				
		59				
		60				
		61				
		62				
		63				
		64				
		65				
		66				
		67				
		68				
		69				
		70				

R →

En intégrant *toutes* vos ressources :

salaires ou pensions de retraite
allocations chômage
revenus de placements
rentes de loyers
bénéfices industriels ou commerciaux
pensions alimentaires
allocations diverses (logement, etc.)
revenus occasionnels, etc.

De quel revenu net mensuel moyen dispose actuellement votre ménage ?

R1 Réponse spontanée : ..... par mois

R2 *(sinon proposer la liste suivante)*

1. Moins de 1 000 F

2. de 1000 F à moins de 2 000 F

3. de 2 000 F à moins de 5 000 F

4. de 5 000 F à moins de 8 000 F

5. de 8 000 F à moins de 11 000 F

6. de 11 000 F à moins de 15 000F

7. de 15 000 F à moins de 20 000F

8. de 20 000 F à moins de 35 000 F

9. de 35 000 F à moins de 50 000F

10. plus de 50 000F

F1 Avez-vous l'intention de déménager ?

1. Oui **2.** Peut-être **3.** Non

F2 Pourquoi ? .....
.....
.....
.....
.....

F3 (*Si oui ou peut-être)* **Dans quelle commune, département, région, ou pays ?**

.....

Nous vous remercions de votre aimable collaboration.
Accepteriez-vous de recevoir de nouveau un membre de l'équipe de recherche pour un entretien plus libre sur l'un des thèmes abordés dans cette enquête ?

1. Oui

2. Non

Heure de fin d'entretien └_ _ _ _┘

À REMPLIR IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ENTRETIEN

I Durée de l'entretien **heures** ⌊__⌋ **minutes** ⌊__⌋

II L'enquêté(e) était-il(elle) seul(e) dans la pièce durant l'entretien ?

1. Oui

2. Non

Qui était avec lui (elle) et pendant combien de temps ?

.....

.....

.....

III Qualité de l'accueil par l'enquêté(e) :

1. Très bon

2. Bon

3. Réticent

4. Difficile

IV Autres remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 3 : PRESENTATION DU GUIDE D'ENTRETIEN ET DES PERSONNES INTERROGEES

- présentation du guide d'entretien
- présentation des personnes interrogées

Guide d'entretiens

Objectifs :

Ces entretiens ont pour objectif de mettre au jour les mécanismes de l'ancrage des personnes dans les villes nouvelles. Ancrage en rapport avec les parcours biographiques, avec la constitution d'un réseau social de proximité (voisins, amis, famille), avec les activités effectuées (professionnelles, sportives, culturelles et associatives), avec la perception du lieu en lui-même (équipements, accessibilité, ambiance), avec d'autres lieux d'ancrage (origines, résidences secondaires, etc.). L'idée est 1) d'analyser de quelle manière les différents éléments de l'ancrage s'articulent et se répondent et 2) d'analyser les mécanismes sociaux qui participent de l'ancrage. Ces entretiens sont donc un matériau essentiel qui ne servira pas seulement de complément ou de guide à l'interprétation aux résultats statistiques des données de l'enquête. L'hypothèse d'un ancrage original dans les villes nouvelles – par rapport au reste de la grande couronne – en raison de l'aspect pionnier de leur peuplement nous incite à prendre pour critère de sélection des personnes leur date d'arrivée dans les villes nouvelles.

LA VILLE NOUVELLE DANS LA TRAJECTOIRE RESIDENTIELLE

Racontez-moi dans quelles circonstances vous êtes arrivé dans la ville nouvelle (dire explicitement Evry, Marne-la-Vallée, etc.)

- ⇨ Avant toute chose, il faut comprendre quelle est la situation de l'enquêté **précédemment à l'arrivée en VN** : lieux d'origine et logements précédents, famille, couple et profession

VILLE NOUVELLE ET RESEAU SOCIAL

- ⇨ Le réseau **avant l'emménagement** : aviez-vous de la famille dans la ville nouvelle ? A proximité ? Des amis ? Des collègues ?
- ⇨ D'autres personnes parmi **vos connaissances** résidaient-elles dans la ville nouvelle ?
- ⇨ Comment cela s'est passé avec **le voisinage** ? Ca a "collé" immédiatement?
- ⇨ D'**autres fréquentations** sont-elles dans les parages ?
- ⇨ Et avec **vos enfants** ? Où vivent-ils ? Quel est leur rapport à cette ville ?

VILLE NOUVELLE ET ACTIVITES

- ⇨ Exerc(i)ez-vous une (des) **activité**(s) dans la ville nouvelle (travail, activités associatives, politiques, etc.) ?

- ⇨ Plus généralement, quels sont les **autres lieux** que vous fréquentez (commerces, bases de loisirs, …)?

VILLE NOUVELLE/ AUTRES LIEUX

- ⇨ Finalement, aujourd'hui, **quelle place** occupe votre environnement résidentiel par rapport à d'autres lieux (lieux d'origine, de vacances, etc.)

- ⇨ Comment y envisagez-vous **votre avenir** (enfants, logement, etc.)

EVOLUTION DE LA VILLE NOUVELLE

- ⇨ Voyez-vous dans votre environnement **des changements** depuis votre arrivée?

- ⇨ En quoi le **percevez-vous autrement?**

Présentation des personnes interrogées

Béatrice (Evry) :
Béatrice vit à Evry où elle s'est installée en 1994 après avoir acheté un appartement. Née en 1947, elle a demeuré en Bretagne jusqu'en 1990. A cette date, elle a migré dans l'Essonne avec ses deux enfants après avoir obtenu sa mutation suite à un divorce. Elle a rencontré son second mari avec qui elle a acheté l'appartement d'Evry. Le couple s'est alors fortement impliqué dans la résidence secondaire dont a hérité le conjoint de Béatrice dans le sud des Yvelines. Ils y passent tous les week-ends et y envisagent d'y emménager au moment de la retraite.

Bernard (Champs-sur-Marne) :
Né en Franche-Comté en 1952, Bernard a acheté un pavillon avec son épouse en 1995, après avoir parcouru le monde pour des raisons professionnelles. Cet ingénieur a épousé une brésilienne qui ne connaissait pas la France avant de s'installer avec Bernard. Partageant tous deux la même passion pour une danse folklorique brésilienne peu pratiquée en France, ils ont décidé de créer un club à Noisiel. Tout leur engagement associatif est tourné vers cette activité qui occupe la majeure partie de leur temps de loisir.

Claudine (Noisiel) :
Claudine, est arrivée à Créteil, où elle fit la connaissance de son mari. Elle a acheté un pavillon sur plan à Noisiel, au début des années 1980. Infirmière de profession, travaillant de nuit dans un hôpital parisien avant que ses enfants deviennent adultes, cette "pionnière" s'est beaucoup investie dans des activités syndicales et peu dans le tissu associatif local. Elle envisage de quitter Noisiel à terme.

Les Dumas (Montigny-le-Bretonneux) :
L'époux et l'épouse ont tous deux participé à l'entretien. L'histoire résidentielle des Dumas est en grande partie expliquée par la profession de Monsieur Dumas : officier de carrière dans l'armée de terre. Se qualifiant d' "itinérants", les Dumas n'avaient jusqu'au début des années 1980 aucun point d'attache si ce n'est la résidence secondaire acquise dans le Pays Basque. Ils se sont installés à Noisiel quand ils ont eu la certitude que Monsieur Dumas finirait sa carrière à Paris. Ils ont alors acquis un pavillon sur plan à Montigny-le-Bretonneux. Acheté en 1981, ils n'y ont emménagé qu'en 1983. Très impliqués pendant une période dans la copropriété, ils n'ont fait que participer à certaines associations sans s'y engager réellement.

Hélène (Noisiel) :
Originaire de Chelles, s'est spontanément présentée comme une "pionnière". Arrivés à Noisiel en compagnie d'amis comprenant des sœurs et des beaux-frères alors que la ville nouvelle n'était encore qu'en projet, Hélène et son mari ont acheté un pavillon dans le Bas Noisiel. Hélène s'est très vite impliquée dans la vie associative et politique locale, fut présente à la création d'associations de loisirs, a fait du catéchisme, a été conseillère municipale, etc. "Inactive" jusqu'au décès de son mari en 1987, elle fut ensuite employée par le SAN du Val Maubuée. Sa fille et son fils résident à Noisiel ainsi qu'une de ses nièces.

Jean (Champs-sur-Marne) :
De parents malgaches, Jean est arrivé durant son enfance à Paris. Ce technicien informatique s'est installé à Noisiel alors qu'il vivait avec son épouse, native des Landes, et leurs deux filles dans un appartement à Rosny-sous-Bois. Il s'est impliqué au début dans la vie de quartier puis dans les associations de loisirs locales. Se considérant comme un "moteur", il envisage de reproduire son expérience d'engagement dans la village d'origine de son épouse où il souhaite déménager au moment de la retraite.

Jeanne (Evry) :
Jeanne a acheté un appartement à Evry au moment de la retraite. Disposant alors de temps libre, cette ancienne commerçante s'est engagée tous azimuts dans la vie associative, son engagement prenant place principalement dans le quartier : association de loisirs pour les retraités, Conseil de quartier, organisation du carnaval des enfants du quartier, etc. Elle envisage de rester sur Evry, ce qui ne l'empêche pas de se rendre régulièrement à Paris.

Josette (Noisiel) :
Originaire de Champigny-sur-Marne, Josette est arrivée à Noisiel avec son mari et leurs deux enfants aînés. Ayant cessé toute activité professionnelle au moment de son installation, cette éducatrice spécialisée, qui a aujourd'hui repris son activité, a beaucoup participé à la vie associative, initialement du quartier (catéchisme, Maison pour Tous, associations de parents d'élèves, etc.), puis de la commune (association de loisirs). Aujourd'hui, Josette a pris ses distances avec l'engagement associatif.

Laurent (Cergy) :
Cet enseignant natif de Maisons-Alfort a eu sa première affectation à Pontoise en 1977. Marié et jeune père, il s'installa six ans plus tard, au moment de la naissance de son troisième enfant, à Cergy dans un pavillon à énergie solaire. Toujours impliqué dans la vie de sa paroisse, ce "catholique de gauche" a eu aussi un engagement politique à Cergy. Désormais remarié et propriétaire d'un pavillon à Cergy, Laurent a eu deux enfants avec sa nouvelle épouse. Sa première épouse est quant à elle partie à Clermont-Ferrand avec les deux aînés.

Lucien (Evry) :
Gendarme originaire de la Mayenne, Lucien a emménagé à été muté à Evry où il loue un pavillon. Il suit la scolarité de ses 4 enfants en participant aux associations de parents d'élève, Lucien participe aussi à la vie locale en fréquentant un club de pétanque, sport pour lequel il nourrit une passion. La plupart de ses activités se font dans l'activité d'Evry, il n'a pas les moyens financiers ni ne ressent le besoin de fréquenter régulièrement Paris.

Michel (Montigny-le-Bretonneux) :
Instituteur natif de la Creuse, caractéristiques qu'il partage avec son épouse, Michel a été muté à Trappes alors qu'il résidait auparavant à Clamart. Ce père de trois enfants, qui demeurent toujours à Saint-Quentin en Yvelines ou dans les environs, ne s'est jamais vraiment investi dans le tissu associatif local. Tout au plus, il suivait ses enfants lors de leurs activités culturelles et sportives.

Nadine (Lisses) :
Arrivée dès les années 1950 en provenance dans le bourg d'Evry, Nadine n'a dès lors jamais quitté le secteur. Ayant vécu l'expérience du quartier des Pyramides, Nadine a ensuite acquis un pavillon à Lisses où elle réside toujours avec son mari, sa fille étant partie à Cregy pour finir ses études. Cette employée de l'établissement d'aménagement d'Evy, où réside encore sa mère, s'est depuis son adolescence impliquée dans la vie associative d'Evry, avant tout dans des activités culturelles et de loisirs.

Renée (Cergy) :
Secrétaire de direction à Paris, où elle passa son enfance, Renée s'est installée à dans un pavillon de Montigny-les-Cormeilles avec son mari. Elle a emménagé à Cergy quand elle divorça en 1989. Ses deux filles résident toujours dans l'agglomération de Cergy alors que Renée gère les comptes d'une chorale de Gospel à laquelle elle consacre beaucoup de son temps libre.

Présentation des personnes interrogées

Prénom	Commune	Viles nouvelle	Année d'arrivée	Année de naissance	Profession	Situation matrimoniale	Descendance	Situation résidentielle	Lieu de l'entretien	Durée
Bernard	Champs	Marne-la-V	1995	1952	Ingénieur	Marié	0	Proprio. Indiv.	Bureau	1h30
Jean	Champs	Marne-la-V	1979	1949	Informaticien	Marié	2	Proprio. Indiv.	Bar Champs	1h15
Josette	Noisiel	Marne-la-V	1977	1950	Educatrice spécialisée	Mariée	3	Proprio. Coll.	Domicile	2h
Hélène	Noisiel	Marne-la-V	1971	1938	Secrétaire retraitée	Veuve	2	Proprio. Indiv.	Domicile	2h15
Claudine	Noisiel	Marne-la-V	1980	1946	Infirmière	Mariée	2	Proprio. Indiv.	Domicile	1h30
Jeanne	Evry	Evry	1991	1932	Commerçante retraitée	Mariée	1	Proprio. Coll.	Parc Paris	1h15
Béatrice	Evry	Evry	1994	1947	Contrôleur fiscal	Remariée	2	Proprio. Coll.	Domicile	2h
Lucien	Evry	Evry	1995	1953	Gendarme	Marié	4	Locat. lnd.	Domicile	1h45
Nadine	Lisses	Evry	1949	1946	Urbaniste	Mariée	1	Proprio. Indiv.	Bureau	2h15
Les Dumas	Montigny-le-B.	Saint-Quentin	1983	1943 et 1945	Officier réserviste et professeur retraitée	Mariés	3	Proprio. Indiv.	Domicile	2h
Michel	Montigny-le-B.	Saint-Quentin	1981	1947	Instituteur	Marié	3	Proprio. Indiv.	Domicile	1h30
Laurent	Cergy	Cergy-Pont.	1983	1952	Professeur	Remarié	5	Proprio. Indiv.	Bureau	2h
Renée	Cergy	Cergy-Pont.	1989	1946	Secrétaire	Divorcée	2	Locat. Coll.	Bar Paris	30' (interrompu)

ANNEXE 4 : PARAMETRES DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIERARCHIQUE (CHAPITRE 9)

- Présentation des variables du modèle
- Description des axes factoriels
- Caractérisation des types par les variables du modèle
- Description des profils socio-démographiques et socio-professionnels de chaque type

- Présentation des variables du modèle

Localisation des origines

Libellé des modalités	Effectif avant apurement	Poids avant apurement	Effectif après apurement	Poids après apurement
Au moins une localisation des origines dans la commune de résidence	427	427.00	427	427.00
Au moins une localisation des origines < 10 km de la commune de résidence	166	166.00	166	166.00
Au moins une localisation des origines francilienne	365	365.00	365	365.00
Aucune localisation des origines francilienne	372	372.00	372	372.00

Attaches actuelles dans les lieux d'origines

Libellé des modalités	Effectif avant apurement	Poids avant apurement	Effectif après apurement	Poids après apurement
Peu d'attaches	544	544.00	544	544.00
Attaches nombreuses	427	427.00	427	427.00
Attaches très nombreuses	359	359.00	359	359.00

Ancrages alternatifs

Libellé des modalités	Effectif avant apurement	Poids avant apurement	Effectif après apurement	Poids après apurement
Pas d' "autre lieu fréquenté" ni de résidence secondaire	562	562.00	562	562.00
Au moins un "autre lieu fréquenté"	385	385.00	385	385.00
Au moins une résidence secondaire	274	274.00	274	274.00
Au moins un "autre lieu fréquenté" et une résidence secondaire	109	109.00	109	109.00

Implantation de la descendance

Libellé des modalités	Effectif avant apurement	Poids avant apurement	Effectif après apurement	Poids après apurement
Au moins un enfant dans la même commune	218	218.00	218	218.00
Au moins un enfant à moins de 10 km	306	306.00	306	306.00
Au moins un enfant de 10 à 20 km	164	164.00	164	164.00
Au moins un enfant francilien > 20 km	202	202.00	202	202.00
Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France	158	158.00	158	158.00
Aucun enfant majeur non co-résident	182	182.00	182	182.00
Aucune descendance	100	100.00	100	100.00

Ancienneté de l'implantation résidentielle

Libellé des modalités	Effectif avant apurement	Poids avant apurement	Effectif après apurement	Poids après apurement
Plus de 30 ans dans la même commune	271	271.00	271	271.00
de 20 à 30 ans dans la même commune	458	458.00	458	458.00
Plus de 20 ans dans la grande couronne	181	181.00	181	181.00
Plus de 20 ans en Île-de-France	241	241.00	241	241.00
Moins de 20 ans en Île-de-France	179	179.00	179	179.00

- Description des axes factoriels

L'information est assez hétérogène, le 18^{e} axe factoriel comprenant encore 3,5 % de l'information. Néanmoins, les valeurs propres des premiers étant élevées (autour de 0,3), les degrés de différenciation que ces premiers axes introduisent sont importants (Sanders, 1989).

Trace de la matrice: 3.60000

Numéro de l'axe factoriel	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	0.3053	8.48	8.48
2	0.2748	7.63	16.11
3	0.2463	6.84	22.96
4	0.2393	6.65	29.60
5	0.2205	6.13	35.73
6	0.2129	5.91	41.64
7	0.2086	5.79	47.43
8	0.2006	5.57	53.01
9	0.1983	5.51	58.52
10	0.1929	5.36	63.87
11	0.1919	5.33	69.21
12	0.1794	4.98	74.19
13	0.1718	4.77	78.96
14	0.1705	4.74	83.70
15	0.1663	4.62	88.32
16	0.1580	4.39	92.71
17	0.1361	3.78	96.49
18	0.1265	3.51	100.00
19	0.0000	0.00	100.00
20	0.0000	0.00	100.00
21	0.0000	0.00	100.00
22	0.0000	0.00	100.00
23	0.0000	0.00	100.00

On décrit ici les deux premiers axes par les variables qui apportent la plus grande contribution :

Description de l'axe 1 par les MODALITES ACTIVES

Libellé de la variable	Libellé de la modalité	Valeur-Test	Poids
Localisation des origines	Aucune localisation des origines francilienne	-24.96	372.000
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches très nombreuses	-22.57	359.000
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non co-résident	-12.78	182.000
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Moins de 20 ans en Île-de-France	-10.14	179.000
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France	-7.69	158.000
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté"	-5.45	385.000
Z O N E C E N T R A L E			
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches nombreuses	5.95	427.000
Implantation de la descendance	Aucune descendance	7.61	100.000
Ancrages alternatifs	Pas d' "autre lieu fréquenté" ni de résidence secondaire	9.54	562.000
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches peu nombreuses	14.73	544.000
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 30 ans dans la même commune	18.53	271.000
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines dans la commune de résidence	18.94	427.000

L'axe 1 renseigne sur la localisation des origines : des origines communales (en bas) aux origines non franciliennes (en haut).

Description de l'axe 2 par les MODALITES ACTIVES

Libellé de la variable	Libellé de la modalité	Valeur-Test	Poids
Implantation de la descendance	Au moins un enfant dans la même commune	-17.21	218.000
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 30 ans dans la même commune	-16.13	271.000
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines dans la commune de résidence	-12.60	427.000
Ancrages alternatifs	Au moins une résidence secondaire	-11.54	274.000
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches très nombreuses	-10.42	359.000
Localisation des origines	Aucune localisation des origines francilienne	-10.29	372.000
Z O N E C E N T R A L E			
Ancrages alternatifs	Pas d' "autre lieu fréquenté" ni de résidence secondaire	8.59	562.000
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines < 10 km de la commune de résidence	9.66	166.000
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches peu nombreuses	11.16	544.000
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non co-résident	11.26	182.000
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines francilienne	16.37	365.000
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans en Île-de-France	17.69	241.000

L'axe 2 renseigne sur la densité des attaches présentes autour du lieu d'ancrage : des ancrages concentrés (en haut) aux ancrages en extension (en bas).

Caractérisation des types par les variables du modèle

Coupure 'b' de l'arbre en 7 classes

Classe: Ancrage périurbain par implantation (Effectif: 336 - Pourcentage: 25.26)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Ancienneté de l'implantation résidentielle	de 20 à 30 ans dans la même commune	74.11	34.44	54.37	17.42	0.000	458
Implantation de la descendance	Au moins un enfant francilien > 20 km	32.14	15.19	53.47	9.35	0.000	202
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Moins de 20 ans en Île-de-France	22.62	13.46	42.46	5.36	0.000	179
Implantation de la descendance	Au moins un enfant à moins de 10 km	30.95	23.01	33.99	3.85	0.000	306
Localisation des origines	Aucune localisation des origines francilienne	36.01	27.97	32.53	3.67	0.000	372
Ancrages alternatifs	Au moins une résidence secondaire	27.68	20.60	33.94	3.56	0.000	274
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines < 10 km de la commune de résidence	16.96	12.48	34.34	2.71	0.003	166
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non co-résident	17.86	13.68	32.97	2.43	0.007	182
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches très nombreuses	30.06	26.99	28.13	1.39	0.082	359
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Peu d'attaches	36.90	40.90	22.79	-1.66	0.048	544
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.30	7.52	1.00	-6.92	0.000	100
Localisation des origines	Au moins une Localisation des origines dans la commune de résidence	17.26	32.11	13.58	-6.93	0.000	427
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté" et une résidence secondaire	0.00	8.20	0.00	-7.80	0.000	109
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France	0.00	11.88	0.00	-9.63	0.000	158
Implantation de la descendance	Au moins un enfant de 10 à 20 km	0.00	12.33	0.00	-9.84	0.000	164
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans dans la grande couronne	0.00	13.61	0.00	-10.41	0.000	181
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans en Île-de-France	1.19	18.12	1.66	-10.95	0.000	241
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 30 ans dans la même commune	2.08	20.38	2.58	-11.09	0.000	271
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0

Classe: Ancrage périurbain en re-constitution (Effectif: 196 - Pourcentage: 14.74)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans en Île-de-France	90.82	18.12	73.86	25.43	0.000	241
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non co-résident	38.78	13.68	41.76	9.71	0.000	182
Ancrages alternatifs	Pas d' "autre lieu fréquenté" ni de résidence secondaire	55.61	42.26	19.40	4.00	0.000	562
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté"	38.78	28.95	19.74	3.14	0.001	385
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines francilienne	36.73	27.44	19.73	3.01	0.001	365
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches très nombreuses	33.67	26.99	18.38	2.16	0.015	359
Implantation de la descendance	Au moins un enfant francilien > 20 km	18.88	15.19	18.32	1.43	0.076	202
Implantation de la descendance	Au moins un enfant dans la même commune	11.73	16.39	10.55	-1.85	0.032	218
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches nombreuses	21.94	32.11	10.07	-3.30	0.000	427
Localisation des origines	Au moins une Localisation des origines dans la commune de résidence	20.92	32.11	9.60	-3.66	0.000	427
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Moins de 20 ans en Île-de-France	5.61	13.46	6.15	-3.66	0.000	179
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	7.52	0.00	-5.30	0.000	100
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté" et une résidence secondaire	0.00	8.20	0.00	-5.58	0.000	109
Ancrages alternatifs	Au moins une résidence secondaire	5.61	20.60	4.01	-6.17	0.000	274
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France	0.00	11.88	0.00	-6.95	0.000	158
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans dans la grande couronne	0.00	13.61	0.00	-7.53	0.000	181
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 30 ans dans la même commune	1.53	20.38	1.11	-8.39	0.000	271
Ancienneté de l'implantation résidentielle	de 20 à 30 ans dans la même commune	2.04	34.44	0.87	-11.97	0.000	458
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0

Classe: Ancrage autochtone (Effectif: 226 - Pourcentage: 16.99)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 30 ans dans la même commune	75.66	20.38	63.10	20.48	0.000	271
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines dans la commune de résidence	69.03	32.11	36.53	12.55	0.000	427
Implantation de la descendance	Au moins un enfant dans la même commune	41.15	16.39	42.66	9.95	0.000	218
Implantation de la descendance	Au moins un enfant à moins de 10 km	44.25	23.01	32.68	7.79	0.000	306
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches nombreuses	44.25	32.11	23.42	4.13	0.000	427
Implantation de la descendance	Au moins un enfant francilien > 20 km	6.19	15.19	6.93	-4.38	0.000	202
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non co-résident	3.98	13.68	4.95	-5.09	0.000	182
Implantation de la descendance	Au moins un enfant de 10 à 20 km	3.10	12.33	4.27	-5.12	0.000	164
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches très nombreuses	13.72	26.99	8.64	-5.12	0.000	359
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Moins de 20 ans en Île-de-France	3.54	13.46	4.47	-5.28	0.000	179
Localisation des origines	Au moins une Localisation des origines francilienne	12.83	27.44	7.95	-5.64	0.000	365
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	7.52	0.00	-5.80	0.000	100
Ancienneté de l'implantation résidentielle	de 20 à 30 ans dans la même commune	17.70	34.44	8.73	-5.99	0.000	458
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté" et une résidence secondaire	0.00	8.20	0.00	-6.10	0.000	109
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France	1.33	11.88	1.90	-6.26	0.000	158
Localisation des origines	Aucune Localisation des origines francilienne	11.50	27.97	6.99	-6.39	0.000	372
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans dans la grande couronne	1.77	13.61	2.21	-6.59	0.000	181
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans en Île-de-France	1.33	18.12	1.24	-8.53	0.000	241
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0

Classe: Ancrage local sans descendance (Effectif: 99 - Pourcentage: 7.44)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Implantation de la descendance	Aucune descendance	96.97	7.52	96.00	24.88	0.000	100
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines dans la commune de résidence	50.51	32.11	11.71	3.85	0.000	427
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté"	43.43	28.95	11.17	3.09	0.001	385
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Moins de 20 ans en Île-de-France	24.24	13.46	13.41	2.91	0.002	179
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans dans la grande couronne	8.08	13.61	4.42	-1.57	0.058	181
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines < 10 km de la commune de résidence	7.07	12.48	4.22	-1.59	0.055	166
Ancienneté de l'implantation résidentielle	de 20 à 30 ans dans la même commune	26.26	34.44	5.68	-1.69	0.046	458
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté" et une résidence secondaire	3.03	8.20	2.75	-1.90	0.029	109
Ancrages alternatifs	Au moins une résidence secondaire	11.11	20.60	4.01	-2.42	0.008	274
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches très nombreuses	14.14	26.99	3.90	-3.03	0.001	359
Localisation des origines	Aucune localisation des origines francilienne	13.13	27.97	3.49	-3.51	0.000	372
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France	0.00	11.88	0.00	-4.61	0.000	158
Implantation de la descendance	Au moins un enfant de 10 à 20 km	0.00	12.33	0.00	-4.72	0.000	164
Implantation de la descendance	Au moins un enfant francilien > 20 km	1.01	15.19	0.50	-4.79	0.000	202
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non co-résident	0.00	13.68	0.00	-5.03	0.000	182
Implantation de la descendance	Au moins un enfant dans la même commune	0.00	16.39	0.00	-5.63	0.000	218
Implantation de la descendance	Au moins un enfant à moins de 10 km	2.02	23.01	0.65	-6.00	0.000	306
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0

Classe: Ancrage incertain (Effectif: 226 - Pourcentage: 16.99)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans dans la grande couronne	58.85	13.61	73.48	18.80	0.000	181
Implantation de la descendance	Au moins un enfant de 10 à 20 km	52.65	12.33	72.56	17.36	0.000	164
Ancrages alternatifs	Au moins une résidence secondaire	30.53	20.60	25.18	3.82	0.000	274
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines < 10 km de la commune de résidence	17.26	12.48	23.49	2.21	0.014	166
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Peu d'attaches	45.13	40.90	18.75	1.34	0.090	544
Implantation de la descendance	Au moins un enfant à moins de 10 km	17.26	23.01	12.75	-2.21	0.013	306
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines dans la commune de résidence	25.66	32.11	13.58	-2.23	0.013	427
Implantation de la descendance	Au moins un enfant francilien > 20 km	10.18	15.19	11.39	-2.28	0.011	202
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Moins de 20 ans en Île-de-France	6.64	13.46	8.38	-3.41	0.000	179
Implantation de la descendance	Au moins un enfant dans la même commune	7.96	16.39	8.26	-3.90	0.000	218
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 30 ans dans la même commune	10.18	20.38	8.49	-4.34	0.000	271
Ancienneté de l'implantation résidentielle	de 20 à 30 ans dans la même commune	21.68	34.44	10.70	-4.48	0.000	458
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	7.52	0.00	-5.80	0.000	100
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté" et une résidence secondaire	0.00	8.20	0.00	-6.10	0.000	109
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France	0.00	11.88	0.00	-7.57	0.000	158
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans en Île-de-France	2.65	18.12	2.49	-7.60	0.000	241
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0

Classe: Ancrage en extension sur le lieu d'origine (Effectif: 141 - Pourcentage: 10.60)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident en Île-de-France	100.00	11.88	89.24	27.93	0.000	158
Localisation des origines	Aucune localisation des origines francilienne	37.59	27.97	14.25	2.54	0.006	372
Ancrages alternatifs	Au moins une résidence secondaire	28.37	20.60	14.60	2.24	0.013	274
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Moins de 20 ans en Île-de-France	19.86	13.46	15.64	2.14	0.016	179
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches très nombreuses	31.91	26.99	12.53	1.29	0.099	359
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches nombreuses	26.95	32.11	8.90	-1.30	0.097	427
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 30 ans dans la même commune	15.60	20.38	8.12	-1.40	0.081	271
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines dans la commune de résidence	22.70	32.11	7.49	-2.49	0.006	427
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	7.52	0.00	-4.31	0.000	100
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté" et une résidence secondaire	0.00	8.20	0.00	-4.55	0.000	109
Implantation de la descendance	Au moins un enfant de 10 à 20 km	0.00	12.33	0.00	-5.84	0.000	164
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non co-résident	0.00	13.68	0.00	-6.22	0.000	182
Implantation de la descendance	Au moins un enfant francilien > 20 km	0.00	15.19	0.00	-6.62	0.000	202
Implantation de la descendance	Au moins un enfant dans la même commune	0.00	16.39	0.00	-6.93	0.000	218
Implantation de la descendance	Au moins un enfant à moins de 10 km	0.00	23.01	0.00	-8.52	0.000	306
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0

Classe: Ancrage concentré non francilien (Effectif: 106 - Pourcentage: 7.97)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté" et une résidence secondaire	100.00	8.20	97.25	26.43	0.000	109
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Attaches très nombreuses	39.62	26.99	11.70	2.85	0.002	359
Ancienneté de l'implantation résidentielle	de 20 à 30 ans dans la même commune	42.45	34.44	9.83	1.69	0.046	458
Localisation des origines	Au moins une localisation des origines < 10 km de la commune de résidence	7.55	12.48	4.82	-1.49	0.067	166
Implantation de la descendance	Aucune descendance	2.83	7.52	3.00	-1.85	0.032	100
Attaches actuelles dans les lieux d'origines	Peu d'attaches	29.25	40.90	5.70	-2.48	0.007	544
Ancienneté de l'implantation résidentielle	Plus de 20 ans en Île-de-France	8.49	18.12	3.73	-2.73	0.003	241
Ancrages alternatifs	Au moins une résidence secondaire	0.00	20.60	0.00	-6.76	0.000	274
Ancrages alternatifs	Au moins un "autre lieu fréquenté"	0.00	28.95	0.00	-8.37	0.000	385
Ancrages alternatifs	Pas d' "autre lieu fréquenté" ni de résidence secondaire	0.00	42.26	0.00	-10.80	0.000	562
Implantation de la descendance	Aucune descendance	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0
Implantation de la descendance	Aucun enfant majeur non corésident	0.00	0.00	0.00	-99.99	0.000	0

- Description des profils socio-démographiques et socio-professionnels de chaque type

Coupure 'b' de l'arbre en 7 classes

Classe: Ancrage périurbain par implantation (Effectif: 336 - Pourcentage: 25.26)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Situation matrimoniale	Marié(e)	77.68	67.89	28.90	4.47	0.000	903
Situation résidentielle	propriétaire d'un pavillon	61.31	57.37	27.00	1.63	0.052	763
Tranche d'âge	55-59 ans	25.89	23.16	28.25	1.30	0.098	308
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Professions intermédiaires	23.21	26.09	22.48	-1.32	0.093	347
Situation matrimoniale	Veu-f (ve)	5.36	7.44	18.18	-1.59	0.055	99
Situation matrimoniale	Séparé(e) / divorcé(e)	9.52	12.33	19.51	-1.74	0.041	164
Tranche d'âge	65 ans et plus	14.88	18.72	20.08	-2.04	0.021	249
Situation matrimoniale	Célibataire	1.49	5.19	7.25	-3.76	0.000	69

Classe: Ancrage périurbain en re-constitution (Effectif: 196 - Pourcentage: 14.74)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Lieu de résidence	Ville nouvelle	52.55	25.26	30.65	8.89	0.000	336
Tranche d'âge	50-54 ans	54.08	36.99	21.54	5.20	0.000	492
Situation matrimoniale	Remarié(e)	11.73	7.14	24.21	2.42	0.008	95
Situation matrimoniale	Séparé(e) / divorcé(e)	17.86	12.33	21.34	2.35	0.009	164
Niveau du diplôme le plus élevé	Bep, Cap	18.37	13.16	20.57	2.16	0.015	175
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Ouvriers	15.82	11.50	20.26	1.88	0.030	153
Nationalité	Française par acquisition	8.67	6.02	21.25	1.50	0.067	80
Situation matrimoniale	Célibataire	2.55	5.19	7.25	-1.71	0.044	69
Niveau du diplôme le plus élevé	Certificat d'études primaires	20.41	26.77	11.24	-2.13	0.017	356
Situation matrimoniale	Marié(e)	60.71	67.89	13.18	-2.22	0.013	903
Tranche d'âge	60-64 ans	13.78	21.13	9.61	-2.73	0.003	281
Tranche d'âge	65 ans et plus	9.69	18.72	7.63	-3.62	0.000	249
Lieu de résidence	Reste de la grande couronne	29.08	42.48	10.09	-4.10	0.000	565
Lieu de résidence	Voisinage des villes nouvelles	18.37	32.26	8.39	-4.60	0.000	429

Classe: Ancrage autochtone (Effectif: 226 - Pourcentage: 16.99)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Tranche d'âge	65 ans et plus	39.82	18.72	36.14	8.21	0.000	249
Niveau du diplôme le plus élevé	Certificat d'études primaires	42.48	26.77	26.97	5.58	0.000	356
Situation matrimoniale	Veu-f (ve)	15.93	7.44	36.36	4.75	0.000	99
Lieu de résidence	Reste de la grande couronne	53.10	42.48	21.24	3.45	0.000	565
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Inactifs	22.57	15.41	24.88	3.06	0.001	205
Tranche d'âge	60-64 ans	27.43	21.13	22.06	2.41	0.008	281
Situation matrimoniale	Marié(e)	74.78	67.89	18.72	2.39	0.008	903
Nationalité	Française de naissance	91.15	87.14	17.77	1.92	0.027	1159
Nationalité	Française par acquisition	3.54	6.02	10.00	-1.62	0.053	80
Niveau du diplôme le plus élevé	> Bac+2	4.87	7.67	10.78	-1.65	0.049	102
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Professions intermédiaires	20.35	26.09	13.26	-2.11	0.018	347
Tranche d'âge	55-59 ans	16.81	23.16	12.34	-2.45	0.007	308
Situation matrimoniale	Célibataire	1.77	5.19	5.80	-2.61	0.005	69
Situation matrimoniale	Remarié(e)	2.65	7.14	6.32	-2.99	0.001	95
Niveau du diplôme le plus élevé	Bac	6.64	13.53	8.33	-3.44	0.000	180
Situation matrimoniale	Séparé(e) / divorcé(e)	4.87	12.33	6.71	-3.96	0.000	164
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Cadres, professions intellectuelles supérieures	9.73	19.02	8.70	-4.04	0.000	253
Lieu de résidence	Ville nouvelle	13.72	25.26	9.23	-4.52	0.000	336
Niveau du diplôme le plus élevé	Bac à Bac+2	3.10	12.33	4.27	-5.12	0.000	164
Tranche d'âge	50-54 ans	15.93	36.99	7.32	-7.50	0.000	492

Classe: Ancrage local sans descendance (Effectif: 99 - Pourcentage: 7.44)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Situation matrimoniale	Célibataire	50.51	5.19	72.46	14.33	0.000	69
Situation résidentielle	propriétaire d'un appartement	33.33	17.22	14.41	3.96	0.000	229
Nationalité	Française de naissance	94.95	87.14	8.11	2.45	0.007	1159
Niveau du diplôme le plus élevé	Bac à Bac+2	18.18	12.33	10.98	1.63	0.051	164
Situation résidentielle	locataire d'un appartement	25.25	19.40	9.69	1.38	0.084	258
Nationalité	Etrangère	3.03	6.84	3.30	-1.42	0.078	91
Nationalité	Française par acquisition	2.02	6.02	2.50	-1.63	0.052	80
Situation matrimoniale	Veu-f (ve)	2.02	7.44	2.02	-2.15	0.016	99
Situation résidentielle	propriétaire d'un pavillon	34.34	57.37	4.46	-4.69	0.000	763
Situation matrimoniale	Marié(e)	32.32	67.89	3.54	-7.46	0.000	903

Classe: Ancrage incertain (Effectif: 226 - Pourcentage: 16.99)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Situation matrimoniale	Séparé(e) / divorcé(e)	17.26	12.33	23.78	2.29	0.011	164
Situation résidentielle	propriétaire d'un pavillon	63.72	57.37	18.87	2.05	0.020	763
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Professions intermédiaires	30.09	26.09	19.60	1.41	0.079	347
Sexe	Femme	57.96	53.68	18.35	1.34	0.089	714
Lieu de résidence	Voisinage des villes nouvelles	36.28	32.26	19.11	1.34	0.090	429
Sexe	Homme	42.04	46.32	15.42	-1.34	0.089	616
Situation résidentielle	propriétaire d'un appartement	13.27	17.22	13.10	-1.65	0.049	229
Tranche d'âge	65 ans et plus	12.83	18.72	11.65	-2.47	0.007	249
Lieu de résidence	Ville nouvelle	18.14	25.26	12.20	-2.68	0.004	336
Situation matrimoniale	Célibataire	0.88	5.19	2.90	-3.51	0.000	69

Classe: Ancrage en extension sur le lieu d'origine (Effectif: 141 - Pourcentage: 10.60)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Situation matrimoniale	Séparé(e) / divorcé(e)	20.57	12.33	17.68	2.84	0.002	164
Niveau du diplôme le plus élevé	Bac	19.86	13.53	15.56	2.11	0.017	180
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Cadres, professions intellectuelles supérieures	25.53	19.02	14.23	1.92	0.027	253
Situation matrimoniale	Remarié(e)	11.35	7.14	16.84	1.80	0.036	95
Tranche d'âge	50-54 ans	43.26	36.99	12.40	1.53	0.063	492
Sexe	Homme	52.48	46.32	12.01	1.46	0.072	616
Sexe	Femme	47.52	53.68	9.38	-1.46	0.072	714
Lieu de résidence	Reste de la grande Lieu de résidence	36.17	42.48	9.03	-1.52	0.064	565
Situation matrimoniale	Marié(e)	60.28	67.89	9.41	-1.93	0.027	903
Situation matrimoniale	Célibataire	1.42	5.19	2.90	-2.14	0.016	69
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Employés	15.60	23.83	6.94	-2.40	0.008	317

Classe: Ancrage concentré non francilien (Effectif: 106 - Pourcentage: 7.97)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	% de la classe dans la modalité	Valeur-Test	Probabilité	Poids
Niveau du diplôme le plus élevé	> Bac+2	16.98	7.67	17.65	3.21	0.001	102
Niveau du diplôme le plus élevé	Bac à Bac+2	21.70	12.33	14.02	2.72	0.003	164
Situation matrimoniale	Marié(e)	79.25	67.89	9.30	2.57	0.005	903
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Cadres, professions intellectuelles supérieures	29.25	19.02	12.25	2.56	0.005	253
Tranche d'âge	55-59 ans	31.13	23.16	10.71	1.87	0.031	308
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Professions intermédiaires	33.96	26.09	10.37	1.78	0.038	347
Nationalité	Etrangère	11.32	6.84	13.19	1.63	0.051	91
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Inactifs	10.38	15.41	5.37	-1.39	0.083	205
Niveau du diplôme le plus élevé	Brevet des collèges, Bepc	10.38	15.64	5.29	-1.45	0.074	208
Situation résidentielle	locataire d'un appartement	13.21	19.40	5.43	-1.59	0.056	258
Situation matrimoniale	Célibataire	0.94	5.19	1.45	-2.05	0.020	69
Catégorie socio-professionnelle (pour les retraités, la dernière avant la retraite)	Employés	15.09	23.83	5.05	-2.16	0.016	317
Lieu de résidence	Ville nouvelle	16.04	25.26	5.06	-2.24	0.013	336
Niveau du diplôme le plus élevé	Certificat d'études primaires	13.21	26.77	3.93	-3.36	0.000	356

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AGIER M., Les savoirs urbains de l'anthropologie, *Enquête*, numéro spécial "La ville des sciences sociales", n°4, 35-58.

2. ALDUY J.-P., 1979, Les villes nouvelles de la région parisienne. Du projet politique à la réalisation. 1963-1977, *Les annales de la recherche urbaine*, n°2, 3-78.

3. ALLEN B., 2004, A*nalyse des modes d'habiter dans les villes nouvelles de Marne La vallée, Evry et l'Isle d'Abeau*, CSTB, note de synthèse pour le Conseil ministériel de l'évaluation, 36 p.

4. AMIOT M., 1986, *Contre l'Etat, les sociologues – Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine française (1900-1980)*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 304 p.

5. ASCHER F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 345 p.

6. ASCHER F., GODARD F., 1999, Vers une troisième solidarité, *Esprit*, n°258, 168-189.

7. AUGE M., 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, coll. "La librairie du XXI^{e} siècle, 150 p.

8. AUGE M., 1993, Non-lieux, pour une anthropologie de la sur-modernité, *in* EPAMarne, EPAFrance, *Les rencontres de Marne-la-Vallée – Vers une nouvelle culture urbaine*, Paris, Altamira, 309 p., 279-288.

9. AUGE M., 1997, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Flammarion, coll. "Champs", 195 p.

10. AUTHIER J.-Y., 1993, *La vie des lieux : un quartier du Vieux-Lyon au fil du temps*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 268 p.

11. AUTHIER J.-Y. (dir.), 2001, *Du Domicile à la Ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, Economica, coll. "Villes", 214 p.

12. BARBARY O., DUREAU F., 1993, Des citadins en mouvement - Analyse des pratiques résidentielles à Quito, *Cahiers des Sciences Humaines,* n°29, 395-418.

13. BARRES M., 1993 (1ère édition, 1897), *Le roman de l'énergie nationale. Les déracinés*, Paris, Gallimard, coll. "Folio", 536 p.

14. BASTIE J., 1964, *La croissance de la banlieue parisienne*, Paris, P.U.F., 624 p.

15. BASTIE J., 1964-2, *Paris en l'an 2000*, Paris, Société des éditions modernes, coll. "Mise au point", 205 p.

16. BAUDOUI R., 1990, Projets de villes nouvelles ou de cités-satellites sous le régime de Vichy, *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n°17, 37-48.

17. BEAUCIRE F., BURGEL G., 1992, Les périurbains de Paris, *Villes en parallèle*, n°19, 201 p.

18. BEHAR D., 1990, Les quartiers fondateurs en difficulté, *Territoires*, n°308, 23-25.

19. BEHAR D., 1991, Fonction urbaine et identité sociale en grande couronne: villes moyennes et villes nouvelles, *Les annales de la recherche urbaine*, n°58, 14-19.

20. BEHAR D., EPSTEIN R., 1998, Exclusions et quartiers en difficulté, ou les aléas de la politique de la ville, *Urbanisme*, n°301, 84-87.

21. BEHAR D., ESTEBE P., GONNARD S., 2002, *Les villes nouvelles en Île-de-France ou la fortune d'un malentendu.*, Paris, Acadie coopérative conseil, 59 p.

22. BEHR M., GOBER P., 1982, When a residence is not a house : examining residence-based migration definitions, *Professional Geographer*, vol. 34, 178-184.

23. BENOIT-GUILBOT O., 1986, Quartiers-dortoirs ou quartiers-villages?, *in* Collectif, *L'esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Paris, Editions du CNRS, 352 p., 127-156.

24. BERGER M., 1990, Les périurbains d'Ile-de-France : stratégies de localisation, *in Stratégies Résidentielles*, Congrès et colloques n°82, INED, pp. 369-383.

25. BERGER M., 1991, L'urbanité des périurbains d'Ile-de-France ; de la diversité, la ségrégation, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n°50, 56-63.

26. BERGER M., 2004, Les périurbains des Paris : de la ville dense à la métropole éclatée, Paris, CNRS Editions, 317 p., CD-rom.

27. BERQUE A., 2003, Lieu, *in* Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p., 555-556.

28. BERROIR S., CATTAN N., SAINT-JULIEN T., 2004, La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien : l'exemple de la polarisation liée à l'emploi, *Espaces et sociétés*, n°119, 113-133.

29. BERTAUX D., 1996, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan Université, coll. " 128 - sociologie", 128 p.

30. BERTAUX D., BERTAUX-WIAME I.,1998, Le patrimoine et sa lignée : transmissions et mobilité sociale sur cinq générations, *Life stories / Récits de vie*, n°4, 8-25.

31. BERTAUX-WIAME I., 1995, Familial et résidentiel : un couple indissociable, *Sociologie et sociétés*, vol XXVII, n°2, 163-175.

32. BERTRAND M., 1990, *Question foncière et villes secondaires au Mali :* les communes méridionales de Sikasso, Koutiala et Bougouni, Thèse de Doctorat en géographie, Université Paris 10, 668 p.

33. BITOUN P., 1988, *Les Hommes d'Uriage*, Paris, La Découverte, 293 p.

34. BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan Université, coll. "128 - sociologie", 125 p.

35. BLANCHET M., 1993, Le rapport des habitants de Marne-la-Vallée à l'espace physique et à l'espace social : perceptions et images de la ville, Université Paris V, Thèse de Doctorat de psychologie, 2 vol., 650 p.

36. BLÖSS T., 2002, L'individualisme dans la vie privée mythe ou réalité ?, *Projet*, n°271, 71-80.

37. BLUM A., GRIBAUDI M., 1990, Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social, *Annales*, n°6, 1365-1402.

38. BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, coll. "Essais", 483 p.

39. BONIOU C., 1988, Villes nouvelles, mais pas jumelles - De l'uniformité d'Evry au patchwork de Marne la vallée, *Regards sur l'Ile-de-France*, n°3, 2-10.

40. BONNEMAISON J., CAMBREZY L., QUINTY-BOURGEOIS L. (dir.), *Le territoire, lien ou frontière ?, Tome 1, les territoires de l'identité*, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. "Géographie et culture", 315 p.

41. BONNES, M., MANNETTI, L., SECCHIAROLI, G., TANUCCI, G. (1990). The city as a multi-place system: An analysis of people-urban environment transactions, *Journal of Environmental Psychology*, n°10, 37-65.

42. BONNIN P., VILLANOVA R. DE, 1999, *D'une maison l'autre : parcours et mobilités résidentielles*, Grane, Créaphis, 366 p.

43. BONNIN P., VILLANOVA R. DE, 2002, De la double résidence, *in* Segaud M., Brun J., Driant J.-C., *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 451 p., 372-376.

44. BONVALET C., 1987, Les parisiens dans leur maturité : origine, parcours, intégration, *Population*, n°2, 225-247.

45. BONVALET C. (dir.), 1994, *Logement, mobilité et populations urbaines*, Paris CNRS (PIR Ville), 140 p.

46. BONVALET C., 2003, La famille entourage locale, *Population*, n°1, 9-43.

47. BONVALET C, GOTMAN A. (éd.), 1993, *Le logement, une affaire de famille : L'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 168 p.

48. BONVALET C, LELIEVRE E., 1995, Du concept de ménage à celui d'entourage :une redéfinition de l'espace familial, *Sociologie et sociétés*, vol XXVII, n°2, 177-190.

49. BONVALET C., MAISON D., 1996, Lieux d'ancrage et lieux de passage : itinéraires résidentiels en région parisienne, *in* Haumont N. (éd.), *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, Paris, L'Harmattan, coll. "Habitat et sociétés", 220 p., 173-187.

50. BONVALET C., MAISON D., 1999, Famille et entourage : le jeu des proximités, *in* Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y. (éds), *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires,* Paris, INED-PUF, coll. "Travaux et Documents" n°143, 291 p., 27-67.

51. BOURDIEU P., 1982, *La Distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, coll. "Le sens commun", 670 p.

52. BOURDIEU P., 1988, *L'ontologie politique de Martin Heidegger*, Paris, Editions de Minuit, coll. "le sens commun, 122 p.

53. BOUREZ R., 1995, Etude de spirales de dégradation dans des quartiers défavorisés. Exemples de quartiers situées en villes nouvelles de la Banlieue parisienne, Paris, Université Paris IV-Sorbonne, Mémoire de DEA, 105 p.

54. BOYER J.-C., 2000, *Les banlieues en France*, Paris, Armand Colin, coll. "U", 206 p.

55. BREVET N., 2004-1, Pratiques de mobilité et aménagement urbain : les déplacements domicile-travail des actifs habitant à Marne-la-Vallée, *Espaces et sociétés*, n°119, 135-157.

56. BREVET N., 2004-2, *Evaluation de la politique du logement en ville nouvelle – capitalisation des recherches*, Rapport pour le programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles, 126 p.

57. BRUN J., BONVALET C., Etat des lieux de la recherche sur la mobilité résidentielle en France, *in* Lévy J.-P., Dureau F. (dir.), *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, coll. "Habitat et sociétés", 411 p., 15-64.

58. CERTEAU (DE) M., 1994, Les revenants de la ville, *in* de Certeau M., Giard L., Mayol P., *L'invention du quotidien – 2. Habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard, coll. "Folio Essais", 415 p., 189-204.

59. CHALINE C., 1985, *Les villes nouvelles dans le monde*, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je?", 125 p.

60. CHAMBOREDON C., LEMAIRE M., 1970, Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement, *Revue française de sociologie*, vol. XI, 3-33.

61. CHARDONNEL S., 2001, Time-geography, *in* Sanders L. (dir.), *Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermès science publications, 333 p., 129-156.

62. CHAWLA L., 1992, Childhood place attachments, *in* Altman I., Low S.M. (eds.), *Place Attachment*, New-York, Plenum Press, coll. "Human behavior and environment, vol. 12, 314 p., 63-86

63. CHAUVIN A., 1971, Tradition et renouveau, l'exemple de Pontoise, *Bulletin d'information de la région parisienne*, n°3, 36-40.

64. CHENU R., 1994, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Paris, Seuil, coll. "L'Histoire immédiate", 412 p.

65. CHEVALIER J., 1974, Espace de vie ou espace vécu ? L'ambiguïté et les fondements du concept d'espace vécu, *L'espace géographique,* n°1, 68 p.

66. CHEVALIER L., 1948, Urbanisme et population, *Population (Notes et Documents)*, n°3, 551-554.

67. CHOAY F., 1965, *L'Urbanisme : utopies et réalité – Une anthologie*, Paris, Les éditions du Seuil, 447 p.

68. CHOMBART DE LAUWE P.-H., 1952, *Paris et l'agglomération parisienne*, Paris, P. U. F., vol. 1: L'espace social dans une grande cité, 262 p.; vol. 2: Méthodes de recherche pour l'étude d'une grande cité, 111 p.

69. CHOMBART DE LAUWE P.-H., 1963, *Des hommes et des villes*, Paris, Payot, 267 p.

70. CHOMBART DE LAUWE P.-H., 1965, *Paris : essais de sociologie, 1952-1964*, Paris, Editions ouvrières, coll. "L'évolution de la vie sociale", 197 p.

71. CHOMBART DE LAUWE P.-H., 1971, *Pour une sociologie des aspirations*, Paris, Editions ouvrières, coll. "L'évolution de la vie sociale", 197 p.

72. CLEMENT C., BONVALET C., 2005, Familles recomposées et ancrage résidentiel, *Espaces et sociétés*, n°120-121, 79-97.

73. CLERC P., 1967, *Grands ensembles – Banlieues nouvelles*, Paris, PUF, INED, coll. "Travaux et Documents", n°49, 471 p.

74. COMTE B., 1991, *Une utopie combattante. L'Ecole des cadres d'Uriage, 1940-1942*, Paris, Fayard, coll. "Pour une histoire du XX^{e} siècle", 639 p.

75. CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES (CGPC), 2004, *L'évaluation de la politique du logement dans les villes nouvelles*, Rapport pour la programme interministériel d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles, 93 p. + Annexes, (http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/texteintegral/logementenvn/index.htm)

76. CONTAL M.-H., 1992, *Melun-Sénart: un centre introuvable*, Paris, Autrement, Série France, n°11, 97 p.

77. COOLOS B., TAFFIN C., 1998, *Mobilité résidentielle et statut d'occupation*, *in* Ségaud M., Bonvalet C., Brun J., Le logement et l'Habitat, l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 411 p., 110-119.

78. COOPER MARCUS C., 1992, Environmental memories, *in* Altman I., Low S.M. (eds.), *Place Attachment*, New-York, Plenum Press, coll. "Human behavior and environment, vol. 12, 314 p., 87-112.

79. CORBILLE C., TAISNE C., 1993, Le devenir des logements PAP dans les villes nouvelles, Paris, IAURIF, 19 p.

80. CORCUFF P., 2004, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, coll. "128 – sociologie", 126 p.

81. COUDROY DE LILLE L., 2004, Le grand ensemble et ses mots, *in* Dufaux F., Fourcaut A. (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 251 p., 37-42.

82. COURGEAU D., 1972, Les réseaux de relation entre personnes : étude d'un milieu rural, *Population*, n°4-5, 641-683.

83. COURGEAU D., 1974-1, Les première migrations de Français dans la période contemporaine, *Population*, n°spécial, 11-24.

84. COURGEAU D., 1974-2, Le concept de migration, *in Migrations, état civil, recensements administratifs,* actes du IV colloque de démographie africaine, Ouagadougou, 20-24 janvier 1975, Institut national de la statistique et de la démographie, 27-32.

85. COURGEAU D., 1975, Les réseaux de relation entre personnes : étude d'un milieu urbain, *Population*, n°2, 240-283.

86. COURGEAU D., 1980, Analyse quantitative des migrations humaines, Paris, New-York, Barcelone, Masson, 228 p.

87. COURGEAU, 1985, Changements de logement, changement de département et cycle de vie, *L'espace géographique*, n°4, 289-306.

88. COURGEAU D., LELIEVRE E. , 1990, L'approche biographique en démographie, *Revue française de sociologie*, n°3, 55-74.

89. COURGEAU D., LELIEVRE E., 1996, Changement de paradigme en démographie, *Population*, n°3, 645-654.

90. COUTRAS J., 1987, *Des villes traditionnelles aux nouvelles banlieues : l'espace public au féminin*¸ Paris, SEDES, 171 p.

91. CRIBIER F., 1999, Les migrations de retraite des Parisiens, *Cahiers de l'IAURIF*, n°122, 249-260.

92. DAGORN R., 2003, Communauté / Société, *in* Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p., 178-180.

93. DAVEZIES L., 2004, *Evolution des fonctions des villes nouvelles depui s 20 ans : Accueillir, Produire, Servir-desservir*, L'Oeil, Rapport financé par le Puca dans le cadre du Programme interministériel "Histoire et évaluation des villes nouvelles", 80 p.

94. DEBARBIEUX B., 1995, Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, *L'Espace géographique*, n°2, 97-112.

95. DEBARBIEUX B., 2003, Mythe, *in* Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p., 647-649.

96. DELACAMPAGNE C., 1995, *Histoire de la philosophie au XX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. "Points", 404 p.

97. DELANNOY P., 1985, Jeunes cherchent place (de jeune) dans une ville jeune, *in* Tilliette B. (dir.), *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 25-34.

98. DELEUZE G., GUATTARI F., 1980, *Mille plateaux*, Paris, Les éditions de Minuit, 645 p.

99. DELOUVRIER P., 1964, L'avenir de Paris : avenir spontané ou avenir concerté, *in* colloques Cahiers de civilisation, *Paris: présent et avenir d'une capitale*, Paris, Institut pédagogique national, tirage à part, 111-131.

100. DELOUVRIER P., 1985, Entretien, *in* Tilliette B. (dir.), *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 8-13.

101. DELOUVRIER P., 1990, Un chef d'équipe, *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n°17, 93-99.

102. DEMAZIERE D., DUBAR C., 1997, *Analyser les entretiens biographiques – L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, coll. "Essais et Recherches", 350 p.

103. DENEUX J.-F., 1992, Les villes nouvelles d'Ile-de-France et leurs flux migratoires, *Villes en parallèle*, n°19, 75-103.

104. DENIS N., 1977, *La population des villes nouvelles de la région parisienne*, Université Paris 1, Thèse de Doctorat en Aménagement du territoire, 351 p.

105. DESPONDS D., 2003, Stratégies résidentielles, différenciation spatiale et recomposition territoriale : application à l'aire d'influence de l'agglomération de Cergy-Pontoise, Thèse de Doctorat de géographie, Université de Cergy-Pontoise, 2 vol., 458+393 p.

106. DIEUDONNE P., 1992, *Marne-la-Vallée – Le temps des héritiers*, Autrement, Série France, n°9, 111 p.

107. DI MEO G., 1991, De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe, *L'Espace géographique*, n°19-20, 359-373.

108. DI MEO, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, coll. "Fac. Géographie, 317 p.

109. DI MEO, 2000, Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ?, *IN* Lévy J., Lussault M. (dir), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, coll. "Mappemonde", 352 p., 37-48.

110. DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, 1995, *Atlas statistique des villes nouvelles d'Ile-de-France*, Paris-La Défense, METT, 116 p.

111. DONZELOT J., 1999, La nouvelle question urbaine, *Esprit*, n°258, 87-114.

112. DONZELOT J., 2004, La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation, *Esprit*, n°301, 14-39.

113. DOUADY C.-N. répond à J.-P. Frey et à Philippe Génestier, 1988, Exprimer la collectivité locale – Pour un urbanisme empirique, *Villes en parallèle,* n^{os} 12-13, 305-327.

114. DOUBLET M., 1971, Editorial, *Bulletin d'information de la région parisienne*, n°3, 3-5.

115. DRESCH M., 1990, L'Etat et les villes nouvelles, *Territoires*, n°308, 43-44.

116. DRIANT J.-C., 2004, *Politiques et marché du logement dans les villes nouvelles – Quid de la mixité sociale ?*, Paris, Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles, 46 p. (http://www.univ-paris12.fr/creteil/2/driant/jcd05b.pdf)

117. DUBAR C., 1998, Usages sociaux et sociologiques de la notion d'identité, *Recherches sociales*, n°147, 7-13.

118. DUCLERT V., La deuxième gauche, *in* Becker J.-J., Candar G. (dir.), *Histoire des gauches en France – vol.2. XX^{e} siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, coll. "L'Espace de l'histoire", 776 p., 175-189.

119. DUMONT L., 1983, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, coll. "Essais", 310 p.

120. DUPONT V., DUREAU F., 1994, Rôle des mobilités circulaires dans les dynamiques urbaines – Illustrations à partir de l'Equateur et de l'Inde, *Revue Tiers Monde*, t.XXXV, n°140, 801-829.

121. DUPONT V., LELIEVRE E., 1993, De la navette à la migration en ville, stratégies de mobilité dans l'Ouest de l'Inde, *in* Dupont V. Guilmoto C. (eds.) : Mobilité spatiale et urbanisation. Asie, Afrique, Amérique, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 29, 465-488.

122. DUREAU F., 1987, *Migration et urbanisation : le cas de la Côte-d'Ivoire*, Paris, Orstom, coll. "Etudes et thèses", 654 p.

123. DUREAU F., 1994, *Observer la mobilité spatiale dans da diversité : Eléments d'une approche appliquée à Bogota*, ORSTOM, Tijuana, Mexico, 31 p.

124. DUREAU F., 2002, Les systèmes résidentiels : concepts et applications, *in* Lévy J.-P., Dureau F. (dir.), *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions*, Paris, l'Harmattan, coll. "Habitat et sociétés", 411 p., 355-382.

125. DUREAU F. (coord.), 2004, Dynamiques de peuplement et ségrégations métropolitaines, *in* Dureau Françoise, Barbary Olivier, Gouëset Vincent, Pissaoat Olivier (coord.), *Villes et sociétés en mutation – lectures croisées en Colombie*, Paris, Anthropos, coll. "Villes", 2004, 370 p., 123-182.

126. DURKHEIM E., 1975, Communauté et société selon Tönnies, *in Textes (1). Eléments d'une théorie sociale*, Paris, Editions de Minuit, coll. "le sens commun", 512 pp., 383-390.

127. ELIAS N., 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard, 311 p.

128. ELIAS N., SCOTSON J. L., 1965 (trad. française 1997), *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 278 p.

129. ENTRIKIN J. N., 1991, *The betweeness of place : towards a geography of modernity*, Houndmills (R.-U.), MacMillan, coll. "Critical human geography", 196 p.

130. ENTRIKIN J. N., 2003, Lieu, *in* Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p., 557-560.

131. EPAMARNE / EPAFRANCE, 1993, *Vers une nouvelle culture urbaine – Les rencontres de Marne la vallée 9 décembre 1993*, Paris, Altamira, 309 p.

132. *ESPRIT*, 1999, Quand la ville se défait, n°258.

133. *ESPRIT*, 2004, La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation, n°301.

134. FAURE A. (dir.), 1991, *Les premiers banlieusards : Aux origines des banlieues de Paris (1860-1940)*, Paris, Créaphis, 288 p.

135. FAURE J.-L., 1998, Marketing urbain à Evry, *Urbanisme*, n°301, 69-72.

136. FELDMAN R. M., 1990, Settlement-identity. Psychological bonds with Home Places in a Mobile Society, *Environment and Behavior*, vol. 22, n°2, 183-229.

137. FELDMAN R. M., 1996, Constancy and Change in Attachment to Types of Settlements, *Environment and Behavior*, vol. 28, n°4, 419-445.

138. FESTY P., 1990, Mobilité résidentielle des femmes séparées : une étape dans le cycle familial, *in* Bonvalet C., Fribourg A.-M., *Stratégies résidentielles, Actes du Séminaire de Paris (1988)*, Paris, INED, Puca, 459 p., 231-252.

139. FILIPPI B., 2003, *Enjeux et échelles de mixité sociale dans les villes nouvelles d'Ile-de-France- les apports de l'analyse des relations habitat-habitants sur données FILOCOM 1999*, OLAP, rapport ronéoté, 172 p.

140. FISCHER G.-N., 1981, *La psychosociologie de l'espace*, Paris, PUF, collection "Que sais-je", 126 p.

141. FLEURY A., 2003, De la rue-faubourg à la rue "branchée" : Oberkampf où l'émergence d'une centralité de loisirs à Paris, *L'Espace géographique*, n°3, 239-252.

142. FOUCHIER V., 1998-1, Les densités urbaines et le développement durable : le cas de l'Île-de-France et des villes nouvelles, Paris, Secrétariat général des villes nouvelles, 212 p.

143. FOUCHIER V., 1998-2, Villes nouvelles : données récentes, *INSEE Île-de-France Regards*, n°42, 1-7.

144. FOUCHIER V., 1998-3, Le polycentrisme : du concept au concret, *Urbanisme*, n°301, 53-59.

145. FOUCHIER V., LAROCHE N., 2000, Les villes nouvelles moins attractives, *INSEE Ile-de-France à la page*, n°181, 6 p.

146. FOUCHIER V., LEMONIER M., 1999, Des chiffres et des villes, *Diagonal*, n°139, 25-30.

147. FOUCHIER V., MIRANDE B., 1999, *Les logements neufs et leur population dans les cinq villes nouvelles d'Île-de-France (1990-1997)*, Paris, Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement (METL), 147 p.

148. FOURASTIE J., 2004 (1ère édition, 1979), *Les Trente Glorieuses*, Paris, Hachette Littératures, coll. "Pluriel", 288 p.

149. FOURCADE J.-P., 1978, Extraits du Discours du 16 juin 1977 devant le Sénart, *Informations d'Ile-de-France*, 1978, n°30, 10.

150. FOURCAUT A., 1990, Débats et réalisations de l'entre-deux-guerres ou le lotissement comme anti-modèle, *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n°17, 13-24.

151. FOURCAUT A., 2000, *La banlieue en morceaux*, Grane, Créaphis, 338 p.

152. FOURCAUT A., 2004, Le cas français à l'épreuve du comparatisme, *in* Dufaux F., Fourcaut A. (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 251 p., 15-19.

153. FREMONT A., 1979, Espace vécu et niveaux sociaux, *in* Bertrand M.-T., Frémont A., Gallais J., Metton A., *L'espace vécu - Colloque tenu à Rouen les 13 et 14 octobre 1976*, Caen, Université de Caen, 275 p., 218-226

154. GAUCHET M., *Le désenchantement du monde : une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 306 p.

155. GERVAIS N., 2003-1, Le quartier des Sept Mares, *Le petit Quentin*, n°179, p. 45

156. GERVAIS N., 2003-2, la réhabilitation réussie du quartier du Buisson, *Le petit Quentin*, n°180, p. 45.

157. GERVAIS N., 2003-3, Le Parc ou l'heureux mariage des styles, *Le petit Quentin*, n°182, p. 45

158. GIUSTI J., 1976, *Les actions d'animation dans les villes nouvelles 1971-1975*, Paris, Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, vol. 1 : La naissance d'une vie de quartier, 139 p. ; vol. 2 : Quelques pièces significatives pour l'animation, 124 p.

159. GIDDENS A., 1987 (édition originale publiée en anglais en 1984), *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, coll. "Sociologies", 474 p.

160. GIRARD A., BASTIDE H., POURCHER G., 1964, Mobilité géographique et concentration urbaine en France – Une enquête en province, *Population*, n°2, 227-266.

161. GODARD F., CUTURELLO P., 1987, *Familles mobilisées : accession à la propriété du logement et notion d'effort des ménages*, Paris, Puca, 49 p.

162. GOTMAN A., 1999, Géographies familiales, migrations et générations, *in* Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y. (éds), *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires,* Paris, INED-PUF, coll. "Travaux et Documents" n°143, 291 p., 69-133.

163. GREMION C. (dir.), 2004, *Le religieux dans les villes nouvelles (Cergy, Evry, Saint-Quentin en Yvelines)*, CNRS, 2 vol. ronéotés, 403 p.

164. GRAB (GROUPE DE REFLEXION SUR L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE), 1999, *Biographies d'enquêtes : bilan de 14 collectes biographiques*, INED, PUF, coll. "Méthodes et Savoirs"), n°3, 340 p.

165. GRAFMEYER Y., 1991, *Habiter Lyon : milieux et quartiers du centre-ville*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 219 p. GRAFMEYER Y., 1995, Sociabilités urbaines, *in* Ascher F. (coord.), *Le logement en questions*, Paris, éditions de l'Aube, coll. "essai", 325 p., 189-212.

166. GRAFMEYER Y., 1996, Le rôle de la parenté et de l'entourage dans les mobilités résidentielles, *Le courrier du CNRS*, n°82, 20-22.

167. GRAFMEYER Y., JOSEPH I., 1990, *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 371 p.

168. GRANOVETTER M., 1973, The strength of weak ties, *American Journal of Sociology*, vol. 78, 1360-1380.

169. GRAVIER J.-F., 1947, *Paris et le désert français : décentralisation, équipement, population*, Paris, Flammarion, coll. "L'homme et la cité", 317 p.

170. GRIBAUDI M. (Dir.), 1998, *Espaces, temporalités, stratifications : exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, Editions de l'EHESS, 346 p.

171. GROUPE CENTRAL DES VILLES NOUVELLES, MISSION DE L'ENVIRONNEMENT RURAL ET URBAIN, 1977, *Bilan des actions en faveur du cadre de vie en villes nouvelles*, Paris, Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, 64 p.

172. GUAL I VILA V., 1991, *"gavatxos", gascons, francesos : la immigració occitana a la Catalunya moderna : el cas de la Conca de Barberà*, Barcelona, Rafael Dalmau, 88 p.

173. GUERRAND R.-H., 1967, *Les origines du logement social en France*, Paris, Les Editions ouvrières, coll. "L'évolution de la vie sociale", 371 p.

174. GUICHART-CLAUDIC Y., 2001, Le choix résidentiel des communes rurales bretonnes au moment de la retraite – Des enjeux identitaires diversifiés, *Espace, Populations et Sociétés*, n°1-2, 139-150.

175. GUIRAUDEN B. (entretien), 1998, L'âge de raison, *Urbanisme*, n°301, 48-51.

176. GUSTAFSON P., 2001-1, Meanings of place : everyday experience and theoretical conceptualizations, *Journal of Environemental Psychology*, n°21, 5-16.

177. GUSTAFSON P., 2001-2, Roots and routes, exploring the relationship between Place Attachment and Mobility, *Environment and Behavior*, vol. 33, n°5, 667-686.

178. GUYARD J. (entretien), 1990, Un vivier d'innovations, *Territoires*, n°308, 18-20.

179. GUYARD J., 2003, *Evry ville nouvelle 1960-2003: la troisième banlieue*, Evry, Espaces Sud, 351 p.

180. HÄGERSTRAND T., 1985, Time-geography : focus on the corporeality of man, society and environment, *in The science of Praxis of Complexity*, The United Nations University, 193-216.

181. HALBWACHS M., 1990 (1ière édition, 1938), *Morphologie sociale*, Paris, Armand Colin, 295 p.

182. HALBWACHS M., 1997 (1ière édition P. U. F., 1950), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, coll. "Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité", 295 p.

183. HARVEY D., 1996, *Justice, Nature and the Geography of difference*, Oxford, Blackwell Publishers, 468 p.

184. HAUMONT A., 1977, *La mobilité des citadins - 1, Mobilité et modes de vie*, Paris, Institut de Sociologie Urbaine, 149 p.

185. HAUMONT A., 1978, *La mobilité des citadins - 2, Mobilité et espaces urbains*, Paris, Institut de Sociologie Urbaine, 156 p.

186. HAUMONT A., CHESNEAU I., 2004, *La mixité sociale dans le peuplement des villes nouvelles – Comparaison Amiens-Orléans–Cergy-Pontoise–Marne La Vallée – 1990-1999*, CRH/LOUEST, rapport ronéoté 91p.

187. HAUMONT N., 1975, *L'habitat pavillonnaire*, Paris, Institut de Sociologie Urbaine, Centre de Recherche d'Urbanisme, 247 p.

188. HAUMONT N., JALOWIECKI B., MUNRO M., 1999, *Villes nouvelles et villes traditionnelles : une comparaison internationale*, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. "Habitat et sociétés", 341 p.

189. HEBER-SUFFRIM C., 1990, Réseau pour la formation, *Territoires*, n°308, 36-39.

190. HERAN F., 1987, Comment les Français voisinent, *Economie et statistique*, n°195, 43-59.

191. HIDALGO M. C., HERNANDEZ B., 2001, Place attachment : conceptual and empirical questions, *Journal of Environmental Psychology*, n°21, 273-281.

192. HIRSCH B., 2000 (1ière édition en 1988), *Oublier Cergy… L'invention d'une ville nouvelle, Cergy-Pontoise. 1965-1975*, Pairs, Presses de l'école nationales des Ponts et chaussées, 308 p.

193. HUMMON D., 1992, Community Attachment. Local sentiment and sense of place, *in* Low S. M., Altman I. (dir), *Place attachment*, New-York, Plenum Press, coll. "Human behavior and environment", vol. 12, 314 p., 253-278.

194. HURE A., 1998, *L'enracinement des jeunes populations dans la ville nouvelle d'Evry*, Université Paris VIII, Mémoire de maîtrise en urbanisme, 102 p.

195. JOUANNAIS E., 1998, La préhistoire des villes nouvelles, *Urbanisme*, n°301, 51-53.

196. JUAN S., 1991, *Sociologie des genres de vie : morphologie culturelle et dynamique des positions sociales*, Paris, PUF, coll. "Le Sociologue", 284 p.

197. KALIFA D., 2000, *Les crimes de Paris : lieux et non-lieux du crimes à Paris au XIXe siècle*, Paris, Bibliothèque des littératures policières, 39 p.

198. KASARDA J. D., JANOWITZ M., 1974, Community Attachment in Mass Society, *American Sociological Review*, vol. 39, n°3, 328-339.

199. KAUFMANN J.-C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan Université, coll. "128 - sociologie", 127 p.

200. KAUFMANN J.-C., 2004, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, 352 p.

201. KOWALSKI P., L'axe de la terre, *in* in EPAMarne, EPAFrance, *Les rencontres de Marne-la-Vallée – Vers une nouvelle culture urbaine*, Paris, Altamira, 309 p., 229-233.

202. KORSU E., 2001, *Les dynamiques d'inégalité et de pauvreté dans les villes nouvelles en Ile-de-France*, recherche financée par le SGGOU, ŒIL/IUP, rapport ronéoté, 179 p.

203. KORSU E., 2002, *Mécanismes et implications des disparités socio-spatiales et de la ségrégation urbaine : le cas de la région parisienne, Institut d'Urbanisme de Créteil*, Thèse de Doctorat d'Urbanisme et d'Aménagement, 368 p.

204. LA PRADELLE (de) M., 1995, *Les vendredis de Carpentras : faire son marché en Provence ou ailleurs*, Paris, Fayard, 374 p.

205. LACAVE M., 1986, Le retour au local *in* Collectif, L*'esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Paris, Editions du CNRS, 352 p., 21-38.

206. LAHIRE B., 2004, *La culture des individus – Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La découverte, coll. "textes à l'appui / laboratoire des sciences sociales", 777 p.

207. LARNER M., 1993, Local residential mobility and its effects on social networks: a cross-cultural comparison, *in* Moncrieff Cochran *et al.*, *Extending families: the social networks of parents and their children*, Cambridge, New-York, Oakleigh, Cambridge University Press, 205-229.

208. LASKE K., 1985, Cergy: il est déjà loin le temps des pionniers, *in* Tilliette B. (dir.), *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 46-52.

209. LASLETT P., WALL R., 1978, *Household and family in past time : comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan, and colonial North America, with further materials from Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 623 p.

210. LAURE A., 1971, Les étapes, *Bulletin d'information de la région parisienne*, n°3, 6-12.

211. LE BRAS H., CHESNAIS J.-C., 1976, Cycle de l'habitat et âge des habitants, *Population*, n°2, 269-298.

212. LE CORBUSIER, 1948, L'habitation moderne, *Population*, n°3, 417-440.

213. LE GALL G., 1991, *La Bastide à Cergy-Pontoise. Les échecs et les dysfonctionnements de l'accession sociale et de la copropriété en collectif*, Cergy, EPACERGY, pag. multiple.

214. LEGER J.-M., 1998, Du brouillage dans l'image, *Urbanisme*, n°301, 77-80.

215. LEE G., 1980, Kinship in the Seventies : A Decade Review of Research an Theory, *Journal of marriage and family*, vol. 42, 193-204.

216. LEIMDORFER F., WALD P., SASSIER M., KOUMBAN K., 2004, *Dire sa ville – Les mots de Saint-Quentin*, Saint-Quentin en Yvelines, Laboratoire Printemps, rapport conclusif, recherche financée par le Syndicat d'agglomération nouvelle Saint-Quentin en Yvelines, 95 p.

217. LELIEVRE E., 1990, Acquisition du premier logement et naissance du dernier enfant, *in* Bonvalet C., Fribourg A.-M., *Stratégies résidentielles, Actes du Séminaire de Paris (1988)*, Paris, INED, Puca, 459 p., 117-127.

218. LELIEVRE E., 1999, Collecter des données de mobilité : des histoires migratoires aux biographies d'entourage, *Espace, populations et société*, n°2, 195-205.

219. LELIEVRE E., BONVALET C., 1996, *La notion d'entourage : un outil pour l'analyse de l'évolution des réseaux individuels*, Communication présentée au 16e Congrès international des sciences historiques, Montréal 31 août-2 septembre 1995, INED Dossiers et Recherches, n°52, 14 p.

220. LELIEVRE E., BONVALET C., 2005, Les Franciliens de 50 à 70 ans, mobilité ou stabilité ?, *Note rapide "Population – modes de vie"*, IAURIF, n°376-C, 6 p.

221. LELIEVRE E., BONVALET C., BRY X., 1997, Analyse biographique des groupes : les avancées d'une recherche en cours, *Population*, n°4, 803-830.

222. LELIEVRE E., BRINGE A., 1998, *Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies : présentation des modèles de durée et utilisation des logiciels SAS, TDA, STATA*, Paris, INED, coll. "Méthodes et savoirs", n°2, 189 p.

223. LELIEVRE E., IMBERT C., 2002, L'entourage des Franciliens de 50 à 70 ans s'étend au-delà des limites de la région, *in* INSEE, *Atlas des Franciliens Tome 3 : Population et modes de vie*, Paris, IAURIF, INSEE, 2.8: 44-45.

224. LELIEVRE E., VIVIER G., 2001, Evaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatif: l'enquête «Biographies et entourage», *Population*, n°56, 1043-1074.

225. LELIEVRE E., ROBETTE N., 2005, *Les espaces de référence des individus : définir et mesurer les espaces de vie,* Congrès International de la Population, IUESP, Tours, juillet 2005.

226. LEPETIT B., 1995, Histoire des pratiques, pratique de l'histoire, *in* Lepetit B. (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, coll "L'évolution de l'humanité", 337 p., 9-22.

227. LEPETIT B., 1996, La ville : cadre, objet, sujet. Vingt ans de recherches françaises en histoire urbaine, *Enquête*, numéro spécial "La ville des sciences sociales", n°4, 13-34.

228. LEROY-LADURIE E., 1975, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, coll. "Bibliothèque de l'Histoire, 642 p.

229. LEVINAS E., 1976, Heidegger, Gagarine et nous, *in Difficile liberté. Essais sur le judaïsme*, Paris, Albin Michel, 411 p., 299-303.

230. LEVY J., 2003, Lieu, *in* Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p., 560-561.

231. LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.

232. LEVY J.-P., 1995, L'habitat influe-t-il sur la mobilité ?, *Les Annales de la recherche urbaine*, n°59-60, 32-43.

233. LEVY J.-P., 2003, Peuplement et trajectoires dans l'espace résidentiel : le cas de la Seine-Saint-Denis, *Population*, n°3, 366-400.

234. LEVY J.-P., DUREAU F. (dir.), 2002, *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, coll. «Habitat et sociétés», 411 p.

235. LIGHT A, SMITH J. M., 1998, *Philosophies of place*, Londres, Rowman and Littlefield, coll. "Philosophy and geography", 309 p.

236. LIPOVETSKY G., 1983, *L'ère du vide : essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 246 p.

237. LITWAK E., 1960, Geographical Mobility and Extended Family Cohesion, *American Sociological Review*, vol. 25, n°3, 385-394.

238. LITWAK E., KULIS S., 1987, Technology, Proximity, and Measures of Kin Support, *Journal of marriage and the Family*, vol. 49, 649-661.

239. LOISEAU M., 2002, *L'évolution du peuplement et du cadre de vie dans le logement social : l'exemple de la cité-jardins de Suresnes*, Université Paris X, Mémoire de maîtrise de Sociologie, 125 p.

240. LORIERS M.-C., 1992, *Saint-Quentin-en-Yvelines: histoire en marche et verts parages*, Paris, Autrement, Série France, n°10, 101 p.

241. LOW S. M., ALTMAN I., 1992, Place Attachment. A conceptual inquiry, *in* Low S. M., Altman I. (dir), *Place attachment*, New-York, Plenum Press, coll. "Human behavior and environment", vol. 12, 314 p., 1-12.

242. LUSSAULT M., 2000, Action(s)!, *in* Lévy J., Lussault M. (dir), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, coll. "Mappemonde", 352 p., 11-36.

243. LUSSAULT M., 2003, Lieu, *in* Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p., 561-562.

244. MANGENEY C, 1998, De plus en plus de Franciliens ont grandi en grande couronne, *Note rapide "Population – modes de vie"*, IAURIF, n° 22, 6 p.

245. MARIE M., 1989, *Les terres et les mots : une traversée des sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck, 214 p.

246. MARIN J.-M., 1990, De l'idée au sentiment d'appartenance, *Territoires*, n°308, 20-22.

247. MASSOT A., 1998, Les ventes de logements sur le marché de l'occasion dans les villes nouvelles d'Ile-de-France, *Habitat*, n°22, 13-24.

248. MASBOUNGI A. (entretiens avec Thierry Paquot), 1998, *Quoi de neuf en villes nouvelles*, *Urbanisme*, n°301, 61-68.

249. MAURIN E., 2004, *Le ghetto français*, Paris, Le Seuil, coll. "La République des Idées", 96 p.

250. MAYOL P., La Croix-Rousse, *in* de Certeau M., Giard L., Mayol P., *L'invention du quotidien – 2. Habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard, coll. "Folio Essais", 415 p., 53-102.

251. MERCIER P.-A., GOURNAY (de) C., SMOREDA Z., 2002, Si loin, si proches – Liens et communications à l'épreuve du déménagement, *Réseaux*, n°115, 122-150.

252. MERLIN P., 1969, *Les villes nouvelles*, Paris, P.U.F., coll. "villes à venir", 212 p.

253. MERLIN P., 1982, *L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles*, Paris, La documentation française, Notes et études documentaires, n^{os} 4677-4678, 212 p.

254. MERLIN P., 1991-1, *Les villes nouvelles en France*, Paris, P. U. F., coll. "Que sais-je?", n°2609, 127 p.

255. MERLIN P., 1991-2, Les villes nouvelles en France, *in* Merlin P., Sudarskis M. (éds), *From garden city to urban reconstruction: new towns in perspective*, International association for the development and management of existing and new towns (INTA), La Haye, INTA Press, 447 p., 27-58.

256. MERLIN P., 1998, Y a-t-il un "modèle français"?, *Urbanisme*, n°301, 91-93.

257. MERLIN P., 2003, L'Île-de-France : hier, aujourd'hui, demain, *Notes et études documentaires*, n°5181, 160 p.

258. MERLIN P., 2004, L'invité, Propos recueillis par Corinne Martin et Thierry Paquot, *Urbanisme*, n°335, 74-80.

259. MERLIN P., HERIN R., NADOT R., 1971, L'exode rural, Paris, INED-PUF, coll "Travaux et Documents, n°59, 350 p.

260. MESCH G. S., MANOR O., 1998, Social ties, environmental perception and local attachment, *Environment and Behavior*, vol. 30, n°4, 504-519.

261. MESNIER F., 1992, *Evry: l'âge de la majorité*, Paris, Autrement, Série France, n°8, 124 p.

262. MEYFROIDT P., 2002, La notion d'installation dans la sociologie urbaine de langue française : émergence d'un concept, *Recherches sociologies*, vol. 33, n°3, 47-60.

263. MICHEL J., WARNIER B., 1989, Du schéma régional au dessin de l'îlot, *in* ROULLIER J.-E. (dir), *Villes nouvelles en France*, Paris, Economica, coll. "25 ans de", 360 p., 197-260.

264. MIGNOT A., 1971, Pourquoi les villes nouvelles, *Bulletin d'information de la région parisienne*, n°3, 41-44.

265. MOCH L. P., 1992, *Moving europeans. Migrations in Western Europe since 1650*, Bloomington, Indianapolis, Indianapolis University Press, 258 p.

266. MOLES A., ROHMER E., 1972, *Psychologie de l'espace*, Tournai, Casterman, 163 p.

267. MOLES A., ROHMER E., 1997, *Psychosociologie de l'espace*, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 158 p.

268. MOSER G., 1997, L'univers relationnel des citadins : modalités d'ajustements aux contraintes urbaines, *Psychologie Française*, n°42-2, 123-131.

269. MOSER G., RAMADIER T., 1998, Social legibility, the cognitive map and urban behaviour, *Journal of Environmental Psychology*, n°18, 307-319.

270. MOSER G., RATIU E., FLEURY-BAHI G., 2002, Appropriation and interpersonal relationships, *Environment and Behavior*, vol. 34, n°122-136.

271. MOTTEZ M., 2003, *Evry. Carnets de campagne : 1965 – 2007*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 244 p.

272. MOULIN C., 1972, La ville création permanente, *Informations sociales*, n°8, 3-94.

273. NUÑEZ S., 1992, *Comment vit-on en ville nouvelle 10 après l'installation? Discours des habitants d'une résidence de Montigny dans la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines*, EHESS, Mémoire de Dea Territoires urbains, 157 p.

274. OGG J., BONVALET C., 2004, Les enquêtes sur l'entraide familiale en Europe, *Recherches et prévisions*, n°77, 77-85.

275. ORFEUIL J.-P., 2000, *L'évolution de la mobilité quotidienne : comprendre les dynamiques, éclairer les controverses*, Arcueil, Inrets, 146 p.

276. OSTROWETSKY S., 1983, *L'imaginaire bâtisseur : les villes nouvelles françaises*, Paris, Librairie des Méridiens, coll. "Sociologie des formes", 345 p.

277. PALOMARES E., 2003*, Les paradoxes de la préférence locale : engagements collectifs et action publique à l'épreuve de l'ethnicisation des rapports sociaux*, Université Paris VII, Thèse de Doctorat de Sciences humaines et sociales, 2vol., 445 p.

278. PAQUOT E., PAQUOT T., 1977, Villes nouvelles: une utopie de droite, *Espaces et sociétés*, n°22-23, 3-23.

279. PARISIS J.-M., 1985, Mon mari pêche du balcon, *in* Tilliette B. (dir.), *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 44-45.

280. PARROCHIA D., 1993, *Philosophie des réseaux*, Paris, PUF, coll. "La politique éclatée", 300 p.

281. PINÇON M., PINÇON-CHARLOT . M., 1988, Représentations de l'espace urbain. Histoires de vie, espaces de vie, *L'Espace Géographique*, n°2. 122-130.

282. POURCHER, 1964, *Le peuplement de Paris*, Paris, PUF, INED, coll. "Travaux et Documents", n°43, 310 p.

283. PROSHANSKY H. M., FABIAN A. K., KAMINOFF R., 1983, Place-identity : Physical world socialization of the self, *Journal of environmental psychology*, n°3, 57-83.

284. RAMOND I., 1991,*Formes urbaines et sociabilités dans deux quartiers aisés de Cergy-Pontoise : les Bocages et le Belvédère*, Université Paris X, Mémoire de maîtrise en aménagement et urbanisme.

285. RAMOS E., 2005, *La place du logement dans un contexte de mobilité résidentielle : entre ancrage et transition*, présentation faite le 20 mai 2005 au cours de la journée co-organisée par le Groupement d'intérêt scientifique Socio-économie de l'habitat (Université Paris I - INED - CNRS) et le CRETEIL (Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris XII - Val de marne), séance Mobilités et ancrages.

286. RAULIN A., 1990, Consommation et adaptation urbaines ; des minorités en région parisienne, *Sociétés contemporaines*, n°4, 19-36.

287. RAULIN A., 2000, *L'ethnique est quotidien : diasporas, marchés et cultures métropolitaines*, Paris, L'Harmattan, coll. "Connaissance des hommes", 229 p.

288. RAUSCH C., 1985, Le charme discret des bocages (Entretien avec un cadre de Cergy), *in* Tilliette B. (dir.), *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 40-41.

289. RAYMOND H., HAUMONT N., RAYMOND M.-G., 1966, *L'habitat pavillonnaire*, Paris, Institut de Sociologie Urbaine, Centre de Recherche d'Urbanisme, 150 p.

290. REMY J., 1992, *La ville: vers une nouvelle définition*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 173 p.

291. REMY J., 1996, Mobilités et ancrages : vers une autre définition de la ville, *in* Hirschhorn M., Berthelot J.-M., *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation?*, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 157 p.

292. RENAUT A., 1991, *L'ère de l'individu : contribution à une histoire de la subjectivité*, Paris, Gallimard, coll. "Bibliothèque des idées", 299 p.

293. RHEIN C., 2002, Intégration sociale, intégration spatiale, *L'Espace géographique*, n°3, 193-207.

294. ROBIN N., 1994, *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines en Île-de-France*, Paris, éditions de l'ORSTOM, coll "Etudes et Thèses", 280 p.

295. RONCAYOLO M. répond à Guy Burgel et Philippe Genestier, 1989, *Villes en parallèle,* n°12-13, 43-59.

296. RONCAYOLO M., 1997, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, coll. "Folio Essais", 285 p.

297. ROSENTAL P.-A., 1999, Les sentiers invisibles. Espace, famille et migrations dans la France du 19e siècle, Paris, Editions de l'EHESS, 255 p.

298. ROSENTAL P.-A., 1990, Maintien / rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations, *Annales*, n°6, 1403-1432.

299. ROULLIER J.-E., 1979, L'expérience des villes nouvelles. Essai de réponse à J.-P. Alduy, *Les annales de la recherche urbaine*, n°2, 79-104.

300. ROULLIER J.-E. (dir), 1989, *Villes nouvelles en France*, Paris, Economica, coll. "25 ans de", 360 p.

301. ROUSSEAU J., 1994, *Le rôle des associations d'habitants dans la création de l'espace urbain, le cas de Cergy-le-Haut*, Université Paris X, Mémoire de Dea Villes et sociétés.

302. SAINT-PIERRE (de) C., 1999, *Cergy "ville bien dans son temps" ou bien de son temps? : fabrication de la ville et logiques sociales dans un secteur de ville nouvelle*, Thèse de Doctorat en ethnologie, EHESS, 508 p.

303. SAGNES S., 2000, *Racines et enracinement – Parenté et localité dans la France contemporaine*, Thèse de Doctorat d'Ethnologie, EHESS, 319 p.

304. SAGNES S., 2004, Cultiver ses racines. Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie, *Ethnologie française*, vol. XXXIV, 31-40.

305. SAINT-PIERRE (de) C., 2002, *La fabrication plurielle de la ville, décideurs et citadins à Cergy-Pontoise; 1990-2000*, Paris, Créaphis, 311p.

306. SAINT-PIERRE (de) C., 2003, Créer de la localité en ville nouvelle: l'exemple de Cergy, *Ethnologie française*, n°1, 81-90.

307. SAMPSON R., 1988, Local friendship and community attachment in mass society, *American Sociological Review*, vol. 53, n°5, 766-779.

308. SANDERS L., 1989, *L'analyse statistique des données appliquée à la géographie*, Montpellier, G.I.P. Reclus, 289 p.

309. SANSOT P., 1993, Image, mémoire, ville nouvelle, *in* EPAMarne, EPAFrance, *Les rencontres de Marne-la-Vallée – Vers une nouvelle culture urbaine*, Paris, Altamira, 309 p., 207-217.

310. SAUVY A., 1959, *La montée des jeunes*, Paris, Calmann-Lévy, 264 p.

311. *SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION PARISIENNE* (SDAURP), 1965, Paris, District de la région de Paris, 221 p.

312. SEDARD L., 1990, Reprendre le flambeau, *Territoires*, n°308, 41-42.

313. SIMON P., 1994, *La société partagée : relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation. Belleville, Paris 20e*, Thèse de Doctorat de démographie et sciences sociales, Paris, EHESS, 2t., 557 p.

314. SINGLY (DE) F., 2000, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, coll. "Essais et recherche", 253 p.

315. SIRINELLI J.-F., 2003, *Les baby-boomers: une génération*, *1945-1969*, Paris, Fayard, 324 p.

316. SIRINELLI J.-F. (dir.), 2004 (1ère édition, 1993), *La France de 1914 à nos jours*, Paris, P.U.F., coll. "Quadrige Manuels", 544 p.

317. SMADJA G., 1989, L'innovation sociale, *in* Roullier J.-E. (dir), 1989, *Villes nouvelles en France*, Paris, Economica, coll. "25 ans de", 287-295.

318. SMADJA G., 1990, Démocratie nouvelle, L'innovation sociale en ville nouvelle, *Territoires*, n°308, 51-52.

319. SPENGLER O., 2000 (édition originale publiée en allemand en 1921), *Le déclin de l'Occident*, Paris, Gallimard, 2 vol., 411 et 467 p.

320. STEINBERG J., 1981, *Les villes nouvelles d'Île-de-France*, Paris, Masson, 786 p.

321. STOCK M., 2001, *Mobilités géographiques et pratiques des lieux: étude théorico-empirique à travers deux lieux touristiques anciennement constitués : Brighton & Hove (Royaume-Uni) et Garmisch-Partenkirchen (Allemagne)*, Thèse de Géographie, Université Paris VII, 663 p.

322. STOCK M., 18.12.2004, L'habiter comme pratique des lieux géographiques, *EspacesTemps.net,* Textuel, (http://espacestemps.net/document1061.html).

323. STOKOLS D., SHUMAKER S. A., MARTINEZ J., 1983, Residential mobility and personal well-being, *Journal of environmental psychology*, n°3, 5-19.

324. TAFFIN, 1987, Le logement : de la location à l'accession, *Economie et Statistique*, n°202, 3-56.

325. TARRIUS A., 1992, *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 208 p.

326. TARRIUS A. 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, Paris, éditions de l'Aube, 265 p.

327. TAYAB Y., 1997, *Les associations d'habitants dans la gestion et l'aménagement de l'espace : cas du Val Maubuée*, Thèse de Doctorat de Sociologie, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2 microfiches.

328. TILLIETTE B. (dir.), 1985, *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 197 p.

329. TILLIETTE B., 1985-1, Des villes nommées désir, *in* Tilliette B. (dir.), *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 6-7.

330. TÖNNIES F., 2001 (édition originale publiée en allemand en 1887), *Community and civil society,* Paris, Cambridge, Cambridge University Press, coll. "Cambridge texts in the history of political thought", 266 p.

331. TOURAINE A., 1973, *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, coll. "Bibliothèque Médiations", 315 p.

332. TOURAINE A. (dir.), 1982, *Mouvements sociaux d'aujourd'hui : acteurs et analystes*, Paris, Editions ouvrières, coll. "Politique sociale", 263 p.

333. TOURAINE A., LOJKINE J., MELANDRES M., 1968, *La création des villes nouvelles*, Paris, EPHE, rapport pour l'IAURP, dactyl.

334. TUAN Y.-F., 1990 (1ère édition, 1974), *Topophila, a study of environmental perception, attitudes and values*, New-York, Columbia University Press, 260 p.

335. TUAN Y.-F., 1977, *Space and place: The perspective of experience*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 235 p.

336. TUAN Y.-F., 1980, Rootedness versus Sense of place, *Landscape*, n°24, 3-8.

337. TWIGGER-ROSS C. L., UZZELL D. L., 1996, Place and identity processes, *Journal of environmental psychology*, n°16, 205-220.

338. UZZELL D., POL E., BADENAS D., 2002, Place identification, social cohesion, and environmental sustinability, *Environment and Behavior*, vol. 34, n°1, 26-53.

339. VACHEZ D. (entretien), 1990, Culture au Val Maubuée, *Territoires*, n°308, 45-47.

340. VADELORGE L., 2003-1, Des villes sans histoire, *Ethnologie française*, n°1, 5-11.

341. VADELORGE L., 2003-2, Des villes sans mémoire, *Ethnologie française*, n°1, 21-30.

342. VAISMAN A., 1985-1, Le cadre de vie des cadres, *in* Tilliette B. (dir.), *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 42-43.

343. VAISMAN A., 1985-2, La ruée vers le sport, *in* Tilliette B. (dir.), *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Paris, Autrement, 141-146.

344. VAUJOUR J., 1970, *Le plus grand Paris, L'avenir de la région parisienne et ses problèmes complexes*, Paris, P.U.F., coll. "villes à venir", 202 p.

345. VEITL P., 1992, *Les régions économiques Clémentel et l'invention de la région des Alpes françaises*, Université de Grenoble II, Thèse de Doctorat de Sciences politiques, 560 p.

346. VERVAEKE M., 1992, Les logiques familiales d'accès au logement, *in* Lelièvre E., Lévy-Vroelant C., *La ville en mouvement : habitat et habitants - actes de l'atelier : "mobilités résidentielles et mutations urbaines", 4e Conférence internationale de recherche sur le logement, "Les enjeux urbains de l'habitat", Paris, 3-6 juillet 1990*, Paris, Montréal, l'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 358 p.,

347. VIDAL MORANTA B., 2002, *El procés d'apropriacio de l'entorn. Una proposta explicativa e la seu contrastacio*, Tesi Doctoral, Universitat de Barcelona, Departament de psicologia social, 324 p. (http://www.tdx.cesca.es/TESIS_UB/AVAILABLE/TDX-0724103-120444//1tesiTVidal.pdf)

348. VIEILLARD-BARON H., 1992, Le risque du ghetto dans l'agglomération parisienne, *Acta geographica*, n°89, 3-30.

349. VIEILLARD-BARON H., 2001, *Les banlieues: des singularités françaises aux réalités mondiales*, Paris, Hachette, coll. "Carré géographie", 287 p.

350. VIEILLARD-BARON H., 2004, Les grands ensembles : spécificités françaises et diversité des modèles étrangers *in* Dufaux F., Fourcaut A. (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 251 p., 45-61.

351. VIGNAL C., 2003, *Ancrages et mobilités des salariés de l'industrie à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi : configurations résidentielles, logiques familiales et logiques professionnelles*, Université de Paris Val-de-Marne, Thèse de Doctorat d'urbanisme, 2 vol., 389 + 257 p.

352. VILLANOVA R. DE, 2002, Déracinement, *in* Segaud M., Brun J., Driant J.-C., *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 451 p., 122-123.

353. VIRILIO P., 1993, De la géopolitique à la métropolitique , *in* EPAMarne, EPAFrance, *Les rencontres de Marne-la-Vallée – Vers une nouvelle culture urbaine*, Paris, Altamira, 309 p., 245-278.

354. VOLDMAN D., 1990, Aménager la région parisienne, *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n°17, 49-54.

355. VOLDMAN D., 1997, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 – Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 487 p.

356. WARNES A.M., 1984, Residential proximity, intergenerational relations and the support of the ederly : a research proposal, *Occasionnal Paper n°18*, London, Department of Geography, King's College.

TABLE DES MATIERES

Sommaire 2

Introduction générale 4

Les villes nouvelles franciliennes ou l'expérience d'un ancrage original 8

PREMIERE PARTIE :

Chapitre 1 - De "l'imaginaire bâtisseur" à "l'imaginaire pionnier" : les villes nouvelles franciliennes 12

1.1. Un urbanisme du "mieux vivre" : la naissance du projet des villes nouvelles franciliennes 13
1.1.1. L'urbanisme en chantier dans la région parisienne (1900 –1960) 13
1.1.2. La naissance d'un savoir des "aspirations" 16
1.2. Des centres périurbains secondaires 18
1.2.1. Sur le papier… 18
1.2.2. …et sur le terrain 22
1.3. Des espaces pionniers 29
1.3.1. Un peuplement rapide et massif 29
1.3.2. Figures et postures de pionniers 37

Chapitre 2 - L'ancrage au carrefour des lieux et des expériences 44

2.1. Les racines ou la déconstruction d'un mythe instructif 45
2.1.1. Un mythe fondateur de l'imaginaire habitant 45
2.1.2. Une métaphore pleine d'épines 53
2.2. L'ancrage ou l'expérience contemporaine du lieu 57
2.2.1. Des racines à l'ancrage 57
2.2.2. Un processus aux dimensions multiples 64

Chapitre 3 - Pour une approche comparative et compréhensive de l'ancrage 72

3.1. Un corpus particulièrement adapté a une etude de l'ancrage 73
3.1.1. Une brève archéologie de l'enquête "Biographies et entourage" 73
3.1.2. Une source particulièrement riche d'indicateurs de l'ancrage 76
3.2. Une etude comparative au sein de la grande couronne 79
3.2.1. Un échantillon représentatif des résidents de 50 à 70 ans de l'ensemble des villes nouvelles franciliennes 80
3.2.2. L'ancrage en ville nouvelle : un ancrage périurbain spécifique ? 85
3.3. Une approche compréhensive comme un complement utile et necessaire 90
3.3.1. Les limites du questionnaire 90
3.3.2. Le recours aux entretiens 92

DEUXIEME PARTIE :

Des origines à l'installation en ville nouvelle ou la fondation particulière d'un ancrage 100

Chapitre 4 - "Déracinement" et distance aux lieux d'origine : un rapport complexe 104

4.1. Des mesures de l'origine géographique 105
4.1.1. Les lieux d'origine 105
4.1.2. Les lieux d'origine des conjoints 112
4.2. Des origines moins franciliennes 118
4.2.1. Des origines franciliennes moins fréquentes en ville nouvelle 118
4.2.2. Une distanciation aux lieux d'origine, y compris pour les Franciliens d'origine 122
4.2.3. "…on est tous des immigrés quelque part dans les villes nouvelles" 127

Chapitre 5 - L'arrivée en ville nouvelle dans les parcours biographiques : une installation 132
5.1. Les spécificités des étapes résidentielles en ville nouvelle ... 133
5.1.1. Des profils socio-démographiques plus homogènes en début d'étapes ... 133
5.1.2. Un rapprochement avant d'arriver ... 135
5.2. Des logements…avant toute chose ... 137
5.2.1. Des trajectoires résidentielles généralement "ascendantes" ... 138
5.2.2. La volonté de se loger "mieux" ... 145
5.3. Des logements et des enfants ... 150
5.3.1. En ville nouvelle, une arrivée d'adultes "stabilisés" ? ... 150
5.3.2. Des villes "dont les enfants sont les princes" ... 156

TROISIEME PARTIE :

L'ancrage sur le long terme ou la formation de bassins de vie autour des villes nouvelles ... 164

Chapitre 6 - Un ancrage résidentiel dynamique à l'échelle du bassin de vie ... 168
6.1. Des lieux d'ancrage résidentiel ... 169
6.1.1. Les villes nouvelles ne sont pas des lieux de passage ... 169
6.1.2. Un ancrage durable et dynamique ... 174
6.1.3. Changer de commune : pourquoi ? ... 179
6.2. Le bassin de vie ou l'echelle de l'ancrage ... 183
6.2.1. Un bassin de mobilité résidentielle autour des villes nouvelles ... 183
6.2.2. Du bassin résidentiel au centre de bassin de vie ... 187

Chapitre 7 - Les enfants de la première génération villes nouvelles : signes et significations d'un ancrage 196
7.1. Des bassins de vie pour la descendance francilienne ... 197
7.1.1. Une étude de la descendance adulte de l'ensemble des habitants du périurbain proche ... 197
7.1.2. Les enfants non franciliens : parcours parental, parcours professionnel ... 199
7.1.3. Les enfants franciliens : localisation résidentielle et distance au domicile parental ... 201
7.2. Une proximité polymorphe ... 206
7.2.1. Hypothèses et méthode d'analyse ... 206
7.2.2. Spécificités des déterminants de l'ancrage familial pour les habitants des villes nouvelles ... 208
7.3. De la proximité à l'ancrage ... 211
7.3.1. Un éloignement aux figures multiples ... 211
7.3.2. Une proximité envisageable : l'offre de logements ... 213
7.3.3. Un ancrage avec ou sans proximité, avec ou sans projet de départ ... 214

QUATRIEME PARTIE :

Des pratiques quotidiennes au projet résidentiel ou les signes d'un vieillissement ... 218

Chapitre 8 - Les échelles en mouvement de l'ancrage au quotidien ... 222
8.1. Le voisinage : des solidarités pionnières à la prise de distance ... 223
8.1.1. La prise de distance avec les solidarités pionnières ... 223
8.1.2. Une bonne entente, mais chacun chez soi ... 224
8.1.3. Voisinage commensal, voisinage conflictuel ... 227
8.1.4. Conclusion : un bilan rapide des relations de voisinage en 2000-2001 ... 228
8.2. L'association : de l'engagement à la notabiliarisation ... 229
8.2.1. Créateurs, locomotives, acteurs: les figures de la nouvelle "autochtonie" ... 230
8.2.2. Les participants : un engagement différent ... 233
8.2.3. "Clients", consommateurs : une condition satisfaisante ... 235
8.3. Les pratiques spatiales : d'attractions en répulsions, des bassins de vie ... 237
8.3.1. Les échelles emboîtées des cadres sociaux ... 237
8.3.2. Les centralités complémentaires et distinctives des pratiques commerciales ... 242
8.3.3. Des sorties ordinaires au Paris-spectacle ... 246

Chapitre 9 - Ancrages en perspective, perspectives sur les villes nouvelles 252
9.1. Types d'ancrage et spécialisation des villes nouvelles 253
9.1.1. Eléments pour une vision synthétique de l'ancrage 253
9.1.2. Définition des types d'ancrage 256
9.1.3. Des villes nouvelles et des ancrages en devenir 260
9.2. Un vieillissement sur place …et ailleurs 264
9.2.1. Les restants : une nouvelle autochtonie qui s'affirme 265
9.2.2. Les partants : un vieillissement sur place envisagé différemment selon l'ancrage 267
9.2.3. Partir / Rester : le jeu complexe des ancrages 270

Conclusion générale 280
Annexes 286
Références bibliographiques 356
Table des matières 382
Table des figures 386
Table des tableaux 388

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1.1 - PRINCIPE D'AMENAGEMENT DES ZONES NORD ET EST (REPRODUITE A PARTIR DU SDAURP, 1965, P.104) 21
FIGURE 1.2 - PRINCIPE D'AMENAGEMENT DE MARNE-LA-VALLEE (REPRODUITE A PARTIR DES CAHIERS DE L'IAURP, 1971, N° 21, P. 21) 27
FIGURE 1.3 - PRINCIPE D'AMENAGEMENT DES UNITES DE VOISINAGE D'EVRY (REPRODUITE A PARTIR DES CAHIERS DE L'IAURP, 1969, N° 15, P. 49) 27
FIGURE 1.4 – PROPORTION CUMULEE DES HABITANTS DES VILLES NOUVELLES SELON L'AMPLEUR DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DE LEUR COMMUNE DE RESIDENCE ENTRE 1968 ET 1999 34
FIGURE 1.5 - ANCIENNETE DU PARC DE LOGEMENTS (TYPOLOGIE COMMUNALE, REPRODUITE D'APRES IAURIF, INSEE, 2001-2, P. 21) 36

FIGURE 3.1 – PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DES VILLES NOUVELLES FRANCILIENNES EN 1999 COMPAREE A LA PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION FRANÇAISE 86
FIGURE 3.2 – LOCALISATION DES COMMUNES ENQUETEES DANS LA GRANDE COURONNE 88

FIGURE 4.1 – NOMBRE MOYEN CUMULE DE DEMENAGEMENTS AVANT L'AGE DE 16 ANS SELON LES GENERATIONS D'ENQUETES 106
FIGURE 4.2 – PART DES PARENTS DONT LA RESIDENCE LA PLUS RECENTE SE SITUE DANS LE MEME DEPARTEMENT QUE CELUI OU RESIDAIT L'ENQUETE AU MOMENT DE SA NAISSANCE ET A SES 15 ANS (%) 109
FIGURE 4.3 – RELATIONS ACTUELLES DE L'ENQUETE AVEC LE LIEU OU IL RESIDAIT L'ANNEE DE SES 15 ANS 111
FIGURE 4.4 – REPARTITION DES ENQUETES RESIDANT DANS LA GRANDE COURONNE SELON LEUR SITUATION MATRIMONIALE AU MOMENT DE L'ENQUETE (EFFECTIFS) 113
FIGURE 4.5 – PART D'ENQUETES CITANT UN MOINS UN CONJOINT DE MEME ORIGINE GEOGRAPHIQUE SELON LA LOCALISATION DE L'ORIGINE DES ENQUETES (%) 114
FIGURE 4.6 – NIVEAU DE DIPLOME DES ENQUETES SELON LEUR ORIGINE GEOGRAPHIQUE (REPARTITION EN %) .. 120
FIGURE 4.7 – REPARTITION DES DISTANCES ENTRE LA RESIDENCE DES ENQUETES ET DIVERS LIEUX D'ORIGINE FRANCILIENS (FREQUENCES CUMULEES EN %) 124

FIGURE 5.1 – REPARTITION DES ETAPES RESIDENTIELLES FRANCILIENNES DES GENERATIONS 1941-1950 SELON L'AGE DE LEUR COMMENCEMENT ET LEUR LOCALISATION (FREQUENCES CUMULEES EN %) 134
FIGURE 5.2 – REPARTITION DES ETAPES RESIDENTIELLES FRANCILIENNES DES GENERATIONS 1930-1940 SELON L'AGE DE LEUR COMMENCEMENT ET LEUR LOCALISATION (FREQUENCES CUMULEES EN %) 135
FIGURE 5.3 – PROPORTION D'ARRIVEES DANS LES VILLES NOUVELLES, LEUR VOISINAGE ET LE RESTE DE LA GRANDE COURONNE CORRESPONDANT A UNE ACCESSION A LA PROPRIETE SELON LA PROVENANCE DES PERSONNES 140
FIGURE 5.4 – PART D'OUVRIERS ET D'EMPLOYES DONT L'ARRIVEE DANS CHAQUE PARTIE DE LA GRANDE COURONNE A CORRESPONDU A UNE "AMELIORATION" DES CONDITIONS DE LOGEMENT 144
FIGURE 5.5 – PART DES ARRIVEES DANS LA GRANDE COURONNE SE PRODUISANT L'ANNEE MEME D'UNE MISE EN MENAGE OU L'ANNEE SUIVANTE (%) 151
FIGURE 5.6 – DISTRIBUTION DE L'AGE A L'ARRIVEE DANS LES DIFFERENTES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE SELON LA SITUATION DE COUPLE DES PERSONNES (INTERVALLE INTERQUARTILE) 152
FIGURE 5.7 – PART D'ARRIVEES CORRESPONDANT A UNE ACCESSION A LA PROPRIETE SELON LE STATUT PROFESSIONNEL AU MOMENT DE L'ARRIVEE (%) 154
FIGURE 5.8 – PART D'ARRIVEES LIEES A UN DIVORCE DANS LES DIFFERENTES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE SELON LE SEXE DES ENQUETES (%) 160

FIGURE 6.1 – REPARTITION DE LA DUREE DES ETAPES RESIDENTIELLES ACHEVEES SELON LEUR LOCALISATION DANS LA GRANDE COURONNE (FREQUENCES CUMULEES EN %) 171
FIGURE 6.2 – PROPORTION DE PERSONNES DEMEUREES SEDENTAIRES DEPUIS L'AGE DE 30 ANS SELON LE LIEU DE RESIDENCE A CET AGE (%) 177
FIGURE 6.3 - PROPORTION D'ENQUETES S'ETANT DEPLACES DE MOINS DE 5KM PARMI LES ENQUETES AYANT CHANGE DE COMMUNE DEPUIS L'AGE DE 45 ANS (%) 179
FIGURE 6.4 – DISTANCE DU LIEU DE RESIDENCE ACTUEL AU LIEU DE RESIDENCE AUX 30 ANS EN FONCTION DE LA LOCALISATION DE CE DERNIER (INTERVALLE INTERQUARTILE) 184
FIGURE 6.5 - REPARTITION DU LIEU DE RESIDENCE ACTUEL EN FONCTION DE LA DISTANCE AU PREMIER LIEU DE RESIDENCE APRES 30 ANS ET DE LA LOCALISATION DE CE DERNIER (INTERVALLE INTERQUARTILE) 186

FIGURE 6.6 – EVOLUTION DU LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS ENTRE LE MOMENT DE L'ARRIVEE EN VILLE NOUVELLE ET LE MOMENT DE L'ENQUETE (PERSONNES AYANT OCCUPE UN LOGEMENT EN VILLE NOUVELLE DEPUIS 1970) 189
FIGURE 6.7 – PART DES ENQUETES RESIDANT EN VILLE NOUVELLE AU MOMENT DE L'ENQUETE SELON L'EVOLUTION DE LEUR SITUATION CONJUGALE DEPUIS LEUR ARRIVEE DANS LA GRANDE COURONNE (%)..... 192

FIGURE 7.1 – LES COMMUNES ENQUETEES DE LA GRANDE COURONNE 198
FIGURE 7.2 – REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS RESIDANT HORS FRANCE METROPOLITAINE SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PARENTS 200
FIGURE 7.3 – PART D'ENFANTS ACTIFS CADRES ET OUVRIERS SELON LEUR REGION DE RESIDENCE 201
FIGURE 7.4 – REPARTITION DES ENFANTS FRANCILIENS SELON LA DISTANCE A LA DISTANCE A LA COMMUNE DE RESIDENCE DU PARENT ENQUETE (FREQUENCES CUMULEES EN %) 203
FIGURE 7.5 – REPARTITION DES FREQUENCES DES CONTACTS SELON LA DISTANCE A L'ENTOURAGE 205

FIGURE 9.1 – PROJECTION SUR LE PREMIER PLAN FACTORIEL DES TYPES D'ANCRAGE ET DES MODALITES DES VARIABLES LES DEFINISSANT 257
FIGURE 9.2 – PART D'HOMMES OUVRIERS ET EMPLOYES SELON LEUR LIEU DE RESIDENCE ET LEUR TYPE D'ANCRAGE (%) 262
FIGURE 9.3 - PART DE FEMMES INACTIVES, OUVRIERES ET EMPLOYEES SELON LEUR LIEU DE RESIDENCE ET LEUR TYPE D'ANCRAGE (%) 263
FIGURE 9.4 – REPARTITION DES TYPES D'ANCRAGE DES RESIDENTS DES VILLES NOUVELLES NE SOUHAITANT PAS DEMENAGER (%)..... 266
FIGURE 9.5 – SOUHAITS DE MOBILITE DES ENQUETES AYANT UN *ANCRAGE PERIURBAIN PAR IMPLANTATION*. 269

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1 - EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DES VILLES NOUVELLES ET DE LEUR POIDS AU SEIN DE L'ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA GRANDE COURONNE 33

TABLEAU 3.1 – COMPARAISON DU PROFIL DES ENQUETES RESIDANT EN VILLE NOUVELLE AVEC CELUI DE LA POPULATION GENERALE DES 50-69 ANS RESIDANT DANS LES VILLES NOUVELLES FRANCILIENNES 84
TABLEAU 3.2 – PROFIL DES PERSONNES INTERROGEES 95

TABLEAU 4.1 – REPARTITION DU NOMBRE DE DEMENAGEMENTS EFFECTUES ENTRE LES AGES DE 1 AN ET DE 15 ANS SELON LES GENERATIONS DES ENQUETES (%) 105
TABLEAU 4.2 – REPARTITION DU LIEU DE RESIDENCE A L'AGE DE 15 ANS SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU MOMENT DE LA NAISSANCE (%) 107
TABLEAU 4.3 – RAPPORT ENTRE LE LIEU DE RESIDENCE DES ENQUETES A L'AGE DE 15 ANS ET LE DERNIER LIEU DE RESIDENCE DE LEURS PARENTS (EFFECTIFS) 108
TABLEAU 4.4 – PROPORTION D'ENQUETES NE DECLARANT AUCUNE ATTACHE SUR LE LIEU DE LEUR ENFANCE EN FONCTION DE LA LOCALISATION DE CE LIEU (%) 112
TABLEAU 4.5 – PROPORTION D'ENQUETES CITANT AU MOINS BEAU-PARENT DANS LA GRANDE COURONNE AU MOMENT DE L'ENQUETE EN FONCTION DU LIEU DE RESIDENCE A L'AGE DE 15 ANS 115
TABLEAU 4.6 – PART D'ENQUETES CITANT UN BEAU-PARENT RESIDANT AU MOMENT DE L'ENQUETE DANS SON DEPARTEMENT D'ORIGINE SELON LE NOMBRE D'ATTACHES PRESENTES DANS LE DEPARTEMENT D'ORIGINE 116
TABLEAU 4.7 – REPARTITION DES ENQUETES SELON LE NOMBRE ET LA DIVERSITE DES ATTACHES DANS LES LIEUX D'ORIGINE (%) 117
TABLEAU 4.8 – REPARTITION DES LIEUX DE RESIDENCE DES ENQUETES A L'AGE DE 15 ANS SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU MOMENT DE L'ENQUETE (%) 118
TABLEAU 4.9 – REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR LIEU DE RESIDENCE, LEUR ORIGINE GEOGRAPHIQUE ET CELLE DE LEURS CONJOINTS (%) 121
TABLEAU 4.10 – REPARTITION PAR COURONNE DU LIEU DE RESIDENCE A 15 ANS DES FRANCILIENS D'ORIGINE SELON LA LOCALISATION RESIDENTIELLE AU MOMENT DE L'ENQUETE (%) 122
TABLEAU 4.11 – COMPARAISON SELON LA LOCALISATION RESIDENTIELLE DE LA DENSITE DES LIEUX D'ORIGINE SITUES A PROXIMITE DE LA RESIDENCE DES ENQUETES (%) 126

TABLEAU 5.1 – LOCALISATION DE L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS OCCUPES A PARTIR DE 1970 133
TABLEAU 5.2 – REPARTITION DES EMMENAGEMENTS DANS LES DIFFERENTES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE EN FONCTION DU LIEU DE DEPART (%) 136
TABLEAU 5.3 – REPARTITION DES ARRIVEES DANS LES DIFFERENTES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE EN FONCTION DU LIEU DE RESIDENCE DE DEPART (%) 137
TABLEAU 5.4 – EVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION DANS LES ETAPES RESIDENTIELLES FRANCILIENNES SELON LEUR LOCALISATION ET L'AGE DES ENQUETES EN DEBUT D'ETAPES (%) 138
TABLEAU 5.5 – REPARTITION DES ENQUETES SELON L'EVOLUTION DE LEURS CONDITIONS DE LOGEMENT AU MOMENT DE LEUR ARRIVEE DANS LES DIFFERENTES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE (%) 143
TABLEAU 5.6 – NOMBRE D'ANNEES D'OCCUPATION D'UN MEME EMPLOI AU MOMENT DE L'ARRIVEE DANS LES DIFFERENTES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE SELON LE SEXE (ANNEES) 153
TABLEAU 5.7 – REPARTITION DES DISTANCES DOMICILE / TRAVAIL AU MOMENT DE L'ARRIVEE DES ENQUETES DANS LES DIFFERENTES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE (%) 155
TABLEAU 5.8 – TAILLE MOYENNE ET REPARTITION PAR TAILLE DE LA DESCENDANCE PAR SEXE SELON LE LIEU D'ARRIVEE DANS LA GRANDE COURONNE 157
TABLEAU 5.9 – REPARTITION DES SITUATIONS FAMILIALES DES ENQUETES AU MOMENT DE LEUR ARRIVEE DANS LES DIFFERENTES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE (%) 158

TABLEAU 6.1 – CARACTERISTIQUES DE LA DUREE DES ETAPES RESIDENTIELLES SELON LEUR LOCALISATION AU SEIN DE LA GRANDE COURONNE 170
TABLEAU 6.2 – REPARTITION DE LA DUREE DES ETAPES RESIDENTIELLES DANS LES LOGEMENTS OCCUPES DANS LES DIFFERENTS SOUS-ENSEMBLES LA GRANDE COURONNE (%) – LOGEMENTS EN LOCATION OCCUPES PAR D'ANCIENS LOCATAIRES 172
TABLEAU 6.3 – PART DES DEMENAGEMENTS EFFECTUES AU SEIN D'UNE MEME VILLE NOUVELLE COMPAREE AUX DEMENAGEMENTS DE COURTE DISTANCE(<5KM) EFFECTUES DANS LES AUTRES PARTIES DE LA GRANDE COURONNE (%) 173
TABLEAU 6.4 – TAUX DE DEPART VERS LA PROVINCE ENTRE 1990 ET 1999 DES HABITANTS DES VILLES NOUVELLES ET DU RESTE DE LA GRANDE COURONNE APPARTENANT AUX GENERATIONS 1930-1950 (%) .. 175
TABLEAU 6.5 – PROPORTION D'ENQUETES RESTES A MOINS DE 5 KM DU LIEU DE RESIDENCE A L'AGE DE 30 ANS 176
TABLEAU 6.6 – PROPORTION D'ENQUETES RESTES A MOINS DE 5 KM DU LIEU DE RESIDENCE A L'AGE DE 45 ANS 178
TABLEAU 6.7 - RAPPORT DE RISQUE* QU'UN ENQUETE AIT CHANGE DE COMMUNE AU MOMENT DE L'ENQUETE SELON SA COMMUNE DE RESIDENCE (AGES DE 30 ET DE 45 AN SELON LE MOMENT DE L'ARRIVEE) 182
TABLEAU 6.8 – REPARTITION DU LIEU DE RESIDENCE ACTUEL DES ENQUETES QUI RESIDAIENT DANS CHAQUE PARTIE DE LA GRANDE COURONNE A L'AGE DE 30 ANS (%) 185
TABLEAU 6.9 - DESTINATION DES PERSONNES ARRIVEES EN GRANDE COURONNE APRES 30 ANS ET AYANT CHANGE DE COMMUNE DE RESIDENCE AU MOMENT DE L'ENQUETE 187
TABLEAU 6.10 – REPARTITION DES ACTIFS ET DES INACTIFS SELON LA MOBILITE RESIDENTIELLE CONNUE DEPUIS LE PREMIER LOGEMENT OCCUPE EN VILLE NOUVELLE 188
TABLEAU 6.11 – REPARTITION DU LIEU DE TRAVAIL AU MOMENT DE L'ENQUETE SELON LA MOBILITE RESIDENTIELLE DES ACTIFS DEPUIS LEUR ARRIVEE EN VILLE NOUVELLE (%) 190
TABLEAU 6.12 – MOBILITE RESIDENTIELLE ENTRE LE MOMENT DE L'ARRIVEE DANS LA GRANDE COURONNE ET LE MOMENT DE L'ENQUETE SELON L'EVOLUTION DE LA SITUATION CONJUGALE 191

TABLEAU 7.1 – REPARTITION DU LIEU DE RESIDENCE DES ENFANTS SELON LE LIEU DE RESIDENCE DES PARENTS ENQUETES (EN % DES ENFANTS MAJEURS AYANT DECOHABITE) 199
TABLEAU 7.2 - REPARTITION DU LIEU DE RESIDENCE DES ENFANTS FRANCILIENS SELON LE LIEU DE RESIDENCE DU PARENT ENQUETE (%) 202
TABLEAU 7.3 – RAPPORT DE RISQUE* QU'UN ENFANT RESIDE A MOINS DE 5KM DU PARENT ENQUETE LORSQUE LE PARENT ENQUETE RESIDE DANS LE VOISINAGE DES VILLES NOUVELLES (N= 484 ENFANTS) 208
TABLEAU 7.4 – RAPPORT DE RISQUE* QU'UN ENFANT RESIDE A MOINS DE 5KM DU PARENT ENQUETE LORSQUE LE PARENT ENQUETE RESIDE DANS UNE AUTRE COMMUNE EQUIDISTANTE DE PARIS (N= 260 ENFANTS) 209
TABLEAU 7.5 – RAPPORT DE RISQUE* QU'UN ENFANT RESIDE A MOINS DE 5KM DU PARENT ENQUETE LORSQUE LE PARENT ENQUETE RESIDE DANS UNE VILLE NOUVELLE (N= 351 ENFANTS) 210

TABLEAU 8.1 – PART D'ENQUETES CITANT AU MOINS UN VOISIN COMME PROCHE DANS LES DIFFERENTS ENSEMBLES DE LA GRANDE COURONNE 229
TABLEAU 8.2 – NOMBRE D'ASSOCIATIONS LOI 1901 RAMENE A LA POPULATION DES PLUS DE 15 ANS DES VILLES NOUVELLES ET DE LEURS DEPARTEMENTS 230

TABLEAU 9.1 – RECAPITULATIF DES LIEUX D'ANCRAGE DEFINIS EN VUE D'UNE TYPOLOGIE 255
TABLEAU 9.2 – REPARTITION DES TYPES D'ANCRAGE DANS CHAQUE PARTIE DE LA GRANDE COURONNE (%) 260
TABLEAU 9.3 – IMPLANTATION DE LA DESCENDANCE SELON LE LIEU DE RESIDENCE ET LE TYPE D'ANCRAGE 264
TABLEAU 9.4 – PROPORTION D'ENQUETES N'ENVISAGEANT PAS DE DEMENAGER SELON LEUR LIEU DE RESIDENCE ET LEUR TYPE D'ANCRAGE (%) 265
TABLEAU 9.5 – PART D'ENQUETES NE SOUHAITANT PAS DEMENAGER SELON LEUR LIEU DE RESIDENCE ET LEUR SITUATION RESIDENTIELLE (%) 267
TABLEAU 9.6 – REPARTITION PAR TYPE D'ANCRAGE DES DESTINATIONS ENVISAGEES PAR LES HABITANTS DES VILLES NOUVELLES DESIRANT DEMENAGER (%) 268

Les ancrages des habitants des villes nouvelles franciliennes : des bassins de vie en construction

Les villes nouvelles franciliennes constituent une opération d'aménagement d'envergure au sein de l'agglomération parisienne. Depuis 1970, elles ont accueilli des populations qui ont rapidement supplanté les populations autochtones. L'expérience qu'ont connue ces nouveaux habitants a souvent été décrite par un mythe des racines. Or loin d'être déracinées au moment de leur arrivée, et, aujourd'hui, enracinées, les populations qui ont "fait" les villes nouvelles se sont attachées à ces villes en s'y ancrant. L'ancrage des populations s'est caractérisé par des mobilités résidentielles et une implantation de la descendance au sein de bassins de vie débordant le périmètre institutionnel des villes nouvelles. Cet ancrage s'est aussi manifesté par la naissance d'une *nouvelle autochtonie* issue des classes moyennes au sein de laquelle une nouvelle notabilité a pris place. Finalement, de nombreuses personnes se sont attachées aux villes nouvelles au point d'envisager d'y demeurer au moment de leur retraite. Ainsi, la possibilité est ouverte à un vieillissement des villes nouvelles franciliennes. La mise en évidence de ces résultats a pris appui sur une étude comparative réalisée dans l'ensemble de la grande couronne conjointement à des entretiens semi-directifs menés auprès d'habitants.

Mots-clés : villes nouvelles, Ile-de-France, géographie sociale, périurbanisation, territorialité humaine, mobilité résidentielle.

"Anchorages" in the Parisian new towns : building life spaces

New towns inside Paris metropolitan area have been a huge planning operation. Since 1970, people who settled have overwhelmed the established populations. This experience has been often mythically described by a "roots metaphoric language". But far from being uprooted when settling and nowadays deep-rooted, these populations who have actively contributed to give the news towns adapted social structures are attached to these towns in a specific way, called "anchorage". The anchorage is characterised by residential mobility and children's settling around a territory extending beyond the new towns boundaries. It is also characterised by the emergence of a new autochtony from the middle-class of which a new notability was born. Finally, many people are attached to the new towns in a way that they often are willing to stay there in the future. Perhaps, new towns are now growing old. All these results rest on a comparative study inside the Parisian outer suburbs together with in-depth interviews conducted with inhabitants.

Key-words : new towns, Ile-de-France, human geography – social aspects, suburbs, personal space, residential mobility.

Université Paris 1 – UFR de Géographie, 191 rue Saint-Jacques 75005 Paris
UMR Géographie-cités 8504, 13 rue du Four 75006 Paris
INED, 133 Boulevard Davout 75980 Paris cedex 20